UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Revue

des

Études Napoléoniennes

Les Origines de l'Europe Nouvelle

VII

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.

Fr. Hist.
R.

4e Année. Tome I. Janvier-Février 1915.

Revue

des

La médaille d'Austerlitz.
(Luigi Manfredini).

Études Napoléoniennes

Les Origines de l'Europe Nouvelle

Directeur : ÉDOUARD DRIAULT

QUATRIÈME ANNÉE

Tome Septième

JANVIER A JUIN 1915

140695
17/11/16.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

COULOMMIERS
Imprimerie Paul BRODARD.

Fr. Hist.
R.

4e Année. Tome I. Janvier-Février 1915.

Revue

des

La médaille d'Austerlitz.
(Luigi Manfredini).

Études Napoléoniennes

Les Origines de l'Europe Nouvelle

Directeur : ÉDOUARD DRIAULT

QUATRIÈME ANNÉE

Tome Septième

JANVIER A JUIN 1915

140695
17/14/16.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

UNE CONCEPTION NOUVELLE DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE NAPOLÉON

A M. Pierre Muret.

Dans les derniers numéros de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* [1], M. Pierre Muret m'a fait le grand honneur de consacrer un important article, extrêmement solide et pénétrant, à mes recherches sur l'histoire extérieure du premier Empire. Peut-être cette étude critique était-elle un peu prématurée, ne pouvant guère porter que sur deux des cinq volumes que je voudrais consacrer à cette immense question, *Napoléon et l'Europe*. Sans doute M. Muret a-t-il pensé que la thèse dont ces volumes sont inspirés était désormais assez nettement déterminée pour pouvoir être exposée et examinée, pour pouvoir être confrontée avec d'autres conceptions plus anciennes et jusqu'ici généralement admises.

C'est pourquoi j'ai moins de scrupule à en entretenir à mon tour les lecteurs de la *Revue des Études Napoléoniennes*; car en la circonstance il s'agit de Napoléon et non pas de l'un de ses plus modestes historiens. J'ai pensé qu'on me pardonnerait l'intervention du « moi haïssable » en considération de l'importance exceptionnelle du sujet, et que d'ailleurs il était nécessaire de reprendre ici les éléments de l'étude de M. Muret puisque aussi bien il en résulte que la question est maintenant posée de savoir quels

1. T. XVIII, 177-200 et 353-380, sous ce titre : *Une conception nouvelle de la politique étrangère de Napoléon.*

furent les caractères de la politique extérieure de Napoléon. Peut-être n'y a-t-il pas actuellement de plus grave question relative à l'histoire du premier Empire, puisque l'étude de son histoire intérieure est jusqu'ici presque inexistante.

M. Muret rappelle d'abord les doctrines antérieures, celles qui sont pour ainsi dire classiques ou du moins le plus généralement connues, constituant en quelque sorte l'ambiance dans laquelle j'ai travaillé. Il distingue naturellement celles qui tendent à démontrer que Napoléon fut toujours en état de légitime défense, et que la responsabilité de ses guerres continuelles et finalement funestes à la France doit être entièrement laissée à ses adversaires.

C'est M. Arthur-Lévy qui, dans un livre d'une singulière fortune, *Napoléon et la paix*, pense établir que Napoléon ne voulait que la paix en Europe et que, notamment en 1806, c'est la Prusse qui voulut la guerre et attira sur elle la tempête.

C'est M. Albert Sorel surtout, retrouvant pendant tout l'Empire « l'éternelle coalition » qui s'était formée contre la conquête révolutionnaire : l'Angleterre ne voulait pas nous laisser la Belgique et Anvers; « l'Europe » ne voulait pas nous laisser le Rhin; l'Angleterre et les grandes puissances du continent demeurèrent alliées pour ramener la France à ses anciennes frontières, et la guerre ne se termina, l'Empereur vaincu, que par le retour de la France aux frontières de la royauté. Ainsi l'ouvrage de M. Sorel, *L'Europe et la Révolution*, en prenait une unité grandiose, et constituait une magnifique composition historique qui s'imposa par sa beauté artistique.

En même temps, et par une conséquence logique, s'établissait dans l'opinion française cette conception que la vraie France, la France proportionnée, harmonieuse, la France conforme aux nécessités de l'équilibre européen, c'est la France des rois, la France de 1789, et non pas celle de la Convention et du Consulat, la France des frontières naturelles. Ainsi disparaissait la tradition séculaire, aussi ancienne que la Gaule même, que la vraie frontière de la France, c'est le Rhin. Ainsi se rompait cette chaîne des temps où la terre de France peu à peu s'était rassemblée autour du domaine royal, autour de l'Ile-de-France,

gagnant, de génération en génération, les Alpes par le Dauphiné, les Pyrénées par le Roussillon, le Rhin moyen par l'Alsace. Ainsi la France était entraînée par la sagesse de l'historien à renoncer à la ligne du Rhin. Qui donc aujourd'hui parmi les Français oserait rêver la rive gauche du Rhin où nos anciens rois et nos grands ancêtres de l'an II voulaient achever les cadres de la patrie? — Abdication regrettable : faudra-t-il encore renoncer au Rhin alsacien? Car lui aussi nous donnait sur les princes allemands une suprématie dont d'ailleurs les libertés germaniques n'avaient pas eu à souffrir. Ne sent-on pas cette déchéance : l'image du Rhin effacée de nos ambitions nationales[1]?

Quoi qu'il en soit, nous admettions généralement cette argumentation de M. Sorel, que Napoléon avait dû accepter l'héritage du Comité de Salut public, la ligne du Rhin, que, sans cesse attaqué sur cette ligne, il avait dû sans cesse porter plus loin son front de défense, jusqu'au Tibre, jusqu'à la Vistule, mais que l'éternelle coalition l'avait vaincu malgré son génie, avait ramené la France aux cadres de Vauban. Pauvre Empereur! Avec sa Grande Armée il avait laissé périr entre ses mains l'œuvre des armées républicaines de Sambre-et-Meuse et du Rhin!

D'autres historiens faisaient moins modeste la politique extérieure de l'Empereur, s'efforçaient de la détacher, de la distinguer de celle de la Convention, de lui rendre son autonomie. M. Emile Bourgeois, dans son *Manuel historique de politique étrangère* (t. II), cherchait le secret des ambitions impériales dans la question d'Orient, y liait toutes les entreprises et toutes les négociations de Napoléon depuis Campo-Formio et la campagne d'Égypte jusqu'à Wagram et à l'expédition de Russie. Il est sûr que cette conception explique quelques-uns des principaux épisodes de la conquête impériale : mais nous y reviendrons. Notons seulement ici que la thèse de M. Bourgeois admettait qu'il y eût dans la politique de Napoléon une part de volonté offensive, donc une grande part de responsabilité dans les guerres du règne.

1. Cet article avait été écrit avant la guerre; nous n'avons rien voulu y changer, ne fût-ce que pour marquer de quelle profondeur de résignation la grande guerre nous a arrachés. Il faut qu'elle répare Sedan et Waterloo, qu'elle nous délivre de nos « âmes de vaincus », et qu'elle restaure en nous l'image du Rhin.

De même M. Frédéric Masson dressait magistralement sa grande thèse de la politique du clan : Napoléon, en conquérant la couronne impériale, aidé dès l'origine de ses frères, Lucien, Joseph, Louis, de son beau-frère Murat, voulut pour eux d'autres couronnes, au moins royales. Il conquit l'Europe pour leur donner des trônes; puis, père du roi de Rome, il voulut, pour ce fils qu'il adorait, non seulement Rome, mais l'Empire du monde; il semble que son ambition fut dès lors infinie, comme son amour pour son enfant. Du moins, sous une forme ou sous une autre, ces deux historiens établissaient déjà avec une grande force que Napoléon avait eu une politique très personnelle et d'autres soucis que de monter la garde du Rhin.

Dès le début de son étude, M. Pierre Muret, préoccupé de me classer, me rapproche de MM. Bourgeois et Masson plus que de MM. Arthur-Lévy et Sorel. Et il a bien raison. Il apporte des soins particuliers à m'opposer à M. Sorel, et, sauf le respect et l'admiration que m'ont toujours inspirés le grand talent de cet illustre écrivain, il est vrai même que, dès les origines de mes travaux, j'ai été très préoccupé de combattre sa thèse, que M. Sorel lui-même l'avait vu lors de la publication de mon premier volume sur la *Politique orientale de Napoléon* : ce qui ne l'avait pas empêché d'assurer à ce livre une importante distinction académique[1]; car il avait l'esprit singulièrement large.

Donc il est bien vrai que je me suis de bonne heure, presque tout de suite, séparé de la doctrine de Sorel; que dès d'abord il m'a paru que Napoléon n'avait pas été seulement le continuateur malheureux de Danton et de Carnot; que les victoires d'Austerlitz, Iéna, Friedland, Wagram, la Moskowa, ne s'expliquaient pas par la seule nécessité de défendre la ligne du Rhin; qu'il était impossible qu'elles ne fussent pas inspirées par d'autres desseins, comme il était certain que leurs résultats dépassaient grandement cet objet; que, si la question des limites avait été le tout de la politique de la Convention, elle n'était pas le tout de la politique napoléonienne; que le système conti-

1. Prix Drouyn de Lhuys en 1904.

nental destiné à unir toute l'Europe contre l'ennemi commun n'expliquait pas la transformation du Saint-Empire commencée bien auparavant, ni la conquête de l'Italie, antérieure aussi, ni celle de l'Espagne, ni la campagne de Russie, etc.; que le titre impérial était bien inutile et perdait toute signification historique s'il ne servait qu'à défendre, et vainement, les conquêtes de la République; que Napoléon avait une autre grandeur que celle que lui assurait la défense, d'ailleurs inutile, de la ligne du Rhin; que c'était le diminuer que de le réduire à un tel rôle; que, s'il ne se fût agi que de la garde des frontières naturelles, les moyens employés par lui et qui ne pouvaient qu'ameuter l'Europe contre lui, étaient justement ainsi les moyens de perdre ces frontières, et que par là ses entreprises toujours plus étendues eussent été folles quand la moindre alliance continentale eût consolidé à moins de frais l'œuvre de la Révolution; que par conséquent il fallait trouver d'autres raisons pour expliquer sa politique extérieure, qu'elle n'était pas là.

Mes recherches sur la politique extérieure de Napoléon ont d'abord porté sur sa politique orientale parce qu'en étudiant la *Question d'Orient* en elle-même, j'avais été amené à constater, dans l'ensemble de son développement, qu'avant Napoléon elle évoluait nettement dans le sens de l'établissement de la domination russe à Constantinople, la Russie ayant été lancée par Catherine II sur le « chemin de Byzance » avec une énergie qui pouvait paraître décisive, tandis que Napoléon l'avait arrêtée net et que depuis elle n'y avait plus fait aucun progrès sensible. A y regarder de près, j'ai cru pouvoir établir en effet, contrairement à l'opinion de M. Albert Vandal comme à celle de M. Emile Bourgeois, que Napoléon n'avait pas eu l'intention de partager l'Orient avec la Russie, qu'à Tilsit même, au plus beau moment de l'alliance, en pleine lune de miel, il l'avait écartée de Cattaro, de Corfou, de toute la Méditerranée, de la Moldavie et de la Valachie, refoulant ses vaisseaux de toutes parts avec une hâte singulière vers la mer Noire et la mer Baltique, et que, considérant l'état de délabrement et de dissolution où était dès lors l'empire turc, il avait eu le dessein de l'organiser, de l'ordonner (*imperare*) comme il ordon-

nait le reste de l'Europe, de façon à achever en Orient, au fond de la Méditerranée, l'empire dans des cadres comparables à ceux de l'empire romain.

Mais aussi, tout en reconnaissant l'importance de la place tenue par l'Orient dans les préoccupations de la politique napoléonienne, il ne m'a pas semblé que ce « secret oriental », selon l'expression de M. Emile Bourgeois, pût expliquer toute cette politique, attendu que, s'il apparaît dans tous les grands traités de l'Empire, depuis Campo-Formio jusqu'à Vienne par Tilsit, il n'y est pas seul, et que par exemple il est impossible d'expliquer par là la transformation de l'Allemagne, la fin du Saint-Empire, ni l'absorption de l'Italie par le couronnement de Milan et l'occupation de Rome : Napoléon a eu une politique orientale, il y a donné beaucoup de soins, mais il n'a pas eu qu'une politique orientale.

Mon hypothèse impériale, que j'avais cru pouvoir poser au terme de ma *Politique Orientale de Napoléon*, j'ai voulu la fonder plus solidement, la vérifier dans ses termes essentiels, en l'appliquant au sol impérial par excellence, c'est-à-dire à l'Italie. Je l'ai suivie dans *Napoléon en Italie* depuis Marengo jusqu'à la campagne de Russie. J'y ai retrouvé, sans rien forcer, me semble-t-il, une conception carolingienne au début; on sait les continuelles allusions faites par Napoléon à l'œuvre de son « prédécesseur », et que la papauté elle-même, vers le moment du sacre et même après, aimait à voir en Napoléon le successeur de Charlemagne dans le même sens. Napoléon fut empereur et roi d'Italie, protecteur du Saint-Siège. Mais il ne se fixa point à cette formule carolingienne; il ne resta point le protecteur du Saint-Siège, parce qu'il n'était pas l'empereur de l'Église catholique, parce qu'il n'était pas, comme Charlemagne, un missionnaire armé successeur de saint Boniface, apôtre de la Germanie introduite par lui dans la société des nations civilisées, c'est-à-dire chrétiennes. Il n'y avait pas ces liens intimes entre Napoléon et la papauté; les terres de l'Église entravaient le développement de sa conquête impériale; donc il les mutila, il les annexa; par delà, par delà Naples et l'Adriatique où Charlemagne n'avait pas atteint, il retrouvait la Dalmatie, l'Illyrie, Corfou et les voies de l'Orient.

Il dépassait décidément les cadres et les conceptions carolingiennes.

Un moment encore, de 1806 à 1810, précisément du décret du 30 mars 1806 au sénatus-consulte du 17 février 1810, il donna à son empire une forme fédérale. Ce fut le système des royaumes-frères, à Naples, plus tard en Espagne, en Westphalie, avec toute une hiérarchie de grands duchés, duchés, avec toute une noblesse impériale. M. Masson voit dans cette organisation le résultat de l'idée que Napoléon se faisait du clan : empereur il se crut obligé de faire de ses frères des rois ; même il n'aurait été empereur, insatiable de conquêtes toujours nouvelles, que pour réaliser cette conception familiale. M. Muret observe justement que mon sentiment est différent, que pour moi le système fédéral, familial, n'est pas la raison de la conquête, mais sa conséquence, ou mieux un premier moyen de l'organiser.

Ce moyen avait l'avantage d'endormir l'Europe et la France sur les desseins de l'Empereur ; il gardait par là les apparences de la modération : qu'on le voie par exemple annoncer à l'Autriche qu'il donne la couronne d'Italie à Joseph et promettre de la tenir séparée de la couronne de France. Comme il n'en fit rien, et que tout au contraire l'Italie fut avec la France l'élément constitutif de sa puissance, on est induit forcément à penser que, s'il donnait des trônes à ses frères, c'était seulement pour avoir l'air de ne pas vouloir tout pour lui-même et d'autre part pour pouvoir garder toutes ses conquêtes dans son système. Une autre preuve vient des conséquences mêmes de ce système : ses frères eux-mêmes manifestant la volonté de l'indépendance et prenant au pied de la lettre et à leur profit les promesses qu'il avait faites de ne pas réunir leurs royaumes à la France, il épousa « la fille des Empereurs », il eut un fils, il lui donna le nom de « roi de Rome », et il entreprit de rattacher plus étroitement ses frères à son autorité ; il prépara leur dépossession, comme celle du vice-roi d'Italie ; il renversa Louis, en attendant de renverser les autres s'ils se conduisaient de même ; il reconstitua l'unité de son empire ; il remplaça le système familial par le système dynastique. Il eut dès lors, en 1810, la conception nette et quasi définitive de l'organisation politique où il voulait ordonner l'Europe nouvelle.

Mais, pour l'achever, — c'était la conclusion de *Napoléon en Italie*, — il lui fallait l'Orient : l'Italie, depuis Campo-Formio, où il avait pris les îles Ioniennes, lui paraissait être la route de l'Orient. Lorsque après la naissance du roi de Rome (1811) il eut entrepris la campagne de Russie, lorsqu'il eut atteint Moscou, il pensa réaliser le dessein proclamé dans le sénatus-consulte du 17 février, c'est-à-dire celui d'aller à Rome pour la cérémonie du second couronnement à Saint-Pierre, du couronnement suprême, de celui qui le consacrerait, non pas seulement Empereur des Français, mais « Empereur » dans tout le sens historique de ce titre.

Après avoir relevé ces résultats dans ces deux premiers volumes, M. Pierre Muret observait avec beaucoup de raison que mes conclusions, portant sur l'ensemble de la politique napoléonienne, dépassaient en étendue les cadres des deux épisodes étudiés, l'Orient et l'Italie ; qu'il y avait disproportion entre elles et les sujets où je les avais fondées ; qu'elles demeuraient de la sorte fragiles ; qu'il était impossible scientifiquement de tirer d'études fragmentaires un exposé définitif de la politique impériale ; que ces deux études préliminaires pouvaient être considérées comme des explorations, des sondages atteignant sans doute en assises profondes l'idée impériale, mais qu'il restait à bâtir le système. Rien de plus juste. J'en avais le sentiment très vif, et c'est pourquoi, après un peu d'émotion devant l'immensité de l'entreprise, j'étais entraîné, par la logique même de mes études, à essayer la définition intégrale de la politique napoléonienne d'après son développement chronologique, et je me mettais à écrire, sous le titre de *Napoléon et l'Europe*, un ouvrage qui comprendra, quand il sera achevé, cinq volumes. Les deux premiers sont parus : c'est la *Politique extérieure du premier Consul*; elle est autour de Marengo et de Hohenlinden, et elle ouvre des voies sur l'Italie et l'Allemagne ; — et *Austerlitz*, c'est-à-dire la fin du Saint-Empire Romain Germanique et la constitution de l'Empire napoléonien sur ses deux assises, l'Allemagne et l'Italie, ou le royaume d'Italie et la confédération du Rhin.

Ce sera ensuite *Tilsit*, qui paraît ces jours-ci, c'est-à-dire la

rivalité avec la Russie, la Russie écartée de l'Orient; — puis le *Grand Empire*, tel que Napoléon le concevait au moment qui devait être l'apogée de sa puissance, entre son deuxième mariage et la conquête de Moscou. — Il restera enfin à étudier dans un dernier volume la *Chute du Grand Empire*, c'est-à-dire la restauration de l'Europe sur les ruines de l'Empire, mais d'une Europe profondément frappée, malgré Waterloo, de la marque napoléonienne.

*
* *

M. Pierre Muret relève avec un soin minutieux les nouveautés qui lui paraissent caractériser les deux premiers volumes de *Napoléon et l'Europe*. Il le fait avec une critique si pénétrante que je suis obligé d'y confronter, d'y éprouver mes propres impressions et de leur chercher les formules les plus décisives. Aussi lui suis-je très reconnaissant de m'avoir fourni une telle occasion d'y apporter toutes les précisions désirables, plus dégagées même que dans un livre de la masse des faits et des documents dont elles sortent.

Reprenant donc les principaux traits du premier volume sur la *Politique extérieure du premier Consul*, il observe bientôt qu'il s'oppose sensiblement sur quelques points au sixième volume de Sorel, *La Trêve, Lunéville et Amiens*. Il s'en distingue en effet d'abord par cela qu'il est le premier et non le sixième : M. Sorel a fait de la politique consulaire et impériale la suite, comme fatale, de celle du Directoire et de la Convention. Mon dessein est de démontrer qu'elle est au contraire originale, profondément personnelle, et qu'étant donné les frontières naturelles où la Convention et le Directoire avaient porté la France, Napoléon a eu une politique extérieure telle, si distincte de la politique des frontières naturelles, qu'il les a tout de suite franchies, compromises et enfin perdues.

Mais il y faut regarder de plus près et appuyer la thèse sur ses arguments. M. Sorel soutient, dans les termes les plus frappants, que la paix d'Amiens n'était qu'une trêve, que les conventions

conclues entre la France et l'Angleterre étaient trouées, la paix s'en échappant de toutes parts. On connaît l'éloquent morceau[1] : « En réalité ce sont sept cents ans d'histoire d'Angleterre qui continuent la lutte avec sept cents ans d'histoire de France... William Pitt et Bonaparte ne sont que les noms nouveaux de ces coryphées de la guerre de sept siècles qui se sont appelés Guillaume le Conquérant et Henri Plantagenet, le Prince Noir et Du Guesclin, Louis XIV et Guillaume d'Orange, Chatham et La Fayette[2]. » Il ne faut pas serrer cela de trop près; la conclusion s'en pourrait échapper de toutes parts, et diverses ententes cordiales prouvent assez qu'il est possible d'accorder les intérêts des deux puissances voisines et qu'elles ne sont pas vouées à huit ou neuf cents ans de rivalité. En vérité d'aussi larges propositions sont forcément arbitraires. Pour en revenir à l'époque napoléonienne, notons seulement qu'il est maintenant prouvé que l'Angleterre consentait dès 1797 à reconnaître à la France la possession de la Belgique et que, ce point étant essentiel, il était possible de garder même avec elle une paix assez longue pour permettre la fusion des départements nouvellement réunis[3].

La paix, nous dit-on, ne fut qu'une trêve, par la mauvaise volonté de l'Europe et notamment de l'Angleterre à admettre la grande France des frontières naturelles. La paix ne fut qu'une trêve, disons-nous, par la volonté toujours agissante de Napoléon à la poursuite d'un grand dessein d'hégémonie continentale et maritime.

Sans doute la paix fut rompue par le fait de l'Angleterre, puisqu'elle refusa d'évacuer Malte comme elle en avait pris l'engagement. Mais il faut voir si elle n'était pas entraînée et même littéralement forcée à cette rupture par toutes sortes de circonstances. Et c'est là que M. Muret veut bien constater que mon argumentation apporte, sinon des nouveautés, du moins des précisions qui

1. VI, 300.

2. Sans doute M. Sorel veut dire : Henri Plantagenet et Philippe Auguste ou Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste. L'opposition de Chatham ou du premier Pitt avec La Fayette est aussi assez singulière. Mais il ne faut pas se montrer si pointilleux.

3. Voir Ch. Ballot, *Les Négociations de Lille en 1797*. — Raymond Guyot, *Le Directoire et la paix de l'Europe*.

lui paraissent décisives : que l'Angleterre, n'ayant pu obtenir de Bonaparte un traité de commerce garantissant ses intérêts sur le continent, ne pouvait pas permettre que le marché de l'Europe lui fût peu à peu ravi par l'expansion française; que la persistance de l'occupation française dans l'Italie du Nord, la médiation de Bonaparte en Suisse, l'établissement de la suprématie du premier Consul en Allemagne par le Recès de 1803, le refus de Bonaparte d'évacuer la Hollande sous prétexte qu'il en avait besoin pour les préparatifs de l'expédition de Saint-Domingue, que tout cela paraissait préparer déjà un système continental qui ne pouvait se concilier avec le libre jeu de son activité économique; — que sur mer, quoique M. Émile Bourgeois nie l'importance de la politique coloniale du premier Consul, elle était cependant assez imposante et entreprenante pour compromettre la suprématie que l'Angleterre prétendait y exercer; que l'on était au lendemain de la guerre de l'indépendance américaine qui avait été une première revanche française de la guerre de Sept ans; que le général Decaen avait été spécialement envoyé dans l'Inde, avec un grand nombre d'officiers choisis, pour y renouveler la politique de Dupleix, de Bussy et de Suffren, et y reprendre un duel dont les résultats pouvaient ne pas paraître alors définitifs; que l'occupation récente de la Louisiane et de toute l'île de Saint-Domingue, appuyée sur la possession de presque toutes les petites Antilles, permettait à Bonaparte de préparer la constitution d'un grand Empire français de l'Amérique centrale, appuyé fortement sur l'immense empire espagnol, puisque l'Espagne était depuis le traité de Bâle une alliée intime, presque une vassale de la France; que le gouvernement anglais avait donc le droit de s'inquiéter, au lendemain de la perte des États-Unis, au sujet de la sécurité de ses possessions coloniales les plus nécessaires; — qu'enfin la mission Sébastiani dans le Levant et surtout la publication de son rapport au *Moniteur officiel*, — « 6000 Français suffiraient pour reprendre l'Égypte » —, ne pouvaient être accueillies en Angleterre que comme une provocation très nette, l'annonce d'une nouvelle campagne d'Égypte qui ne pouvait pas s'accorder avec les engagements pris par la France au traité d'Amiens; qu'il était évident

que, les Anglais partis de Malte, les Français repartis pour l'Égypte, la France reprenait aussitôt la domination de la Méditerranée. — De tout cela il semble bien résulter que, si l'Angleterre a rompu la paix, elle y a été forcée par Bonaparte.

Mais, dira-t-on, fallait-il donc que la France s'interdît toute activité politique et commerciale pour ne pas indisposer l'Angleterre? Fallait-il donc, répondrons-nous, que l'Angleterre laissât sans rien dire Bonaparte lui enlever tous les marchés du monde? Nous estimons qu'il y avait de la place sur les mers et le continent pour l'activité normale des deux puissances, mais que la première condition était que la France ne sortît point de ses frontières naturelles, et qu'elle se contentât, dans l'intérêt de l'équilibre universel, du prestige incomparable que ces belles frontières lui assuraient, la plus sage et la plus fructueuse des politiques devant être à ce moment de travailler à l'assimilation définitive des départements nouveaux dans la plus grande France.

Que si d'ailleurs il fallait décidément compter avec l'opposition et l'hostilité de l'Angleterre, on pouvait la rendre impuissante en consolidant et respectant la paix de Lunéville, c'est-à-dire en ménageant les légitimes intérêts des puissances continentales. M. Muret veut bien constater qu'à cet égard j'ai apporté de nouvelles précisions; qu'on trouvera dans ce premier volume des indications très nettes sur les rapports du premier Consul avec les Bourbons d'Espagne et d'Italie; sur les circonstances de la Consulte de Lyon où il se fit nommer par un stratagème président de la république *italienne*, affirmant déjà ses ambitions sur toute la péninsule; sur la négociation si expressive en effet du Recès germanique de 1803, qui renferme toute la Révolution allemande du XIXe siècle, comme l'avait dit Seeley[1]. Mais il y avait en tous ces succès diplomatiques de quoi inquiéter les puissances du continent.

Elles étaient prêtes à laisser à la France ses frontières naturelles, si fortement établies sur de lointaines traditions et sur les dispositions des populations; et elles ne se décidèrent que lente-

1. Voir dans la *Revue Historique* (janvier-mars 1909) mon article sur le *Recès germanique de 1803*.

ment, et comme à regret, à reprendre la lutte contre la France napoléonienne, à mesure qu'elles virent l'Empereur sortir de ces frontières et leur disputer le reste de l'Europe. On n'a pas le droit de prétendre qu'elles ont voulu reprendre à la France ses frontières naturelles parce qu'elles ont dû s'opposer à ce qu'elle en sortît. Si la guerre continentale a éclaté et s'est étendue et prolongée, ce n'est pas à cause des guinées anglaises, ce n'est pas parce que la France avait le Rhin, mais parce que Napoléon le dépassait, comme il dépassait les Alpes et les Pyrénées. La coalition de l'Europe s'est faite, si lentement et péniblement, non pas contre la France du Rhin, mais contre l'Empire.

Ainsi la Russie fut provoquée par l'occupation des ports napolitains et du Hanovre dès 1803, par l'établissement de la domination française en Italie et en Allemagne, qui n'était pas suffisamment légitimé par la guerre avec l'Angleterre. J'ai relevé, d'après les Affaires Étrangères[1], les propositions faites par le tsar Alexandre le 19 juillet 1803 : le Piémont laissé à la France moyennant une indemnité au roi de Sardaigne, la reconnaissance des Républiques batave, helvétique, italienne, ligurienne et ionienne, mais comme États indépendants; leur neutralité et celle du corps Germanique. Dans cette formule de médiation, il n'est pas question de ramener la France à ses anciennes frontières; il n'est même pas question de l'enfermer dans ses frontières naturelles, puisqu'on lui laisse le Piémont et une ceinture de républiques issues de son esprit et de son influence et dont la neutralité même est une garantie pour les frontières naturelles; il y avait là en un sens comme une consécration définitive des conquêtes territoriales et politiques de la Révolution[2]. Cette médiation ne fut pas accueillie; la Russie ne put pas s'accorder avec la France, comme elle avait commencé de le faire au temps de Paul Ier.

L'Autriche était menacée directement par le développement de la puissance française en Italie et en Allemagne. Le Recès, en ruinant l'influence des États catholiques en Allemagne, en assurant dans le collège des Électeurs la majorité aux protestants, prépa-

1. *Corr. de Russie*, vol. CXLII, f° 245.
2. Voir la *Politique extérieure du premier Consul*, p. 454.

rait inévitablement la destruction du Saint-Empire tel qu'il s'était constitué depuis des siècles sous le gouvernement des Habsbourg : rejetée de l'Italie et de l'Allemagne, comment l'Autriche ne se serait-elle pas sentie menacée? Elle était littéralement menacée de mort, et c'est pour se défendre dans son existence même de grande puissance, et non pas pour reprendre à la France ses frontières naturelles qui ne lui importaient plus du tout, qu'elle fut parmi les puissances du continent la plus constante ennemie de la France napoléonienne.

Mais on pouvait la contenir, l'immobiliser en s'accordant avec la Prusse, comme avaient commencé de le faire Danton, et le Comité de Salut public, puis le Directoire, comme Bonaparte lui-même le fit d'abord en lui assurant de remarquables avantages au Recès de 1803. L'une des formules les plus impressionnantes de la politique des Hohenzollern, depuis Frédéric II jusqu'à Bismarck, jusqu'à Sadowa, c'est la France et la Prusse au Rhin, l'une maîtresse de la rive gauche, l'autre de la rive droite, le Rhin frontière. Et la Prusse n'entra dans la coalition que tard, et seulement lorsque Napoléon ruina, après Austerlitz, toutes ses aspirations traditionnelles à l'hégémonie de l'Allemagne. S'il n'avait pas étendu son empire sur l'Allemagne, elle lui eût garanti, comme à Bâle, la possession définitive des frontières naturelles.

Et il me semble que ce premier volume se terminerait assez exactement par cette formule : — Le premier Consul, héritier des frontières naturelles, les a compromises déjà en aspirant à l'Empire; c'est par là que la paix de 1802 ne fut qu'une trêve.

* * *

Le second volume de *Napoléon et l'Europe* est intitulé *Austerlitz, la fin du Saint-Empire* (*1804-1806*), et le titre en dit le sujet : il s'agit, après une définition de ce qu'était le Saint-Empire au commencement du XIXe siècle, et une étude de l'avènement de Napoléon au titre impérial, de l'effet produit en Europe par le sacre, puis par le couronnement de Milan, de la formation de ce qu'on appelle la troisième coalition, de la défaite de l'Autriche à Aus-

terlitz, du traité de Presbourg, de ses caractères et de ses suites jusqu'à la rupture avec la Prusse.

M. Muret observe à ce propos que pour moi le lendemain d'Austerlitz est le moment où se fixe la destinée d'empereur de Napoléon. Je ne sais s'il est possible d'employer ici, ni plus loin même, le terme « fixer ». Je crois que la destinée impériale était en germe à Marengo et dans les conséquences de Marengo, que cette destinée ne fut jamais fixée, ne fut pas fixée avant d'être arrêtée par les désastres, que par conséquent elle ne put paraître fixée qu'en 1812, et même seulement en ce sens que Napoléon ne put pas en développer davantage la grandeur. Sans doute, en disant que la destinée impériale de Napoléon fut fixée au lendemain d'Austerlitz, il faut entendre que désormais il était bien, et consciemment, l'Empereur, au moins en puissance et en ambition, sinon encore en fait.

Sauf ce préambule, M. Muret étudie essentiellement en ce volume la formation de la troisième coalition, le traité de Presbourg, et la rupture avec la Prusse. Il remarque que la puissance principale de la troisième coalition fut l'Autriche, puisque la Prusse ne se décida pas à y venir, que la Russie entra tard dans la lutte et se retira tôt. Or, à propos de l'Autriche, il veut bien attribuer une importance particulière à l'étude que j'ai faite de la politique allemande du gouvernement de Vienne après le Recès de 1803 : il fit des efforts très remarquables en effet et très énergiques, pour refouler l'influence française à l'ouest du Rhin, pour reconstituer la sienne à l'est. Par le mandat conservatoire de 23 janvier 1804, l'empereur François sauva la noblesse d'empire de la destruction dont elle était menacée par les États de l'Allemagne moyenne; il essaya de consolider sa puissance territoriale dans l'Allemagne du Sud jusqu'au lac de Constance et à la Forêt-Noire; on lui attribuait le dessein de refaire l'ancien « royaume de Souabe ». Il enveloppait la Bavière sur toute sa frontière méridionale, et semblait vouloir y reprendre la politique de Joseph II, c'est-à-dire faire de l'État autrichien le plus puissant État de l'Allemagne du Sud, achever dès lors dans la région du Danube ce que les Hohenzollern voulaient réaliser et ont réalisé depuis dans la plaine de l'Allemagne du Nord.

M. Muret conclut de cette situation qu'on se trouve ainsi ramené à la thèse de Sorel constatant « un effort continu de l'Europe contre l'esprit et l'œuvre de la Révolution ». Je ne suis pas de cet avis; il ne s'agit ici d'aucune pensée d'offensive contre la France révolutionnaire établie dans ses frontières naturelles; l'Autriche ne revendique rien à l'ouest du Rhin; elle a renoncé pour toujours à la Belgique qu'elle a remplacée avantageusement par la Vénétie; il est aussi facile de concevoir à droite du Rhin une grande puissance autrichienne qu'une grande puissance prussienne, et même nous savons trop par l'expérience que l'Autriche eût sans doute moins facilement que la Prusse refranchi le Rhin pour nous ramener aux frontières de l'ancienne royauté: il y avait plus d'un siècle et demi qu'elle avait renoncé à l'Alsace.

Mais encore, c'est parce que l'Autriche avait toujours de grandes ambitions sur l'Allemagne, où elle refusait naturellement d'abdiquer toute son ancienne autorité, que la fameuse coalition de l'Europe, « l'éternelle coalition », était si difficile à réaliser et devait rester si informe au moins jusqu'à 1813 ou 1814. C'est ici la première occasion que j'ai eue de préciser les caractères de cette prétendue coalition. Notons d'abord que la Prusse et l'Autriche demeuraient des ennemies naturelles, qu'elles ne se sont jamais trouvées ensemble en ligne contre Napoléon avant le mois d'août 1813. Constatons ensuite que la Russie était, depuis le congrès de Teschen, la protectrice des libertés germaniques, qu'elle avait contribué directement à la confection du Recès de 1803 et qu'elle y avait donné sa garantie; que par conséquent les efforts de l'Autriche pour lui enlever toute efficacité n'étaient pas pour lui plaire. C'est pourquoi il m'a paru juste de soutenir que la troisième coalition fut aussi fragile et inconsistante que possible; elle fut consacrée par la convention anglo-russe du 11 avril 1805, à laquelle l'Autriche adhéra le 9 août, après le couronnement de Milan et l'annexion de Gênes. Ces deux actes sont extrêmement vagues; il y est question de l'établissement d'un ordre de choses qui puisse protéger efficacement la sûreté et l'indépendance des divers États et servir à empêcher toute usurpation future; on y parle de « délibérer sur les moyens les plus

prompts et les plus efficaces pour former une union générale des États de l'Europe »; ce qui revient à dire qu'on fait une coalition pour délibérer sur les moyens de faire une coalition; en ces deux actes il ne se rencontre en effet que des velléités de coalition.

De ces formules vagues M. Sorel conclut qu'il y faut voir des arrière-pensées extrêmement profondes, que ce sont là des instruments diplomatiques d'une souplesse raffinée, capable de s'adapter à toutes les circonstances de la guerre, et il veut y trouver, entre les lignes, la volonté ferme de ramener la France à ses anciennes frontières. Il est toujours dangereux de lire entre les lignes. Que l'on fût d'accord pour souhaiter une France moins redoutable, rien de plus naturel. Mais comme on ne s'entendait en aucune manière sur les mesures à prendre pour assurer ensuite l'équilibre des puissances, il en résulta, jusqu'en 1813 et même au delà, des malentendus tels qu'en vérité « l'éternelle coalition » de l'Europe contre la France fut presque jusqu'à la fin de l'Empire un instrument diplomatique d'une faiblesse quasi ridicule; il y avait nécessité de s'allier, on le sentait, et on alignait, tant bien que mal, des contingents militaires de deux puissances au plus, mais avec des réticences et des contradictions et des défiances, qui assuraient autant que son génie la victoire de Napoléon. Et j'ai pensé conclure à cet égard, pour cette troisième coalition comme pour les suivantes : il n'y eut pas alors de réelle coalition de l'Europe parce qu'il n'y avait pas « d'Europe », parce qu'il n'y a pas d'Europe. Aujourd'hui comme alors il y a des combinaisons d'intérêts entrecroisés, mais rien qui ressemble à une solidarité politique s'exprimant par une même volonté agissant vers un même but. C'est à grand'peine qu'après d'informes essais l'extrême puissance de Napoléon et le danger suprême couru par les plus puissants États de l'Europe les amenèrent en 1813 à un accord qui est le seul alors à avoir mérité le nom de coalition.

En tout cas, en grande partie pour les raisons que nous venons de dire, l'Autriche fut vaincue à Ulm et Austerlitz, et, malgré l'indignation de la Russie, elle signa le traité de Presbourg. M. Bourgeois voit dans ce traité une « paix orientale », parce que Napoléon y prit la Vénétie, l'Istrie, les bouches de Cattaro. M. Muret

observe avec moi que cette interprétation est trop étroite. En vérité, tous les traités de Napoléon ont des clauses orientales, ce n'est pas une raison pour en ramener tout l'intérêt aux choses de l'Orient. Il y a bien autre chose surtout dans le traité de Presbourg. C'est, dans toute la force du terme, une « paix impériale ». Elle détruit définitivement le Saint-Empire Romain Germanique, elle le remplace par l'empire napoléonien qui se préparait depuis Marengo; elle restaure une organisation politique qui rappelle celle de l'empire carolingien, qui la dépasse même. Elle enlève à l'Autriche tout ce qu'elle possédait en Italie et en Allemagne; l'Autriche était le Saint-Empire; elle n'est plus que l'Autriche. Elle fonde le nouvel empire, comme celui qui disparaissait, sur l'Italie et sur l'Allemagne. Le Saint-Empire Romain Germanique, c'était l'Italie et l'Allemagne gouvernées par les Habsbourg d'Autriche; l'Empire né d'Austerlitz, c'est l'Italie et l'Allemagne gouvernées de France par Napoléon.

En Italie, la dynastie de Naples « a cessé de régner ». L'Empereur y envoie son frère Joseph : c'est le premier des royaumes vassaux, des royaumes-frères. Le pape prétend être indépendant dans Rome : « Votre sainteté est souveraine dans Rome, lui écrit Napoléon, mais j'en suis l'empereur. » — « Il n'y a pas d'empereur de Rome », réplique le pape. Le pape se trompait. Il y avait dès lors un empereur romain et bientôt un roi de Rome. C'est par là que désormais le nouvel empire se distingue foncièrement de l'empire de Charlemagne.

En Allemagne, l'Autriche perd toutes ses terres de Souabe et le Tyrol. Les maisons régnantes de l'Allemagne sont rattachées à la famille de Napoléon par des mariages; toute l'Allemagne du Sud est liée de la sorte au système français. Murat à droite du Rhin, devient grand-duc de Berg. Et, le plus logiquement du monde, la victoire d'Austerlitz donne naissance, au bout de six mois, à la Confédération du Rhin, de protectorat français, vassale de l'empire napoléonien. Une Allemagne française naît à la place de l'Allemagne d'autrefois, dont les rois de France avaient garanti les libertés qui comportaient comme corollaire l'établissement de la France sur la ligne du Rhin : ainsi les princes allemands avaient

reconnu à la France au XVIe siècle la possession des Trois-Évêchés; ainsi ils lui avaient assuré au XVIIe siècle l'Alsace et Strasbourg. C'est tout autre chose maintenant : la France franchit le Rhin, remplace les libertés germaniques par la servitude. C'est la plus parfaite contradiction qui se puisse imaginer avec la politique des frontières naturelles.

Et ce n'est pas le terme de la conquête impériale. Ce ne sont encore que les premiers linéaments du nouvel empire. L'Angleterre, la Russie, essaient de le limiter aux résultats nés de la bataille d'Austerlitz et engagent avec Napoléon en 1806 une négociation que M. Sorel considère comme une « comédie diplomatique », ce qui le dispense de l'analyser de près. Elle est intéressante pourtant pour marquer le caractère toujours offensif de la politique napoléonienne; c'est pourquoi j'y ai attribué plus d'importance. Qu'on regarde les textes : on y verra que le gouvernement anglais, Fox après la mort de Pitt, reconnaissait la Confédération du Rhin sous le protectorat de Napoléon, Naples et la *Sicile* à Joseph moyennant une indemnité satisfaisante pour le roi Ferdinand. La négociation anglaise se noua là avec la négociation russe conduite à Paris par M. d'Oubril : on demanda à Napoléon de donner au roi Ferdinand la Dalmatie au lieu de la Sicile. La Russie y voyait l'avantage d'arrêter le développement de l'influence française vers les Balkans. Naturellement on ne l'obtint pas, et les pourpalers furent rompus, qu'on le note bien, parce que Napoléon ne voulut pas se contenter des résultats qu'il avait déjà tirés du traité de Presbourg. Il ne voulut pas limiter l'horizon de sa conquête impériale.

Et cela se confirma par la rupture avec la Prusse : il lui avait donné le Hanovre; il pensa le reprendre, sans la consulter, pour le rendre à l'Angleterre; il lui conseilla de fonder une confédération de l'Allemagne du Nord pour faire équilibre à la Confédération du Rhin, et il fit tout pour l'empêcher d'aboutir. Il ne consentait même pas à partager l'Allemagne avec elle; il voulait toute l'Allemagne pour lui seul, comme plus tard il voudra tout l'Orient sans partage avec la Russie. Il voulait écarter la Prusse de son chemin, et en lui passant sur le corps, pénétrer jusqu'en

Orient pour en disputer la conquête au tsar : c'était déjà avant Iéna la perspective de Tilsit.

Je n'insiste pas sur l'opposition absolue où je suis avec M. Arthur-Lévy qui veut voir, dans les circonstances de la rupture avec la Prusse, la preuve que Napoléon était foncièrement attaché à la paix. Si Napoléon peut être considéré comme l'empereur de la paix, ce n'est pas à ce moment-là; c'est plus tard, et nous le verrons plus loin. Pour l'instant il nous plaît de noter que la thèse de M. Sorel est ici particulièrement discutable : la politique napoléonienne est pour lui « déterminée » par celle du Comité de Salut public. Or il est impossible, à notre avis, de contester l'exactitude des propositions suivantes : — Le Comité de Salut public, après Danton, fonda la politique des frontières naturelles sur l'entente avec la Prusse et sur cette formule, la France à gauche, la Prusse à droite du Rhin. — Napoléon franchit le Rhin, disputa l'Allemagne à la Prusse après l'avoir enlevée aux Habsbourg d'Autriche, lui interdit toute hégémonie à droite du fleuve, prit sa place, donc se refusa, avec une énergie qui ne se démentit jamais, à toute entente avec elle, c'est-à-dire à l'alliance continentale qui pouvait traditionnellement lui garantir le mieux la frontière définitive du Rhin. — Comment ne voir en ces tractations que la question des limites? Comment n'y pas voir uniquement la poursuite de l'Empire? Mais dès lors nous voici aux portes de l'Orient.

*
* *

La critique de M. Muret s'arrête pour le moment ici. Et il termine son article par un examen général de ma thèse qui constitue ce qu'il appelle « une conception nouvelle de la politique extérieure de Napoléon » : examen peut-être prématuré puisqu'elle n'est encore qu'à peine à la moitié de son développement. Sans doute il est possible d'en constater dès maintenant la position; mais si on la trouve imparfaitement prouvée, on s'expose à ce que je réponde en priant d'en attendre l'achèvement.

Et d'abord M. Muret, après M. Guyot, me reproche de n'avoir qu'une documentation unilatérale, c'est-à-dire tirée presque exclu-

sivement des archives françaises. J'ai déjà répondu que mon objet étant de définir la pensée politique de Napoléon vis-à-vis de l'Europe, je n'avais pas de chance de la rencontrer dans les archives étrangères, mais dans les pièces françaises, dans la correspondance de l'Empereur, dans les ordres et instructions donnés à ses agents, dans la correspondance du ministère avec les ambassadeurs, dans les négociations et dans les traités imposés aux puissances étrangères.

D'ailleurs j'aurais tort de prendre de cette critique une trop vive émotion. Car M. Muret ajoute que la plupart des travaux des historiens étrangers, fondés sur leurs propres Archives, « aboutissent, sur les divisions de l'Europe, la caducité des rapports entre les puissances, la possibilité d'entente entre la France et l'Europe, à des conclusions qui sont bien celles que M. Driault a formulées ». — Il me suffit: et donc on reconnaît que ma thèse s'étaye puissamment du concours quasi unanime des historiens étrangers pour démontrer le caractère offensif de la politique napoléonienne. Et cette critique se ramène en somme à ceci qu'après moi il y aura encore nombre de questions à résoudre et à renouveler, surtout dans les détails, par des enquêtes dans les archives étrangères; assurément : j'ai indiqué moi-même sur le chemin nombre de questions que d'autres approfondiront; mon objet à moi n'était pas de constituer une série de monographies de détail, mais de définir dans son ensemble la politique étrangère de Napoléon, sujet qui suffira à la carrière qui m'est réservée.

Revenons donc aux caractères généraux de cette politique. M. Muret estime que de mes deux premiers volumes et aussi des deux monographies qui les avaient précédés sur l'Orient et l'Italie, il résulte qu'il faut condamner le fatalisme historique de Sorel, que la politique de Napoléon n'a pas été *déterminée* par celle de la Convention et du Directoire, qu'elle est profondément personnelle.

Sans doute. Quant à moi pourtant, je ne me sens pas disposé à condamner le fatalisme historique de Sorel aussi absolument. Je ne suis pas loin d'être aussi déterministe que lui ; mais je voudrais donner à la politique napoléonienne des origines plus lointaines, les rechercher dans les traditions les plus anciennes de la

France : par exemple sa politique italienne peut passer pour déterminée par celle de nos rois, depuis François Ier, en passant par Henri IV, jusqu'à Mazarin et Chauvelin; sa politique allemande remonterait aussi haut et pourrait être rattachée à celle de Henri II, de Richelieu, de Louis XIV et de Louis XV; sa politique orientale descendait des croisades ou au moins des capitulations.

Cependant je crois aussi que l'histoire n'est pas une science naturelle, mais une science morale, que tous ses épisodes ne sont pas déterminés fatalement par leurs antécédents, qu'il faut faire une grande part aux accidents et parmi eux à l'action de certains individus, dont nul ne fut peut-être plus original que Napoléon; — que par exemple, si Bonaparte avait manqué son Brumaire, si Lucien n'avait pas été ce jour-là président du conseil des Cinq-Cents, il n'était pas fatal qu'un autre à sa place, un Moreau, ou quiconque, ou même un Joseph Bonaparte, eût suivi la même politique; il n'était pas certain qu'un autre gouvernement n'aurait pas eu pour politique exclusive de consolider la nouvelle frontière de la France par quelque entente avec l'Angleterre, ou avec la Prusse, ou avec la Russie : et il est facile de concevoir une politique nationale à la place de la politique impériale qui a été suivie.

Dira-t-on que la politique de Napoléon était « déterminée » par sa naissance, son éducation, son tempérament? — D'accord. Mais il n'était pas nécessaire, il n'était pas fatal que Napoléon, avec toutes ses qualités, fût chargé des destinées de la France. Je crois donc que, plus qu'aucun autre, le personnage de Napoléon oblige à atténuer le déterminisme historique par l'intervention de forces individuelles qui donnent à l'évolution politique une direction qui aurait pu être différente. C'est la part du mystère, et elle donne à l'histoire des hommes un intérêt puissamment dramatique.

Il en résulte, pour ce qui nous occupe ici, comme le constate aussitôt M. Muret, qu'il faut proclamer que le personnage de Napoléon ne fut pas indifférent, qu'il eut une part, une grande part, la plus grande part de responsabilité dans la continuité des luttes qu'il soutint contre l'Europe; que ce n'était pas l'Europe qui était irréductible, mais lui qui ne voulait pas s'arrêter avant d'avoir donné à son empire « la forme qu'il rêvait ».

Et nous sommes ramenés par là à la recherche des causes, de l'inspiration de cette politique. M. Muret conclut de son étude qu'il est impossible de découvrir un dessein particulier expliquant *toute* la politique de Napoléon;

Que, contrairement à l'opinion de Sorel et de Seeley, la lutte contre l'Angleterre n'y peut suffire, n'expliquant ni la politique italienne, ni la politique allemande de Napoléon; que cette conception est d'ailleurs contredite par les entreprises toujours nouvelles de Napoléon sur le continent, qui provoquaient de continuelles coalitions favorables à l'Angleterre, au lieu de l'isoler pour la vaincre;

Que, contrairement à l'opinion de M. Emile Bourgeois, le secret oriental ne peut non plus donner une satisfaction entière; qu'il explique beaucoup de faits de cette histoire, mais non pas tout, ni le couronnement de Milan, ni la destruction du Saint-Empire, ni la confédération du Rhin, ni la rupture avec la Prusse, ni le système continental; que même beaucoup de ces faits le contredisent;

Que d'ailleurs il est oiseux de chercher là un secret; qu'il n'y a pas de secret, c'est-à-dire quelque chose de dissimulé sous des apparences trompeuses; qu'il y a dans toute l'œuvre de Napoléon une politique très claire, une politique au grand jour, une politique évidente, la politique de la conquête; et qu'elle vient toute de son état d'esprit, de son tempérament et de son caractère. — Rien de plus juste certes, à condition de définir ce tempérament et ce caractère, ce qui est le tout de notre problème —;

Qu'en effet tous ces desseins particuliers, lutte contre l'Angleterre, politique allemande, politique italienne, ne furent pas successifs en la pensée de Napoléon, mais simultanés, contemporains; qu'on les retrouve ensemble dans tous les traités qui couronnèrent ses plus éclatantes victoires; qu'il faut donc trouver une conception générale englobant toutes ces conceptions particulières, et que ma thèse est donc bien la plus explicative.

Mais si l'on admet maintenant le fond de cette thèse, la conquête impériale, c'est-à-dire la conquête de domination et d'organisation, il reste à voir si cette conception impériale peut

être *définie*, c'est-à-dire délimitée, enfermée dans une formule précise, et M. Muret estime que le terme *Empire* garde encore quelque chose « de ce vague, de cette auréole, comme disait Napoléon, qui enchaîne et trompe la multitude ».

Et d'abord il désire que l'on fasse une distinction entre le but conscient et les conséquences imprévues de la politique napoléonienne : quand je dis que Napoléon a servi et propagé la Révolution, préparé la formation de l'Allemagne et de l'Italie contemporaines, il faudrait dire qu'il ne le voulut pas proprement. La distinction me paraît assez subtile; cependant j'admets qu'il faille dire que le but de Napoléon a été de conquérir l'Europe pour y répandre les idées de la Révolution, sécularisation des biens d'Église, égalité sociale; que des conséquences sont sorties ensuite de cette œuvre, unité allemande, unité italienne, substitution du droit populaire au droit divin, conséquences qu'il n'avait peut-être pas mesurées toutes, pas plus que César, ou Auguste, ou Charlemagne ne connaissaient toutes les conséquences de leur œuvre.

Quoi qu'il en soit, le mot *Empire* est-il si vague? M. Muret observe qu'il n'a aucune précision territoriale. C'est vrai : on ne sait s'il y faut faire tenir l'Inde, et l'Espagne, et l'Afrique, et l'Amérique espagnole et les Antilles ou Saint-Domingue. Je crois bien que le propre de l'empire est d'être indéfini, de toujours entreprendre plus, quoique l'empire romain se soit enfermé dans des murs, — mais ce ne fut qu'à la fin d'une longue carrière de conquête —; il n'est pas défendu pourtant d'en préciser les diverses étapes, et, laissant de côté ce qu'il aurait été s'il s'était achevé, en supposant qu'il l'eût pu, l'historien a le droit et le devoir de *définir* ce qu'il était en 1806, puis en 1809, puis en 1811, ce que Napoléon voulait qu'il fût en 1812 quand il arrivait à Moscou. Ce qu'il aurait été ensuite, s'il avait grandi encore, ce n'est plus de l'histoire.

M. Muret observe aussi qu'il est difficile de définir la nature du pouvoir impérial; qu'en effet Napoléon ne fut pas un empereur chrétien comme Charlemagne, puisqu'il persécuta l'Église; qu'il ne fut pas un empereur romain, puisqu'il propagea les doctrines de

l'égalité révolutionnaire et de la philosophie du XVIIIe siècle. Mais, au fait, il ne serait peut-être pas impossible de rapprocher, même à cet égard, les empereurs romains et Napoléon : les Césars aussi ont fondé un empire démocratique, mis fin aux privilèges de l'aristocratie, appliqué à la politique et au gouvernement du monde le vieux principe du droit romain que la volonté du peuple est la loi suprême. Qui sait si Napoléon et la Révolution n'ont pas ouvert une ère historique où, par-dessus les siècles du mystique droit divin, se renoue la chaîne avec les temps anciens du gouvernement républicain, ou du gouvernement des citoyens par eux-mêmes?

Cependant je ne veux pas insister de peur d'être entraîné trop loin. Je veux seulement dire que la nature du pouvoir impérial ne me paraît pas être d'une définition obscure : c'est un pouvoir d'origine populaire, d'autorité absolue, fortement constitué pour la conquête et pour l'organisation des pays conquis. Qu'il y ait des différences entre Napoléon et les empereurs romains, nul doute. Qu'il y ait beaucoup de ressemblances entre eux, il me suffit, et il en avait conscience : « Je suis, disait-il à Maret en 1812, de la race des empereurs romains et de la meilleure, de la race des Césars, de ceux qui fondent. » Un conquérant et un fondateur, la définition n'a-t-elle donc pas une suffisante clarté?

Aussi bien je reconnais qu'il y faut encore d'autres arguments; mais j'ai trois autres volumes à y consacrer. J'ai eu le malheur d'employer le titre suivant : « Le rêve de l'Empereur », à la fin de *Napoléon en Italie*, en étudiant la pensée de Napoléon monté au Kremlin, et M. Muret en conclut que la pensée de Napoléon était flottante, comme en un rêve, et que ma thèse laisse encore autour d'elle une grande part de vague rêverie, d'auréole. Ce n'est pas cela mon sentiment. La langue française m'a trahi : j'ai voulu dire par là ce que Napoléon *voulait* faire, rêvait de faire de l'Europe, par opposition ou plutôt en complément de ce qu'il en avait fait. Je n'ai pas voulu dire un rêve de dormeur; j'ai voulu dire une conception très consciente, très vigoureuse de l'Europe « qu'il rêvait ». Je voudrais que ma définition fût aussi claire que la pensée même de l'Empereur.

Et M. Muret conclut en des termes dont j'ai lieu d'être grandement flatté et qui en vérité m'ont profondément touché, « que mes ouvrages ont déjà enrichi singulièrement le dossier napoléonien, et qu'ils ont apporté au problème une telle lumière qu'ils sont bien près d'atteindre la limite de ce que les documents permettent à l'historien de constater ». — Que pourrais-je demander de plus? Mais il ajoute : « Au delà, c'est la part de l'hypothèse qui, quoi que nous fassions, subsistera toujours. »

Eh bien, on me trouvera peut-être bien difficile et excessivement ambitieux. Mais je ne suis pas de cet avis ; je n'accepte pas cette limitation de la recherche historique sur le sujet qui nous occupe. Je crois qu'il est possible de réduire encore considérablement cette part de l'hypothèse, et, puisqu'en deux volumes qui portent sur une période où la conception impériale de Napoléon n'était pas encore bien définie, cette période étant celle des origines, j'ai déjà projeté quelque lumière sur le problème, j'espère que, dans les autres volumes, consacrés à une période où l'Empereur avait naturellement pris une plus nette conscience de son ambition, la lumière qui résulte, selon moi, des documents et des faits sera telle, — qu'on me pardonne cette audace —, que l'auréole du mystère napoléonien sera pénétrée, et la pensée de l'Empereur aussi évidente que son génie fut clair et concret.

*
* *

Dans cette voie, je puis dès aujourd'hui poser le thème général de mon troisième volume, intitulé *Tilsit*, et qui mène cette histoire de 1806 à 1809 jusqu'au lendemain de Wagram. Que si, sous le Consulat, Marengo et Hohenlinden avaient ouvert l'Italie et l'Allemagne aux entreprises politiques de Napoléon, — et ce fut le sujet de notre premier volume —; si Austerlitz, objet du deuxième volume, avait en effet renversé le Saint-Empire Romain Germanique et établi la domination de Napoléon sur l'Allemagne et l'Italie, éléments caractéristiques de ce Saint-Empire; — Tilsit, au delà, lui ouvrit l'Orient, c'est-à-dire la voie où devait s'achever

l'Empire, du moins l'Empire, qu'il était donné à Napoléon de « rêver ».

On verra tout de suite que ma thèse ici ne s'accorde ni avec celle de M. Vandal ni avec celle de M. Émile Bourgeois. Je ne reviens pas sur le système continental, c'est-à-dire sur la combinaison suprême de la lutte contre l'Angleterre; si cette lutte sans fin, si ce système sans issue occupe toujours le fond du tableau, il constitue le décor de cette histoire, il n'en est pas le drame; il ne montre pas l'action napoléonienne; il n'explique ni les personnages, ni les faits. Comment soutenir que le blocus continental soit la raison d'être de Tilsit, de Wagram, et plus tard de la Moskowa? En aucune manière. Il serait plus facile de soutenir le contraire, c'est-à-dire que Tilsit ou Wagram, que la conquête du continent étaient en absolue contradiction avec les nécessités de la lutte contre l'Angleterre, puisque tout cela dispersait aux quatre coins de l'Europe des ressources qui eussent été plus utilement employées à des préparatifs directs contre l'Angleterre. Mais nous avons déjà assez traité de ce point.

M. Vandal a soutenu la thèse de l'alliance franco-russe sous Napoléon et Alexandre, comme M. Serge Tatistcheff dans son *Alexandre et Napoléon*. Ils écrivaient tous deux, il y a une vingtaine d'années, au moment de la fondation de l'alliance actuelle, et il est fort possible, sinon certain, qu'ils ont été influencés par les circonstances du moment. On sait que M. Vandal a donné comme sous-titre à son ouvrage : *L'Alliance russe sous le premier Empire*. Ils étaient entraînés par la louable pensée de rechercher les origines, les titres historiques de la jeune alliance, qui faisait son entrée dans la carrière politique parmi des manifestations d'enthousiasme. Mon sentiment est que cette impression leur fut dangereuse, et même trompeuse; qu'il n'y eut pas alors et qu'il ne pouvait pas y avoir d'alliance franco-russe, et j'ai cru être plus près de la vérité en donnant pour sous-titre à mon Tilsit : la *Rivalité de la France et de la Russie sous le premier Empire*. Ce n'est pas seulement parce que cette histoire se termine par le terrible duel de 1812, qui pourtant jette une lumière crue et singulièrement émouvante sur la nature exacte des rapports

entre la France et la Russie à cette date; mais il suffit de replacer cet épisode en son milieu pour lui restituer son véritable caractère.

Déjà nos rois du XVIIIe siècle, qui pourtant ne régnaient ni sur l'Allemagne, ni sur l'Italie, qui n'étaient pas les voisins de la Russie, avaient constamment refusé de mettre leur main dans celle des tsars qui s'offrait; car il aurait fallu, ils le savaient bien, livrer l'Orient à la Russie, et l'Orient était, on l'a dit fort justement, la plus belle colonie de la France sous l'ancien régime; les ambassadeurs de France à Constantinople, les Villeneuve et les Vergennes, étaient comme les vice-rois des chrétiens de l'empire ottoman; la France cultivait avec un soin pieux dans tout le Levant, comme elle cultive encore aujourd'hui, des siècles de traditions religieuses et commerciales. Et l'on aurait bénévolement abandonné aux Russes, des « barbares », tout cet admirable héritage du passé le plus glorieux de la France! Hérésie! Aujourd'hui même, où nous n'avons plus en Orient la même situation privilégiée, nous ne laisserions pas volontiers la Russie, notre alliée, descendre à la Méditerranée.

Les rois de France, dès les origines diplomatiques de l'histoire de notre pays, avaient fondé sur l'alliance turque le système de la barrière de l'Est, dressé sur les frontières de l'Autriche pour la contenir par diversion. De siècle en siècle ils l'avaient consolidé en y associant la Suède et la Pologne : ainsi la Turquie au XVIe, la Suède au XVIIe, la Pologne au XVIIIe, étaient devenues les alliées essentielles de la France, ses clientes si l'on veut, en tout cas les éléments immuables, nécessaires, de sa politique étrangère. La Russie révélant des ambitions redoutables, la barrière de l'Est se retournait sur elle, et la France avait naturellement soutenu Charles XII contre Pierre le Grand, la Pologne et la Turquie contre Catherine II. La politique française ne pouvait pas être différente.

A plus forte raison avec Napoléon. Plus puissant que les anciens rois, et maître de l'Allemagne et de l'Italie, plus ambitieux qu'eux tous, comment eût-il été plus conciliant? Comment eût-il lui-même renversé devant les Russes la barrière française de l'Est?

Ce que nous ne céderions pas aujourd'hui, après des désastres inouis, Waterloo et Sedan, comment l'eût-il cédé après Austerlitz et Friedland? Comment eût-il abdiqué les plus anciennes, les plus inéluctables traditions de la France?

Comment enfin eût-il renié à ce point ses propres aspirations, celles qui sont les plus évidentes chez lui dès le début de sa carrière, depuis Campo-Formio, depuis la campagne d'Égypte? Comment eût-il contredit à ce point tous ses desseins avoués, répandus dans toute sa correspondance, dans toutes ses instructions, dans toutes les manifestations les plus claires de sa pensée, sur la nécessité de défendre la Turquie contre les Russes, d'en assurer l'intégrité, d'en reconstituer la puissance, c'est-à-dire de fermer aux tsars le « chemin de Byzance »? J'ai déjà étudié dans ma *Politique orientale de Napoléon* jusqu'à 1808, je reprendrai bientôt les entreprises directes de Napoléon sur l'Orient, sur la Serbie, sur Constantinople, sur la Syrie, sur l'Égypte; je chercherai les traits du système politique qu'il y pensait édifier; je tâcherai de déterminer ce qu'il voulait faire de l'Orient. Mais il est certain dès maintenant qu'il ne voulait ni ne pouvait l'abandonner aux Russes.

La vérité, éclatante comme la lumière du jour, est qu'Iéna et Friedland le portèrent en quelques mois au flanc de la Russie; que tout de suite, dès Posen, il releva la Pologne et la mit à cheval : en reconstituant cet élément capital de l'ancienne barrière de l'Est, il réparait les erreurs de la politique de Louis XV et de la Convention : car c'est sous la Convention que la Pologne était morte. Il envoya Sébastiani à Constantinople, Gardane à Téhéran; il redressa la Turquie sur le Danube, la Perse même sur le Caucase, à la fois contre l'Angleterre et contre la Russie, et déjà ainsi fortement appuyé, vainqueur à Friedland, inquiet des intentions de l'Autriche, toujours en armes sur son flanc droit, comme il l'avait été à Austerlitz des intentions de la Prusse, il vit le tsar Alexandre à Tilsit, il l'étudia, et, le voyant jeune et aimable, avide et incapable de grandes choses, il l'attacha à sa politique, en agitant un moment devant ses yeux le mirage de l'Orient; il lui chanta « l'air » du partage, heureux d'abord de rendre pour

longtemps impossible toute nouvelle coalition, de détruire pour longtemps ce que Sorel a appelé si abusivement « l'éternelle coalition », ou du moins les velléités de coalition qui de loin en loin rapprochaient tant bien que mal les trois puissances du continent.

Aux entretiens de Tilsit, il affecta, plus peut-être qu'il n'en avait l'intention, de vouloir détruire la Prusse, ne la conserva, et mutilée, que « par égard pour Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies » — ainsi est rédigé le traité —; ce qui lui permit d'exiger d'Alexandre (car tout se balance en politique) des avantages compensatoires, c'est-à-dire l'abandon des Bouches de Cattaro, des îles Ioniennes, de la Valachie, de la Moldavie : est-ce assez clair? Ne voit-on pas la Russie obligée de desserrer l'étreinte dont elle commençait d'étouffer la Turquie? On sait l'importance exceptionnelle de Corfou dans les combinaisons politiques et militaires de Napoléon, que dès Campo-Formio il estimait la possession de cette île plus importante que celle de toute l'Italie même, que plus tard quand les Anglais s'en rendirent maîtres, ils y trouvèrent des approvisionnements suffisants pour une armée de 50 000 hommes. Ici je contredis la thèse de M. Émile Bourgeois, comme de M. Vandal, sur le partage. N'est-il pas évident qu'à Tilsit, comme toujours depuis Campo-Formio, le tout de la politique orientale de Napoléon était de sauver la Turquie, d'en garantir à tout prix l'intégrité, — il y revient à tout moment —, jusqu'au jour où il serait prêt à en régler lui-même les destinées?

On ne notera pas une seule infidélité volontaire à cette conception fondamentale. Lorsque naïvement Alexandre demanda comme une preuve d'amitié, nécessaire à « nationaliser l'alliance en Russie », qu'on lui laissât la Moldavie et la Valachie, qu'on restât fidèle à l'air de Tilsit, Napoléon écarta aisément ces convoitises quasi enfantines en exigeant la Silésie en compensation. Lorsque le tsar, presque déjà clairvoyant, pensa s'en irriter, Napoléon le calma par la grandiloquente lettre du 2 février 1808, et par les « Entretiens de Saint-Pétersbourg », auxquels M. Vandal a fait un sort en grande partie immérité en les prenant au pied de la lettre, quand il est manifeste qu'il n'y a en tout cela que duperie, la suite des chansons de Tilsit.

Sans doute l'Espagne, où Napoléon poursuivait d'autre part la construction de son Empire, lui donna plus de souci qu'il n'en attendait. Sans doute le désastre de Baylen l'obligea à fermer les yeux sur le maintien de l'occupation russe en Moldavie et Valachie, et il y consentit en effet à Erfurt sous le sceau du secret. Mais c'est qu'il avait peur qu'Alexandre ne profitât de ses embarras pour courir sur le chemin de Byzance; il fallait bien lui jeter un os, quitte à le lui reprendre au plus tôt.

Car cela lui assura le temps de paraître devant Madrid, puis de se retourner sur l'Autriche, en se servant encore de l'alliance russe, et, après Wagram, d'achever l'organisation de l'Allemagne et de l'Italie, de consolider le Grand Empire en lui donnant plus de poids pour achever son évolution dernière, c'est-à-dire de s'assurer, en même temps que la tranquillité de l'Europe, la disposition des voies de l'Orient, par le grand-duché de Varsovie agrandi, et par les provinces illyriennes fortement constituées autour de Laybach à l'entrée des Balkans.

Les conclusions très nettes de mon *Tilsit*, et naturellement sur examen serré des documents, sont donc que Napoléon ne voulut pas partager l'Orient, qu'il se le réserva, qu'il y vit dès Tilsit, comme avant et encore plus après, un élément de son grand Empire; — et dès lors il me semble que se trouve considérablement resserrée la part de l'hypothèse, dans la définition que j'ai tentée de la politique napoléonienne.

Et j'essaierai, en mon quatrième volume, d'aller encore plus loin, et de préciser ce que j'ai appelé « le rêve de l'Empereur ».

Je rattacherai d'abord sa conception impériale à la tradition du titre et du pouvoir impérial, en rappelant son sens à l'époque romaine et le caractère universel qu'il eut dès lors, et qu'il désigna dès la République même un régime politique destiné à réunir des provinces et à les organiser;

Que la France fut, plus qu'aucun autre pays, élevée à cette école et préparée à reprendre cette tradition, et qu'elle la reprit en effet par l'enseignement de la Renaissance, par le développement de la puissance monarchique d'un Louis XIV, et même par le caractère

universel de la philosophie du XVIIIe siècle qui devait s'exprimer par une expansion de même envergure;

Que Napoléon, inconsciemment ou non, a personnifié et achevé toute cette évolution historique; que sa naissance même, son éducation, puis son ambition l'entraînaient à l'organisation de l'empire de la Méditerranée;

Que tout naturellement la conquête, favorisée par les circonstances, et par la puissance extraordinaire de ses armées et de son génie, lui faisait rassembler toutes les terres de l'Empire, et l'Italie, et l'Allemagne, éléments du Saint-Empire Romain Germanique, lui-même monnaie inférieure, comme l'empire carolingien, de l'ancien empire des Augustes;

Et qu'ainsi conduit par la victoire jusqu'aux confins de l'Orient, il était impossible qu'il n'eût pas la pensée de conquérir et d'organiser l'Orient pour y achever l'Empire.

Il y fut porté par la logique irrésistible de sa grandeur. Il eût mieux valu peut-être pour la France qu'il fût un Washington; mais cette proposition est oiseuse assurément; d'ailleurs y avait-il de la place en France et en Europe alors pour un Washington, et en Amérique pour un Napoléon?

M. Sorel a soutenu que la politique de la Convention et du Directoire le forçait à conquérir l'Europe pour défendre la ligne du Rhin. Je soutiendrai au contraire qu'il pouvait beaucoup mieux défendre la ligne du Rhin en ne faisant pas la conquête de l'Europe, mais que le délabrement général de l'Europe de droit divin, la poussée de la propagande révolutionnaire, l'éducation politique de la France, et enfin son propre génie le forçaient à une conquête où la France devait perdre le Rhin, mais dont l'Europe devait sortir transformée par la Révolution.

Ayant épousé la fille des Empereurs, son fils devait être naturellement le roi de Rome, et le roi de Rome, futur empereur, devait se préparer au gouvernement de tout l'Empire, dont l'unité allait être reconstituée par la reprise des trônes fraternels. En effet Napoléon peu à peu rattachait à son autorité directe l'Espagne, et la Westphalie, et Naples, comme la Hollande; et je montrerai, après M. Frédéric Masson, en me plaçant au point de vue poli-

tique et non pas seulement familial, le lien très fort qui unit en 1811 ses relations avec tous ses frères-rois, et comment en même temps il francisait de plus en plus l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, pour en réaliser l'unité politique, administrative et sociale encore plus que dynastique, enfonçant la loi française dans les racines mêmes de l'Europe comme les Augustes y avaient enfoncé la loi romaine dès lors indestructible.

Donc Napoléon, héritier des Charlemagnes et des Ottons quand il poussait sa conquête le plus loin possible vers l'est, reconstituait, en faisant le tour de l'Europe, du Rhin au Danube et à Constantinople, l'ancien empire romain, et il pesait sur la Russie d'une force à la fois politique et historique qui pouvait paraître irrésistible : n'ayant pu la fondre dans son système impérial par un mariage franco-russe, dernier moyen qu'elle avait d'être tolérée en Europe, il allait la chasser de l'Empire, l'expulser de l'Orient qui est une part de l'empire. Qu'on me donne d'autres raisons pour expliquer l'apparente folie de la campagne de Russie !

C'est pourquoi, prêt à cette entreprise suprême, il refusait de s'engager à ne pas relever la Pologne, déjà une marche de son Empire, bâtie sur le *limes* de la Vistule. Il armait toute l'Europe contre Alexandre ; il entraînait la Prusse et l'Autriche, leur prenait leurs contingents, les enrôlait dans son armée, qui n'était plus la Grande armée française, mais la Grande armée impériale. Il jetait l'Europe sur l'Asie. Il faisait reculer l'histoire de cent ans, défaisant l'œuvre de Catherine II et de Pierre le Grand, fermant les fenêtres que la barbare Russie s'était ouvertes sur l'Europe civilisée. Il chassait devant lui les armées du tsar ; il les écrasait à la Moscowa ; il entrait à Moscou ; il s'installait au Kremlin. Et là, à l'endroit qui fut le terme de l'épopée, j'essaierai de dire, non pas le rêve de l'Empereur, puisque cette expression a produit quelque confusion, mais la pensée politique de Napoléon à cette date de septembre 1812 où il était le maître, dans la dernière des grandes capitales de l'Europe.

Mais en attendant mes propositions développées, ne voit-on pas déjà qu'à suivre cette si lumineuse et si logique carrière impériale on est obligé d'aboutir à la conception de l'Empire de l'Europe, avec tout le rayonnement qu'il comportait sur le reste

du monde; que si Alexandre avait traité, — et la campagne n'avait naturellement pas d'autre objet —, il eût perdu la Pologne russe et la Moldo-Valachie, pas moins, peut-être plus, et qu'alors Napoléon eût organisé l'Europe orientale comme il avait organisé l'Europe occidentale?

Est-ce une *hypothèse* en l'air? — Est-ce parce que nous avons dans l'esprit toute l'argumentation des faits que nous grouperons et que nous avancerons et que nous avons peut-être tort de déflorer en les présentant prématurément? — Nous croyons cette hypothèse fondée absolument, et nous prétendons conclure, demandant seulement le crédit de quelques mois, que Napoléon à Moscou voulait, de volonté nette et consciente, et non pas en une vague rêverie qui ne s'accorderait pas avec son caractère, prendre l'Orient à la Russie pour le fondre dans son système impérial.

Alors, selon les termes de son sénatus-consulte du 17 février 1810, dans la dixième année de son règne, en 1813 ou en 1814, il serait allé à Rome, et à Saint-Pierre il eût été le héros d'un sacre qui eût été sans doute le couronnement de sa carrière guerrière. Alors il eût fermé le temple de Janus, et il eût organisé l'Europe, toute l'Europe, tous les pays de la Méditerranée, dans la grande paix romaine, nous voulons dire dans la grande *paix française*, fondée sur le principe de l'égalité démocratique née de la Révolution : les empereurs romains aussi avaient détruit les privilèges de la noblesse sénatoriale et fondé leur empire sur la fusion des races et des classes sociales.

Mais il ne fut pas donné à Napoléon de bâtir son Empire dans ces formes achevées; il le laissa imparfait, comme il laissa son arc de triomphe à mi-hauteur, et, derrière les neiges de la Russie et les horreurs de la Bérésina, « les rois de l'Europe » renversèrent l'empire napoléonien et revinrent à la formule illusoire de l'équilibre, qui n'est pas la meilleure garantie de la paix ni même de la liberté. D'ailleurs ils n'échappèrent pas longtemps à la Révolution, dont les armées de la République avaient jeté le germe à travers le monde, et que celles de l'Empire avaient profondément enracinée dans la terre.

ÉDOUARD DRIAULT.

LE VOYAGE DE LA GRANDE-DUCHESSE ÉLISA A PARIS EN 1810

L'invitation.

Un an s'était à peine écoulé depuis qu'Élisa, princesse de Lucques, avait été appelée par son frère Napoléon au gouvernement général des départements français de la Toscane (le décret lui conférant la dignité de grande-duchesse étant du 3 mars 1809), lorsqu'un événement extraordinaire, le mariage décidé de l'Empereur et Roi avec une archiduchesse d'Autriche, suscita son déplacement à Paris.

Élisa n'avait pas quitté l'Italie depuis la fin d'avril 1805, époque où elle avait passé les monts pour venir régner à Lucques et à Piombino. Aussi, après ces cinq ans écoulés, répondit-elle avec empressement à l'affectueuse invitation de Napoléon.

Cette dernière était datée du 26 février 1810.

... Dans cette importante circonstance, écrivait l'Empereur, j'ai résolu de réunir auprès de moi les princes et princesses de ma famille. Je vous en donne avis afin qu'aucun empêchement légitime ne s'oppose à ce que vous soyez à Paris le 20 mars.

Elisa répondait presque aussitôt :

Florence, le 7 mars 1810.

Sire,

Je reçois la lettre du 26 février par laquelle Votre Majesté daigne m'appeler pour son mariage. Il me sera bien doux de pouvoir dans une circonstance aussi heureuse reporter aux pieds de Votre Majesté les sentiments de la plus tendre sœur et en offrir l'hommage à Son Auguste épouse.

Je pars dès demain. Ma grossesse avancée et ma santé rétablie me permettent de supporter les fatigues de la route, j'aurai seulement besoin de quelques ménagements, mais j'espère que je serai à Paris avant le 20 de ce mois.

ÉLISA [1].

La veille, elle avait écrit la lettre suivante à son mari :

Je préviens Votre Altesse Sérénissime que j'ai cru convenable de le charger de diriger le gouvernement du Grand-Duché pendant mon absence. Elle voudra bien, en conséquence, donner et signer les ordres que le bien du service exigera. Le sieur Froussard remplira les fonctions de secrétaire des commandements et signera la correspondance ordinaire sans prendre le titre et en indiquant seulement : *par ordre de S. A. I.* Votre Altesse impériale aura la complaisance de m'envoyer à Paris les affaires sur lesquelles elle jugera à propos de me consulter.

Votre affectionnée,

ÉLISA [2].

Du palais Pitti, le 6 mars 1810.

A Son Altesse impériale, le prince de Lucques et de Piombino.

Ce voyage, sous l'apparence de l'obligation familiale de la part d'une sœur d'assister à la consécration de l'union d'un frère, comportait du consentement, voire même d'ordre de son puissant parent et bienfaiteur, un apparat extraordinaire pour la Grande-Duchesse, en raison du haut caractère de l'alliance entre la France et l'Autriche, et de l'éclat qu'on allait donner aux fêtes. Aussi désigna-t-elle, pour l'accomplir avec elle, six dames de sa Maison, trois écuyers, cinq chambellans, et son intendant. La jeune princesse Napoléon, sa fille, devait également la suivre à Paris, avec sa gouvernante, la chanoinesse de Villemagne.

Dès que la convocation impériale fut connue à la cour de Florence, il y eut comme une sorte de rivalité entre les dames du palais [3] afin d'obtenir d'être sur la liste. Voir Paris alors et les splendeurs dont elles avaient entendu si souvent faire l'éloge aux cercles de la princesse, et les voir en bonne place, constituait un véritable appât, sans compter que les belles comtesses florentines

1. Arch. Nat. AF^{IV} 1701 (87 à 97) inédite.
2. Bibliothèque de Modène. Lettre autographe (Carton 440, Napoleonidi) *inédite*.
3. Celles-ci étaient plus de trente en 1810.

de l'entourage d'Élisa n'étaient point fâchées d'aller, comme Italiennes, goûter une part du succès qu'obtenaient les femmes dans le monde des Tuileries. Les brillants officiers de la garde — qui tous avaient plus ou moins passé par l'Italie — leur avaient, à tort ou à raison, établi une renommée, et, à défaut du caprice amoureux, une curiosité naturelle à leur sexe les rendait désireuses d examiner de près et dans leur plus haut milieu, les manières françaises qui donnaient le ton partout. Elles savouraient déjà par avance leur triomphe et, comme elles étaient, paraît-il, un peu coquettes, on comprendra la fièvre dont elles ne se défendaient pas, les plus jolies en tête.

C'étaient d'abord naturellement les moins discutées de ce côté les *signore* Mozzi, fille de l'ancien ministre de la reine d'Étrurie, Montecatini (de Lucques) et Nencini ; puis venaient Thérèse Dragomani riche, très dévouée à Son Altesse (elle remplaçait la dame d'honneur comtesse Mastiani démissionnaire), la comtesse Corsini, pas jolie, petite, mais de toute première famille, enfin la signora Albizzi.

Le plus grand succès les attendait en effet : la Mozzi, plus vive que ses compagnes, avec ses grands yeux noirs, sa prestance, ses grâces, la Mozzi, dont le mari était presque... délaissé (le ménage ne vivant pas en bonne intelligence), la Dragomani avec son esprit, son aisance, veuve par surcroît; la Nencini enfin d'une taille plus élevée et fort piquante, furent les plus distinguées. Nous les retrouverons bientôt aux galas des Tuileries.

Le 7 mars 1810, Son Excellence le baron de Garzoni Venturi, Grand Maréchal du palais, accompagné de sa femme, qui était également dame du palais, se mit en route avec MM. Lambert, secrétaire des commandements, et Rielle, intendant du palais.

Le trajet.

Le 8, la Grande-Duchesse, entourée d'une partie de la maison du prince [1], de la garde d'honneur, du chef d'état-major, du baron Fauchet, préfet de l'Arno, et des membres du Conseil de liquida-

1. Félix Baciocchi son époux, prince de Lucques, commandant la division militaire en Toscane.

tion[1], qui l'escortèrent jusqu'à Gaffaggiolo[2] et furent congédiés par elle en cet endroit, partit avec sa nièce Flaminia, baronne de Rossi, les dames que nous venons de citer et MM. le grand écuyer Cénami, les chambellans de la Gherardesca, Albizzi, Strozzi et plusieurs pages. Le prince la quitta le lendemain matin à Gaffaggiolo, lieu de sa première étape, pour rentrer à Florence. On fit, à propos de ce départ, circuler dans la ville le sonnet suivant :

SONETTO.

Vanne, cara agli Dei, cara ai mortali
Donna, d'Etruria unica spême e fida;
Va' della Senna, ove il destin ti guida,
Sulle sponde famose e trionfali

Te Vezzeggiando colle placid' ali
Tutelar Genio, ai tuoi bei di sorrida :
Ei t'appiani il sentier : l'empia ed infida
Tenga ei lungi da te schiera dei mali

Ricca del nostro amor, dé' pregi tuoi,
Fa di te mostra entro il regal soggiorno
Del *maggior de' mortali et degli Eroi :*

Ma Elisa! deh! non obliar, che un giorno
Lieto mai più non splenderà per noi,
Se quello il di non è del tuo ritorno.

Le voyage s'exécuta aussi rapidement que le permettait la santé de Son Altesse, dans une voiture dite *dormeuse* que Cénami avait commandée pendant son dernier séjour à Paris.

Après avoir traversé l'Apennin — partie du trajet fort pénible, — Élisa arriva vers huit heures du matin à Modène. Pendant le relais, le colonel du 29e régiment de dragons français et le podestat

1. Le Conseil extraordinaire de liquidation, créé par Napoléon pour fonctionner dès le 1er janvier 1809 (Décret impérial du 31 décembre 1808 daté de Benavente), n'était à peu de chose près, que l'ancienne Junte française de gouvernement instituée le 12 mai 1808 à l'effet d'organiser la Toscane en départements d'empire. Elle se composait des deux maîtres des requêtes Chaban et Janet, de M. l'auditeur Balbe Crillon venus de Paris, et siégeait sous la présidence du général comte Menou, qui signait seul la correspondance.

2. Endroit sur la route de Fiesole à l'Apennin, où se trouve un palais aujourd'hui vendu, mais alors entretenu par la liste civile de Napoléon.

(maire) vinrent la complimenter [1]. Élisa coucha le 10 à Plaisance et quitta le lendemain matin cette ville pour Turin où elle entra le 11 au soir, sans encombre. Le 12, elle poursuivit sa route vers Suse et le Mont-Cenis.

Le 12 au soir, Élisa s'était arrêtée à l'hospice, pour y passer la nuit. N'écoutant pas les avis qu'on lui donnait de se reposer davantage, elle reprit son voyage le lendemain matin et pendant plusieurs heures du trajet, resta comme à moitié évanouie [2].

Le 13, à onze heures du matin, la Grande-Duchesse atteint Lans-le-bourg de l'autre côté de la montagne. Située à 1 411 mètres d'altitude, Lans-le-bourg, peuplée alors de 1 200 habitants presque tous aubergistes, muletiers, porteurs, artisans ou commissionnaires, est à peu près à égale distance en venant de Modane comme de Suse. Ses chaumières entassées ou, pour mieux les qualifier, ses *huttes* enfumées ressemblaient, comme l'a écrit un voyageur du temps [3], et comme nous avons pu le vérifier nous-mêmes en ces dernières années, aux gîtes des Lapons. C'était pourtant un endroit de poste animé et extrêmement connu sous l'Empire, précédant du côté de l'ancienne France le col et le plateau du Mont-Cenis sis à 2 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, col où se trouve l'hospice.

Il y avait à Lans-le-bourg une grande auberge [4] et une caserne que l'Empereur venait de faire construire. On s'y pressait de toutes parts. La traversée des Alpes se fit malgré la bourrasque qui soufflait ce jour-là.

Durant sept mois de l'année le passage par cette route, alors la plus en vogue pour aller de France en Italie et *vice versa*, était presque impraticable : il y régnait des tourmentes affreuses. A cause des grandes masses de neige, les voitures d'Élisa et de sa suite avaient été démontées à Novalaise (vallée de Suse) sur les

1. *Cronaca Modenese* (archives de Modène). Manuscrit de Rovatti. Registre de 1810, rubrique : 10 mars. *Inédit.*

2. Dépêche de Turin, datée du 16 mars (insérée à la *Gazette universelle* du 24) et détails dans la même. La *Gazzetta universale* était un des deux principaux journaux de Florence sous l'Empire.

3. Lady Morgan, l'*Italie*, I, 29.

4. La maison est aujourd'hui occupée par la douane.

limites du Piémont (36 kilomètres de Lans-le-Bourg) et placées sur des traîneaux.

Il n'était pas rare qu'on fût obligé de faire porter les voitures à dos de mulets pendant sept heures de marche. Les grands de la terre n'échappaient pas à ces inconvénients sur ces cimes neigeuses tout comme le commun des mortels, malgré que l'Empereur eût fait établir des postes de cantonniers et d'abri tous les trois kilomètres (on les y voit encore, mais la route est aujourd'hui bien mal entretenue du côté français) et porté par ses ingénieurs à 10 mètres la largeur de la voie qui autrefois n'était qu'une sorte de mauvais sentier. Quant aux plantations de mélèzes voulues par l'Empereur elles étaient à peine naissantes en 1810; elles sont aujourd'hui magnifiques au point que cette région ressemble à un immense bois de Boulogne.

A Turin, le lendemain 14 mars, sont attendus le vice-roi et la vice-reine d'Italie, qui se rendent également à Paris. Des courriers annoncent aussi le passage imminent du roi de Naples [1].

Le 16 mars une dépêche de Florence signale, qu'outre les Toscans distingués qui accompagnent Élise, il en est parti d'autres non moins en vue, tous allant à Paris, notamment le grand maître de la cour de Lucques, le marquis Jérôme Lucchesini.

Le 14, à Florence encore, le roi des Deux-Siciles se dirigeant sur Paris, s'arrête au palais impérial de la *Crocetta*, résidence actuelle du prince Félix, pendant qu'on répare une roue de sa voiture qui s'était cassée durant le trajet de Rome à Florence; la garde d'honneur lui sert d'escorte; il repart le soir même à sept heures [2]. De tous les membres de la famille impériale, sauf peut-être Napoléon, Murat a les meilleurs chevaux de poste [3] et les courriers les plus diligents. Tassoni signale qu'il ne met que soixante heures à ce voyage-là, pour de sa capitale atteindre le Mont-Cenis [4].

1. *Gazette de Turin*, 12 mars.
2. *Gazzetta universale* du 17 mars 1810.
3. Son écurie était d'au moins cent chevaux. Son bâtiment et son installation existent encore à Portici près de Naples, où nous les avons reconnus : mais c'est aujourd'hui une caserne.
4. Dépêche au sénateur Testi, Naples, 23 mars 1810 (Arch. Milan), *inédit*. Tassoni était en 1810 le ministre d'Italie à Naples.

Le 18, grande revue passée par Félix du 29e régiment de ligne qui vient d'arriver et ne fait que traverser Florence, avant d'aller prendre garnison à Livourne. Félix inspecte aussi ce même jour le 112e régiment caserné à Florence[1].

En passant donc au Mont-Cenis par la belle voie à rampes adoucies et à courbes savantes et aux abords admirablement plantés, récemment terminée, Élisa, qui y coucha une nuit, fit remettre au procureur et à l'ingénieur de l'hospice de très belles tabatières d'or. L'usage s'était établi, chez les princes de la Famille de marquer leur séjour dans cet établissement par des cadeaux. Le *Journal de l'Empire* en signale plusieurs du même genre, à la même époque. A l'hospice, l'Empereur et Roi avait fait établir un appartement meublé à lui réservé et aux siens [2].

L'arrivée et les occupations à Paris.

La Grande-Duchesse, après avoir quitté Lyon, le 16 mars à midi [3], en bonne santé, avec sa fille rétablie déjà, et s'être de nouveau reposée à Dijon, où l'attendaient des courriers de son frère, arriva avec sa suite à Paris, le 17 mars, très tard, et alla droit au palais du Luxembourg [4] qui, par une allusion flatteuse sans doute, lui avait été assigné. On sait que le Luxembourg avait été bâti par une Médicis, Marie, femme de Henri IV.

Madame de Laplace, dame d'honneur correspondante d'Élisa, qui y logeait de droit aussi comme femme du Président du Sénat, s'était empressée de tout y faire préparer.

Rien d'étonnant à ce que la Grande-Duchesse tant par son rang d'abord que par sa qualité d'invitée ensuite, reçoive de l'État

1. *Gazzetta universale* du 20 mars.

2. Nous en possédons l'inventaire d'après les archives du couvent. Les visiteurs d'aujourd'hui peuvent encore voir à l'hospice quelques meubles datant de l'époque et la chambre impériale qui servit aussi à Pie VII. A l'hospice, sous l'Empire, des secours gratuits en aliments liquides étaient donnés aux voyageurs et militaires marchant isolément. Le gouvernement en tenait compte à l'administration de l'hospice près de laquelle était placé en résidence un commissaire des guerres.

3. Elle était descendue à l'Hôtel des Célestins, quai du même nom, sur la Saône. Cet hôtel n'existe plus en tant qu'auberge, mais le bâtiment y est encore.

4. *Journal de l'Empire*, 17 mars 1810.

l'hospitalité. Depuis le 3 avril 1808, elle n'est plus propriétaire à Paris, ayant vendu à cette date à l'Empereur qui en a disposé depuis, son hôtel de la rue de la Chaise avec tous ses meubles et dépendances.

Le roi de Westphalie n'a pas non plus d'installation en 1810, du moins en ville; il n'a pas encore acheté le château de Stains sis à côté de Saint-Denis; le fait se prépare, mais demande encore un certain temps pour tout mettre au point; aussi l'Empereur désigna-t-il à ce dernier pour résidence l'hôtel de Castries rue de Varenne, qui appartient alors au ministère des Relations extérieures et qui est meublé par la Couronne. Élisa, elle, s'en vint donc au Petit-Luxembourg en attendant d'être transférée, pour plus de commodité, à l'hôtel de son frère, le roi d'Espagne Joseph-Napoléon, quand la période de ses relevailles d'un accouchement imminent l'y obligera [1].

Le 20 mars, l'Empereur partit pour Compiègne, mais Élisa ne l'accompagna pas dans ce premier déplacement. Elle fut seulement du second qui eut lieu pour elle le 8 avril. Aussi ne fut-elle présentée à Marie-Louise, avec sa nièce, la vice-reine d'Italie, que le 1er avril, jour de l'arrivée du couple impérial à Saint-Cloud. Elle prend part au dîner de famille de ce jour qui suivit le mariage civil célébré par le prince archi-chancelier Cambacérès. Pendant la cérémonie, elle se tint debout sur la gauche du trône, au milieu d'un groupe de reines et des princes vice-connétable et archi-trésorier.

L'entrée triomphale [2] de l'Empereur et de l'Impératrice dans Paris, par l'Arc de l'Étoile eut lieu le 2 avril 1810. Après leur arrivée aux Tuileries, ils se reposèrent dans les salons du palais et dans la galerie de Diane, puis leur cortège s'achemina par l'intérieur, vers le salon d'Apollon, au Musée, où une chapelle ornée

1. Cet hôtel du roi, ci-devant Marbeuf, était utilisé déjà depuis 1808 par Napoléon pour loger des têtes couronnées. Murat notamment y était descendu le 30 novembre 1809.

2. Voir la description dans le *Moniteur* et un magnifique tableau montrant le déploiement du cortège aux Tuileries, tableau du temps par Garnier, appartenant au musée de Versailles; voir aussi la reproduction de la célèbre aquarelle d'Isabey, fixant la marche des voitures aux Champs-Elysées.

de vases et candélabres magnifiqnes en vermeil de Biennais, commandés tout exprès, avait été disposée. Les reines d'Espagne, de Hollande, de Westphalie, les princesses Élisa, Pauline et Stéphanie, portaient la queue du manteau de l'Impératrice. Le cardinal Fesch, primat des Gaules, officiait.

Le retour du couple impérial entouré des rois frères et des grands de l'Empire, se fit à travers la longue galerie du Musée, récemment terminée; là, avaient pris place sur invitation spéciale et derrière des barrières, plus de 10 000 personnes appartenant principalement au monde de la cour et de la bourgeoisie de Paris [1]. La Grande-Duchesse fut de toutes les cérémonies. Un officier de sa maison porte la queue de son manteau, suivant l'étiquette.

Le 8 avril, Élisa se rendit à Compiègne où étaient retournés l'Empereur et l'Impératrice. Elle fit le trajet avec le vice-roi et la vice-reine d'Italie; elle y demeura jusqu'au 23 inclusivement [2].

Pendant son déplacement on a d'elle, parmi d'autres, cette lettre tout intime, écrite à Madame :

Ma chère maman, je m'empresse de vous donner de mes nouvelles qui sont bonnes; mon oncle Fesch a été un peu souffrant, mais à présent il va bien; toute la famille se porte bien. J'attends Napoléonne [3] aujourd'hui; rien de nouveau, on dit que Leurs Majestés sont à Saint-Quentin. Je vous embrasse, ma chère maman, faites-moi donner de vos nouvelles.

Votre affectionnée fille,

ÉLISA.

La Grande-Duchesse demeura à Paris la fin d'avril et les mois de mai, juin et une partie de juillet 1810. Pendant le voyage de Leurs Majestés en Hollande, Élisa continue au milieu des visites et des exigences de l'étiquette, à travailler. Elle avait pu conférer déjà quelque peu avec son frère avant son départ, et on ne s'étonnera pas que Napoléon, tout en inspectant ses ports de la mer du Nord, ait eu ses idées arrêtées sur diverses questions.

1. Il existe une très jolie et très exacte gravure contemporaine par Malbeste, d'après Zix, de ce défilé.
2. *Journal de l'Empire.*
3. Sa fille.

D'Anvers, le 3 mai 1810, l'Empereur donne un décret réunissant au Domaine tous les biens de l'ordre de Malte situés en Toscane.

Élisa de son côté continue à suivre à Paris les affaires du Duché, avec le concours de Marescalchi. Le 20 avril, elle intervient auprès de l'Empereur à propos de Carrare, que l'Empereur a par moments la velléité de reprendre, soit parce que jusque-là Élisa ne paie pas bien ou pas du tout même, les rentes imposées par le décret du 30 mars 1806 [1], soit qu'il veuille mettre sous sa surveillance directe ce lieu important et unique en son genre, au point de vue artistique si intéressant pour un artiste consommé comme lui.

Bartholomé Cénami, le grand écuyer de Lucques, qui est aussi comme on sait à Paris, sera chargé d'autre part, en novembre 1810, de négocier auprès des ministres, le maintien de Carrare à la Principauté, car cette affaire traînera jusqu'alors.

20 avril 1810.

Sire,

Permettez-moi de fixer l'attention de Votre Majesté sur le rapport ci-joint relatif à Carrare. Elle reconnaîtra : 1° que les établissements ont fait exécuter en deux années environ 500 bustes de Votre Majesté, des vases, des tombeaux, des bas-reliefs, des statues, tous travaux qui auraient exigé 25 ans des premiers sculpteurs de sa capitale et qui même n'auraient pu se faire parce que des ouvriers manœuvres manquent; 2° que les prix des bustes à 1 200 francs suivant le modèle pour les communes envoyé au cabinet de Votre Majesté et à 2 000 francs pour les colossaux, n'est *que le quart de la valeur* de ce qu'ils coûteraient s'ils étaient exécutés à Paris; qu'il en serait de même pour les vases et statues des jardins impériaux; 3° que les caves de marbres sont des propriétés particulières et qu'il est contraire aux intérêts de Votre Majesté, au progrès et à l'économie des grands travaux, qu'elle a ordonnés, de faire acheter ces caves pour les exploiter aux frais de son gouvernement; 4° que les transports de *marbre brut* au prix énorme de 21 fr. 50 le quintal, élèvent cette dépense à six fois la valeur du marbre aux carrières, et que si les blocs avaient été ébauchés sur les lieux, on aurait épargné à votre Trésor 6 000 francs sur 12 000 francs que coûtent les premiers transports effec-

1. Décret établissant 300 000 francs de rentes pour les militaires de la Grande Armée à désigner par l'Empereur et connexe au don que faisait Napoléon à sa sœur du ci-devant duché de Massa-Carrara en suite du traité de Presbourg.

tués; 5° si Votre Majesté croit convenable de nommer une commission pour l'examen de cette affaire, elle reconnaîtra que des intérêts secrets se sont opposés aux vues d'économie et à la répression des abus, pour lesquels le ministre d'État de Votre Majesté, le comte Regnault, a fait sur ma demande d'inutiles démarches, et cette commission par ses recherches, dévoilant la vérité à Votre Majesté, éclaircirait le but de tout le mouvement qu'on s'est donné pour tromper la religion du ministre et la vôtre; 6° que des établissements formés par actions au porteur dont l'intérêt ne peut excéder 6 p. 100 et dont les actionnaires ont affecté leurs *dividendes d'intérêt depuis 3 ans pour les progrès et l'amélioration de l'art, ne sont ni des affaires ni des spéculations*, mais des réunions de citoyens dévoués dont les vues utiles et le désintéressement, loin d'exciter la critique, peuvent être proposés pour modèles.

Quelle que soit la détermination de Votre Majesté elle ne doit pas oublier que ce pays que je tiens de ses bontés, n'est régi que par les lois de son grand Empire, que tous les marbres provenant des caves particulières sont et seront toujours affectés exclusivement aux besoins des travaux de la France, exempts de tous droits, même communaux.

Qu'en reprenant le territoire qui appartenait à l'Italie, ensuite à la France et que Votre Majesté m'a cédé, elle ne se déterminerait sans doute à changer encore les dispositions de stabilité qu'elle imprime à sa volonté souveraine que par de grands motifs d'utilité publique bien constatés; mais comme ces considérations n'existent point pour l'exploitation des marbres, alors Votre Majesté trouvera peut-être convenable de ne rien changer à une propriété dont les produits ont été convertis par mes soins en vastes ateliers destinés à multiplier les bustes et statues de Votre Majesté pour l'étranger[1], mesure qui n'aurait pas la même convenance si les carrières étaient exploitées pour son compte et par son ministre de l'Intérieur.

J'aurai l'honneur d'adresser à Votre Majesté toutes les pièces relatives aux propriétés des caves, mais je la supplie de faire lever la suspension d'envois de ses bustes aux communes, qu'une décision de Votre Majesté à son ministre de l'Intérieur et une lettre de ce dernier à son Conseil d'État, avaient autorisés, car, sans cette permission, les établissements ne pourraient plus exister.

ÉLISA[2].

1. Sur le rôle d'Élisa à Carrare de 1806 à 1814. Voir notre ouvrage : *Les Arts en Toscane sous Napoléon*, chap. I.

2. *Archivio di stato di Lucca*, carton n° 94. Secrétairerie d'État et de Cabinet. Lettre inédite.

Voici encore plusieurs exemples de l'activité d'Élisa pour les affaires toscanes. Le 6, elle défend le maintien des circonscriptions communales, auxquelles on veut un instant toucher.

Paris, 6 mai 1810.

Sire,

J'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que le ministre de l'Intérieur a cru utile de s'occuper d'une nouvelle distribution du territoire entre les communes des départements de la Toscane. Ce serait avec un vif déplaisir que je verrais cette mesure. L'administration du Grand-Duché va très bien : rien n'est plus utile pour la faciliter que les grandes communes et cette nouvelle division exciterait des réclamations infinies et dérangerait toutes les habitudes des habitants.

J'ose donc supplier Votre Majesté d'ordonner qu'on ne s'occupe pas de cette affaire. Votre Majesté, qui a tant fait pour ce pays, pourrait donner une nouvelle preuve de sa bienveillance paternelle, en ordonnant que dans quelques grandes communes on pût y mettre un adjoint seulement pour l'état civil. Elle a fait cette exception en faveur des départements de la Belgique ; je veillerai à ce qu'on ne multipliât pas ces adjoints. Le ministre des Finances pensait aussi que cette nouvelle division des communes faciliterait la perception des impôts, mais j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté qu'au 31 mars, la contribution foncière de Toscane pour l'exercice de 1809 était rentrée ; il ne restait plus qu'à régulariser les pièces de dépenses pour décharges et réductions ; les départements toscans sont heureux de rivaliser avec ceux qui sont le plus dévoués à votre vaste Empire. ÉLISA[1].

ÉTAT DES DEMANDES
SOUMISES A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ET ROI
PAR LA GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE

ATTRIBUTIONS MINISTÉRIELLES.	EXPOSÉ SUCCINCT DE LA DEMANDE.	DÉCISION DE SA MAJESTÉ.
Ministre de l'Intérieur.	Je supplie Votre Majesté de vouloir bien ordonner qu'il soit placé des adjoints dans les grandes communes pour l'état civil au lieu de faire une nouvelle division de communes dans les départements de la Toscane. ÉLISA[2]. Paris, le 6 mai 1810.	

1. Arch. Nat. A. F[IV] 1716. *Inédite.*
2. *Ibid.*, n° 192.

A la date du 20 mai, elle fait passer au ministre des Cultes un projet de statuts pour les sœurs hospitalières existant en Toscane sous le nom d'oblates.

J'ai visité moi-même, lui mande-t-elle, les hospices auxquels ces sœurs sont attachées et j'ai reconnu avec peine qu'en général, elles sont presque exclusivement livrées à la vie contemplative, et, que sous ce rapport elles ont beaucoup dégénéré des principes consacrés par les sages règlements de Léopold qui les ont instituées[1].

Le même jour elle réclame en faveur du commerce de Livourne.

Paris, le 20 mai 1810.

J'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que le Prince[2] a fait sa tournée à Sienne, Grossetto, dans les Maremmes et l'île d'Elbe; il me rend compte de la situation et me confirme que toutes les parties de votre Grand-Duché continuent à jouir de la plus parfaite tranquillité.

Cependant, Sire, il est de mon devoir de dire à Votre Majesté que le décret du séquestre contre les Ottomans a jeté la consternation à Florence et à Livourne; que les marchandises saisies sont le prix de retour des expéditions de fabrique et des productions de la Toscane, précédemment envoyées en Turquie et au Levant, où le commerce ne se fait que par échange.

Que ces opérations légitimes ont été faites conformément aux lois existantes et au système commercial de Votre Majesté.

Que cette mesure de séquestre atteint presque uniquement les sujets les plus dévoués à Votre Majesté, anéantit leurs capitaux et leur industrie.

Que trente mille ouvriers occupés pour les soieries et les bonnets, vont être livrés à la misère la plus profonde par l'interruption de tous les travaux.

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, Sire, le tableau des exportations de Livourne et de recommander à la bienveillance et à la justice de Votre Majesté le sort d'une population dont le malheur a excité l'intérêt et la crainte de toutes les autorités constituées.

ÉLISA[3].

1. Extrait du relevé d'un catalogue Et. Charavay.
2. Le prince Félix Baciocchi son mari.
3. Arch. Nat. A. F^IV 1701. *Inédite.*

Votre Majesté observera que les exportations manufacturées en Toscane se montent à la somme de 16 millions.

APERÇU DES OBJETS MANUFACTURÉS EN TOSCANE, QUI SONT EXPÉDIÉS ANNUELLEMENT DE LIVOURNE POUR LE LEVANT

OBJETS EXPORTÉS.	NOMBRE DES			POIDS EN LIVRES DE TOSCANE.	VALEUR NUMÉRAIRE.	OBSERVATIONS.
	Pièces.	Caisses.	Balles.			
Soieries..	20 000			200 000	à 35 fr. la pièce. 7 000 000	Ces soieries se fabriquent à Florence.
Bonnets..	3 000 à 100 douz. chaque.				6 000 000	Les commerçants assurent que la moitié de cette somme de 16 000 000 tourne au profit des ouvriers; que la seule fabrique de soieries et de bonnets en occupe trente mille indépendamment du grand nombre de marchands, courtiers, artisans et autres que ces branches d'industrie font vivre; que le nombre des Établissements français dans les Échelles est de 100 au moins et que les Livournais et les Florentins y ont des capitaux majeurs.
Coraux travaillés de différentes qualités			8 000		1 000 000	
Papier....			5 000		à 120 fr. la balle. 600 000	
Flacons. Briques, meubles, articles de quincaillerie, menuiserie et autres objets fabriqués en Toscane ou venant de France.					1 000 000	
					16 200 000	ÉLISA[1].

1. Arch. Nat., A. F IV, 1701. *Inédit.*

Le 21 mai elle dicte à son secrétaire la note suivante concernant une autre question : « Accuser réception, le remercier et le pré-

venir qu'il a été écrit au grand juge Matteuci[1] pour renvoyer sans délai les observations demandées par le duc de Cadore sur l'affaire du droit d'aubaine; pour le moment Sa Majesté suspend les autres objets de la lettre[2]. »

Cette affaire du droit d'aubaine (*diritto d'albinaggio*) qui exemptait les Lucquois des entraves mises au droit d'acquérir par succession[3] en dehors de leur territoire, avait reçu sa solution par le décret impérial du 6 avril 1809. Il fait honneur au dévouement de la Princesse en faveur de ses sujets et les mit sur le même pied que les habitants du royaume d'Italie, déjà en possession de cette liberté, depuis le décret similaire rendu en leur faveur, le 19 février 1806. Ces derniers également bénéficieront de la réciprocité ainsi que les Français dans la Principauté de Lucques et de Piombino par décret impérial du 6 août 1811.

Ledit acte présentait d'autant plus d'urgence que d'assez nombreux mariages unirent alors à Lucques des fonctionnaires français avec des Italiennes et réciproquement.

Le 6 et le 7 juin Élisa tourne sa pensée vers les questions financières.

Paris, le 6 juin 1810.

Sire,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté la note qu'elle m'a demandée sur l'évaluation des biens cédés pour le remboursement de la Dette de Toscane.

Votre Majesté y verra que le capital de 32 millions ne représente dans le calcul ordinaire que 24 millions.

ÉLISA[4].

Paris, le 7 juin 1810.

Sire,

Je m'empresse d'adresser à Votre Majesté une nouvelle note qui renferme le résumé des mesures prises pour l'amortissement et le remboursement de la Dette de Toscane. Si cette note ne remplissait pas entièrement les vues de Votre Majesté, je la supplierais de me faire envoyer les

1. Ministre de la Justice de Lucques.
2. Collection de l'auteur.
3. Il sera supprimé à Florence par décret de Félix du 23 janvier 1811.
4. Arch. Nat., A. F IV, 1716. n° 193. *Inédite.*

questions auxquelles elle me croit en état de répondre et j'aurais l'honneur de lui faire parvenir tous les renseignements qui sont en mon pouvoir.

ÉLISA [1].

Nouvelles de Toscane.

Que se passait-il en Toscane pendant l'absence de la Grande-Duchesse? — Le pays continuait de vivre heureux et tranquille.

Le 25 mars, le corps municipal, interprète des sentiments de la population florentine, résolut de fêter le brave 112e de ligne qui venait tenir garnison dans la ville, après s'être couvert de gloire dans la dernière campagne. A cet effet il convia ses officiers à un magnifique repas disposé dans les salons du Palais-Vieux [2] où Vasari a peint les victoires du peuple toscan, et qu'on avait pour la circonstance décoré encore d'orangers et autres arbustes. Aux feux d'une riche illumination, on remarquait sur une tribune les bustes de Sa Majesté l'Empereur et Roi et de la Grande-Duchesse entourés d'emblèmes et d'inscriptions relatives aux victoires de l'armée française et aux affaires où s'était distingué le régiment.

Après s'être rendues au palais de la *Crocetta* pour complimenter Son Altesse Impériale le prince Félix, commandant général en Toscane, chargé par *intérim* du Gouvernement, les autorités revinrent à l'Hôtel de Ville où vers cinq heures devait avoir lieu le banquet; les tables étaient disposées pour 130 personnes. Le Prince y parut entouré de son état-major et de toutes les notabilités civiles. Dans les tribunes on remarquait une foule de dames en élégantes toilettes. Le préfet, le maire, les adjoints, portèrent des toasts à Sa Majesté l'Empereur, à l'Impératrice, à la Grande-Duchesse, au prince Félix, à la famille impériale, aux armées françaises, au 112e de ligne.

Pendant la fête, qui fut fort gaie et mêlée de morceaux de musique, on tira le canon sur la grande place où le peuple était rassemblé et faisait entendre ses applaudissements. Le même jour

1. Arch. Nat., A. F IV, n° 194. *Inédite.*
2. Le Palais-Vieux abritait alors et encore aujourd'hui la mairie.

les sous-officiers et soldats dudit régiment prenaient part à un festin abondant dans leurs quartiers [1].

Le mariage impérial approchait. Dans l'Arno [2] une circulaire préfectorale en date du 4 avril 1810, assure aux maires que, sans savoir rien d'officiel sur sa date, l'administration ne peut déjà qu'encourager les fêtes qui se préparent, sur l'initiative des habitants, et le baron Fauchet ajoute ceci :

Outre les motifs communs à une immense partie de l'univers il en est un particulier à ces belles contrées : c'*est la petite-fille de Léopold qui est appelée à embellir par ses grâces et ses vertus l'éternelle gloire de notre héros bien-aimé.*

Tous les monuments de cette terre classique des Beaux-Arts, rappellent les bienfaits de Léopold. La Toscane admise, par Napoléon au partage de la gloire et de la félicité de sa grande famille, va s'enrichir encore de chefs-d'œuvre et de prospérité. Elle a donc tout à la fois à acquitter sa dette de reconnaissance et du passé et du présent. C'est à des cœurs toscans que j'adresse cette réflexion; la développer serait leur faire injure [3].

En Toscane, ces fêtes se donnèrent au début d'avril, et consistèrent en jeux publics, courses, théâtres gratis, illumination des églises. Le 12 dudit mois 78 mariages de militaires retirés, ayant au moins une campagne, se célèbrent dans les chefs-lieux d'arrondissement et de justice de paix; sur ce nombre il y en eut 10 à Florence à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Le préfet Fauchet par son arrêté du 7 avril, inséré au *Bulletin des Actes de l'Arno*, avait désigné pour faire choix des candidats, les maires et les curés. Les militaires bénéficiaires devaient avoir au moins une campagne. Quant aux jeunes filles une dot de 600 francs leur était fournie par le Domaine impérial.

Le 20, revue des gardes d'honneur et des vélites sur la place Santa-Maria-Novella : distribution aux pauvres de 600 portions de viande, de 600 pains, etc., banquet des nouveaux mariés au Palais-Vieux, distribution de linge et de meubles aux jeunes

1. *Gazette universelle* du 27 mars 1810.
2. L'un des trois départements toscans, l'Arno, chef-lieu : Florence.
3. *Raccolta deg'atti della prefettura etc., op. cit.*, II, 88.

épousées : mâts de cocagne et fêtes du même genre dans les communes [1].

Dans les premiers jours de mai, comme Élisa l'a déjà noté dans une lettre à l'Empereur, le Prince quitta Florence pour faire sa tournée d'inspection aux places militaires de Sienne, Grossetto, Porto-Ercole, San Stephano et autres des côtes de Toscane [2].

Le 7 mai, à sept heures du soir, il s'était embarqué à Piombino pour l'île d'Elbe. Il est l'objet d'un accueil sympathique partout et constate la joie qui règne au sujet du mariage impérial. A ce propos un fait éloquent se produisit à Porto-San Stephano : la population s'étant réunie sur la place publique, vota d'enthoutiasme une souscription pour constituer une dot de 600 francs en faveur d'une jeune fille du pays avec un militaire, en dehors de celui qui avait déjà été célébré en vertu du décret de Napoléon. Les fonds furent réunis en peu de temps et l'acte s'accomplit [3].

Le 27 mai, Félix passe en revue toute la garnison de Livourne qui était sous les ordres du général Franceschi, commandant le département [4]. Il distribue des croix de la Légion d'honneur accordées par le souverain à 16 militaires du 29e de ligne, qui s'étaient distingués à Wagram. De retour au palais il donne audience à toutes les autorités.

Le 12 juin, Félix encore à Livourne, avec une suite brillante, se porte en canot au large devant le peuple qui l'observe. Un spectacle maritime l'attend : deux bricks de l'Empire, le *Coureur* et l'*Abeille*, exécutent devant lui une attaque à feu qui réussit pleinement.

Le dimanche 24 juin, le Prince, précédant en cela son beau-frère Murat, qu'on voit en juin 1811 assister avec toute sa cour à

1. *Gazette universelle* du 27 mars 1810, n° 32.

2. Félix n'était pas grand-duc, il était simplement prince de Piombino et de Lucques. Mais il avait le grade de général de division depuis 1809 et le commandement des troupes de la 29e division militaire comprenant les départements de l'Arno, de l'Ombrone et de la Méditerranée, c'est-à-dire de toute la Toscane française. Comme prince de Piombino, il avait reçu de l'Empereur par l'acte constitutionnel de 1805, la mission de veiller sur le canal méditerranéen qui comprend l'archipel toscan et de tenir l'île d'Elbe approvisionnée.

3. *Gazette universelle*, du 12 mai 1810.

4. Département de la Méditerranée.

la même procession de la Fête-Dieu[1], suit avec toutes les autorités civiles et militaires de Florence la procession solennelle annuelle du *Corpus Domini*. Le canon tonne au château. Les tribunaux en robe, avec le maire, les adjoints et toutes les congrégations accompagnent aussi le clergé[2].

Le 4 juillet, service solennel au Dôme pour le repos de l'âme de Lannes. Le Prince va passer les fêtes du 15 août à Lucques.

PAUL MARMOTTAN.

(*A suivre.*)

1. Voir : *Monitore delle Due Sicilie* du 15 juin 1811.
2. *Gazette universelle* des 2, 12 et 26 juin 1810.

LA RESPONSABILITÉ DE NAPOLÉON III DANS LA FAILLITE DE L'ARTILLERIE FRANÇAISE EN 1870

Louis Bonaparte a porté de tout temps un intérêt particulier, un intérêt aussi passionné que son tempérament le comportait, à l'arme dans laquelle son oncle avait débuté. Lui-même, il y avait appartenu, et, monté sur le trône, il manifesta la ferme volonté de suivre les études et les recherches entreprises sur le matériel d'artillerie. Il s'occupa aussi (mais avec moins d'attention, semble-t-il), des idées émises sur le mode d'emploi du canon. On sait qu'il entama la publication d'une histoire de l'artillerie, travail considérable qui fut terminée par son collaborateur, le général Favé. On sait aussi que ses efforts ou, tout au moins, ses encouragements aboutirent à l'adoption du canon rayé, et que celui-ci, sans faire précisément merveille sur les champs de bataille de l'Italie, contribua pourtant dans une certaine mesure à nos succès de 1859. Dans ces conditions, on était en droit de penser que notre armée aborderait l'armée allemande avec des bouches à feu plus puissantes que celles de nos adversaires, mieux servies et mieux utilisées. Je n'ai pas le souvenir d'avoir trouvé le moindre doute formulé à ce sujet dans les nombreuses publications qui ont paru entre 1866 et 1870, publications consacrées à la préparation d'une guerre que tout le monde sentait prochaine. Il n'est personne, à ce moment, qui n'ait eu la velléité de donner son avis sur les mesures à prendre en vue de cette éventualité, qui n'ait signalé les défectuosités existant dans notre organisation militaire ou l'armement de nos troupes. Eh bien, je le répète, on mettait

l'artillerie hors de cause, on ne parlait jamais d'elle, tant il semblait impossible qu'elle fût inférieure à sa tâche, tant on savait que le souverain s'intéressait à ses progrès.

A l'épreuve, pourtant, on constata qu'elle ne répondait pas à la confiance que, d'un commun et tacite accord, on avait mise en elle. Elle se montra médiocre. Et, sous le coup de la déception qu'on en éprouva, on alla jusqu'à la déclarer mauvaise, ce dont on imputa la faute aux sommités de l'arme, aux généraux qui en avaient la direction. On les accusa d'insouciance, de paresse, de routine, d'ignorance. Le Président du Comité de l'artillerie, les chefs qui ont commandé des batteries sur les champs de bataille, en ont pris, comme dit le troupier, pour leur grade. On les a traités d'incapables.

Le commandant Charles Romain, directeur de la *Revue d'artillerie*, et que cette situation officielle a mis en possession d'une foule de documents inédits, a profité de cette circonstance pour aborder l'examen du problème. Il a eu à se demander, d'abord, si l'infériorité qu'on prétend avoir constatée a été réelle ou simplement imaginaire; puis, après avoir établi que l'opinion courante n'était ni pleinement juste ni tout à fait fausse, il a été amené à chercher les auteurs responsables des fautes commises et, enfin, à déterminer dans quelle mesure ils pouvaient invoquer le bénéfice de circonstances atténuantes.

Son travail, qui a été tiré à part, est trop intéressant pour que je n'essaie pas d'en résumer l'argumentation, en évitant les détails techniques qui ne sont pas absolument indispensables pour l'intelligence de la thèse [1].

Ils ne sont pas nécessaires pour qu'on se rende compte de la difficulté qu'on peut éprouver à préparer la victoire, difficulté qui peut s'expliquer sans peine. Car il ne s'agit pas de donner à l'armée des qualités intrinsèques. La valeur d'une arme n'est pas absolue, si on peut ainsi parler : elle ne peut s'évaluer que par rapport à la valeur de l'arme qui lui sera opposée. Or, on ne connaît pas celle-ci d'avance.

1. *Les Responsabilités de l'artillerie française en 1870*, par le commandant Charles Romain. — 1 vol. in-8 de 131 pages. — Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1913. — Prix : 2 francs.

D'autre part, le rendement d'un outil ne dépend pas uniquement de la qualité de cet outil; il varie avec la façon dont l'ouvrier s'en sert. La mise en œuvre de l'instrument peut ou décupler ou annihiler les services qu'il fournit. Selon l'habileté professionnelle des canonniers, on tire un parti plus ou moins grand des batteries. Ces batteries, du reste, le commandement les amène soit au bon endroit, soit au mauvais; il les fait entrer en jeu prématurément, ou trop tard, ou à propos. Il y a donc à considérer à la fois le matériel et l'instruction des militaires qui le manient, et la tactique qui en dispose. Aussi la question, en définitive, ne laisse-t-elle pas d'être complexe. Les mêmes raisons qui rendent malaisé pour l'écrivain de porter un jugement sur les qualités d'une artillerie rendent difficile pour l'homme de guerre la détermination des qualités nécessaires à une artillerie.

I

La première question qui se pose, je l'ai dit, est de savoir si les pièces que nous avions en 1870 étaient moins puissantes, ou moins précises, ou moins mobiles, que celles des Allemands. Or, les officiers qui en ont fait usage n'ont pas eu à s'en plaindre.

Ces pièces, en bronze, étaient rayées et se chargeaient par la bouche. Le chargement par la bouche implique moins de justesse que le chargement par la culasse; mais celui-ci a pour inconvénients la complexité et la fragilité du mécanisme, d'abord, puis certain risques d'éclatement du corps du canon, risques plus grands, d'ailleurs, avec un métal dur comme l'acier qu'avec un métal mou comme le bronze. L'artillerie allemande avait des bouches à feu en acier, se chargeant par la culasse. Il en est résulté pour elle quelques accidents et des enrayages pendant le tir, qui ont été la rançon de qualités balistiques plus grandes, mais moins grandes pourtant qu'on ne se l'imagine.

Par exemple, on est tenté de supposer que le canon est assimilable au fusil. Or, l'adoption du chargement par la culasse a, pour le moins, décuplé la rapidité de tir de celui-ci. Les vieux

chasseurs le savent bien. Ils se rappellent le temps qu'il leur fallait pour bourrer avec la baguette, opération que les canonniers avaient à faire avec l'écouvillon, lorsque la charge de poudre et l'obus étaient introduits par la bouche. Ce qui enlève à l'assimilation son exactitude, c'est que la force de l'explosion de la poudre, en même temps qu'elle chasse le projectile en avant, pousse la pièce en arrière. Celle-ci recule de plusieurs mètres, et il faut agir sur les roues pour la ramener à sa position. Ce déplacement est laborieux ; il exige plus de temps que le chargement, et, gagnât-on deux ou trois secondes en accélérant celui-ci, le gain est insignifiant s'il faut une demi-minute ou trois quarts de minute pour déplacer l'affût.

Sans entrer davantage dans le détail, je pense que l'on comprendra que l'infériorité de notre matériel par rapport à celui de nos adversaires fût négligeable[1]. Elle est de l'ordre de ces infériorités qui disparaissent grâce à l'emploi de moyens habiles et qui ne sont pas, en quelque sorte, incurables.

Mais on doit comprendre aussi que l'opinion publique, frappée des succès du fusil à aiguille, ait fait instinctivement un rapprochement entre l'arme de l'infanterie et celle de l'artillerie et qu'elle ait pensé que le chargement par la culasse, puisqu'il assurait à celle-là une considérable supériorité, devait en assurer une non moins grande à celle-ci. Aussi reprocha-t-on vivement aux chefs de notre armée d'avoir conservé le chargement par la bouche. Reproche fort immérité, car les Allemands qui avaient adopté le chargement par la culasse, qui l'avaient expérimenté sur les champs de bataille de Bohême, pendant la campagne de 1866, s'en étaient montrés peu satisfaits. Et ils avaient été tellement mécontents, d'autre part, de l'emploi de l'acier que les techniciens proposèrent, le 21 août 1868, de revenir à l'emploi du bronze. Mais le roi de Prusse hésita à sanctionner l'avis émis dans ce sens par l'inspection générale de l'arme, présidée par le prince Frédéric-Charles, et, dans un rapport en date du 5 juillet 1870, notre attaché militaire à Berlin, le lieutenant-colonel Stoffel, disait

1. Sauf peut-être en ce qui est de l'organisation du projectile (fusée, notamment) et aussi de la portée.

que, malgré la pression exercée par les nombreux partisans du bronze sur le souverain, celui-ci n'avait pas encore pris de décision définitive. C'est ainsi que l'artillerie allemande se trouva opposer des canons d'acier à nos canons de bronze. Si elle le fit, ce fut en quelque sorte à contre-cœur. Dès lors, est-on fondé à blâmer la nôtre d'avoir conservé le métal qui, à la suite de l'épreuve d'une guerre, avait paru aux vainqueurs être le plus convenable?

En réalité, nos pièces étaient très comparables à celles que l'ennemi leur opposa. Elles avaient une vitesse de tir presque aussi grande, une justesse suffisante et une mobilité à peu près égale. Aussi, lorsque, en 1871, tous les officiers de l'arme furent conviés à prendre part à une enquête sur le matériel qu'ils venaient de voir à l'œuvre, exprimèrent-ils l'avis que ce matériel, composé de canons de 12, de 8 (en petite quantité) et de 4, s'était fort honorablement comporté. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le résumé du referendum ouvert le 28 juin par le ministre de la Guerre :

Le canon de 12 possède des qualités réelles qui motivent suffisamment la faveur relative dont cette bouche à feu a joui pendant la dernière guerre, bien qu'elle parût inférieure au canon de 7 (nous parlerons plus loin de cette pièce) et à certains canons étrangers.

Les officiers, peu nombreux, qui ont fait usage du canon de 8 pendant la dernière guerre ont tous émis un avis favorable à cette bouche à feu; notablement plus mobile que le canon de 12, elle lui est encore supérieure par la justesse du tir...

Le canon de 4, quels que soient les avantages qu'il présente pour la facilité du service et pour la mobilité, doit être remplacé par une pièce nouvelle, parce qu'il est notablement inférieur aux canons de campagne étrangers sous le rapport de la tension de la trajectoire et de la justesse du tir.

Ainsi, de l'aveu même des commandants de batterie, intéressés à se décharger de toute responsabilité en incriminant le matériel dont ils avaient eu à se servir, celui-ci avait répondu à leur attente et avait fait de bonne besogne. A la vérité, nos obus, en arrivant au point de chute, n'éclataient pas toujours comme ils auraient dû le faire; mais les obus allemands n'éclataient guère mieux que les nôtres auxquels ils étaient pourtant supérieurs. Et, en définitive, s'il y a eu infériorité, on ne peut l'attribuer au matériel.

Doit-on donc admettre que le personnel qui employait ce matériel ait été inférieur à sa tâche? Les canonniers n'ont jamais manqué à leur devoir. Ils étaient bien instruits, manœuvriers, attachés à leurs pièces. On n'a eu que des éloges à leur adresser.

Par contre, le général Bonnal n'a pas craint de porter contre les commandants de batterie, dans *La Manœuvre de Saint-Privat* (3e volume, p. 471), la grave accusation de nombreuses défaillances, défaillances qui se manifestèrent en grand nombre, dit-il, aux batailles du 16 et du 18 août. Il les en excuse, d'ailleurs, en ces termes :

> Les officiers d'un grade modeste, livrés à eux-mêmes, ne sont pas tous des héros. Et puis, rien ne démoralise comme la conviction, une fois acquise, de l'impossibilité absolue de vaincre.

Le fait est que de nombreuses batteries se retirèrent du combat, et c'est ce qui a pu servir de point de départ au jugement sévère qu'on vient de lire. Sévère, mais injuste. Car ce n'était point par lâcheté que ces batteries abandonnaient la lutte : si elles se dérobaient au danger, c'est qu'elles tenaient pour absurde de s'y exposer inutilement. Il était de règle, à cette époque, ou de tradition, que, lorsqu'on n'avait plus de munitions, n'ayant plus rien à faire sur la ligne de feu, le mieux était de se retirer, d'aller recompléter les approvisionnements de ses coffres pour venir reprendre ensuite sa place au premier rang. Ainsi avait fait l'artillerie prussienne en 1866, sans que personne l'en blâmât et incriminât de « défaillance » ses commandants de batterie.

Mais il convient d'ajouter que l'expérience de cette campagne avait opéré un revirement dans les esprits. On s'était aperçu de la démoralisation que produisaient sur l'infanterie ces mouvements rétrogrades de l'artillerie. « Dès que fantassins ou cavaliers voient celle-ci refluer vers l'arrière, dit le prince Kraft de Hohenlohe-Ingelfingen, ils en concluent qu'on renonce à continuer la lutte, que l'on considère la bataille comme perdue. Une idée de ce genre venant à s'emparer de l'esprit des troupes, même si, pour le moment, elle n'est nullement fondée, il n'en faut pas davantage pour amener la défaite. C'est pourquoi il est préférable que

l'artillerie tienne avec la plus grande opiniâtreté, et que, même si elle a épuisé ses munitions, elle n'abandonne pas sa position pour se reporter en arrière. »

L'éminent écrivain allemand ajoute :

Après la guerre de 1866, on a formulé ce principe qu'aucune pièce, en quelque état qu'elle fût, ne devait quitter la ligne de feu pour rétrograder à l'effet d'être remise à même de reprendre son service.

Mais la France en était restée aux règles suivies en 1866. Comme nous ne tarderons pas à le voir, elle n'a pas su profiter de l'expérience que la Prusse avait acquise sur les champs de bataille de la Bohême. Le fait que cette puissance avait été victorieuse l'inclinait à penser que tout ce qu'elle avait fait était bien. Aussi avait-elle gardé en 1870 l'habitude de retirer ses pièces du combat lorsqu'elles y devenaient inutiles, soit qu'elles fussent endommagées, soit que les coffres eussent été vidés, sans se soucier de la démoralisation qui pouvait en résulter pour les autres armes, sans même peut-être s'en douter. Les prétendues défaillances signalées par le général Bonnal ne sont que le résultat d'une tradition à laquelle se conformaient les commandants de batteries. On ne saurait leur en faire un grief

La faute venait du haut commandement qui n'avait pas su modifier la tactique, et qui était fort au-dessous de ses fonctions. A cet égard, le commandant Romain prononce contre les généraux du second Empire un réquisitoire sévère et fortement motivé. Les « grands chefs », les Mac-Mahon, les Wimpfen, ne savaient pas employer rationnellement leur artillerie.

Les techniciens, les généraux appartenant à cette « arme savante », étaient-ils mieux renseignés sur le mode d'emploi qui convenait à celle-ci? Sans doute, ils ont rédigé des *Observations sur le service de l'artillerie de campagne* dont la lecture eût été utile aux commandants d'armée; sans doute, ils s'occupaient d'améliorer le matériel, les règlements de manœuvre, les procédés de mise en œuvre du canon sur le champ de bataille; mais leur désir de progrès était paralysé par un optimisme tenace et exagéré. Preuve en soit le fait suivant.

En avril 1869, le futur général Zurlinden, alors capitaine, faisait à La Fère une conférence que le Comité d'artillerie, à l'unanimité, désignait (séance du 25 mars 1870) pour être insérée sans modification au *Mémorial* officiel de l'arme. C'était reconnaître l'orthodoxie de sa doctrine; c'était donner l'estampille à ses conclusions. Or, voici quelles étaient celles-ci :

L'artillerie prussienne a été complètement sacrifiée en 1866; elle n'a servi absolument à rien pendant toute la campagne. Elle semble, du reste, être sacrifiée même en temps de paix, et se trouver, vis-à-vis des autres armes, sur un pied d'infériorité qui, s'il existe réellement, constituerait dans l'armée prussienne un défaut capital.

Quant à l'artillerie française, elle a toujours été dans nos dernières guerres à hauteur de la grandeur de son rôle; elle s'est toujours montrée parfaitement apte, parfaitement décidée aussi, à ne pas laisser tomber tout l'héritage de gloire que lui ont légué les guerres de l'Empire.

Si quelques puissances étrangères en sont encore aujourd'hui à se demander quels canons elles pourront adopter, si leurs dernières guerres ont fait ressortir dans leur matériel et même dans leur organisation des défauts assez graves pour remettre en question tout leur système d'artillerie, l'artillerie françaire, au contraire, a entre les mains un matériel dans lequel elle a pleine confiance, qui a parfaitement supporté l'épreuve des grandes batailles en Italie, et celle des combats et des marches pénibles et laborieuses de Chine et du Mexique.

Il y avait beaucoup de vrai dans ces affirmations, Il est parfaitement exact que la campagne de Bohême n'avait pas fait honneur à l'artillerie prussienne. Celle-ci, avec des canons plus puissants que ceux de l'Autriche, et doués de plus de qualités balistiques, n'avait pas su utiliser leur portée supérieure, ni les amener à temps, ni les mettre en ligne dès le début en nombre suffisant.

Ces constatations, qui nous déterminaient à nous endormir dans une béate quiétude, poussèrent le roi Guillaume et ses conseillers à de nouveaux efforts. Ils étudièrent les modifications à apporter aux bouches à feu (nous avons vu qu'ils furent sur le point d'en revenir à l'emploi du bronze au lieu de l'acier); ils prirent les dispositions nécessaires pour que de nombreuses pièces pussent être mises en batterie rapidement, et pour qu'aucune d'elles ne restât

inactive; ils n'hésitèrent pas à entamer la lutte de loin parce que leur matériel le leur permettait et que le commandement a su en profiter. Et c'est ce qui leur permit, en 1870, de tirer un excellent parti d'un matériel dont la supériorité sur le nôtre n'était pas aussi nettement accusée et prépondérante qu'on se l'imagine communément.

En résumé, c'est surtout le mode d'emploi du canon qu'il est équitable de mettre en cause, plutôt que ce canon lui-même.

II

Mais dans cet état des choses, quelle est la responsabilité qui incombe personnellement à Napoléon III?

Comme je l'ai dit, il n'avait aucune réelle compétence comme tacticien, et il ne paraît pas avoir suivi de très près ni avec une attention perspicace les études relatives à la mise en œuvre du matériel. C'est à l'organisation de celui-ci surtout que s'attachait son effort. Il n'était pas un technicien, à proprement parler; mais les questions techniques l'intéressaient vivement, et il encourageait les inventeurs qui s'en occupaient.

C'est ainsi qu'il remarqua le capitaine Treüille de Beaulieu, attaché à l'atelier de précision du dépôt central de l'artillerie, officier remarquable par son intelligence, son ingéniosité et ses connaissances en mécanique. En 1847, un officier de l'armée piémontaise, nommé Cavalli, avait fait en Suède des expériences sur une bouche à feu rayée qui se chargeait par la culasse. Les résultats obtenus furent trouvés excellents, et, dans presque tous les pays, des recherches furent entreprises dans le même sens. Le capitaine Treüille de Beaulieu s'occupa d'étudier un système de fermeture de culasse, et il en imagina plusieurs dont un fut appliqué au mousqueton des cent-gardes, et dont d'autres furent employés soit avec le canon à balles (mitrailleuse), soit avec des pièces d'artillerie qu'il imagina plus tard.

Toujours est-il qu'il était lieutenant-colonel et directeur de l'atelier de précision, lorsque la guerre d'Italie fut décidée. A ce

moment-là, l'Empereur lui prescrivit de construire d'urgence des pièces à chargement par la culasse, pour armer six canonnières blindées destinées au siège de Peschiera sur le lac de Garde. Deux jours lui suffirent pour en faire le tracé, bien qu'il fût pris au dépourvu par cet ordre inopiné, et, en mars 1859, une pièce de ce modèle était achevée.

Les préliminaires de la paix de Villafranca vinrent arrêter l'exécution du reste de la commande (juillet); mais l'impulsion était donnée, et le souverain continua à pousser ses collaborateurs, malgré les résistances qu'il rencontrait, et dont la moindre ne fut pas le manque d'argent : à plusieurs reprises, il dut solder des dépenses sur sa cassette particulière, et il entretenait à Meudon un laboratoire, placé officiellement sous la surveillance du Comité de l'artillerie, mais qu'il considérait un peu comme « sa chose », dont il s'occupait personnellement et où son aide de camp, le commandant de Reffye, poursuivait mystérieusement des travaux dont il avait arrêté le programme : bouches à feu en bronze avec noyau en acier, et chargement par la culasse. En même temps, il avait prescrit l'étude de poudres comprimées, explosifs qui avaient fait leur apparition en Amérique pendant la guerre de Sécession (1861).

Les travaux du commandant de Reffye aboutirent à la création des mitrailleuses, dont l'intervention sur les champs de bataille de 1870 ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues, mais cette déconvenue provient uniquement de ce que, pour être plus sûr de cacher l'existence de ces nouveaux engins à l'ennemi, on l'avait cachée à ceux-là mêmes qui devaient s'en servir et qu'ils furent fort embarrassés pour les mettre en œuvre lorsqu'ils les reçurent. Ils durent faire leur apprentissage sous le feu, s'instruisant eux-mêmes, en même temps qu'ils avaient à instruire leur personnel.

D'autre part, un modèle de canon à chargement par la culasse fut préparé. Il était au point avant 1870, si bien que, pendant la campagne, il put être adopté. Par des moyens de fortune, dans des installations improvisées, on en construisit un certain nombre d'exemplaires qui furent terminés à temps pour être mis en service, et ils subirent avec succès l'épreuve du champ de bataille.

Mais pourquoi avoir attendu la déclaration de guerre pour cette adoption?

De ce retard, deux raisons principales peuvent être données. La première, c'est l'état de quiétude dans lequel on vivait. On se croyait d'autant plus assuré d'être supérieur aux Allemands que ceux-ci se déclaraient mécontents de leur artillerie. La seconde, c'est que le gouvernement se heurtait à une opposition qui manifestait « son hostilité au souverain par un manque de bonne volonté complet envers son armée. Elle avait tendance à traiter celle-ci en parasite coûteuse, encombrante, et protestait de toutes ses voix — qu'elle avait retentissantes! — chaque fois qu'il s'agissait de délier les cordons de la bourse », comme le dit le commandant Romain.

Il ajoute qu'une partie de la majorité conservatrice elle-même jugeait de bonne politique de faire chorus pour lutter contre l'accroissement des dépenses militaires, et que l'Empereur, timide, malade, désirant se faire pardonner la déplorable expédition du Mexique, « soucieux de rattraper quelques bribes de popularité », n'avait ni l'envergure nécessaire pour dominer ces résistances ni l'énergie suffisante pour les briser.

Il faisait même la part du feu.

C'est ainsi que, en 1865, le lendemain de la guerre des Duchés, la veille de la guerre de Bohême, le gouvernement proposa, de lui-même, la suppression de 221 compagnies, 40 escadrons, 16 batteries montées ou à cheval, 22 batteries à pied. Et cela, pour éviter qu'on lui imposât des sacrifices plus grands.

C'est ainsi qu'il n'osa pas convoquer la garde mobile, malgré l'insistance prévoyante du maréchal Niel.

C'est ainsi enfin que, le 30 juin 1870, lors des débats sur la candidature Hohenzollern, en pleine période de tension politique, il renchérissait encore, en proposant la réduction du contingent : 90 000 hommes au lieu de 100 000.

Et cependant l'Empereur venait de publier une brochure (*Une mauvaise économie*) où il disait notamment :

Que l'on compare l'état militaire de l'Allemagne du Nord au nôtre, et que l'on juge si ceux qui veulent encore réduire nos forces nationales sont bien éclairés sur nos véritables intérêts.

On voit quels sacrifices le souci des économies budgétaires imposait à ses idées intimes, et on comprend qu'il n'ait pu donner suite aux projets qu'il avait le plus à cœur. Profitant de ce que l'opinion publique s'était déclarée en faveur de l'adoption du fusil à aiguille à la suite des succès remportés par le Dreyse prussien, le maréchal Niel avait demandé les crédits nécessaires pour la fabrication de 1 800 000 fusils Chassepot. On ne lui accorda que 113 millions, ce qui ne permettait d'en construire que 1 200 000. Encore décida-t-on d'échelonner sur plusieurs exercices l'exécution de la commande pour ne pas obérer le budget.

Dans ces conditions, on aurait été mal venu à réclamer les sommes considérables qu'eût exigées la réfection du matériel d'artillerie, alors que celui-ci était considéré comme donnant toute satisfaction. On savait assurément qu'on pourrait l'avoir meilleur; mais, d'abord, on n'était pas talonné par le sentiment d'un danger quelconque, puisqu'on avait foi dans la valeur de l'artillerie française, et que l'étranger lui-même paraissait éprouver la même confiance dans sa supériorité; et, ensuite, on était retenu par la crainte de provoquer chez les autres puissances des progrès plus grands encore que ceux qu'on accomplirait soi-même. Tel est le sort réservé à l'outillage des armées. Chaque perfectionnement notable introduit dans l'armement d'un pays est immédiatement adopté par les autres, qui sont ses rivaux éventuels. On se copie mutuellement, et, en général, on prend le bien du voisin en l'améliorant. On profite de son expérience pour le surpasser, et, en le suivant, on le devance. C'est ainsi que, la Prusse ayant eu le mérite de créer le fusil à aiguille (Dreyse), nous nous sommes inspirés de son exemple; mais l'arme que nous avons donnée à notre infanterie (Chassepot) était de beaucoup supérieure au modèle prussien. A son tour, l'Allemagne a pris le Mauser, de beaucoup supérieur au Chassepot; puis, nous avons eu le Lebel très supérieur au Mauser. Bref, comme on l'a dit, c'est un vrai jeu de « saute-mouton ».

On comprend donc que le gouvernement, en dépit des sollicitations de l'Empereur, acceptât que le budget de l'artillerie fût réduit à la portion congrue : pour la transformation des canons

lisses en canons rayés, on ne disposait, depuis 1860, que d'un crédit annuel de 320 000 francs (fabrication des projectiles non comprise). Environ 300 000 francs étaient accordés pour les travaux de recherche et de perfectionnement, c'est-à-dire surtout pour la réalisation, dans le mystérieux laboratoire de Meudon, des conceptions impériales. « Ce n'est pas avec cela, dit le général Susane[1], que l'artillerie pouvait faire des largesses à la légion des inventeurs ou ménager d'heureuses surprises à la nation. »

En septembre 1869, le directeur de l'artillerie, invité à déjeuner au palais de Saint-Cloud, se voyait obligé de refuser au souverain le subside (un million) que celui-ci lui demandait pour ses ateliers. — « On doit toujours trouver un million quand l'Empereur le demande », fit observer M. Rouher. On ne trouva pourtant pas. Et pour cause : il ne restait plus de crédits disponibles[2].

Cette situation précaire, dit le commandant Romain, était encore aggravée par la pusillanimité du président du Comité de l'artillerie : dévoué foncièrement à l'Empereur, mais d'un dévouement aveugle, le général Le Bœuf se refusait à lui créer le moindre souci, en particulier par des demandes de crédit. D'autre part, aspirant au maréchalat, il croyait devoir affirmer son impartialité à l'égard des diverses armes en affichant le dédain de son arme d'origine. Il voulait que celle-ci se fît la plus petite possible et se tînt coite.

C'est ainsi qu'il déclina l'offre du gouvernement de créer 28 batteries de campagne, prétextant qu' « on a toujours trop de canons ». Il ne voulut même pas, pour la réalisation de ce projet, se prêter à la transformation d'un nombre équivalent de batteries à pied, parce que la dépense annuelle d'entretien par batterie aurait été majorée de 20 000 francs.

Ministre, il continua les mêmes errements, et, quelques jours avant l'incident Hohenzollern, dans sa belle confiance en la paix et son ardeur d'économie, il donnait l'ordre de remiser en magasin, dans les places fortes, les affûts des pièces de l'armement de sûreté mises en batterie sur les remparts, afin de préserver le matériel et d'éviter des demandes de crédits pour réparation.

Étonnons-nous, après cela, de la réponse qu'il fit au général Lebrun[3],

1. *L'Artillerie avant et depuis la guerre*, Paris, Hetzel, 1871.
2. *Paris, Tours, Bordeaux en 1870-71*, par le général Thoumas, 1893, p. 19.
3. *Souvenirs du général Lebrun*, p. 251.

à la nouvelle du désastre de Frœschwiller, lorsque s'affirma la supériorité du canon prussien : « Croyez-vous donc que je ne savais pas que le canon prussien était supérieur au nôtre? Mais où donc aurais-je trouvé les fonds nécessaires pour transformer notre artillerie? Est-ce que le Corps législatif aurait jamais voulu me les accorder? »

Aussi n'avait-on pas de champs de tir. Pour toute la France, on ne disposait que de six polygones, qui étaient des bandes de terrain, des couloirs, mesurant à peine deux kilomètres de long, c'est-à-dire fort insuffisants. Les écoles à feu qui s'y faisaient ne pouvaient guère être fructueuses, faute de munitions. Car il n'était alloué annuellement que douze obus à balles à chaque batterie. Celles des régiments privilégiés qui tenaient garnison à proximité des six polygones disposaient d'un maigre supplément de six obus ordinaires! Comment aurait-on pu apprendre à tirer, avec d'aussi piètres ressources? Il y a mieux encore : comme on n'avait pas d'argent pour payer les indemnités en cas de dégâts, deux accidents survenus l'un au polygone de Chambières, l'autre à celui de Vincennes, firent brusquement interdire la continuation des tirs de guerre.

L'Empereur, lassé, luttait d'autant moins énergiquement pour le triomphe de ses idées que les généraux arrivés aux hautes situations et rendus optimistes par leur élévation même, soit par calcul, soit par inconscience, endormaient plus qu'ils n'éveillaient ses inquiétudes. Le 6 janvier 1869, le général Treüille de Beaulieu écrivait au commandant de Montluisant :

Le chef de l'État n'a plus autour de lui que des flatteurs qui, au lieu de chercher dans leur conscience ce qu'ils doivent répondre à l'Empereur, cherchent à lire dans ses yeux ce qu'il désire et non ce qu'il faut faire.

Cette complaisance bien naturelle aux propos des courtisans est la grave faute dont Napoléon III s'est rendu responsable. Elle lui est personnelle. Il en est une autre, qui lui est imputable, mais qui est imputable à toute son époque, — j'entends : à toutes les sommités de l'armée d'alors — c'est l'ignorance des règles d'emploi de l'artillerie. Qu'il s'agisse du canon, des fusées ou du réglage

du tir, la « stagnation technique » qui aboutit à la faillite de 1870 n'est due ni à l'insouciance ni à l'ignorance professionnelle, mais surtout à une fausse conception des nécessités tactiques. Telle est, du moins, la conclusion du commandant Romain. Elle paraît, en effet, ressortir nettement du très intéressant historique qu'il nous a présenté.

Lieutenant-Colonel Emile Mayer.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

LE VRAI « JOURNAL INTIME » DE BENJAMIN CONSTANT

Communication de M. Gustave Rudler.

Il ne faisait pas doute que le *Journal Intime* publié en 1887 par la *Revue Internationale* et réédité en 1895 à la librairie Ollendorf, ne fût infidèle, et ne le fût gratuitement, en dehors des coupures que les convenances de tout genre pouvaient paraître imposer. La brusque disparition (p. 14) des indications de mois et de jour, sans lesquelles un *Journal* cesse de mériter son nom et devient promptement inintelligible à son auteur même, suffisait à provoquer l'étonnement. La moindre vérification ne tardait pas à prouver le désordre d'un texte qui, brouillant la succession des faits, ne pouvait pas avoir respecté la teneur du manuscrit.

De cette inexactitude j'apporte aujourd'hui une preuve nouvelle plus décisive encore : c'est la copie d'un fragment du *Journal*, très différente du texte connu jusqu'à ce jour.

Elle appartient aux archives Monamy-Valin. Elle va du 19 octobre 1814 au 19 juillet 1815. Elle se compose de 38 feuillets (23 × 18) superposés et attachés par quatre fils. Elle est de la main d'Émilie de Rebecque, la femme de ce Charles auquel était échu le *Journal* dans l'héritage de B. Constant, et qui dut le vendre en 1863 ou 1864, à Victor de Constant[1].

1. Voir ma *Bibliographie des Œuvres de B. Constant*, fasc. 1, p. 8-14 (Paris, A. Colin).

Cette copie reproduit-elle exactement la lettre de l'original? Je l'ignore. Certaines retouches assez suspectes en feraient douter par endroits. Mais elle contient aussi, et en foule, de ces détails vivants, de ces expressions fortes qui ne s'inventent pas. L'étude interne de son texte, et sa comparaison avec le texte de Melegari fournissent d'ailleurs les premiers éléments nécessaires de contrôle.

Mais ce que j'affirme, c'est que la copie reproduit les dates de l'original, fidèlement. J'ai vérifié toutes ces dates, qui prennent ici une importance exceptionnelle en raison des soubresauts des événements et de la fluctuation des intérêts : elles résistent à la vérification. J'ai dépouillé plusieurs journaux, en particulier les *Débats*, que Constant lisait; à peu près partout, ils confirment le *Journal*, qui les suit jour par jour; et les divergences peuvent presque toujours s'expliquer. Régulièrement le fait vient se placer sous une date correcte.

Cette copie a donc l'avantage de rendre au *Journal*, suite, précision et intelligibilité. Quoi qu'elle vaille littérairement, elle nous apporte sur le fond deux nouveautés essentielles.

Elle éclaire au jour le jour, d'une lumière véridique, la fiévreuse agitation de Constant, et sa vie politique, si brisée, si tiraillée. C'est l'année des deux invasions; elle voit Constant, appelé [1], rejeté, réappelé par la Monarchie qui ne se décide pourtant pas à l'employer, jetant l'anathème à l'Empire et bientôt le servant, banni par le Roi à son retour et obtenant sa grâce. Les vicissitudes de la politique déterminent des remous dans la vie mondaine; la simple apparition par couches, si j'ose dire, des noms propres dans le *Journal* permet de saisir à chaque instant la situation de Constant, ses chances d'action présentes ou prochaines, et leurs revirements. Mais sa personne n'est pas seule à en recevoir plus de lumière; le va-et-vient de la politique générale, les fluctuations obscures du pouvoir et des partis ressortent plus clairement de ces brèves notations [2].

1. Cf. G. Rudler, *Lettres de B. Constant à De Gerando* (Bibliothèque Universelle et *Revue Suisse*, 1913).

2. Je me suis efforcé dans les notes de préciser autant que je l'ai pu la situation actuelle de chaque personnage.

Et puis, le nom de Mme Récamier revient souvent dans ces pages, et c'en sera pour beaucoup de lecteurs le principal intérêt. Les éditeurs de 1887 et de 1895 nous avertissent qu'ils ne vont pas consigner jour par jour les détails de la vie amoureuse de B. Constant, mais se borner au récit (ils auraient dû dire à l'amalgame) de quelques journées. Ces détails, on les trouvera ici. On y verra indiqué le manège de cette illustre coquette. On se rendra compte que Constant, dont on a suspecté la sincérité et qui construisit de tête, en effet, pour une part, cette passion-là comme toutes les autres, subit aussi, tantôt avec délices, tantôt avec rage, un véritable envoûtement. Aux « agonies » qu'il en éprouve, les fureurs de Mme de Staël, l'absence et la tromperie de Charlotte mêlent d'autres tristesses, pas plus risibles peut-être, mais d'un autre comique.

On ne s'est pas cru tenu de partager, en 1915, le scrupule qui fit écarter en 1887 tout ce détail fort peu vaporeux et assez cruel. Un peu de vérité dévoilée conduit infailliblement à plus de vérité, à toute la vérité, et toute la vérité finit par être juste à dire. C'est le char en plaine roulant, de P.-L. Courier.

Il sera utile de reproduire ici, encore qu'inexact lui-même, le fragment du *Carnet* publié par Sainte-Beuve (*Portr.-Litt.*, III, 282); il aidera à se retrouver dans le détail des faits du *Journal*, en fixant les grandes dates :

« Départ avec le corps de Bernadotte pour Bruxelles, avril 1814. Départ pour Paris avec Auguste de Staël. Article du 21 avril dans les *Débats*, cet article exprimant ma façon de voir la Restauration. État de l'opinion. Constitution du Sénat repoussée. Toujours la même opposition irréfléchie, sous le Directoire, sous le Consulat, à la Restauration; nous la retrouverons aux Cent-Jours. Pouvoir royal neutre, idée féconde tout à fait étrangère alors en France [1]. — Jeu. Je gagne. Achat avec mon gain de la maison rue Neuve de Berry, première cause de mon éligibilité [2]. Mme Récamier se met en tête de me rendre amoureux d'elle. J'avais quarante-sept ans. Rendez-vous qu'elle me donne, sous prétexte d'une affaire relative à Murat, 31 août. Sa manière d'être dans cette soirée :

1. Sur la portée de cette idée, voir G. Rudler, *B. Constant député de la Sarthe*, Le Mans, Association ouvrière de l'imprimerie Drouin, 1913.

2. Le *Journal* et les documents montrent le désordre chronologique du *Carnet* sur ce point. L'achat de la maison étant de novembre 1814, d'où provient ce désordre ?

Osez, me dit-elle. Je sors de chez elle amoureux fou. Vie toute bouleversée. Invitation à Angervilliers. Coquetterie et dureté de Mme Récamier. Je suis le plus malheureux des hommes. Inouï qu'avec ma souffrance intérieure j'aie pu écrire un mot qui eût le sens commun. Jeu commençant à m'être défavorable, parce que je ne pense qu'à Mme Récamier. Débarquement de Bonaparte. Par l'effet d'une conspiration, mais une conspiration à côté, 5 mars 1815. Je me jette à corps perdu du côté des Bourbons. — Mme Récamier m'y pousse. — Chateaubriand prétendait que tout serait sauvé, si on le faisait ministre de l'intérieur. Sottises des royalistes. Leur refus de rien faire pour regagner l'opinion. Je ne m'obstine que plus à repousser Bonaparte. Mon article du 19 mars. Le roi part le même jour. Bonaparte arrive le soir (20). Je me cache chez le ministre d'Amérique. Je pars pour Nantes avec un consul américain. Troubles de la Vendée. J'apprends à Ancenis que Nantes est aux bonapartistes, et Barante (le préfet) en fuite. Je retourne à Paris, 28 mars. Mme Récamier au milieu de tout cela. Entrevue avec Bonaparte, je crois, le 10 avril. Travail à l'Acte additionnel. — Montlosier. Duel. Cour bonapartiste. Publication de l'Acte additionnel. Mauvais effet sur l'opinion. Révolte universelle de cette opinion. Ma nomination au Conseil d'État, 22 avril. Indignation publique, lettres anonymes, mon entrée au Conseil d'État; je n'y manque point. Mes entrevues avec l'Empereur. Amour au milieu de tout cela. Départ de l'Empereur pour Waterloo. Défaite. Trahison morale universelle. Abdication. Envoi à Haguenau. Retour à Paris. Trahisons accumulées de Fouché. Mon inscription sur la liste du 24 juillet. Mémoire rédigé à tout hasard. Radiation de la liste. Dureté et indifférence de Mme Récamier durant cette espèce de persécution. Mon amour persiste. Intimité intermittente. Confidence sur Lucien et sur Auguste, le prince Auguste de Prusse. Je pars pour l'Angleterre par Bruxelles, 31 octobre 1815... »

Le « Journal Intime ».

19 Octobre 1814 [a]. — Longue visite de M. de F. [1]. Nos relations sont bizarres. Elle s'amuse plus avec moi, mais elle ne renoncera pas à lui pour moi : et il s'établit entre nous une espèce de trio-tragi-comique. Il faudra bientôt essayer le grand moyen de détachement; je suis à peu près

a. Sous la date, une première ligne, barrée : *Tragicomédie. Il faudra bien.*

1. Le *Moniteur* (1814-1815) mentionne : 1° M. Forbin des Issarts, avec lequel Constant aura son duel en 1822; 2° le comte de Forbin-Janson fils aîné, pair de France (juin 1815) et compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet; 3° Forbin, peintre et futur directeur général des Musées de France. C'est de ce dernier qu'il s'agirait ici.

sûr qu'il produira son effet, parce qu'aujourd'hui, quoi qu'elle en dise, il n'y a rien qui lui pèse dans ses rapports avec moi ; mais aussi ils se désenchantent par la publicité et pour les raviver il faut de l'inquiétude [a]... Puériles occupations pour un homme comme moi ! mais la griffe est encore sur mon cœur. Jamais folie n'est venue plus mal à propos.

20. — Je gagne du terrain, je le pense, sans m'enorgueillir. Bien au contraire, je me prosterne devant le sort. La journée a été douce : matinée, dîner, spectacle ; et je ne lui déplais pas. Aussi tout mon esprit, tout ce que je puis avoir de charme lui est consacré avec un abandon et une soumission entière. M. de F. est blessé du progrès que je parais faire, je m'attends à une reculade de Juliette parce qu'il aura pleuré à ses pieds. Supportons-la doucement, en lui facilitant les moyens de n'être pas agitée, sauf à recourir aux grandes douleurs s'il y a lieu. Mais n'oublions pas que la douleur n'est avec elle qu'un moyen passager, quelquefois nécessaire, mais toujours mauvais par les suites, je crois en être presqu'arrivé au point où elle chercherait les moyens de ne pas rompre, si je n'opposais à ses velléités de reculer que de la résignation. Cependant ne comptons sur rien, allons sagement et souffrons le moins possible.

21. — Elle m'a encore fait passer une mauvaise journée. Mais il est bien question d'autre chose. Les propositions de Scina sont arrivées[1]. Il faut se décider. Je le suis. J'accepte [b]. Indépendamment de mon funeste et ridicule amour qui ne s'affaiblit pas et qui m'ôte toute puissance de travail ou d'affaires, de manière à me rendre impossible de mener ma vie ici, il y a de bonnes raisons d'accepter. Ma position en France est mauvaise. Peu de fortune, ma femme, la haine de la classe aristocratique, l'obstacle attaché à l'idée d'étranger, tout rend un autre parti nécessaire. Il s'offre, le sort me pousse, j'obéis. Le pis-aller est la Suisse, ou l'Allemagne, ou l'Amérique, n'importe. Suis-je heureux ? Suis-je bien traité ? Avant mon fol amour étais-je heureux ? Je me consumais de désespoir. Vogue la galère !

22. — Tout est donc décidé [c], et le parti avantageux sera pris dans quarante-huit heures au plus tard. C'est au fond mon amour qui me décide. Je m'étais trompé dans mes espérances. Sur Juliette, une scène de M. de F. l'a rendue ce qu'elle était à son premier retour à Paris [2] et

a. Sur ce qui suit, cf. Melegari, 144. — *b.* Sur ce qui suit, cf. Melegari, 145. — *c. Est décidé* (mot gribouillé) *donc décidé.*

1. On lui offrait la nomination de commandeur de l'ordre des Deux-Siciles et une belle position s'il voulait se dévouer aux Murat (Melegari, 145, et Musnier-Desclozeaux, *Indiscrétions*, II, 170, voir ci-dessous 19 juillet 1815 ; mais dans ce Mémoire, Constant donne les faits comme de janvier 1815). — Cet abbé Dominique Scina, littérateur et diplomate napolitain, a un long article dans la Biographie Michaud.

2. Le 1er juin 1814, après son long exil. Elle manda Constant le 31 août (d'après le *Carnet*, dans Ste-Beuve).

moi je ne puis ni me vaincre, ni ne pas souffrir. D'ailleurs c'est une chose hasardeuse, mais qui peut bien tourner; et ma vie est sous mille rapports si mal arrangée! Vogue donc la galère. Partons le plus tôt possible.

23. — Journée passée à faire des arrangements. Visite à Clichy avec Scina. Eloquence[a] de Mme de Staël; ma foi elle a raison, je me perdrais. Retour chez Mme Récamier. Marché fait. Tête à tête promis, et je ne pars[b] pas. Dîné. Ivresse. Perte au jeu. Sommeil. Est-ce assez de sottises[c]?

24. — Rompu avec Scina. Refusé mille louis. Je les regrette, mais on a trouvé si bien que je les refusasse qu'on aurait trouvé très mal que je les prisse. Causé à cœur ouvert avec Auguste et Mme de Staël sur Juliette; c'est un vrai roué en femme. Que je suis fou! il faut prendre une tout autre manière. Cette conversation m'a fait un peu de bien. Cependant j'ai encore été fort triste. Soirée et après tête-à-tête avec Juliette. Elle n'aime pas du tout ce M. de F., et ces engagements sont une manière de me faire donner au diable. Sachons combattre à armes égales. D'abord faisons notre cour à une autre femme, n'importe qui. Mme... s'il le faut. Le ridicule est peu de chose. Ensuite n'insistons plus sur des entrevues; si elle ne m'en accorde pas, laissons la faire. Plus de tragédie. J'en suis au point qu'elle mettra de l'importance à me conserver. Si la douleur revient, restons seul et usons la.... Point de nouvelles de ma femme; que diable ça veut-il dire? Et Charles, qu'a-t-il dit à Mme de Staël... Est-ce une invention de cette femme? Le silence de Charlotte est singulier.

25. — J'entre aujourd'hui dans ma quarante-huitième année[1]. Conversation avec Sébastiani[2] et Lafayette. Ma place est immense dans l'opinion. N'est-il pas déplorable qu'une maudite passion sans espérance me mette hors d'état d'en profiter? Ne pourrai-je donc pas essayer de ne plus voir cette femme? Il y aurait tout à gagner; car je crois qu'elle ferait quelque frais pour me retenir. Elle a été charmante pour moi ce matin; mais je n'en ai pas moins souffert ce soir; c'est odieux. Conversation

a. Mot douteux, qui semble avoir été récrit d'une plume plus fine dans un blanc laissé pour cela, comme s'il était difficile à lire. Le premier *de* récrit en même temps et dans les mêmes conditions. — *b*. Mot écrit, barbouillé, récrit. — *c*. La page n'est écrite qu'aux deux tiers. Dans la partie blanche et tout au bas de la page, écrit en sens inverse, et fortement barré, on lit : *Ma foi, j'y renonce, elle m'a fait passer encore une journée diabolique* (ces mots sont dans Melegari, 144, l. 2). A la ligne vient ensuite un gribouillage où l'on croit lire 20 ou 2 o^{bre} ou 9 o^{bre}. — Cette page est la 4e du premier feuillet. La copiste a dû y commencer la copie, puis a barbouillé le commencement, écrit et retourné la feuille. — *d*. Mot illisible. Un *b* ou *c* et un *d* se recouvrant l'un l'autre, puis *tot*.

1. Constant est né le 25 octobre 1767.

2. Sébastiani : lieutenant-général; chevalier de l'ordre de Saint-Louis (2 juin 1814).

avec Beugnot[1]; il m'a promis la Légion d'Honneur et fait beaucoup d'avances. Maudit amour!

26. — Journée oiseuse comme elles le sont toutes, puis après-dîner et soirée pénibles. J'ai envie d'envoyer le tout au diable, car c'est trop fou.

27. — Tristesse profonde. Dîné à Clichy. Je n'ai pas vu Juliette de la journée. Lettre de ma femme. Elle déclare n'avoir pas envie de venir et n'être pas insensible à l'affection du Duc de C. J'ai donc aussi perdu ce cœur-là! J'ai tant désiré vivre seul, et j'en frémis aujourd'hui.

28. — Abattement complet. Je suis resté immobile assis à la même place 5 ou 6 heures. Mon amour pour Juliette a diminué. Mon regret de Charlotte me déchire. Que ferai-je? La rejoindre, c'est renoncer à tout, au moment où beaucoup de choses s'annoncent. Bal chez Wellington[2].

2e journée sans avoir vu Juliette.

29. — 3e journée sans[a] Juliette. S'en apercevra-t-elle ou non? Je crois que non. Mais l'habitude de ne pas la voir se prend ; cela vaudra mieux que tout succès avec elle. Dîné chez Beugnot. Soirée chez Mme Lindsay[3]. J'ai envie de renouer avec celle-là pour remplir les heures que je ne veux pas passer chez Juliette.

30. — Ecrit à ma femme de venir tout de suite. Le fera-t-elle? Je crois avoir pris un bon parti, moral et honnête. Il y a dans notre position des choses embarrassantes, mais il faut les supporter et nous en tirer ensemble. Au fond j'ai eu tort de la laisser exposée à une situation dont elle-même m'avait averti. Si elle se refuse à mes prières, c'est autre chose. La volonté de Dieu soit faite. J'ai été encore fort triste toute la journée; mais je me dompte, et j'espère me reprendre à la fin. J'ai été voir Juliette comme tout le monde, mais j'ai évité les occasions qu'elle m'a offertes de lui parler en particulier et je suis parti sans essayer de rester seul avec elle; à présent n'y retournons pas de quelques jours.

31. — Sotte journée. Je l'ai vue ce matin : j'ai été sec et âpre, ce qui était de trop. J'y suis retourné le soir, elle était enfermée avec M. de F. Oh! n'aurai-je pas un moyen de la punir? Je ne veux que cela, mais où le trouver? Je n'y retournerai plus toujours.

1er **novembre**. — Nuit agitée. Projets. Absurde vengeance. Abatte-

a. Avoir vu : barré.

1. Beugnot : commissaire nommé par le gouvernement provisoire pour l'intérieur (3 avril 1814); directeur général de la police (13 mai) et conseiller d'État en service ordinaire (5 juillet); sera nommé ministre de la Marine le 3 décembre 1814. — Déjà au début de mai, M. Anglès, directeur de la police, avait essayé de l'enrôler dans la troupe des journalistes officieux (cf. lettres à De Gerando, Bib. Univ. et *Rev. Suisse*).

2. Wellington : ambassadeur d'Angleterre (du 24 août 1814). Les journaux que j'ai vus ne parlent pas de ce bal.

3. Irlandaise, ancienne amie de Constant, peut-être le modèle principal d'Éléonore dans *Adolphe*.

ment. Agonie en craignant de ne pas la voir. Projet fixe de départ. Annonce de ce projet. Entrevue; douceur, mais pas l'ombre de sensibilité. Journée moins affreuse parce que j'étais avec elle. Mais il faut partir, ma passion est publique et effrénée; au plus tard après demain je serai en route. Je reverrai ma femme, si elle est bonne, je suis tout à elle; sinon, je me reprendrai seul.

2. — Arrangements de départ. Conversation avec Juliette; elle était fort touchée à la dernière, mais elle m'a forcé de la quitter; il faut partir; je n'en finirai pas autrement.

3. — Je l'avais bien dit, je l'ai retrouvée tout autre; je m'y suis mal pris. Il n'y a plus rien à faire. Elle est plus enforbinée que jamais. Me vengerai-je ou non? C'est là la seule question. Quant à l'amour, il faut le dompter, car il n'y a plus d'espoir.

4. — Message subit de Juliette pour l'aller voir à midi. Peut-être c'est-il très étranger à toute notre aventure; peut-être même veut-elle se servir d'un dernier moyen de me faire de la peine avant mon départ. Mais il se peut que l'idée de me perdre et l'apparence de détachement professé hier lui aient donné un caprice d'imagination. Je ne le crois pourtant pas : le temps est trop court, et elle est trop fine; nous allons voir.

Pas du tout; c'était pour me proposer de ne plus aller chez elle : il y a un mois je n'aurais pu le supporter, à présent je ne pense qu'à me venger d'elle. Mais comment [a].

5. — Me voici, je crois, redevenu raisonnable, et cette longue et exécrable folie est passée ou va passer. Maintenant regardons autour de nous, voyons ma position, et arrangeons ma vie. 1° Il faut que ma femme ne vienne pas, mais aller la rejoindre; 2° Il faut tirer parti de l'histoire de Naples pour obtenir au moins la Légion d'Honneur. 3° Il faut revoir la liste de mes connaissances et rentrer dans le monde. Ne parlons plus de Juliette, je ne l'ai pas vue, je n'irai point, qu'il n'en soit plus question.

6. — Message de Juliette. Que me veut-elle? Serait-ce possible qu'elle eût envie de ne pas me perdre? Je l'ai vue, elle n'avait rien à me dire et c'était simplement pour me revoir. Elle m'a proposé à dîner, j'ai refusé. J'y suis allé le soir, je n'ai rien fait pour rester, elle m'a gardé jusqu'à trois heures du matin. Je ne lui ai presque pas parler d'amour. C'était comme cela qu'il fallait la prendre. Ne nous tourmentons plus. Elle me plaît. Jouissons du présent et de la grâce qu'elle m'accorde. Moins [b] nous ferons, plus elle fera. Que ne l'ai-je su plutôt?

a. Dans l'interligne, au-dessous de l'alinéa, d'une autre plume d'une autre main (celle de Charles de Rebecque, ce semble) : *Du 5 9bre à reprendre*. — *b*. *Moins* écrit deux fois (à la rigueur *mais moins*).

7. — [a] Le mémoire[1] arrivé de Naples; il en résultera ce que le sort voudra; que m'importe! Elle y a pris assez d'intérêt. Dîné chez Mme de St.... Soirée chez Juliette. Osset [Hochet] lourd, pesant, stupide; je n'ai pu m'empêcher de lui chercher querelle; ça m'est bien égal[2].

8. — Dîné chez Juliette. C'était une grande folie que de vouloir d'elle autre chose que de la frivolité. Elle me donnerait le premier rang dans son cœur qu'elle ne me rendrait pas heureux. Prenons-la pour ce qu'elle est; essayons, si je la vois seule, d'en obtenir le plus possible, mais ne comptons jamais sur elle, car ce qu'elle éprouve ne tient pas l'heure d'après.

9. — Projet sensé et raisonnable. 1° Juliette est hors de ma vie et doit y rester. 2° Il faut donc arranger cette vie. 3° Acheter d'abord ou louer une maison pour y établir définitivement mon domicile. 4° Fixons-nous-y avant de faire un voyage. 5° Plaçons mes fonds des Doxat[3] dans les 5 p. 100 consolidés. 6° Obtenons s'il se peut la Légion d'honneur et partons le 1er décembre. 7° Arrivons le 10 à Gœttingue et à Hanovre. 8° Expliquons bien à ma femme la position sans déguisement. 9° Restons en Allemagne janvier et février. 10° Reprenons mon Polythéisme et préparons-en la publication. 11° Revenons à Paris au commencement de mars. Journée passée avec Mme Lindsay. Je suis dans une sotte disposition; si je me laissais aller, ma tête qui est encore montée pour Juliette se monterait aussi pour Mme Lindsay, par sa résistance. Finissons-en de tous ces travers d'imagination. J'ai été chez Juliette; comme elle s'es aperçue que je l'aimais, elle s'est bien gardée de me faire aucun plaisir. De trois jours je n'y retourne.

10. — Dîné chez Tracy[4]. Lecture chez Mme Lindsay. Pas vu Juliette.

11. — Dîné chez Beugnot. Pas vu Juliette.

12. — Dîné chez Jaucourt[5]. Acheté une maison[6].

a. Ce qui suit (4 pages, une feuille) est écrit au crayon dans la copie.

1. Il s'agit du *Mémoire* que, par l'entremise de Mme Récamier, Constant avait consenti à écrire pour Murat, dont il s'agissait de défendre la situation au Congrès de Vienne. Il en existe une ébauche dans les *Lettres à Mme Récamier* (éd. Lenormant)'

2. Hochet : publiciste (*Journal des Débats*, etc.); secrétaire greffier du comité du contentieux au Conseil d'État (ordonnance du 14 juillet 1814); vieil ami de Mme de Staël et de Constant, dont il ne faut pas prendre trop au sérieux la boutade, on a d'eux une longue et cordiale correspondance.

3. Doxat et Divett, banquiers, Bloomsbury square ou 13, Bishopsgate street, London : Constant donne ces deux adresses (*Lettres à Mme Récamier*, éd. Louise Colet, p. 141 et 149).

4. Destutt de Tracy, écrivain, sénateur et comte de l'Empire, membre de l'Institut (1808). Sera pair de France, en août 1815.

5. Jaucourt : tribun, sénateur. Adhère (1er avril 1814) aux actes du Sénat établissant un gouvernement provisoire et membre de ce gouvernement; membre du Conseil d'État provisoire (16 avril); ministre d'État (12 mai) : pair de France (7 juin), suit Louis XVIII. Excepté de l'amnistie par Napoléon; ministre de la Marine (vers

13. — Dîné chez Mme de Staël.

14. — Grande tracasserie de Mme de Staël avec Juliette qui était furieuse contre moi. Lettres qui ont fait ma paix [1]. Il n'est plus question d'amour, mais d'une simple amitié, plus apparente au fond que réelle. Juliette a le cœur le plus sec que le ciel ou l'enfer ait jamais formé. Quant à Mme de St., c'est un serpent dont la vanité est féroce ; elle me hait au fond et je le lui rends bien. Mettons ma fortune à l'abri de ses griffes de harpie ; du reste, je la crains peu, et même, sous ce rapport, j'ai de fiers moyens de défense. Le plus nécessaire est de savoir où j'en suis avec ma femme; dès que j'aurai arrangé mes affaires ici, il faut une course en Allemagne ; puis prendre des arrangements de fortune et me fixer.

15. — Dîné chez Suard [2]. Je souffre au fond du cœur, mais je ne veux plus faire un pas ni écrire une ligne. Acheté du terrain autour de ma maison [3].

16. — Difficultés pour le contrat; je voudrais rompre le marché. Institut. Regnault s'en est bien tiré [4]. Dîné chez Mme de Staël.

17. — Retour du paroxysme; heureusement que je n'ai rien fait pour l'augmenter, et il diminue. Réfléchi sur l'arrangement de ma vie. Grande tentation de me tuer, et trouvé de bonnes raisons pour cela; mais la force me manque. Dîné chez F. Tromelin avec Montlosier [a] [5]. On me distingue bien, mais ma malheureuse maladie morale me met hors d'état d'en profiter. Juliette a été mieux pour moi ce soir; il faut, si je ne puis m'en

le 15 juillet-23 septembre 1815); ministre d'Etat, Grand croix de la Légion d'honneur (même date), membre du Conseil privé. — Constitutionnel et vieil ami de Mme de Staël, qui le sauva au 20 août. Ancienne relation de Constant (1794-1795).

6. Une « note » d'hypothèques de juillet 1816 place l'acte d'achat, que je n'ai pas, au 22 novembre 1814. A-t-il fait une erreur, et faut-il lire le 12 ? Mais voir ci-dessous, au 28 novembre. Cette maison, sise rue neuve de Berry, n° 6 (ci-devant faubourg du Roule, n° 2); était achetée d'un M. Clairet pour 32 000 francs, payables 10 000 après la transcription, 12 000 francs le 12 novembre 1815, 10 000 le 12 novembre 1817. M. Clairet donna quittance de 5 000 francs le 11 mai, de 10 000 francs le 13 juin, de 4 000 francs le 25 septembre 1815. Constant, dont les rentrées eurent des retards, versa le 9 novembre 1815, 9 795 francs (dont 134 fr. 44 d'intérêt); la suite du paiement traîna et il se produisit des difficultés. Voir ci-dessous, les 15, 26 et 28 novembre.

a. Montlausier d'abord : *o* écrit sur *au*.

1. Voir Lettres à Mme Récamier, p. 41 et suiv.

2. Suard : Secrétaire perpétuel de la classe de langue et littérature française à l'Institut; censeur royal honoraire (24 oct. 1814); sera officier de la Légion d'honneur le 19 nov. 1814 (*Moniteur* du 27). Très ancienne relation de Constant (1785).

3. Ce terrain, qualifié immeuble dans la même note de juillet 1816, fut acheté d'un M. Fortin 8 613 francs, je n'ai pas la date de l'achat; mais il est en tout cas antérieur au 7 janvier 1815 (contrat passé avec l'architecte Duchemin). Le terrain longeait la maison.

4. Ce jour-là eut lieu la séance de réception de Campenon, qui succédait à Delille. Regnault lui répondit et eut peu de succès, mais esquiva adroitement les difficultés politiques, d'après le *Journal de Paris* (16-18 nov.).

5. Montlosier : Les *Débats* rendent compte de sa « Monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours » les 24 oct., 2 et 16 nov. 1814.

détacher, la ramener doucement. Ma femme ne m'écrit pas; je la crois perdue pour moi sans retour, c'est ma faute [a].

18. — Journée plus raisonnable [b]. Conversation sérieuse avec Juliette. J'ai été bien fou! Dîné chez Mme de Staël. Lettre excellente de ma femme; elle est l'ancien bon Linon. Il faut me rattacher à elle plus que jamais [c].

19. — Je me reproche et je m'inquiète d'avoir prononcé dans ma lettre à ma femme quelque chose sur l'opinion contre le divorce. D'un autre côté il est nécessaire qu'elle sache que les difficultés de la situation ne viennent pas uniquement de moi; mais je lui écrirai encore demain pour que son imagination ne se frappe pas. Dîné chez Peire (??). Soirée chez Juliette; on n'a jamais vu une plus belle indifférence que la sienne.

20. — Travaillé pour la première fois depuis trois mois. Dieu veuille que cela continue. Dîné chez Mackintosh [1].

21. — Travaillé. Dîné chez Mme de Staël. Juliette a été bien aimable pour moi. Pour obtenir quelque chose n'exigeons rien.

22. — Peu travaillé, mais un peu. Dîné chez Juliette. Talleyrand [2].

23. — Dîné chez Mme Roger. Juliette et Mme de Staël se raccommoderont à mes dépens. Justice du Ciel! Couché chez Mme de St. Scène. Nous nous haïssons bien. Mettons-nous à l'abri d'elle.

24. — Journée à Clichy. Retour à Paris. Athénée. Sottise.

25. — Dîné chez Livry. Excellente lettre de ma femme, mais je voudrais qu'elle ne vînt qu'au printemps.

26. — Acheté le terrain devant ma maison [3].

27. — Travaillé à un mémoire. Dîné chez lord Kinnaird. Arrestation de lord Oxford [4]; je crains pour Beugnot. Quel repos que l'absence de Juliette!

28. — Sciniva. Dîné chez Beugnot. Passé le contrat de ma maison. La chose est donc faite [5].

a. Sur cette fin de paragr., cf. Melegari, 144-145. — *b.* La rédaction à l'encre reprend. Au-dessus du mot *journée* est écrit le mot *novembre*. — *c.* Sur ceci, cf. Melegari, p. 148, § 3.

1. Mackinstosh : vieil ami de Constant, du temps d'Edimbourg (1783-1785).

2. Talleyrand : président du gouvernement provisoire, ministre des Affaires Etrangères (12 mai 1814), ministre plénipotentiaire français au Congrès de Vienne (22 septembre).

3. D'après la même note de juillet 1816 (Archives d'Estournelles de Constant), il fut acheté 10 476 francs au même Fortin. Constant avait alors payé à Fortin 12 105 francs sur 19 089 et à Clairet 19 661 sur 32 000; il restait devoir au premier 6 984 et à l'autre 12 339 francs.

4. Lord Oxford fut arrêté le 24 novembre aux environs de Paris, avec Andral, le médecin de Murat. Ce fut l'origine de l'affaire Exelmans (voir Frédéric Masson, *Les papiers de Beuchot*, *Revue des Études Napoléoniennes*, janv. 1913, II, 15 et suiv.). Beugnot passa le 3 décembre 1814 à la Marine. D'André lui succéda à la police.

5. La note de juillet 1816 donne le 22. Mais Constant a pu signer le 28 un acte daté du 22.

29. — Arpenté le terrain ajouté à ma maison. Dîné chez la duchesse de Courlande.

30. — Dîné chez Mme de Staël. Peut-être laisserai-je arriver ma femme.

1er **décembre.** — Dîné chez Mme Dunan (?).

2. — Dîné chez Mme de Staël.

3. — Mme Récamier revenue. Elle m'exhorte à renouer l'affaire de Naples. Ce pourrait bien être le mieux. Dîné chez la princesse Tinskewitz (??).

4. — Arrangé le départ d'Allemagne, mais je suis bien indécis. Je crois que Juliette ne m'y pousse que pour se débarrasser de moi. J'ai une irritation contre elle que je ne puis vaincre. Délibérons demain.

5. — Fini les arrangements pour le voyage; tout paraît conclu. Je ne réponds pourtant de rien. Dîné et causé avec Juliette; mon Dieu qu'elle m'aime peu, et que j'étais fou de me tourmenter pour elle! J'ai découvert son but en me poussant à ce voyage; c'est l'idée que son mari en tirera parti. Au milieu de tout cela elle ne perd pas de vue sa coquetterie avec le plus sot des hommes, M. de Nadaillac[1]. C'est la plus fausse, la plus égoïste et la plus frivole créature qui se soit jamais vue! Que j'étais fou!

6. — Arrangements de départ. Dîné chez Laborie[2]. Plan superbe pour le but de mon voyage. Tentons-le[a].

7. — Bien combiné le but de mon voyage. Dîné chez Mme de Staël. On voit toujours la griffe; elle sera furieuse. Qu'y faire? Il faut sortir de cette vie-ci qui ne peut mener à rien.

8. — Grandes incertitudes sur le voyage. Je parierais qu'il ne se fera pas. Dîné avec Tromelin et autres; on me traite si bien dans un certain parti que c'est dommage de tout rompre.

9. — Nomination de commandeur de l'ordre des Deux-Siciles. Il faut partir. Vogue la galère. Dîné chez Mme de Staël; elle me déconseille le départ. N'importe. Soirée chez Juliette. Sciniva renvoyé. Adieux à Juliette. Elle était émue. Voilà donc cette funeste relation finie? Car même en ne partant pas, je ne la reverrais plus. Mais je partirai.

10. — Bien réfléchi; je ne pars pas. Non, ce journal est un dépôt de folies! Dîné chez Mme de Pontécoulant[3].

a. Écrit, barré et récrit.

1. Le *Moniteur* mentionne trois Nadaillac : l'un, marquis et colonel, officier de la Légion d'honneur du 24 août 1814; l'autre, comte, sous-lieutenant des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis (?; son nom manque sur l'ordonnance, p. 1026). — Je trouve dans un carnet de notes inédit de Constant cette simple ligne : « Anecdote de Nadaillac courant me dénoncer ».

2. Roux de Laborie, avocat à la Cour; adjoint au secrétaire général (Dupont de Nemours) du gouvernement provisoire (3 avril 1814).

3. Comte Doulcet de Pontécoulant, ex-législateur, sénateur (an XIII), pair de France (2 juin 1815).

11. — Renvoyé à Mme Récamier ce que Scina m'avait remis.

12. — Scina. Je lui ai fait une pétition et un mémoire. Mme Récamier m'a fait dire de passer chez elle. J'ai refusé. Dîné chez Mme de Staël. Mme Récamier m'a fait des compliments sur le renvoi d'hier. Malgré cela je ne retournerai chez elle qu'à bonnes enseignes. Tâchons d'achever de l'oublier.

13. — Me voilà donc sorti de mon entreprise qui était folle, et assez guéri de mon infernale passion pour supporter le peu de douleur qui me reste. J'ai galvaudé ma vie ces trois mois et demi; il faut voir à réparer. Commencé l'ouvrage sur la responsabilité[1]. Dîné chez Livry. Prêté de l'argent; me sera-t-il rendu? Éprouvé un peu de douleur de l'insouciance de Mme Récamier sur une brouillerie avec elle; mais tenons bon, la douleur passera.

14. — Le paroxisme est revenu presqu'en plein. Mais je n'ai pas agi, c'est quelque chose. Fait l'esquisse de mon essai sur la Responsabilité des Ministres. Puissé-je travailler demain!

15. — Un peu travaillé, mais je n'entends plus rien à moi-même. Je souffre autant que jamais. Quelle blessure m'a-t-elle donc faite?

16. — Je vois clairement qu'il faut partir. Cela est peut-être bon aussi pour savoir à quoi m'en tenir avec Charlotte, et encore pour finir mon Polythéisme; la question n'est donc plus qu'à savoir si [a] je partirai tout de suite ou dans huit jours. J'ai écrit à Juliette : je ne puis rester sans la revoir; si elle me [b] ... me refuse, je pars de suite; si elle me répond amicalement, je finis mes affaires, et mon essai sur la responsabilité. Nous saurons cela dans deux heures.

Elle m'a répondu de venir chez elle. J'y ai dîné. Singulière chose! Je suis calme dès que je ne me crois pas brouillé avec elle. Tâchons donc de vivre doucement pendant que nous resterons ici. Soirée chez Mme de Catellan.

17. — Vu Juliette deux fois. Singulière chose que ce besoin de la voir. Je partirai pourtant d'ici au 15 janvier.

18. — Traité avec Juliette. Pour prix de ma complaisance pour la cause qu'elle aime, elle s'engage à me voir seule deux courts instants par jour. Ni elle ni moi ne tiendrons le traité. J'ai besoin de revoir ma femme qui ne m'écrit pas et avec laquelle je dois prendre un parti. Je partirai d'ici bientôt et subitement.

19. — Travaillé assez bien. Dîné chez Mme de St. Soirée chez Juliette. Elle se plaît tout autant avec M. de Nadaillac qu'avec moi, peut-être plus.

a. Quand barré. *Si* en surligne. — *b.* Ici, en haut de la page, on lit : *Continuation du 16 décembre 1814.*

1. *De la Responsabilité des ministres*, par M. Benjamin de Constant, Paris, A. Nicolle, 1815, in-8, 100 p.

Mais il paraît qu'elle veut tenir parole pour les tête-à-tête; en attendant, préparons mon départ.

20. — Travaillé. Dîné chez Tracy.

21. — Écrit pour une affaire particulière. Dîné chez Juliette. Cette relation ne signifie rien. Soirée chez la duchesse de Raguse[1].

22. — Travaillé. Dîné chez la duchesse de Raguse. Rien de ma femme; ai-je donc tout à fait perdu le seul cœur qui était à moi?

23. — Projet. Finir ma brochure actuelle et faire que l'impression en soit achevée sous huit jours. Rester huit jours de plus et être en route pour le 15 janvier. C'est absolument nécessaire pour savoir à quoi m'en tenir sur Charlotte. Enfin une lettre de ma femme; son arrivée un peu différée. Je renverrai peut-être aussi mon départ pour faire arranger ma maison.

24. — Travaillé pour Juliette. Dîné chez Mme Lindsay. Tracasseries. Quel sot pays! et Victor? quel fanfaron!

25. — Écrit à Lagarde et à d'André[2]. Dîné chez Livry.

26. — Travaillé. J'avance. Lagarde. Les tracasseries me sont[a] moins indifférentes que je ne le croyais. Dîné chez Mme de St. Elle est plus occupée d'elle que de moi, et n'a vu que son affaire dans la mienne. Juliette a laissé dans mon âme un fond de malheur; mais c'est au fond un caractère sec, frivole et dur. Je n'en puis[b] plus de la vie, et je ne vois rien de bon dans l'avenir!

27. — Travaillé. Dîné avec Mackintosh. Conversation intéressante. Combien ce que je dis intéresse plus les autres que moi! quel dommage! Juliette assez douce et prenant un peu de plaisir à m'écouter! Mais quel esclavage, et comment mon cœur est-il ainsi enchaîné par l'être qui me dit le moins de choses douces.

28. — Travaillé. Je vais commencer l'impression.

29. — Infâme article du *Journal des Débats*[3]. Envoyé une réponse. L'imprimera-t-on? Quel pays! quels projets! Dîné chez Juliette. Journée douce.

30. — Travaillé. Envoyé les premières feuilles à l'impression. Mais il faudra bien revoir le tout. Dîné chez Juliette. Elle s'accoutumera peut-être à me voir. Ne faisons rien qui la dérange.

a. Me sont : omis et récrit au crayon en surligne. — *b.* Récrit sur un autre mot illisible, barré et récrit à côté.

1. Marmont, maréchal, duc de Raguse. Abandonne le parti de Napoléon (6 avril 1814); chevalier de l'ordre de Saint-Louis (3 juin); pair de France (7 juin); suit Louis XVIII.

2. Est-ce Chauveau-Lagarde, avocat au Conseil d'État, qui sera anobli par le roi (mars 1815)? Le *Moniteur* mentionne six autres Lagarde. — D'André : directeur général de la police (3 décembre 1814).

3. Article non signé. Dirigé non contre Constant, mais contre la liberté. Appel hypocrite à l'emprisonnement et au bannissement.

31. — Travaillé. Dîné chez Mme Suard. Je n'ai vu Juliette qu'un instant. J'en ai souffert. Quel ensorcellement! Voici la fin de l'année. Il faudrait bien[a] réfléchir et prendre une vie raisonnable; je suis si lassé et si malheureux de toutes mes folies; reprenons-nous, il en est bientôt temps.

1er **Janvier 1815.** — Travaillé. Tristesse. Dîné à Clichy. Juliette m'a dit assez de choses obligeantes. Mais qu'est-ce au fond que des mots; un voyage est ce qu'il y aurait de mieux. Nicole[1] loue mon ouvrage; certes c'est un tour de force s'il est bon, à travers le jeu, les nuits blanches, Juliette et ma souffrance habituelle.

2. — Travaillé. Je crois que mon ouvrage sera bon. Acheté encore du terrain autour de ma maison. Juliette agréable.

3. — Peu travaillé. Il faut aller plus vite et refondre les neuf premiers chapitres[2]. Dîné chez Juliette; elle m'a donné d'elle-même un rendez-vous pour demain. Malgré cela il faudra toujours partir à la fin du mois.

4. — Lu pour ma brochure des discours de députés. Il faut y travailler sérieusement. Les premières épreuves arrivées. Juliette froide. Tout cela ne vaut pas ce que cela me fait souffrir. Finissons mon livre et mes arrangements de maison et rejoignons Charlotte.

5. — Assez bien travaillé. Entrevue inespérée avec Juliette, elle est charmante, mais...

6. — Mal travaillé. Dîné chez Mme Lindsay. Je crois presque que Juliette prend goût à mon esprit. Je suis avec elle ce que j'aurais dû être d'abord et j'aurais gagné du terrain. Mais il faut changer de vie.

7. — Un peu travaillé[b]. J'ai été fort content de ce que j'ai lu des épreuves. Dîné chez Juliette et passé avec elle huit heures de suite.

8. — Un peu travaillé. Ça va lentement.

9. — Un peu travaillé. Deux heures tête-à-tête avec Juliette. Y prendrait-elle goût? Il est vrai que je suis bien soumis et que je ne la gêne pas. Elle m'a invité à revenir le soir. Demain elle me mène avec elle. Elle a un charme inexprimable pour moi. Dîné chez M. de Tracy.

10. — Passé le contrat du nouvel achat de terrain. Couru avec ou plutôt après Juliette presque sans la voir. J'aurais pu y aller le soir; j'ai voulu me coucher de bonne heure, et aussi voir si l'idée que j'étais malade lui ferait quelque chose. Je ne le crois pas; elle se travaillerait contre moi, s'il y avait commencement de sentiment, quand mon ouvrage sera fait surtout.

a. Ici se lit *prendre*, barré. — *b.* Ici se lit, *ça va lentement*, barré.

1. Nicole, son éditeur.

2. L'ouvrage en a quatorze.

11. — Un peu travaillé. Malgré toutes mes distractions, mon ouvrage sera très passable; c'est un tour de force. Dîné chez Juliette. La soirée a été moins amusante que celle du 7; je n'avance pas dans son cœur. Absurde acharnement! Quand j'aurai fini mon ouvrage, il faut partir; mais comment retrouverai-je ma femme?

12. — Un peu travaillé. Entrevue avec Juliette, elle est plus douce pour moi. Dîné chez Mme de St.

13. — Très mal travaillé. Demain je m'enferme jusqu'à cinq heures pour avancer. Rendez-vous de Juliette. Il y a quelque chose en elle que je ne comprends pas; dès que j'ai l'air d'être un peu pressant, elle se trouble et sonne; est-ce aversion ou crainte d'être entraînée? Cette diablesse de Mme de St. est venue; Juliette m'a renvoyé. J'ai pris de l'humeur et je n'y suis pas retourné le soir. Il faut finir en partant.

14. — Mieux travaillé. Dîné chez Juliette. Elle ne m'aime pas du tout au fond. Partons d'abord après mon ouvrage.

15. — Pas mal travaillé. Il faudra pourtant revoir les 11e, 12e et 13e chapitres; encore deux ou trois à faire; le tout sera fini cette semaine s'il plaît à Dieu et je partirai. Je sens que d'un côté le paroxysme pourrait revenir à la première dureté de Juliette, et que de l'autre je me trouverai, je l'espère, délivré à dix ou douze postes d'ici.

16. — Travaillé, mais pas bien. J'avance pourtant. Dîné chez Lagarde. Juliette assez amicale. Finissons mon ouvrage; ménageons ma faiblesse; gagnons le moment du départ et partons.

17. — Assez bien travaillé. Vu peu Juliette; elle est amicale, mais se soucie fort peu de moi, et n'a guère de goût pour mon sentiment : il y a aussi de la crainte et de la mauvaise opinion de mon caractère; je souffre ridiculement de tout cela. Mais si elle m'aimait! Je souffrirais autrement, voilà tout. Mme de St. veut que je retarde la mise en vente de mon livre, à la bonne heure, quoique cela me dérange pour mon départ qui devient plus nécessaire chaque jour. Il ne faut pas que ma femme arrive entre Mme de St. et Juliette. Il faut être en route le 1er février. Lettre de ma femme amicalement froide; redeviendrons-nous ce que nous étions l'un pour l'autre? j'en doute. Sans ce fichu besoin d'aimer que m'a donné Juliette, je m'en consolerais et nous vivrions sans nous gêner l'un l'autre. Enfin le Ciel fait tout pour le mieux.

18. — Rien fait. Entrevue assez douce avec Juliette. L'abbé Sicard[1]. Dîné chez Mme de St. Retourné chez Juliette. Elle m'avait dit le matin qu'elle sortait, je l'ai trouvée tête à tête avec M. de F. Elle avait tout

1. L'abbé Sicard, membre de l'Institut; gouverneur-administrateur des Quinze-Vingts (3 janvier 1815), chevalier de l'ordre de Wasa (16 déc. 1814, *Moniteur* du 10 janvier 1815); reçoit aux Sourds-Muets lord et lady Wellington et le Chevalier de Wellesley (20 janvier 1815).

bien arrangé pour cela; elle l'a renvoyé bientôt, j'ai été enchanté, mais elle m'a renvoyé presqu[a] 'aussitôt, et j'ai emporté le soupçon qu'il devait revenir; fureur, douleur, j'en souffre encore. Mais que faire? tuer M. de F., c'est ridicule à mon âge et cela ne mène à rien. Finissons mon livre et partons pour rompre cet affreux lien! La situation deviendrait encore pire si ma femme arrivait; entre elle, Mme de St., et ma folle passion pour Juliette ce serait l'enfer : il faut donc partir, rattraper Charlotte au Hardenberg et faire un voyage à Berlin, puis ne revenir que quand Juliette ne sera plus rien dans ma vie. Il faut être en route, le 5 février.

19 janvier 1815[b] . — Projet fixe; du 19 au 22 nous finissons le livre ; il est achevé d'imprimer le 24 ; je l'envoie à Royer-Collard[1] le mercredi 25 ; il me le renvoie le 27; on le met en vente le lundi 30; je prépare tout pour mon départ le 31 et je pars au plus vite. Écrit à Juliette une lettre pleine de douleur, elle en a été assez touchée; douce conversation avec elle; elle s'est justifiée de mon renvoi d'hier. C'est quelque chose qu'elle se justifie; entrevue le soir, mais avec M. Ballanche; elle m'a fait parler de mon sentiment devant lui ; il y a bien dans son cœur quelque chose de mieux pour moi, à ce qu'il me semble.

20. — Juliette m'avait donné rendez-vous ce matin, j'y ai trouvé M. de F. Il est resté, mais elle avait envie qu'il s'en allât. Après les premiers moments j'ai tâché d'être aimable. Dîné chez Juliette; je ne l'ai point vue seule: j'aurai bien de la peine à m'ancrer dans son cœur. Lecture de Lemercier[c] chez Mme de St.[2].

21. — Assez bien travaillé. Dîné chez Mme de St. Vu Juliette peu d'instants; elle m'a donné rendez-vous pour demain et a été douce; nous verrons; je suis terriblement occupé d'elle.

22. — Peu travaillé; je n'en finirai jamais si je vais toujours de ce train-là. Dîné chez Lord Kinnaird. Tête-à-tête deux heures avec Juliette; je suis fort indécis sur ce que je dois faire avec elle. Je lui crois la volonté très positive de ne s'engager dans aucun lien avec moi, de sorte que je ne gagnerais à l'émouvoir que de la mettre en garde plus qu'elle n'y est déjà et d'être le lendemain victime de ses réflexions; d'un autre

a. Mot écrit à la fin de la ligne, barré, récrit au commencement de la ligne suivante. — *b.* Écrit en haut de la page. — *c.* Mot écrit peu lisiblement. Le copiste l'a récrit au-dessous.

1. Royer-Collard : inspecteur général de l'Université (1805); directeur général de la librairie (avril 1814); conseiller d'Etat en service extraordinaire (juillet 1814); chevalier de la Légion d'honneur (septembre 1814); membre du Conseil d'instruction publique (17 février-30 mars 1815); président de la Commission d'instruction publique (août 1815), etc.

2. Lemercier fait des lectures à l'*Athénée*; le 7 janvier 1815, sur la comédie grecque et notamment Aristophane; le 21 janvier, sur le poème épique (*Journal de Paris*, des 9 et 23 janvier).

côté il y a quelque chose de niais à ne rien tenter avec une femme dont on est amoureux fou, à deux heures du matin tête-à-tête. Mais elle brise tellement quand je lui parle d'amour que l'intention de ne pas en entendre parler est évidente.

23. — Travaillé. Repris la copie à l'imprimeur. J'ai encore bien à faire. Vu Juliette un seul instant. Lu mon roman chez Mme de Vaudemont [a].

24. — Couru pour les affaires de Mme de St. ; elle sera payée; je le crois [1]. Proposition de moi à l'Institut [2], à la bonne heure. Juliette douce et amicale. Vu Guizot [3]. J'espère la Légion d'honneur pour le protégé de Juliette. Soirée chez elle ; je crois qu'elle a un peu d'affection pour moi, mais qu'elle est coquette !

25. — Peu travaillé. N'en finirai-je donc pas ? il faut abréger la fin et éviter le doucereux ; plus mettre des considérations sur l'obéissance à la loi, et sur l'opposition constitutionnelle [4]. Appendix. Dîné chez Mme de St. Longue conversation avec Juliette avant dîner. Elle est amicale et paraît prendre goût à causer avec moi. Retourné chez elle à onze heures ; je l'ai trouvée seule avec M. de F ; j'en ai été fâché [b], mais j'ai pris mon parti et nous avons causé deux [heures] à nous trois ; elle a beaucoup parlé, plus à moi qu'à lui ; il y a même eu des choses qui semblaient trahir une préférence pour moi ; mais je ne m'y fie pas. Quant à lui, il en a été furieux. Il y aura probablement réaction contre moi par une scène de lui à elle. Écrit une lettre pour demain pleine d'éloges, d'enthousiasme et de reconnaissance : je suis sûr qu'il lui en écrira une pleine de reproches, elle comparera peut-être sa manière gênante et violente et la mienne, si douce et si soumise. Elle est devenue un peu rêveuse, il y a déjà quelques jours qu'elle l'est de temps en temps ; elle m'a dit ce matin que son incroyable dureté des premiers temps venait de ce que je lui causais une émotion qu'elle ne voulait pas éprouver.

26. — Fini la brochure telle qu'elle doit rester si je n'y ajoute pas un appendix ; nous verrons demain. Dîné chez Juliette, tête-à-tête avec elle de onze à une heure ; elle prend beaucoup d'intérêt à moi, mais y a-t-il plus ? elle m'a dit qu'elle était triste parce qu'elle n'avait aucune sûreté sur mon caractère ; serait-il possible qu'elle m'aimât une fois ! Rendez-vous pour demain soir d'elle-même.

a. Cette phrase est dans Melegari, 147 (1814). — *b*. *J'en ai été f*, écrit, barré, puis récrit et complété.

1. Il s'agit du remboursement de deux millions avancés par Necker au trésor royal. Louis XVIII et le comité de liquidation reconnurent en effet la dette.

2. Boufflers, mort le 20 janvier (*Moniteur* du 21), avait été enterré le 23 (*Moniteur* du 25, *Débats* du 1er février 1815).

3. Guizot : secrétaire général du département de l'intérieur.

4. Constant finit par garder ces morceaux. Le *Mercure* du 8 novembre 1817 publie de lui : De l'obéissance à la loi. Fragments d'un chapitre extrait des additions inédites à la collection des ouvrages politiques de M. B. de Constant.

27. — Travaillé uniquement aux mémoires de Juliette[1]. Dîné chez la duchesse de Courlande. Tête-à-tête avec Juliette de onze à deux heures.

28 janvier 1815 [a]. — Corrigé les dernières épreuves. L'ouvrage paraîtra la semaine prochaine; demain il faudra encore y ajouter et y changer quelque chose. Dîné chez Juliette; je l'aime à présent de cœur et elle commence à avoir de l'affection pour moi; mais je n'en suis que plus triste! Où cela peut-il nous mener?

29. — Encore corrigé l'ouvrage; il paraîtra après-demain. Dîné chez la duchesse de Courlande. Conversation avec Juliette. En résultera-t-il quelque chose?

30. — Levé à une heure à cause du bal de la duchesse maréchale de Raguse hier; rendez-vous à trois heures chez Juliette manqué; promenade avec elle et conversation d'un quart d'heure après; témoignages d'intérêt pour ma carrière; mais son goût pour moi diminue de nouveau; est-ce que j'ai mal profité des tête-à-tête? Tristesse affreuse et désorganisation. J'en reviens à dire qu'il faut partir. Ceci ne peut mener à rien; elle me donnerait le premier rang dans son cœur que je ne serais pas encore heureux; je suis incapable de rien faire pour mes affaires, même si les chances très incertaines qu'on m'offre se réalisaient, tant que je ne serai pas guéri de cet amour, je ne puis rien. Partons; mon ouvrage est fini; sous deux jours il paraît; arrangeons mes affaires et partons. Sous dix jours il « faut » être en route.

31. — Demain j'enverrai une copie à Royer-Collard, pour avoir la permission de mettre mon ouvrage en vente [b]. Dîné chez la duchesse de Courlande; lu mon roman; grand succès. Entrevue le matin avec Juliette. Excellente lettre de ma femme, elle ira à Berlin et je l'y rejoindrai. Soirée et tête-à-tête avec Juliette, je devrais en tirer plus de parti. Voyons si je puis me faire une bonne place en France; sinon partons.

1er février. — Envoyé ma brochure à Royer-Collard. J'en espère du succès [b]. Dîné chez Juliette; elle a été aimable pour moi.

2. — Lettre de Royer-Collard pleine d'éloges. Vu Juliette le matin, bonne et douce, mais évitant d'entendre l'expression de mon sentiment. Nouvelle favorable de l'Institut[2], dîné chez Mme de St. Grande admiration de mon livre. Il faut fièrement[c] de facultés pour faire quelque chose de bon comme je l'ai fait [d]. Soirée avec Juliette elle est venue me pren-

a. Écrit en haut de la page; puis vient la première phrase du 29, barrée. — *b*. Cf. Melegari, p. 147 (toujours comme de 1814). — *c*. *Fier*, barré, puis récrit et complété. — *d*. Cf. Melegari, 148, § 1.

1. Ils ont été publiés par M. Herriot (Mme Récamier et ses amis).

2. Le *Journal de Paris* donne le 1er février la liste des candidats au fauteuil de Boufflers; ce sont Baour-Lormian, Lemontey, Castel, Laya, Delrieu et Benjamin Constant.

dre pour me mener chez une marchande de modes, me faire l'attendre dans sa voiture, et me ramener chez elle. Assez bon signe; elle m'a promis un rendez-vous pour demain soir, mais a voulu qu'aujourd'hui je la laissasse avec M. de F. J'en ai été triste, elle l'a remarqué et m'a un peu consolé.

3. — Le tirage est commencé; Blacas[1] bien; nous verrons. Tête-à-tête avec Juliette; je n'en profite pas, mais je crois que je gagne du terrain.

4. — Courses le matin. Juliette m'a dit tout à coup qu'elle se reprochait de m'encourager, et m'a presque proposé de ne plus la voir seule; elle est revenue ensuite; mais il y a en elle une décision positive de ne pas se laisser aller à de l'amour. J'ai été mortellement triste à dîner, et au bal de Mme de Staël, croyant que F. était avec elle, j'ai éprouvé une véritable agonie jusqu'à deux heures. Enfin je l'ai vu, j'ai causé avec lui, j'ai vu qu'il n'était pas plus heureux que moi, et ma tête s'est calmée. Mais il faudrait prendre mon parti et en finir; je n'en puis [a] plus, tout cela me tue.

5. — Dîné chez Lord Kinnaird avec Excelmans [b] [2]; mais j'ai toute autre chose que de la politique dans la tête. Rendez-vous avec Juliette le soir, morceau écrit pour l'émouvoir; il l'a émue; elle l'a été plus qu'elle ne l'avait été encore; je n'en ai pas profité, ai-je eu tort? A moins de l'émouvoir assez pour l'entraîner, je l'aurais fait reculer. Voyons bien la position, puisque c'est la seule chose au monde qui m'occupe. Elle m'a déjà accordé des tête-à-tête; elle m'a voué une vraie amitié; elle déclare qu'elle ne peut pas supporter ma peine. Voilà bien des éléments de bonheur; contentons-nous-en s'il le faut, et tâchons de moins souffrir.

6. — Courses pour l'Institut. Je ne serai pas nommé cette fois [c] [3]. Juliette amicale. Dîné chez Mme Lavoisier [c]. Lettre de ma femme, elle va à Berlin.

7. — Envoyé quelques-unes de mes brochures. Écrit à M. de Blacas;

a. Mot oublié, ajouté dans la marge, *plus* commençant la ligne; après, *pl.* barré. — *b*. Cf. Melegari, 148 (comme de 1814). — *c*. Cf. Melegari, 148 (comme de 1814).

1. Blacas, ministre de la maison du roi.

2. Excelmans : Lieutenant général, acquitté du 23 janvier 1815, à l'unanimité, par le Conseil de guerre assemblé à Lille (*Débats* des 27 et 28 janvier 1815). Il était accusé (Rapport de Soult, ministre de la Guerre au Roi, du 29 décembre 1814) d'avoir entretenu une correspondance avec l'ennemi, c'est-à-dire Murat; commis un acte d'espionnage au profit de Murat; écrit des choses offensantes pour le roi; désobéi aux ordres du ministre de la Guerre; violé le serment qu'il avait prêté en recevant l'ordre de Saint-Louis. Le Conseil ordonna l'impression et « l'affiche » du jugement à 500 exemplaires. Il avait été défendu par Comte, le directeur du journal libéral bien connu, le *Censeur*. — Le général « se présenta au pied du trône » le 27 janvier (*Débats* du 28). — Soult était ou devint la bête noire des libéraux.

3. Les *Débats* du même jour donnent la liste des candidats inscrits pour le fauteuil de Boufflers; ce sont Auger, Baour-Lormian, Benjamin Constant, Bouvet, Castel, Delrieu, Lemontey et Laya. — Baour-Lormian fut élu au premier tour, le 29 mars, par 15 voix sur 22 votants (*Moniteur* et *Débats* du 30).

empressement du public à avoir mon livre. Soirée avec Juliette en public.

8 février 1815 [a]. — Distribué mes brochures [1]. Je ne crois guère au succès politique. Querelle de Mme St. Quelle vipère! au moins ce voyage m'a bien délivré de tout souvenir ou sentiment pour elle. Dîné chez Jaucourt. Ils ne voient dans ma brochure qu'une personnalité contre Soult [b] [2]. Soirée chez Juliette, elle est fort refroidie pour moi; le tout ensemble me dispose fort à partir le plutôt possible.

9. — Achevé de distribuer des exemplaires. Le succès va mieux. Dîné chez Bruce. Soirée chez Castellane [3], ensuite chez Juliette; je ne sais ce qui lui a passé par la tête, elle est toute changée, il faudrait bien avoir le courage d'y renoncer.

10. — Vu ma maison; elle sera jolie; si j'avais seulement de quoi la payer [c]. Dîné chez Mme de St. Soirée chez Suard. Le succès de mon ouvrage est un peu disputé; n'importe. Soirée chez Juliette, je n'ai pu la voir seule.

Oh! çà, réfléchissons et causons avec nous-même. Juliette ne peut ou pour mieux dire ne veut être pour rien dans ma vie; elle m'aimerait comme elle peut aimer qu'elle ne me rendrait, je suis sûr, pas plus heureux. Plaire à tous, et n'aimer personne, voilà ce [d] qu'il lui faut; sa coquetterie est indestructible. Elle brûle ma vie; je suis un peu plus calme aujourd'hui parce qu'elle n'oppose pas un obstacle positif à ma passion de la voir, mais en demandant quelque chose, je provoquerais cet obstacle et la fièvre arriverait. Donc il faut sortir de cet état qui tue mes facultés; et d'un. — 2° J'avais gagné 30 000 francs, j'en ai perdu 20 000. Il est clair que le jeu me ruine, me nuit et me déconsidère, m'ôte mon temps et mon argent [e]. Je puis encore me sauver; j'ai de quoi vivre plusieurs années, renonçons et au jeu et à Juliette, pour cela partons, voyons Charlotte. Sachons où j'en suis avec elle et revenons seul, ou en la ramenant au mois de mai. C'est dit.

a. Écrit au haut de la page. — *b.* Cf. Melegari, 148, § 3 et 4. — *c.* Voir Melegari, 148. fasc. 3 et 4. — *d. Voilà ce :* écrit puis barré. — *e.* Melegari, 148, § 5. Son texte substitue *talents* à *argent.*

1. J'ai la lettre de remerciements de M. d'André, directeur de la police, en date du 13 février 1815 (*Arch. d'Estournelles de Constant*).

2. Soult : maréchal, duc de Dalmatie, ministre de la Guerre, porte un coin du poële aux obsèques de Louis XVI et de Marie-Antoinette (21 janvier 1815), remplacé au ministère de la Guerre par le duc de Feltre (11 mars), major général de l'armée (9 mai 1815), pair de France (2 juin), compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815. L'acquittement d'Exelmans (cf. ci-dessus, au 5 février) avait été un échec pour lui, et son rapport au Roi en effet est faible. En outre on lui reprochait son projet du monument de Quiberon (Voir B. Constant, *Lettres sur les Cent-Jours*, 88 et suiv., 100, 102, 108). Son départ du ministère était exigé par les libéraux, et fut retardé par les ultras.

3. Comte de Castellane : maréchal de camp, pair de France (août 1815).

11. — Visites le matin. Ma brochure va bien.

Cependant on s'aperçoit sans se l'expliquer que quelque chose manque. Cela tient à l'état d'âme où j'étais en l'écrivant. Dîné chez Juliette. Tracasserie de Mme de Staël; je brûle de me brouiller avec elle; mais partons d'abord. Je devrais partir après-demain.

12. — Lettre beaucoup trop forte à Juliette sur Mme de Staël. Vu Mme Staël; comme elle était occupée d'elle, elle ne m'a pas dit d'injures. Matinée avec Juliette; froide pour moi, tendre, qui le croirait! pour le plus sot des hommes, Nadaillac: elle m'a menti le soir, et lui a donné rendez-vous tête-à-tête. Çà me fait moins de peine que M. de F., parce que mon amour est diminué. Mais partons! partons!

13. — Entrevue avec Juliette. Elle a atteint son but de m'écarter de chez elle, je ne la crois pas de bonne foi avec moi; le mieux est de partir et c'est facile d'une heure à l'autre. Si nous renouons avec Juliette, il faut tout risquer pour la prendre d'émotion ou de force, en menaçant de me tuer devant elle! Sauf à essayer à rompre ou à partir; tout vaut mieux que le sot résultat qu'a produit ma timidité dans nos derniers tête-à-tête; mais partir est le plus sage.

14. — Triste matinée. Cette passion me consume bêtement. Lettre à Juliette; entrevue qu'elle m'a proposée; elle a été bonne, mais qu'est-ce que tout cela signifie pour un homme amoureux? Son cœur n'est pas plus ému qu'une planche. Dîné avec Montlosier; que d'honneurs on me rend [a] et je suis le jouet d'une femme aussi légère que froide et indifférente! Grâce à Dieu je puis partir d'une heure à l'autre; je crois, et j'espère, que je ne serai pas ici dans quinze jours.

15. — Autre journée exécrable. Écrit à Juliette; point de réponse pendant quatre heures. Fièvre, angoisse. Récrit. Réponse longue et douce; un peu calme [1]. Dîné chez Mme de Staël. Visite à Juliette après lui en avoir demandé la permission. Bal chez la princesse de Beauvau [b] [2], tristesse dévorante, nuit agitée. On m'admire, on me loue, mais je ne puis profiter de rien. Partir me nuit, mais il faut sortir de cet enfer. C'est aujourd'hui l'anniversaire de mon départ de Hanovre [3], il y a un an que je n'ai pas vu ma femme, avec laquelle j'avais passé trois ans sans la quitter d'un jour.

16. — Travaillé aux mémoires. Au lieu du rendez-vous que m'avait promis Juliette, elle m'a donné une demi-heure de promenade. Enfin, les jours passent, et je partirai après-demain.

a. Cf. Melegari, 148, § 5 (fin de 1814). — *b*. *Ibid.*, 148, premières lignes de 1815.

1. Réponse longue... : cf. Lettres à Mme Récamier, p. 46 et suiv.

2. Le Comte de Beauvau : gouverneur du roi de Rome; pair de France (2 juin 1815).

3. La dernière lettre de Constant datée de Hanovre est du 12 février 1814; il n'y prévoit pas ou n'y donne pas son départ comme prochain, et il fait son éternel projet d'aller en Suisse pour le 1er mai; mais on sait qu'il fut emmené par Bernadotte dont les lettres sont du 7 et du 8 février.

17 février 1815 [a]. — Exécrable journée. Je ne puis m'expliquer cette étrange désorganisation qui revient toujours. Près d'elle je me calme, et le moindre obstacle me rend fou de nouveau. Soirée avec elle; elle a fini par être douce, est convenue qu'elle luttait contre moi et a repris son ancienne manière. Je crois que si je restais, j'aurais quatre jours de bon, mais partir est plus sensé. J'ai tout pour cela, ne manquons pas l'occasion.

18. — Travaillé aux mémoires ; je perds tout mon temps pour elle. Je lui ai lu ce matin ce que j'avais fait, elle en a été charmée, il y avait en effet bien de l'esprit. Dîné chez elle. Soirée douce. Elle m'a gardé après tout le monde; il y avait Jenny, mais je lui ai parlé de mon amour et je l'ai vue touchée sans avoir l'embarras de ne pas profiter de l'occasion ou de risquer une querelle, car l'occasion n'y était pas. Elle est revenue comme il y a quinze jours. Résolution. Tout est arrangé pour mon départ. A la première douleur je pars à cheval et je vais à Berlin.

19. — Travaillé aux mémoires. Je l'ai peu vue, mais elle m'a donné des marques d'intérêt. Il serait bien essentiel de m'ancrer enfin dans ce pays-ci, pour cela il ne faudrait pas partir, et publier une 2e édition.

20. — Travaillé aux mémoires. Fait un morceau charmant. Lafayette. L'avenir est bien incertain, il n'y a de sûr qu'une chose : c'est que les purs ne veulent pas de nous. Ils se perdront et nous perdront [b]. Dîné chez Juliette avec un monde énorme. Revenu le soir. Jenny toujours en tiers. J'ai trouvé Juliette moins affectueuse; je devrais essayer d'y renoncer, de manière ou d'autre, cela vaudrait mieux, soit en m'en détachant, soit en lui montrant qu'elle ne peut pas me conserver à si bon marché.

21. — Rien fait. Il faut pourtant que je prenne un parti, et sur ma position en France et sur ma vie. Causerie avec Juliette, elle a été bien amicale; se prendra-t-elle enfin? je crains que non, mais elle me trouve bien aimable. Grande soirée chez Mme de St.

22. — Fini de revoir les manuscrits de L. F. Dîné chez Mme de Staël. Académie répondue ; je ne crois pas que j'en sois [1]. Je devrais aller chercher mon Polythéisme en Allemagne et revenir tout de suite, tête-à-tête avec Juliette; elle a été bien bonne, mais elle ne se prend pas ; cela viendra-t-il?

a. Écrit au haut de la page. — *b*. Sur ce qui suit, cf. Melegari, p. 148.

1. Les *Débats* du 25 annoncent (« On dit que... ») la refonte probable de l'Institut et sa division en quatre académies; ils publient les noms des sept candidats que l'on donne pour devoir être nommés par le roi aux places vacantes. Les 9 et 10 mars, ils exposent dans le détail la réforme accomplie, et publient la liste des nouveaux membres : quatre à l'Académie des Inscriptions, cinq à l'Académie des Sciences. Les membres exclus sont au nombre de sept pour l'Académie française, trois pour celle des Inscriptions, quatre pour celle des Sciences. Bien entendu, B. Constant n'était pas nommé par le Roi qui s'était réservé pour cette fois la nomination aux places vacantes. Le *Journal de Paris* ne parle du projet que les 4 et 7 mars.

23. — Préparé le travail pour la 2e édition. Juliette est cause que j'ai bien peu de temps à moi, et que mes idées sont bien vagues, mais elle m'a bien reçu; c'est doux, pourvu que cela dure. Dîné chez Mme de Staël. Variétés. Maisonfort; Juliette lui aura-t-elle parlé de moi? Qu'en résultera-t-il?

24. — Fini un premier article pour la nouvelle édition. Vu Juliette; sa conversation avec Maisonfort confirme mon idée que je ne serai rien ici. Dîné chez Mme de Staël. Soirée chez Juliette, elle a eu envie de reculer comme il y a huit jours; cela n'ira jamais. Sotte lettre de Marianne [1].

25. — Travaillé aux additions pour la deuxième édition. Je n'ai rien fait aux Mémoires de Juliette quoiqu'elle l'eût ordonné; je ne sais si je m'abuse, mais je crois que je m'en détache; Dieu le veuille! ne nous vantons pas encore. Dîné chez Ouvrard [2].

26. — Assez bien travaillé. Dîné chez Mme de Staël avec Juliette. Soirée tête-à-tête avec elle. J'ai encore éprouvé de la douleur. Cette maudite femme est imprenable.

27. — Travaillé. Demain il faudra faire l'article pour Ballanche [3]. Vu Juliette un instant; elle a été plus douce que je ne m'y attendais. Article amer de la Gazette de France contre moi [4]. Il faut soigner ma deuxième édition.

28. — Travaillé à l'extrait de Ballanche. Dîné chez Juliette: je n'ai pu lui parler un instant seule. Nadaillac a d'étranges manières avec elle.

1er mars. — Travaillé à la deuxième édition. Soirée chez Juliette. Entretien avec elle devant Jenny après le départ des autres. Il y a quelque chose qui n'est pas clair dans sa disposition pour moi: quelquefois je crois qu'elle lutte, d'autres fois je crois reconnaître l'indifférence la plus complète; je devrais brusquer la chose et en finir. Maudit sentiment!

2 mars 1815 [a]. — Ecrit à Juliette une lettre désespérée. Travaillé à la deuxième édition. Vu Juliette; ma lettre a fait peu d'effet. Je ne sais quoi [b] l'a retournée, je suis bien moins avancé qu'il y a un mois.

a. Écrit au haut de la page. — Le memento du 2 mars existe en double sur la feuille cousue et sur un feuillet encarté dans le cahier. La feuille est antérieure : le copiste avait négligé d'y mettre à la ligne pour les alinéas; il y a ajouté entre les lignes le mot *alinea* de la même plume et de la même encre dont il a écrit le feuillet. Nous désignerons celui-ci par A et la feuille par A'; A' présente des divergences avec A. — Pour ce qui suit, voir Melegari, p. 149. — *b.* A' : *je ne sais qui.*

1. Marianne : seconde femme de son père. Il y a une lettre d'elle du 10 février 1815, relative à leurs discussions d'argent.

2. Ouvrard : le riche financier et fournisseur aux armées; il achètera prochainement le bel hôtel du duc de Rovigo, rue Cerutti (*Débats* des 28 et 30 juin).

3. Le *Journal de la Librairie* (Beuchot) annonce l'Antigone de Ballanche le 11 février 1815.

4. La *Gazette de France* publia deux articles sur la Responsabilité des Ministres, les 19 et 27 février 1815. Ils sont signés B-re.

Dîné chez Lainé[1].

Conversation. Ma foi, puisqu'on me repousse, je me le tiens pour dit, et puisqu'ils me veulent dans l'opposition, je m'y mettrai.

Revu Juliette. En vérité je ne la comprends pas. Il y a de l'enfantillage dans ses craintes ; elle ne me comprend pas ; suis-je donc une énigme pour elle ? La seule chose où elle ait un juste instinct, c'est quand elle pense que si mon amour passe, le ressentiment empêchera l'amitié[a]. Non certes, je n'en aurai point, elle me fait trop souffrir[b].

3. — Peu travaillé. Dîné chez Mme de Staël. Elle m'a dit qu'elle avait eu une longue conversation avec Juliette. J'ai couru chez elle ; elles ont eu une scène à mon sujet ; il n'y a pas moyen de mener cette affaire avec Juliette. Partons, partons !

4. — Travaillé un peu aux notes. Dîné chez Juliette. Mme de Staël la déchire tellement qu'il lui est impossible de continuer[c] avec moi des relations quelconques sous ce canon-là ; ce serait un enfer toujours nouveau ; car le goût que Juliette commençait à prendre est bien trop faible pour qu'elle lui sacrifie son repos. C'est décidé. Je pars.

5. — Ecrit à Juliette. Fait tous les arrangements du départ ; aura-t-il lieu cette fois ? Vu Juliette ; rendez-vous pour ce soir. Dîné chez la duchesse de Courlande ; visite à Mme de Staël. Juliette y était ; querelle avec Mme de Staël ; la vilaine femme ! Mon départ annoncé. Soirée avec Juliette. Causerie fort amicale[d] ; mais je pars toujours après-demain.

6. — Arrangements de départ[e]. Nouvelles inattendues !... Serait-il vrai que Bonaparte fût en France ?...[2] Mon départ retardé pour cela, mais de bien peu. Dîné chez Mme de Rumford. Soirée avec Juliette, il n'y a rien à faire comme amour et peu à compter sur l'amitié[f] avec un cœur aussi froid. Conversation le matin avec Mme de Staël. Elle m'a touché, et j'ai senti que malgré ma colère, je ne la haïssais pas réellement.

7. — La nouvelle s'est confirmée. Visite à Lainé. Le gouvernement

a. Ces cinq derniers mots sont écrits dans l'interligne de A, au lieu de : *Je n'aurai point d'amitié pour elle*, barré. A′ reproduit la leçon primitive de A.

b. A donne ensuite, mais barré : *pour cela.* A′ ne donne pas ces deux mots.

c. *Notre relation* barré.

d. Ici une ligne et deux mots illisibles sous les ratures qui les couvrent ; *mais* écrit dans l'interligne.

e. En surligne : *Alinéa.*

f. Texte primitif, *Comment compter sur un cœur si sec* ; *sec* a été barré et remplacé dans l'interligne par *versatile* ; puis le tout a été barré et remplacé par la leçon imprimée, qui est écrite en surligne.

1. Lainé : président de la Chambre des Députés, qui est convoquée pour le 6 mars. Sera l'intermédiaire entre la Monarchie et le parti constitutionnel (Voir sur ceci B. Constant, *Lettres sur les Cent-Jonrs*).

2. La nouvelle du débarquement de Napoléon se répandit dans Paris le 5 mars (*Débats* du 10). Du 5 au 20, les journaux sont en retard sur les événements. Dès le 6 (*Moniteur* du 7), le Roi convoquait les Chambres.

se rapprochera-t-il enfin de nous? Certes je ne serais plus un volontaire désavoué [1].

Petit mémoire pour Lainé [a].

Vu Juliette; je suis un peu las de passer ma vie précisément [b] auprès de la femme qui semble mettre le moins de prix à ma société. Dîné chez Mme de Staël. Elle est toute bouleversée. Je crains que son paiement ne souffre de ceci [2].

Soirée chez Mme de Rumford — il y a de par le monde bien plus de joie bonapartiste que je ne croyais. Invitation de d'André pour demain; nous verrons [3].

8. — Conversation avec d'André. — Paroles.

9. — Ganilh, Gallois [4]. Personne ne veut que j'écrive; fait pourtant un article. Lainé l'a envoyé; la censure l'a refusé : grand bien leur fasse.

Dîné chez Lattrin (?). Visite courte à Juliette. Elle a été bien froide. Fini la soirée chez Mme de Staël; autre sermon politique.

9. — Renvoyé l'article; il sera inséré [c] [5].

Lettre de ma femme, elle est bien bonne. Le pauvre Villers est mort! [6]

10. — Grandes nouvelles [7]. La débâcle est affreuse. Mon article de demain met ma vie en danger; vogue la galère; s'il faut périr, périssons bien. Quels lâches que ces royalistes si purs, qui me représentaient comme un ennemi de ce gouvernement! ils tremblent, et je suis le seul qui ose proposer de se défendre! périrai-je? Nous en saurons plus demain soir.

11 mars 1815 [d]. — Les nouvelles grossissent, mais tout est encore

a. Nulle part la copie ne met à la ligne; elle écrit dans l'interligne : *alinéa.* —

b. Précisément d'abord oublié, puis écrit au-dessus de *auprès de*, lui-même barré, puis récrit.

c. Voir la note *a* de la page précédente.

d. Écrit au haut de la page.

1. Constant fut-il l'un de ces « hommes connus par des principes et des écrits libéraux » que Lainé proposa à l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, de nommer commissaires du Roi près de la Chambre des Députés ? (Constant, *Mémoires sur les Cent-Jours*, p. 55 et toute la septième Lettre).

2. Le paiement en souffrit (voir P. Gautier, *Mme de Staël et Napoléon*, p. 370 et suiv.

3. D'André : ministre de la police jusqu'au 20 mars.

4. Gallois, ancien tribun, membre de la Chambre des Députés des départements. Fit le 6 août 1814 un discours en faveur de la liberté de la presse. Le 11 mars 1815 (*Débats* du 12), sera nommé de je ne sais quelle commission avec Lainé, Flaugergues et Raynouard.

5. L'article fut inséré le 11 mars dans le *Journal de Paris*, sans titre; il est signé Benjamin Constant, et suivi d'un nota : Cet article a été envoyé le 8; des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur en ont retardé de trois jours la publication.

6. Villers mourut le 26 février 1815 (L. Wittmer, Ch. de Villers, 449).

7. Le *Moniteur* du 11 (*Paris, le 10*), annonce l'entrée de Napoléon à Lyon comme probable dans la soirée du 10; elle eut lieu en effet. Monsieur, qui venait d'y arriver, dut s'enfuir.

obscur, sauf la conviction de tout le monde, que tout est perdu [1]. Je persiste à croire qu'on pourrait tout sauver, mais le temps se perd. Mme de Staël partie [2]. Course inutile à Charenton. Dîné chez Juliette. Conférences éternelles avec Laîné sans rien conclure. Visite à Dessoles [3].

Tout est perdu, par cela même que tout le monde dit : Tout est perdu [4].

12. — Conférence chez Laîné. Rien conclu; nouvelles meilleures. Fouché [5], Sébastiani [6], les Bonapartistes m'amadouent. Dîné avec Montlosier et Duperret. Vu Juliette, elle m'a bien reçu pour m'encourager. Retourné chez Laîné. Nouvelles affreuses. Idée de la pairie; si elle réussit, je consacre et risque volontiers ma vie pour repousser le tyran.

13. — Essayé de mille choses pour organiser la résistance; tout faiblit dans la main. Séance des députés; quelle faiblesse et quelle misère! Dîné chez Raynouard [7]. Avances des Bonapartistes comme hier. Vu Juliette. Elle a[a] refusé de me recevoir pour donner rendez-vous à M. de F. Quelle indignité[b]! J'en ai été triste toute la journée, mais il n'y faut plus penser[c]; j'ai bien autre chose à faire.

14. — J'ai laissé aller les choses. Vu Mme de Coigny [8]. Son projet me paraît d'une exécution bien difficile. Dîné chez Juliette. Rendez-vous manqué. Ma tête est en danger, et j'ai la bêtise de ne m'occuper que d'elle.

15. — Couru le matin. Le projet d'hier ne s'exécutera pas plus que les autres. Modification peut-être possible. Je le voudrais. Dessolles.

a. M'a refusé; *m* barré. — *b.* Texte primitif : *indigne femme*! *Quelle* a été ajouté en surligne, *indigne* corrigé en *indignité, femme* barré. — *c. Il n'y faut plus penser* : ajouté dans l'interligne.

1. Le Roi, dans une ordonnance du 11 mars (*Débats* du 12) reconnaît que « les dangers de l'État s'accroissent ».

2. Mme de Staël partit le 10 mars au matin (d'après P. Gautier, p. 366). On mandera de Lausanne le 21 mars (*Débats* du 28) qu'elle est arrivée de Paris dans sa terre de Coppet.

3. Dessoles : lieutenant général, commandant en chef la garde nationale de Paris et du département de la Seine, comte, membre du Conseil d'État provisoire (avril 1814); major général des gardes nationales du royaume (mai), chevalier de l'ordre de Saint-Louis, pair de France (juin), grand-croix de la Légion d'honneur (juillet). Reprendra en juillet 1815 son commandement des gardes nationales.

4. Sur le découragement (affecté) des ultras. Voir *Lettres sur les Cent-Jours*, p. 107.

5. Fouché va reprendre au 20 mars le ministère de la police générale.

6. Sébastiani sera nommé membre de la Commission chargée d'examiner les titres et droits des militaires qui ont obtenu de l'avancement sous le gouvernement royal (*Moniteur* du 2 avril 1815); chargé de prendre les dispositions pour défendre les places fortes du Nord (*Moniteur* du 29 avril); député de Vervins (*Moniteur* du 14 mai); commissaire auprès des puissances alliées (Constant sera secrétaire de la commission) 23-24 juin; part pour l'Angleterre (15 nov.).

7. Raynouard, membre de l'Institut (successeur de Suard au secrétariat perpétuel de la section de langue et littérature en 1817); conseiller titulaire de l'Université (30 mars 1815), député du Var (mai 1815).

8. Le duc de Coigny, lieutenant général, pair de France (juin 1814).

Soirée et long tête à tête avec Juliette. Demain il y aura sans nul doute de grandes nouvelles.

16. — Séance royale touchante[1]. Nouvelles mauvaises[a]. Projet d'avant-hier repris; Dieu veuille qu'il réussisse; le danger augmente; nous pourrions bien tous périr dans trois jours[2]. Il y a quelque courage à moi à rester. Dîné chez Juliette; soirée avec elle.

17. — Laîné, adresse pas mal faite[3]. A quoi cela sert-il maintenant? Dîné chez Mme de Grammont. Vu Mme de Coigny; tout se remet toujours au lendemain et il est à Auxerre! Les insensés! Je le suis plus qu'eux, car je joue ma vie. Projets de départ de Juliette, je serais bien content si elle venait en Allemagne.

18. — Fait un article pour les *Débats*; s'il triomphe et qu'il me prenne, je péris[4]. N'importe; tâchons de nous souvenir que la vie est ennuyeuse. L'ineptie continue toujours à nous diriger. Dans trois jours une bataille ou plus probablement une déroute finira tout.

Dîné chez Castellane. Soirée chez Juliette; au fond elle m'aime peu, peut-être pas du tout? Si le Corse est battu, ma situation ici sera améliorée. *Si*! Mais il y a vingt contre un à parier le contraire.

19. — L'article a paru, bien mal à propos. Débâcle complète, on ne pense même plus à se battre.

20. — Le roi parti! Bouleversement et poltronnerie universelle[5]!!!

21. — Je pars. Point de chevaux. Tristesse. Craintes. Retraite.

22. — Journée en retraite et en inquiétude.

23. — Parti enfin de Paris. Couru la poste toute la nuit.

24. — Couru encore toute la nuit. Angers. La Vendée.

25. — Nouvelles inquiétantes[6]. Changé de résolution; retourné sur mes pas; couru la poste.

26. — Couru la poste toute la nuit.

27. — Arrivée à Sèvres à 5 heures du matin. Hésité sur Paris; journée triste, parti pour Paris le soir.

a. Pour ce qui suit, cf. Melegari, 150.

1. La Séance royale eut bien lieu le 16. Le discours du Roi, les paroles de Monsieur furent coupées et saluées d'acclamations, de serments; des femmes sanglotèrent; le roi se retira au milieu de l'enthousiasme.

2. Le 13, Napoléon était à Villefranche et Mâcon; le 15, à Autun, le 16, à Avallon, le 17, à Auxerre, le 20, à Fontainebleau et à Paris.

3. Après que le roi s'était retiré, le 16 mars, Laîné, président de la Chambre, avait prononcé un discours; le 17, la Chambre se réunit en comité général pour la rédaction d'une adresse qui serait portée au Roi le soir même, et qui le fut en effet (*Débats* et *Moniteur* des 17, 18 et 19 mars).

4. C'est le fameux article du 19 mars, qui lui fut tant reproché. Il est signé B. de Constant.

5. Le roi partit dans la nuit du 19 au 20. Napoléon arriva le 20 au soir, dans un débordement d'enthousiasme.

6. Nantes était aux mains des bonapartistes, et le préfet Prosper de Barante, ami de Constant, avait dû se retirer sans tarder.

28. — Fait des visites. Sébastiani. Promesses rassurantes. Lettre ostensible que je lui ai remise. Fouché; autres promesses non moins rassurantes, je ne m'y fie qu'à demi[1]. Lettre de ma femme. Hélas! quand nous reverrons-nous, à présent! Je voudrais aussi ravoir mon Polythéisme. Dîné chez Juliette. Tâchons de ne pas me laisser entraîner de nouveau. M. de Vaudemont, Mme de Catellan. Mon retour étonne.

29. — La chose est aussi établie en apparence qu'il y a deux ans. Ganilh. Tristesse, craintes. Sébastiani. Sécurité, espérances. Dîné chez Allard. Soirée chez Juliette; j'espère que mon amour est fini. Sébastiani de nouveau; il dit mon affaire faite. Vogue la galère!

30. — Visite à Joseph, espérances; y aurait-il vraiment chances de liberté[2]? Dîné chez Juliette. Indécision sur ma nomination. Bah! Bah! acceptons. Sébastiani. [a] La chose peut être faite demain; il faut suivre ce sort s'il s'offre.

31 mars 1815 [b]. — Fait un mémoire pour la paix. Joseph. Les intentions sont libérales, la pratique sera despotique; n'importe. Dîné avec Victor de Broglie. Désapprobation du public pour toute place. N'importe encore. Mais ce que je veux sera-t-il? Nous verrons.

Premier avril. — Victor de Broglie; Mme de Staël a bien envie de se raccommoder. Sébastiani. Choses vagues. Je ne crois pas que rien ait lieu. Singulier sort! Dîné chez Mme Gay. Soirée chez Juliette.

2. — Vu [c] Sébastiani le matin. Choses toujours plus vagues. Mémoire sur l'Allemagne. Durbach, nous verrons[3]. Demain je demande un passeport. Dîné chez Juliette. Mme de Catellan; troublé un tête-à-tête de M. de F.

3. — Fouché, passe-port, travaillé à un grand ouvrage; si je puis aller

a. La fin du paragraphe semble ajoutée dans le blanc du bas de la page, de la même plume nouvelle que ce qui suit. — *b*. Écrit au haut de la page. — *c*. Mot ajouté au-dessus de la ligne.

1. Fouché : nommé par Napoléon ministre de la police générale (*Moniteur* du 22).

2. Joseph était arrivé à Paris le 25 ou 26 mars. — Dès le 25 (Paris, le 24), les *Débats* avaient publié le décret supprimant la censure, et donnaient le retour de Napoléon comme le gage du triomphe à jamais des idées libérales. Le 17 mars, le *Journal Général de France* s'indignait que Bonaparte prît pour devise *la paix et la liberté*. Le 29, il imprime : « Il paraît certain qu'une Commission composée de huit personnes, parmi lesquelles on cite MM. Regnault de Saint-Jean d'Angély et Rœderer, est chargée de rédiger le projet de constitution qui doit être soumis à la discussion et à l'approbation des collèges électoraux. »

3. Durbach, ancien député, ancien membre du Corps législatif, député en vue. S'est signalé en 1814 (6 août) par un projet de loi sur la liberté de la presse; sera réélu député de la Moselle (*Moniteur* du 14 mai 1815) et s'emploiera pour faire élire Constant, qui obtiendra 27 voix à Metz (Cf. G. Rudler, lettres de Constant à de Gerando, 2 mai 1815, dans la *Bibliothèque Universelle* et *Revue Suisse*, de 1913, et Note sur la note de M. B. Constant de Rebecque, Paris, 1817); membre de la Commission chargée de la rédaction de l'adresse en réponse au discours de l'Empereur (8 juin), etc., etc.; finira par être compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet.

assez vite[a], mais il me faudrait aussi obtenir ce qui me fixerait dans ce pays[1].

4. — Matinée assez triste. L'article remis le 31 à Joseph mis dans le *Journal de Paris*; il est excellent et fera de l'effet; si on me devine (et on me devinera) on en dira de belles[2]. Dîné chez lord Kinnaird. Offres de service de Bassano, bonnes dispositions; nous verrons demain[3].

5. — Sébastiani. Joseph. Promesses. Dîné chez Fouché[b].

6. — Travaillé. Dîné chez Juliette; il y a des restes d'amour qui me tourmentent encore. Fouché. Je veux faire demain une tentative décisive; ma position me pèse.

7. — Travaillé. Sébastiani. Il faut que la chose se décide demain ou je pars. Juliette s'intéresse à moi, mais je suis bien attaqué et je le mérite[4]. Je sortirai de cette position et un séjour en Allemagne effacera tout. Dîné chez Sébastiani avec Rovigo[5] et Fouché. Demain encore Joseph, puis le départ si rien ne s'est fait.

8. — Joseph; c'est décidé; ils ne le veulent pas et je ne le veux plus[c]. Décrets[6]!!! A Dieu ne plaise que je me mêle parmi de telles choses! Dîné chez Pontécoulant[7]; tout le monde indigné. Vu Juliette le soir.

a. Lacune comblée par Melegari : *il fera son effet*. — *b*. Sur ce qui suit, cf. Melegari, 151. — *c*. *plus* récrit sur *pas*.

1. Les « principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs et particulièrement à la Constitution actuelle de la France »; Paris, Eymery, in-8, *xij* — 324 + 31 p., mai 1815 (voir *Moniteur* des 1er et 14 juin 1815).

2. Article intitulé : Observation sur une déclaration du Congrès de Vienne.

3. Maret, duc de Bassano : ministre secrétaire d'État (20 mars 1815); pair de France (2 juin 1815); présenté comme complice du retour de Napoléon (18 juillet); finira par être compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet.

4. Du *Journal Général de France*, 5 avril 1815 : « On assure que M. Benjamin Constant a été nommé l'un des commissaires chargés de préparer l'acte constitutionnel qui doit être soumis à la discussion et à l'adoption des Collèges électoraux » (note analogue le 6 dans les *Débats*, la *Gazette de France*, le *Journal de Paris*, etc. Ce dernier, le *Journal Général*, la *Gazette de France*, etc., ajoutent le nom de Grégoire). Les *Débats* du 7 publient une espèce de rétractation : « .... : Les journaux nomment chaque jour de nouvelles personnes comme faisant partie du Comité de Constitution; ils ont particulièrement cité M. Grégoire et quelques hommes dont on ne conteste ni le mérite ni le patriotisme, mais qui n'ont pas reçu de mission spéciale pour la rédaction de l'acte constitutionnel. » Le *Journal Général* du 3 nomme Daunou, du 7, Gallois; le *Journal de Paris* du 7, Daunou et Grégoire; le 8 (ainsi que la *Quotidienne* du 7), il publie une note excluant formellement de la Commission, Grégoire, Constant et Gallois.

5. Rovigo : inspecteur général de la gendarmerie (21 mars 1815).

6. Un décret du 25 mars (*Moniteur* du 8 avril) avait ordonné des mesures sévères contre les Bourbons qui seraient trouvés sur le territoire de l'Empire, leurs ministres, leur maison civile et militaire, les chefs commandants et officiers des rassemblements formés et armés pour le renversement du gouvernement impérial, et tous ceux qui auraient fait partie des bandes de chouans.

7. Pontécoulant : commissaire extraordinaire de l'Empereur dans la 10e division militaire (*Débats* du 26 avril); pair de France (2 juin); l'un des plénipotentiaires accrédités auprès des puissances alliées (24 juin; B. Constant sera secrétaire de la Commission); démissionnaire de la pairie (juillet 1815), l'un des dix-neuf qui ont été sénateurs, pairs de la première Restauration et des Cent-Jours (*Journal Général*, 12 juin 1815).

9. — Travaillé. Mais je crois que je partirai l'un de ces jours. Dîné chez Juliette ; c'est pourtant elle qui a mis toutes les douleurs et toutes les folies dans ma vie depuis un an [a].

10. — Bien travaillé, mais mon ouvrage m'exile de nouveau. Ganilh excellent ami. Dîné chez Mme de Rumford. Dureté de Juliette, n'en parlons pas ; mon ouvrage imprimé, je pars au plus vite.

11. — Projet de départ ; lettre à Juliette. Conversation. Départ retardé. Peu travaillé. Dîné chez Juliette. Lettre de Lafayette, désapprobation ; lettre de Mme de Staël, désapprobation [1] ; ils ont raison ; imprimons et partons.

12. — Bien travaillé. L'ouvrage sera hardi, ajoutons-y le morceau déjà fait *du pouvoir royal* [2]. Dîné chez Sébastiani.

13. — Travaillé. Fini l'ouvrage. Dîné chez Juliette, brouillerie définitive [b].

14. — Entrevue avec l'Empereur, longue conversation, c'est un homme étonnant [3] ! Demain je lui porte un projet de Constitution. Arriverai-je enfin ? Faut-il le désirer ? L'avenir est noir. La volonté de Dieu soit faite. Dîné chez la Duchesse de Raguse avec Juliette.

15. — [c]Seconde entrevue avec l'Empereur. Mon projet de constitution a eu peu de succès ; ce n'est pas précisément de la liberté qu'on veut. Je crois qu'il faut faire demain une démarche définitive. Travail autre qu'il m'a demandé et qui me déplaît [4]. Dîné chez Juliette. Soirée chez Rovigo.

a. un an récrit sur *9* (?) *mois*. Melegari imprime *sept mois*. — *b*. Ici figure, dans le vide des deux paragraphes, le mot *représailles*, ou plutôt les mots *repris ailleurs* ; ils sont d'une plume plus fine et d'une encre plus pâle ; ils ont dû être ajoutés après coup. Au contraire, le memento du 14 et du 15, qui porte à la marge, en face de chaque alinéa, un trait qui l'embrasse, continue exactement l'écriture et l'encre des jours précédents. En tout cas, les fragments des 14 et jours suivants sont bien à leur place, comme on le voit notamment par les billets de Montlosier à Prosper de Barante du 20 avril et jours suivants (article de Bardoux, *Revue des Deux Mondes*, 1880, II, p. 150 et suiv.). — *c*. Sur ce qui suit, cf. Melegari, 152.

1. Mme de Nolde a publié (en anglais) la lettre de Mme de Staël ; elle est du 7 avril (Mme de Staël and B. Constant ; London, Putnam's Sons, 1907).

2. Le chapitre II s'intitule : *De la nature du pouvoir royal*. Constant n'avait qu'à découper ses ouvrages dans ses papiers de l'exil et à les mettre au point.

3. *Gazette de France*, du 18 avril 1815 ; *Débats*, du 19 (Paris, le 18), etc., etc. : « On assure que M. Benjamin-Constant a eu, il y a peu de jours, une conférence assez longue avec S. M. I. sur la Constitution. » Même note, le même jour, dans le *Journal de Paris*. Le *Journal Général* du 19 (sous la date de Paris le 16, lire 18), mentionne deux longues conférences. Constant a publié la lettre de convocation, du 14 avril, et raconté cette entrevue et les suivantes dans ses *Mémoires sur les Cent-Jours* (II, 17 et suiv.), qui sont le meilleur commentaire du *Journal*.

4. Napoléon demanda à Constant de répondre à lord Castlereagh, qui, dans une harangue au Parlement, avait attribué tout le succès de son retour à l'armée. Constant refusa (*Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 22, note). Il semble placer cette demande le 14 ; mais la chronologie des *Mémoires* est confuse.

16. — Travaillé. Préparé le projet constitutionnel; assez bien arrangé[1]. Dîné à Viri chez la duchesse de Raguse. Tête-à-tête le soir avec Juliette.

17. — Travaillé. Je porte demain le projet. Bruit de ma nomination. Aura-t-elle lieu? Dîné avec Gallois. Soirée avec Juliette. Cet inutile amour me fait tout négliger.

18. — Entrevue de deux heures avec l'Empereur. Ma Constitution corrigée a mieux réussi. Je la porte demain de nouveau. Mes conférences avec lui sont dans les gazettes; l'opinion me blâme, mais je fais du bien, et je veux aussi sortir de ma position. Dîné chez M. Récamier sans Juliette.

19. — Longue entrevue avec l'empereur; beaucoup de mes idées constitutionnelles adoptées; conversation sur d'autres sujets; il est clair que ma conversation lui plaît[2]. Annonce de ma nomination au Conseil d'Etat. Lu mon roman, fou rire. Dîné chez Juliette. Soirée chez Fouché; si ma nomination a lieu, je me lance tout à fait; sans abjurer aucun principe.

20. — Séance avec Maret et Regnault[3] ma nomination est signée; le saut est fait[4]! J'y suis tout entier. Lettre de Mme de St.; elle voudrait que je ne fisse rien pour ma fortune, et que je lui donnasse le peu que j'ai; jolie combinaison! ni l'un ni l'autre[5]. Vu Juliette un instant. Allons, il faut renoncer au jeu et à l'amour, la chose est décidée.

1. *Débats* du 16 avril 1815 (Paris, le 15) : « On nous assure que la Constitution qui doit donner à la nation toutes les garanties sera publiée dans quelques jours. C'est une bonne réponse aux déclarations des journalistes étrangers. On ajoute que cette Constitution, qui ne sera pas une *charte octroyée*, sera envoyée aux assemblées primaires. » De même la *Quotidienne* du 17 et du 19.

2. *Débats* du jeudi 20 avril 1815 (Paris, 19 avril) : « Le projet de Constitution a été terminé ce matin. Il paraîtra dimanche prochain. » Il parut dans le *Moniteur* le 22 avril 1815, dans le *Bulletin des lois*, n° 19, le 24. Les *Débats* du 22 en résument l'esprit, et insistent sur la liberté dont jouira la presse. Ils l'analysent le 23 (Paris, 22 avril). De même la *Gazette de France* du 21 avril, etc., etc.

3. Regnault de Saint-Jean d'Angély, l'un des principaux fonctionnaires de Napoléon; conseiller d'État et président de section (an IX); grand procureur général impérial (an XII); membre de l'Institut (an XIII); secrétaire d'État de la famille impériale et ministre d'État (1807); comte (1808); ministre d'État (1810), président de la section des finances au Conseil d'Etat; député de Saint-Jean d'Angély (mai); vice-président du Conseil d'État au départ de Napoléon (*Débats* du 16 juin); présenté comme complice du retour de l'île d'Elbe (18 juillet); compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet.

4. Le *Moniteur* annonce la nomination le 22, les *Débats* le 23 : « Par décret du 20 avril, S. M. a nommé M. B. de Constant conseiller d'État, section de l'intérieur. » Le *Journal de Paris* le 22 et le 23.

5. Il y a trois lettres de Mme de Staël, l'une du 16, les autres du 17 avril (Mme de Nolde, *ouv. cit.*).

21 avril. 1815 [a]. — Séance avec les présidents de section [1], les affaires m'amusent beaucoup, je les discute bien. Séance avec Regnault, Maret et Merlin [2] chez l'empereur jusqu'à 7 heures. Soirée chez Juliette; il faudra pourtant vaincre cet amour, et voir un peu mon parti.

22. — Séance au Conseil d'État [3]. Si on ne change rien à la Constitution, elle sera bonne, mais... Vu Juliette, elle a de l'affection pour moi, je le crois, mais c'est malgré elle. Séance chez l'empereur; rédaction définitive; on y a bien gâté quelque chose, et le public y trouvera sûrement à redire; n'importe, le sort en [b] est jeté, et le mien aussi [4].

23. — Lever; me voilà donc de la nouvelle cour? Dîné chez Fouché. Soirée chez Juliette. La Constitution est bien attaquée [5], je l'ai vigoureusement défendue; en général je suis assez content de moi; je suis comme je dois être. Tracasseries de Juliette entre Messieurs de F. et de Nadaillac. Je suis guéri, je le crois.

24. — Fait un article envoyé à l'Empereur [6]. Dîné chez Mme de Rumford, passé la soirée chez Rovigo et Mme de Coigny. On est mal pour la Constitution et pour moi; comment ceci finira-t-il?

25. — Prêté serment. Séance au Conseil d'État. Dîné chez Joseph. L'avenir s'obscurcit, mais au moins je suis nettement dans un parti. Visite à Krafurd [7], il y a un mois que je suis parti de chez lui pour quitter la France. Visite à Juliette. J'y ai laissé sans trop de peine M. de F. J'ai Dieu merci assez de choses en tête pour avoir chance de me guérir.

26. — Joseph. Me voilà donc courtisan?... L'opinion toujours mauvaise. On ne fait pas ce qu'il faudrait faire. Dîné au Salon. Soirée chez le duc d'Otrante, je ne sais quel découragement semble pénétrer aussi ces gens-ci? Je crois que je porte malheur au parti que j'embrasse.

27. — Rien ne se fait et l'opinion est toujours mauvaise. Tristesse.

a. Écrit au haut de la p. 24. Sur ce qui suit, cf. Melegari, 153. — *b.* *En* ajouté dans l'interligne.

1. Les présidents sont Defermon (finances), Regnault (intérieur), Boulay (législation), Andréossy (guerre).

2. Merlin de Douai, conseiller d'État, procureur général près la Cour de cassation; député du Nord (mai 1815), compris sur l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815. Les *Mémoires sur les Cent-Jours* placent la dernière conférence à minuit.

3. Le *Journal Général* du 23 avril mentionne sous la date de Paris le 22 une réunion des quatre présidents de section. En général le Conseil se réunit tous les mardis et tous les vendredis.

4. Sur les changements apportés à l'acte additionnel, cf. *Mémoires sur les Cent-Jours*.

5. Ces critiques arrivent, très atténuées, aux officieux *Débats* (27 avril 1815), qui publient l'attaque (signée Micaldo) et une réponse anonyme. Ils reprennent cette discussion le 6 mai. Le *Journal Général* contient à partir du 22 avril 1815 un grand nombre de critiques, très modérées, mais très fermes.

6. Le *Journal de Paris* et les *Débats* publient souvent des articles non signés. Il est impossible de distinguer ceux de Constant (s'il en a écrit); plusieurs sont de Nodier.

7. Crawford : ministre plénipotentiaire des États-Unis (2 janvier 1815); secrétaire d'État de la guerre aux États-Unis (septembre 1815).

Lettres anonymes, il m'en vient une chaque jour[1]. Dîné chez Caulaincourt[2]. Soirée chez Mme de Souza[3].

28. — Tristesse. L'opinion se remettra peut-être. Le sort est jeté. Conseil d'État. Causerie [a]avec l'empereur[b]. Dîné chez Allard. [c]Soirée chez Juliette : som mari s'est de nouveau ruiné. Pauvre femme![d].

29. — Fait un article pour les *Débats*[4]. Dîné chez Mme de Souza. Soirée chez Mme de Coigny. On redit la moindre des choses que je dis sur l'Empereur; il faut me taire. On veut réimprimer l'article du 19 mars... gare!

30. — Mauvaise journée. L'article réimprimé et envoyé partout[5]. Lettre à l'Empereur; peut-être une sottise? J'aimerais autant ne rien imprimer là-dessus : j'aurais mieux fait de prendre ce parti tout de suite — Dîné chez Juliette. Je suis assez bête malgré son indifférence[e] pour m'affliger[f] de tout ce qui la peine[g], quand j'ai tant d'autres choses à penser. Et le Linon, Dieu sait quand je le reverrai? La volonté de Dieu soit faite.

1er mai. — L'imprimé paraît n'avoir pas fait d'effet; ce serait une grande montagne passée. Lettre de Charlotte. Excellent Linon. je

a. A partir d'ici, la copie existe en double. Trois quarts de feuille environ, que nous appellerons A', ont été collés par trois pains à cacheter disposés en triangle sur la copie primitive (A). Le texte Melegari recommande la version de A; nous la suivons, en indiquant dans les notes les variantes de A'. — *b.* A' : il est toujours charmant avec moi. — *c.* Sur ce qui suit, cf. Melegari, 154. — *d.* A' : Son mari se ruine encore, pauvre Juliette, cela me tourmente!... — *e.* A : *Son* récrit sur *sa*. A' : *sa profonde indifférence pour moi* (ces deux derniers mots barrés). — *f.* A' : *outre mesure.* — *g.* A' : *de tout ce qui peut lui faire de la peine.* A' s'arrête là, et recouvre deux lignes de A.

1. Il n'était pas le seul à en recevoir : elles pleuvaient (*Débats* du 11 avril et du 18 mai 1815). Déjà avant le 20 mars, il en avait reçu quelque cent-cinquante (*Lettres sur les Cent-Jours*, p. 105).

2. Caulaincourt, duc de Vicence : ministre des Affaires étrangères (21 mars 1815 pair (2 juin); membre de la Commission du gouvernement provisoire (22 juin).

3. Mme de Souza : Mme Hortense de Souza est citée avec Mme Hamelin parmi les complices du retour de Napoléon (*Débats*, 19 juillet 1815).

4. Il ne fait pas doute que cet article ne soit l'article, non signé, des *Débats* du 1er mai 1815. VARIÉTÉS. *Comparaison de l'ordonnance de réformation de Louis XVIII avec la Constitution proposée à la France le 22 avril 1815.* Il commence par comparer ce que sont la liberté de la presse et la *responsabilité des ministres* sous les deux régimes. Après la brochure de Constant, ce dernier trait vaut une signature. (Cf. d'ailleurs G. Rudler, Lettres à de Gerando, 9 mai 1815, *Bibliothèque universelle* et *Revue suisse*, 1913).

5. C'est la brochure qui a pour titre : *Le transfuge Benjamin-Constant au peuple français.* Extrait du *Journal des Débats* du 19 mars 1815 (S. l. n. d. in-4°, 2 p.). Suivi d'un Extrait du *Moniteur* du 22 avril 1815 [la nomination de Constant] avec un court Commentaire. — *Bibl. Nat.* Ln27, 4790. — Constant relève ce mot de transfuge dans ses *Principes de politique*, etc. (ci-dessous, et *Journal Général* du 5 juin).

1er mai. — Publié le 1er mai par le *Moniteur*, le 2 par les *Débats*. Il est daté du 30 avril.

Sur la députation de Constant, voir ci-dessus, au 2 avril.

voudrais qu'il fût ici. Décret de convocation. Il y aura donc des Chambres? Dieu veuille qu'elles soient sages [a].

L'opinion est meilleure; serai-je député? je le voudrais, mais je voudrais aussi rester ce que je suis, et que cela durât. Dîné chez Fouché.

2. — Conseil d'État; je crois que j'ai fait une sottise. Le vin est tiré! — Dîné chez le duc de Vicence.

3. — Il me faut le plus tôt possible un ouvrage qui rétablisse ma réputation et constate mes principes — Dîné au Cercle. Passé [b] beaucoup de temps chez Juliette pour l'ennuyer peut-être. Maudite passion! Trois femmes ont pourtant décidé de ma vie! Sans Juliette, sans mon fol amour, je serais bien loin d'ici! La volonté de Dieu soit faite.

4. — Travaillé. Décidément j'imprime. Dîné chez Juliette [le diable l'emporte]. Fouché, Souza, lord Kinnaird. La guerre est sûre; la nation se défendra-t-elle? j'en doute [1].

5. — Commencé l'impression. Conseil d'État [2]. Dîné chez Fouché; il y a dans tout ceci quelque chose que je ne sais pas. Soirée d'un quart d'heure avec Juliette.

6. — Corrigé des épreuves; la chose sera finie demain; plaira-t-elle, ou non? Lettre de Mme de Staël [3]. Quelle harpie! elle n'aura pas si bon marché de moi qu'elle croit — Dîné chez Rovigo.

7. — Lever. Dîné chez Juliette. Soirée chez Mme de Bérenger [4] — Il faut que je fasse un joli morceau sur le retour [c].

8. — Achevé l'impression avec deux chapitres qui rendent la publication plus naturelle. Juliette partie pour quelques jours. Dîné avec Tromelin, Montlosier et autres. Je n'entends plus parler de l'Empereur.

9. — Conseil d'État [5]. Dîné chez Caulaincourt. Soirée chez l'Empereur.

10. — Courses chez Gaudin [6] pour Mme de Staël. Chez Fouché; tenta-

a. Mot écrit à la fin de la ligne, barré, et récrit à la ligne suivante. — *b*. La copie portait d'abord *perdu*; puis, en surligne, *resté* qui a été barré; enfin *passé*. — *c*. *Retour* écrit, barré, récrit.

1. Les *Débats* du 2 mai publient le texte des traités de Vienne (25 mars 1815); on sait que le 14 mars les Alliés avaient lancé une vraie déclaration de guerre contre Napoléon. Les *Débats* du 5 publient un article (non signé) sur les menaces des puissances. Dès lors les préparatifs militaires se précipitent.

2. Le *Journal Général* du 5 mai mentionne la séance du Conseil d'État.

3. La lettre est du 30 avril (Mme de Nolde).

4. S'agit-il du comte Berenger, directeur général des contributions directes remplacé (25 mars 1815), conseiller d'État ordinaire (juillet); — ou de Berenger fils, avocat à Grenoble, député de Valence (mai 1815); reconnaît Napoléon (24 juin).

5. Séance mentionnée par le *Journal Général* du 10.

6. Gaudin, duc de Gaète, ministre des finances (21 mars 1815), député de l'Aisne (mai), pair de France (2 juin).

tive d'élection[1]. Visite à Réal, à Lucien[2]. Dîné au Cercle. Soirée chez lord Kinnaird. Lafayette élu[3].

11. — Travaillé. Payé 5 000 francs sur ma maison[4]. Mon hypothèque sur Mme Duroure pourrait bien être mauvaise. Dîné avec Auguste[5]. Sébastiani[6]. Nous verrons à la réunion des Chambres.

12. — Un peu travaillé. Conseil d'État[7].

13. — Beaucoup avancé l'ouvrage. Je veux qu'il ait 400 pages. Dîné chez Sébastiani. Soirée chez l'Empereur, causé longtemps avec lui, il entend très bien la liberté

14. — Audience. Fédération des faubourgs; cela fera-t-il du mal ou du bien[8]? Dîné chez Montlosier avec Prosper[9]; quel déchaînement!

15. — Travaillé. Mon ouvrage formera un bon volume. Cela vaut mieux qu'une justification. Dîné chez Mme de Rumford. Soirée chez la Reine de Hollande et chez Mme de Coigny.

16. — Beaucoup travaillé. Conseil d'État. Soirée chez Mme de Bassano.

17. — Beaucoup travaillé. L'ouvrage ira, je crois, tolérablement. Dîné au Cercle. Soirée chez lord Kinnaird.

18. — Fort avancé. Dîné chez Ségur[10].

19. — Un peu travaillé. Conseil d'État. Dîné chez Mme de Pontécoulant. Lettre de Mme de Staël[11]. Voilà donc la guerre entre nous? Je le veux bien, je la ferai de bon cœur.

1. Les élections eurent lieu les 7 et 8 mai. Le 10 mai, le Collège électoral du département de la Seine nomma Salverte député en remplacement d'Amy non acceptant. La tentative d'élection se place sans doute ce jour-là. La même *note* (cf. ci-dessus, au 2 avril) nous apprend que Constant eut 9 voix.

2. Lucien était arrivé à Paris le 8 mai (*Moniteur* du 10, qui annonce pour le jour même la visite des ministres et des officiers de la maison de l'Empereur). Les *Débats* du 12 (Paris, le 11) indiquent une visite en corps du Conseil d'État. Le *Journal Général* du 11 mai (Paris le 10) disent que le prince et la princesse recevront aujourd'hui dans leurs appartements du Palais-Royal.

3. Les *Débats* n'annoncent l'élection de Lafayette en Seine-et-Marne que le 13 mai, le *Moniteur* que le 23. Les journaux mettent du temps à épuiser les résultats des élections.

4. Constant paya bien 5000 francs le 11 mai (j'ai copie de la quittance). L'hypothèque fut mauvaise en effet. J'ai là vingt lettres de Mme de Roure (10 octobre 1815-18 novembre 1817); Constant sortit difficilement du guêpier.

5. Auguste de Staël.

6. Sébastiani vient d'être élu député de Vervins (*Moniteur* du 14 mai 1815).

7. Séance mentionnée par le *Journal Général* du 13.

8. Les *Débats* du 14 mai (Paris, le 13) parlent de la Fédération des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, et disent qu'elle sera présentée à l'Empereur le 14 à midi. Le numéro suivant décrit la cérémonie. Voir *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 176.

9. Prosper de Barante, qui sera (16 juillet 1815) secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

10. Comte de Ségur, grand maître des cérémonies, pair de France (2 juin 1815); démissionnaire (juillet).

11. Elle est datée du 15 mai (Mme de Nolde).

20. — Travaillé. Dîné chez le prince de Beauvau. Arrêté de Moreau [1]... En voici d'une autre!! [a] Comment oser dire que la liberté existe! [b]

21. — Travaillé. Dîné chez Montlosier. Arrestations en Allemagne [2] je suis bien inquiet du Linon.

22. — Travaillé. Diné chez Lucien, Causé avec l'Empereur.

23. — Conseil d'État [3]. Dîné chez le duc de Vicence. Mme Récamier revenue; tâchons de n'y pas aller.

24. — Un peu travaillé. Pas vu Mme Récamier.

25. — Travaillé. Dîné chez Fouché. Spectacle chez l'Empereur.

26. — Conseil d'État. Je traite trop légèrement les affaires particulières; il faut au moins les parcourir avant d'en rendre compte. Dîné chez Joseph. Il y a de la gaucherie dans tout ce qu'ils font.

27. — Fini de corriger l'ouvrage, le tout sera imprimé après-demain. Hochet [c]. Lettre furieuse de Mme de Staël. Dieu sait où s'arrêtera sa furie [4]. Regnault. Projets pour réunir les députés [5]. Dîné chez la reine de Hollande. Fortifications de Montmartre [6]. Soirée chez Mme Récamier. Montlosier. Démenti. Je ne saurai qu'y faire, mais il faut que l'un de nous deux tue l'autre [7].

28. — Duel. Montlosier a prétendu que je l'avais blessé à la main tellement qu'il ne pouvait plus tenir son épée. Il a bien fallu finir. Dîné chez Juliette. Elle a été émue plus que je n'espérais [d]. Ce duel fait assez bon effet, mais j'aurais voulu que Montlosier fût blessé plus grièvement.

a. Les *!!* paraissent rajoutés. — *b.* Pour ce qui suit, cf. Melegari, 155. — *c.* Comme plus haut, la copie porte *Osset*. — *d. Plus que je n'espérais* est écrit dans l'interligne, au-dessus des mots primitifs *et je n'en ai pas profité!*

1. Moreau, lieutenant général de police du 3e arrondissement, prit un arrêté aux termes duquel tous les ex-nobles seraient tenus de se rendre dans les dix jours au chef-lieu de leur département et de se présenter au préfet qui leur fixerait s'il y avait lieu une résidence (*Journal Général* des 1er [Nantes, le 24 mai], 11 et 15 juin). Constant écrivit à Fouché pour protester et annoncer sa démission (*Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 91). L'arrêté fut annulé (Feuille du jour du 14 juin 1815, etc.).

2. *Journal de Paris* du 26 avril annonce qu'il est défendu dans toute l'Allemagne de laisser séjourner un seul Français; les *Débats* du 27 mai (Hanovre, 1er mai), annoncent qu'à la suite d'une ordonnance prise contre les Français, un grand nombre de voyageurs ont été arrêtés et que toutes les prisons sont remplies. Constant devait avoir là-dessus des informations personnelles.

3. Séances mentionnées par le *Journal Général* des 24 et 27 mai.

4. Il y a une lettre de Mme de Staël, du 25 mai (Mme de Nolde). S'en est-il perdu une? Faut-il lire 23?

5. Les *Débats* des 24, 26, 27, 31 mai annoncent l'arrivée en foule des députés et la prochaine assemblée du Champ de mai.

6. Les *Débats* du 27 (Paris, le 26) annoncent que l'Empereur a visité les fortifications qu'on élève de Montmartre à Vincennes.

7. Montlosier : les *Débats* du 27 annoncent la mise en vente de son célèbre ouvrage *De la Monarchie française, etc.* Les lettres de Constant à Mme Récamier et à l'Empereur sur ce duel existent (Lettres à Mme Récamier; la dernière est datée du 28 mars [lire mai] 1815).

29. — Recorrigé l'ouvrage, et fait faire des cartons. Durbach. Lafayette[1]: l'un et l'autre annoncent des orages; Lafayette ne tiendra pas et se dépopularisera bien vite. Dîné chez Bertrand[2]. Soirée chez Mme de Coigny. Mme Récamier y est venue.

30. — Visite à Mme Récamier. Soirée chez Mme Regnault.

31. — Dîné chez Mollien[3]; mon nouveau parti me fête. Lettre plus furieuse encore de Mme de Staël. Je l'attends, et je l'écrase[4]. Soirée chez Mme de Coigny.

1er juin. — Champ de mai. Solennité-aigles; discours[5]. *Moniteur*[6]. Succès de mon livre. Dîné chez Juliette. Soirée chez Regnault. Sapey (?). Où diable veulent-ils en venir[a]? et Lucien? nous aurons bien de la peine à marcher. La volonté de D. s. f.

2. — Envoyé de mes exemplaires. Conseil d'État. Mme Récamier. Dîné chez Regnault. Élysée. Lettre de Mme de Staël. Quelle furie[7]!

3. — Causerie avec Mme Récamier. Dîné chez Mme de Souza. Carnot[8]. Les affaires s'embrouillent.

4. — Cour. Vu Mme Récamier un instant. Dîné chez Sébastiani. Élection de Lanjuinais; inquiétudes sur lui. Conversation rassurante avec lui[9]. Lettre à Joseph. Entrevue avec l'Empereur. Peut-être tout ira-t-il?

5. — Dîné chez Mme de Rumford. Elysée. Causerie. Difficulté sur le serment[10]. A demain. Soirée chez Mme Récamier.

6. — Conseil d'État. Mon ouvrage a du succès, mais les journaux n'en veulent pas parler. Dîné chez de Gérando. Le serment décrété.

a. Venir récrit plus lisiblement au-dessous de la ligne.

1. Lafayette (*Débats* du 31 mai; Paris, le 30) était mis en avant pour la présidence de la Chambre avec Merlin de Douai, Flaugergues et Lanjuinais.

2. Bertrand : grand maréchal du palais, major général; contresigne les actes de Napoléon dans sa marche sur Paris; pair de France (7 juin 1815); présenté comme complice du retour (18 juillet); s'embarque avec lui et le suit à Sainte-Hélène.

3. Mollien : ministre du trésor impérial (21 mars 1815); pair de France (2 juin).

4. La lettre de Mme de Staël est datée du 28 mai (*ouv. cit.*).

5. Les *Débats* des 1er et 2 juin (Paris, 31 mai et 1er juin) annoncent et décrivent la cérémonie. Napoléon y distribua les aigles à l'armée.

6. Le *Moniteur* du 1er juin contient un article sur les *Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs*, etc.

7. La lettre de Mme de Staël paraît perdue. A moins que ce ne soit la précédente.

8. Carnot : comte, ministre de l'Intérieur (20 mars 1815); pair (2 juin); sera membre du gouvernement provisoire (20 juin) et compris dans la liste de proscription du 24 juillet.

9. A la séance du 4 juin (*Moniteur* et *Débats* du 5), Lanjuinais fut élu président de la Chambre des Représentants au second tour par 277 suffrages. Lafayette fut élu, le 3e, vice-président par 257 voix (séance du 5, journaux du 6). Les Chambres avaient été convoquées pour le 3 juin.

10. Un décret impérial du 3 fixait la formule du serment. A la séance du 6 (journaux du 7) Dupin de la Nièvre observa qu'il n'appartenait pas à l'Empereur de la fixer à lui seul, et qu'il y fallait une loi. Son avis fut très peu appuyé; l'avis contraire passa à l'unanimité.

7. — Séance impériale, discours de l'Empereur[1]. De bonnes choses, mais pas tout ce qu'il faudrait; il part bientôt; que sera l'avenir? Craintes sur Chambéry[2] et la Vendée. Un succès en Belgique; peu de chose.

8. — Dîné au Cercle. J'aurais dû aller à l'Élysée[3]. Nous avons grand besoin d'une victoire. Manifeste à faire : il faut que ce soit un morceau superbe, l'Europe en sera frappée si elle n'est pas convertie.

9 juin 1815 [a]. — Paiement. Conseil d'État[4]. Dîné chez Juliette; rendez-vous le soir. Duc de Bassano. Création projetée d'une commission de constitution; j'en suis charmé[5]. Élysée[6]. Conversation générale; l'Empereur n'a pas voulu me parler en particulier, mais a causé tant qu'il a pu avec moi. Rendez-vous manqué. A demain le manifeste; commencé l'esquisse ce soir.

10 [b]. — Travaillé au manifeste : je ne suis guère en train, parce que je ne vois clair dans rien, et que je crois que tout autour de nous, des transactions se font, sans qu'on s'en doute. Je regrette le Linon et mon Polythéisme, mais... le vin est tiré!

11. — Travaillé. Le manifeste ne sera peut-être pas mal. Élysée. Il part donc, et emporte avec lui toutes nos destinées[7]! Personne au fond n'est sûr du succès. Pas de commission de constitution, parce qu'on craint un comité de Salut public; il y a bien d'autres craintes à avoir.

12. — Achevé le manifeste. Dîné chez le duc d'Otrante. Lu le manifeste à Caulaincourt; il l'a trouvé bon.

13. — Ecrit une foule de lettres pour de petites affaires.

14. — Fait tout un article sur les discours écrits.

15. — Conseil en section. Mots de Regnault qui donnent à penser... Dîné chez Rovigo; autres mots sérieux... Duc de Vicence... même con-

a. Écrit au haut de la page. — *b.* Sur ce qui suit, cf. Melegari, p. 156.

1. La séance impériale eut en effet lieu le 7 juin (journaux du 8). L'Empereur y dit de « bonnes » choses, mais compromises par des réserves menaçantes, sur la liberté, la liberté de la presse, etc. Les *Débats* du même jour donnent son départ pour imminent; ils l'annonçaient déjà le 2 juin.

2. Sur Chambéry, où commandait le maréchal Suchet, voir les nouvelles inquiétantes publiées par les *Débats* dans les dix premiers jours de juin; sur la Vendée, les *Débats* du 4 et du 8, en particulier.

3. Du *Journal Général* du 9, Paris 8 juin : « Il y a eu ce matin grand lever chez l'Empereur ».

4. La séance du Conseil d'État est mentionnée par le *Journal Général* du 10 juin.

5. Je ne vois dans les *Débats* du 10 (séance du 9) qu'une commission pour proposer les moyens de régler les relations de la Chambre avec les ministres.

6. Le *Journal Général* du 11 (Paris, le 10) : « Il y a eu hier soir grand cercle chez l'Empereur ».

7. Le 11, Napoléon reçut la délégation des députés qui apportait la réponse de la Chambre à son discours du 7; il annonça son départ pour la nuit suivante. Il partit en effet le 12 à quatre heures du matin (*Débats* du 12 et du 13). — Le *Journal Général* du 12 juin, Paris le 10 : « l'Empereur recevra demain après la messe les hautes autorités ». Le *Journal Général* du 13 (Paris, 12 juin), revient sur cette réception du dimanche 11.

versation; découragement et envie de transiger partout. Je crois qu'il n'y a que moi qui lui soit fidèle. C'est bizarre!

16. — Conseil d'État. Gazettes anglaises. Quelle fureur contre nous[1]! Dieu sait quand je reverrai le Linon. Mon Dieu, protège-le!

17. — Lettres d'affaires. Dîné chez Juliette. Soirée chez la reine de Hol.

18. — Grande victoire, dit-on[2]; si, *vrai*, ce n'est pas tout; si, *faux*, c'est pis que tout dans l'autre sens. Dîné chez Juliette. La nouvelle de la victoire fait long-feu; cependant j'y crois. Longue conversation avec Juliette; elle prend intérêt à ma situation qui est mauvaise. Je ne crois pas que je m'en tire, et j'aurai perdu bien des sympathies[a]!

19. — Dîné chez Sébastiani. Soirée chez Juliette.

20. — Conseil d'État. Lu mon roman à la reine de Hollande. — Dîné chez Regnault. Silence inquiétant sur la victoire. Mme Letort? Pis que du silence; débâcle à ce qu'il paraît le 18. La volonté de Dieu soit faite.

21. — La fin approche. La débâcle est complète. Plus d'armée, plus de canons, plus de moyens de résistance. Séance des représentants. Lafayette[3]; la chambre froide; elle ne saura se sauver ni par son assentiment ni par son indépendance. Ceci sera le pendant du 20 mars. Dîné chez Juliette. L'Empereur m'a fait demander[4]; il est toujours calme et spirituel; il abdiquera demain, je pense; les misérables! ils l'ont servi avec enthousiasme quand il écrasait la liberté; ils l'abandonnent quand il l'établit!!! Fini la soirée chez Juliette. Elle a été bonne et tendre, parce qu'elle prévoit que je vais être malheureux. Admirable amie[b]. A demain. La V. d. D. s. F.

22. — Entrevue avec Juliette. Elle me témoigne le plus vif intérêt : projet d'elle. Lettre à Macdonald[5]. — Chambres. Orages. Division. Abdication de l'Empereur. Régence d'Orléans. Louis XVIII se glissera entre

a. Les trois derniers mots sont récrits sur « *le Linon* » barré. — *b*. Écrit dans l'interligne.

1. Le *Moniteur* et les *Débats* du 16 donnent des extraits des papiers anglais; mais je n'y vois rien de si furieux contre nous.

2. Le *Moniteur* des 18 et 19, les *Débats* des 19 et 20 annoncent la victoire de Fleurus. Le *Moniteur* se tait le 20 et le 21. Le supplément extraordinaire du 21 (*Débats* du 22) annonce la bataille de Mont Saint-Jean. — Le général Letort fut blessé mortellement à Fleurus.

3. Lafayette prit la parole le 21 (*Débats* du 22) après la lecture du procès-verbal, et proposa à la Chambre de déclarer l'indépendance nationale menacée, de se déclarer en permanence, etc.

4. Napoléon, rentré le 20 juin au soir, abdiqua en effet le 22 juin. Voir *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 135.

5. Macdonald : duc de Tarente, maréchal de France, l'un des généraux qui ne se rallièrent pas à Napoléon; grand chancelier de la Légion d'honneur (fin juillet 1815), major général de la garde royale (mi-septembre).

deux. Dîné chez le duc de Vicence. Fouché. Gouvernement provisoire nommé. Ils ont écarté Lafayette [1]. Proclamation à faire aux Français.

23. — Proclamation faite [2]. Fouché. Il est possible qu'on m'envoie, je le voudrais... C'est fait [3]. Dîné chez le duc de Vicence. Adieux à Juliette; elle était plus émue que je ne l'aurais espéré. Si elle l'eût demandé, j'abandonnais tout pour rester près d'elle [a].

24. — Préparatifs de départ. Visite à l'Empereur. Il parle de la situation avec un calme étonnant, et de la position générale avec une liberté d'esprit parfaite. Départ. Arrivée à Soissons.

25 [b]. Paon. Envoi d'un parlementaire à Blücher. Passage refusé. Parlementaire de Blücher. Joseph de Westphalen [4]; je l'ai vu à Hanovre il y a dix-huit mois; les circonstances sont autres; il porte nos missives.

Du 26 au 30 exclusivement. Lettre de Ziethen [5] à Morand. Insolence des étrangers. Course à cheval aux avant-postes. Message à Blücher. Refus de passage. Arrivée de trois commissaires de Blücher; Nottiz, Schœnburg, Flemming. Proposition de cessions absurdes pour un armistice. Rejet. Discours sur l'indépendance qu'on fait profession de nous laisser; Étonnantes protestations contre toute idée de nous imposer un gouvernement, mais haine sans bornes contre Napoléon.

30. — Départ de Laon avec le prince Schœnburg; il ne parle que du duc d'Orléans. Metz. Désertion. Belliard, Miollis [6]. Kaiserslautern, Barclai de Tolli. Dîné à Haguenau. Symptômes mauvais. Velléités de nous arrêter.

[c] **Du 30 juin au 2 juillet inclusivement.** — Délais; difficultés, enfin conférences avec Lord Stuart, Capo d'Istria, Knesebek et Walmoden;

a. Cette dernière phrase a été ajoutée après coup. Elle est d'une écriture plus pâle, et tient mal dans l'espace laissé libre entre le 23 et le 24. — *b.* Sur ce qui suit, cf. Melegari, 157. — *c.* Au-dessus de la date et au haut de la page : *Continuation.*

1. Le gouvernement provisoire, nommé le 24 juin, se composa de Fouché, Carnot, Caulaincourt (le duc de Vicence) et du général Grenier, quatrième vice-président de la Chambre; Lafayette était le troisième (par ordre de suffrages obtenus, et surtout il était Lafayette). Fouché le présida.

2. C'est la proclamation de la Commission de gouvernement aux Français, signée de Fouché, datée du 24 juin, et publiée le 25 dans les journaux.

3. Les *Débats* du 25 annoncent (Paris, le 24) le départ de la Commission chargée d'aller négocier avec les souverains alliés. Elle se compose de d'Argenson, Sébastiani, Lafayette, Laforêt et Pontécoulant. Constant leur est adjoint comme secrétaire-rédacteur. Ils devaient d'abord aller demander à Wellington les passe-ports nécessaires. — Voir *Mémoires sur les Cent-Jours*, II, 153 et suiv.

4. Joseph de Wesphalen : major au service de Prusse; membre de la Société d'encouragement pour l'industrie française (1er octobre 1815).

5. Ziethen : lieutenant général prussien, commandant du 1er corps de l'armée prussienne. Vint à Paris; commanda le corps d'occupation de la France.

6. Le général Belliard servait à l'armée du Rhin; il y a des dépêches de lui dans le *Moniteur* et les *Débats* du 27 juin. — Miollis : gouverneur de Metz.

nos déclarations: réponses captieuses de Stuart, son insolence envers les alliés. Notification de partir[1]. Soupé envoyé par l'empereur d'Autriche; seconde visite des commissaires. Questions sur la Régence. Visite de trois des commissaires sans Stuart. Confidences de Capo d'Istria; l'empereur de Russie bien disposé.

3. — Départ de Haguenau; difficultés de route.

4. — Esprit national dans les départements[2]. Le général Rapp; de Sangy (ou Changi) (ou Sangi) où ne se retrouve-t-on pas?

5. — Châlons pillé: exactions des étrangers. Arrivée à Paris le 5 au soir. Rapport au gouvernement provisoire. Il est misérable de faiblesse.

6. — Rapport écrit au gouvernement provisoire. Dîné chez Juliette: tout est à vau l'eau. Les étrangers veulent prévenir Alexandre. Tout est fini.

7. — Entrevue avec Juliette à midi; c'est une bien excellente amie. Dîné chez Allard. Le gouvernement provisoire dissous; protestations de la Chambre des Représentants[3]. Il n'y a plus de barrière, y aura-t-il des asiles[a]? Fouché ministre. Garantie personnelle?

8. — Les portes des Chambres fermées par la force[4]. Courage de Lafayette. C'est le commencement de Jacques II, j'attends Jefferies. Commencé mon apologie[5]. Insolence et folie. Dîné chez Caulaincourt. Visite à Mme de Bérenger. C'est une catastrophe ennuyeuse.

9. — Article sur moi dans le journal général, favorable, à mon grand

a. Melgari donne *exils*.

1. Le *Moniteur* du 20 juillet 1815 publie le Rapport des commissaires autrichien, russe et prussien, en date du 10 juillet. La lettre de congédiement est datée du 1er juillet, à neuf heures du matin. Le *Moniteur* avait donné le 6 juillet la version française, critiquée dans les *Debats* du 7. Voir sur ces faits l'histoire de Thiers.

2. La déclaration du *Moniteur*, 6 juillet, parle de cet esprit « national » des départements; il résume le rapport verbal des commissaires.

3. Dissous par lui-même. La lettre de Fouché aux présidents des Chambres est datée du 7 juillet (journaux du 8). Manuel monta à la tribune, y fit une déclaration forte où il rappelait la fameuse apostrophe de Mirabeau. Fouché gardait le ministère de la police générale.

4. Le *Moniteur* du 8 juillet (Paris, le 7) dans un communiqué sans signature annonce que les Chambres sont dissoutes, et que le roi rentrera le lendemain vers trois heures; les *Débats* du 9 (Paris, le 8), que le général Dessolle [renommé au commandement de la garde nationale de Paris par ordonnance datée de Saint-Denis, le 7] a fait fermer le matin les deux Chambres. Un député, M. Dumolard, a protesté vainement. Je ne trouve aucune intervention de Lafayette. Le *Moniteur* ne dit rien de cette opération.

5. Elle a été publiée par Musnier-Desclozeaux (*Indiscrétions*, II, 152-172); elle est datée du 21 juillet. Les *Débats* du 7 (Paris, le 7) impriment que M. le Comte Carnot faisait encore aujourd'hui vendre, au rabais, dans les rues de Paris, son *Mémoire apologétique du régicide*. Est-ce lui qui a donné à Constant l'idée d'écrire son apologie? Tout le monde la faisait. Il en existe une de Soult (*Mémoire justificatif...*, Paris, Chaumerot, in-8, 32 p., 1815), et sans doute de bien d'autres.

étonnement; mais gare les autres journaux. Dîné chez Pontécoulant[1]. Visite à de Gérando[2].

10. — Petite attaque dans la feuille du jour. Repris mon poème. Tête-à-tête avec Juliette; elle a de l'affection pour moi, elle est parfaitement aimable. Ne m'y reprenons pas trop. Soirée chez Mme de Coigny.

11. — Rien que vague tristesse et conversation monotone sur les vexations des étrangers qu'on a appelés!

12. — Même journée. Dîné chez la duchesse de Rovigo[3]. Soirée chez Mme Gay.

13. — Dîné avec d'Argenson[4] et Victor de Broglie.

14. — Fouché. Il sent que lui-même est perdu. Dîné chez Caulaincourt. Partons, partons.

15. — Dîné chez Juliette. Quand je ne la verrai plus, peut-être pourrai-je n'y plus penser. Mme de Luynes[5]; ne nous fourrons pas dans ceci.

16. — Passé ma matinée comme les autres tristement et oisivement. Il faut finir cette vie-ci, voir mes ressources, et organiser ma vie future tant bien que mal. Dîné chez Juliette. Persécutions annoncées[a]. Alexandre pas différent des autres.

17. — Envoi de mon passe-port par Fouché. Petite note inquiétante avec. Vogue la galère. Dîné chez Regnault[6]. Peur universelle. Je ne découcherai pas.

18. — Mon passe-port rendu visé. Je n'ai plus à mettre en règle que l'affaire des Doxat; puis, au nom du ciel, partons. Qui croirait que ce maudit amour pour Mme Récamier me tourmente encore autant?

19. — Ordre d'exil, nous y voilà enfin. Conversation avec le préfet de police, ils voudraient faire constitutionnellement de l'arbitraire[7]. Je ne

a. Sur ce qui suit, voir Melegari, p. 258.

1. Pontécoulant fut celui qui répondit à Lucien (21-22 juin) qu'en prenant le titre de prince de Canino il avait perdu sa qualité de Français. Il démissionna de la pairie fin juillet 1815.

2. De Gérando fut renommé conseiller d'État et membre du Comité de l'Intérieur le 27 août, membre de la Commission chargée de l'examen de la dette arriérée (*Moniteur* du 15 octobre), membre du Conseil d'instruction primaire de la Seine (*Moniteur* du 10 novembre), etc.

3. Rovigo : accompagne Napoléon (29 juin 1815), s'embarque sur le *Bellérophon* (15 juillet), est présenté comme complice du retour (18 juillet 1815), est décrété d'arrestation et de jugement en Conseil de guerre (août 1815).

4. D'Argenson : député de Belfort (mai 1815), commissaire auprès des puissances alliées (23-24 juin 1815), député du Haut-Rhin (septembre 1815), l'un des députés libéraux les plus fermes de la Restauration.

5. Duchesse de Luynes : ancienne dame du palais de Marie-Antoinette.

6. Regnault : donné comme complice du retour de Napoléon (18 juillet 1815); compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet, arrive aux États-Unis (octobre).

7. C'est ce que son *Apologie* développe avec une mesure et une force admirables. Elle lui valut sa grâce; le Roi lui-même raya son nom sur la liste des proscrits; il ne figure pas dans l'ordonnance du 24 juillet; ce qui ne l'empêcha pas d'aller faire un tour en Belgique et en Angleterre dès la fin d'octobre 1815.

leur en donnerai pas le plaisir. Lettre de ma femme, c'est un ange; je serai bien heureux de la revoir. Mme Récamier bien sèche à présent à mon égard; mon départ rompra cette funeste liaison. Assuré une voiture pour mardi prochain[1]. C'est long[a].

J'ai dit, dans ma *Bibliographie critique des œuvres de B. Constant*[2], comment son frère Charles de Rebecque, et sa sœur Louise d'Estournelles, étaient, par la mort de sa veuve, survenue le 22 juillet 1845, entrés en possession des papiers qui leur revenaient. Charles, peu riche, songea de suite à les faire fructifier, et au cours d'un voyage à Paris, essaya de préparer la publication des plus remarquables. Or la perle de son lot, c'était ce journal intime dont on vient de lire un fragment à peu près sincère, si perspicace, si cru, si compromettant pour tant de personnes. Perplexes sur leur droit de publier aussi bien que sur l'opportunité de la publication, Charles et sa femme s'adressèrent naïvement à une femme souvent nommée dans le *Journal*, mondaine accomplie, chatouilleuse à l'extrême et pétrie de tous les sentiments de toutes les convenances, quand bien même elle n'aurait pu s'attendre pour elle-même à aucune surprise fâcheuse, à Mme Récamier! Autour d'elle le fidèle et bon Ballanche montait la garde, bon, mais aussi clairvoyant et astucieux quand il s'agissait de protéger son idole. Il s'employa finement à décourager Charles et sa femme, réclamant éclaircissements et copies, déguisant sous air d'obligeance et de bienveillance la curiosité inquiète de Mme Récamier, allongeant les délais, multipliant les précautions et les craintes, traçant les convenances, usant d'intimidation, tant et si bien que Charles et sa femme, dûment catéchisés, finirent par renoncer à leur projet. Tels que je les connais l'un et l'autre, je puis affirmer qu'ils virent clair dans le manège de Ballanche; mais en effet la publication n'était pas possible.

a. Le verso du dernier feuillet est vide.

1. C'est-à-dire le 25. L'ordonnance du 24 accordait trois jours aux proscrits pour se rendre dans les lieux fixés par le ministre de la police, en attendant qu'il fût statué sur leur sort.

2. Paris, Armand Colin.

Les lettres suivantes appartiennent aux archives Monomy-Valin. J'ai publié la première dans ma *Bibliographie critique*; les suivantes m'ont été communiquées depuis.

[Mai 1846.]

Monsieur,

Madame Récamier ne peut avoir l'honneur de vous répondre elle-même, parce qu'elle est souffrante, en ce moment, et que ses yeux surtout sont très fatigués. Elle me charge, Monsieur, de vous dire qu'elle sera très empressée de vous recevoir demain, à deux heures et demie. Elle désire bien que cette heure puisse vous convenir; c'est la seule dont elle puisse disposer pour causer librement avec vous, Monsieur. Madame Récamier a reçu trop tard votre lettre, pour pouvoir accepter aujourd'hui même la visite que vous vous proposez de lui faire pendant votre court séjour à Paris.

Elle me charge également, Monsieur, de vous offrir l'expression de ses sentiments très distingués; et veuillez bien me permettre d'y joindre celle de mes sentiments personnels.

BALLANCHE.

Jeudi soir.

Madame,

Madame Récamier me charge d'avoir l'honneur de répondre à votre lettre. Elle est si souffrante, en ce moment, que toute explication lui est assez difficile; cependant je vais tâcher de remplir le mieux que je pourrai la tâche de confiance qui m'est accordée.

Je dois commencer par vous dire, Madame, que madame Récamier est très embarrassée pour vous donner un conseil, dans la circonstance telle que vous la dépeignez, avec toutes ses complications. Elle est loin d'avoir les données suffisantes pour consulter avec mesure et discrétion les personnes compétentes auxquelles elle pourrait se confier, car elle est persuadée comme vous, madame, de l'importance du secret le plus absolu possible. Il faudrait, d'abord, qu'elle fût instruite un peu mieux du genre de manuscrits qui est entre vos mains, et sur lesquels pourrait porter la propriété littéraire. Elle sait fort bien, madame, que votre intention formelle est surtout de ne songer à publier que les écrits qui peuvent ou augmenter la renommée, ou protéger la mémoire de Benjamin Constant. A ce sujet, permettez-moi de vous dire, madame, qu'il est bon de se garantir de toute illusion, qui pourrait avoir bien des inconvénients. Tout est changé dans les tendances politiques, dans les opinions, dans le mouvement des idées. Le monde actuel ne ressemble, en aucune façon, au monde d'il y a quinze ans. Même les choses purement littéraires exigent d'autres conditions pour le succès. De plus, la librairie,

presque tout entière, est dans un état qui l'oblige à une grande prudence dans les spéculations auxquelles elle voudrait se livrer [1].

Sans doute, le nom de M. Benjamin Constant est destiné à tenir une grande place parmi les noms du temps; mais cela même impose le devoir d'une grande réserve pour ne pas risquer de compromettre ce que ce nom a conservé d'élevé comme écrivain, de distingué comme publiciste, de courageux comme homme de lutte et d'action.

Au reste, madame Récamier ne peut avoir un avis que lorsqu'elle sera tout à fait renseignée sur la nature et l'importance des écrits que vous avez entre les mains, sur ceux qui, publiés du vivant de l'illustre auteur, ont donné lieu à des arrangements de librairie, sur ceux enfin qui pourraient réclamer une publication nouvelle.

Pour tous, il y a des considérations dont, sans doute, vous ne vous dissimulez point la gravité. Ces considérations ne portent pas seulement sur la différence des époques; elles portent bien plus sur les convenances et sur les susceptibilités des personnes. Il ne faut pas se le dissimuler, madame, la mémoire de M. de Constant y est au moins aussi intéressée que celle de ses contemporains dont il pourrait être question.

Madame Récamier regrète bien vivement de n'avoir été en rapport avec vous, madame, que la veille de notre départ. Vous le comprenez aussi bien qu'elle, il est une multitude de choses sur lesquelles il est fort difficile de s'entendre de loin.

Elle aurait désiré, dans la situation, pouvoir retarder sa réponse jusqu'au moment où elle aurait été plus en état, non pas de vous répondre elle-même, puisqu'elle ne peut pas encore l'espérer, mais de mieux diriger son secrétaire. Mais elle a craint de vous faire attendre trop longtemps.

Elle me charge, madame, de vous offrir, ainsi qu'à M. de Constant, l'assurance de ses sentiments les plus distingués. Veuillez me permettre, madame, de vous prier d'agréer l'hommage et l'expression de mon respectueux dévouement.

BALLANCHE.

17 juillet 1846.

Madame,

Madame Récamier était très souffrante, au moment où elle a reçu votre lettre qu'elle a trouvée si parfaite. Moi-même je me suis trouvé assez souffrant pour ne pouvoir remplir mes fonctions de secrétaire. Ensuite madame Récamier s'est établie à la campagne, où elle est depuis

1. Ceci n'est pas une défaite. Sainte-Beuve parle de son côté de l'état misérable de la librairie.

quelques jours. Vous pouvez comprendre maintenant, madame, les retards d'une réponse que vous avez sans doute la bonté de désirer. Il est certain, madame, qu'il est impossible d'être plus animé des mêmes sentiments dans une circonstance donnée, que vous, Madame [1], et madame Récamier pour l'objet qui nous occupe toutes les deux.

Je suivrai, madame, pour les manuscrits de M. de Constant le même ordre que votre lettre.

Les mémoires qui s'arrêtent à 1787 [2] ne peuvent vraisemblablement fournir que des fragments ou des extraits, dans le cas seulement d'une publication plus ou moins considérable. Ces fragments ou extraits pourraient alors servir de préliminaires à la publication.

Le *Mémorial* écrit en caractères grecs, qui commence en 1811 et qui finit en 1816 [3] pourrait seul avoir un intérêt réel pour lui-même. Mais cet intérêt est à une condition qui exige la plus grande réserve, puisqu'il s'agit de Madame de Staël et de Madame Récamier. Votre délicatesse extrême vous impose un devoir que vous sentez trop bien, Madame, pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucun détail. Si vous voulez bien communiquer ce Mémorial à Madame Récamier, lorsqu'il en sera temps, elle s'empressera de vous dire son opinion à cet égard. Je ne doute point, Madame, que vous ne trouviez cette communication indispensable.

Quant aux poésies [4], aux réflexions sur les événemens, les ouvrages et les personnes, s'il est surtout question d'un intérêt purement littéraire, on peut trop facilement prévoir que cette sorte [5] d'intérêt, en ce moment, ne saurait être assez puissant pour engager un libraire.

Votre attention, Madame, s'est aussi portée sur les diverses correspondances qu'il serait possible de recueillir.

Madame Récamier est toute disposée à vous seconder, Madame, dans cette recherche; mais toujours avec la réserve que vous y mettez vous-même, c'est-à-dire l'intérêt bien entendu de la renommée de Benjamin Constant et des personnes qui se sont trouvées mêlées à sa vie orageuse.

Madame Récamier se propose d'en parler à deux personnes qui ont elles-mêmes des lettres, et qui peuvent mettre sur la voie d'autres lettres. Mais ces personnes ne sont point à Paris, et n'y reviennent qu'à l'entrée de l'hiver. Tout parti à prendre doit être ajourné jusqu'à cette époque, car, d'après vos propres renseignemens, Madame, la partie la plus intéressante de votre projet reposerait, en effet, sur un choix discret et judicieux de tout ce que l'on pourrait recueillir de lettres écrites par l'illustre publiciste.

1. Ce mot et ses deux virgules ont été ajoutés entre les lignes.
2. *Le Cahier Rouge.*
3. Le *Journal Intime.*
4. Sans doute le *Siège de Soissons.*
5. Texte primitif : l'intérêt. *Cette sorte* a été ajouté dans l'interligne, *l* corrigé en *d*.

Ce délai qu'il est impossible d'éluder pourrait être utilement employé par toutes les communications que vous croirez devoir faire à Madame Récamier, et qu'elle sera toujours très empressée de recevoir de vous, Madame.

Je n'ai qu'un mot à ajouter pour vous exprimer toute la confiance que vous avez su inspirer à Madame Récamier. Votre noble caractère et vos excellentes intentions sont si évidentes qu'elle ne peut que s'applaudir de ce que des intérêts si précieux et si élevés soient sous votre sauvegarde.

Permettez-moi, Madame, de m'applaudir, à mon tour, d'avoir été jugé propre à leur servir d'intermédiaire, et daignez agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

BALLANCHE.

5 août 1846.

Vous comprenez, Madame, que le désir de communication que j'ai exprimé au nom de Madame Récamier porte surtout sur les parties où il est question soit de Madame de Staël, soit de Madame Récamier elle-même. Toutes les autres communications qui seront jugées utiles par vous, Madame, ne peuvent, au reste, qu'être agréables à Madame Récamier.

Madame,

J'ai l'honneur de vous renvoyer, selon votre désir, la lettre de Madame de Staël. Il est trop juste que vous vouliez rentrer en possession de cette lettre.

1° La liste des sept gros volumes manuscrits n'indique, en aucune façon, ce qui a été publié et ce qui est resté inédit. Mais, pour les ouvrages même, je m'en référerai encore à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, de tous les changemens qui se sont opérés depuis dans les opinions, dans les idées, dans les sentimens, politiques, littéraires, religieux. Chaque jour ajoute encore à cette différence des temps.

2° Le journal, jour par jour, est interrompu précisément à l'époque où allait commencer celle des cent jours. Et vous comprendrez facilement, Madame, combien il importerait à Madame Récamier de connaître cette partie, à cause de tous les intérêts qui y sont attachés pour elle et pour la mémoire de M. de Constant. Ce journal, au reste, vous le comprenez aussi, ne peut entrer, en aucune façon, dans une publication générale. Il est beaucoup trop sommaire pour les souvenirs de ceux même qui en ont le plus conservé (*sic*).

3° Quant à la correspondance, lorsque vous seriez parvenue à la réunir autant que possible, il est certain qu'elle pourrait avoir un grand intérêt qui survivrait au temps. Mais la revision et le choix qu'il serait à propos de faire doivent porter surtout sur les choses et les personnes

que vous, Madame, et Madame Récamier, voulez également respecter, y compris le respect pour le nom de M. de Constant.

Madame Récamier a été souffrante, à la campagne, privée, comme vous le savez, Madame, de pouvoir s'occuper elle-même de tout ce que vous avez bien voulu lui communiquer jusqu'à présent.

Elle serait très heureuse que le voyage projeté par vous, Madame, s'il peut avoir lieu, *concordât avec l'époque où elle espère recouvrer, au moins en partie, sa vue.* Ce serait une grande facilité de plus, surtout étant toutes les deux, pleines de confiance l'une pour l'autre, et animées des mêmes sentiments pour cet objet.

Ce que Madame Récamier désire, en attendant, c'est la communication de tout ce qui tient, dans le journal, à l'époque des cent jours, non point dans la vue d'une publication éventuelle de ce journal, mais pour l'éclairer elle-même.

Madame Récamier me charge, Madame, de vous réitérer l'assurance de tous les sentimens que vous avez su lui inspirer.

Permettez-moi, Madame, d'y joindre l'expression de mon entier dévouement et de ma reconnaissance pour la confiance que vous avez la bonté de me témoigner.

BALLANCHE.

9 octobre 1846.

Madame,

Madame Récamier a reçu la dernière lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire. Si elle n'a pas immédiatement répondu, ou fait répondre, c'est parce qu'elle a été excessivement souffrante, et en outre fort occupée de soins de toutes sortes qui ont dû l'absorber quelquefois même assez tristement. De votre côté, Madame, vos investigations sur tout ce qui tient à la mémoire de Benjamin Constant ont été interrompues par d'autres événements que vous ne pouviez prévoir. Maintenant il faut se remettre au courant du travail auquel vous vous dévouez et qui a tout droit à l'intérêt de Madame Récamier.

Mais je désire avant tout me justifier à vos yeux, ou plutôt protester vivement contre une expression, qui je le crois, s'est trouvée, en quelque sorte, à votre insu, sous votre plume, et qui jamais n'a pu être dans ma pensée.

Non, Madame, la Presse de Paris ne saurait être *dédaigneuse* à l'égard des écrits de Benjamin Constant. Seulement, elle est dans une situation assez triste qui l'oblige à une grande réserve dans ses publications, et qui la rend très parcimonieuse dans ses offres, lorsqu'elle se décide à en faire. Au point où nous en sommes venus, le Feuilleton tue les livres. Les auteurs les plus renommés ne trouvent plus d'éditeurs, et sont obligés de se plier aux convenances, de subir les exigences de cette

forme insolite de publication [1]. La littérature et la poésie prennent une forme éphémère, consultent le goût du moment, étudient les fluctuations des sentimens et des opinions. Ainsi la presse n'est point dédaigneuse, croyez-le, il serait plus juste de dire qu'elle est malheureuse et désorientée.

Dans cet état de choses, il est fort difficile d'avoir un avis, avant de savoir précisément la nature et l'importance de ses matériaux. Madame Récamier ne peut donc que vous engager à continuer le dépouillement et les sortes de traductions dont vous vous occupez [2].

Les Mémoires que vous avez bien voulu communiquer à Madame Récamier s'arrêtent au 2 mars 1815. C'est précisément la suite qu'elle désirait le plus connaître, à cause de l'époque des cent jours qui allait commencer. Ainsi, Madame, ce serait à partir du 2 mars 1815 que Madame Récamier vous prie de continuer vos envois.

J'avais tout à l'heure l'honneur de vous parler de cette voie nouvelle de publication, le Feuilleton, qui envahit tout.

Je ne sais si ce mode vous conviendrait, mais cela même est difficile. D'abord il faudrait avoir toute la partie que l'on se déciderait à publier en feuilletons, ensuite il faudrait s'entendre sur la sorte de liberté à laisser au journal. Enfin, et avant tout, il faudrait consulter toutes les convenances que vous êtes si décidée, Madame, à consulter dans l'intérêt de certains noms et dans l'intérêt de la mémoire de l'illustre publiciste.

Je vous assure, Madame, que Madame Récamier s'estime très heureuse de se trouver si bien d'accord avec vous sur ce point si important.

Quant aux correspondances, Madame Récamier ne sait point encore ce qu'elle pourrait recueillir. Elle commence à craindre que ce ne soit pas aussi facile qu'elle l'avait espéré. Je ne sais, si de votre côté, vous trouverez des dispositions plus favorables.

Madame Récamier, qui est toujours très souffrante, ne peut s'occuper, en ce moment, du choix des objets qu'elle pourrait vous fournir pour contribuer à la publication que vous projetez. Sa bonne volonté vous est acquise. Seulement, comme cela doit faire partie d'un ensemble, il serait bon d'être fixé sur l'ensemble même.

Tout le travail doit donc se borner, quant à présent, à rassembler les matériaux, car il faut avoir tout entre les mains pour pouvoir prendre une décision définitive.

Vous le voyez, Madame, il devient très difficile de s'entendre par lettres. Cependant veuillez être bien certaine que Madame Récamier sera

1. Allusion notamment à la publication en feuilleton des *Mémoires d'Outre-Tombe*, dans la *Presse*.

2. Sans doute la traduction en clair du *Journal Intime*, écrit en lettres grecques.

toujours charmée de vos lettres, et qu'elle sera toujours très empressée d'y répondre.

Une telle correspondance ne peut qu'être pleine d'intérêt entre deux personnes qui ont les mêmes idées et les mêmes sentimens sur l'objet qui les occupe.

Veuillez bien avoir, Madame, l'extrême bonté d'envoyer à Madame Récamier, la continuation des Mémoires, à dater du 2 mars 1815, date que vous désiriez avoir.

Daignez me permettre de joindre à l'expression des sentimens très distingués de Madame Récamier, l'hommage de mon respectueux dévouement.

BALLANCHE.

8 décembre 1846.

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE INTÉRIEURE DU SECOND EMPIRE[1]

D'un empire à l'autre, la transition est, comme toujours, assurée par de nombreux travaux[2].

M. F. Rousseau a étudié *Une conspiration bonapartiste en 1820*, d'après des lettres inédites[3]; il s'agit d'un ouvrier qui fut pris pour Louis Bonaparte. M. Ph. Gonnard, suivant, « au sein des groupes politiques de la Restauration, le cheminement de l'idée napoléonienne », a précisé avec perspicacité les rapports de Benjamin Constant avec le groupe de la *Minerve*[4].

M. P. Bonnefon a édité les lettres que Lebrun et sa femme ont reçues de Béranger entre 1812 et 1857. On sait que, « très jaloux de son indépendance » et d'ailleurs navré peut-être d'avoir involontairement, par l'apologie napoléonienne, préparé pour sa part la ruine rapide de la République démocratique au bénéfice du neveu de Bonaparte, Béranger demeura à l'écart et sur ses gardes pendant tout le second Empire[5].

Sur une des premières équipées de Louis-Napoléon Bonaparte, celle de Strasbourg, M. Hector Fleischmann a apporté quelques précisions nouvelles en campant la figure de la veuve Gordon, qui séduisit le colonel Vaudrey, et l'amena à comploter. Elle n'y perdit rien. On la retrouve à Boulogne, à Ham, en 1848; mais sous l'Empire elle meurt à l'hôpital. Vaudrey, lui, finissait pendant ce temps au faîte de la hiérarchie militaire, et, par surcroît, sénateur[6]. — Cette monographie a été l'une

1. Ce bulletin a été écrit avant la guerre.
2. Cf. à ce sujet notre Bulletin précédent, *Revue des Études napoléoniennes*, mars 1913, p. 303 et 304.
3. Dans le *Correspondant* du 25 novembre 1912.
4. *Revue Bleue*, 8 et 15 février 1913.
5. *Revue Bleue*, 26 juillet au 4 octobre 1913.
6. Hector Fleischmann, Louis-Napoléon et Madame Gordon, dans la *Revue* du 1er mars 1913.

des dernières qui soient sorties de la plume de ce fécond écrivain qui s'était fait une place en vue à côté des historiens, plutôt que parmi eux. Nous avons parlé à plusieurs reprises de ces tentatives, où il sacrifiait beaucoup trop aux goûts du grand public [1].

M. Georges Weill nous a fait tenir une nouvelle édition de son excellent petit livre, *La France sous la Monarchie constitutionnelle*. On sait que c'est, au meilleur sens du mot, un manuel de la période qui soude précisément l'un à l'autre les deux empires dont cette revue se préoccupe [2]. Le livre, publié jadis dans la « Bibliothèque d'histoire illustrée », a perdu ses gravures, mais il s'est enrichi de nombreuses additions.

Voici un assez bon lot de mémoires, moins riche pourtant que sur le premier Empire. Les *Souvenirs* de Ranc apparaissent dès à présent comme une pièce maîtresse de l'histoire, qu'on écrira bien quelque jour, du parti républicain sous le second. Presque toujours en prison, à Sainte-Pélagie, à Cayenne, à Lambèse, à Marseille, ou en exil, en Tunisie, en Italie, en Suisse, le futur ami de Gambetta, dès sa rentrée en France après l'amnistie de 1859, devint un des chefs du mouvement démocratique. Ce livre, fait en grande partie de fragments de correspondance [3], est dû aux soins pieux de la veuve du proscrit [4].

Ceux de M. de Freycinet s'adressent à un public plus étendu; c'est une œuvre non seulement historique, mais littéraire, et qui peut prétendre à un grand succès, car la forme est tout à la fois sobre et élégante. Ils s'étendent sur trente années (1848-1878), mais le second Empire n'y tient en somme guère de place, entre la seconde République, qui trouve l'auteur élève de l'École Polytechnique, et la troisième, qui le retrouve aux côtés de Gambetta à Tours [5]. C'est dommage; car, encore une fois, il est difficile d'imaginer une « manière » plus limpide. « C'est un filtre », disait Gambetta : pouvait-on mieux caractériser l'intelligence de M. de Freycinet?

Ceux du Père Hyacinthe ont été publiés par M. A. Houtin dans la *Grande Revue*. Ils offrent un intérêt de premier ordre pour l'histoire de l'Église vers le deuxième tiers du XIXe siècle [6].

1. Cf. sur les derniers ouvrages de M. H. Fleischman, *Revue des Études napoléoniennes*, janvier 1912 (p. 136-137), mars 1913 (p. 288-299) et janvier 1914 (p. 135).
2. G. Weill, *La France sous la Monarchie constitutionnelle*, Paris, Alcan (Bibliothèque d'Histoire contemporaine), 1 vol. in-16, 1912, 1-311 pages.
3. Il y a, à côté des lettres soit écrites, soit reçues par Ranc, une série d'articles mis bout à bout et fondus par des notes en une sorte de biographie continue.
4. Arthur Ranc, *Souvenirs-Correspondance (1831-1908)*, Paris, 1913, 1 vol. in-8°.
5. Ch. de Freycinet, *Souvenirs, 1848-1878*, Paris, Ch. Delagrave, 1912, 1 vol. in-8°, 405 pages. — Un second tome, paru depuis, va de 1878 à 1893.
6. Hyacinthe Loyson, Sa vie d'après ses Mémoires, dans la *Grande Revue* des 25 janvier 1913 et suiv., jusqu'au 25 décembre.

Le *Journal* du comte Apponyi, qui vécut près de son cousin, ambassadeur d'Autriche à Paris de 1826 à 1850, pourra intéresser nos études par ses derniers chapitres. Ce qui en est paru s'arrête à 1834. C'est un texte piquant, mais peu objectif. Du moins les détails amusants abondent-ils sur la vie de société sous Charles X et sous Louis-Philippe. Attendons patiemment la portion relative à la deuxième République et à la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. L'éditeur, M. Ernest Daudet, a, suivant son habitude, fréquemment corrigé et altéré le manuscrit [1] ; on ne peut pas ne pas le regretter.

Nous recevions, trop tard, l'an dernier, pour en pouvoir rendre compte dans notre deuxième Bulletin, les *Souvenirs d'un vieil homme*. Ce livre de M. Dugué de la Fauconnerie est un de ceux dont on ne devrait pas parler longuement; il devrait suffire de le signaler comme un des plus pleins, un des plus savoureux qu'on puisse lire, et d'y renvoyer tout bonnement le lecteur [2]. Mais comment se séparer si vite de mémoires attachants comme un roman, qu'on a dévorés sans en passer une ligne, jusqu'à la dernière page! Si M. Dugué de la Fauconnerie déteste le parlementarisme, encore qu'il ait personnellement joué un rôle « sur le théâtre des marionnettes politiques », il faudra qu'il cherche un autre moyen de le rendre haïssable que celui de lui consacrer des pages aussi étincelantes.

La mauvaise chance de M. Dugué de la Fauconnerie a été assurément de débuter trop tard dans un Empire déjà libéral. Ses goûts le portaient délibérément vers la formule de l'Empire autoritaire, et, après quelques années de services dans l'administration, dont il avait l'intention de sortir aussitôt que « l'âge et les circonstances » lui permettraient de poser sa candidature dans l'arrondissement de Mortagne, le jeune sous-préfet de Mamers (qui déclinait l'entrée au Conseil d'État) pénétrait au Parlement, qu'il détestait et où il avait voulu vivre, et où il allait pendant de longues années défendre en régime républicain les plus agressives, les plus acharnées convictions bonapartistes.

La franchise du narrateur est admirable. Aucun fard, aucune circonlocution. A chacun son fait, aux orléanistes et même aux impérialistes aussi bien qu'aux opportunistes et aux radicaux; mais, tout de même, aux orléanistes surtout....

1. *Vingt-cinq ans à Paris*, 1826-1850, *Journal du comte Apponyi*, publié par Ernest Daudet, Paris, Plon, 1913, t. I, 1826-1830, 1 vol. in-8°, XXIV-439 pages. — Le titre ajoute très fâcheusement cette qualité de l'auteur : *attaché de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris*. Or il n'y a d'Autriche-Hongrie que depuis 1867. — T. II, 1831-1834, 527 pages. — La publication comprendra en tout quatre volumes. C'est le quatrième qui nous fera assister au coup d'État de décembre 1851.

2. Dugué de la Fauconnerie, *Souvenirs d'un vieil homme* (1866-1879). préface de Frédéric Masson, de l'Académie française, Paris, Ollendorff, s. d., XXIX-330 pages.

Entre tant de pages brillantes, et parfois, en même temps, substantielles et vigoureuses, signalons celles sur l'art d'être élu député sans boire de petits verres, sans prêter d'argent et sans rien promettre [1], — sur ses premières relations avec l'adversaire qui devait, plus tard, le rallier et l'embrigader d'une façon si imprévue, Gambetta [2], — sur les divisions des partis dynastiques au début de 1870 [3] et la camarilla que Rouher incarnait, — sur la formation du ministère Émile Ollivier [4], — sur cette idée reçue que la guerre a déterminé la ruine de l'Empire, alors que, selon Dugué, ç'a été seulement la défaite [5], etc. L'exposé se ralentit un peu à partir de 1871 [6]; on le conçoit; les destins vers lesquels s'oriente confusément d'abord, puis nettement le pays, ne séduisent guère M. Dugué de la Fauconnerie. Au surplus, il sait qu'il n'est pas un historien [7], et il ne se gêne pas pour pester contre l' « horrible cuisine parlementaire [8] ».

On souhaiterait à M. Dugué de la Fauconnerie plus de modération dans le jugement et plus de discrétion dans la phrase. Mais souhaitait-on la mesure et le tact à Rochefort? C'est un peu de Rochefort qu'on lit dans ce livre, où Thiers est traité de « vieux singe » (p. 181) et le Parlement plus d'une fois assimilé à une ménagerie (p. 191). M. Dugué s'oublie souvent. Mais il donne, aussi, à l'occasion, autre chose. Retenons cette définition de l'Empire « un régime intermédiaire entre la Monarchie et la République, le rendez-vous (je dirai volontiers le refuge) des hommes qui renoncent à la Monarchie parce qu'ils ne la croient plus possible et de ceux qui renoncent à la République parce qu'ils en ont reconnu les vices et les dangers » (p. 39 et 40).

Ce roman n'est qu'un premier tome. Un second, qui correspondra à la période 1879-1912, est annoncé. Il échappera à notre domaine, encore qu'il ne nous soit peut-être pas impossible de l'y faire entrer, puisque leur auteur est un vieux Napoléonien... On y verra défiler sur l'écran Thiers, Mac-Mahon, Gambetta et le général Boulanger, le ralliement des catholiques et la fondation de l'Action libérale populaire. On peut attendre un vrai régal.

Pas plus que du livre de M. Dugué de la Fauconnerie, nous n'avions eu le loisir, en 1913, de parler de celui de M. Maurice Reclus sur *Ernest Picard* [9].

1. P. 12.
2. P. 24.
3. P. 39.
4. P. 65.
5. P. 137.
6. P. 235 à 237.
7. P. 241.
8. P. 24.
9. Maurice Reclus, *Ernest Picard*, Paris, Hachette, 1912, 1 vol. in-8°, 363 pages.

La figure, un peu effacée, du plus pondéré des Cinq y revit en vive lumière. On avait commencé sans doute à oublier ce bourgeois libéral, comme il y en avait tant à Paris au milieu du siècle dernier et comme il n'y en a aujourd'hui plus guère; car la classe moyenne est devenue la classe possédante, et son goût pour les réformes a fait place au sentiment de la conservation. De cette classe presque disparue, à tout le moins toute transformée, Ernest Picard, avocat disert, républicain de tendances, mais naturellement modéré et circonspect, spirituel et courageux par surcroît, demeure un des échantillons les plus caractérisés et les plus heureux. Il ne lui a manqué, en somme, pour passer au premier plan de l'histoire, qu'un peu de chance; il lui aurait fallu, par exemple, n'être le contemporain ni de Jules Favre ni surtout de Gambetta. M. Reclus a bien compris le modérantisme de Picard, perceptible dès 1857, et qui apparentait de bien près ce républicain, en somme, aux orléanistes libéraux. A coup sûr, il s'en différenciait beaucoup moins que des républicains avancés, classés sous le nom et le type d' « hommes de 1848 ». M. Reclus nous fait bien saisir aussi les divisions profondes de la gauche, partagée entre deux courants[1] qui se contrarient déjà aux élections de 1863, qu'on fondra tant bien que mal dans le Gouvernement de la Défense nationale (où Picard sera ministre des Finances, avant de détenir le portefeuille de l'Intérieur dans le cabinet Thiers), et qui, plus tard, paralyseront, en suscitant toute sorte de crises intestines, les progrès de la troisième République.

Malgré toutes les idées générales qu'il suggère, — et c'est toujours là pour une œuvre un mérite essentiel, — le petit livre de M. Reclus dégage bien la biographie d'Ernest Picard de l'histoire collective. L'auteur a eu à sa disposition des papiers de famille et a pu publier un grand nombre de documents inédits; il a aussi utilisé les souvenirs de collaborateurs de Picard. Grâce à lui, nous comprenons bien la carrière particulièrement remplie d'un libéral de gauche, qui, dans l'opposition au second Empire, devait, surtout à la fin, se sentir bien éloigné de ses compagnons de luttes parlementaires. Mais, lorsqu'il s'agit avant tout de détruire, les divisions s'effacent dans l'harmonie nécessaire; elles réapparaissent, il est vrai, dès que commence l'œuvre de reconstruction. Ernest Picard, ancêtre des opportunistes, demeure le plus sage et le plus modeste des hommes du 4 septembre.

L'autre livre, en même temps paru, de M. Maurice Reclus sur *Jules Favre*[2] apporte moins, quoique plus copieux, à nos études. La carrière de Favre, au moins aussi éloquente et aussi honnête, et plus en vue, que

1. L'opportunisme et le radicalisme.

2. Maurice Reclus, *Jules Favre* (*1809-1880*), Paris, Hachette, 1912, 1 vol. in-8°, 575 pages.

celle d'Ernest Picard, appartient surtout à la troisième République. Cependant on ne saurait méconnaître le rôle de l'avocat d'Orsini. M. Reclus exagère d'ailleurs, en toute occasion, le rôle de Jules Favre. Mais on sait que c'est une tentation ordinaire aux biographes [1]. Comme pour Picard, l'auteur a eu à sa disposition de très importants dossiers privés [2].

Nous ne pouvions, l'an dernier, que signaler l'apparition du livre de M. Édouard Petit sur *Eugène Pelletan* [4]. Composé, comme les Souvenirs de Ranc, à l'aide de nombreux extraits, il constitue une très vivante et très substantielle biographie; il reconstitue quelques-uns des débats essentiels du Corps législatif entre 1863, où Pelletan y pénétra, et la révolution du 4 septembre. On sait que le brillant polémiste prolongea son action au gouvernement de la Défense nationale. Peu d'hommes ont davantage agi sur leur génération.

M. Émile Faguet a encore consacré à *Monseigneur Dupanloup* une de ces biographies éclairées par la sympathie dont il a le secret. C'est même une des plus remarquables qu'il ait signées. La personnalité du prélat gallican en sort singulièrement grandie; elle n'a inspiré d'ailleurs à M. Faguet que des sentiments de « dévouement » et de « respect ».

On se les explique, au surplus, sans aucune peine, au récit des combats acharnés et incessants que l'évêque d'Orléans dut soutenir, par la plume et par la parole, dans ses mandements et dans les assemblées, contre le parti de l'*Univers* et des ultramontains.

Dans ses *Ombres françaises*, M. le comte d'Haussonville a mis en scène le comte de Paris, dont il a tenté de définir la politique au moment de la chute de l'Empire. Suivant lui, — rappelons les liens étroits qui ont uni M. d'Haussonville au prince, — celui-ci était prêt en 1870 à ne réclamer que la qualité de citoyen.

On a publié la suite de la *Correspondance* du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury [5]. Le quatrième tome a les qualités du troisième, que nous avons pris naguère plaisir à souligner ici [6]. Ce tome, qui mène de 1865 à 1872, est pourtant moins riche que le précédent, du moins en ce qui concerne l'histoire générale. En revanche, sur la vie intime, il constitue un document plus attachant.

Le *Journal d'un parlementaire* d'Édouard Millaud a dépassé toutes

1. Nous laissons de côté ici tout le rôle diplomatique de Jules Favre en 1870-71, particulièrement à Ferrières, qui appartient à l'histoire extérieure.

2. Papiers de Jules Favre, d'Hendlé, de L. de Montluc, d'Ach. Delorme.

3. *Revue des Études napoléoniennes*, mars 1913, p. 308.

4. Edouard Petit, *Eugène Pelletan, sa vie, son œuvre*. Paris, Quillet, sans date [1913], 1 vol. in-16, 281 pages.

5. *Correspondance du duc d'Aumale et de Cuvillier-Fleury*, introduction par René Vallery-Radot, Plon, 1914.

6. *Revue des Études napoléoniennes*, mars 1913, p. 304.

les espérances que l'on pouvait concevoir. Si honorable en effet qu'ait été la carrière de leur auteur, membre de l'Assemblée nationale en 1871, plus tard député et sénateur du Rhône, entre temps ministre, rien n'autorisait à attendre un livre si vivant ni si important. C'est qu'Édouard Millaud, tout le long de sa vie, a été intimement lié avec les personnages de tout premier plan, c'est-à-dire avec les chefs de l'opposition sous l'Empire et du gouvernement sous la République. C'est encore qu'il ne s'est pas borné à les fréquenter, il les a observés, jugés, mis en scène avec infiniment de tact, de sagacité et de clairvoyance. De la sorte le premier tome de son *Journal*, qui conduit de mai 1864 à février 1875, apporte infiniment sur la fin de l'Empire, non seulement à Lyon, mais à Paris. C'est bien l'œuvre d'un ami de Jules Favre et de Gambetta.

Ce sont encore des Mémoires, quoique sous la forme indirecte d'un procès, fort aigre, du siècle écoulé, que la *Vision d'un siècle* de M. de Marcère. Si l'on en croyait l'auteur, l'âge contemporain serait abominable, et l'Université en partagerait avec le Suffrage universel la responsabilité. Ce livre est un injuste pamphlet[1].

Jules Claretie, avant de mourir, avait commencé dans le *Journal* la publication de *Souvenirs*. On regrettera la brutale interruption de ces confidences charmantes. Un de ses plus heureux feuilletons avait été consacré aux rues de Paris avant le coup d'État du Deux-Décembre, au dessein de Louis-Napoléon, qui voulait débarrasser le pays des « rouges », et à celui des « rouges », qui avaient juré de conduire Louis-Napoléon à Vincennes, aux mouvements de la foule, aux chansons et aux caricatures, où à la poire orléaniste avait succédé, dans les satires lithographiques, « une sorte de masque à moustaches et à mèches de cheveux plaquées au-dessus des oreilles », coiffé du chapeau familial[2].

Montalembert est définitivement revenu à la mode, à supposer qu'il en fût jamais passé. Voici tout à la fois, sur l'illustre polémiste et chef de parti : 1° Une substantielle brochure de M. Jeanjean[3] qui apporte des lumières sur l'attitude des catholiques à l'égard de Napoléon III. Après avoir servi au début les plans du Prince-Président contre la République, « en haine de la démocratie », et avoir même fait partie de la Commission consultative qui le 7 décembre 1850 se substitua tout à la fois à l'Assemblée législative et au Conseil d'État, il déserta la cause de l'Empereur, en lequel il avait reconnu, trop tard, un homme « incertain », capable de tout pour maintenir sa dynastie. Les catholiques le suivirent. Et, lorsqu'en 1859, « sous l'impulsion de l'Impératrice et du ministre

1. De Marcère, *Vision d'un siècle*, Paris, Plon, 1914.
2. Cf. le *Journal* du 21 février 1914.
3. Jeanjean, *Montalembert, l'Église et l'Empire en 1859*, Carcassonne, Gabelle, 1913, 1 vol. in-8°, 77 pages. — Cette étude avait paru dans la *Révolution de 1848*, mars-avril 1913, p. 23 à 39. Mais de nombreuses lettres inédites y sont ajoutées.

Walewski », Napoléon III tenta avec eux un essai de réconciliation, Montalembert contribua de tout son effort à les en écarter. On sait qu'il y réussit. M. Jeanjean a utilisé les Archives départementales de l'Aude. — 2° Une intéressante étude de M. Maurice Pigallet, qui analyse les diverses candidatures de Montalembert dans le Doubs, à la suite d'un mariage avec une héritière comtoise : élu en 1848, en 1849 et en 1852, il passa des rangs des candidats officiels, où il compta cette année 1852, à ceux de l'opposition, où il succomba en 1857 et en 1863. Triompher contre le pouvoir, en province, était on le sait, sous le second Empire entreprise malaisée [1]. Voilà une très heureuse monographie sur l'esprit public dans le Doubs de 1848 à 1870 [2].

Un autre chef catholique, Chesnelong, a été l'objet d'un essai de Mgr Laveille [3]. Le député des Basses-Pyrénées subordonnait toutes ses préoccupations à celles de sa conscience religieuse. Tout prêt à soutenir Émile Ollivier, il s'éloignait du comte Daru qui défendait contre Pie IX les droits du pouvoir civil. La guerre de 1870 le préoccupa surtout en raison des conséquences qu'elle pouvait avoir pour l'abandon de l'occupation française à Rome.

Un député, M. Engerand, à l'occasion du dépôt et de la discussion de la loi de trois ans, a souligné quelle hostilité rencontra, en 1866 et 1867, le projet du maréchal Niel d'où devait sortir, après un demi-siècle de loi Gouvion Saint-Cyr, la loi militaire de 1868. Toute la presse et l'opinion presque unanime se déclarèrent contre lui [4].

Nous nous trouvions, l'an dernier [5], en présence de bon nombre d'ouvrages sur la lutte scolaire sous le second Empire. Des monographies avaient été consacrées à deux ministres de l'Instruction publique de Napoléon III, Gustave Rouland et Victor Duruy [6]. C'est aujourd'hui le ministre de l'Instruction publique de Louis-Napoléon Bonaparte que M. de Lanzac de Laborie évoque dans une brochure très substantielle,

1. Maurice Pigallet, *Les élections de Montalembert dans le Doubs*, Paris, Champion, 1912, 1 broch. in-8°, 44 pages. C'est le développement d'une communication faite à la Société d'histoire moderne. — Montalembert tomba de 23 000 voix (candidature officielle de 1852) à 4 300 (candidature indépendante de 1857).

2. Rappelons la publication, dans la *Revue des Deux Mondes*, des *Lettres de Montalembert à la comtesse Sophie Apponyi*, publiées par Mme la comtesse Louis Apponyi (1862-1868). Il s'agit, notamment, de l'encyclique *Quanta cura* (1er et 15 novembre 1913).

3. Mgr Laveille, *Chesnelong aux derniers mois de l'Empire*, dans le *Correspondant* du 10 octobre 1912.

4. F. Engerand, *L'histoire d'hier. Le Projet Niel et l'opinion (1866-1867)*, dans le *Correspondant* du 25 mars 1913.

5. M. Henri Hauser, a, dans la *Grande Revue* du 10 octobre 1913, publié sous ce titre : *Quelques souvenirs de Victor Duruy*, des lettres inédites qui intéressent non seulement la vie de Duruy, mais celles de Montalembert, Michelet et Victor Cousin.

6. Cf. *Revue des Études Napoléoniennes*, mars 1913, p. 305 et suiv.

attrayante à lire et très suffisamment objective[1], quoique publiée dans une collection où d'autres collaborateurs n'avaient guère donné l'exemple de l'impartialité, ni même voulu peut-être le donner[2].

Villemain, lui aussi, avait été ministre de l'Instruction publique, mais plus tôt encore, sous Louis-Philippe. Il est vrai que sa vie se prolongea jusqu'à la fin du second Empire. M. G. Vauthier a donné une très nourrie et très vivante biographie de cet universitaire de talent, dont l'intelligence valut assurément beaucoup plus que le caractère[3]. Car, après avoir lu ce livre, on peut se demander, tout aussi bien qu'avant de l'avoir ouvert, si Villemain fut sincèrement libéral.

M. Vauthier l'a divisé en quatre parties bien naturelles, les débuts (1790-1814), le rapide apogée à la Sorbonne, où jamais professeur n'éblouit davantage un complaisant auditoire, puis à l'Académie, où l'on n'ignore pas que Villemain établit un record en pénétrant à peine après avoir franchi la trentième année (1814-1830), le rôle politique à la Chambre puis au gouvernement (1830-1850), enfin la retraite (avec secrétariat perpétuel), de 1850 à 1870. L'opposition qu'il fit à Napoléon III ne l'impose pas particulièrement à notre préoccupation ici. M. G. Vauthier a témoigné, dans ce livre, désormais indispensable à l'histoire littéraire du second Empire, des très remarquables qualités de documentation, de précision et d'ingéniosité que nous avons déjà louées chez lui. Mais il trouvera sans peine des sujets qui en seront plus dignes.

Nisard, pour sa part, ne fit pas d'opposition du tout. Il fut de ceux qui, après avoir lutté toute leur vie pour la liberté, s'imaginèrent qu'en une seule nuit la France avait trouvé le gouvernement idéal, à la fois patriote et démocrate. M. Ch. Dejob a bien mis en relief les traits essentiels de son caractère[4].

M. G. Vauthier a étudié la carrière professorale d'un autre ministre de l'Instruction publique, Fortoul[5]. Celui-ci enseigna la littérature française à l'Université de Toulouse, puis à Aix, où il fut chargé du décanat. Élu représentant du peuple en 1849, il brisa les liens qui l'attachaient à l'Université. Falloux nomma doyen honoraire celui en lequel il ne prévoyait pas un de ses sucesseurs.

1. L. de Lanzac de Laborie, *Falloux (1861-1866)*, Paris, Bloud, 1912, 1 vol. in-12, 64 pages.
2. Il s'agit de la collection *Science et Vie*.
3. G. Vauthier, *Villemain. Essai sur sa vie, son rôle et ses ouvrages*. Paris, Perrin, 1913, 1 vol. in-12, VII-306 pages. Les papiers privés et la correspondance de Villemain ont été utilisés à côté des documents d'Archives et imprimés.
4. Ch. Dejob, La jeunesse de Désiré Nisard, dans *Feuilles d'histoire* des 1er décembre 1912 et 1er janvier 1913.
5. G. Vauthier, La Carrière professorale de Fortoul, dans *Feuilles d'histoire* du 1er avril 1913.

M. Ch. Dejob a encore porté son intelligente et infatigable curiosité sur les *Discours de distributions de prix sous le second Empire*. Ils présentaient à ses yeux un double intérêt[1] : c'est vers 1850 d'abord que s'est véritablement rénové le personnel de l'enseignement secondaire ; ensuite, le coup d'État avait soumis les maîtres à une « dure épreuve », et malaisée était la situation de celui qui devait prendre publiquement la parole ce jour-là. Vis-à-vis de Napoléon III, aucune protestation, aucune épigramme en général; guère davantage de flatterie, affirme M. Dejob, un peu indulgent dans sa distinction de l'hommage rendu à l'Empire, non au coup d'État[2]. Il est vrai que les présidents de cérémonie faisaient largement la compensation; leurs harangues sont de véritables assauts de platitude et de servilité, et, par comparaison, celles des professeurs nous peuvent paraître des prodiges de dignité[3].

M. Dejob conclut que, dans l'ensemble, l'Université s'est accommodée du régime, puisque Duruy put en 1863 énoncer au Concours général, sans susciter de tempête, cette phrase « incroyable » : « L'homme le plus véritablement libéral de l'Empire, c'est l'Empereur[4]. » Il est peut-être encore ici un peu bienveillant; il reconnaît d'ailleurs que l'hostilité était vive tout au moins contre certains de ses ministres[5]. La mort de Fortoul aida d'ailleurs à un rapprochement, que Rouland commença et que Victor Duruy devait parachever.

Nous citions la dernière fois la courte notice de M. Paul Raphaël sur l'*Affaire Émile Deschanel*[6]. L'auteur est revenu sur cet épisode de la lutte entreprise par le clergé contre l'esprit laïque et par le pouvoir personnel contre les penseurs indépendants; et, dans la *Revue*[7], il a, avec tous les développements nécessaires, tirés des documents utilisés avec soin, souligné l'intérêt du fameux procès universitaire. On sait que Deschanel, alors professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand et suppléant d'Ernest Havet à l'École Normale Supérieure, avait relevé dans la *Liberté de pensée* une phrase de Montalembert dans son discours en faveur de la loi Falloux, suivant laquelle il n'y aurait pas eu « de milieu entre le socialisme et le catholicisme ». Le ministre de l'Instruction publique, alors de Parieu, poursuivit devant la juridiction universi

1. Ch. Dejob, Les Discours de distribution de prix sous le second Empire, dans *Feuilles d'histoire* des 1er juin et 1er juillet 1913.

2. Cf. p. 557.

3. Cueillons cette phrase de l'illustre chimiste J.-B. Dumas, président la distribution des prix de Charlemagne : « Le prince à qui la France a confié ses destinées ne veut plus d'anarchie, *même dans les études* » (1852). D'autres renchérissaient.

4. P. 563.

5. Notamment Fortoul.

6. *Revue des Études napoléoniennes*, mars 1913, p. 306.

7. *Revue* du 1er février 1914, p. 363 à 377 (Documents inédits). — Ces documents proviennent des Archives Nationales et de celles de l'Académie de Paris.

taire le publiciste coupable d'avoir relevé ce défi. Émile Deschanel, suspendu par provision, se défendit avec sang-froid et éloquence devant le Conseil académique de Paris. Il n'en fut pas moins condamné à la réforme pour des attaques contre la religion et le clergé catholiques qu'il n'avait pas faites. Victor Cousin, dont l'autorité eût pu contrebalancer celle du ministre, ne le défendit pas : libéral sous la Monarchie de Juillet (il avait alors défendu Bersot attaqué par le clergé), il s'était, comme tant d'autres, converti sur la fin de sa vie par peur du « péril rouge », et remaniait ses propres ouvrages de philosophie pour complaire aux évêques. Dubois, directeur de l'École normale, fut plus courageux : il démontra que, dans sa chaire, Deschanel n'avait rien exprimé de critiquable, et soutint que, en dehors d'elle, il avait le droit, comme tout citoyen, de publier ses opinions par la voie de la presse, sauf à en accepter la responsabilité. Dubois ne sauva pas Deschanel par sa vaillante intervention, mais se perdit lui-même. M. Raphaël souligne que, à ce moment, les évêques ne siégeaient pourtant point encore au Conseil supérieur de l'Instruction publique, où allait les appeler la loi Falloux. Cette condamnation n'était d'ailleurs que l'annonce d'une politique qui allait bientôt, après lui, en frapper bien d'autres, comme Michelet.

M. G. Vauthier, dont l'activité ingénieuse est vraiment inlassable, a, sous le titre très modeste de *Notes sur l'ancienne université*, offert de savoureuses réflexions sur les recteurs départementaux créés par la loi du 15 mars 1850 et abolis en 1854. M. Vauthier a parcouru bon nombre de leurs rapports, et ce n'a pas été toujours, ce semble, un plaisir pour lui; il y a surtout relevé les traces de la mainmise de l'Église sur l'Université; les évêques épient les malheureux recteurs, mesurent la piété et le recueillement des lycées et favorisent au détriment de ceux-ci, les collèges « indépendants ». Mais il est tombé sur quelques pièces particulièrement rémunératrices, notamment sur celle qui concerne les premiers jours de décembre 1851 dans les établissements de Paris. Quelques notes sur Francisque Sarcey, professeur à Rodez, et réduit, par ennui, à « aller au café » et à « y jouer la consommation comme un vulgaire commis-voyageur », complètent agréablement cette notice [1].

M. L. Deries avait précédemment étudié le cas d'un régent de rhétorique au collège de Valognes, Canivet, en 1849 [2], et M. H. Monin celui d'un autre régent, Lafaurie, de Blois [3]. Canivet, coupable d'avoir présidé en 1848 le Club de Valognes, fut menacé dans sa carrière par le préfet

1. G. Vauthier, Notes sur l'ancienne université, dans la *Revue Internationale de l'enseignement* du 15 novembre 1913, p. 343 à 349.
2. Dans la *Révolution de 1848*, septembre-octobre 1913, p. 267 à 276.
3. *Ibid.*, mars-avril 1913, p. 40 à 51.

de Louis-Napoléon-Bonaparte. Il ne se laissa pas faire et tint en haleine la préfecture de la Manche, le rectorat de Caen et le ministère de l'Instruction publique. Son collègue du Loir-et-Cher, moins heureux, paya de la prison et de la déportation en Afrique son dévouement à la République démocratique.

M. G. Vauthier a montré comment le Collège de France, de 1848 à 1849, avait été transformé par le gouvernement provisoire en une véritable école d'administration [1].

La famille impériale a inspiré aussi quelques publications.

M. Paul Bonnefon a publié dans la *Revue Bleue* toute une série de lettres et billets inédits de la princesse Mathilde [2]. L'intérêt de cette correspondance, commencée avant et terminée après le second Empire, est majeur. Quoique la vie privée de cette femme d'esprit et de cœur y tienne la plus large place (et d'ailleurs, à ce seul titre, ces textes s'imposeraient à notre attention en raison des vues qu'ils nous ouvrent sur l'Académie, les fêtes, la presse et l'art parisien au milieu du XIXe siècle), la vie publique s'y reflète encore fort largement; rien de plus émouvant que ses lettres de l'exil. Cette femme généreuse avait bien le droit d'écrire, à propos de la paix : « ... L'aurons-nous bientôt? C'est le vœu le plus ardent de mon cœur... Je ne suis émue que des malheurs publics, croyez-le bien [3]. »

Ces lettres sont également adressées à Lebrun qui, directeur de l'Imprimerie Royale sous la Monarchie de Juillet, était devenu académicien et allait être nommé sénateur par Napoléon III.

Précisément M. Pierre Bart, à ce sujet, a publié un fragment de journal de Lebrun, relatif, en 1853, aux circonstances de sa nomination au Sénat, quand, sans grande peine, car il n'avait rien d'un doctrinaire, il se rallia, comme il s'était plusieurs fois à d'autres régimes rallié déjà. Ces quelques pages font justement regretter à M. Pierre Bart que, au cours de sa longue carrière, Lebrun n'ait pas noté ses impressions quotidiennes et ses jugements. Mais, comme tant d'autres, que le travail imposé éloigne et qui n'ont de goût que pour les écrits de demi-flânerie, Lebrun, fonctionnaire et homme du monde, n'aimait pas les travaux suivis [4]. Il est piquant de lire que Lebrun songea à refuser. Son amie, Mlle Blanche Pomaret (de la Comédie-Française), le lui conseillait de toutes ses forces; elle lui faisait valoir que ce serait « beau » et que cela

1. G. Vauthier, Le Collège de France, école d'administration, dans la *Révolution de 1848*, janvier-février 1914, p. 471 à 470.

2. Princesse Mathilde, Lettres et billets inédits, publiés par M. Paul Bonnefon, *Revue Bleue*, 4, 11 et 18 janvier 1913.

3. *Ibid.*, p. 71.

4. Pierre Bart, Le poète Pierre Lebrun, sénateur, dans *Feuilles d'histoire* du 1er juin 1914, p. 547 à 556.

lui vaudrait « une place dans l'histoire ». Cousin et le duc de Broglie appuyaient : « Ce sera un grand acte », « un événement considérable ». Le pauvre Lebrun, « au désespoir », flotta quelques jours et... accepta. Il avait pourtant « peu de goût pour le nouvel Empire [1] »...

Deux lettres de la princesse Primoli, petite-fille de Lucien Bonaparte, jointes au dossier de M. Bonnefon, sont intéressantes pour montrer « les membres de la famille impériale pris à l'improviste par cet effondrement et cherchant à en éviter les conséquences ». Mais elles ne révèlent pas la même hauteur d'âme. La princesse s'inquiète surtout d'avoir laissé toute sa garde-robe dans son hôtel de Paris, abandonné à la garde de ses concierges, dans l'espoir, déçu, que la guerre serait close avant l'hiver, de devoir ainsi passer la saison avec des effets d'été, et de savoir que des mobiles et des blessés logent sous ses lambris. C'est le plus répugnant égoïsme à côté de la plus large tendresse de cœur.

L'*Empire Libéral* ne sera décidément pas terminé. L'énorme monument qu'Émile Ollivier bâtissait à sa propre gloire était pourtant arrivé presque au faîte [2]. Seize volumes étaient parus [3]. Il y avait trente ans qu'il y travaillait. Il aurait suffi de quelques années au quasi-nonagénaire pour couronner l'édifice, en quatre ou cinq tomes. Peut-être d'ailleurs ses héritiers nous les livreront-ils, à l'aide des notes et des brouillons du vieillard.

Nous en disions l'an dernier « une autobiographie éclairée ». Rien ne nous fait encore modifier ce jugement. L'œuvre à laquelle Émile Ollivier aura donné près d'un demi-siècle est inégale de forme, parfois lucide comme un théorème et parfois fumeuse comme un mauvais article de journal; c'est une torche qui jette des lueurs et qui paraît s'éteindre,

1. M. Bart a également publié, dans *Feuilles d'histoire* du 1er juillet 1914, p. 74 à 76, quelques lettres et billets de Thiers, adressés à Lebrun et à la femme de celui-ci. A détacher cette phrase de Thiers en 1863 (octobre) : ... « Quel siècle écoulé! Quel torrent de choses et d'hommes! Nous surnageons pour aboutir sur quelle terre? Dieu le sait! »

2. *L'Empire Libéral, Études, Récits, Souvenirs*, Paris, Garnier, 16 vol. in-8 cavalier ou in-18 broché.

3. Voici leurs titres. Tome I. Du principe des nationalités. — II. Louis-Napoléon et le coup d'État. — III. Napoléon III. — IV. Napoléon III et Cavour. — V. L'inauguration de l'Empire libéral. Le roi Guillaume. — VI. La Pologne. Les élections de 1863. Loi des coalitions. — VII. Le démembrement du Danemark. Le Syllabus. La mort de Morny. L'entrevue de Biarritz. — VIII. L'année fatale (Sadowa 1866). — IX. Le désarroi. Le Luxembourg. Le 19 janvier. — X. Mentana. L'agonie de l'Empire autoritaire. La loi militaire. Loi sur la presse et les réunions publiques. — XI. La veillée des armes. L'affaire Baudin. Le plan de Moltke. Réorganisation de l'armée française. Élections de 1869. L'Origine du complot Hohenzollern. — XII. Le ministère du 2 janvier. L'affaire Victor Noir. Suite du complot Hohenzollern. — XIII. Le guet-apens Hohenzollern. Le concile œcuménique. Le plébiscite. — XIV. La guerre. — XV. Étions-nous prêts? Préparation. Mobilisation. Sarrebrück. Alliances. — XVI. Le suicide. Wœrth. Forbach. Le renversement du Ministère. — Le tome XVII est annoncé.

pour se ranimer lentement. Au fond, c'est un plaidoyer partial; ce n'est, à aucun degré, de l'histoire [1]. Mais c'est un document singulièrement précieux aux mains de ceux qui l'écriront [2].

La fécondité de M. Frédéric Loliée est inépuisable. Le biographe des *Femmes du second Empire* [3], du duc de Morny [4] et de Talleyrand [5], fidèle à son plan de dériver vers le second Empire, autant qu'il est en ses moyens, le flot de la littérature napoléonienne, et de fixer dans une série de tableautins la « diversité » captivante des scènes et des personnages d'un âge séduisant entre tous [6], n'a pas dit définitivement à son écritoire l'adieu auquel il se paraissait résigner [7]. Car voici de lui un livre bien ordonné, amusant, nourri, sur l'une des femmes les plus en vue de la société à la fin du règne de Napoléon III [8]. Et, comme une conclusion — sans doute encore provisoire — à la série tout entière, voici un autre ouvrage, qui, il est vrai, n'appartient plus tout à fait à l'histoire, comme on en jugera d'ailleurs sur son titre [9]. Disons que cet essai de psychologie, évidemment très favorable à un prince « sincère » et « généreux », n'est cependant à aucun degré une médiocre apologie. La ferveur n'y paralyse pas le jugement.

Un autre livre, consacré à la « Divine Comtesse », a été publié par M. Robert de Montesquiou; et la préface, originale comme tout ce qu'il signe, en a été demandée au puissant romancier franco-italien, M. Gabriele d'Annunzio. Il s'agit d'une édition de luxe.

Partant du même principe, deux amateurs, très au courant des « dessous » de l'histoire du second Empire, MM. le comte Fleury et Louis Sonolet, ont poursuivi le même but : en une série de « larges fresques », où « la plus large part » serait réservée à l'anecdote [10], sans

1. Ollivier ne cesse de confondre son sort et celui du pays. Sa chute lui apparaît comme un irréparable malheur public. L'identification et la déformation sont permanentes.

2. Ajoutons que M. Louis Martin a consacré à Émile Ollivier une intéressante notice, dans la *Grande Revue* du 25 septembre 1913.

3. Frédéric Loliée, *Les Femmes du second Empire* (Papiers intimes), 1 vol. in-8°, XI-369 pages, Paris, Juven, 1906. — On sait que M. Frédéric Loliée vient de mourir (N. D. L. R.).

4. Frédéric Loliée, *Frère d'Empereur : le duc de Morny et la Société du second Empire*, 1 vol. in-8°, X-366 pages. Paris, Émile Paul, 1909.

5. Frédéric Loliée, *Talleyrand et la Société européenne* (Vienne-Paris-Londres-Valençay), suivie d'une galerie anecdotique et critique des principaux personnages cités dans la première et la deuxième partie de cette Histoire d'un Homme et d'un Siècle, 1 vol. in-8°, Paris, Émile-Paul, 1911. — Cette étude complétait *Talleyrand et la Société française, depuis la fin du règne de Louis XV jusqu'aux approches du second Empire.*

6. *Ibid.*, p. VII.

7. Frédéric Loliée, *Le duc de Morny...*, p. 1.

8. Frédéric Loliée, *Le Roman d'une favorite : La comtesse de Castiglione* (1840-1900), d'après sa correspondance intime inédite et les « Lettres des Princes », Paris, Emile-Paul, 1912, 1 vol. in-8°, XII-360 pages.

9. Frédéric Loliée, *Rêve d'Empereur*, Paris, Emile-Paul, 1913, 1 vol. in-8°.

10. P. V.

aucune préoccupation scientifique, mais aussi, par là même, sans aucune prétention, faire revivre, d'après les mémoires contemporains et, à l'occasion, d'après les tableaux et gravures de l'époque, tout un âge attrayant. L'ouvrage doit comprendre quatre tomes; les auteurs ont été ainsi amenés, pour diviser leur matière, à élire trois dates médianes; leur choix s'est porté sur 1858, 1863 et 1867; on peut admettre quelque liberté pour dresser ces cloisons, étant entendu qu'il ne peut s'agir ici de véritables murs de séparation; sinon, il faudrait les justifier sérieusement, et, pour 1858 en particulier, il y aurait matière à sérieuse difficulté.

Le premier tome, qui comprend les débuts du règne et la présentation des principaux protagonistes, doit être naturellement un des plus attrayants [1]. Successivement les personnages les plus attachants et les événements décisifs défilent sur le « kaléidoscope » [2] : coup d'État, mariage impérial, guerre de Crimée, Congrès de Paris, attentat d'Orsini. Mais c'est à la vie de cour, à la description des résidences souveraines, Tuileries, Saint-Cloud, Fontainebleau, Compiègne, que MM. Fleury et Sonolet se sont le plus complaisamment attardés. A leur goût très visible pour le système bonapartiste, nous sommes d'ailleurs redevables de plusieurs chapitres très nourris, très vivants, sur le fond desquels se détache avec beaucoup de relief le personnage dominant, celui de l'impératrice Eugénie.

On peut regretter la rareté des notes au bas des pages; elles ne renvoient d'ailleurs guère qu'à des ouvrages antérieurs : et pourtant les auteurs déclarent s'être servis de notes inédites et de papiers d'archives particulières. Dans leur louable désir de rendre à cette société impériale figure plus authentique, après les faciles chroniques qui la déformaient et la travestissaient en opérette à flons-flons, ils eussent été bien inspirés assurément de justifier aux yeux de leurs lecteurs leur loyalisme un peu sommaire [3].

Nous avons reçu le second tome, qui mène de 1858 à 1863. Nous en rendrons compte ultérieurement.

C'est, on le sait, en 1860 que, par le report de l'enceinte aux limites

1. Comte Fleury et Louis Sonolet, *La Société du second Empire*, I, 1852-1858, d'après les mémoires contemporains et des documents nouveaux. Ouvrage orné de 45 illustrations d'après les tableaux et gravures de l'époque. Paris, Alain Michel, s. d. (1912), 1 vol. in-4°, IX-356 pages.

2. P. IX.

3. Cf. notamment, p. VII. On s'avise à présent « que le prétendu crime du Prince Louis-Napoléon était le résultat force des événements », etc. — Il arrive aux auteurs de vanter eux-mêmes leur entreprise, dans cette préface. C'était doublement superflu. — Souvent des renvois à plusieurs œuvres à la fois (p. 91, 92, 94, 96, 97, 102, 104, 105). On soupçonne alors l'amalgame de la composition. Il semble que les textes du docteur Véron, de Granier de Cassagnac, du baron de Saint-Amand et de plusieurs autres aient été largement utilisés.

actuelles (qu'il est précisément, après un demi-siècle, question de transférer), Paris prit sa superficie de 7 802 hectares. M. Lucien LAMBEAU a entrepris, sous les auspices du Conseil général de la Seine, l'histoire des communes suburbaines que l'opération absorba en 1859. Il nous livre deux premières monographies, sur Vaugirard et sur Bercy. Bien entendu, ces études ne nous intéressent ici que par leur aboutissement : M. Lambeau prend, par exemple, Vaugirard à l'origine, et il s'attarde d'autant plus au passé qu'il en connaît mieux tous les menus événements ; son érudition se donne libre carrière, trop libre souvent. On peut reprocher à cette consciencieuse étude le défaut de plan : tantôt en effet l'auteur suit celui de l'histoire et tantôt celui de la topographie. Des planches, des gravures, des cartes, des appendices contenant des documents en partie inédits, des index enrichissent ces publications luxueuses.

L'étude du général PALAT sur *Bazaine avant 1870* est une analyse aiguë de l'ambition incontinente du maréchal et de l'influence déplorable qu'exerça sur lui la Mexicaine qu'il épousa en secondes noces à la fin de sa carrière [2]. On sait combien il a été par ailleurs publié sur Bazaine, non seulement au point de vue politique [3], mais au point de vue militaire dans ces propres colonnes [4].

Si les *Souvenirs de guerre* du général d'Entraigues [5] doivent être cités dans ce Bulletin d'histoire politique, malgré leur caractère spécialement militaire et leur sous-titre *1870-1871*, c'est parce que l'auteur y définit à merveille les sentiments de la génération élevée sous le second Empire dans le culte du premier, galvanisée par les succès de Crimée et d'Italie, prête au triomphe en 1870 et menée par des chefs inexpérimentés à la défaite et à la mort.

Pour finir, nous voudrions dire un mot du livre de notre directeur, M. Edouard DRIAULT. L'*Unité française* est non seulement un livre de bonne foi, mais un livre de nobles visées. Aucune entreprise n'est plus louable que celle qui consiste à préciser la part prise par les différents régimes politiques et par les diverses classes sociales dans l'élaboration,

1. Lucien Lambeau, *Histoire des communes annexées à Paris en 1859, Vaugirard.* Paris, E. Leroux, 1912, 1 vol. in-4°, 538 pages avec 12 planches). A noter le récit de l'exécution du général Malet à Grenelle.

L'auteur avait déjà donné un premier volume sur *Bercy*.

2. *Revue de Paris*, 1er octobre 1913.

3. Cf. notamment Ch. Galtier, L'évasion de Bazaine, dans la *Revue Bleue* du 10 mars 1912, et toutes les publications de MM. Lanoir et Peyron.

4. Ed. Driault, Bazaine à Metz, dans la *Revue des Études napoléoniennes*, janvier 1914, p. 63 et suiv.

5. Général d'Entraigues, *Souvenirs de guerre, 1870-71*, Nîmes, Imprimerie régionale.

6. Ed. Driault, *L'Unité française*, préface de M. Henri Welschinger, de l'Institut, Paris, Alcan, Bibliothèque d'Histoire contemporaine, 1 vol. in-16, 1914, XV-256 pages.

souvent douloureuse, mais continue, de ce que nous appelons la France d'aujourd'hui. M. Driault a mené à bien cette tâche de réconciliation nationale avec les rares qualités de précision, de sobriété et de lucidité que tous nos lecteurs lui connaissent et aussi avec d'autres qualités d'enthousiasme contenu et de ferveur mesurée qui les séduiront très fort. Signalons particulièrement, dans ce Bulletin, les pages relatives au second Empire [1], et l'éloquente conclusion sur la mission de la France et sur l'unité nationale, indissoluble et vivante. Il est bon de dresser ainsi, de temps à autre, l'idée de l'harmonie civique au-dessus des luttes fratricides des partis.

ROGER LÉVY.

1. P. 169 à 173.

Pierre Chinard. — *Bonaparte premier Consul an X.*

Reproduit avec l'autorisation du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, d'après *Nos anciens et leurs œuvres*, Recueil Génevois d'Art, 1914.

NOTES ET NOUVELLES

Notes de lectures.

— Édouard Chapuisat, *Napoléon et le Musée de Genève* [dans *Nos anciens et leurs œuvres*, recueil Genevois d'art, 14e année, 2e série, t. IV]. — Napoléon fut un des principaux bienfaiteurs du Musée de Genève puisqu'en vérité il en créa la galerie de peinture : après la campagne d'Italie, les œuvres d'art, qui furent le butin de la conquête, furent concentrées à Paris ou distribuées dans les musées de quelques grandes villes comme Genève. M. Chapuisat reproduit à ce sujet, d'après les Archives de Genève ou du Louvre, une série de documents très précieux sur le choix des œuvres, sur leur état, sur le rôle du préfet de Barante, sur les difficultés que l'on eut à loger quelques-uns de ces tableaux ; cette étude est richement illustrée de quelques reproductions très heureuses, du buste de *Bonaparte* par Pierre Chinard en l'an X, de l'*Annonciation* de Fra Bartolomeo et Marotti Albertinelli, du *Miracle de saint Charles Borromée* d'Eustache Lesueur, de la *Mise au tombeau* de Paul Véronèse.

— Henri Welschinger, *La protestation de l'Alsace-Lorraine, 17 février-1er mars 1871;* Paris, Berger-Levrault, 1914, in-8°, 68 p. — On ne lira pas sans émotion, dans les temps que nous traversons, la déclaration lue par Keller dans la séance du 17 février, et son fac-similé, puis celle que lut Jules Grosjean le 1er mars après le vote des préliminaires. On retrouvera aussi dans cette brochure, en hors texte, le fac-similé de la carte des exigences allemandes, élaborées dès le 14 août 1870, selon un *liséré bleu* qui détachait de la France Longwy, Longuyon, Briey, Nancy, Lunéville, Saint-Dié, Montbéliard, puis selon le fameux *liséré vert*, celui qui fut adopté, sauf pour Belfort. Il y a en outre ici quelques documents sur la validation des élections de la Meurthe, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, sur les funérailles de M. Kuss. Il était bon, il était nécessaire, avant la grande guerre, de rafraîchir la mémoire de ceux qui auraient pu oublier cette crise où la France fut mutilée et le Droit inoubliablement outragé. E. D.

— Louis HALPHEN, *L'histoire en France depuis cent ans.* Paris, Colin, 1914, in-12, 216 p. — En quelques pages très claires et très nourries, M. Halphen retrace l'évolution de la science historique en France au XIXe siècle. Il part de l'histoire officielle telle que la comprenait et l'imposait Napoléon, puis il étudie le réveil de la curiosité historique sous l'influence de Walter Scott et de Chateaubriand, avec Augustin Thierry; puis « l'histoire philosophique », notamment avec Guizot; l'histoire pittoresque, les collections de Mémoires, les *Récits des Temps Mérovingiens*, la chasse aux documents, le réveil des Sociétés savantes, la Collection des documents inédits de l'Histoire de France; puis le retour à l'histoire synthétique, Michelet, Taine, Renan, Fustel de Coulanges; la renaissance de l'histoire ancienne où les Allemands avaient ouvert la voie, l'Archéologie, les fouilles en Grèce; enfin le règne de la critique et l'état actuel des études historiques. On n'y rencontrera pas même le nom d'Albert Sorel, ni celui d'Albert Vandal ou de Frédéric Masson : ce ne sont sans doute pas des historiens selon les règles de l'école. E. D.

— Louis VILLAT, *Histoire de Corse* (Les vieilles provinces de France); Paris, Boivin, 1914, 12°, VIII-280 p. — A la plupart des gens, l'histoire de la Corse apparaît comme un long isolement où surgissent de loin en loin quelques épisodes plus brillants, dont l'un le plus brillant qui soit. M. Louis Villat a voulu donner une histoire suivie de la Corse le long de toutes les époques, en la rattachant toujours aux destinées mêmes de la Méditerranée.

C'est ainsi qu'on y reprend l'évolution politique et sociale de l'île depuis les temps préhistoriques et l'exil de Senèque, l'intervention des Phéniciens et des Phocéens, la romanisation d'ailleurs superficielle de l'île avec les premiers éléments du problème économique, puis les invasions des barbares, et notamment des Maures (une tête de Maure en est demeurée dans les armes de la Corse), cependant que l'influence directe de la papauté s'établissait très fortement sur le pays.

Après le « siècle pisan », dont la marque est restée à un grand nombre des monuments de l'île, après les luttes de Pise contre Gènes, parmi le conflit de toutes les compétitions méditerranéennes, Aragon, Naples, Toscane, France, nous avons ici tout le tableau de la domination génoise, lourde domination mercantile, représentée d'abord par la Banque de Saint-Georges, et toujours impopulaire, parce qu'elle ne fit rien pour assurer la prospérité économique de la Corse, parce qu'au contraire elle ne fut qu'une organisation d'exploitation.

D'où les révoltes continuelles, victorieuses au XVIIIe siècle, le « règne » de Théodore de Neuhof, « le général » de Paoli, la persévérance et la

finesse de la politique française et l'abandon de l'île par les Génois à la France. Dès lors, sauf le dernier effort de Paoli appuyé par les Anglais, la Corse n'eut plus d'histoire; ce n'est pas qu'elle fut heureuse. Barère avait eu le souci d'en assurer le développement économique; mais son programme n'a été réalisé ni par les Napoléon, ni par la République, qui n'a pas encore accompli l'œuvre nécessaire. Le livre de M. Louis Villat obligera sans doute à s'en soucier davantage; ce fut d'ailleurs, croyons-nous, son principal objet. E. D.

— Comte de MAUGNY, *Cinquante ans de souvenirs, 1859-1909*, avec une préface de M. René Doumic; Paris, Plon, 1914, in-12, VIII-318 p. — Officier d'ordonnance du roi Victor-Emmanuel II, M. de Maugny note de sa carrière piémontaise des souvenirs de grand intérêt, la répugnance du Piémont pour l'unité italienne, par aversion pour les autres Italiens et notamment pour les Lombards, la grande valeur politique du roi, celle de Cavour qu'il estime à juste titre « très supérieur à Bismarck », des épisodes vivants de Magenta, de Solférino, en cette campagne où il fut déjà au service de la France. — La partie la plus intéressante de ces « souvenirs » est celle qui est relative à l'annexion de la Savoie, les adieux du comte de Maugny à son roi, sa réception par Napoléon et par ses nouveaux camarades de l'armée française; puis, la France et les Tuileries à cette date, les séries de Compiègne, les principaux personnages du moment, Morny, Persigny, général Fleury : M. de Maugny fut attaché au cabinet des Affaires Etrangères sous le marquis de Moustiers et le comte de Saint-Vallier, puis ministre en Perse : c'est à Téhéran qu'il apprit les désastres de 1870, et il en note quelques impressions poignantes. — Les pages qui suivent sont comme une galerie de portraits : après un court passage à Saint-Pétersbourg, l'entourage de Mac-Mahon, le salon de la comtesse de Beaumont, Gambetta et Galliffet, Milan de Serbie et Georges de Grèce, les derniers temps du général Boulanger, Edouard VII, la Chronique du *Figaro*, quelques académiciens : tout cela très intéressant, comme le récit de toutes choses vues, et dans la forme la plus agréable. E. D.

— Henry Wickham STEED, *La monarchie de Habsbourg*, traduction Firmin Roz; Paris, Colin, 1914, in-12, VIII-444 p. — On veut établir ici et on soutient très fortement, contre l'opinion courante, que la monarchie des Habsbourg — la thèse est dans le titre, — est une force politique considérable, et que les crises où on la voit se débattre sont « de croissance plutôt que de déclin ». Il est vrai que le compromis de 1867, dualiste en apparence, a conservé d'importants éléments d'unité, que l'autorité du souverain y est plus grande que nulle part ailleurs; que l'histoire

même de l'Empire se personnifie dans ses empereurs, Ferdinand II, Marie-Thérèse, Joseph II, François-Joseph, et que ce sont donc eux qui la font; que de nos jours notamment, c'est la couronne qui a vaincu l'opposition hongroise en 1906, résolu, provisoirement au moins, le problème tchèque, par l'application répétée de la 14e clause du compromis et par l'institution du suffrage universel. Il est vrai que le compromis a maintenu l'union douanière (mais on ne nous dit rien des difficultés économiques d'aujourd'hui), l'union militaire (et l'on fait ici un tableau brillant de l'armée austro-hongroise et de son remarquable corps d'officiers), et l'on observe très justement que la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie est une et qu'ainsi les deux Etats vus du dehors ne forment qu'un empire d'un poids considérable par là dans l'établissement de l'équilibre européen. M. Steed fait remarquer encore que la police y est fortement organisée; que la bureaucratie y maintient toute l'administration dans un ordre rigoureux, quoique avec des allures un peu vieillottes qui peut-être la garantiraient mal contre une profonde poussée populaire; surtout que l'Eglise catholique, représentée par les Jésuites, y est plus que nulle part ailleurs une incomparable puissance d'unité. Mais aussi, dans un remarquable chapitre, il montre que la presse autrichienne est à peu près tout entière aux mains des Juifs et qu'il faut compter avec une pareille influence qui peut ne pas s'exercer toujours dans le sens de l'unité. Et surtout dans un important développement, on suit ici la poussée austro-hongroise vers le sud-est jusqu'à la crise de l'annexion de la Bosnie à travers les populations slaves; on ne dissimule pas la gravité du problème à résoudre, et dès lors il demeure possible de se demander si les forces dynastiques des Habsbourg suffiront à résoudre la question ou les questions des races, à faire vivre et à réformer l'Etat selon des lois durables. Jusqu'ici il ne paraît pas que même la grande guerre permette de modifier rien d'essentiel aux impressions de M. H.-W. Steed. E. D.

Le Gérant : R. Lisbonne.

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

LE VOYAGE DE LA GRANDE-DUCHESSE ÉLISA A PARIS EN 1810

(*Suite et fin.*)

Les fêtes de 1810.

Élisa profite de son séjour prolongé à Paris pour visiter ses frères et sœurs.

Que d'événements s'étaient succédé depuis avril 1805, époque où elle avait quitté Paris et n'y était pas revenue ! Cinq ans du règne de Napoléon en valaient bien cent d'un autre. Les esprits passaient d'étonnements en étonnements sans trouver le temps de se reconnaître. Dans la famille impériale les effusions avaient quelque chose d'invraisemblable en 1810. Tous ces frères, sœurs et cousins s'étaient quittés quelques années avant petits princes seulement ou simple sénateur, et on se retrouvait rois, reines et grande-duchesse. Les alliés mêmes ne devenaient rien moins « qu'altesses ».

Dans l'intimité un ton simple mêlé de cordialité reposait de l'étiquette, mais ces moments se faisaient rares. Par contre, en public et le soir surtout, un luxe inouï soulignait les grandeurs : la Toison d'Or et les divers Ordres de l'Europe vassale constellaient les poitrines des hommes ; les plus beaux diamants de la Couronne et les plus grosses perles de l'Orient paraient celles des femmes. Quant à la phalange d'officiers des différentes Maisons, grands maréchaux, écuyers, aides de camp, grands chambellans, grands veneurs, grands maîtres et grandes maîtresses, etc., il y en avait un flot toujours renouvelé ; chacun s'y perdait.

Entre temps, Élise se rend à Mortefontaine chez la reine d'Espagne et des Indes, Julie, qui, d'accord avec son mari y vivait par goût personnel, retirée avec les Infantes, ses filles : et le fait

est que Mortefontaine en dehors des agitations d'un trône encore discuté, formait alors le séjour le plus délicieusement enviable ; puis elle se montre à Châtenay, chez le prince Aldobrandini et à Neuilly, chez Pauline.

La princesse de Guastalla, qui adorait Paris, ne faisait que de très courtes absences à Turin où résidait son mari, titulaire d'une des grandes charges de l'Empire. Elle se plaisait surtout à son château de Neuilly, cadeau de l'Empereur depuis novembre 1808 et y donnait des fêtes célèbres. Élisa prend part naturellement à l'une d'elles, celle du 14 juin 1810, avec toute la cour. On ne signale pas particulièrement sa présence au bal de son ami, M. Marescalchi [1], ministre résident à Paris, du royaume d'Italie, ni aux réjouissances de la Municipalité à l'Hôtel de Ville ou de la Garde impériale à l'École militaire, où figurent Leurs Majestés et où sa place est marquée, par droit de rang, parmi les premières. Son état de grossesse avancée [2] l'empêche d'assister à plusieurs de ces cérémonies.

A cette époque elle écrit à son beau-frère Murat la lettre suivante :

Paris, le 21 mai 1810.

Mon cher frère, je ne saurais assez vous exprimer le plaisir que m'a fait votre lettre, vous savez comme j'ai souffert à Compiègne, j'ai gardé et mon rhume et la fièvre encore une vingtaine de jours : aujourd'hui je vais mieux, un peu fatiguée du fardeau de ma grossesse. Je suis à Paris, ne pouvant pas sortir le soir, je fais faire un peu de musique [3]. Nous

1. Cette fête souvent citée eut lieu dans l'hôtel qu'habitait alors Marescalchi, 2, rue d'Angoulême, et non au coin de l'avenue Montaigne et des Champs-Élysées, comme dit Marbot dans ses *Mémoires* (vol. II, p. 309). La rue d'Angoulême de 1810, qu'il ne faut pas confondre avec celle d'aujourd'hui située dans un tout autre quartier, partait bien des Champs-Élysées pour se terminer rue du Roule ; mais sa hauteur n'est autre que celle de la rue de la Boëtie actuelle.

2. Caroline, alors à Paris aussi, confirme cet état dans une lettre à son mari du 22 mai. Voir *Correspondance* publiée par Le Brethon, vol. VIII (à sa date).

3. Elle y tenait même cercle : le prince Charles de Clary-Aldringen envoyé par l'empereur d'Autriche à Paris pour porter une lettre à Napoléon, s'y fait présenter. « Chacune des sœurs de l'Empereur a une table de jeu et elles tiennent le cercle avant et après le jeu. Les glaces qui sont fort bonnes, consolent le public de son ennui. »

Trois mois à Paris lors du mariage de l'Empereur Napoléon (souvenirs du prince Charles de Clary, 1 vol. Plon, 1914, p. [illegible]). — Le prince auteur confirme aussi dans cet ouvrage (p. 360) que la princesse Elisa logeait faubourg Saint-Honoré à l'hôtel Marbeuf et qu'elle avait près d'elle les Lucchésini.

regrettons, mon cher frère, un Roi aussi beau et aussi aimable. J'irai bien sûr vous voir à Naples, et je me fais une fête de présenter ma fille à votre belle famille.

Caroline sort d'ici, elle se porte bien, elle est enceinte.

Adieu, mon cher frère. L'Empereur est toujours absent, cela nous attriste, je vous embrasse.

Rien n'est beau comme le fusil que vous m'avez donné, j'en suis enchantée. Je ne saurais trop, mon cher frère, vous remercier de votre aimable souvenir.

Votre sœur et amie.

ÉLISA [1].

Tout le mois de juin fut consacré aux réjouissances en l'honneur de la nouvelle impératrice. On peut même dire que cette période toute de fêtes qui dura encore ainsi quatre mois, marqua pour Paris et surtout pour celui qui en était le héros, la période culminante de son règne et comme le triomphe du César français.

Paris singulièrement embelli depuis plusieurs années par des percées nouvelles, des quais et monuments dignes des Romains — encore même obstrué en maint endroit par des échafaudages de bâtisses non terminées — offrait une animation extraordinaire, et il n'y a guère pour s'en faire une idée qu'à se reporter à nos souvenirs de jeunesse sous le second Empire qui de ce côté continua fidèlement les traditions de son aîné.

Il y avait alors (mai 1810) dans la capitale tous les monarques napoléoniens, les rois de Saxe, de Wurtemberg, de Bavière, d'Espagne, de Naples, de Westphalie, de Hollande, d'Italie, et une foule de princes de la Confédération du Rhin, du Duché de Varsovie, d'Italie, etc.

On ne croisait par les rues que de superbes uniformes de tout genre et les livrées étaient si nombreuses que l'on s'exposait plus d'une fois à avoir le chemin obstrué par des embarras d'Altesses et de Rois, malgré le soin qu'y apportaient des piqueurs stylés.

Aux Tuileries c'était un autre spectacle. Depuis que l'Empereur y habitait, des décorateurs *di primo cartello*, des stucateurs notamment et des peintres en avaient transformé les intérieurs, jusque-là nus ou laissés abîmés depuis les tristes jours de 93. Les

1. *Ibid.*, Le Brethon, VIII, lettre n° 1920.

Tuileries où Fontaine et Percier venaient sous l'œil et l'inspiration de l'Empereur, de multiplier leurs conceptions géniales étaient le palais type pour le bon goût.

Rien n'était plus éblouissant que les cercles de la cour qui se tenaient dans la salle du Trône, tandis que les danses et autres divertissements avaient lieu dans le salon de la Paix [1] et dans la grandiose salle des Maréchaux. Tout ce que les mémoires contemporains rapportent des magnificences de Marly et de Versailles sous l'ancienne monarchie se trouva dépassé par le coup d'œil que présentait, un soir de grand concert, la salle des Maréchaux. On y voyait ses deux côtés garnis de trois rangées de femmes, décolletées, presque toutes jeunes et jolies, couvertes de fleurs, de diamants et de plumes flottantes, et derrière elles, cette haie formée par des officiers de la Maison impériale, ceux des princesses, puis les généraux étincelants d'or, les sénateurs, les conseillers d'État, les ministres, tous revêtus de riches costumes. Il faut se reporter aux dessins de Percier, d'Isabey ou de Moreau pour se figurer approximativement ces somptueuses réceptions.

C'est dans une de ces fêtes que les trois plus séduisantes dames d'accompagnement d'Élisa, la Mozzi, la Dragomani et la Nencini mimèrent ensemble devant l'Empereur le pas de la *Manfrina* et celui du *Trescone*, vieilles danses nationales toscanes, dont l'usage s'est perdu.

Avant de quitter Paris, l'Empereur leur fit cadeau à chacune ainsi qu'aux autres dames florentines venues en 1810 d'un voile de dentelle dite *blonde en soie* brodée en or d'une grande valeur [2] et en janvier 1811, ces dames recevaient encore de précieux cadeaux de la manufacture de Sèvres, dont le montant s'élevait à 150 000 francs [3].

1. Ainsi nommé à cause de la très belle statue en argent de Chaudet, qui en était le principal ornement.

2. Tradition recueillie à Florence par l'auteur en 1894 auprès du comte Covoni, écrivain toscan. L'un de ces voiles fut vendu il y a quelques années, 3 000 francs à un Anglais, M. Veritey.

3. Maze Sencier, *Les Fournisseurs de Napoléon* p. 238. Cet auteur en donne le détail. Participent à ces présents : la princesse Corsini, les baronnes Dragomani, Montecatini, Torregiani, la comtesse Mozzi, etc.

Aux parades du dimanche dans la cour du Carrousel, défilaient devant Napoléon des troupes françaises, italiennes, polonaises, hollandaises, portugaises, suisses, espagnoles et égyptiennes (mameluks). On ne peut s'imaginer le spectacle véritablement fantastique de ces revues bigarrées, tant les panaches et les uniformes de ces légions martiales, souvent accompagnées de tambourins et de timbaliers, avaient quelque chose de théâtral. Un jour, c'étaient les *canaris* ou fantassins de Neuchatel qui excitaient la verve *populaire* à cause de leurs habits jaune jonquille, d'autres fois les capotes blanches à parements roses des Hollandais et, au milieu de ces régiments, l'on admirait de superbes officiers de cavalerie, des aides de camp en habit bleu ciel et chamarrés d'argent portant des sabres à la turque, des dolmans écarlates, l'escadron des guides; et enfin sur tous les visages rayonnait ce je ne sais quoi annonçant la fierté de la victoire. Les chevau-légers polonais, habillés de bleu à parements cramoisis et or excitaient un enthousiasme unanime lorsque leurs escadrons étaient rangés en bataille au Carrousel, ou que leurs cavaliers intrépides manœuvraient, le shapka penché sur l'oreille comme l'ordonnance le voulait pour leur donner encore « l'air plus chevaleresque [1] ».

C'était une troupe d'élite que Napoléon employait souvent aux avant-postes dans ses campagnes, mais qu'il tenait à avoir près de lui, en lui donnant le premier rang aux jours de triomphe.

Grâce à quelques documents particuliers munis de dates certaines, on peut suivre Élisa dans plusieurs de ses actes. Le 5 juin, par exemple, elle signe avec l'Empereur, avec Cambacérès, le Prince et la Princesse de Neuchatel, au contrat de mariage du sieur Ramond du Taillis.

Si le notaire a porté l'acte au palais de Saint-Cloud pour y chercher l'approbation de Sa Majesté, il se rend pour le même but auprès de la princesse Élisa qui signe dans « son palais du Faubourg Saint-Honoré ».

Du Luxembourg où elle est descendue à son arrivée comme nous l'avons signalé, Élisa, pour plus de commodité sans doute,

1. Traditions.

car elle est prête d'accoucher, a été loger chez son frère Joseph ou dans un hôtel à côté du sien appartenant à la Couronne.

Le 21 juin, la Grande-Duchesse se rendit avec plusieurs souverains à la manufacture de porcelaines de M. Dagoty[1], boulevard Poissonnière; l'Empereur la protégeait et les Princes étaient fort heureux de trouver là des produits aussi beaux que ceux de Sèvres; la manufacture officielle impériale ne pouvant travailler pour eux, tant elle suffisait à peine à répondre aux très nombreuses commandes de Napoléon. Tous furent très satisfaits de cette visite.

Il faut dire que rien n'est plus joli à voir, que la boutique Dagoty pour les objets d'un goût vraiment exquis qu'elle contient. Rien dans le genre ne surpasse ses porcelaines peintes et dorées sauf celles de Dilh, surtout pour les petites pièces. On y admire les nouvelles formes de tasses faites en coquilles, des bougeoirs en coquilles également, tout dorés avec leurs éteignoirs surmontés d'un petit amour dormant sur les ailes d'un papillon. L'amour en biscuit y est d'autre part employé comme pied de verre et de coquetiers. Des vases très originaux en forme de têtes de cerfs versant par les narines et dont les cornes servent d'anses, des écritoires du plus joli modèle, des surtouts de table aux teintes charmantes, à la composition savante et simple tout ensemble, des bonbonnières dans des roses, etc., etc., toute cette fabrication est une des industries d'art les plus qualifiées de l'époque et on peut dire qu'en ces courtes années, elle atteignit à son apogée.

Les prix alors en sont excessifs et presque seules les bourses princières peuvent les aborder[2]. Cela durera encore une dizaine d'années et les moments de fêtes seront les plus propices aux riches expositions comme celle-ci.

La Grande-Duchesse va aussi chez Nast, autre fabricant célèbre, rue des Amandiers, vers Popincourt; le couple Lucchésini l'accompagne : on y fait des achats. L'exposition dans les magasins de Nast peut être comparée à celle de son émule Dagoty[3].

1. *Journal de l'Empire.*

2. A l'appui de ces mots, voir *L'Art de la Mode*, n° du 18 janvier 1902, fragment du journal de M. D'Etchegoyen, publié par Mme d'Arjuzon.

3. Dagoty avait reçu le brevet de « fournisseur de l'Empereur ». Ses biscuits et ses tasses décorées à l'étrusque sont de véritables objets d'art.

D'autres jours Élisa accorde plusieurs séances au statuaire Jacques-Edme Dumont pour son buste, puis au peintre François Gerard, qui fait d'elle un superbe portrait en pied, où figure également sa fille[1], ce qui n'empêche la princesse Napoléon d'être conduite chez Mme Chaudet et chez Dabos et de poser de son côté dans leurs ateliers.

Je ne parle pas des courses chez les marchands de modes déjà célèbres, tels que Mlles Lolive de Beuvry, Mme Raimbaud sa couturière, Leroy; mêmes visites chez Jacob l'ébéniste et chez Biennais, puis chez les joailliers Nitot et Margueritte. Élisa commande notamment à ce dernier un bracelet d'or où seront enfermés des cheveux de Napoléon. La princesse Corsini qui l'accompagne dans cette visite en demande un semblable avec les noms de ses enfants mêlés de leurs cheveux. Margueritte est, paraît-il, très habile dans ce genre de travail et un peu plus tard la reine de Westphalie lui en fera faire à son tour[2].

Le mariage Salm-Rossi.

En entrant dans la famille des Rois et en s'y montrant dès le début avec éclat, les Bonaparte virent leurs parents de branche collatérale recherchés aussi par les princes de l'Europe. Et ces alliances étaient non moins, il faut le dire, encouragées sinon préparées par l'Empereur qui les souhaitait vivement dans l'intérêt de son système.

1. Cénami au prince Félix, Paris, 9 mai 1810 (Arch. Lucq. corres. reg. 204)... « Mme la Grande-Duchesse se porte fort bien, Mme Napoléon aussi. Dans ce moment M. Gérard fait le portrait de toutes les deux et il paraît que les deux portraits sont d'une ressemblance parfaite. » C'est le portrait où les fonds représentent le jardin Boboli à Florence. Gérard situait ainsi souvent ses personnages dans leurs milieux. Désirée Clary fut peinte par lui dans un paysage de Mortefontaine, Caroline sur les bords de la Seine à Neuilly. Ce renseignement est confirmé par un autre contemporain, un étranger de distinction, diplomate de carrière pour l'Autriche envoyé alors à Paris. Il écrit dans son journal, récemment publié : « ...Tous les jours, la princesse Elisa, grosse à pleine ceinture, se fait porter chez Gérard, et arrive en gémissant de fatigue et d'escaliers, mais Gérard (qui ne va chez aucun de ses modèles) tient bon et fait la sourde oreille. »

Trois mois à Paris en 1810, Souvenirs du prince Charles de Clary. 1 vol., Plon, 1914, p. 204.

2. Catherine de Wurtemberg à Mme de Lucchesini, Hanovre, 4 août 1810 (passage relatif à cette commande) lettre appart. à l'auteur. Margueritte avait ses magasins, 177, rue Saint-Honoré.

Après les exemples d'une nièce de Joséphine, Stéphanie de Beauharnais, épousant en 1806, aux Tuileries, le grand-duc de Bade, beau-frère de l'Empereur de Russie, du roi de Bavière et de l'ex-roi de Suède; d'une autre nièce de l'Impératrice, une Beauharnais, épousant le prince régent d'Aremberg[1], le même auquel Napoléon avait songé pour en faire un gouverneur général des Pays-Bas, tenant cour à Bruxelles; un autre neveu de l'Impératrice-Reine se mariait avec une princesse de la Leyen[2], nièce du Prince-Primat, appartenant à une des maisons les plus illustres de l'Allemagne, et en 1807, une demoiselle Bonafoux Murat, nièce du grand-duc de Clèves et de Berg, se fiançait à un Hohenzollern-Sigmaringen[3].

Voici d'autre part à ajouter à cette liste le mariage d'une nièce d'Élisa avec le prince héréditaire de Salm-Salm, dont la Maison déjà médiatisée en 1802, venait de l'être à nouveau en 1810.

Un Salm-Dyck, officier de la Légion d'honneur, était alors chancelier de la 4e cohorte qui comprenait les départements des Bouches-de-l'Elbe, des Bouches-du-Wéser, de l'Ems-Supérieur, du Mont-Tonnerre, Roër, Sarre, etc., etc.[4].

Les Salm appartenaient par leur origine très ancienne à deux petites principautés territoriales placées, l'une aux confins de l'Alsace et des Vosges, l'autre dans les Pays-Bas sur les frontières des provinces de Liége et de Luxembourg. Ceux demeurés dans la région vosgienne placés géographiquement si près de la France, étaient pour cette raison presque tributaires de notre pays et sous l'ancienne monarchie le prince de Salm (de Sénones), avait le titre de maréchal de camp, propriétaire qu'il était d'un régiment d'infanterie au service de France qui, sous Louis XVI, avait son lieu de garnison à Belfort.

Ceux de la branche d'Allemagne possédaient plusieurs autres domaines sur la rive gauche du Rhin, alors *nôtre*, notamment

1. A savoir Prosper d'Arenberg qui leva à ses frais en 1808, le 27e régiment de chasseurs avec lequel il entra au service de France et se distingua en Espagne. Son mariage avec Mlle Stéphanie Tascher de la Pagerie eut lieu le 1er avril 1808.

2. Avant le traité du 19 juillet 1806, signé à Saint-Cloud, organisant la Confédération du Rhin, M. de la Leyen portait seulement le titre de comte.

3. *Mémoires de Metternich*, I, 298.

4. Voir *Almanach impérial 1813*, p. 160.

dans le département de la Roër. Sous l'Empire les membres les plus distingués de cette grande famille servaient en Würtemberg et en Westphalie. Un comte Salm-Dyck était en 1810 chambellan et premier adjudant du roi de Wurtemberg notre allié. Son souverain l'envoyait souvent en mission à Cassel, à Paris et au quartier impérial pendant les campagnes. Il avait précédemment (après juillet 1806) servi comme capitaine dans le régiment des lanciers de Berg formé par Murat[1].

Mais le Salm qui nous occupe ici, Son Altesse Sérénissime le colonel prince de Salm-Salm, parent du précédent, était l'héritier d'un des principaux sujets du roi Jérôme, le prince Constantin, chef de la famille. Il habitait à Anholt[2], petite ville des États de Westphalie située au nord de Wesel, le château patrimonial. Depuis le traité de Paris du 12 juillet 1806, ratifié à Saint-Cloud le 19 suivant, les États de son père étaient compris dans la Confédération du Rhin et à la Diète de Francfort organisée par l'article VI dudit traité et présidée par Son Altesse Éminentissime le prince Primat, le chef de la famille Constantin Alexandre[3] siégeait dans le collège des princes alliés de l'Empire français. Plus tard, une partie de ses biens fut en territoire français, lors des remaniements territoriaux amenés par le traité de Tilsitt et la formation du département de l'Ems-Supérieur.

Le fils qui nous intéresse ici s'appelait de ses prénoms Guillaume, Florentin, Louis, Charles et était catholique. Né le 17 mars 1786, du premier mariage du prince Constantin Alexandre de Salm ci-dessus cité avec Victoire-Félicité, princesse de Lœwenstein-Wertheim[4], il avait donc en 1810 vingt-quatre ans et avait un grade en Westphalie.

Aide de camp du roi Jérôme, il était décoré des Ordres de Saint-Hubert de Bavière et de la Couronne de Westphalie[5], « joli homme » et paré d'un uniforme riche, très titré, bien en cour, le

1. *Lettres de Joachim Murat*, publiées par Le Brethon, n° 2425, vol. IV (Murat à son ministre Nesselrode, 28 juillet 1806).

2. Anholt, à 28 kilomètres de Borken ou Bocholt, sur le vieil Yssel, 1 900 habitants.

3. Né le 22 novembre 1762, successeur de son oncle le prince Louis-Charles Otton.

4. *Almanach de Gotha pour 1813.*

5. L'*Almanach royal de Westphalie* le cite toujours avec sa qualification d'Altesse et de commandeur. Voir celui de 1813.

jeune roi son maître, l'appréciait au point qu'en août 1807, il l'avait nommé, par une attention singulière et qui dut faire bien des envieux, chevalier d'honneur de sa fiancée la princesse Catherine de Wurtemberg, pour l'accompagner de Strasbourg à Paris[1]. Il était au Raincy lorsque le plus jeune frère de Sa Majesté impériale arriva pour faire la connaissance de sa fiancée, la blonde, fraîche et toute naïve princesse allemande. Ce château magnifique dont le souverain avait facilité l'achat à Junot, gouverneur de Paris, avait été désigné par l'Empereur pour la première entrevue.

Disons enfin qu'il ne faut pas confondre le Salm dont il s'agit ici avec son cousin le prince François-Louis, né le 1er août 1773, lequel avait fait une carrière militaire très distinguée dans les rangs français. François-Louis était le fils de la branche aînée, c'est-à-dire du feu prince Charles-Emmanuel-Ferdinand, mort le 16 août 1800. Le 7 septembre 1811, par décret impérial daté de Compiègne, il était nommé chef d'escadron au 8e régiment de chevaux-légers dont le dépôt était à Sedan[2].

C'est ce dernier qui, en 1809, ayant rejoint avec son régiment la Grande Armée, avait eu le privilège de « commander l'exercice et la charge en douze temps » à Schöenbrunn, à la parade devant et sur la demande de l'Empereur, et il s'était fort bien tiré de cette épreuve[3].

Mais revenons au fiancé futur neveu d'Élisa. En 1810, à Paris, Jérôme le présentait donc à sa sœur pendant les fêtes et, comme il avait distingué Mlle Rossi, alors âgée de quinze ans[4], mais

1. *Briefwechsel der Koenigin Katharina*, etc., édition de Stuttgart, 1886, I, 32, 39.

2. Ce dernier entré au service de l'Autriche en 1790, ancien émigré, avait été incorporé dans l'artillerie légère jusqu'en 1794, puis capitaine dans les chasseurs jusqu'en 1799, chef d'escadron dans les hussards jusqu'à la paix de Lunéville. Il avait fait toutes les campagnes qui avaient précédé ce traité, avait reçu six blessures et eu quatre chevaux tués sous lui. Entré dans l'armée française comme lieutenant aux gendarmes d'ordonnance il avait été nommé lieutenant surnuméraire au 9e régiment de chasseurs le 16 juillet 1807, confirmé dans ce grade par décret du 10 septembre de la même année. Le 29 février 1808 détaché comme chef d'escadron à l'armée de Portugal, puis à l'état-major de l'armée d'Espagne, il s'y distingue d'après les attestations du général baron de Lamotte, du comte de Montbrun, du duc d'Abrantès, du général Fouler, ses chefs (voir son dossier, Arch. administrat. de la guerre, année 1811). Décoré de la Légion d'honneur le 27 janvier 1810.

3. Cadet de Gassicourt, *Voyage en Autriche pendant la campagne de 1809*, Paris, in-8, 1818, p. 109.

4. Elle était née le 21 juillet 1795. On se marie jeune dans les cours. La princesse

paraissant un peu plus, car c'était une belle jeune fille (Mlle Rossi était venue à Paris avec sa tante), on ménagea des entrevues, la personne du prince aide de camp plut, le mariage se décida et fut célébré à Paris le 21 juillet 1810, jour anniversaire de la mariée. L'almanach de Gotha du temps, qui nous donne cette date certaine, qualifie la jeune épousée ainsi : Flaminie, baronne de Rossi.

Et malgré que la principauté de son beau-père fût englobée dans le département français de l'Ems-Supérieur[1], son mari avait le titre de prince héréditaire[2]. Mais une correspondance de Cassel du 23 juillet adressée au *Journal de Francfort* du 28 juillet, n° 209, assure d'autre part que Leurs Majestés westphaliennes ont signé au contrat de mariage Salm-Rossi. Les jeunes époux habitèrent plus tard la ville d'Anholt.

Élisa, on le voit, occupait bien ses loisirs à Paris. Son intervention personnelle dans ce mariage arrangé avec son frère Jérôme, ressort non moins des documents suivants.

21 juin 1810.

Monsieur le prince de Salm-Salm, j'ai reçu la lettre du 18 de ce mois, par laquelle vous me demandez la main de Mlle Flaminia Rossi[3], nièce du prince de Lucques; je vois avec plaisir cette union et j'y donne volontiers mon approbation. J'espère par ce mariage assurer le bonheur d'une nièce que j'ai élevée avec soin[4], et je ne doute pas qu'il ne contribuera au vôtre.

ÉLISA.

Zénaïde, fille du roi Joseph, reconnue nubile et formée, fut demandée avant l'âge de douze ans par le prince des Asturies (futur Ferdinand VII).

1. Ce qui faisait dire au jeune prince dans une lettre à Duchambon, datée d'Anholt, 22 mars 1811, ceci : « Vous savez sans doute les changements qui se sont faits dans nos pays et que nous avons perdu notre souveraineté, de manière que les devoirs qui m'avaient lié ici à la mort de mon père, n'existent plus. » (Document appartenant à l'auteur.)

2. En effet, il ne succéda à son père dans ses droits qu'en 1828, date de la mort du prince Constantin.

3. Elle était sœur des trois frères Rossi, fils de la sœur du prince Félix dont la famille était sans fortune. L'aîné, qui avait le titre d'Excellence, commandait la garde du Corps à Lucques et avait, le 10 février 1807, épousé dans cette capitale (le mariage arrangé également par Élisa), Mlle Juliette d'Hautmesnil, fille de l'Intendant, conseiller d'État, préfet de Lucques. Le cadet fit sa carrière militaire aussi à Cassel, devint en peu d'années colonel, aide de camp du roi Jérôme comme son beau-frère, et chevalier de 1re classe de l'ordre de la Couronne de Westphalie. Cet avancement, qui contrariait certaines ambitions, lui suscita des jalousies féroces de la part des Bongars, Bercagni, Chabert, etc., etc., jalousies qui se manifestèrent surtout après la chute du régime napoléonien.

4. Elle avait été élevée à l'*Institut Élisa* de Lucques, aux frais de Son Altesse et sortait très souvent chez sa tante aux palais de Lucques et de Marlia.

La Grande-Duchesse dota sa nièce, comme en témoigne un décret pris par elle en septembre réglant la recette du budget de Lucques en 1810, relatif à la dotation de Mme la princesse de Salm[1]. Voici d'autre part encore une pièce inédite à l'appui que nous publions ici malgré sa date un peu postérieure afin d'épuiser les détails relatifs à cette union :

Mon cher Prince, j'ai reçu vos deux lettres du 8 novembre, vous me demandez que je vous fasse compter la somme de 12 000 francs pour les intérêts de la première année du capital de 200 000 francs. Quoique je me sois déjà dessaisie de cette dernière somme, je veux bien consentir que les 12 000 francs vous soient payés, désirant vous prouver le tendre intérêt que je prends à vos affaires. Je donne aussi mon consentement à ce que vous placiez le capital des 200 000 francs à l'acquisition de propriétés sises en Hollande, à côté des biens que possède votre famille dans ce pays, puisque vous dites que vous ferez ce placement avec plus d'avantages qu'en Westphalie. Je ne demande pas mieux que vous fassiez les acquisitions qui vous seront les plus convenables, en observant exactement toutes les conditions du contrat, et en achetant avec toutes les sûretés et formalités nécessaires, des biens libres et exempts de toute charge d'hypothèques. J'ai fait écrire à M. Duchambon[2] ces intentions. Je désire, mon cher Prince, que vous voyiez en elles une nouvelle preuve de mon tendre attachement.

ÉLISA.

Pise, le 20 novembre 1810.

M. le prince de Salm-Salm, hôtel de Suède, rue de la Loi, Paris[3].

Préparé à Lucques par le notaire de Son Altesse Impériale le sieur Pera, le contrat de mariage spécifiait la réversibilité de la somme de 200 000 francs en faveur de la Grande-Duchesse en cas de décès sans enfants de la bénéficiaire[4], et l'acquisition des biens repré-

1. Arch. Lucq, Lettres du Cabinet, Registre 195, Froussard à l'intendant Rielle, 26 septembre 1810.

2. Antoine Borel Duchambon, baron de Rotterode, contrôleur général de l'administration de la Liste Civile en Westphalie.

3. La rue de la Loi prit le nom de Richelieu en 1806. Voir La Tynna, *Dictionnaire des rues de Paris*, 1re édit., parue en 1812.

4. Ce ne fut pas le cas, car Flaminia accoucha d'un prince en 1814, année où le solde de la dot fut acquitté par les soins de Duchambon qui devint sous la Restauration chevalier de Saint-Louis, mais demeura l'ami du ménage princier et l'homme de confiance des Baciocchi pour le règlement de cette dette. Le solde en fut déposé alors chez Jallabert, notaire à Paris, à la disposition du prince de Salm.

sentant l'emploi de cette dot sinon en territoire westphalien au moins dans l'Empire et « de l'agrément de Sa Majesté le roi de Westphalie[1] ».

Ayant perdu sa souveraineté, comme nous l'avons marqué plus haut, par suite de l'annexion de son pays à l'Empire, le prince Florentin mettait tout son espoir dans l'amitié du Roi à son endroit :

... Je compte qu'il voudra bien me garder à son service, vu que je le servirai fidèlement et loyalement toute ma vie, mandait-il encore à Duchambon le 22 mars 1811. Je ne suis donc point d'avis, ajoutait-il, d'acheter des propriétés en France, vu que l'exportation de l'argent dans ce pays est trop difficile! Si j'osais vous prier, monsieur, de vouloir avoir la bonté de faire prendre des informations sur la possibilité d'avoir des biens fonds dans les environs de Cassel préférablement, ou dans le royaume de Westphalie en général, vous nous obligeriez infiniment. J'espère et suis même sûr d'être de retour à Cassel à la fin du mois, vu que les affaires tournent trop en longueur, et que je ne puis manquer plus longtemps à mon service. Ma femme me charge de la rappeler à votre souvenir.

L'avancement du prince de Salm, neveu du prince Félix beau-frère du Roi, continua. Le 15 août de cette année-là, jour anniversaire de l'Empereur, Jérôme-Napoléon créa à Cassel un nouveau régiment qui porta le nom de *Régiment d'Infanterie de la Reine.* Florentin fut nommé colonel de ce régiment[2].

Ajoutons pour terminer ici avec tout ce que nous savons du nouveau jeune ménage qu'il fut de ceux que ne dénoua pas l'insolente coalition des rois contre Napoléon et que ses bons rapports continuèrent aussi entre les époux et leur oncle, le prince Félix. Le 6 juin 1819, d'Anholt, Guillaume Florentin, qui s'intitule alors

1. Froussard au Trésorier de la Couronne de Westphalie. Florence, 31 décembre 1810. Arch. Lucq, vol., CXCXV. Lettres du Cabinet, pièce n° 382. Le mariage fut très heureux et donna trois fils au prince dont l'aîné, Alfred-Constantin-Alexandre-Ange-Marie naquit le 26 décembre 1814 à dix heures du soir et le troisième en 1828 (Voir almanach de Gotha de 1836 et lettre autographe nous appartenant datée d'Anholt 30 décembre 1814 et adressée à Duchambon). L'aîné de ces enfants, qui décéda le 2 août 1846, se maria le 13 juin 1836 à une princesse de Croy-Dulmen, et eut postérité.

2. *Moniteur Westphalien* du 18 août 1812.

Il y avait dans l'armée française encore en novembre 1812 l'autre de Salm (François-Louis) dont nous avons parlé déjà. Pendant la campagne de Russie il était chef d'escadron au 9e chevau-légers (corps du duc de Bellune).

« commandant en chef de la levée en masse du cercle de Westphalie », écrit à son oncle par l'entremise de Duchambon une lettre[1] où il se déclare touché et reconnaissant, lui et sa femme, de voir qu'après un bouleversement si extraordinaire, ils ont en lui en France un ami qui agisse avec tant de franchise et de délicatesse. Félix venait en effet de faire verser pour eux une somme de 10936 francs, entre les mains de Me Jallabert, notaire à Paris, « pour le montant du reste de la dot de Flaminia », ainsi que ce tabellion venait de lui apprendre par sa lettre du 26 mai.

Comme l'avait marqué Élisa, des biens avaient été achetés avec le produit de la dot à sa nièce en Westphalie. Ce furent des terres dans les environs d'Heiligenstadt, petite ville du pays d'Elchsfeld sur la Leine, à huit lieues sud-est de Gottingue. Heiligenstadt était peuplé en 1812 de 3 525 habitants et était, depuis la création du royaume napoléonien, chef-lieu du département du Hartz.

Après la chute de Napoléon, les Salm ne furent pas inquiétés dans ces possessions. « Tout en servant une cause contraire aux principes allemands » le prince Florentin avait eu l'habileté « de ne jamais rien faire qui pût choquer en la moindre chose ses compatriotes. » Personne non plus ne pensa alors à porter la moindre atteinte sur ses meubles et propriétés à Cassel[2]. Le ménage vécut heureux.

Un de ses hommes d'affaires, le sieur Frantz[3] était seul en retard pour la liquidation des comptes de la dot dont décharge fut donnée à Duchambon en 1819. Le prince annonce tout cela à Duchambon, d'Anholt le 6 juin 1819 et il l'appelle son cher oncle. Sa femme est enceinte de trois mois. Sa bonne constitution lui fait espérer que l'accouchement se fera sans difficulté. Il attend son beau-frère Rossi à Anholt; ce dernier était alors en Hongrie. Il charge Duchambon de dire au prince Félix et à sa tante leur tendresse et leur respect. « Ils ont des titres et tant de droit à notre reconnaissance que ma femme et moi nous ne changerons

1. La lettre autographe en notre possession porte comme adresse : Monsieur Duchambon, chevalier de Saint-Louis, Paris.

2. Sa lettre à Duchambon, Anholt, 6 juin, manuscrit appartenant à l'auteur.

3. Employé au Commissariat des Guerres du pays de Hanovre en 1813.

jamais des sentiments les plus sincères et les plus tendres pour elle » (Élisa). Il demande de leurs nouvelles.

Enfin, le 30 décembre, la dernière lettre du prince à Duchambon[1] annonce le grand événement de l'accouchement survenu le 26 à dix heures du soir d'un garçon. « Je suis doublement heureux d'être l'époux d'une femme que j'ai tout lieu d'aimer et de chérir, et d'être père d'un enfant qui laisse entrevoir une constitution saine et forte. J'ai pris pour parrains mon père et la mère de ma femme ; Flaminia aurait beaucoup désiré que ce fût sa tante (Élisa), mais j'ai cru que cela était impossible vu les circonstances et les préjugés du temps ! Mon fils s'appelle Alfred-Constantin-Alexandre-Ange-Marie. »

Fin du séjour à Paris.

Les intérêts de famille ne font pas oublier ceux des sujets toscans pendant ce séjour en France. En voici un témoignage :

A M. le comte Fontanes,
Grand Maître de l'Université impériale à Paris.

Monsieur le Comte, etc.

Le sieur Joseph Piazzini, professeur provisoire d'astronomie à l'académie de Pise sollicite sa nomination définitive à cette chaire. J'appuye d'autant plus volontiers la demande de ce candidat qu'entre autres témoignages avantageux de ses connaissances et de sa capacité, il a celui du célèbre Oriani de Milan[2].

Votre affectionnée,

ÉLISA.

Paris, 15 juin 1810[3].

Le 24 juin 1810, autres affaires concernant le bien de ses sujets de Lucques et Piombino et réponse au sujet d'une distinction honorifique dont on lui prêtait la création :

Paris, le 24 juin 1810.

Sire,

Votre Majesté a eu la bonté de me faire espérer un nouveau gage de sa protection et de sa bienveillance pour les habitants de Lucques et

1. En notre possession.
2. Oriani (Barthélémy), né en 1752. C'est une des illustrations scientifiques de l'ère napoléonienne, à Milan.
3. *Inédite*. Lettre autographe passée en vente à Francfort-sur-le-Mein le 21 mai 1900 sous le n° 629 du catalogue Janin.

Piombino en se montrant disposée à les admettre aux avantages qu'assure à ses sujets l'institution des majorats.

Je la prie de vouloir bien charger l'archi-chancelier de lui présenter un projet de décret conforme à ces intentions généreuses et de constituer ces majorats sur les mêmes bases que ceux du royaume d'Italie. Ce bienfait ajoutera, s'il est possible, à tous les droits que Votre Majesté s'est acquise à la reconnaissance des Lucquois.

ÉLISA [1].

Paris, le 27 juin 1810.

Sire,

En réponse à la lettre que Votre Majesté a daigné m'écrire concernant les ordres que j'ai établis dans ma principauté de Lucques, j'ai l'honneur de lui faire observer que je n'ai pas créé d'Ordre ; qu'ayant formé la première année de mon séjour à Lucques un Institut pour l'éducation des demoiselles des premières maisons de la ville, j'instituai pour les élever douze chanoinesses qui ne forment point de vœux, qui ont la liberté de se marier et qui portent seulement, pendant le temps qu'elles sont vouées à l'instruction de la jeunesse, l'étoile que Votre Majesté a vue à la chanoinesse de Villemagne, sous-gouvernante de Mme Napoléon, ma fille ; je la lui avais laissée comme récompense de ses services pendant deux ans qu'elle a été directrice de l'Institut.

Mais personne, ni de la cour, ni de la ville n'a cet ordre qui n'est qu'une distinction uniquement réservée aux dames consacrées à l'éducation des demoiselles admises dans l'Institut. Je viens néanmoins d'ordonner à Mme de Villemagne de quitter cette décoration. C'est la seule personne qui l'ait jamais portée.

ÉLISA [2].

Accouchement de la Princesse.

Cependant une augmentation de famille se préparait pour la Grande-Duchesse. Dans la nuit du 3 au 4 juillet 1810, au palais du roi d'Espagne (ci-devant hôtel Marbeuf), qu'elle occupe depuis quelque temps [3], mais qui, par certains arrangements pris avec

1. Arch. Nat., A. F., 1716, n° 195. *Inédite.*

2. Arch. Nat., 1716, n° [illegible]. *Inédite.* L'assertion d'Élisa que Mme de Villemagne seule avait porté cette décoration n'est pas exacte, au moins pour Lucques. Toutes les chanoinesses la portaient et l'article 4 du règlement général de l'Institut du 14 juillet 1811 le spécifiera. Nous possédons deux de ces étoiles, mais sans le cordon.

3. Ce palais était situé Faubourg Saint-Honoré. Il était très beau à l'intérieur. Je l'ai visité au moment de la démolition qu'en a ordonnée feu le comte Pillet-Will, propriétaire en ces dernières années. Sur son emplacement on a rebâti un hôtel dans un tout autre style.

Joseph, appartient alors à l'Empereur, la Grande-Duchesse mit au monde un fils qui est inscrit sur les registres de la Secrétairerie de la famille impériale, avec les prénoms de Charles-Jérôme, donnés en souvenir du père et du plus jeune frère d'Élisa. L'archi-chancelier se transporta le 4 juillet auprès de Son Altesse impériale accompagné de deux témoins, le prince Camille Borghèse et le roi de Westphalie. L'acte fut dressé aussitôt.

Ce même jour l'Empereur dénomme par lettres closes, la fille aînée d'Élisa : princesse Élisa-Napoléon.

L'état de santé de la mère se maintint et le 6 juillet, l'Empereur fit visite à sa sœur accompagné de l'impératrice Marie-Louise et de la reine de Naples. Durant toute l'époque de ses relevailles Élisa fut assistée de ses dames d'honneur, spécialement, de la marquise Charlotte de Lucchesini, femme du diplomate et de Mme de Laplace, femme du président du Sénat.

Le jeune prince leur fut présenté et quinze jours après on le promenait déjà en voiture[1].

La nouvelle de l'accouchement du 3 juillet parvint à Florence le 9 par courrier spécial. Aussitôt, le maire et le préfet[2] en avisent le peuple par des proclamations ; on sonne les cloches, on tire le canon et le clergé célèbre une messe d'actions de grâce. Les journaux, en annonçant l'événement, expriment des regrets que le rejeton des princes ne soit pas né à Florence.

Ce même jour, à Lucques, une estafette arrivée vers onze heures du soir, de Florence, répandait l'annonce de l'événement. Le théâtre était encore ouvert, le ministre de l'Intérieur lut lui-même la dépêche à la foule des spectateurs qui l'accueillit avec transports. Le lendemain matin, sur l'ordre de ce dignitaire, la municipalité de Lucques, au son général des cloches et du canon, se transporta en corps sur la place Napoléon entourée d'un détachement de la garde nationale : les autres troupes y étaient également représentées. Le commandant de place proclama la nouvelle à haute voix, après quoi, des salves de mousqueterie furent tirées en signe d'allégresse. Toutes les communes durent se livrer à une démons-

1. *Gazzetta universale*, du 14 juillet 1810 (Dépêche de Paris du 6 juillet) et le n° 62.
2. *Raccolta degl' Atti della Prefettura dell' Arno*, etc., *op. cit.*, vol. II, 248.

tration de ce genre en l'honneur des souverains et de la venue du petit prince héréditaire[1].

L'Académie-Napoléon de Lucques s'associa aussi à ces hommages et dans sa séance solennelle du 29 juillet suivant, elle entendit une série de pièces de prose et de vers qu'elle applaudit et qui furent imprimées[2].

A cette occasion également, les princes firent diverses grâces aux prisonniers par décret du 12 juillet 1810[3].

Jusqu'à la fin de son séjour dans la capitale, forcément prolongé par l'attente où elle est de voir le jeune prince qu'on s'empresse de faire vacciner, se fortifier, Élisa continua de diriger par correspondance les affaires du Duché; on la voit encore, par exemple, le 10 août 1810 se plaindre et exposer dans une longue lettre au comte Regnault, ministre d'État, les raisons pour lesquelles le pays de Lucques ne peut, malgré son augmentation des territoires de Massa et de la Garfagnana en 1806 (traité de Presbourg), supporter l'impôt de 200000 francs par an dont l'a frappé l'Empereur pour aider à la dotation de ses généraux ou administrateurs (ce serait pour sa principauté la ruine); dater de son palais de Paris le 19 juillet suivant, un décret qui nomme une commission chargée d'examiner les meilleurs ouvrages écrits en langue italienne.

Un autre jour, le 6 août, l'abbé Morellet, un de ses anciens amis du temps du Consulat, lui envoie le cathéchisme de saint Lambert « dont il a eu l'honneur de lui parler et qui a été adopté dès l'an VII, pour les écoles primaires ». Il y joint une note qui peut servir à faire apprécier les reproches qu'on adresse à cet ouvrage[4].

En ce mois d'août, la Grande-Duchesse obtient ses entrées particulières auprès de Sa Majesté.

Saint-Cloud, ce 13 août 1810.

Madame,

J'ai l'honneur de prévenir Votre Altesse impériale que l'Empereur lui a accordé les entrées particulières pendant le séjour que Sa Majesté va faire au palais de Saint-Cloud.

1. *Gazzetta di Lucca*, n° 55.
2. In-4, chez François Bertini, à Lucques, 1810.
3. Arch. Com. de Piombino. Livres du Conseil 222. *Inédit.*
4. Archives de Lucques, *Lettere private ai Principi.* Vol. dossier 204. *Inédit.*

Les entrées consistent à pouvoir assister au dîner de Sa Majesté et à se faire annoncer dans le salon où elle se tient ensuite.

Je suis, etc.

LE COMTE DE MONTESQUIOU.

A Son Altesse impériale la Grande-Duchesse de Toscane [1].

Le 14, Élisa va à Trianon.

Vers ce même temps, la Grande-Duchesse a choisi pour secrétaire de ses commandements un fonctionnaire à elle connu par son zèle et ses capacités. Elle cherchera à faire ratifier ce désir par son frère.

Bientôt elle se plaint des charges et embarras de son budget particulier. Eynard, membre de la députation toscane venu quelques mois auparavant à Paris, et son conseiller financier [2] appuie de démarches officieuses autorisées par la Princesse, les réclamations produites. Son concours précieux aida au bon résultat obtenu un peu plus tard.

Paris, le 16 août 1810.

Sire,

Étant au moment de mon retour en Toscane, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté différentes demandes, que je crois indispensable de m'accorder pour le bien de son service, pour ma considération personnelle et surtout pour le bonheur des sujets de son Grand-Duché de Toscane.

Je ne propose à Votre Majesté que de régler d'une manière plus active pour l'administration et plus utile pour les administrés, mes rapports intermédiaires entre les autorités locales et vos ministres. Ce n'est point une extension de pouvoir que je désire, car mon plus beau titre de puissance sera toujours celui de sœur de Votre Majesté et mon ambition sera sans cesse de faire partager à vos sujets l'admiration, l'amour et le dévouement sans bornes que je conserverai éternellement pour votre auguste personne.

ÉLISA [3].

1. Arch. Lucq. Vol. liasse 203. Secrétairerie d'Etat et de Cabinet. corresp. privée. *Inédit.*

2. Voir au musée de Genève un très beau portrait peint du temps, de G. Eynard.

3. Arch. Nat., A. F^IV, 1716, n° 201. *Inédit.*

Paris, 22 août 1810.

Sire,

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de nommer M. Benoist[1] qui est chef de division de son ministère de l'Intérieur, à la place de mon secrétaire des commandements.

Les talents de cet employé seront très utiles à Votre Majesté dans son Grand-Duché et j'ai également besoin d'un administrateur habile pour me reposer de beaucoup de détails qui avaient fatigué ma santé, pendant si longtemps que j'ai été privée d'une personne de confiance que Votre Majesté n'avait point agréée.

J'ose espérer de Votre Majesté que la nomination de M. Benoist lui paraîtra digne de son approbation.

ÉLISA[2].

Paris, 23 août 1810.

Sire,

J'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que la Liste civile de Toscane, malgré les plus vives instances de mon intendant, n'avait versé à ma caisse que *100 000 francs* au 31 juillet, sur mon apanage de 1810, ainsi qu'elle peut s'en convaincre d'après les états adressés au Trésor général de la Couronne.

Si je n'ai pas importuné Votre Majesté de semblables détails, c'est que ma réserve est extrême quand je dois parler de ma position et que j'ai préféré faire un emprunt à Livourne pour ma maison de Toscane, plutôt que de recourir sans cesse aux bontés de Votre Majesté; mais il est des obstacles qu'elle seule peut faire cesser, car ils se renouvellent chaque

1. Benoist (C.), né en 1758. Sous le Directoire, le sieur Benoist dont il s'agit, avait refusé d'entrer au ministère de l'Intérieur. A partir du 18 brumaire il fut attaché au cabinet de Maret, et au commencement de l'an IX fut nommé chef de la 1re division par le ministre Chaptal. Élisa le connaissait depuis cette époque et elle eut l'occasion de le revoir à Gênes au début de juillet 1805, lorsque Benoist était secrétaire des commandements de Son Altesse le prince Lebrun, archi-trésorier de l'Empire, chargé par Napoléon d'organiser les trois nouveaux départements français de la Ligurie.

C'était un excellent rédacteur, mais d'esprit subtil, très ambitieux, très quémandeur et capable, comme il le montra plus tard, de changer d'opinions et d'oublier les bienfaits pour servir d'autres maîtres et arriver aux honneurs; il appartenait à une famille aisée.

Malgré les recommandations du duc de Bassano, l'Empereur garda Benoist; à vrai dire, il ne se soucia pas de cette petite affaire, et un an plus tard, nous voyons dans une longue lettre de Benoist à la Grande-Duchesse, en date du 5 août 1811, que, malgré son vif désir d'aller à Florence, la question de son avancement reste toujours pendante. Benoist, sous la Restauration, devint conseiller d'État, pair et ministre. Il fut le chef de la famille Benoist d'Azy et le mari d'une femme artiste, élève de David et de Mme Vigée-Lebrun, dont le talent distingué en peinture fut recherché sous l'Empire, pour les portraits.

2. Arch. Nat., A. F.IV, 1716, n° 202. *Inédite.*

année et Votre Majesté, qui n'exige que des choses raisonnables, ne peut pas me commander des choses impossibles.

Je me trouverais réellement dans l'impuissance de continuer les dépenses de ma cour et celles de la Liste civile seraient également interrompues si Votre Majesté ne prenait pas en grande considération le rapport ci-joint, que j'ai l'honneur de recommander à toute son attention.

ÉLISA[1].

M. le Grand Maréchal, j'ai été vivement affectée du changement de résolution de Sa Majesté pour sa Liste civile en Toscane, mais je sacrifierais sans regret mes jouissances personnelles, si telle est l'intention de l'Empereur.

Je n'ai point de jardin où ma fille puisse cueillir une fleur sans la payer[2]; à la campagne, je ne suis point chez moi, puisque sous les fenêtres de mon cabinet, les locataires de cette partie du palais disposent en maîtres d'une propriété qu'ils ont affermée. Les ouvriers des manufactures impériales n'y travaillent pas trois heures de la journée, une mauvaise direction est donnée à leurs ouvrages; les musées et galeries des arts sont sous un régime de parcimonie qui ne convient pas au siècle de Sa Majesté; les arbres des Cascines, du jardin de Boboli, ceux des réserves de chasse et de toutes les promenades publiques sont abattus comme objets de rapport ou de ressources et détruits quand on doit conserver, et ce système fiscal fait plus d'impression qu'on ne pense sur les Toscans.

Je croyais mériter assez de confiance pour administrer des propriétés dont le revenu m'est donné pour dotation et dont l'amélioration aurait été un délassement et une occupation. L'intendant de Toscane aurait rendu compte et moi-même j'aurais justifié de toutes les dépenses.

Si Sa Majesté ne croit pas convenable d'adopter le nouveau décret, je la supplie de ne faire aucun changement, que celui de faire acquitter les dépenses par son intendant de Toscane, en faisant mettre à sa disposition des frais extraordinaires pour payer exactement les ouvriers et la liste civile. Car, sans ce paiement, tous les services de ma Maison manqueront.

J'attendrai qu'au premier voyage de Sa Majesté en Toscane, elle puisse voir elle-même sur les lieux que les changements proposés étaient indispensables.

Je suis, monsieur le Duc, votre affectionnée

ÉLISA[3].

Paris, ce 28 août 1810.

1. Arch. Nat., AF^{IV}, 1716, n° 203. *Inédite.*
2. Le palais de Lucques, en effet, n'est pas entouré de jardins.
3. Bibl. Nat. Fr., n° 6, 582, p. 36. *Inédite.*
La veille, 27 août, de Paris, sur un tout autre objet, Élisa écrit encore à Clarke :

Enfin, le lendemain, poussée à bout par la nécessité, la Grande-Duchesse, qui jusque-là s'était bornée à se plaindre à mots couverts de sa gêne, l'avoue très franchement à l'Empereur et lui demande l'autorisation de faire un emprunt.

Paris, 29 août 1810.

Sire,

J'ai craint de déplaire à Votre Majesté en lui parlant de mes dépenses extraordinaires qu'elle ne veut pas payer et quoique la cour de Toscane ait fait, à mes frais, un voyage de 400 lieues, d'après les ordres de Votre Majesté, je supporterai cette dépense, puisque telle est sa volonté!

Cependant, puisque Votre Majesté ne veut pas me rembourser, je lui demande la bonté de me faire prêter ou de me permettre d'emprunter 400 000 francs, contre 200 000 francs de délégation sur les revenus de la Liste civile en 1811, et 200 mille francs sur 1812; les produits de 1810 ayant été délégués pour les dépenses courantes, à cause de l'arriéré des rentrées.

Ces frais extraordinaires qui n'ont pu être prévus dans mon budget, seront couverts par deux ans de réformes et d'économie, mais je ne puis laisser des dettes à Paris, et je supplie Votre Majesté de me faire connaître ses intentions.

ÉLISA[1].

Mais le temps passait : déjà tous les souverains, en déplacement à Paris, avaient regagné leurs capitales, Murat parmi les premiers. Il est vrai qu'il était plus pressé que les autres, déterminé maintenant qu'elle était décidée, à pousser à fond l'expédition de Sicile pour en chasser les Anglais et la réunir à son royaume. Caroline l'avait suivi trois mois après, retenue par l'Empereur qui voulait sa présence aux fêtes que sa beauté ne gâtait pas. Le 1er août 1810, elle avait traversé Florence[2]. Le roi Jérôme avait repris la route d'Allemagne[3].

« Monsieur le Duc ministre de la guerre, Sa Majesté m'ayant accordé quatre officiers d'ordonnance du grade de lieutenant et de capitaine, je désire que vous veuillez bien donner des ordres pour que ceux qui seront appelés à ce service auprès de moi, jouissent du supplément de traitement et de l'indemnité de fourrages accordés aux aides de camp de ces grades. Je suis, monsieur le Duc, votre affectionnée. (Signature seule autographe.) Arch. Guerre, carton : « Troupes toscanes. » *Inédite.*

1. Arch. Nat., A. FIV, 1716, n° 205. *Inédite.*

2. Peyre de Châteauneuf, chambellan de Toscane, à Félix. Florence, 3 août 1810. (Arch. Lucq., corresp., dossier 204). *Inédite.*

3. Leurs Majestés westphaliennes étaient rentrées de Paris à Cassel le 11 juillet.

La Grande-Duchesse, retardée par ses relevailles, devait pourtant auparavant faire une villégiature à Cassel.

Pendant leur séjour auprès d'elle, à Paris, Jérôme et la reine sa belle-sœur Catherine de Wurtemberg, l'avaient vivement pressée de venir passer un mois en Westphalie, au délicieux château de Napoléonshöe[1], résidence d'été de cette cour. Mais la princesse, gênée d'argent comme on vient d'en juger, — d'ailleurs l'Empereur n'ayant pas voulu de propos délibéré lui venir en aide, ayant lui-même dépensé prodigieusement pour les fêtes, — et désireuse pour cette raison de rentrer dans ses États dont elle était absente depuis plusieurs mois, ne s'y rendit pas. On ne le sut qu'au dernier moment, car Mme de Lucchésini était déjà partie pour préparer le voyage. Le grand écuyer Cenami qui la suivit apporta à Cassel la nouvelle du changement de résolution et ses excuses.

La Grande-Duchesse rentra à Florence le 11 septembre 1810.

PAUL MARMOTTAN.

1. Ancien château de l'Électeur de Hesse, bâti vers 1780 par ce dernier, entouré d'un parc immense qui se confond avec les forêts d'alentour, fut singulièrement embelli par Jérôme-Napoléon qui y tint sa cour tous les étés. Napoléonshöe (repos de Napoléon) est situé à 6 kilomètres de Cassel. Jérôme le meubla somptueusement. Il appartient aujourd'hui à la couronne de Prusse, et a repris son nom de Wilhelmshöe. C'est là que Napoléon III, prisonnier, fut interné en 1870, après la capitulation de Sedan.

LE PALAIS BEAUHARNAIS
ET LA CHAMBRE DE LA REINE HORTENSE
(AMBASSADE D'ALLEMAGNE A PARIS)

Un palais historique à l'abandon [1].

A Monsieur le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts.

Nous ignorons si des conventions internationales peuvent rendre inviolable le siège d'une ambassade étrangère quand l'ambassadeur et son personnel se sont retirés. Mais il nous semble indispensable de revendiquer dès maintenant la mise sous séquestre du Palais Beauharnais qui sert de résidence, à Paris, à l'ambassadeur d'Allemagne absent.

Ce palais transformé vers 1805, au goût de l'époque napoléonienne, de pureté absolue de style Empire, a des salons et des chambres d'apparat uniques au monde. Les événements politiques et les circonstances voulurent que le roi de Prusse s'en rendît acquéreur, sur sa cassette particulière, après l'abdication de Napoléon Ier.

Depuis le 3 août 1914, M. de Schœn a quitté Paris avec l'ambassade et on est en droit de se demander à quel titre de *représentation*, le gouvernement français tolère depuis huit mois la présence d'un sujet allemand, domestique de M. de Schœn, à l'hôtel de l'ambassade. Attend-on qu'un poste de télégraphie sans fil y soit établi?

Nul n'ignore les richesses d'art qui ont été accumulées dans ce

1. Voir, dans l'*Illustration* du 13 mars 1915, un article de M. J. Mayor sous ce titre : *Une possession allemande à Paris, l'Hôtel de Beauharnais, chef-d'œuvre d'architecture et de décoration françaises.* On verra que l'article de M. Ledeuil d'Enquin, écrit avant la publication de celui de M. Mayor, en appuie très vivement les conclusions. Ce nous est une occasion de remercier l'*Illustration* de nous avoir communiqué quelques clichés de l'article Mayor.

somptueux Palais par Eugène Beauharnais, alors vice-roi d'Italie; il fut restauré par ses soins, en 1805, époque où l'art décoratif se développait pour atteindre son apogée et constituer ce style Empire adopté par Napoléon, qui voulait alors une transformation complète de la décoration intérieure, du mobilier, des costumes, parures, bijoux, cérémonial, usages et... jusqu'à la danse « à la française » pour dépayser l'*esprit allemand!...*

Nous croyons devoir faire appel à l'intervention de M. le Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts dont les lumières font autorité. Il est suffisamment armé pour assurer la garde et la conservation des objets d'art, en réclamant un décret rendu en Conseil d'État, sur un rapport motivé par sa haute compétence. A notre avis, toute propriété ennemie est saisissable de même que toute cargaison destinée à l'ennemi. On voit les Anglais liquider une écurie de courses du prince autrichien Kinsky, par ordre du Gouvernement et, de leur côté, les Allemands mettre sous séquestre dans une ville d'Allemagne, la statue d'un maréchal de France qui s'est illustré par la reconquête de l'Alsace en 1674[1].

Nulle part, pas même à la Malmaison, on ne rencontre un ensemble pareil et aussi homogène. La plupart des pièces de ce vaste palais, aujourd'hui *ambassade d'Allemagne*, sont demeurées dans leur état primitif, avec une grande partie des meubles qui leur furent originairement destinés.

On conçoit tout l'intérêt que peut présenter un aménagement entrepris à l'époque la plus florissante du style Empire, d'une manière si complète.

En 1901, l'Allemagne qui, en matière de *Kultur* artistique, n'a jamais créé un style d'art, n'a pas hésité à consacrer 250 000 francs pour une restauration sérieuse et complète des intérieurs grandioses du Palais Beauharnais pour lesquels le prince Eugène avait englouti un million et demi.

L'architecte allemand Stever, envoyé par le gouvernement jugeait plus facile (et aussi par délicatesse) d'en confier la restau-

1. Le maréchal de France, Turenne a son monument élevé à Salzbach (Forêt-Noire) où il fut tué par un boulet (1675); le monument et le terrain sur lequel il est élevé appartient au gouvernement français, qui en confiait la garde à un vétéran.

ration à deux habiles architectes parisiens MM. Chatenay et Rouyrre, qui dirigèrent avec goût, intelligence et talent ces travaux méticuleux.

La France doit s'estimer heureuse de ce qu'une portion aussi intéressante de son patrimoine artistique ait été sauvegardée à cette époque de calme.

Aujourd'hui les amateurs et les artistes seraient heureux de voir l'État français opérer le classement du palais. Sa conservation et sa protection se légitiment par un intérêt artistique, historique et national.

L'anéantissement sans nombre de nos plus beaux monuments et de nos richesses d'art par le feu et les boulets des barbares allemands, nous font un devoir de revendiquer dès maintenant, comme gage à valoir sur la première contribution de guerre, la confiscation du Palais Beauharnais.

LEDEUIL D'ENQUIN.

10 mars 1915.

Le Palais Beauharnais.

Au n° 78 de la rue de Lille, à Paris, se trouve une habitation princière, riche en souvenirs artistiques et historiques, actuellement siège de l'ambassade d'Allemagne et connue sous le nom de Palais Beauharnais.

La dénomination est conforme à son but : intérieur somptueux affecté à un prince français, alors vice-roi d'Italie.

Construit en 1713 par Boffrand[1], célèbre architecte à qui l'on doit l'Hôtel Soubise, il s'appela d'abord Hôtel de Torcy (1714) puis il passa au duc de Villeroy (1780)[2].

Sous la Révolution, transformé en maison à locataire par les citoyens Baudelaire et Garnier, il trouva le 20 mai 1803, un acquéreur, Eugène de Beauharnais, colonel de hussards, beau-fils du premier consul Bonaparte qui le paya 195 000 francs.

M. Fr. Masson[3] le décrit ainsi : « Cet hôtel avec sa cour

1. Né le 15 octobre 1667, mort le 18 mars 1754.
2. De Rochegude, *Promenades dans les rues de Paris*, t. VII, p. 30.
3. *Napoléon et sa famille*, t. II, p. 217.

d'honneur plantée de peupliers sur la rue de Lille, les écuries et les communs à droite et à gauche, au fond le principal corps de logis élevé d'un étage avec mansarde, puis le jardin planté à l'anglaise en arbres indigènes et exotiques, cet hôtel qu'Eugène allait transformer en l'un des logis les plus somptueux et les plus agréables qui fussent au monde, n'avait presque d'avantage que son incomparable situation : la Seine au bas, les grands arbres des Tuileries, tout en face, le Pavillon de Flore et les premières travées de la Grande Galerie bornant à droite l'horizon et à gauche la montagne au-dessus de Passy, vers le Point du Jour, toute fleurie au printemps d'arbres fruitiers. »

En mars 1804, le colonel de Beauharnais prenait possession de l'hôtel, mais son état délabré l'obligea à en faire opérer la réfection complète. Peu après, nommé général de hussards, Eugène de Beauharnais figure sur un acte, encore domicilié rue de Lille, le 24 octobre 1804[1].

Mais, depuis cinq mois déjà, Bonaparte est nommé Empereur des Français (18 mai 1804); Napoléon n'a alors que trente-quatre ans. Ses frères sont aussitôt nommés princes français et tout son entourage est grisé par la joie du triomphe. Hortense de Beauharnais (Mme Louis Bonaparte), belle-fille et belle-sœur de Napoléon, qui vit près de lui, n'ose se réjouir, tant ces hauteurs lui donnent le vertige. A quelques amies elle laisse voir le trouble de son âme : « Mon beau-père, leur dit-elle, est une comète dont nous ne sommes que la queue, il faut le suivre sans savoir où il nous porte. Est-ce pour notre bonheur? Est-ce pour notre malheur? Où nous conduira-t-il[2]? »

Enfin, le 2 décembre 1804, Eugène est élevé à la dignité de prince français par Napoléon, à l'occasion du sacre[3]. C'est alors que pourvu de ce titre de souveraineté il n'hésite plus à donner des ordres à son architecte pour l'ornementation exceptionnelle de son hôtel de la rue de Lille. Promu successivement archi-chancelier d'État (1er février 1805) et le 7 juin 1805 nommé vice-

1. Témoin à la naissance de Louis, fils d'Hortense Bonaparte.
2. D'Arjuzon, *Madame Louis Bonaparte*, p. 207.
3. Les costumes de Joséphine, pour les fêtes du sacre, coûtèrent 60 000 francs.

roi d'Italie, il dispose de crédits illimités pour transformer son hôtel en palais.

Cet état de fortune et de gloire si rapide et si imprévu créait en lui une ambition louable et Napoléon qui plaçait Eugène et Hortense sur le même rang, les confondait dans ses affections[1]. Peu après, Napoléon lui faisait épouser, en janvier 1806, la princesse Amélie-Auguste, fille du roi de Bavière, mariage qui fut favorisé par un bonheur sans égal.

En quittant Paris, Eugène laissait dès juin 1805, le soin des améliorations et des embellissements de son hôtel à sa mère l'impératrice Joséphine, qui par son luxe, ses goûts et les désirs de Napoléon en cette manière, n'avait rien à négliger, et devait même contribuer à ranimer le commerce, l'industrie et les arts.

Le palais du prince Eugène allait se ressentir des splendeurs de la Malmaison et les surpasser. En dehors de la décoration des salons et des chambres où l'on copie des motifs de l'art grec et de l'art romain, des artistes célèbres créent l'ameublement dans un style qui a fait époque et qui devait se répandre dans toutes les contrées du monde civilisé. Ces essais de retour vers l'Antique, où les détails, sculptures, ciselures, dorures sont toujours soignés, ne manquent pas d'une certaine grandeur. Ces emblèmes guerriers et ces décors de l'héroïque dans les palais impériaux étaient chers à Napoléon.

Mais, lorsque peu après le mariage d'Eugène, Napoléon reçut les notes des entrepreneurs et des ébénistes s'élevant à un total d'un million et demi[2], sa surprise fut grande. Il n'hésita pas à écrire aussitôt, au vice-roi d'Italie :

Paris, 3 février 1806 [3].

Mon fils vous avez très mal arrangé vos affaires à Paris ; on me présente un compte de 1 500 000 francs pour votre maison ; cette somme est énorme. MM. Calmelet, Bataille et ce petit intendant que vous avez

1. Eugène et Hortense prenaient toujours le parti de Napoléon, même contre leur mère : « Il nous fait assez de bien, répondaient-ils à Joséphine quand celle-ci se plaignait. »

2. Les dépenses exactes se décomposent ainsi : 587 204 francs pour décorations de l'hôtel et 471 488 francs pour le mobilier, soit un total *précis* de 1 058 692 francs.

3. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XI, p. 700.

nommé sont des fripons et je vois qu'ils ont tout embarrassé de manière qu'il sera impossible de ne pas payer beaucoup. Je vois cela avec peine, je vous croyais plus d'ordre. On ne doit rien faire sans devis, avec engagement de ne pas le dépasser. Vous avez fait tout le contraire; l'architecte s'en est donné tant qu'il a voulu, et voilà des sommes immenses jetées dans la rivière. J'ai chargé Bessières de veiller lui-même à ces affaires. Portez plus d'attention et de savoir que cela aux affaires de ma liste civile d'Italie; les architectes sont partout les mêmes. — NAPOLÉON.

Eugène, en fils soumis et en pleine lune de miel, s'empresse de s'en excuser par la lettre qui suit, datée de Brescia, 12 février 1806[1].

Eugène à Napoléon.

Sire, Votre Majesté m'a adressé deux dépêches qui m'ont été extrêmement sensibles. Elle a vu avec peine les dépenses qui ont été faites à mon hôtel de Paris. Votre Majesté n'aura pas oublié que je suis éloigné de Paris depuis longtemps et que, dès lors, oubliant mes affaires personnelles, je n'ai pensé qu'à mes devoirs, n'ayant d'autre ambition que celle de vous obéir et de vous satisfaire; pendant tout le temps que j'étais dans la capitale, la dépense de mon hôtel a toujours été réglée sur les moyens que j'ai tenus des bontés de Votre Majesté. Depuis mon départ, les travaux continuaient doucement, lorsque Votre Majesté a daigné me nommer prince; elle aura probablement donné ses ordres à l'Impératrice qui a elle-même pressé les travaux de l'hôtel et ordonné des embellissements. A l'époque où j'envoyai un de mes aides de camp à Paris, je le chargeai de me rapporter tous les comptes de ma maison; ces comptes étaient il y a cinq mois, tels qu'ils sont aujourd'hui; c'est-à-dire qu'il fallait encore pour le parfait paiement, 8 à 900 000 francs; j'ai moi-même alors crié beaucoup, mais c'était trop tard pour arrêter les travaux qui touchaient à leur fin; je pris la résolution de laisser à Paris, pour le paiement de cet hôtel, mon traitement de prince français, et, de plus, celui que Votre Majesté a la bonté de me faire sur sa cassette particulière. J'avais parlé, à Munich, de toutes ces affaires avec l'Impératrice, et je l'avais priée, s'il était possible, d'obtenir de Votre Majesté, avant le mois de mai, toute l'année de 1806 de ces traitements; mon intention était, à mon arrivée à Paris, de tout régler et de donner avec ces sommes de forts acomptes. J'ai appris depuis que Votre Majesté avait cru qu'on avait abusé de ma confiance et qu'elle avait retiré ses faveurs à plusieurs personnes. Je dois à la vérité de dire à Votre Majesté que, quant à mes affaires parti-

3. Du Casse, *Mémoires et Correspondance du Prince Eugène*, t. II, p. 69.

culières, MM. Calmelet, Soulanges, ainsi que mon architecte ne sont point coupables. Il y a fort longtemps que je les connais, et l'intérêt qu'ils ont montré à ma famille, dans des temps moins heureux, me donne la hardiesse de les recommander à Votre Majesté.

Bref, pour donner une solution à cette affaire, Napoléon s'adjuge l'hôtel de la rue de Lille par une nouvelle lettre au prince Eugène :

Paris, 18 février 1806[1].

Mon fils, je ne puis accorder mon estime à M. Calmelet, ni à votre architecte; je les ai chassés l'un et l'autre de chez moi; il est absurde qu'on ait dépensé 1 500 000 francs dans une maison si petite que la vôtre, et ce qu'on y a fait ne vaut pas le quart de cette somme, ayez donc soin de ne rien faire faire qu'avec des devis arrêtés. Au reste, ne vous mêlez pas de votre maison : j'y ai mis embargo; quand vous viendrez à Paris, d'ailleurs, vous logerez dans mon palais. — NAPOLÉON.

Cette lettre fut un ordre. L'orage était passé, le ciel allait luire d'un feu plus beau. Pour avoir près de lui, Eugène et sa femme aux fêtes triomphales de mai 1806[2], Napoléon leur annonce qu'il a fait arranger pour eux le premier étage du Pavillon de Flore. C'est la grande marque de faveur, — dit Fr. Masson — et il faut faire état de qui est ainsi logé. Eugène préférerait sans doute son hôtel de la rue de Lille, arrangé, peint, meublé, décoré avec tant d'art et de goût, mais Napoléon en a disposé pour lui-même[3].

A partir de cette date, l'hôtel est affecté assez fréquemment à des personnalités qui viennent y séjourner de 1806 à 1810, et bien qu'Eugène ait été adopté officiellement pour son fils (17 nov. 1807) Napoléon ne devait l'autoriser à habiter son hôtel qu'en 1811, en le lui restituant. Lorsqu'en 1809, Eugène arrive à Paris le 7 décembre, à l'occasion de la réunion de la famille impériale du 16 décembre 1809[4], en vue du divorce de Napoléon, son hôtel est occupé par Jérôme Bonaparte; il dut aller à l'hôtel Marbeuf....

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XII, p. 78.
2. On ouvrait une grande exposition française, on inaugurait l'arc de triomphe du Carrousel, le pont d'Austerlitz était jeté sur la Seine, on décrétait la construction de l'arc de triomphe de l'Étoile et de la colonne de la place Vendôme, etc.
3. Fr. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. IV, p. 15.
4. Date du divorce, la nullité du mariage religieux fut prononcée le 8 janvier 1810.

Le prince Eugène passa la plus grande partie de l'année 1810, à Paris, avec sa sœur la reine Hortense pour consoler au début l'impératrice Joséphine, leur mère divorcée, et assister ensuite aux cérémonies du mariage de Marie-Louise et Napoléon (avril 1910).

En 1811, à l'occasion de la naissance du roi de Rome (20 mars) Napoléon invite Eugène à Paris pour l'assister comme témoin. Il lui rend alors son palais de la rue de Lille, où Hortense après la rupture de son mariage avec Louis Bonaparte (20 juillet 1810) a trouvé, pour y être en repos, la grande chambre bleue que son frère Eugène lui destinait autrefois. Cette pièce est restée célèbre par le souvenir de celle qui fut la mère de Napoléon III et qui mourut en 1837 à Arenenberg « sans pouvoir soupçonner l'avènement de ce fils chéri, alors si malheureux, au trône glorieux de son oncle[1] ».

Le prince Eugène revint encore à Paris le 22 avril 1812 puis, mais rarement, plus tard. Son dernier séjour est marqué par l'abdication de Napoléon (11 avril 1814). Il ne fut pas de longue durée. La mort rapide et prématurée de sa mère (29 mai 1814) allait opérer un changement imprévu et profond dans sa destinée[2]. Eugène, dont la physionomie ouverte et loyale offusquait déjà la faction dominante qui convoitait l'autorité et les emplois, avait des craintes qui l'intimidaient. De son côté, sa femme est complexe et fuyante : « Elle a — dit Fr. Masson — la mentalité princière et la mentalité allemande se greffant sur la mentalité féminine qui rendent les énigmes encore plus obscures. »

C'est alors qu'Eugène, subissant entièrement l'influence de sa femme, quitte Paris et la France pour vivre au milieu de la famille de son épouse avec ses enfants. Le roi de Bavière, son beau-père, lui donna le titre de duc de Leuchtenberg, et les 30 millions d'économie qu'il avait faits en Italie, joints à ses revenus de la principauté d'Eischtædt, lui permirent de mener un train princier jusqu'à sa mort à Munich, en 1824[3].

En 1814, après la fuite d'Eugène, le roi de Prusse Frédéric-

1. Jules Pautet, *La Reine Hortense.*
2. Après la mort de Joséphine la collection de la Malmaison fut vendue.
3. Un de ses fils, le prince Maximilien, duc de Leuchtenberg, épousa en 1839 une fille de l'empereur Nicolas.

Guillaume III résida rue de Lille dans ce palais et s'y trouva si bien d'un séjour si somptueux qu'il voulut s'en rendre propriétaire. Après l'avoir loué jusqu'en 1817, le comte de Goltz, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris, fut chargé d'entreprendre des négociations en vue de l'achat. Le 6 février 1818, le contrat de vente fut signé par la reine Hortense en vertu d'une procuration de son frère Eugène. Le prix en était payé par le roi de Prusse sur sa cassette particulière, 550 000 francs (immeuble 250 000 francs, mobilier 300 000 francs)[1].

Le Palais Beauharnais, cédé par la suite au gouvernement prussien, fut transféré, le 18 janvier 1871, à l'Empire d'Allemagne et affecté à la représentation de l'ambassade d'Allemagne, à Paris.

La reine Hortense et la chambre enchantée.

Nous sommes au commencement de 1810, après le divorce de Joséphine (16 décembre 1809) qui réside à la Malmaison, entourée de ses deux chers enfants Eugène et Hortense.

Napoléon pense déjà à son mariage avec Marie-Louise et s'y prépare pour le mois de mars.

Aussi, pour les fêtes qu'il organise, il ne veut plus la présence de Joséphine ni à Paris, ni à la Malmaison. Il la met à l'écart avec augmentation de douaire dans le beau domaine de Navarre, près d'Évreux, qu'il lui offre comme présent avec un personnel de cour et une garde d'honneur.

Quant à Hortense, comme elle est reine de Hollande et comme elle est sa belle-sœur, il ne peut l'écarter des cérémonies du mariage, mais par la suite que faire d'elle? Depuis deux ans, elle vit à Paris, à Saint-Leu ou à Saint-Cloud; le seul moyen c'est qu'elle retourne en Hollande avec le roi Louis son époux[2]. Le moment presse, car le 9 mars 1810, Marie-Louise signe au palais à Vienne l'acte civil du mariage et le mariage religieux est célébré

1. L'estimation s'élevait à 950 000 francs : 300 000 francs immeubles, 200 000 francs décorations, peintures, etc. et 350 000 francs mobilier et tentures. L'original de l'acquisition et les pièces annexées sont au ministère des Affaires étrangères à Berlin.
2. Fr. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. V, p. 208.

HÔTEL DE BEAUHARNAIS : AMBASSADE D'ALLEMAGNE A PARIS
Facade sur le jardin (cliché de l'*Illustration*).

HÔTEL DE BEAUHARNAIS : LA CHAMBRE DITE DE LA REINE HORTENSE
(Cliché de l'*Illustration*).

HÔTEL DE BEAUHARNAIS : LE PORTIQUE GRÉCO-ÉGYPTIEN DE LA FAÇADE D'ENTRÉE
(Cliché de l'*Illustration*).

le 11 mars dans la même capitale: Napoléon qui s'y est fait représenter part aussitôt au-devant de Marie-Louise afin de faire son entrée avec elle au château de Compiègne le 27 mars au soir et y rester jusqu'au 30.

Or, la veille de ce départ (25 mars) Napoléon notifiait à Hortense d'avoir à retourner à son palais d'Amsterdam; elle fondit en larmes. De son côté, son mari Louis Bonaparte était contraint d'accéder à la proposition de l'Empereur son frère pour ce dernier éloignement. On sait que jamais époux ne furent si mal assortis. Louis Bonaparte, esprit quinteux, capricieux, toujours inquiet sur sa santé, et méfiant, avait épousé Hortense malgré lui, le 3 janvier 1802, et après un mois de mariage il fuyait son joli ménage abandonnant sa femme à sa mère et à Bonaparte son beau-père. L'existence d'Hortense s'écoula plutôt à la Malmaison et aux Tuileries que dans les divers domiciles des époux. Dans une lettre Louis Bonaparte en fait l'aveu : « Nous avons à peine vécu trois mois et demi en époux et toujours avec des marques irrécusables d'aversion, ou du moins d'éloignement. Les trois mois furent partagés en trois époques, non seulement fort courtes mais encore séparées par plusieurs années entières[1]. »

Ce dernier voyage en Hollande ne devait toutefois pas s'effectuer ensemble et ne devait avoir lieu qu'après les cérémonies et fêtes officielles du mariage impérial. Ce fut le 1er avril 1810, dans la grande salle du château de Saint-Cloud qu'eut lieu avec un grand apparat le renouvellement du mariage civil et, le 2 avril, l'entrée solennelle dans Paris.

Peu après Louis regagnait ses États. Parti le 6 avril il arrivait à Amsterdam le 11 au matin. De son côté Hortense quittait Paris le 11 avril[2], et était le 24 à son palais.

Le roi Louis ne se contente pas de fermer toutes les portes qui

1. Claretie, *L'Empire, les Bonapartes et la Cour*, p. 71. — Deux enfants naquirent de cette union dès les premières années : Charles, 10 oct. 1802 ; — Louis, 7 sept. 1804, mort en 1831. Ils se rapprochèrent pourtant en 1806, après la mort de Charles, mort du croup ; c'est de cette réconciliation que naquit le 10 avril 1808 un troisième fils, Charles-Louis Napoléon, qui devait être plus tard Napoléon III.

2. Marie-Louise ne plut que médiocrement à Hortense. Elle la trouva gauche, sans grâce malgré ses dix-neuf ans, d'un esprit borné et qui parlait le français assez mal. Mais Napoléon épousait la fille d'un Habsbourg!...

donnent de son appartement dans celui de la reine Hortense. Il les fait murer — dit Fr. Masson. De fait, elle est en quarantaine[1].

Après un séjour relativement long dans ce palais, Hortense partait le 21 mai d'Amsterdam pour le château de Loo, résidence d'été de la famille royale afin, disait-elle, d'y passer la belle saison. C'était sa fuite qu'elle préparait. Ayant franchi la frontière avec deux dames de son entourage, elle gagnait les eaux de Plombières le 28 mai 1810. Elle prend des bains, elle se promène; bientôt elle reçoit Mme de Souza remariée et son fils Charles Flahaut. C'est Flahaut[2] bien plus que Joséphine[3] qu'elle vient de Plombières retrouver à Aix-en-Savoie sur la fin de juillet[4].

Entre temps le roi Louis d'un coup de tête a abdiqué le 1er juillet et la Hollande est alors purement et simplement réunie à la France (11 juillet 1810). Napoléon retire à Louis son hôtel de la rue Cerutti et sa propriété de Saint-Leu. Il autorise la séparation de Louis et d'Hortense, confie la garde des enfants à leur mère, la reine (20 juillet 1810) à qui il assure un douaire de deux millions de revenu, l'hôtel de la rue Cerutti[5] et la propriété de Saint-Leu.

Cette nouvelle comble de joie Hortense : « J'aurai maintenant, disait-elle, le plaisir de faire de la musique. Le rôle de reine honoraire a bien son agrément. »

Après la belle saison des villes d'eaux elle va rejoindre ses enfants à Fontainebleau, fin septembre, puis rentre à Paris pour s'y fixer définitivement. Hortense avait besoin de la capitale et de s'y organiser pour respirer librement et vivre dans une grande

1. *Napoléon et sa famille*, t. V, p. 226.

2. Voici longtemps déjà qu'une pensée l'occupe, elle aime, sans le dire, un des plus jolis officiers de l'armée, un camarade de son frère, un ancien hussard qui depuis Marengo a fait son chemin. En 1807 il était avec l'état-major de Murat, en 1808 avec Davout, puis il vient à Paris. Il ne comprend pas les faveurs qui lui arrivent. Hortense le rencontre dans les bals et fêtes officiels. C'est un mystère que nul ne perce... (Fr. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. IV, p. 474).

3. Joséphine pendant la belle saison se rendit à Aix; puis à Genève pour voir Eugène et sa femme qui vinrent de Milan passer quelques jours avec elle. Flahaut l'ami d'Eugène s'y trouve.

4. Fr. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. VI, p. 283.

5. Aujourd'hui rue Laffitte, hôtel du banquier Rothschild.

indépendance de fait. Mécontente de son logement de la rue Cerutti, surtout de sa chambre à coucher sans soleil et hantée des souvenirs d'une union exécrée, toujours rêvant d'une maison que baignerait la gaie lumière, elle songe alors à la grande chambre qu'Eugène lui avait destinée rue de Lille[1]. Là, avec ses deux grandes fenêtres sur les quais de la Seine où le soleil brille, elle va pouvoir respirer un air plus pur en entendant chanter les oiseaux du jardin qui est à ses pieds. Elle n'en habitera pas moins officiellement l'hôtel de la rue Cerutti, où se feront ses réceptions et ses fêtes.

Cette chambre enchantée du palais d'Eugène, avec ses médaillons et ses emblèmes mystiques, était bien choisie pour en faire la confidente de ses secrets intimes. C'était là, en effet, qu'Hortense devait recevoir peu après, le jeune et élégant colonel Flahaut, l'intime ami d'Eugène qui venait d'être autorisé à rentrer à Paris en 1810, à la suite d'une blessure. Il venait d'avoir vingt-six ans. Hortense en avait vingt-sept. Le constant et généreux attachement d'Hortense se dérobait à tous les yeux, sous les dehors d'une amitié toute fraternelle. Cette liaison débutant au moment même de la séparation de Louis et d'Hortense paraît avoir été acceptée par tout le monde comme une sorte d'union morganatique[2].

La moralité d'Hortense, dit d'Arjuzon (*Madame Louis Bonaparte*, p. 165) n'était ni meilleure ni pire que celle de la plupart des femmes de sa génération. Tant qu'elle se considéra comme la compagne de Louis Bonaparte, on put la trouver imprudente, légère, mais elle ne trahit pas la foi conjugale; plus tard, lors de la rupture, Hortense se jugea déliée de ses serments envers lui et disposa de sa personne.... Ces raisons ne tendent pas à l'innocenter, mais elles peuvent du moins expliquer sa conduite.

Le 15 novembre 1810, Hortense inaugure à l'hôtel de la rue Cerutti, son *quant à elle*, par une fête d'intimité. On célèbre la sainte Eugénie (il n'y a pas d'Hortense au calendrier). Flahaut est de la représentation, car il est établi en titre dans la maison

1. Hortense écrit dans ses mémoires : Eugène est son ami, son soutien, le frère le plus parfait, le plus tendrement aimé. Cette affection fut largement partagée par Eugène.

2. Fr. Masson, *Napoléon et sa famille*, t. VI, p. 289.

(Masson, *Napoléon*, t. VI, p. 283). C'est de la part d'Hortense, quelque chose de définitif, une union raisonnée, contractée après réflexion et devant durer la vie. Quant à Flahaut, c'est pour lui tout pareil à un mariage de convenance.

Cette chambre incomparable de la rue de Lille sur laquelle pèse tant de souvenirs, que l'usage a consacrée sous le nom « de la reine Hortense », fut pour elle un séjour de bonheur. Dans une union intime, elle y a laissé les souvenirs les plus cachés de son cœur. L'Histoire ne doit se nourrir que de réalités sérieuses, où existent des faits certains, clairs, évidents. Or, c'est Hortense, qui la première habita cette chambre où seul pénétra Flahaut. Le prince Eugène, nous l'avons dit, ne fut autorisé à habiter son palais, par Napoléon, qu'en décembre 1810.

La chambre notoirement féerique qu'Eugène avait destinée à sa sœur, est une merveille digne des contes des *Mille et une nuits*. Lorsqu'on pénètre dans cette salle imitée de l'âge d'or, on est frappé par son aspect éblouissant. Ornée de toutes parts d'allégories riches et poétiques appropriées au caractère de cette femme rieuse et gaie, harmonieuse dans ses mouvements quand elle faisait les honneurs des salons de l'Empire, on est forcé de reconnaître que l'artiste qui entreprit une telle décoration avait étudié la nature d'âme de celle qui peu après devait être reine de Hollande. Partout on trouve des sujets aimables, badins, s'identifiant à la nature même de celle à qui était destinée cette chambre. Le génie du peintre, dont le nom est oublié, a réuni tout ce qu'il y a de plus frais, de plus riant, de plus coquet, de plus moelleux. Il y a multiplié les sujets pour charmer l'imagination. Enfin, la décoration rappelle, par la délicatesse des peintures, les idées de grâce jointes à celles des plaisirs, en un mot tous les côtés de la vie luxueuse et princière. En étayant ses recherches sur des ornements symboliques avec réminiscences mythologiques, l'artiste a constitué par ses allégories une manifestation éclatante du style Empire. Nous donnerons, du reste, à la fin de cette notice, une description de cette chambre féerique, inspirée par Cupidon.

Cet asile enchanteur qu'Hortense rêvait pour les baisers secrets de celui qu'elle désirait, personne alors n'en connaissait le bien-

aimé. Le gentil Flahaut ne fait qu'inventer pour elle mille tendres folies. L'amour croit et vit d'illusions. Bientôt dans cette chambre d'une suavité pénétrante, où la vie devenait une longue respiration de bonheur, on devait s'oublier. Hortense eut enfin le cœur plus docile, elle succomba. Chénier a dit : *Celle qui n'aime point ne connaît pas quelles fleurs sont les roses!...*

Faible et légère, adulée et courtisée sans relâche, elle résista longtemps et c'est de son intimité avec le comte de Flahaut, que vers la fin de mars 1811, elle devait bientôt songer à élargir sa fragile ceinture!... En des lignes pleines de délicatesse, Fr. Masson [1] le dévoile ainsi : Par quel prodige d'habileté, en ces temps de robes collantes qui dessinent et montrent toutes les formes de la femme, Hortense a-t-elle, au milieu de ces fêtes dont elle n'a point manqué une seule, dissimulé à tous les yeux, une grossesse de cinq mois? (Juillet 1811.) Nul contemporain, ni dans les lettres, ni dans des mémoires, n'y fait la moindre allusion. Est-elle à ce point servie par le hasard que sa taille n'a rien perdu de sa native sveltesse? A-t-elle trouvé des couturiers si habiles, qu'ils aient imaginé une formule de toilette appropriée, ou bien, par une sorte d'universelle complicité, ferme-t-on les yeux sur elle, et l'Empereur ne veut-il rien voir et rien savoir? En tout cas, rien ne transpire.

Tout après le baptême du roi de Rome, à la mi-juin 1811 [2], la reine Hortense laisse ses deux enfants à Saint-Cloud, au Pavillon d'Italie et part à Aix-les-Bains et en Suisse cachant sa grossesse; enfin, fort hâlée et très amaigrie, elle reparaît à Saint-Cloud à la mi-novembre, soit après cinq mois d'absence [3].

De son intimité avec le comte de Flahaut, était né le 21 octobre 1811, un fils qui devait jouer un rôle considérable pendant le second Empire sous le nom de Morny.

1. *Napoléon et sa famille*, t. VI, p. 367.
2. Où Eugène est témoin et Hortense marraine.
3. Le 14 septembre 1811, Hortense écrit de Genève : « Je vais faire un petit voyage pour voir mon frère. Je serai à Paris du 10 au 15 octobre; ne m'écrivez plus à partir du 20 septembre, car je serai toujours en course. » Le petit voyage conduisit, dit-on, Hortense dans une maison de la rue d'Anjou, où elle accoucha d'un enfant mâle qu'un médecin accoucheur, 137, rue Montmartre, déclara le lendemain à la mairie comme né chez lui de Louise-Émélie-Coralie Fleury, épouse de Jean-Hyacinthe Demorny, propriétaire à Saint-Domingue et domicilié à Villetaneuse (Seine). (F. Masson, *Napoléon*, t. VII, p. 157).

Hortense, au printemps de 1812, part avec ses deux fils aux Eaux d'Aix-la-Chapelle, puis revient à Saint-Leu y donner ses fêtes et enfin à Paris.

En 1813, Hortense disparaît pendant quatre à cinq mois; à son retour en septembre, elle fait transformer son hôtel de la rue Cerutti, et ouvre ses salons fin octobre de la même année. Enfin, le 30 mars 1814, elle s'enfuit gagnant Rambouillet et la Normandie en enlevant ses fils. L'Empire s'écroulait, emportant avec lui toutes les splendeurs du trône de Napoléon.

Hortense est morte le 5 octobre 1837 à Arenenberg et ses restes mortels ont été transportés auprès de sa mère, dans l'église de Rueil (19 novembre 1837).

Quant à Flahaut, il fut comblé de faveurs par Napoléon : général, 1812; aide de camp de l'Empereur, janvier 1813; comte de l'Empire, etc. Exilé, par mesure de sûreté, il épousa, en 1817, la fille de Lord Keith, riche héritière. Il vint se fixer à Paris en 1827 et fut ambassadeur en Angleterre sous Napoléon III. Il est mort à Londres le 1er septembre 1870, jour de la catastrophe de Sedan.

Hôtel de la Légation (1815-1863); de l'Ambassade de Prusse (1863-1871); Palais de l'Ambassade d'Allemagne (1871-1914).

Après la vente du Palais Beauharnais, la métamorphose en Légation du royaume de Prusse fut rapide et simple. Il n'était resté de la construction ancienne, antérieure au régime impérial, que les façades extérieures et le grand escalier au bas duquel se trouve une statue de Léda ornant le vestibule d'entrée. Les salons et les chambres d'apparat somptueusement décorées et meublées, intérieurs complets de onze salles diverses, ne comportaient aucune restauration. Mais il fallait donner à la façade l'empreinte d'un hôtel de Légation[1]. Le portail extérieur fut surmonté de deux aigles en pierre, l'un à l'angle droit, l'autre à l'angle gauche.

1. Jusqu'en 1863 ce fut un ministre plénipotentaire qui fut envoyé en France; mais à partir de cette année 1863 le gouvernement prussien se fit représenter par un ambassadeur extraordinaire.

Par la suite, l'empire d'Allemagne transformant l'hôtel de la Légation en palais de l'Ambassade, ajouta au sommet de la grande porte cochère l'écusson germanique en pierre représentant une aigle couronnée et éployée; deux hercules forment les tenants de l'écusson.

L'hôtel de la Légation a subi diverses réparations et restaurations de 1820 à 1870, ce qui ne fut pas sans en altérer la pureté du style intérieur. Pendant la période qui suivit la guerre de 1870-71, le palais de l'Ambassade n'offrait que l'aspect d'un intérieur délabré, en plein dépérissement. Cette demeure que l'art français avait faite si belle, abandonnée en des mains profanes, tombait en ruines, à tel point que le comte de Munster, ambassadeur de 1885 à 1900, se permit de disposer d'un certain nombre de meubles de style qu'il vendit et les fit remplacer par un mobilier sans caractère. Quelques pendules Empire furent remisées dans les chambres des domestiques où on les retrouva plus tard et remplacées dans ses appartements par des pendules provenant des pillages allemands de 1870-71. M. de Schœn, qui fut conseiller d'ambassade à Paris de 1889 à 1897, a dû être frappé de la transformation de ce palais lorsqu'il vint l'habiter comme ambassadeur le 30 octobre 1910. Il devait le quitter à regret le 3 août 1914!...

C'est au prince Radolin, ambasssadeur en 1901, que revient l'honneur de la restauration de ce palais dans son état primitif. Il insista avec tant de persévérance pour obtenir d'importants crédits pour une restauration complète des intérieurs, naguère si somptueux, qu'un architecte allemand, désigné par son gouvernement, confia la direction des travaux à deux architectes parisiens de grand talent, MM. Chatenay et Rouyrre, qui s'en acquittèrent en artistes consommés et avec une recherche minutieuse de l'Époque. Ces travaux coûtèrent au gouvernement allemand deux cent cinquante mille francs. L'architecte allemand Stever, qui avait confié cette restauration à nos compatriotes, les approuva. Il a publié en 1903, à Berlin, une notice sur ce superbe palais. Ajoutons que M. de Schœn, en 1910, a remercié de leurs services, MM. Chatenay et Rouyrre et qu'il les a remplacés par un architecte du gouvernement allemand.... Sot orgueil!

Ledeuil d'Enquin.

Nous signalerons un volume *in-folio* édité à Paris, en 1910, sur ce palais. On y trouve reproduit sur 80 planches, en phototypie, tous les détails des plafonds, portes, lambris, peintures, décorations, cheminées, consoles, meubles, pendules, bronzes divers, etc. Nous devons remercier ici, M. Chatenay, l'architecte bien connu qui a eu l'amabilité de mettre sous nos yeux, dans leur détail, toutes les beautés du Palais Beauharnais, restauré par ses soins érudits [1].

Les salles de ce palais constituent un document vivant de l'aménagement des intérieurs de l'Empire et nulle part ailleurs, ils ne s'y présentent plus avantageusement.

Au rez-de-chaussée : Bibliothèque — Salon Vert — Salon Rouge.

Premier étage : Vestibule — Ancien antique salon, dit actuellement salle du Trône, où se trouve un grand portrait en pied de Guillaume II — Salon des Saisons — Salon Rose — Grande chambre dite « de la Reine Hortense » — Salon de musique — Boudoir (où se trouve retracé sur la frise, avec un grand luxe de détails, une suite de scènes de harem, dans des costumes éblouissants, d'une décoration unique au monde — Salle de Bain du Prince Eugène — Galerie — Salle à manger.

Voilà ce qui existe à Paris et qui appartient à l'Allemagne!

LEDEUIL D'ENQUIN.

Annexes.

Nous devons à l'obligeance de M. Paul Cornu, le savant bibliothécaire du Musée des Arts décoratifs, mort victime de la guerre 1914, à l'ambulance de Commercy (Meuse), le 25 novembre, la description de deux salons qu'il en a faite dans son 2e volume sur les styles :

Au rez-de-chaussée. Le *Salon Vert* est ainsi nommé de la couleur de

1. L'*Hôtel Beauharnais*, édité par Eggimann, 106, boulevard Saint-Germain, Paris. Ce travail, dû à M. J. Mayer notre excellent collaborateur, est à lui seul le témoignage positif de toutes les richesses artistiques de ces salles somptueuses; aucun procès-verbal de récolement ne peut être plus scrupuleux que ce document, alors que cette résidence, en raison de son abandon et de son inviolabilité, peut être cambriolée faute de surveillance suffisante.

ses lambris, qui sont ornés de reliefs dorés. Des pilastres à chapiteaux les divisent en vastes panneaux. A l'intérieur de chacun de ceux-ci court une bordure de feuillage nettement découpé et au milieu du champ une couronne entoure un casque scythe.

Certains de ces panneaux sont occupés par de grandes glaces; d'autres par des paysages qu'on attribue à Hubert Robert. La cheminée de marbre vert est bordée et ornée de bronze; au linteau ce sont deux Renommées de chaque côté d'un médaillon, et le long des montants, des aigles romaines.

Au premier étage. Le *Salon des Saisons* est beaucoup plus luxueux. C'est une pièce en longueur dont chacune des deux parois les plus longues est divisée, par des pilastres et chapiteaux en cinq panneaux; les deux panneaux extrêmes sont occupés par des portes, celui du milieu par une glace au-dessus d'une cheminée ou d'une console en face; les deux autres par de grandes peintures allégoriques. Les deux extrémités sont réparties en trois panneaux; d'un côté ce sont trois grandes glaces, de l'autre les trois fenêtres par lesquelles le salon prend jour. La tonalité générale des lambris est un lilas clair sur lequel tranchent les ornements sculptés, dorés sur fond blanc. Le soubassement est orné de petites peintures figurant les saisons. Au milieu du plafond, occupé par une grande rosace octogonale, pend un grand lustre, le reste du plafond est orné d'aigles, de victoires, de rinceaux. Tout autour de la pièce règne une corniche où l'on voit une file d'aigles aux ailes éployées, supportant dans leur bec une guirlande de fruits. La cheminée est de marbre vert; au milieu du linteau est fixé un aigle de bronze, le reste du décor étant constitué par des festons, relevé de place en place par des bornes; les appliques des montants figurent des cariatides, posées sur des fleurons d'acanthe et portant sur la tête des vasques en flammes.

Des modifications notables dans la décoration intérieure proviennent du remplacement des lambris de menuiserie par les tentures d'étoffe, ou par du papier peint. Napoléon fit ainsi fabriquer des velours frappés remarquables, de tons rouge, pourpre, vert ou jaune très vif pour tendre son château de la Malmaison (Paul Cornu).

La *Grande Chambre* dite de la *Reine Hortense* sera décrite *par nous*, telles que nous l'avons trouvée le 21 juin 1914, c'est-à-dire à une date très rapproché du départ de M. de Schœn.

A la suite du Salon Rose se trouve la *Chambre bleue* dite de la « Reine Hortense ». Tenture bleue; deux fenêtres sur le jardin l'éclaire. Quatre portes richement décorées servent de dégagement; chaque battant est divisé en quatre cases : celles du haut sont ornées d'un cygne aux ailes ouvertes, le cou courbé avec grâce, la tête dominée d'une étoile et le corps appuyé sur un fleuron qui repose sur un arc. Celles du bas repré-

sentent des Nymphes ailées, sous forme de jeunes femmes demi-nues, une draperie voile le bas du corps greffé sur un fleuron; elles tiennent des attributs musicaux. Ces motifs sont séparés par de petits amours ailés, aux joues vermeilles, sagittaires ou virtuoses mutins tout frais pondus du Nid de Cupidon.

Au fond de la salle, on voit sur les panneaux le beau Pâris, modèle de grâce, Vénus, la déesse qui tourne les cœurs, et l'Amour aux ailes inconstantes. Plus loin d'innocentes colombes au vol caressant s'ébattent sur un fond d'air pur.

L'alcôve. Le Lit. L'objet décoratif principal est l'alcôve. Des colonnes au fût entouré de couronnes de lierre en bronze doré; aux côtés un carquois, attribut d'amour de même métal; le devant des socles orné d'un groupe représentant un jeune Adonis aux cheveux bouclés, type de la beauté efféminée, qui enveloppe de ses bras deux cygnes dont les têtes mollement inclinées par sa main, donnent des coups de bec sur une grappe de raisin.

Au centre, le lit, meuble épais et pesant avec un motif ingénieux peint à l'aquarelle et sous glace, représente la déesse « La Nuit » aux ailes et aux vêtements noirs étendant de ses mains ses voiles sombres qui voltigent au gré des vents dans un ciel de vapeurs épaisses.

Une glace est au fond de l'alcôve. Une balle, dont la trace reste visible, l'a traversée à la fin de mai 1871, lors de la répression des insurgés de la Commune.

Le plafond de la chambre est peint avec une rosace dorée en relief sur fond bleu; la corniche est rose, or et blanc.

A l'une des fenêtres une tête de Diane, la déesse d'une éternelle virginité, sert d'espagnolette; le crochet est formé par un cygne au col ondulé.

Dans la pièce se trouve une belle armoire basse formant toilette avec de grands panneaux ornés de femmes drapées et ailées; au-dessous des cygnes aux ailes éployées, le tout entouré d'une branche flexible qui se déroule garnie de fleurs et de feuilles formant un effet agréable.

Le linteau divisé, représente par parties : une Vénus mollement inclinée faisant sa toilette; des cygnes (oiseaux tant aimés des décorateurs de l'époque) se jouant avec des cordons de verdure et de fleurs, enfin des papillons voltigeant çà et là.

Sur le montant une sphère supportant un Amour tenant un corbillon où deux colombes fidèles se baisent bec à bec. En haut du motif, une rose, la fleur consacrée à Vénus.

La cheminée en marbre gris et rose incrustée de mosaïque est parée d'une Pendule ornée d'un aimable sujet dans le style de l'ancienne Grèce qui représente une jeune fille svelte, le cou et le haut de la poitrine découverts en costume d'aspect léger à long pli d'une grande simplicité.

Elle élève son bras avec une expression de surprise d'une délicieuse ingénuité, car elle vient d'aperçevoir de l'autre côté de la colonne qui porte le cadran, un petit Amour enchanteur malin, bien modelé, qui met un doigt sur la bouche pour lui recommander la discrétion. On n'a pas été à l'eau sans avoir quelque aventure. Une cruche cassée gît à terre... ô innocence! qu'êtes-vous devenue?

Dans ce motif règne une grâce et une naïveté délicieuse.

De chaque côté de cette pendule on voit deux vases d'albâtre avec des chars et des personnages en rouge peints à l'antique.

LEDEUIL D'ENQUIN.

LA LITHUANIE EN 1812[1]

Parmi les nombreux travaux consacrés à l'année funeste, ce livre fort remarquable de M. Iwaszkiewicz doit être signalé à tous ceux qu'intéresse l'épopée napoléonienne. En effet *la Lithuanie en 1812* non seulement révèle force documents inédits, fruit de recherches laborieuses dans de multiples Archives, mais encore donne un ensemble précis des événements les plus importants de cette tragédie finale. L'auteur y réussit à jeter une lueur sur les causes qui ont amené un si mince résultat, malgré les efforts véritables des patriotes lithuaniens. Son exposé ne manque ni de franchise ni de netteté et il a le mérite d'éclairer, documents en mains, les conditions particulièrement difficiles de la vie sociale et politique du pays.

Il est dommage cependant qu'il n'ait pas mis plus de clarté dans les annexes afin de faciliter l'orientation dans cette abondance de pièces documentaires d'une sérieuse solidité, rapportées sous des notes collectives. — A part ce détail d'ordre technique nous ne pouvons que féliciter M. Iwaszkiewicz de la sobriété de son style et de la sincérité de ses convictions, toujours en harmonie avec une indéniable équité historique.

Les lecteurs français peu initiés à la langue polonaise nous sauront gré peut-être de leur résumer l'œuvre de M. Iwaszkiewicz.

*
* *

Une morne tranquillité, dit l'auteur, succéda aux luttes des partis et aux combats livrés à l'ennemi avant le partage de la Pologne.

1. Ouvrage publié récemment en polonais à Varsovie, par M. Iwaszkiewicz, chez Gebethner et Wolff : « Lithuanie 1812. »

Les promoteurs aussi bien que les adversaires de la constitution du 3 mai[1] disparurent de la scène historique, les uns expiant en prison ou en exil leur zèle patriotique, les autres, condamnés et mis à mort par le peuple vengeur de leurs trahisons.

Les grands propriétaires fonciers absents de bon ou de mauvais gré ne dirigeaient plus la masse des hobereaux, qui se firent assez vite aux nouvelles conditions de la vie et s'adonnèrent comme par le passé aux querelles de clocher cultivant toujours avec fureur leur vieille habitude de plaider. La majorité tâcha de gagner les bonnes grâces de Repnin qui régnait en maître sur les Lithuaniens.

De l'ancienne organisation, ce fut la juridiction qui subit le moins de changements, les autres institutions devaient être progressivement transformées à l'instar de l'Empire. On maintint les anciens impôts en les augmentant un peu.

Un esprit plus favorable aux Polonais anima l'administration russe à l'avènement de Paul Ier. La libération de Kosciuszko[2], à la tête des autres prisonniers, l'amnistie pour les exilés en Russie et en Sibérie, enfin certaines réformes financières avantageuses firent bien augurer du nouveau gouvernement. Ce courant propice devint plus stable et plus accentué sous le règne d'Alexandre. D'une part la direction de l'instruction publique confiée aux soins éclairés du prince Adam Czartoryski présageait un enseignement fondé sur des principes essentiellement nationaux, d'autre part l'amnistie générale ramenait au pays les émigrés, élément le plus propre à entretenir le sentiment patriotique dans les familles.

Un nouveau souffle raviva les foyers intellectuels, fit briller d'un vif éclat l'université de Vilna de même que la splendide fondation scolaire du comte Czacki à Krzemieniec. Voilà dans quelles circonstances le prince Czartoryski prit l'initiative de reconstituer la Pologne sous le sceptre d'Alexandre. Ce projet formé déjà dès 1805 à Pulawy[3] fut abandonné l'année suivante et repris au printemps de 1807. C'est alors, conformément au désir de l'empereur

1. Promulguée en 1791, fut le témoignage le plus manifeste des efforts pour la régénération du pays.
2. Héros et chef de l'insurrection de 1794.
3. Résidence du prince Czartoryski.

Alexandre que Czartoryski manda au quartier général de Paurogi les anciens chefs militaires Wawrzecki et Kniaziewicz. Le tsar proposa à ce dernier le commandement de la future armée polonaise dont l'organisation devait s'effectuer après la reconstitution de la Pologne. Cependant il rencontra un refus net motivé par l'impossibilité de combattre contre les compatriotes enrôlés sous les drapeaux napoléoniens.

Déçus plusieurs fois par « le plus rusé des Grecs », les Lithuaniens dirigèrent vers Napoléon leurs espoirs, une députation secrète alla trouver l'empereur à Tilsit pour lui offrir de soulever une insurrection dans le pays. Les conférences avec Berthier et Maret n'eurent pas de suites et la paix signée mit fin aux douces illusions des Lithuaniens. La nation retomba dans une tristesse apathique, accablée par des conditions économiques de plus en plus mauvaises. Piétinée, dans les dernières années (1805-1807) par les troupes moscovites, épuisée par les réquisitions et les violences militaires, la Lithuanie présentait l'aspect d'un pays saigné à blanc. Trois années de mauvaises récoltes, conséquence naturelle du manque de main-d'œuvre, amenèrent la famine et des épidémies qui décimèrent la très peu dense population. En outre, le système continental imposé à la Russie après 1807, fit baisser le prix du blé; l'exploitation agricole, source essentielle de la richesse du pays, en souffrit et périclita. Le gouvernement russe augmenta cette misère générale par la perception des impôts en roubles d'argent, dont la valeur était cinq fois plus grande que celle des assignats. De cette manière la Lithuanie payait en comparaison cinq fois plus d'impôts que les autres provinces de l'Empire. Les guerres turques, perses et suédoises exigeaient l'argent comptant, on l'extorquait donc des territoires polonais tout en ne versant même pas en espèces les pensions des fonctionnaires retraités, ce qui était contraire aux ukases impériaux.

Privée du nécessaire, la population ne put pas s'acquitter des impôts. L'administration attribua cette abstention au parti pris des Lithuaniens. On les accusa de vouloir garder leurs capitaux dans l'espoir de l'arrivée prochaine des Français. Pour soumettre les habitants aux exigences gouvernementales, de sévères mesures

furent appliquées et bien des fortunes furent mises sous séquestre.

Dans les relations juridiques et administratives régnait un véritable chaos, et les fonctionnaires russes se présentaient sous un jour fort peu favorable. M. Iwaszkiewicz cite la définition fort judicieuse de Karamsin qui s'exprimait au sujet de leur activité en deux mots : « Ils volent ».

Trop faible et vénale la police ne se prêtait pas à la répression des abus et des crimes. Les malfaiteurs étalaient impunément une audace inconnue jusque-là.

La levée des recrues pesait lourdement sur les habitants et donnait lieu à des pratiques lucratives pour les autorités, non seulement l'inspecteur médical prélevait une taxe de 3 roubles par tête, mais en outre il fallait corrompre une demi-douzaine d'autres employés subalternes. En dehors de ces charges supplémentaires, le propriétaire ou la commune qui livrait la recrue payait une certaine somme pour ses vêtements et sa nourriture.

Toutes les décisions prises en faveur des paysans avant le démembrement de la Pologne furent désormais abandonnées et un des nombreux propriétaires russes dont les terres provenaient de la magnanimité de l'impératrice Catherine, Platon Zubow, donna l'exemple suivi par d'autres, hélas! de tripler les corvées.

Les confiscations et les mises sous séquestre des fortunes, appliquées largement aux patriotes soupçonnés d'avoir voulu grossir les cadres nationaux en 1809, les désordres administratifs et la crise économique que traversait le pays, contribuèrent à rendre le mécontentement général et à faire revivre les sympathies napoléoniennes, troublées par la conclusion de la paix de Tilsit. On commençait à espérer que l'empereur français victorieux dans cette guerre qui paraissait imminente, réunirait la Lithuanie au duché de Varsovie. Confiants dans l'espoir de rentrer bientôt à la suite des victorieuses armées françaises quelques grands seigneurs lithuaniens : Pac, Dominique Radziwill, Alexandre Sapieha, allèrent s'installer à Varsovie, bien qu'ils exposassent ainsi leurs fortunes à la confiscation.

Telles étaient en général les dispositions d'esprit lorsque en avril 1811 le prince Michel Oginski arriva de Paris à Saint-

Pétersbourg sûr d'une prochaine déclaration de guerre et soumit à l'empereur Alexandre l'idée de devancer les projets de Napoléon et d'occuper le duché de Varsovie. Il ne tenait qu'à l'empereur, ajoutait-il, de mettre à sa disposition 12 millions de Polonais, gagnés à sa cause s'il voulait seulement prendre le titre de roi de Pologne. Désirant jouer un rôle politique important, Oginski ne se doutait pas qu'il ne faisait que répéter l'ancien projet avorté quelques années auparavant. Pour mettre fin aux influences napoléoniennes en Lithuanie, il suggéra à Alexandre l'idée de créer dans le plus bref délai un grand-duché Lithuanien, composé de 8 gouvernements à savoir : Vilna, Grodno, Minsk, Witebsk, Mohilew, Kiev, la Volhynie, la Podolie et d'y nommer comme gouverneur général la Grande-Duchesse Catherine Pavlovna.

Après avoir pris connaissance du mémoire d'Oginski, l'empereur l'adressa à Speranski qui préconisait une sage modération dans les réformes projetées pour ne pas éveiller de soupçons dans les Cabinets étrangers.

Selon son habitude, Alexandre prodigua de tendres paroles et de belles promesses, considérant Oginski comme un instrument parfait pour entretenir avec les Lithuaniens ce jeu de coquetterie qu'il trouvait utile à ce moment critique. Rentré dans le pays, Oginski s'empressa de répandre la nouvelle d'une réunion prochaine d'un comité lithuanien à Saint-Pétersbourg. On s'occupa tout de suite des représentants des quatre futurs ministères (affaires intérieures, trésor, guerre et justice). Une armée lithuanienne composée de trente mille hommes devait être formée sous la condition expresse qu'elle ne prendrait pas part à la guerre contre les Polonais du duché de Varsovie. Pour donner plus de poids à ces projets on tâcha d'y attirer le prince Czartoryski, le comte Czacki et Kniaziewicz.

L'empereur Alexandre tergiversait comme à l'ordinaire. Il promettait d'appeler les délégués du comité lithuanien et recommandait aux bons soins d'Oginski la question des serfs. Sous ce rapport, en effet, le projet de la constitution future fait honneur à ses auteurs par la manière dont ils voulurent régler les relations entre les seigneurs et les paysans. Leur idée de libérer chaque

année une dixième partie des serfs fut très heureuse; car elle aurait permis de résoudre finalement en dix ans cette question vitale sans provoquer de crise économique pour l'agriculture.

Cependant la noblesse russe eut bientôt vent de ces projets et ne tarda pas à en manifester son mécontentement; même Stroganov bien disposé pour les Polonais, et Speranski favorable aux réformes lithuaniennes virent des dangers et appréhendèrent des conflits. Napoléon de son côté ne manqua pas d'être averti de ces conciliabules et afin de les contrecarrer, envoya du duché de Varsovie des agents pour annoncer la prochaine reconstitution du Royaume de Pologne.

M. Iwaszkiewicz dépeint d'une façon fort intéressante les deux courants opposés des influences politiques.

D'une part, les princes Oginski, Lubecki, le comte Plater et autres s'évertuèrent à gagner à la cause d'Alexandre le plus d'adhérents possibles. Ils ne dédaignèrent point pour ce travail les séductions féminines. C'est ainsi que la comtesse Sophie Potocka et la belle Mme Naryshkine née princesse Czetwertynska firent de lointains voyages dans les provinces méridionales pour y employer leurs charmes au profit du tsar.

D'autre part Bignon, le résident français à Varsovie et le prince Alexandre Sapieha aidés par François Potocki, officier d'ordonnance du maréchal Davout, s'empressaient de répandre en Lithuanie la nouvelle d'une reconstruction de l'ancienne Pologne, due à Napoléon.

De nombreux espions français et polonais séjournaient dans les villes sous prétexte d'exercer des professions musicales, artistiques. Il y en avait qui se disaient instituteurs, médecins, voltigeurs, etc. Dans le gouvernement de Minsk, on arrêta des géomètres en train de faire des plans, et le ministre de la Guerre prit des mesures sévères pour mettre fin à l'avenir à de pareilles tentatives. Le 21 mai 1812 un rescrit impérial fit renforcer la surveillance dans les gouvernements limitrophes et les autorités dressèrent une liste des habitants partagés en deux catégories : ceux dont on n'était pas sûr et les francs suspects.

Les mauvaises dispositions de la noblesse envers la domination

russe furent constatées, les Juifs seuls furent considérés comme un élément loyaliste du pays. — Dans leur crainte d'invasion française les Israélites allèrent en effet jusqu'à célébrer des offices pour la prospérité des armes russes.

Malgré cette fidélité suspecte des habitants, l'arrivée de l'empereur Alexandre à Vilna occasionna des fêtes splendides par lesquelles les Lithuaniens voulurent lui témoigner leur reconnaissance pour la réduction des impôts obtenue par les soins du prince Lubecki.

On échangea des amabilités aussi bien d'un côté que de l'autre. L'empereur déploya toute sa grâce pour charmer la noblesse lithuanienne, celle-ci l'assura de sa loyauté et du désir de fournir gratuitement le nécessaire pour l'armée russe. Un comité se forma à cette intention et travailla avec tant de zèle qu'il réussit malgré la famine récente à approvisionner les magasins militaires dans un laps de temps fort court. L'imprévoyance polonaise facilitait ainsi les mesures de précaution russes. Désormais pour s'assurer que l'ennemi manquerait de vivres, l'armée en se retirant n'avait qu'à incendier ces amas de provisions. Rien qu'à Vilna on avait de quoi nourrir pendant un mois huit divisions d'infanterie et quatre divisions de cavalerie. Ces témoignages de très réelle loyauté étaient dus aux efforts de l'aristocratie et contrecarrés par les étudiants. Dès que la guerre éclaterait, la jeunesse était décidée à passer dans le camp opposé et en attendant elle envoya à Napoléon deux délégués afin de l'informer de ce qui se passait dans la capitale lithuanienne.

*
* *

Le 23 juin l'empereur français arriva aux bords du Niemen, les corps de Davout et de Murat le précédèrent. Le roi de Naples fut le premier des Français qui entra à Vilna. Dans une allocution de bienvenue le général Kossakowski saluant le roi au nom des habitants lui rappela comme un heureux présage cette coïncidence que six ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis qu'il avait franchi ainsi à la tête des premières divisions françaises les portes de Varsovie. Après le discours Murat renvoya la délégation à Napo-

léon. Tout en assurant les délégués de ses sympathies pour la cause polonaise, l'empereur exprima son étonnement de ce que les troupes russes avaient pu quitter des positions aussi favorables à la défense et où selon lui on aurait pu s'opposer effectivement avec 60 000 hommes à une armée de 200 000 soldats. Il parla de la nécessité d'abolir le servage, s'enquit de l'université et du recteur Sniadecki, mais sa colère éclata lorsqu'on lui apprit que la ville ne pouvait fournir que 6 000 rations au lieu de 100 000, immédiatement nécessaires.

Le premier soin de l'empereur fut de faire réparer les fours militaires pour le pain ainsi que les moulins détruits par les troupes russes qui ne manquèrent pas en même temps avant leur retraite d'incendier les magasins de provisions. Heureusement des potiers furent trouvés parmi les soldats du prévoyant maréchal Davout et leur travail permit bientôt de ravitailler en pain les 100 000 affamés. Il fut plus difficile après les mauvaises récoltes de l'année précédente de remédier au manque de fourrage qui faisait encore défaut au mois de juin.

Le pays avait été tellement épuisé par les récentes réquisitions, le passage des troupes et spécialement celui de la garde que, selon le témoignage du général Armfeldt qu'on ne pouvait pourtant pas accuser de partialité, il ne restait plus en Lithuanie que de la boue et des insectes! Le même Armfeldt remarquait que si la Russie devait un jour reconquérir cette Lithuanie saignée à blanc, elle en tirerait pendant cent cinquante ans moins de profit que de la Sibérie, et qu'en plus la haine des Polonais pour les Russes ne serait encore qu'augmentée après cette terrible dévastation. Aussi, était-il contraire à l'abandon du pays par les armées russes et il reprochait aux intrigues d'Arakczejew, Bennigsen et Phull d'avoir contribué à cette décision malencontreuse.

Ce triste tableau du pays ruiné ne put que s'assombrir lorsque l'armée napoléonienne traversa la Lithuanie, les soldats impériaux pillant et emportant tout ce qui restait encore. D'après le général Roman Soltyk sur le chemin du Niemen à Vilna, 5 000 hommes quittèrent les drapeaux pour se livrer au pillage. A ces maraudeurs, des paysans se joignirent et ils mirent à sac et incendiè-

rent de nombreuses propriétés des nobles avec lesquels ils réglaient ainsi d'anciens comptes. Pour remédier à cette anarchie, on tâcha d'organiser au plus vite une administration zélée. A la tête des districts on nomma comme sous-préfets d'anciens fonctionnaires. Le choix des personnes pour former le gouvernement lithuanien ne fut pas des plus heureux, la naissance, la fortune ou la haute situation sociale y jouèrent un rôle prépondérant. Sans doute ces fonctionnaires étaient d'une probité à toute épreuve et d'un patriotisme sincère prouvé dans le service public au temps de Kosciuszko, mais ils étaient déjà usés, manquaient d'énergie et des connaissances indispensables dans des conditions particulièrement difficiles.

L'enthousiasme manifesté par la population au moment de l'entrée des Français à Vilna ne fut pas de longue durée. Les étudiants témoignèrent des sentiments les plus fervents et les plus stables, à leur initiative fut due la solennité commémorative de réunion de la Lithuanie et de la Pologne, célébrée à la cathédrale. Ce fut comme une réponse à la Confédération générale du royaume de Pologne dont Napoléon communiqua la nouvelle dans une audience accordée aux seigneurs, en les exhortant à y adhérer au plus vite.

La jeunesse universitaire désirait prendre une part effective à la restauration de la patrie. Elle eut l'idée de former une légion d'étudiants et d'envoyer des émissaires pour soulever les grandes masses du pays, afin d'y organiser des insurrections locales. Cependant ce projet approuvé par le maréchal Davout et le recteur Sniadecki ne trouva pas grâce devant l'empereur. Il appréhenda l'anarchie des anciennes levées générales polonaises et déclara à la jeunesse qu'il lui savait gré de son élan patriotique, mais qu'il ne voulait point former de corps spécial ni des insurrections particulières. Il ajouta que le gouvernement constitué de personnes d'âge mûr était chargé de veiller sur la cause publique et que les étudiants trouveraient sous les drapeaux des nouveaux régiments un terrain propice pour servir la patrie.

Le séjour de Napoléon se prolongeait à Vilna. Il dut attendre les envois de vivres et de munitions qui avaient un grand retard.

L'ordre du jour du 5 juillet notifia la formation de quatre régiments de cavalerie en Lithuanie et de cinq régiments d'infanterie. Ce nombre n'était guère en rapport avec les promesses magnanimes d'Alexandre Sapieha qui avait assuré l'empereur de l'enthousiasme des Lithuaniens prêts à lui fournir cent mille soldats. Le mécontentement de Napoléon fut naturellement manifeste, lorsque le même prince Sapieha au nom de la Commission gouvernementale, lui demanda un subside de quatre millions de francs pour la formation de ces neufs régiments. Maladies, désertions dans l'armée, manque d'approvisionnements ne firent qu'augmenter la mauvaise humeur de l'empereur. Dans cette disposition d'esprit il reçut d'une manière assez maussade la députation des confédérés polonais. Les délégués le supplièrent vainement de prononcer que le royaume de Pologne existait.

Les contemporains prétendaient que la réponse impériale assez vague par laquelle Napoléon faisait comprendre la difficulté de sa situation pour concilier les divers intérêts, conseillait des efforts unanimes pour obtenir le succès, contribua à refroidir les sympathies françaises en Lithuanie. Avant son départ de Vilna l'empereur confia la haute main sur toute l'administration lithuanienne au duc de Bassano. Il nomma un de ses aides de camp le Hollandais Hogendorp gouverneur général et lui confia le commandement de toutes les forces militaires actuelles et futures du pays. Un Conseil général fonctionnait au nom de la Confédération générale du royaume de Pologne, mais en réalité il ne possédait aucun pouvoir effectif. D'après une judicieuse définition ce Conseil n'était qu'une vieille décoration sortie des combles des anciennes institutions polonaises et selon l'idée de Napoléon ne devait servir que de manifestation nationale pour soutenir la grande démonstration armée. Réduite à un cercle très restreint l'activité de la Confédération s'écoulait dans l'organisation des séances avec un apparat théâtral et de vaines joutes oratoires.

Suivant les décrets de la Confédération, le gouvernement provisoire lithuanien envoya à tous les sous-préfets des prescriptions minutieuses pour les diétines. Le nombre même des vivats poussés à la santé de l'empereur fut réglé d'avance. On tâchait de mettre

de la discipline dans tous les actes de la vie publique. sans laisser aucune initiative aux particuliers ni aux districts. C'est ainsi que le général Mirbach encourut un blâme de la part de la Commission gouvernementale pour avoir réuni selon l'ancienne coutume des confédérés deux mille jeunes gens armés avec l'idée d'une invasion en Courlande. Mal disposé pour ce qu'il appelait « votre pospolite », Napoléon ordonna de libérer cette levée improvisée en indiquant les régiments en formation comme cadres propres à recevoir les volontaires. Quelques mois plus tard on revint à l'idée d'une levée en masse, mais il n'était plus temps de la réaliser, le pays étant déjà menacé du retour des troupes russes.

A l'occasion de l'entrée de la grande armée à Moscou. le gouvernement lithuanien aurait désiré présenter ses félicitations à l'empereur et établir au quartier général un plénipotentiaire, cependant le duc de Bassano n'approuva pas ce projet.

Conformément au souhait de l'empereur une belle proclamation portant l'empreinte de sa dictée fut publiée afin d'exhorter les habitants, attachés au service russe à quitter les rangs ennemis. Il paraît certain que Napoléon en faisant ainsi appel à leur conscience patriotique voulait rompre définitivement tous les liens qui attachaient la Pologne à la Russie et après avoir brûlé les vaisseaux, empêcher désormais tout retour des Lithuaniens au camp d'Alexandre. Il tenait particulièrement à obliger le prince Czartoryski à abandonner son impérial ami et à gagner son adhésion à la Confédération attribuant l'indifférence et le manque de générosité des Lithuaniens à son abstention. Pressé par ses conseillers le prince Adam hésitait, il attendait que la situation se précisât avant de prendre une décision définitive. Il appréhendait au cas de la paix conclue la formation d'une Pologne composée uniquement du duché de Varsovie et de la Lithuanie. ayant sujet de craindre que ses immenses biens situés dans les provinces méridionales ne fussent alors exposés à la confiscation. Avisé d'ailleurs qu'avant la guerre, Napoléon avait été disposé à promettre de ne jamais plus reconstituer la Pologne il n'avait pas foi dans ses intentions et ne se leurrait pas d'espoir sur son compte.

L'auteur s'est attaché à démontrer spécialement que le choix

des autorités françaises eut une répercussion néfaste sur la marche des événements. Ainsi la tâche attribuée au duc de Bassano fut trop lourde pour lui : D'une part il dut combattre l'inertie de Pradt et d'autre part adoucir les fréquents conflits entre Hogendorp et le gouvernement lithuanien. Bien disposé pour les habitants il prenait souvent leur défense devant les exigences trop dures des autorités françaises, plaidait leur cause auprès de l'empereur, mais il manquait d'énergie et de connaissances dans les affaires militaires et administratives.

Le gouverneur général, Hogendorp, accoutumé au régime despotique de l'île de Jawa et doué d'un caractère impétueux, ne connaissait pas la situation du pays. Malgré son zèle il servit mal la cause impériale. Son naturel querelleur ne lui permit pas de s'accorder avec le résident français Bignon. Ses dissentiments continuels avec le général Jomini, gouverneur de Vilna et son mépris pour tous les membres du Conseil gouvernemental furent tels qu'ils voulurent donner une démission collective.

La nomination de Hogendorp à la présidence du Conseil fut accueillie avec une véritable consternation et ne porta pas les fruits que l'empereur attendait de son énergie et de son intransigeance. Ses déclarations sur la nécessité de traiter la Lithuanie en pays conquis, de s'emparer des trésors des Églises et de la caisse de l'Université pour augmenter les moyens matériels froissèrent les esprits et ébranlèrent la confiance de la population dans le régime napoléonien.

Un des rares administrateurs français qui attirèrent les louanges de M. Iwaszkiewicz fut le gouverneur temporaire de Vitebsk, le général Charpentier, aussi honnête homme que bon soldat. Saunier Lacretelle, intendant à Minsk, donne un autre démenti à la mauvaise opinion portée sur les autorités françaises, il se distinguait en effet par sa volonté énergique accompagnée d'une douceur de procédés et d'une réelle générosité prouvée par une riche offrande de sa propre bourse pour l'amélioration des hôpitaux.

En général les fonctionnaires français attachés à l'administration ne laissèrent pas un bon souvenir en Lithuanie, ils traitèrent le pays sans égards, à la manière des ennemis.

*
* *

L'autorité de la Commission gouvernementale ne s'étendait pas au delà des quatre gouvernements lithuaniens; la Russie Blanche avait son administration particulière. Il paraît probable que l'empereur ait voulu ainsi avoir ses coudées franches pour le cas où des négociations pacifiques se seraient entamées avec Alexandre. Pendant toute la durée de la campagne les habitants de la Russie Blanche, autant les nobles que le peuple, témoignèrent une parfaite indifférence aux efforts nationaux pour la reconstruction de la patrie. Napoléon en recevant la députation de Vitebsk donna cours à son amertume par ces mots : « Je vois qu'il n'y a plus ici de Polonais. »

Dans ses lettres adressées au duc de Bassano, l'empereur blâma à plusieurs reprises la lenteur avec laquelle la Commission gouvernementale procédait à la formation du corps lithuanien. L'épuisement du pays et la récente levée des recrues furent des obstacles très réels à l'accomplissement de cette principale tâche de la Commission dans un bref délai. Aussi Napoléon accepta-t-il avec joie la proposition de quelques grands seigneurs lithuaniens qui offraient d'équiper en partie à leurs frais des régiments à condition d'en être nommés les chefs. Ce moyen servait tout aussi bien le Trésor que le désir de l'empereur de mettre sous ses drapeaux les premières familles du pays. De cette manière l'armée acquit des colonels aux noms historiques : Pyszkieiwcz, Przezdziecki, Czapski, Chodkiewicz, Bisping, Pyzenhauz et bien d'autres, mais parfaitement ignorants du service et de l'administration militaires. Malgré leur bonne volonté et leurs grandes fortunes consistant principalement en terres immenses qui ne rapportaient plus de bénéfices dans ce temps de guerre, ils ne pouvaient pas obtenir un crédit suffisant pour l'équipement de leurs soldats. Afin de ne pas manquer à leurs engagements, et de se procurer l'argent nécessaire, ils trafiquèrent des grades d'officiers avec la riche noblesse. Ce procédé eut des suites fâcheuses : des supérieurs mal préparés marchant à la tête d'une jeune armée composée des paysans inconscients de la cause nationale et enrôlés contre leur

gré. Il est donc naturel que les régiments lithuaniens constitués de cette sorte ne se soient pas distingués par des faits d'armes éclatants.

Malgré l'indifférence générale de la population rurale en Lithuanie, on peut cependant relever 12 cas où les paysans se hâtèrent d'eux-mêmes dans les rangs nationaux. — Une propriétaire du département de Vilna, la chanoinesse Horain, dont quatre serfs s'étaient enrôlés de leur propre gré, donna à ses compatriotes un bon exemple de patriotisme, mais qui, hélas! ne fut pas suivi. Elle offrit en effet à chacun de ses paysans qui rentrerait après six ans de service militaire et serait muni d'un bon certificat, 19 arpents de terre, une quantité double à celui qui aurait gagné la croix militaire.

Quant à la Commission gouvernementale elle ne prit aucune mesure propre à éveiller chez les paysans l'esprit patriotique. Elle n'améliora pas le sort des serfs ni ne leur promit de récompenser matériellement leur courage militaire. — Pour remédier à la lenteur de l'organisation de six bataillons de chasseurs elle ordonna d'y enrôler les deux tiers de tous les gardes forestiers armés et habillés aux frais de leurs propriétaires, les grands domaines de Radzivill dans le gouvernement de Minsk fournirent un assez grand nombre d'hommes dont on composa le régiment des chasseurs à pied commandé par Kossakovski.

Les jeunes nobles fournirent le régiment de la garde de chevau-légers à la solde de l'empereur, qui s'intéressait particulièrement à cette troupe d'élite constituée en majorité par les étudiants de l'université de Vilna. — Il faut aussi mentionner parmi l'organisation militaire de ce temps les efforts de braves Tartares qui ne démentirent pas dans cette occasion leur dévouement traditionnel pour leur patrie d'adoption. Au premier signal de la restauration de la Pologne, ils s'empressèrent de créer un régiment tartare, équipé en partie par la générosité du vieux colonel Achmatovicz. Il exhorta ses compatriotes à faire promptement des sacrifices d'argent pour grossir les rangs des combattants, contre les ennemis de la patrie.

Le département de Grodno se montra des plus zélés en recru-

tant 5 986 hommes au prix de 90 000 florins. A la fin de novembre le nombre des nouveaux soldats pouvait être porté à dix-neuf mille y compris la gendarmerie et les gardes nationaux. On nomma Romuald Giedroyc, général en chef de cette petite armée lithuanienne. Comme inspecteur de cavalerie Joseph Wawrzecki mérita de grands éloges.

Napoléon fit venir en Lithuanie de grandes quantités d'armes; faute d'organisation ces armes ne parvinrent pas à certains bataillons, ainsi les chasseurs de Kossakowski n'avaient pas eu, au mois de novembre, plus de quelques dizaines de carabines. Comment une troupe aussi mal équipée composée de supérieurs ignorant la science militaire et de soldats enrôlés sans conviction, aurait-elle pu tenir tête aux régiments réguliers russes? Une série d'échecs était donc inévitable.

Si le comité militaire eut besoin de déployer tout son zèle pour être à la hauteur de sa tâche, une autre section du gouvernement le comité du Trésor, afin de parer aux difficultés des circonstances, dut recourir à des mesures particulièrement dures pour les habitants. Il décida le versement des impôts en espèces pour une demi-année d'avance sans tenir compte de ceux que le gouvernement russe avait déjà prélevés en blé.

Le commerce étant anéanti par le passage des troupes et le manque d'approvisionnement, les voitures et les attelages réquisitionnés par l'armée faisant défaut, les villes n'avaient plus de ressources et, d'un autre côté les bons reçus en échange des denrées fournies aux magasins militaires n'augmentaient pas les revenus des propriétaires fonciers. Considérant ces fâcheuses circonstances on ne pouvait guère espérer percevoir plus de la moitié de la somme totale des impôts fixés à 7 310 449 florins 6 groschen, pour cette demi-année, et encore supposant l'heureux cas où tous les quatre départements seraient débarrassés de l'ennemi. Pour faire face à toutes les dépenses extraordinaires nonobstant les sources taries des revenus le gouvernement lithuanien s'avisa d'introduire toute une série de nouveaux impôts et décréta une contribution annuelle obligatoire pour tous les citoyens; les soldats et officiers jusqu'au grade de capitaine, les mineurs, les

communautés d'ordre mendiant et hospitalier, les prisonniers, les malades et les infirmes dans les hôpitaux en furent exempts. — La population fut divisée en onze classes dont la première était tenue à verser une cotisation de 15 groschen, la dixième de 500 florins, enfin la onzième devait payer la septième partie de son revenu ou bien l'intérêt des capitaux. On soumit le clergé à une taxe assez lourde et on invoqua son traditionnel patriotisme pour lui faire accepter ces nouveaux sacrifices.

En dehors de cet impôt extraordinaire, on en décida d'autres d'un ordre spécial pour l'armée, des cotisations pour la gendarmerie et les hôpitaux. La ruine des villes ne leur permit pas de subvenir à l'entretien des hôpitaux dont la charge incomba au Trésor.

M. Iwaszkiewicz voudrait faire comprendre les réelles difficultés de la commission du Trésor en rappelant que des 33 districts contribuables de ces impôts fixés à 13 millions de florins, 17 seulement les versaient d'une manière fixe et déjà en décembre 1812, il n'y en avait que 13 délivrés de l'ennemi. Et même ces districts qui ne furent pas occupés par les Russes, étaient exposés à des invasions des troupes cosaques qui forçaient les habitants à différentes réquisitions. Le département de Bialystok le moins ruiné régla ses comptes envers le Trésor et la contrée de Grodno tant qu'elle ne fut pas envahie par l'armée de Czyczagov paya assez régulièrement les impôts. Tout le dévouement du Comité dont le travail était gratuit ne suffisait pas à rendre efficace son activité dépourvue de connaissances économiques et de la pratique routinière indispensable dans des conditions particulièrement délicates.

Dans chaque département une Commission spéciale veillait aux affaires des hôpitaux, elle relevait du Comité des affaires intérieures, dont une des charges les plus difficiles était le rétablissement des communications postales entièrement bouleversées. Outre le manque des chevaux de poste emmenés par l'armée russe dans sa retraite, des employés connaissant les langues étrangères faisaient défaut, les pères Jésuites servirent donc de maîtres de poste dans plusieurs localités de la Russie Blanche où sans ces interprètes les militaires et les courriers français n'eussent pu arriver à se faire comprendre.

Le comité des affaires intérieures marqua une belle page de son histoire par la surveillance accordée aux propriétés des ennemis en fuite. Un certain nombre de seigneurs russes avaient été établis en Lithuanie dans des domaines par lesquels l'impératrice Catherine récompensait largement ses fidèles serviteurs en leur faisant don de fortunes confisquées aux Polonais rebelles ou leur offrant des terres attachées à l'entretien de la table royale. La valeur de ces biens pouvait être évaluée à soixante-dix millions.

On résolut de laisser en paix ceux des propriétaires russes qui n'avaient pas pris la fuite.

La tutelle du Comité des affaires intérieures sur la population agricole et les habitants juifs n'a pas en revanche ajouté de fleuron à sa couronne.

Au sujet du bien-être des paysans, le gouvernement n'alla pas en effet au delà des promesses vagues pour l'avenir et des appels aux sentiments patriotiques des serfs, parfaitement ignorants de la conscience nationale.

A la nouvelle de l'entrée des Français en Lithuanie une effervescence se produisit parmi les paysans. Ils s'attendaient à ce que Napoléon leur apportât la liberté et ils se mirent d'eux-mêmes à secouer le joug. Ce mouvement de révolte non seulement contre la corvée, mais encore davantage contre les personnes des maîtres fut accentué surtout dans le département de Vilna. Il y avait des cas où les paysans prêtaient la main aux maraudeurs pour cambrioler et incendier les maisons des propriétaires fonciers. De tels excès suivis de meurtres ne furent réprimés que par la force armée. — Peut-on reprocher au gouvernement lithuanien qu'en pareilles circonstances il n'ait pas pris de mesure pour libérer les serfs afin de les animer d'un esprit patriotique et de les disposer au concours effectif qui aurait pu contribuer au succès de la guerre? D'ailleurs une telle révolution eût été non seulement capable d'augmenter l'anarchie, mais elle aurait en outre mal impressionné la noblesse.

Si la population agricole fut indifférente à l'issue de la guerre une autre partie des habitants, les Juifs, lui fut nettement hostile. Le dévouement que les Juifs ont montré au gouvernement russe peut être attribué à trois causes principales. Tout d'abord les plaintes

des compatriotes au sujet de leur situation précaire dans le duché de Varsovie n'étaient pas sans les inquiéter pour l'avenir. En second lieu, venait la crainte de perdre des gains assurés par la vénalité de l'administration russe, et enfin la troisième raison, le conflit des deux courants puissants du chassydisme et du misnagdisme n'en fut pas la moins importante.

Le chassydisme représentant les idées arriérées prit le dessus; ce parti appréhendait la victoire de Napoléon comme un présage de progrès et de règlement constitutionnel propre à amener une assimilation. Avec une activité fébrile et sournoise les Juifs rendirent des services admirables d'espionnage. Organisés de manière à transporter étonnamment vite les estafettes en les envoyant de cabaret en cabaret ils surent toujours à temps prévenir les régiments russes de l'arrivée de l'ennemi ou bien les conduire sur de faibles postes français. En même temps ils ne dédaignèrent point de chercher le chemin des cœurs et des bourses des commissaires français afin de se procurer de grands bénéfices sur les approvisionnements. Grâce à leurs efforts et à l'insouciance du gouverneur, les Russes occupèrent Minsk et en récompense leur firent don des immenses magasins trouvés intacts dans cette ville.

Cependant quelquefois ils furent victimes de leur zèle russophile.

Ainsi lors de la retraite de la Grande Armée le rusé maréchal Oudinot pour couvrir le mouvement de ses troupes devant le général Czyczagov, fit venir à la tête de quelques Juifs le rabbin de Borysov et leur fit jurer de ne pas trahir le secret du chemin où devaient s'engager les régiments. Il garda en otage plusieurs de ces Juifs et ne se trompa nullement en supposant que leurs compagnons libres ne tarderaient pas à avertir Czyczagov des projets français. Le général accorda créance au rapport des espions et son attention détournée par la fausse direction laissa prendre la voie désirée aux troupes françaises. Irrité de cet échec et persuadé que les juifs avaient voulu volontairement l'induire en erreur, Czyczagov les fit pendre sur-le-champ.

L'animosité des Juifs n'était pas la seule à mettre des entraves au succès français et il faut y ajouter un autre élément hostile,

celui que formaient les employés, les marchands et les prêtres russes qui échappaient souvent à la surveillance exercée sur eux et se portaient auxiliaires de leurs compatriotes militaires.

*
* *

Une énumération des multiples et lourdes réquisitions imposées aux habitants serait difficile et fastidieuse ; il en faut cependant mentionner l'importance en envisageant la situation qui faisait du pays l'unique grenier de la Grande Armée pendant son passage et son séjour en Lithuanie et dont les magasins de réserve devaient lui fournir des approvisionnements les mois d'hiver. Or, malgré toutes les précautions prises et des rapports minutieux sur tout ce qui entrait et sortait des magasins, gardés par les gendarmes, on n'évita point des abus autant de la part des Français que de celle des autochtones. On avait mis trop peu de soin dans le choix des surveillants, généralement de pauvres hères mal rétribués. Ils tâchèrent d'augmenter leurs revenus de façon illicite et ils faussaient le poids des livraisons au préjudice des propriétaires pour pouvoir revendre l'excédent aux Juifs à des prix minimes. D'après un témoin un certain Lassale à Smorgonie acquit une célébrité spéciale par une fraude gigantesque de plusieurs centaines de bœufs et d'un grand nombre de boisseaux d'avoine.

Non seulement les quantités de blé et de fourrage exigées par les autorités furent de lourdes corvées, mais encore les procédés de réquisition furent extrêmement pénibles.

Les paysans durent en effet amener leur contribution aux magasins des villes départementales par des chemins impraticables et à des distances énormes. Bien des fois les attelages sur lesquels les Russes avaient fait auparavant main basse leur manquaient complètement.

Le 29 octobre sur l'ordre formel de Napoleon le gouvernement lithuanien décréta au nom de l'amour de la patrie la livraison immédiate des approvisionnements.

Tous ces sacrifices furent rendus inutiles par la catastrophe et ne purent sauver une armée en déroute. On réussit encore à emma-

gasiner à Vilna pour le 8 décembre une quantité de vivres suffisante pour cent mille hommes pendant quarante jours. Ces efforts matériels ne devaient profiter dans l'avenir qu'à l'ennemi; l'armée française au moment de sa retraite n'ayant pas eu le temps d'exécuter l'ordre de Murat se retira sans détruire les magasins.

Préoccupée d'approvisionner les troupes et d'organiser une administration, la Commission gouvernementale se soucia moins de régler les conditions des Tribunaux. Après le départ des Russes les Cours de justice ne fonctionnaient plus. Des commissions prévôtales furent instituées pour juger plus vite les fréquents délits dont se rendaient coupables les militaires étrangers ainsi que la population autochtone, portés facilement aux crimes sous l'influence d'une anarchie générale. La rigueur avec laquelle on sévit contre les bandes de malfaiteurs sans excepter la petite noblesse lorsqu'elle se laissait entraîner dans les désordres, mit bientôt fin à cette situation inouïe.

Le moment était peu favorable pour prendre de nouvelles mesures au sujet de l'Éducation, aussi l'activité du Comité de l'Instruction présidé par le savant Sniadecki, recteur de l'université, n'aspira qu'à continuer l'œuvre déjà prospère en ouvrant le cours normal de l'année scolaire. Bien en cour auprès de l'empereur, Sniadecki défendit avec une volonté de fer les fonds universitaires que le gouverneur général convoitait pour les besoins militaires. L'évacuation des bâtiments de l'université et des collèges occupés par les hôpitaux et les soldats fut due aux démarches du recteur et grâce à ses efforts 279 institutions scolaires continuèrent leur enseignement en 1812.

Un autre foyer scientifique du pays, l'ordre des Jésuites, protégé par la Cour de Russie ne fut certainement pas animé de sentiments chaleureux pour l'empereur des Français, on attribua peut-être avec raison à son influence l'indifférence de la noblesse de la Russie Blanche aux proclamations et aux exhortations patriotiques du gouvernement lithuanien. En général le clergé, à peu d'exceptions près, ne manifesta pas un grand zèle pour la cause nationale. Gouverné dans les derniers temps par des évêques comme

Massalski [1], il ne mettait pas l'amour de la patrie au premier plan de sa vocation. Pour mettre un frein à la cupidité des ecclésiastiques, le Comité de l'instruction publique et du culte institua une taxe fixe pour leurs services et tâcha de restreindre leur liberté de déplacement et de séjour hors des paroisses.

Après avoir réussi à réunir les statistiques que les Russes avaient emportées afin d'embrouiller la situation, le gouvernement provisoire commença à prendre pied.

L'organisation des sous-préfectures fut modifiée. Pour décharger les sous-préfets de leurs devoirs trop nombreux, on leur adjoignit des conseillers.

Puis l'esprit public fut encouragé et les administrations excitées au zèle grâce à une mesure extraordinaire : on envoya dans les départements des délégués chargés de pouvoirs, tous choisis parmi des hommes de mérite. Leur tâche principale était de hâter la levée des recrues, la formation de la gendarmerie et de la garde nationale, de contrôler les magasins d'approvisionnements, d'assurer une communication entre l'administration et les districts, enfin de veiller à l'exécution des décrets gouvernementaux. Cette revision en quelque sorte administrative fut suivie d'un certain nombre de démissions et eut pour résultat l'introduction de l'ordre dans toute l'activité gouvernementale. Les difficultés d'une situation instable paraissaient s'aplanir et déjà l'espoir d'un avenir meilleur berçait le pays, lorsque la nouvelle de la défaite du régiment de la garde lithuanienne commandée par le général Konopka éclata comme un coup de foudre. Tout d'abord on ne voulut pas croire que l'armée russe eût réussi à se faufiler malgré la surveillance du corps austro-saxon de Schwartzenberg et de Regnier. Néanmoins il fallut se soumettre à l'évidence et constater avec effroi la criminelle insouciance du général Konopka réputé pour ses exploits militaires dans l'expédition d'Espagne. En dépit de son expérience guerrière et des avertissements reçus il se laissa entourer par les troupes russes. Les forces supérieures de l'ennemi eurent bien vite raison du régiment lithuanien, le général, 14 offi-

1. Condamné à mort par le peuple pour « trahison » pendant l'insurrection de Kosciuszko.

ciers et 217 soldats furent faits prisonniers et la caisse avec plus de 50 000 florins fut le butin des Russes. Dans ce désastre les malveillants ont prétendu voir une trahison de la part du général qui, ayant perdu au jeu l'argent destiné à l'équipement du régiment, évita ainsi la découverte de sa faute.

Cet échec plongea dans le deuil la plupart des familles lithuaniennes. Peu après vint la nouvelle du départ de l'empereur de Moscou et de ses premières défaites. Bien que soigneusement dissimulée par le duc de Bassano la vraie face du désastre ne tarda pas à paraître et jeta un vif émoi en Lithuanie. Cette éclipse de l'étoile napoléonienne ébranla la foi dans sa puissance souveraine. Un souffle de crainte passa sur le pays ; même le gouverneur de Bialystok Ferrière et la Commission administrative quittèrent leurs postes au premier cri d'alarme et se réfugièrent dans le duché de Varsovie. Pour comble de malheur les communications postales interrompues, les estafettes de Napoléon n'arrivaient pas au lieu de leur destination.

Par contre la proclamation de Czyczagov exhortant les habitants à abandonner les drapeaux napoléoniens et à se remettre à l'indulgence de l'empereur Alexandre fut vite répandue dans tout le pays et y trouva un certain nombre de pusillanimes qui ne voulurent plus désormais exposer leur vie et leur fortune.

Entre temps le général Czyczagov, après avoir pris Nieswiez et mis à sac le magnifique château des princes Radziwill, marcha sur Minsk. Une faible division composée de recrues lithuaniennes et d'un seul bataillon français dont les soldats étaient Grisons, Wallons et Italiens, sans cavalerie ni artillerie suffisante, lui opposa un faible obstacle. Battu à deux reprises, le général Kossecki s'enfuit Minsk à la tête d'un petit nombre d'hommes de sa troupe. La défaite causée autant par sa maladresse que par la supériorité numérique de l'armée russe et par l'insouciance du général polonais Bronikowski décida du sort de Minsk. La perte de cette ville dont les magasins bien approvisionnés devaient servir de point d'appui à l'armée affamée, obligea Napoléon à changer de plan et à diriger ses troupes tout droit sur Vilna. Une série de malheurs commençait. Forcés d'abandonner Borysov les généraux Bronikowski et Dom-

browski laissèrent aux mains russes le pont sur la Bérésina voie tout indiquée pour une retraite régulière de la Grande Armée. Ce fut en vain que le duc de Bassano tâcha de décider Schwartzenberg à attaquer les derrières de Czyczagov. L'Autrichien tergiversa selon sa tactique habituelle et ne mit point d'obstacle à la marche des troupes russes dont l'avant-garde s'empara des remparts de l'avant-pont sur la Bérésina. Dans ces conjonctures fâcheuses, n'ayant plus l'espoir de sauver le reste des troupes impériales le duc de Bassano s'opposa au projet de Hogendorp d'aller à leur secours avec le faible contingent militaire de Vilna. Il tâcha de démentir les mauvaises nouvelles de la guerre par une attitude enjouée qu'il affecta spécialement afin de tromper la curiosité des ministres étrangers.

Du 22 au 26 novembre on envoya quatre courriers à Napoléon, dont l'un Abramowicz déguisé en paysan parvint auprès de l'empereur et fut témoin de la catastrophe de la Bérésina. Il rentra à Vilna juste pour le bal donné par Bignon dans le but d'apaiser les alarmes. L'écho du désastre n'avait pas pu être étouffé; les sanglots des femmes remplacèrent le rythme des danses et en quelques minutes les invités se dispersèrent. Les autorités sévissaient avec sévérité contre les personnes qui répandaient les tristes nouvelles de la Grande Armée; ainsi le colonel Przezdziecki fut condamné à mort et n'échappa au supplice que grâce à une haute intervention. Mais cette sévérité demeura inefficace et bientôt tout Vilna fut au courant de la débâcle.

Dans ses dernières lettres, Napoléon annonçait la prochaine arrivée de toute l'armée et demandait des approvisionnements pour 120 000 hommes, durant les quatre mois d'hiver. Sa déception fut vive lorsque arrivé à Smorgonie il ne trouva ni vivres suffisants ni nouvelles concernant les magasins à Vilna et à Kowno.

Peut-être, suggère M. Iwaszkiewicz, les suites désastreuses causées par son brusque départ auraient-elles pu être évitées si l'empereur avait été tranquille au sujet du ravitaillement de ses troupes en Lithuanie. Napoléon recommanda à Murat de rester à Vilna avec l'armée aussi longtemps que possible et de faire protéger par les troupes autrichiennes Brest, Grodno et Varsovie. Il engagea

ses grognards à la résistance, en leur promettant son retour prochain à la tête de 300 000 hommes. Grâce à un froid glacial de 28 degrés, bien qu'il ne fût accompagné que d'une faible escorte Napoléon put échapper à la vigilance de l'armée russe qui s'étalait sur les deux côtés de son chemin de fuite. Brûlant les étapes il ne s'arrêta à Vilna que pour relayer les chevaux.

*
* *

Quant au gouvernement lithuanien, il ne se rendit pas compte de toute l'étendue du désastre. Pour célébrer l'anniversaire du couronnement impérial de concert avec le duc de Bassano, on décida de convoquer la noblesse du pays à une levée générale. Tout gentilhomme de dix-huit à quarante-cinq ans devait prendre les armes courir sous les drapeaux des districts. On s'attendait à réunir ainsi, 30 000 hommes, c'est-à-dire le tiers de la noblesse lithuanienne. Si cette mesure avait été prise et exécutée au commencement de la campagne elle aurait pu être efficace, mais au moment où le pays devenait la proie de l'ennemi, elle venait trop tard.

Le 7 décembre un spectacle aussi terrible que grotesque, se présenta aux habitants de Vilna. Une masse de soldats qui ressemblait plutôt à un cortège carnavalesque affublés de costumes étranges : jupes de femmes, fichus, chasubles, et même de draps mortuaires, à demi gelés et sans armes, firent leur entrée dans la ville. Les autorités françaises espéraient qu'avec le concours des corps austro-saxons, l'armée après un séjour à Vilna pourrait se reconstituer, se remettre à la discipline et serait encore capable de tenir tête aux troupes russes sensiblement affaiblies. Malheureusement, la garnison de Vilna, composée de la division Loison, du corps bavarois de Wrede et d'une brigade de cavalerie napolitaine, accoutumée à la bonne chaleur des casernes, lorsqu'elle fut envoyée par un froid de 25° à la rencontre de l'armée périt aux trois quarts. Désormais, sans son appui Vilna ne pouvait plus offrir un refuge sûr pour une tranquille réorganisation de l'armée et le roi de Naples décida de quitter la ville, d'autant plus hâtivement que déjà le 10 décembre les avant-gardes russes y entraient.

Lipinska.

Des scènes dantesques se déroulèrent alors dans la ville exposée au pillage, des centaines de miséreux en haillons mouraient de faim et de froid dans les rues, où le bruit des montures cosaques lancées à toute vitesse se mêlaient aux plaintes des agonisants et où les blasphèmes des vainqueurs se confondaient avec les supplications de la pitié des vaincus.

A la tête de la division Loison, le maréchal Ney protégeait la retraite contre la poussée des troupes russes. Des canons, des fourgons militaires, des voitures privées et impériales, enfin la caisse impériale ayant à leurs trousses les divisions des cosaques avaient à franchir les montagnes Ponarskie toutes couvertes de verglas.

La résistance héroïque opposée par le Brave des Braves contre les attaques de Platov et d'Orlov-Denisov ne put sauver qu'une partie des bagages.

Le riche butin apporté de Moscou, un grand nombre de fourgons et les dix millions de la caisse impériale tombèrent entre les mains des cosaques.

Poursuivis par les Russes jusque sur le territoire du duché de Varsovie, les survivants de la Grande Armée purent traverser le Niemen à la faveur du dévouement de Ney qui avec une poignée de braves couvrait la retraite.

Sur la terre lithuanienne il ne resta, de Français, que les malheureux prisonniers, les malades dans les hôpitaux et les rescapés de la vengeance russe protégés par les habitants qui ne ménageaient pas leur propre vie pour soustraire leurs alliés à la sauvagerie des soldats russes et aux attentats des juifs pillards.

L'arrivée de l'empereur Alexandre mit fin aux épreuves de Vilna. Dans ses visites aux hôpitaux il prodigua des consolations aux malades, puis il fit débarrasser la ville des cadavres et réussit à enrayer les épidémies.

Excepté le recteur de l'université Sniadecki qui garda son poste, tous les ministres du Gouvernement lithuanien suivirent les restes de la Grande Armée. Le 31 décembre ils prirent part à Varsovie à une séance de la Confédération Générale. Chassés de leur sol, condamnés à l'exil, éloignés de leurs familles, menacés de la

confiscation de leurs biens, déçus dans leurs espoirs patriotiques ils continuèrent néanmoins à délibérer à Cracovie. Leur esprit de dévouement au parti français ne les quitta point par delà les frontières polonaises. Adversaires des traités secrets avec le Tsar, négociés par l'intermédiaire du prince Czartoryski et d'Antoine Radziwill, ils se réfugièrent à Dresde où ils terminèrent leurs fonctions par une assurance de fidélité au Grand Napoléon. C'était l'acte final du malheureux Gouvernement lithuanien, d'autant plus remarquable qu'il était comme une réponse à l'amnistie octroyée par l'empereur Alexandre. Sincères dans leur déclaration, persévérants dans l'épreuve les membres de la Commission lithuanienne ne manquèrent point à leurs engagements de loyauté. Ils ne rentrèrent dans leurs foyers qu'en 1814 lorsque l'abdication de Napoléon dénoua tous les liens de ses anciens serviteurs. La postérité peut rendre hommage à cette fidélité conservée *usque ad finem.*

A tout considérer l'auteur de la Lithuanie en 1812 fait valoir les raisons pour lesquelles l'élan patriotique des Lithuaniens ne produisit pas de concours plus efficace à la campagne de 1812 :

L'épuisement du pays et l'inconscience nationale des paysans, partie la plus nombreuse des habitants peuvent être considérés comme les causes principales. Cependant il paraît certain que Napoléon aurait réussi à mettre à son service la majorité des hommes valides, d'obtenir jusqu'au dernier grain de ce peuple qui s'offrait au sauveur de sa patrie — s'il avait plus nettement défini la situation, s'il avait assuré la reconstitution de l'ancien Royaume polonais.

Évidemment son choix des autorités fut malheureux, le manque d'argent faisait confier des grades militaires à des chefs incapables, mais tous ces facteurs fâcheux auraient-ils pu arrêter l'esprit de sacrifice si la base des espoirs nationaux n'avait chancelé faute d'une parole décisive du Grand Homme?

Dr A. Lipinska.

NEY A LONS-LE-SAULNIER

14 MARS 1815

La défection du maréchal Ney aux Bourbons à Lons-le-Saulnier le 14 mars 1815, a été, il y a une quinzaine d'années, racontée avec beaucoup de talent et d'assez nombreux détails par deux des plus séduisants historiens de la période impériale, Henry Houssaye[1] et Henri Welschinger[2]. Traiter à nouveau cette question peut donc paraître superflu.

La publication de ces brillants ouvrages n'avait cependant pas éclairé d'une lumière définitive tous les points importants du problème. M. Welschinger hésitait à se prononcer sur les variantes des textes de la fameuse proclamation adressée le 14 mars à ses troupes par le prince de la Moskowa. Hésitation grave! tant que nous ne connaissions pas avec exactitude la part prise par Ney à la rédaction de cet ordre du jour, nous ne pouvions pas — je ne dis pas apprécier : l'historien n'est pas un juge — mais même expliquer, comprendre sa conduite restée si mystérieuse pour nous jusqu'à hier. Cette proclamation, Ney l'a-t-il reçue toute rédigée de l'Empereur — comme il l'affirma plus tard au cours de son procès, l'a-t-il lue telle quelle? ou bien l'a-t-il modifiée, amendée? A cette question que ne s'est pas posée Houssaye et que M. Welschinger[3] n'a pas osé résoudre définitivement, deux érudits francs-comtois, M. Liffroy[4] et l'abbé Perrot[5] ont répondu, de façon contradictoire, il est vrai. Or tout récemment, M. Frédéric Masson a repris la question dans deux articles publiés par l'*Echo de Paris* (21 et 28 septembre 1913); grâce aux documents inédits que cite

1. H. Houssaye. *1815*, t. I, p. 301 et suiv., Paris, 1896.
2. H. Welschinger, *Le maréchal Ney*, 1815, Paris, 2e édit, 1893.
3. « Tout cela est bien mystérieux. » Welschinger. *Le maréchal Ney*, 1815, p. 37.
4. Liffroy, *Le maréchal Ney en Franche-Comté*, Besançon, 1896. (Extrait des mémoires de la *Société d'émulation du Doubs*.
5. *Le vieux Lons*, avril 1912.

l'éminent académicien et par l'examen approfondi des textes nous pourrons peut-être nous prononcer plus sûrement.

Artiste plus encore qu'historien Houssaye a brossé dans son chapitre sur la défection de Ney une superbe fresque, d'un coloris éclatant; mais de plein gré, il a négligé de se plier, dans l'exécution du détail, à l'ordre directement chronologique : sans rechercher l'effet, il l'a produit en indiquant comme simultanés des faits qu'ont séparés plusieurs heures, et dans un moment de crise les heures ont la valeur de journées entières. Il est aisé de rétablir aujourd'hui la succession des faits, leur enchaînement : grâce à A. Chuquet les travailleurs de province regrettent moins les lointaines Archives de Paris : dans ses *Lettres de 1815* sont cités les textes essentiels, et sont réunies toutes les dépositions importantes faites au cours du procès du maréchal[1]; grâce à ces documents nous pouvons suivre de très près les phases de la crise terrible qui s'est abattue sur Ney; en approchant davantage cet homme nous comprenons mieux ce que furent ses souffrances et comment il put trahir le roi, après qu'il eut juré, soldat loyal, de le servir jusqu'à la mort.

De ce drame enfin, il ne faut pas négliger le décor. Ni Houssaye, ni Welschinger ne nous ont montré les sentiments des habitants de Lons-le-Saulnier, ne nous ont fait entendre la voix de l'opinion publique jurassienne. Or deux témoins oculaires MM. Désiré Monnier[2] et Gindre de Mancy[3] ont évoqué l'aspect de la ville, décrit l'attitude du peuple. Enfin un érudit lédonien, M. Monnot, a raconté les destinées de l'auberge où Ney était descendu et où il prit sa grave décision[4].

Toutes ces publications plus ou moins récentes nous autorisent à modifier quelque peu les conclusions de celles de H. Houssaye et de M. Welschinger. Elles nous permettent de résoudre — du moins provisoirement — le problème que pose la proclamation de Ney, et de mieux suivre, en ses émouvantes péripéties, une des plus terribles crises morales dont l'histoire ait gardé le souvenir.

1. A. Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, Paris, 1911.
2. D. Monnier, *Souvenirs d'un octogénaire de province*, 1871.
3. Gindre de Mancy, *La sentinelle du Jura*, Feuilleton du 22 avril 1870.
4. *Le vieux Lons*, 1908.

I

Le 10 mars 1815 Ney venant de Paris arrive à Besançon; dès le lendemain matin il quitte la ville, en compagnie de Bourmont. La plupart des soldats de la garnison ayant été envoyés vers Lyon par Lons-le-Saulnier, il juge sa présence superflue pour commander aux quatre cents hommes qui restent dans les forts et dans l'antique citadelle : il préfère marcher contre Bonaparte qui, débarqué au golfe Juan le 1er mars, se dirige vers Paris.

Dans la voiture qui l'emmène, trop lentement à son gré, le long des chaînes du Jura, vers le sud, le maréchal, assis près de Bourmont, reste silencieux et s'abandonne, les yeux mi-clos, à ses rêveries. Toujours la même pensée fixe son attention : tenir au plus tôt la promesse qu'il a faite à Louis XVIII, quand il a juré de ramener Bonaparte à Paris « dans une cage de fer »[1]. Il ignore qu'après son départ des Tuileries, le roi plaisant et badin, selon son habitude a dit à ses familiers : « C'est un singulier petit serin qu'il me ramènera là » et avec un ton plus sérieux : « Nous ne lui en demandons pas tant ». Ney ne sait pas que son zèle a provoqué les sourires de la cour, mais il a été frappé de la nonchalance des Bourbons. Au roi, trop indifférent à son gré, il a multiplié les conseils de prudence : « Si Votre Majesté veut apaiser tout mécontentement, je pense qu'elle ferait bien de réunir sur-le-champ la garde impériale et de s'entourer d'elle, car la garde n'est autre chose qu'une députation de toute l'armée. Toute l'armée est fixée sur elle[2]. »

A ce conseil le roi a répondu simplement : « Vos idées sont bonnes; je verrai à en profiter à mon arrivée à Paris. » Promesse vague qui n'a pas été tenue; plus tard Napoléon dira à Ney : « Si le roi avait suivi vos conseils, je n'aurais jamais mis le pied sur le sol français. »

Le maréchal ne sait pas encore que ses conseils n'ont pas été

1. Ney a prononcé cette parole, bien qu'au cours de son procès il ait nié l'avoir dite : « C'eût été une sottise impardonnable! » Cf. *Feuilles d'Histoire* (année 1909, II, p. 285.)

2. Déposition de M. de Bourcia, A. Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, p. 270.

écoutés. Mais dans son zèle pour le roi il s'exaspère de l'incurie du gouvernement, qui le laisse sans instruction précise. Il devait être lieutenant du duc de Berry, neveu du roi; le prince n'a pas quitté Paris. Arrivé à Besançon, il a trouvé la place vide d'hommes; alors le 10 mars il a écrit au comte d'Artois, à Lyon : « Je prie Votre Altesse royale de m'employer près d'elle, à l'avant-garde s'il est possible, désirant, dans cette circonstance comme dans toutes celles qui pourraient intéresser le service du roi, lui donner les preuves de mon zèle et de ma fidélité. » Quand la lettre du maréchal arrivera à Lyon, le frère du roi aura quitté la ville, et jamais Ney ne recevra de réponse. Avant de partir vers Lyon il a écrit aussi au ministre de la Guerre, Soult, duc de Dalmatie : « Je n'ai aucune nouvelle positive sur les entreprises de Bonaparte, on dit seulement qu'il s'est présenté devant Grenoble et qu'il est probable qu'il se jettera en Italie par le Simplon.... » Napoléon était alors à Lyon.

Voilà comment Ney était informé par le gouvernement des Bourbons! Voilà pourquoi il a quitté Besançon pour se rapprocher du théâtre de l'action. Il compte s'arrêter à Lons-le-Saulnier : là il concentrera ses troupes et sera prêt à les jeter par Bourg et la Bresse sur les derrières des troupes de Bonaparte au cas imprévu où celui-ci continuerait sa marche, au cœur même de la France.

Le maréchal ne pénètre pas mieux les dispositions de ses troupes que les intentions du gouvernement... En cours de route sa berline dépasse sans cesse des régiments qui marchent sur Lyon. A son passage les hommes se rangent, présentent les armes, et se taisent; et Ney frissonne de joie, sûr de l'appui de l'armée dont certains doutaient aux Tuileries. Il n'entend — car il est loin déjà — ni les cris de « Vive l'Empereur » qui retentissent dans les rangs, ni le chant des soldats :

Nous allons voir le grand Napoléon
Le vainqueur de toutes les nations.

ni celui des cantinières :

Bon Bon
Napoléon
Va rentrer dans sa maison.

De même, le maréchal, tout à son rêve d'épargner à son pays le joug de l'usurpateur corse, ne connaît rien des sentiments de la nation. Il ne sait pas qu'à Grenoble le général Marchand ayant jeté dans l'Isère les clefs de la place à l'arrivée de Napoléon, les ouvriers ont apporté à l'Empereur, sur leurs épaules, une des portes de leur ville en criant : « A défaut des clefs de la bonne ville de Grenoble, sire, nous en apportons la porte[1] ! »

Aux relais même Ney ne peut entendre les chansons des paysans jurassiens. Devant lui, ils se taisent, mais quand dans un tourbillon de poussière l'équipage du maréchal a disparu derrière la colline voisine, les vignerons d'Arbois chantent sur un air célèbre de Méhul :[2]

Français, au trône de ses pères,
Louis par l'Europe est remis.
Espérons des destins prospères :
L'étranger protège les lys.
On nous vante, ô race chérie,
Votre retour, votre bonté...
Mais en payant chacun s'écrie :
Besace et Légitimité (*bis*).

. . . . . .

Qu'importe que dans la chaumière
Le campagnard dîne un peu moins,
Quand Louis avale et digère
Les meilleurs mets, les meilleurs vins,
Quand son sceptre est une fourchette
Et son ventre en activité;
On peut semer, mais on répète :
Besace et Légitimité (*bis*).

D'une ambition détrompée
Nous ne craignons plus le fléau :
Si nos princes portent l'épée,
Ils la portent dans le fourreau.
Entre nous, l'honneur et la gloire
Valent-ils la tranquillité?
Deux mots traceront notre histoire :
Besace et Légitimité (*bis*)[3].

1. H. Houssaye, *1815*, t. I, p. 255.
2. Air de « Benjamin », dans l'opéra de Méhul, *Joseph*.
3. *Le vieux Lons*, avril 1912.

Convaincu qu'en marchant contre Bonaparte, il a le pays tout entier derrière lui, Ney ne voit pas que l'armée et le peuple fraternisent dans un même sentiment de haine contre les Bourbons. Il croit être le mandataire de la France, et il n'est que le champion d'une cause que tous condamnent déjà. Quel pénible réveil, quand tombera l'illusion!

*
* *

Au village de Quingey, Bourmont et Ney rencontrent le marquis de Sorans, aide de camp du comte d'Artois[1]. « Puisque vous voilà, suivez-moi », lui dit Ney et ils font route ensemble jusqu'à Poligny. Ney dépeint alors à Sorans la difficulté de sa position. Il déclare que jamais il ne s'est trouvé en pareil état dans le temps où il commandait aux autres. « Autrefois c'était bien différent, quand j'avais ordonné des dispositions d'envoyer des chevaux à tel ou tel endroit, j'étais tranquille, je dormais toute la nuit. » Maintenant il est mal renseigné, ne reçoit point d'ordres, ne trouve point ses soldats : on semble organiser une défaite plutôt qu'une victoire!

« Les troupes marcheront-elles? » demande soudain Sorans au cours de la conversation; car sur leur état d'esprit il est mieux renseigné que le maréchal, mais celui-ci riposte avec véhémence, avec l'accent impétueux d'un officier qui ne comprend pas que l'on puisse douter de la discipline militaire : « Sans doute elles marcheront; je tirerai le premier coup de fusil, et s'il y a un homme qui bouge je lui passerai mon sabre au travers du corps : la garde lui servira d'emplâtre! »

Bientôt la conversation est arrêtée par l'arrivée des voyageurs à Poligny, la principale étape avant Lons-le-Saulnier. Il est neuf heures du soir; c'est à la lueur des torches que le maréchal et ses compagnons sautent à terre tandis qu'accourt au-devant d'eux, le sous-préfet, M. de Bourcia. Bientôt M. de Sorans repart pour Lons, laissant à Poligny Ney et Bourmont que M. de Bourcia invite à diner avec lui.

1. A. Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, déposition de M. de Sorans, p. 246 et suiv.

Avant que le repas ne soit servi une heure s'écoulera au cours de laquelle le maréchal s'entretiendra avec le sous-préfet puis avec les colonels de la garde nationale, prévenus de son arrivée; Ney apprend alors la reddition de Grenoble et l'occupation de Lyon par Napoléon. Mais les détails font défaut. On ne sait pas encore à Poligny que Labédoyère, commandant du 7e de ligne, en pleine marche contre Bonaparte, a soudain tiré son épée en s'écriant : « A moi, soldats du 7e! à moi, mes braves camarades! Je vais vous montrer votre chemin : qui m'aime me suive! » et qu'il a fait acclamer par les troupes enthousiasmées une ancienne aigle impériale! On ignore à Poligny que Macdonald voulait résister à Lyon, mais qu'il a dû fuir! « J'ai quitté Lyon, ou plutôt je m'en suis échappé, avouera-t-il, après avoir été témoin de la défection de toute la garnison qui a passé sous les drapeaux de Napoléon aux cris de « Vive l'Empereur! », cris répétés du faubourg de la Guillotière aux quais de Lyon par la multitude du peuple qui se pressait sur les deux rives du Rhône! »

Ney ignore ces détails, mais dès qu'il a appris la reddition des deux villes, il a ébauché un plan de campagne et sur-le-champ il a écrit au ministre de la Guerre pour lui faire part de son intention d'occuper Mâcon et Bourg; « Si je trouve l'occasion favorable, je n'hésiterai pas à attaquer l'ennemi » et il ajoute comme l'expression d'un regret « qu'il était fâcheux qu'on n'eût pas encore osé attaquer Bonaparte ».

Après avoir écrit cette lettre, le maréchal entrait dans la salle à manger à dix heures. Il ne semblait nullement préoccupé : « Pendant tout le temps du repas, raconte M. de Bourcia[1], il fut question des événements. Le maréchal demanda si l'esprit de l'arrondissement était bon. Le sous-préfet répondit : « oui, en « général »; sans doute le régiment qui avait passé la veille était très mauvais, mais ceux qui étaient allés à Poligny étaient meilleurs. » M. de Bourcia proposa ensuite au maréchal d'accepter les offres des gardes nationaux qui voulaient marcher, pensant que leur exemple serait suivi et garantirait la fidélité au roi. Bour-

1. A. Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, Déposition de M. de Bourcia, p. 267. et suiv.

mont approuva la proposition, mais Ney répondit que c'étaient la plupart des hommes mariés et qu'il était inutile de faire pleurer les femmes.

On parla ensuite des événements de Grenoble. Le maréchal dit : « Je me doutais bien que le général Marchand n'aurait pas assez de caractère et de force pour arrêter Bonaparte; c'était une bête fauve, un chien enragé sur lequel il fallait se jeter afin d'éviter ses coups de dents. » Mais Ney ne s'inquiétait pas pour si peu : il s'était trouvé dans des positions plus difficiles, et il répéta avec énergie à M. de Bourcia qu'il espérait bien, s'il arrêtait Bonaparte, le conduire vivant à Paris dans une cage de fer. — « Mieux vaudrait le conduire dans un tombeau qu'à Paris; riposta le sous-préfet, plus sage que Louis XVIII [1].

« — Mais vous ne connaissez pas Paris! Il faut que les Parisiens le voient!

« — C'est bien heureux, soupira M. de Bourcia, que l'homme de l'île d'Elbe ait tenté sa folle entreprise, car ce sera là le dernier acte de sa tragédie, le dénouement de sa Napoléonade.

« — Je fais mon affaire de Bonaparte », conclut Ney, qui revenant sur la question de la fidélité des troupes, déclara que « les troupes étaient ce qu'on voulait, et qu'il en répondait ».

Il était minuit quand le maréchal prit congé du sous-préfet de Poligny et remonta dans sa voiture. Au dernier moment il décida d'accepter l'offre que lui avait faite Bourcia et qu'il avait d'abord déclinée.

« Je ferai usage des troupes que vous m'offrez; je vous prie d'envoyer à Lons-le-Saulnier tout ce qui sera disponible en gardes d'honneur et dans les gardes nationales... » Et la voiture du prince de la Moskowa se perdit dans la nuit, roulant vers la région lyonnaise, repaire de la bête fauve que Ney se proposait de traquer et d'abattre.

1. H. Houssaye prête à Bourcia cette réponse : « Mieux vaudrait le ramener dans un tombereau » (*1815*, I, p. 301). Cette version rend peu compréhensible la réplique de Ney.

II

Trois heures du matin sonnaient quand l'équipage du maréchal pénétra dans la petite ville de Lons-le-Saulnier. Les chevaux enfilèrent au galop la principale rue[1] bordée d'arcades pittoresques, traversèrent la place d'armes où devait s'élever plus tard la statue du général Lecourbe et s'arrêtèrent devant l'auberge de « la Pomme-d'Or ». C'était une hôtellerie consistant en plusieurs bâtiments, cours et jardins qui fut vendue en 1825 et détruite en 1832; à sa place, au numéro 29 de la rue Saint-Désiré, s'élève aujourd'hui un vaste bâtiment occupé par un marchand de fer[2].

Aux serviteurs accourus Ney ordonne de prévenir sur-le-champ de son arrivée M. de Vaulchier, préfet du Jura, et de le mander au plus tôt auprès de lui. A la première heure le haut fonctionnaire se présente et se concerte longuement avec le maréchal sur les mesures à prendre. Dès qu'il est parti, sans se soucier de la fatigue du voyage, Ney rédige sa correspondance. Il écrit à Soult ses dernières impressions : « Les troupes que j'ai vues sont animées du meilleur esprit, et je ne doute pas que personne ne fasse son devoir »; s'il éprouve ainsi le besoin de proclamer sa confiance, au ministre, c'est peut-être qu'il est plus inquiet qu'il ne veut paraître. N'écrit-il pas à Suchet :

Nous sommes à la veille d'une grande révolution. Ce n'est qu'en coupant le mal dans sa racine qu'on pourrait encore espérer l'éviter. Tout le monde est étonné de cette rapidité, et malheureusement la classe du peuple l'a servi... en divers lieux de son passage. *La contagion est à craindre aussi pour le soldat.* J'espère, mon cher ami, que nous verrons bientôt la fin de cette folle entreprise, surtout si nous mettons beaucoup de célérité et d'ensemble dans la marche des troupes.

Il commence à s'apercevoir que tout le pays n'est pas du côté des Bourbons et il estime que dangereux est pour l'armée son contact avec le peuple. L'opinion d'un maréchal de camp, M. de Préchamps, est alors la même, lors du procès de Ney il déclarera :

1. Aujourd'hui rue du Commerce.
2. A. Monnot, *Le Vieux Lons*, 1908.

« Tant que les troupes ont été casernées, on pouvait croire que les efforts des officiers pour les contenir obtiendraient quelque résultat; mais dès qu'elles ont été en contact avec la population, ces difficultés sont devenues insurmontables[1]. »

Sa correspondance achevée, Ney accorde plusieurs audiences. Il reçoit d'abord un attaché à l'état-major militaire du ministre de la Guerre, M. Renaud de Saint-Amour qui, comme le maréchal, erre en Franche-Comté, dépourvu d'instructions précises. Cet officier dira plus tard que Ney lui parut extrêmement surpris de la marche rapide des événements. De même qu'à Bourcia le maréchal se plaint à M. de Saint-Amour que le gouvernement ait manqué d'habileté et de sang-froid; il déclare qu'on aurait pu défendre la position du passage du Rhône, parce que c'était une position militaire dont le maréchal Macdonald aurait pu faire usage, qu'il ne concevait pas comment on n'avait pas occupé les ponts[2].

A peine l'attaché est-il sorti que l'aide de camp de service introduit près de Ney un commerçant nommé Boulongne[3]. Cet honnête négociant a, le samedi 11 mars, fui Lyon devant le tumulte. Dès que Ney a appris l'arrivée à Lons-le-Saulnier de cet homme bien informé il a envoyé un officier le chercher en toute hâte. « Le prince et moi, a dit celui-ci à Boulongne, nous sommes depuis trois jours en une anxiété épouvantable : nous n'avons pas de nouvelles. » Dès que Boulongne a été introduit près de lui, Ney l'accable de questions. « Quand avez-vous quitté Lyon? Qu'avez-vous vu? Que savez-vous? » Et sur l'entrée de Bonaparte dans la ville, il va en quelques minutes apprendre mille détails.

J'ai vu entrer Bonaparte vendredi entre six et sept heures du soir. Quand il est entré dans cette ville, une foule de personnes armées au nombre de quatre à cinq cents, tant infanterie que cavalerie, ont crié « Vive l'Empereur! ». Tout le monde croyait que c'était son avant-garde; on ne voulait pas croire que ce fût l'Empereur; mais je vis à son petit habit gris et à son chapeau que ce devait être lui. Ney a tressailli.

1. A. Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, p. 263.
2. A. Chuquet, *op. cit.*, p. 254.
3. Et non Boulouze, comme écrit M. Houssaye, p. 305.

La redingote grise, le petit chapeau, quelle évocation soudaine aux yeux du prince de la Moskowa! Plus fiévreux encore il multiplie les questions; quelle fut la conduite de Bonaparte? Avec combien d'hommes est-il entré? A-t-il adressé des proclamations? Et en écoutant les réponses de son interlocuteur il se calme et conclut en souriant, comme pour se rassurer lui-même :

Ce n'est pas dangereux; nous en viendrons à bout facilement. Vous êtes bon Français; vous aimez votre roi et votre patrie. La patrie n'a rien à craindre; le premier coup de canon décidera de l'affaire. Soyez sans inquiétude, je réponds de tout cela!

Au cours de la conversation Boulongne lui a montré la proclamation du golfe Juan. Ney ne la connaissait pas; il a jeté les yeux sur le texte et il a prié le négociant de la lui laisser : « Vous m'avez donné la nouvelle que Bonaparte est entré à Lyon comme un brigand; cela me fait croire que je ferai plaisir à mes amis en leur lisant ceci. » Lors du procès, Boulongne déclarera : « J'ai donné au maréchal cet exemplaire qui a paru lui faire beaucoup de plaisir[1]. »

N'est-ce pas cette entrevue qui est le point de départ de la crise que va traverser Ney, l'origine du revirement de tout son être? Il a causé avec un homme qui a vu Napoléon, qui lui a rappelé inconsciemment la silhouette autrefois tant aimée; il possède entre ses mains une de ces proclamations qui naguère faisaient bondir son cœur. Devant le commerçant venu de Lyon, il n'a même pas pu cacher sa joie, et il a cru devoir l'expliquer. Sans doute reste-t-il rêveur quand, en le quittant, Boulongne lui adresse cet éloge : « Vous avez sauvé la France en forçant Bonaparte à abdiquer à Fontainebleau; vous lui rendrez un service plus important encore... » Le mot plut cependant au maréchal qui devait le répéter à peine modifié et avec l'accent de la plus vibrante conviction : « Si je pouvais faire triompher le roi, je serais le libérateur de la patrie[2]! »

Après le départ de Boulongne, le maréchal est resté un moment

1. A. Chuquet, *op. cit.* Déposition de M. Boulongne, p. 255 et suiv.
2. Houssaye, *op. cit.*, p. 304.

seul, pensif.... Puis il fait introduire en même temps Bourmont, le marquis de Sorans et le préfet du Jura. A peine sont-ils entrés qu'il leur montre la proclamation. Bourmont la lit à voix haute, et quelques expressions splendides le frappent lui aussi : « Les aigles voleront de clocher en clocher jusqu'aux tours Notre-Dame.... La victoire marchera au pas de charge! » Et Ney l'interrompant, de s'écrier soudain : « On n'écrit plus comme ça! Le roi devrait écrire ainsi : c'est comme ça qu'on parle aux soldats et qu'on les émeut! » Mais bientôt, comme s'il voulait se défendre contre toute idée de réconciliation avec l'empereur, il s'emporte contre Napoléon : « Cet enragé-là ne me pardonnera jamais son abdication. Il pourrait bien me faire couper la tête avant six mois! » Paroles violentes qui trahissent un profond trouble moral; la conscience de Ney a perdu sa sérénité; elle ne la recouvrera jamais.

Dans l'après-midi M. de Sorans est de nouveau reçu par le maréchal qui lui dicte ses ordres; puis Ney relit la proclamation du golfe Juan, prépare son courrier du lendemain. Quand vient le soir, exténué de fatigue, il s'étend tout habillé sur son lit dont on tire les rideaux pour le dérober à la vue des visiteurs.

Il avait manifesté l'intention d'envoyer au plus tôt un homme de confiance sur les traces de Bonaparte avec mission de se renseigner sur ses actes et ses intentions. Aussi vers neuf heures introduisit-on dans la chambre de Ney, un quartier-maître de la garde nationale lédonienne, Désiré Monnier. On causait à voix basse dans la pièce pour ne pas fatiguer le maréchal dont les « profonds soupirs », dira plus tard le témoin, semblaient accuser la plus pénible angoisse. Le colonel de la garde écarta doucement les rideaux du lit et présenta le jeune homme au maréchal, comme un officier sur lequel il pouvait compter. « Partez sur-le-champ pour Chalon-sur-Saône, lui commanda Ney d'un ton bref; informez-vous du matériel dont l'empereur — déjà il ne disait plus : Bonaparte — dispose et sachez m'en rendre compte dans le plus bref délai[1]. » Moins d'une heure plus tard D. Monnier se dirigeait, au galop de son cheval, vers la Bresse, tandis que le maréchal, harcelé par mille soucis, cherchait en vain le sommeil.

1. D. Monnier, *Souvenirs d'un octogénaire de province.*

*
* *

Le lendemain, 13 mars, la première personne reçue par Ney est le comte de Grivel, inspecteur des gardes nationales du Jura; arrivé dans la nuit à Lons-le-Saulnier, alarmé par les progrès de l'esprit d'insurection, il conseille, comme Bourcia, au maréchal de faire marcher les volontaires et les gardes nationaux. Mais Ney l'interrompt avec humeur : « Les volontaires marcheront lorsque j'en donnerai l'ordre. Je n'ai pas besoin d'avoir avec moi ni pleurnicheurs, ni pleurnicheuses? » C'est à peu près la même réponse qu'il avait faite tout d'abord au sous-préfet de Poligny[1].

Toute la journée, Ney expédie des instructions aux officiers. On sent qu'il a hâte d'en finir. Il fait venir cent mille cartouches de Besançon. Il envoie le général Mermet prendre le commandement général dans cette ville; il entre dans mille détails :

Vous voudrez bien, mon cher général, partir demain pour vous rendre à Besançon et y prendre le commandement de cette place. Vous dirigerez sur Lons-le-Saulnier toutes les troupes qui arriveront de la 5e division militaire, en vous assurant que chaque sous-officier et soldat est pourvu de deux paquets de cartouches au moins. Vous aurez soin de me prévenir de leur marche et de l'itinéraire que le ministre de la Guerre leur aura prescrit. Vous choisirez parmi les officiers de l'État-major de la place celui que vous croirez le plus capable de bien remplir les fonctions de chef de l'état-major provisoirement. Vous rendrez compte au ministre de la Guerre de tout ce qui peut intéresser le bien du service du roi. Je vous invite à donner l'ordre au colonel Taine commandant la gendarmerie, de faire établir les postes de correspondance de gendarmerie de Besançon à Lons-le-Saulnier, de manière à ce que je puisse recevoir dans le jour toutes les nouvelles qui pourraient m'être de quelque utilité[2].

Au lieutenant général, comte de Heudelet, commandant de la 18e division militaire, il écrit avec le même souci de précision :

Réunissez à Chalon toutes les troupes sous vos ordres et rendez-y (*sic*) de votre personne, ou envoyez-y un maréchal de camp ferme et intelligent. Dirigez les dépôts, magasins et effets inutiles sur Auxonne.

1. A. Chuquet, *op. cit.* Déposition de M. de Grivel, p. 243 et suiv.
2. A. Chuquet, *op. cit.*, p. 213.

J'envoie dans cette ville le 6e de hussards. Je désire que vous puissiez y aller un instant pour rassurer les esprits, et reconnaître avec le général Pellegrin qui commande cette place si elle est en état de défense. Instruisez-moi, je vous prie, de ce que je puis en tirer, en artillerie et en munitions, afin que rien ne manque *lorsque je serai en état de prendre l'offensive.*

Ces derniers mots et le ton de ces deux lettres suffisent à prouver de la manière la plus incontestable[1] que Ney reste décidé à accomplir son devoir jusqu'au bout.... Il semble avoir oublié la proclamation dont la lecture l'a tant ému, la veille! Sa confiance dans le succès reste entière.

A un de ses officiers qui lui fait observer que de Besançon à Bourg sur une ligne de trente-trois lieues, il ne pourra échelonner que 6 000 hommes, alors que Napoléon en a 14 000, il répond : « Nous serons en plus petit nombre, mais nous le frotterons. » Et Bourmont objectant que de plus les troupes ne sont pas sûres, le maréchal s'indigne.

Comme l'avant-veille à Poligny il s'écrie :

« Je prendrai un fusil; je tirerai le premier coup, et tout le monde marchera[2]. »

Mais dans la soirée, les mauvaises nouvelles se succèdent : Chalon où Ney a mandé au général Heudelet d'opérer la concentration des troupes, a proclamé Napoléon, et les habitants ont jeté dix-huit pièces de canon dans le canal aux cris de « Vive l'Empereur »! Mâcon a arboré le drapeau tricolore et une avant-garde de Bonaparte est entrée dans la cité; toutes les villes du Rhône, de l'Ain, de la Saône et de la Loire sont en pleine insurrection! Ney ne peut pas ne pas être troublé. Les mesures qu'il a prises seront-elle suffisantes? Ne sera-t-il pas débordé? Est-il temps de concevoir et de réaliser un nouveau plan? Et s'il vient à tomber aux mains de l'empereur, quel châtiment n'encourra-t-il pas? il l'a dit lui-même : « cet enragé-là... pourrait bien me faire couper la tête avant six mois! »

1. Welschinger, *Le maréchal Ney, 1815*, p. 28.
2. A. Chuquet, *op. cit.*, p. 234.

III

En apprenant que les Bourbons avaient confié à Ney le commandement des troupes destinées à agir contre lui, Napoléon avait, d'après Fleury de Chamboulon, manifesté une vive satisfaction; selon Rovigo, il n'avait pas pu ne pas être effrayé. « Ces deux sentiments, remarque fort bien Houssaye, ne sont pas inconciliables. Napoléon, connaissant l'extrême violence du maréchal pouvait redouter de lui quelque coup de tête, mais il avait plus à espérer de sa nature impressionnable et spontanée que de la fermeté d'un Macdonald ou d'un Suchet[1]. » Napoléon connaissait les sentiments de ses anciens compagnons d'armes; il savait quel prestige, quelle fascination il exerçait sur eux; et aux gardes nationaux il affirmait : « Soyez sans inquiétude; aucun soldat français ne tirera sur ma capote grise; aussitôt qu'ils la verront, les projets des ennemis de la nation seront déjoués, et elle sera le point de ralliement de tous les vrais Français! »

Non, il n'y aura pas de lutte fratricide : « Mes amis, la gloire de ce que j'ai fait est détruite si elle coûte le sang d'un seul individu. Ce que la trahison et 600 000 ennemis de toutes les nations de l'Europe ont établi avec tant de peine, le souffle d'un peuple l'aura détruit sans aucun effort! » Les Bourbons savaient bien que les troupes leur feraient défection; le 9 mai, à Lyon, un colonel l'avait franchement déclaré au comte d'Artois : « Aussitôt que les soldats apercevront la capote grise, il se tourneront vers elle et tireront contre vous! »

Ici se pose un premier problème.

L'empereur n'était pas sans supposer que l'écho de ses paroles fût parvenu aux oreilles de Ney. Au maréchal le commerçant Boulongne avait en effet déclaré : « J'ai entendu Bonaparte dire à ses soldats : mes amis nous allons à Paris les mains dans les poches. » Napoléon estimait qu'il lui suffirait de solliciter le maréchal pour que celui-ci, se souvenant du passé, abandonnât les Bourbons et embrassât sur-le-champ la cause de son empereur.

1. H. Houssaye, *1815*, t. I, p. 300.

Aussi, en quittant Lyon envoya-t-il auprès de lui selon la version du maréchal, plusieurs émissaires, des officiers de la garde que Ney connaissait personnellement; ils devaient lui remettre une lettre du général Bertrand écrite sous la dictée de l'empereur, un billet autographe de Napoléon et une proclamation adressée aux troupes de la 6e division militaire.

Et voici, toujours d'après les déclarations ultérieures du maréchal, ce qui se serait passé.

Vêtus en bourgeois, ces émissaires arrivent à Lons-le-Saulnier dans la nuit du 13 au 14 mars, peu après le départ de Désiré Monnier. Sous un prétexte quelconque ils obtiennent accès près du maréchal; celui-ci reconnaît avec surprise et émotion ses anciens compagnons d'armes qu'il ne se décide pas à renvoyer, comme il aurait dû le faire, en fidèle serviteur des Bourbons. Il cède à la tentation, parcourt rapidement la lettre de Bertrand, mais lit et relit longuement le billet de l'empereur.

Mon cousin, mon major général vous expédie l'ordre de marche. Je ne doute pas qu'au moment où vous aurez appris mon arrivée à Lyon, vous n'ayez fait reprendre à vos troupes le drapeau tricolore. Exécutez les ordres de Bertrand, et venez me rejoindre à Chrlon. Je vous recevrai comme au lendemain de la bataille de la Moskowa[1]!

Le ton est familier : l'empereur a donc pardonné la défection de l'an passé? « ... Mon cousin.... La Moskowa! » que de souvenirs poignants ces simples mots éveillent dans le cœur du maréchal. Maintenant il regarde la proclamation; elle est signée de son nom : déjà! L'Empereur a disposé de sa conscience....

Malheureusement Napoléon n'a jamais écrit cette lettre, comme vient de le démontrer M. Frédéric Masson[2].

Deux jours plus tard, le 15 mars, informé de la décision prise par Ney d'abandonner les Bourbons, l'empereur lui écrira : « Conservez votre commandement, venez me trouver. Je vous accueillerai comme au lendemain d'Elchingen et de la Moskowa.... »

« Sur ces indications qu'avait données l'empereur, raisonne

1. H. Houssaye, *1815*, t. I, p. 312.
2. *Écho de Paris* du 21 septembre 1913. Le maréchal Ney du 13 au 20 mars 1815.

Fr. Masson, semble avoir été composée une prétendue lettre adressée par l'empereur à Ney, qui fut publiée dans les Récits de la captivité où la recueillirent les éditeurs de la « *Correspondance de Napoléon* » avec date : *Lyon*, le... *mars*. (Sans quantième). » Napoléon passa à Lyon du 10 au 13. Si, de Lyon il avait écrit à Ney la lettre que l'on cite, il eût été le provocateur et les rôles tels qu'il les assigne, eussent été changés. Les travailleurs connaissent la valeur historique des Récits de la captivité mais bien des gens s'y laissent prendre encore. »

Que Ney ait reçu la visite d'officiers venus de Lyon, rien ne permet de le nier; qu'ils lui aient remis une lettre de l'empereur, non! nous venons de voir comment naquit la légende. Lui ont-ils apporté une proclamation toute faite? mystère : nous verrons tout à l'heure s'il est insoluble.

Et quand les émissaires non pas de l'Empereur, mais de l'armée se retirent, après avoir démontré à Ney que toute résistance de sa part déchaînerait la guerre civile, que l'Europe est favorable à la cause de Napoléon, que Murat s'avance par le nord et que Louis XVIII se prépare à fuir de Paris, ils laissent le maréchal en proie à une effroyable crise morale.

Jusqu'alors Ney n'avait pas hésité; son devoir s'était imposé à lui nettement. Maintenant il ne le distingue plus : si ses anciens collègues disaient la vérité? si la France ne voulait plus de la royauté des Bourbons? Et cette idée le hante, l'obsède. Servira-t-il le roi que la France rejette ou l'empereur, son ancien bienfaiteur? Il n'entend plus la voix de sa conscience; il ne discerne plus le chemin de l'honneur. Nuit terrible! « J'étais dans la tempête qui allait fondre sur moi. Les événements se sont succédé si rapidement! N'ayant aucune nouvelle de Monsieur, abandonné à moi-même, tourmenté par tout le monde, chacun cherchant à se sauver, ne sachant pas le résultat des événements! »

Rêveur, il se rappelle l'affection que l'empereur eut toujours pour lui ; en apprenant que Ney a échappé au désastre de Russie Napoléon s'est naguère écrié — le maréchal le sait bien : « J'ai plus de quatre cents millions dans les caves des Tuileries, je les aurais donnés avec reconnaissance pour la rançon de mon fidèle compa-

gnon d'armes. » Et — saisissant contraste — il se souvient du mépris affecté par les Bourbons à son égard. Instruit du débarquement de Bonaparte, il a couru à Paris, s'est rendu chez Soult et lui a exprimé son désir d'obtenir une audience royale immédiate aux Tuileries : « N'y allez pas, répondit le ministre avec gène, Sa Majesté est souffrante, elle ne reçoit pas. » Et lui furieux, de s'écrier : « Non, vous ne m'empêcherez pas de voir le roi! »

Il évoque les vexations subies par sa femme à la cour des Bourbons où les maréchaux et leurs épouses étaient fort peu considérés. Un jour, une ambassadrice étrangère demandait à une dame de la cour le nom d'une jolie femme présente, la maréchale Suchet : « Je ne connais pas cette femme-là, lui fut-il répondu ironiquement; c'est une maréchale[1]! » La princesse de la Moskowa avait enduré de semblables avanies, c'est même pour mettre un terme à ces affronts que Ney avait décidé de quitter Paris et de se retirer dans ses terres.

Et brusquement, devant ses yeux les voiles se déchirent qui lui masquaient la vérité. Ses rancunes personnelles, le mécontentement du peuple, cette agitation de l'armée, ce ne sont pas simplement les indices d'un esprit national frondeur; ce sont des faits graves, très graves qui trahissent l'hostilité de la France entière contre les Bourbons.... A l'heure même où Ney se débat dans le doute, le baron Capelle, préfet de l'Ain, fait le trajet de Bourg à Lons-le-Saulnier. « Je voyais partout, dira-t-il plus tard, se renouveler le vertige révolutionnaire dans la lie du peuple et les soldats; tout cela me rappelait la première époque de la révolution. Tandis que la lie du peuple embrassait la cause de Bonaparte, les partisans des Bourbons étaient dans une stupeur profonde[2]! » Ney déclarera également au cours de son procès : « Il y avait une fureur révolutionnaire! »

Peut-on agir contre la volonté d'un peuple entier? Poser la question, c'est la résoudre! Le maréchal s'affole : « J'ai perdu la tête; j'ai eu tort, mais j'ai eu peur de la guerre civile! » avouera-t-il devant ses juges. Pourrait-il d'ailleurs maintenant tenir le

1. Welschinger, *Le maréchal Ney*, 1815, p. 14.
2. A. Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, p. 233 et suiv.

serment qu'il a fait au roi? oserait-il affirmer cette nuit encore, comme l'avant-veille : « Les soldats sont ce qu'on veut qu'ils soient! »... Dans le silence de la nuit, on frappe à la porte de la chambre du maréchal. Levasseur, aide de camp de Ney, se présente et lui annonce « qu'on vient d'arrêter dans une rue de Lons un grenadier de l'ancienne garde impériale qui portait son uniforme dans les rues, avec des boutons à l'aigle[1]! » En l'écoutant Ney regarde avec honte les boutons de son uniforme, où brillent les lys des émigrés!

Cet incident a été décisif; la résolution du maréchal est prise : il ne heurtera pas le sentiment national, il ne se dressera pas contre la volonté de l'armée. Il comprend d'ailleurs maintenant que ses quatre malheureux bataillons le pulvériseraient plutôt que de le suivre contre l'empereur. « Il était impossible de faire marcher les troupes dans les dispositions où elles étaient. Je défie tel général qui soit au monde de conduire des troupes dans de pareilles conditions, » déclarera Ney devant ses juges. Et à la protestation de Bourmont : « Si le maréchal eût pris une carabine et eût chargé le premier, nul doute que son exemple n'eût été décisif! » il rispostera avec feu : « Quoi! vous pouviez sortir de Lons-le-Saulnier et dire à la troupe que vous la faisiez marcher au service du roi?... L'eussiez-vous fait, vous? »

Les autres témoins du procès seront tous d'accord sur ce point. Le général Lecourbe écrira : « Je ne puis assurer si le maréchal Ney avec ses troupes eût pu endiguer le torrent. Je crois qu'il n'était plus temps.... Que voulez-vous qu'on fasse, si les soldats ne veulent pas se battre? »

Le général Heudelet la proclamera catégoriquement : « Avec les régiments incomplets qu'avait le maréchal, il était impossible de s'opposer aux progrès de Bonaparte! »

*
* *

Arrivé à Lons dans la nuit[2], le baron Capelle, préfet de l'Ain s'est rendu d'abord chez le comte de Bourmont logé à la préfec-

1. A. Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, p. 224.
2. Et non dans la soirée du 13 comme l'a écrit H. Houssaye, p. 300 et 307.

ture; il s'est enquis près de lui de la fidélité de Ney dont il doute, sans raison sérieuse d'ailleurs; le général l'a de suite rassuré et tous deux se rendent chez le maréchal, qu'ils trouvent encore couché, très las. Capelle lui expose tout ce qu'il sait sur les événements de Grenoble, de Lyon et sur ce qu'on a dit de l'arrivée de Bonaparte ou de son avant-garde à Mâcon.

Ney l'écoute attentivement et manifeste de l'indignation au sujet de la facilité que rencontrait Bonaparte et du peu d'obstacle qu'on lui opposait. Écoutons Capelle lui-même : « Il demanda à combien j'évaluais les forces que pouvait avoir Bonaparte; je lui dis que je les croyais d'environ quatre ou cinq mille hommes, mais que ses forces pouvaient se grossir et du 76e régiment (qui venait de faire défection) et d'autres corps de troupes restés à Mâcon, qu'ainsi il ne pouvait avoir moins de 12 à 15 000 hommes. »

Ney de murmurer alors : « Que voulez-vous! Je ne puis arrêter l'eau de la mer avec ma main! » Inconsciemment, Capelle a achevé de le convaincre de l'impossibilité où il se trouve d'enrayer la marche de Bonaparte et de défier la volonté nationale.

Bien plus, au cours de la conversation un incident se produit qui anéantit les derniers scrupules du maréchal; Capelle a insinué que les royalistes pourraient au besoin compter sur les Suisses « prêts à s'ébranler pour se joindre aux défenseurs de la cause royale ». A cette idée, Ney sursaute et proteste vivement que « si les étrangers mettaient le pied sur le sol français, toute la France serait pour Bonaparte; qu'il ne restait plus au roi d'autre parti que de se mettre à la tête de ses troupes, de se faire porter sur un brancard afin d'enflammer les soldats et de les déterminer à se battre! »

Puis sans remarquer combien cette violence étonne ses deux interlocuteurs, il parle de l'effet produit à l'étranger par l'arrivée de Bonaparte en France. « Ceci retentira jusqu'au Kamchatka! » « Je cite cette circonstance, déposa Capelle devant les pairs, parce que cela commença à m'inspirer quelques inquiétudes. Jusque-là j'étais parfaitement rassuré sur les dispositions du maréchal. C'est ce mot qui m'a déterminé en sortant à demander au comte de Bourmont s'il comptait sur la fidélité du maréchal;

M. de Bourmont répondit : je crois en être certain; je compte sur sa bonne foi! »

Peu après Capelle retournera chez le maréchal et le priera de révoquer l'ordre donné antérieurement de faire nourrir les troupes par les habitants « attendu qu'il pourrait en résulter des suites fâcheuses »; détail qui a son prix, car il montre combien dans la paisible cité de Lons elle-même les esprits étaient alors surexcités.

Resté seul quelques instants dans sa chambre, Ney réfléchit, puis il fait mander le comte de Bourmont et le général Lecourbe, et à leur grande stupéfaction, sans ménagement aucun, brutalement, il leur annonce que la cause des Bourbons est perdue et qu'il n'y a plus qu'une manière de sauver la France : rejoindre l'empereur! Et il ajoute accumulant les détails :

C'est une affaire arrangée. Il y a trois mois que nous sommes tous d'accord; vous le sauriez si vous aviez été à Paris. Le roi n'ayant pas tenu ses promesses, on a décidé de le détrôner; on avait pensé d'abord au duc d'Orléans, mais les Bonapartistes l'ont emporté, on a envoyé un commissaire à l'île d'Elbe pour poser les conditions à l'empereur. Le ministre de la guerre lui-même est dans la conjuration; à cette heure-ci le roi doit avoir quitté Paris, sinon il sera enlevé; mais on ne lui fera aucun mal; tout se passera très tranquillement[1].

Bien que plus tard Ney se soit défendu d'avoir prononcé ces paroles, nous croyons, avec Henry Houssaye qu'il a vraiment tenu ce langage dans la seule intention de convaincre ses deux compagnons, sans avoir eu connaissance de la conspiration tramée par les orléanistes à Paris, avant la visite des émissaires de l'empereur. Déjà Boulongne lui avait annoncé : « Bonaparte fait répandre le bruit qu'il est appuyé par une grande puissance. » Ney avait haussé les épaules : « Ce sont des contes, avait-il répondu avec sincérité; il y a longtemps qu'on nous a bercés avec tout cela; ce sont des moyens usés, tout cela est faux! »

Bourmont et Lecourbe n'ont pas permis à Ney d'achever son discours; ils l'ont interrompu avec indignation. Cédons ici la

1. A Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, p. 236. Cet entretien eut lieu le 14 au matin et non pas le 13 au soir, comme on lit dans Houssaye, p. 307.

parole à H. Houssaye qui a retracé cette scène tragique avec un art incomparable[1].

Bourmont rappela respectueusement, mais fermement au maréchal qu'il avait reçu et accepté du roi la mission de combattre Bonaparte. Lecourbe fut plus violent : « Comment voulez-vous que je serve ce b... là? Il ne m'a fait que du mal et le roi ne m'a fait que du bien. Puis je suis au service du roi, et, voyez-vous, monsieur le maréchal, moi j'ai de l'honneur!

Cravaché par ces paroles, Ney s'emporta, et au lieu d'exposer les vrais mobiles de sa résolution, c'est-à-dire l'impossibilité de faire marcher les troupes et ses scrupules de commencer la guerre civile, il épancha sa colère en récriminations contre les Bourbons : « Et moi aussi j'ai de l'honneur! c'est pourquoi je ne veux plus être humilié. Je ne veux plus que ma femme rentre chez moi, les larmes aux yeux des humiliations qu'elle a reçues. Le roi ne veut pas de nous, c'est évident. Ce n'est qu'avec un homme de l'armée comme Bonaparte que l'armée pourra avoir de la considération. » Et prenant sur sa table l'ordre du jour rédigé par l'empereur sous son nom, il le passa aux deux généraux en disant : « Tenez, voici ce que je veux lire aux troupes! » Après une nouvelle discussion Lecourbe et Bourmont... se résignèrent à suivre leur chef dans sa défection. Sur l'ordre de Ney Bourmont prescrivit aux troupes de se réunir sur le place d'Armes, à une heure pour y entendre une proclamation du maréchal

Si Bourmont et Lecourbe se sont aussi aisément laissé convaincre, ce n'est pas, comme ils le prétendront plus tard devant les juges de Ney, « afin de voir l'effet que produirait la proclamation sur les troupes », c'est parce qu' « ils étaient non moins convaincus que le maréchal de la difficulté de se faire obéir des soldats ». Peut-être que de la rue montaient jusqu'à eux les cris des soldats ; « Vive l'Empereur! à bas les Écrevisses! »[2], mêlés au couplet ironique de la chanson jurassienne :

D'une ambition détrompée
Nous ne craignons plus le fléau :
Si nos princes portent l'épée,
Ils la portent dans le fourreau.
Entre nous l'honneur et la gloire
Valent-ils la tranquillité?

1. H. Houssaye, *1815*, t. I, p. 312.
2. On appelait ainsi les fleurs de lys brodées sur le drapeau blanc.

IV

Vers midi et demi, aux roulements des tambours et aux sonneries des clairons, les troupes composées de quatre bataillons (du 60e et du 77e régiments de ligne) et de six escadrons (du 8e régiment de chasseurs, et du 5e de dragons) et campées à l'est de la ville, dans le pré des Mouillères, prirent les armes et se rangèrent entre leurs tentes et les premières maisons de Lons; les premières lignes s'avançaient jusqu'à la promenade actuelle de la Chevalerie[1]. Bientôt parut un brillant cortège venant de l'auberge de la « Pomme d'or » par la rue Saint Désiré, la place d'Armes et la rue du Jura actuelle; seul, à la tête des officiers d'état-major, Ney s'avançait, suivi de Bourmont et de Lecourbe. La foule s'amassait sur le passage du cortège. Les enfants et les jeunes gens de Lons au lieu d'aller au collège avaient couru à la revue; ils se glissaient dans les rangs des officiers, et l'un deux, le jeune Bidot connut[2] l'insigne et périlleux honneur de se trouver soudain « dans les jambes du cheval du maréchal ».

Le prince « dont l'air inquiet me frappa » dit un témoin oculaire[3], arriva bientôt devant le front des troupes qui formaient le carré.

Il était pâle, défait, sans cocarde à son chapeau... au roulement de tambour succéda le silence le plus solennel. D'une voix de stentor le maréchal tenant son épée d'une main et une feuille de papier de l'autre, appela au centre les officiers supérieurs. Un frisson d'impatience courut dans les rangs; les coudes des soldats se pressèrent électriquement... que fût-il advenu du prince s'il eût proclamé anathème contre Napoléon[4]?

Et un autre témoin de la scène, le colonel de Préchamps[5] le constata aussi :

1. C'est là et non pas sur la place d'Armes (aujourd'hui place de la Liberté) — comme le dit Houssaye, p. 312 — que se réunirent les troupes. Cf. l'article de l'abbé Perrot, dans le *Vieux Lons*, 1912.

2. Dont le fils fut maire de Voiteurs, commune voisine de Lons-le-Saulnier.

3. Gindre de Mancy, La *Sentinelle du Jura*, 22 avril 1870.

4. Extrait des mémoires de Larregay de Civreux. *Revue de Paris*, 1er décembre 1911. Le *Vieux Lons*, février 1912.

5. A. Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, p. 264.

Tous les officiers avaient la pâleur de la mort sur la figure; les soldats gardaient le silence le plus morne et rien que cette attitude peu naturelle aux Français pouvait faire prévoir une grande catastrophe; on pouvait croire que, comme en 1790, les officiers seraient chassés par les soldats.

« Officiers, sous-officiers et soldats, commence le maréchal, la cause des Bourbons est à jamais perdue.... »

Un tonnerre d'applaudissements, l'acclamation frénétique d'une armée entière qui dans un transport de délire oublie toute discipline, interrompit quelques instants le maréchal qui, après que le calme se fut rétabli, donna lecture de sa fameuse proclamation.

La question se pose de savoir quels en étaient les termes exacts.

*
* *

Nous possédons trois textes différents de la proclamation lue par Ney à ses troupes. Le premier, publié par M. Welschinger dans son ouvrage sur « le maréchal Ney » a été trouvé par lui dans les papiers de Mermet : quatre pages de papier à lettres écrites de la main du maréchal. Le second, publié par l'abbé Perrot dans la revue *Le Vieux Lons* (avril 1912) recouvre une feuille de papier jaunie, déposée aux Archives du Jura et n'a pas été écrit par Ney; le texte officiel enfin, affiché dans la ville et daté du 15 mars 1815. Ces trois textes présentent des différences assez importantes. Or Ney a toujours affirmé qu'il avait reçu la proclamation *toute faite des mains des émissaires de l'empereur et qu'il ne l'avait pas discutée.* « *Je dis la proclamation et non ma proclamation*, car elle me fut envoyée toute faite par Bonaparte et apportée par un agent particulier, un officier d'ordonnance. » « Qui a pu de bonne foi, dira son avocat Berryer, lui attribuer un moment cette proclamation qu'il avait reçue toute rédigée, et dont le style seul ne décèle que trop l'extravagant auteur? »

Comment, dans ces conditions expliquer les variantes des trois textes? Mettons tout d'abord ceux-ci en présence l'un de l'autre et soulignons les différences les plus essentielles qui les distinguent.

Le texte extrait des papiers de Mermet en premier lieu :

Officiers, sous-officiers, soldats.

La cause des Bourbons est à jamais perdue. La dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'empereur Napoléon qu'appartient seul le devoir de régner sur notre beau pays. Que les Bourbons et leur noblesse s'expatrient ou qu'ils consentent à vivre au milieu de nous, que nous importe? La cause sacrée de notre liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont cherché à avilir, à effacer notre gloire militaire, mais ont-ils pu y parvenir? Non, cette gloire acquise au prix de notre sang et par les plus nobles travaux, cette gloire qui nous est encore récente n'a pu laisser que les souvenirs les plus honorables pour vous. Les temps ne sont plus où l'on gouvernait les nations avec de ridicules préjugés, où les droits des peuples étaient méconnus et étouffés. La liberté triomphe enfin, et Napoléon, notre auguste empereur, va l'affermir à jamais.

Que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français et que tous les braves que j'ai l'honneur de commander soient pénétrés de ces sentiments qui m'animent. Officiers, sous-officiers, soldats, je vous ai souvent menés à la victoire. Suivez-moi, je veux vous conduire vers cette phalange immortelle qui marchera avec l'empereur Napoléon vers Paris : vous l'y verrez sous peu de jours. Là seront enfin réalisés nos vœux les plus chers et toutes nos espérances.

Signé : Le maréchal prince de la Moskowa. NEY.

Voici maintenant le texte publié par l'abbé Perrot.

Officiers, sous-officiers, soldats Français.

La cause des Bourbons est à jamais perdue et la dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter enfin sur le trône. C'est à l'empereur Napoléon notre souverain qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays. Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore, ou qu'elle consente à vivre parmi nous, peu nous importe. La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu perdre notre gloire militaire, mais ils se sont trompés ; cette gloire est le fruit de la civilisation de notre siècle et de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir. Soldats, les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant tous leurs droits : la liberté française triomphe enfin et notre auguste empereur va l'affermir à jamais. Que

désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français; que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité; je les ai souvent menés à la victoire, maintenant je vais les rallier et les conduire vers cette colonne immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris : là, nos espérances et notre bonheur seront à jamais réalisés. Vive l'Empereur!

Au quartier général, à Lons-le-Saulnier.

Le Maréchal Ney.

le 14 mars 1815.

Enfin la proclamation officielle :

Proclamation de Son Excellence le maréchal Ney, prince de la Moskowa à Lons-le-Saulnier le 15 mars 1815.

Officiers, sous-officiers et soldats,

La cause des Bourbons est à jamais perdue. La dynastie légitime que la nation française a adoptée va remonter sur le trône : c'est à l'empereur Napoléon, notre souverain, qu'il appartient seul de régner sur notre beau pays. Que la noblesse des Bourbons prenne le parti de s'expatrier encore ou qu'elle consente à vivre au milieu de nous, que nous importe? La cause sacrée de la liberté et de notre indépendance ne souffrira plus de leur funeste influence. Ils ont voulu avilir notre gloire militaire, mais ils se sont trompés; cette gloire est le fruit de trop nobles travaux pour que nous puissions jamais en perdre le souvenir. Soldats, les temps ne sont plus où l'on gouvernait les peuples en étouffant leurs droits. La liberté triomphe enfin et Napoléon notre auguste empereur va l'affermir à jamais; que désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français! que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénètrent de cette grande vérité.

Soldats, je vous ai souvent menés à la victoire; maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle, que l'empereur Napoléon conduit à Paris et qui y sera sous peu de jours.

Là nos espérances et notre bonheur seront à jamais réalisés. Vive l'Empereur!

Le maréchal de l'Empire.

signé : Prince de la Moskowa.

Que conclure de ces divergences de textes? Tout d'abord que la version officielle est sensiblement plus énergique et plus vibrante que les deux autres. L'abbé Perrot l'a remarqué en comparant avec le texte de l'affiche celui qu'il publiait : la particule *et*

de la première ligne a été transformée en un point d'interrogation qui coupe la phrase et la rend plus énergique; *peu nous importe!* est devenu *que nous importe?* Les mots qui suivent *la cause sacrée de la liberté* qui ont belle allure sont nouveaux; *avilir* est plus juste que *perdre*.

La liberté se passe d'une épithète inutile; le nom de Napoléon invoqué à nouveau fortifie la pensée; enfin la dernière apostrophe devient directe en même temps que *vers cette colonne* se transforme heureusement en *vers cette phalange*. La signature elle-même est modifiée; ce n'est plus *le maréchal Ney*, qui appartient à l'armée royale, c'est le *Maréchal Ney, prince de la Moskowa*. De même le texte publié par M. Welschinger est moins alerte que la version officielle. Pour ne prendre qu'un exemple, combien est lourde cette phrase : *non, cette gloire acquise au prix de notre sang et par les plus nobles travaux, cette gloire qui nous est encore récente n'a pu laisser que les souvenirs les plus honorables pour vous*. Dans le texte officiel, une main experte l'a en quelque sorte émondée; elle est devenue plus courte et plus vive.

Tenons-nous-en à ces remarques tout à l'avantage du texte officiel, et abordons le fond du débat. Si comme il l'a prétendu, et comme l'ont cru longtemps les historiens, Ney s'est contenté de lire la proclamation apportée par les émissaires de l'empereur, comment expliquer ces versions différentes de l'ordre du jour? Pourquoi ne pas supposer plutôt que le maréchal après avoir reçu un texte de l'empereur l'ait modifié de sa propre autorité? Il pouvait se douter que cette proclamation n'avait pas été rédigée de la main même de Napoléon, que celui-ci n'avait fait que la lire, l'approuver, sans la retoucher peut-être. De quel droit affirmer qu'au moment où ses oreilles vibraient encore des termes sonores de la proclamation du golfe Juan, un homme aussi prompt et aussi entier que Ney, le « rougeaud », n'ait pas cru devoir modifier certains termes, certaines phrases? Telle est l'opinion de l'abbé Perrot qui voit dans la version publiée par lui « *une des copies* faites sous la dictée du maréchal, reproduisant le texte envoyé par Napoléon, tandis que l'affiche « serait » le même texte retouché et définitif. Cela est possible, mais pourquoi affirmer que

le texte envoyé par l'empereur est celui qu'a publié *Le Vieux Lons*? Pourquoi ne serait-ce pas plutôt celui qu'a fait connaître M. Welschinger? Ney l'aurait communiqué en toute hâte à Mermet pour qu'il le fît afficher, et ensuite seulement il l'aurait revu et retouché.

Certains historiens, comme M. Welschinger, ont dès longtemps sursauté devant cette hypothèse : le maréchal amendant le texte de l'emperenr! et ont préféré soupçonner Ney de déloyauté : « Faudrait-il admettre que la proclamation lue par le maréchal à Lons-le-Saulnier était son œuvre personnelle?... Si cela est vrai tout change, et ce qui était le résultat d'une pression se transforme tout à coup en une œuvre personnelle et prime-sautière. La proclamation donnée à Mermet, écrite de la main de Ney avec une fermeté et une précision remarquables ne devient-elle pas une preuve évidente contre lui?... Tout cela est bien mystérieux, mais le texte authentique de la proclamation remise à Mermet n'en demeure pas moins un argument contre Ney[1]. »

M. Liffroy est plus affirmatif encore. « Il faut attribuer au maréchal la proclamation lue à Lons-le-Saulnier. Si celle-ci émanait de l'empereur, Ney n'aurait eu ni la volonté ni la hardiesse de modifier même légèrement le texte officiel. » Ainsi Ney aurait, pour diminuer sa propre responsabilité, inventé de toutes pièces une fable, l'envoi par l'empereur d'une proclamation toute rédigée qu'il n'aurait eu qu'à lire aux troupes!

A l'appui de cette hypothèse, ces historiens citent *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours* où il est dit que la lecture de la proclamation du maréchal étonna un moment l'empereur quand il l'eut reçue. « Est-ce que les émissaires de Napoléon n'auraient pas apporté la proclamation avec eux? » interroge M. Welschinger. — On pourrait répondre que l'étonnement de l'empereur était dû à ce que le texte de Ney n'était pas exactement celui qu'il lui avait fait adresser; mais il faut aujourd'hui renoncer à toute explication de ce genre.

M. Fr. Masson, par un argument purement psychologique, mais

1. Welschinger, *Le Maréchal Ney, 1815*, p. 36, 37.

très puissant, établit que la proclamation de Lons est l'œuvre personnelle de Ney qui n'a pas plus reçu de Napoléon d'ordre du jour que de lettre autographe. Il s'agit d'une lettre inédite écrite par Ney au maréchal Bertrand le 16 mars, après qu'il a reçu le pardon de l'empereur :

Dijon, le 16 mars 1815, à 8 heures du soir.

« Je reçois à l'instant, mon cher général, votre lettre datée de Chalon le 15 de ce mois. De quelles expressions pourrais-je me servir pour exprimer l'effet qu'elle a produit sur mon âme? Oui, mon cher général, je suis l'homme le plus heureux de la terre, en apprenant enfin que je pourrai bientôt vous serrer dans mes bras et offrir de nouveau mon épée et ma vie au seul souverain qui convienne au bonheur de notre chère patrie. *Qu'ils partent, ces Bourbons, pour régner comme ils l'entendent;* nous, nous sommes au terme de notre humiliant avilissement, eux renouvelleront le leur aux yeux de la postérité.

« L'enthousiasme qui existe parmi la troupe et les habitants est au delà de tout ce qu'on peut dire. Je ne puis le comparer qu'aux beaux jours de notre Révolution, lorsque nous voulions être libres. Nous le serons enfin avec *le souverain que cette belle nation s'est choisi.* Maintenant que les étrangers viennent jamais nous insulter! Ils trouveront parmi nous non seulement la même énergie, mais peut-être plus de haine, parce qu'ils ont osé, à une époque malheureuse, fouler notre patrie.

« Adieu, mon cher général, croyez à tout mon attachement.

« Le maréchal prince de la Moskowa,

« Ney.

« P.-S. Je viens d'écrire au maréchal d'Albuféra et je le charge de faire connaître au duc de Reggio l'état des choses. Je l'engage à demander les ordres de l'empereur, et à augmenter la famille des braves qui font l'ornement du trône. »

Et M. Frédéric Masson d'apprécier cette lettre : « Ainsi, voici que Ney répète à Bertrand les idées, les tournures, presque les mots de sa proclamation de Lons-le-Saulnier! L'eût-il fait s'il avait

reçu cette proclamation toute rédigée par Bonaparte, apportée par un agent particulier et un officier de la garde? »

Aucun doute ne saurait subsister sur la spontanéité de sa décision ; c'est même sa justification psychologique. Seulement, s'il est naturel que plus tard, ayant accepté la juridiction de la cour des Pairs, il ait tout fait pour atténuer sa responsabilité, qu'on ait parlé alors de « l'extravagante proclamation » qui lui avait été remise et qu'il eut la faiblesse de lire le lendemain à ses troupes, on ne saurait, dès que devant l'histoire le maréchal se trouve en contradiction avec Napoléon, ne point discuter chacune de ses assertions.

L'empereur a dit pour quels motifs il s'était décidé à recevoir le serment du maréchal auquel la violence de sa proclamation ne laissait aucune retraite possible?... Quelle meilleure preuve que la proclamation n'était pas son œuvre, mais l'œuvre exclusive de Ney? Ce sont là des faits qu'on doit tenir pour acquis [1].

V

Les acclamations qui avaient interrompu le maréchal dès le début de sa lecture, reprirent assourdissantes quand il se fut tu. Les témoins sont d'accord pour décrire la scène. Ce fut une véritable « bagarre » [2], un vrai « délire » [3], « un magnifique désordre dans lequel la hiérarchie se fondit un moment [4] ». Pâle d'émotion et exalté par l'enthousiasme général, Ney se jeta dans les bras des officiers qui l'entouraient, puis se mêlant à la troupe, il donna l'accolade aux soldats. Il parcourait les rangs comme un homme en délire, embrassant jusqu'aux fifres et aux tambours [5]. » « Les soldats arrachaient la cocarde blanche de leurs shakos, les

1. *Écho de Paris*, *op. cit.* 21 septembre 1913. — Signalons que sur certaines affiches la proclamation est datée du 13 mars. Le fait est sans importance, qu'il y ait là une *coquille* due aux imprimeurs, ou que Ney, prudemment ait voulu faire croire par cet artifice à la pure et simple reproduction du soi-disant ordre du jour reçu le 13 au soir de l'empereur.
2. *Le Vieux Lons*, avril 1912, *op. cit.*
3. Gindre de Mancy, *op. cit.*
4. Larreguay de Civreux, *Revue de Paris*, 1re décembre 1911.
5. H. Houssaye, *1815*. T. I, p. 314.

fleurs de lys des revers de leurs habits aux cris de : Vive l'Empereur! à bas la guenille blanche[1]. » « Tous les havre-sacs avaient été précipitamment ouverts, et chaque soldat, à peu d'exception près, avait sorti sa cocarde soigneusement cachée depuis un an. Les vivandières exaltées par tant d'enthousiasme ne vendaient plus l'eau-de-vie, elles la donnaient; on vit des officiers et des soldats se piquer les mains pour mêler leur sang à la liqueur et jurer ainsi de le répandre jusqu'à la dernière goutte pour la cause de Napoléon[2]. »

... En 1816 cependant, le baron Emmanuel de Bousson de Meuret, sous la signature M.E.B.M. publiera une brochure de trente-cinq pages sur *Les Cent-Jours, ou la France sous le dernier règne de Bonaparte*, et il y écrira : « En présence de tous ces braves indignés de sa félonie, il (Ney) proclame empereur des Français l'homme qui nous avait causé tant de maux et qui devait nous en attirer encore un plus grand nombre. » Et parlant du comte de Grivel, commandant des gardes nationaux de Lons, il ajoutera : « On ne peut douter que s'il eût été plus près de Ney, il n'eût délivré la patrie d'un traître qui la déshonorait[3]. »

En réalité le comte de Grivel était aux côtés de Ney, et il ne le frappa pas. Sans doute il fut le premier de ces officiers supérieurs qui refusèrent de suivre le maréchal dans sa défection et qui demeurèrent fidèles aux Bourbons; il protesta, mais ne menaça personne. Tandis que les soldats se réjouissaient, un groupe d'officiers supérieurs se détachaient des rangs et s'approchaient de Ney; à leur tête était le comte de Grivel qui s'arrêtant soudain brisa son épée et dit au maréchal : « Prince, cette épée ne peut et ne doit servir que les enfants de Saint-Louis[4]. » — Après lui, le colonel du 64e régiment d'infanterie, Dubalen, s'avança : « Je ne juge la conduite de personne, mais je me crois lié par mon serment. Prince, je vous demande l'autorisation de rentrer dans

1. Gindre de Mancy, *op. cit.*
2. Larregay de Civreux, *op. cit.*
3. *Le Vieux Lons*, avril 1912.
4. Le bout de l'épée de Grivel fut ramassé par un sous-officier qui déclara : « Je suis un soldat de l'empereur, mais je n'en admire pas moins la fidélité à une autre cause; ceci était l'épée d'un brave, je garderai précieusement ce débris, il me portera bonheur. » D. Monnier, *Souvenir d'un octog. de province.*

mes foyers. — Je n'accepte pas votre démission, lui répondit Ney, mais vous êtes libre de vous retirer; partez vite et surtout ne vous faites point maltraiter par vos hommes[1]. »

En s'éloignant, Grivel et Dubalen purent se rendre compte de l'état d'esprit des Lédoniens. Une sorte d'agitation révolutionnaire se manifestait et la foule se ruait à l'assaut du café Bourbon, lieu habituel de réunion des royalistes les plus notoires de la ville; l'établissement fut complètement saccagé, le bruit s'étant répandu que la patronne du café, Mme Rodet, avait juré de se laver les mains dans le sang des « soldats français »! Jusqu'au soir l'effervescence des esprits persista, et dans la nuit le préfet du Jura fut insulté parce qu'il avait conservé un ruban blanc à la boutonnière de son habit[2].

*
* *

Indifférent à l'acclamation populaire qui confirme l'ordre de sa conscience, Ney est rentré à l'Hôtel de la « Pomme d'Or ». Il a envoyé en toute hâte des aides de camp à Napoléon, au duc de Reggio, au duc d'Albuféra pour les prévenir des événements, puis il s'est rendu à la Préfecture. « Monsieur le Préfet, dit-il à M. de Vaulchier, je sais que vous êtes de ce pays-ci; vous y êtes justement aimé et considéré; restez à votre poste, je m'offre de vous y faire maintenir par l'empereur. »

« Monsieur le maréchal, répond Vaulchier, j'ai été envoyé ici par le roi, et je lui ai prêté serment de fidélité; son autorité étant méconnue, je ne puis servir deux maîtres. Trouvez bon que je remette ma démission entre vos mains. »

Sans insister Ney se retire et rentre dans son hôtel où il a mandé différents personnages avec lesquels il veut conférer des mesures urgentes à prendre. Son aide de camp Levasseur se présente un des premiers : « Je me rendis chez lui, déclara-t-il plus tard, et lui exprimai avec douleur le sentiment qu'il m'ins-

1. Plus tard Dubalen alla trouver Napoléon à Laon et il eut la tête emportée par un boulet de canon, dans un des premiers combats auxquels il prit part. A. Chuquet, p. 247.
2. A. Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, p. 272.

pirait; je lui parlai de son serment et lui dis qu'il était perdu pour toujours [1]. »

L'entrevue dut être plutôt brève!

Vient ensuite le général Jarry, commandant militaire du Jura, Ney lui ordonne de partir de suite à Besançon, d'y prendre le commandement supérieur, de faire fermer les portes de la ville, de faire arrêter et conduire à la citadelle le comte de Scey, préfet du Doubs, le général Durand, commandant d'armes, ainsi que ceux qui s'opposeraient à l'exécution de ses ordres. Il lui enjoint aussi de réunir la garnison en présence des autorités civiles, de proclamer devant elles Bonaparte empereur des Français, et de faire arborer le drapeau à cocarde tricolore. Jarry demande à se recueillir, il hésite. Le surlendemain, 16 mars, Ney lui enverra l'ordre formel d'aller à Besançon et de n'en sortir qu'après l'arrivée de l'empereur à Paris, « époque de la réconciliation générale de tous les Français [2] ». Toujours le beau rêve d'union nationale auquel le maréchal avait sacrifié son honneur!

Au général Delort, Ney offre le commandement du Jura, en remplacement de Jarry : « Monsieur le maréchal, lui est-il répondu, est-ce au nom du roi qui vous a envoyé ici, ou au nom de l'empereur que vous venez de proclamer que vous me faites cette proposition? Jusqu'à ce que je sache à quoi m'en tenir à cet égard, permettez-moi de ne pas l'accepter! »

Énervé, mais non découragé par ces refus successifs, le maréchal mande le baron Capelle. Le préfet de l'Ain est introduit près de lui à quatre heures du soir. « Rendez-vous à votre poste et allez reprendre votre préfecture. » Capelle refuse, et Ney lui dit avec chaleur qu'il commet une erreur, qu'il doit rechercher en bon citoyen le bien général de sa patrie avant de soutenir une cause perdue. S'il avait pu défendre lui-même cette cause, il y serait resté fidèle et n'aurait pas abandonné le parti du roi pour passer à celui de l'empereur.

Et en parlant de Napoléon, Ney s'échauffe, devient plus pressant : « Soyez sans inquiétude : il arrive avec les meilleures

1. A. Chuquet, *op. cit.*, p. 225.
2. A. Chuquet, *op. cit.*, p. 220.

intentions du monde; il veut oublier tout le passé, concilier les intérêts, enfin sauver la France. Nous ne pouvons sauver la France qu'en nous adressant à lui[1]. »

Le général Mermet à qui Ney a expédié deux jours auparavant des instructions si détaillées, en reçoit de nouvelles, plus précises encore et pourtant rapidement élaborées. C'est à lui que finalement le maréchal décide de confier le commandement de Besançon.

Il est ordonné au général de division Mermet de partir en toute diligence pour se rendre à Besançon et y prendre le commandement supérieur de cette place. Il assemblera demain toutes les troupes dont cette garnison se compose; il leur fera lecture du discours que j'ai tenu aujourd'hui à la troupe assemblée[2]. Le général de division Mermet aura soin de faire fermer les portes d'avance, de faire remplacer par un officier supérieur le maréchal de camp Durand commandant d'armes en l'invitant à sortir de cette place dans les vingt-quatre heures. Il invitera le conseil de préfecture et les autorités civiles à se rendre à la municipalité à effet de procéder de suite au remplacement de M. le Préfet de Scey. Le général Mermet recevra toutes les troupes qui arriveront des 4e et 5e divisions militaires, il les conservera à Besançon jusqu'à ce que l'empereur ait déterminé leur situation ultérieure. Le général Mermet fera une proclamation pour le maintien de l'ordre et la sécurité des personnes et des propriétés; il se fera appuyer par la gendarmerie qui d'ailleurs continuera à faire son service comme par le passé.... Le général de division Mermet fera imprimer et afficher mon discours et enfin il adressera tous les jours un rapport à Sa Majesté l'Empereur à Lyon, pour tout ce qui peut intéresser le bien du service de Sa Majesté.

A son tour Mermet refuse d'obéir aux ordres, du maréchal qui commence à s'irriter de ces résistances. Menacé d'être mis en état d'arrestation, Mermet feindra de se rendre à Besançon et se retirera dans ses foyers[3].

Bientôt, le 16, le général Lecourbe écrira lui aussi à Ney pour lui indiquer la règle de conduite qu'il a adoptée. « Votre Excellence a dû voir par l'embarras où m'a jeté (*sic*) les aveux qu'elle m'a faits dans quelle situation je me trouvais. Je vous ai fait part de

1. A. Chuquet, *Lettres de 1815*, 1re série, p. 240 et 241.
2. Cette phrase explique qu'un exemplaire de la proclamation du maréchal ait été trouvé dans les papiers de Mermet.
3. A. Chuquet, *op. cit.*, p. 216 et 117.

mes craintes à l'égard de ma personne. Vous les avez levé (*sic*) en m'assurant que l'empereur me garantirait sûreté et confirmation de mes emplois.

« Vous m'avez dit aussi que tout était arrangé pour le rétablir sur le trône sans brûler une amorce; alors je n'ai pas hésité; *mais s'il faut tirer l'épée contre les Français, cela m'est impossible.* Dites à l'empereur, que, dégagé de mes serments, mon cœur et mon bras sont tout à lui pour la défense de la patrie et de sa personne. Il ne peut avoir aucun reproche à me faire.... Mais en ce moment, je ne peux être le premier à prendre son parti, je dois suivre le *principe de l'honneur et de mon devoir* (ces termes sont durs pour le maréchal!), et souffrez que je me retire. Vous n'ignorez pas l'estime et l'amitié que je vous porte. Je désirerais pouvoir vous suivre. Dans toute occasion comptez sur mon attachement inviolable.

« LECOURBE[1]. »

Ainsi, abandonné de ses seconds, Ney, maintenant que sa décision est irrévocable, sert seul l'empereur avec le même zèle que la veille il consacrait à la défense de la cause royale; c'est que le 14 mars comme le 13, il obéit à la voix de sa conscience : seulement celle-ci ne lui tient plus le même langage.

*
* *

Le 15 au matin arrive à Autun, où a couché l'empereur, l'aide de camp de Ney. Introduit par Bertrand près de Napoléon, il lui remet la proclamation de Ney et une lettre par laquelle le maréchal offre sa démission et sollicite l'autorisation de se retirer dans ses terres, certain que l'empereur ne saurait plus avoir confiance en lui.

C'est alors que l'empereur hésite, puis écrit à Ney la lettre dont nous avons déjà parlé :

Conservez votre commandement. Venez me trouver. Je vous accueillerai comme au lendemain d'Elchingen et de la Moskowa. Mettez sur-le-champ toutes vos troupes en marche forcée, en les dirigeant sur Auxerre....

1. Cité par F. Masson, *Écho de Paris*, 28 février 1913.

Sans attendre la réponse de l'empereur le maréchal avait quitté Lons, dès le 15.

On ne saurait se faire une idée du spectacle imposant et pittoresque de ce grand convoi ; la route était sans cesse bordée des flots du peuple qui répondait aux chants patriotiques entonnés par nos dix mille voix. La marche de nuit était éclairée par des myriades de torches, des feux de joie autour desquels dansaient en ronde filles et garçons [1].

Le 18 mars, Ney et ses troupes arrivaient à Auxerre. Écoutons Henry Houssaye raconter l'entrevue du maréchal et de l'empereur.

Napoléon le mit à son aise dès qu'il entra. « Embrassez-moi, mon cher maréchal, lui dit-il, je suis heureux de vous voir et je n'ai besoin ni d'explications, ni de justifications. » Ney crut cependant devoir s'excuser, et tout en ayant le tact de ne point prononcer le nom de Fontainebleau, il dit que sa conduite passée et présente n'avait jamais été inspirée que par l'amour de la patrie. Puis recouvrant vite son assurance, il reprit : Je vous aime bien, sire, mais la patrie avant tout! avant tout!... Votre Majesté est sûre que nous la soutiendrons, car avec de la justice, on fait des Français tout ce que l'on veut... mais il ne faut plus songer aux conquêtes, il ne faut plus songer qu'au bonheur de la France [2].

Cette attitude de Ney est, comme le remarque justement M. Houssaye, beaucoup plus vraisemblable que le langage violent que lui prête une pièce produite au procès :

Je ne suis pas venu vous rejoindre par attachement ou considération pour votre personne. Vous avez été le tyran de ma patrie, vous avez porté le deuil dans toutes les familles.... Jurez-moi que vous ne vous occuperez à l'avenir qu'à réparer les maux que vous avez causés à la France, etc.

Le lendemain Ney regagnait Dijon avec l'ordre de conduire ses troupes à Paris d'où les Bourbons se préparaient à fuir.

*
* *

Nous n'avons pas à apprécier la conduite de Ney. L'historien ne doit ni condamner, ni décerner des éloges. Nous ne dirons

1. Larregay de Civreux, *Revue de Paris*, 1er décembre 1911.
2. H. Houssaye, 1815, t. I, p. 317, 318.

même pas avec M. Welschinger : « *Remarquez que je n'excuse point ainsi la conduite du maréchal Ney*; je me borne à l'expliquer; *mais je regrette qu'après* la promesse solennelle faite au roi le 7 mars, il n'ait pas cru devoir se retirer en constatant que ses soldats refusaient de le suivre[1]. »

Ney avait obéi à sa conscience quand il avait renié la cause des Bourbons et rallié ses troupes à l'empereur. Reconnaissons que pourtant il ne connut plus désormais la tranquillité morale que donne le sentiment du devoir accompli. « Depuis cette malheureuse proclamation, je ne désirais que la mort; j'ai eu bien des fois envie de me brûler la cervelle[2]! » Dès le 17 mars, de passage à Dijon, dans sa marche sur Auxerre, il aurait dit au comte italien Busoni :

Vous êtes bien heureux d'être sans place. Vous pouvez contempler les événements; vous n'êtes pas obligé de mettre votre devoir en opposition avec votre conscience, pour ne pas craindre d'être le moteur principal d'une guerre civile. Je me félicitais d'avoir contribué à l'abdication de Napoléon, et je me vois forcé par la nécessité à le servir encore. Le sentiment de la patrie est le sentiment qui l'emporte sur toute autre considération dans mon cœur[3].

Le 20 mars, à Montereau, il écrira au général Bertrand une lettre qui si elle ne le décharge point devant une justice implacable... explique son caractère et le magnifie devant les patriotes.

« Mon cher général, des nouvelles de Paris annoncent que le roi et la famille royale, ont évacué cette capitale hier dans l'après-midi. Ainsi nous voilà au terme de notre malheureuse et humiliante situation, et au printemps de notre heureuse restauration à laquelle nous aspirions depuis si longtemps. Quelle joie sincère et quel enthousiasme ne remarque-t-on pas sur les figures de tous les bons Français! que d'actions de grâces ne devons-nous pas au ciel d'avoir si promptement entendu nos cris et de nous avoir rendu notre auguste souverain et, bientôt, son épouse et cet enfant chéri qui cimenteront à jamais notre amour et notre bonheur.

1. H. Welschinger, *Le maréchal Ney*, p. 31.
2. Interrogatoire de Ney, cité par M. Houssaye, p. 315.
3. A. Chuquet, *op. cit.*, p. 261, 262.

« Pardonnez-moi, mon cher maréchal, l'expression de mon cœur ; il avait besoin de s'épancher dans celui qui est si digne de me comprendre. Adieu, je vous renouvelle l'assurance de mon attachement et de ma haute considération.

« Maréchal prince de la Moskowa NEY[1]. »

Ney, le brave des braves, ne doit être ni condamné, ni réhabilité par l'histoire comme il le fut successivement par le gouvernement en 1815 et en 1868. Avec la comtesse de Boigne contentons-nous de l'admirer et de le plaindre : « Ses torts civils sont effacés dans son sang et il n'est resté dans la mémoire de tous que cette intrépidité militaire si souvent employée, avec une vigueur surhumaine, au service de la patrie[2]. »

HENRI CHOUET.

1. Citée par F. Masson, *Écho de Paris*, 28 septembre 1913.
2. Comtesse de Boigne, *Mémoires*, t. II, p. 135.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

L'INSTALLATION DE PIE VII
AU PAVILLON DE FLORE

Napoléon occupait les Tuileries depuis le 1er février 1800 ; ce fut dans ce palais qu'il donna l'hospitalité au pontife qui venait le couronner [1]. Il lui réserva le pavillon de Flore, tout récemment encore occupé par Cambacérès.

L'archi-chancelier avait emporté avec lui les meubles que l'État lui avait fournis. Dans ses appartements, il ne restait d'habitable qu'un salon tendu et meublé en étoffe verte. « Pour se conformer à l'étiquette, il fallut le tendre et le meubler en étoffe rouge. » Tout était donc à faire pour recevoir dignement un hôte illustre. Les travaux pour la mise en état du pavillon de Flore commencent en vendémiaire an XIII sous la direction de l'architecte Raymond. Le pape aura à sa disposition un grand salon d'attente, un grand salon de réception, une chambre à coucher et une chapelle [2]. Ce sont les seules pièces que l'on cite ; dans les documents officiels, on ne parle ni de la salle à manger, ni des chambres destinées à la suite de Pie VII. On peint et on dore ; on nettoie les tableaux et leurs encadrements, mais les locaux sont absolument vides.

Il faut, à la lettre, « monter le ménage » du souverain pontife.

La première dépense — elle se monte à 46 630 fr. 50 — comprend « les objets de nécessité absolue, tels que lits et couchers, dais d'honneur, sièges, étoffes pour tentures, commodes et secrétaires et autres articles qui ont été fournis par le Mobilier [3] ».

1. Parti de Rome le 2 novembre 1804, Pie VII arriva à Fontainebleau le 25, et à Paris le 28.

2. Plus tard l'empereur prit pour lui le pavillon de Flore, qui communiquait avec la grande galerie du Muséum. Voici, d'après M. Frédéric Masson, *Napoléon chez lui*, ce qu'avaient compris jusque-là ses appartements : l'appartement d'honneur se composait d'une salle des Gardes, d'un premier salon et d'un second salon ; l'appartement intérieur, faisant suite, comprenait le cabinet de l'empereur, un arrière-cabinet où, le matin, Napoléon donnait ses audiences, une pièce qui servait de bureau topographique, une petite salle de bains, une chambre à coucher, un cabinet de toilette, une garde-robe et une antichambre.

3. On a voulu, dit la *Gazette de France*, que le pape « retrouve aux Tuileries ses appartements de Monte-Cavallo et du Vatican, reproduits habilement avec ses objets familiers ». — Le Mobilier signifie administration du garde-meuble.

Les meubles sont fabriqués par la maison Jacob, Demalter et Cie. On voit figurer sur leur mémoire 2 bureaux noirs de 3 pieds, la ceinture garnie de deux tiroirs fermant à clef, le dessus en basane noire, 1 fauteuil de bureau et un fauteuil de toilette, tous les deux en acajou, 6 commodes en noyer à quatre tiroirs fermant à clef, garnis de portants en cuivre, dessus en marbre de Sainte-Anne, et 2 écrans de cheminée (l'un d'eux coûte 150 francs; « il est en acajou avec montants carrés, le dessus avec fronton orné d'incrustations en ébène, le pied à patin dont le bas est sculpté à griffe, les pieds avec roulettes ajustées »). La veuve Lenoble fournit 12 chaises en bois de frêne à colonnes, pailler satiné, à 12 francs pièce. C'est peu pour meubler tout le pavillon; de plus, on ne mentionne ni les pendules ni d'autres objets nécessaires ou décoratifs. Il est probable qu'on les prit dans les réserves du garde-meuble [1].

Les lits sont neufs : ils viennent de chez Jacob et Demalter. Trois, longs de 6 pieds et larges de 4, avec fond de sangle et roulettes à équerre, coûtent 96 francs; ils sont à colonnes isolées, peintes et vernies; 20 ne valent que 6 francs; « ce sont des lits de sangle » et très forts, garnis de leurs vis et écrous. Celui qui est destiné au pape est un lit impérial de 5 pieds de long sur 4 de profondeur avec corniche ornée de moulures, laquelle est apprêtée et dorée au mat (126 fr.); il est élevé sur deux marches, l'une de 10 pouces de haut, l'autre de 6; il est rehaussé d'une crête luisant large en soie couleur d'or, avec frange en soie retorse garni de jasmin à feuilles satinées, embrasses, glands et câbles assortis (400 fr.).

L'empereur a cédé pour le pape « le coucher neuf » qui lui était destiné. On prend les couchages qui existaient aux Tuileries, mais il faut les

1. On y avait largement puisé — il avait eu pour annexes les hôtels où l'on avait déposé les meubles des émigrés — pour installer les différentes administrations sous la Convention et sous le Directoire, et pour meubler les directeurs, qui occupèrent le Luxembourg. D'un autre côté, en l'an XIII, on faisait d'importantes commandes d'objets mobiliers de tout genre pour les Tuileries, Saint-Cloud, le Petit-Trianon, et pour les palais de Stupinis et de Strasbourg. Peut-être en prêta-t-on quelques-uns au pavillon de Flore. — Comme exemple des productions de l'art sous l'Empire, nous reproduisons la description d'une pendule exécutée par Lepaute, et destinée à la cheminée du salon de l'empereur à l'École militaire : « Une grande et belle pendule toute en bronze avec figure représentant Hébé avec ses divers attributs, tenant d'une main une coupe pour verser du nectar aux dieux; à côté de cette figure est Jupiter sous la forme d'un grand aigle. Le socle de cette pièce est décoré de figures en bas-reliefs tenant chacune un bout de guirlande de vigne; la plinthe du socle est décorée de diverses feuilles d'ornements; toute cette pièce est parfaitement bien réparée — cela veut dire qu'elle a subi l'opération du réparage, laquelle, d'après l'*Encyclopédie*, « consiste à nettoyer les soudures, les mettre de niveau avec « les pièces et rectifier l'ouvrage au marteau et au rifloir » — et ciselée; le tout est supérieurement doré au mat; le haut du socle est en vert antique; le mouvement est à sonnerie; il est bien exécuté dans toutes ses parties. Cette pendule est recouverte de son verre bombé : 1 860 francs ».

Mit-on des tapisseries des Gobelins dans le pavillon de Flore? nous l'ignorons. — Pour l'empereur, on avait placé dans la Salle du Trône l'histoire d'Esther.

réparer et les remplacer. On achète pour le lit de Napoléon 15 kilos de duvet [1] et 45 kilos de laine; pour les autres, 1 500 kilos de ce dernier article. On refait les matelas, les sommiers et les paillasses; le tout représente 26 et 28 journées d'hommes à 4 francs, et 26 et 27 journées de femmes à 2. Paulmier a fourni pour 1 104 francs de toile de Saint-Georges verte, de futaine, de coutil ordinaire, de coutil de Bruxelles, de toile de lin, de basin à poil pour oreillers, de duvet et de plume d'Alençon.

Les couvertures — on ne parle pas d'édredons, quoique l'hiver soit venu — viennent de chez le fabricant Mazlin : 60 de laine à 24 francs; 30 à 36; 12 à 60; 6 de coton à 48; 40 à 24.

Une partie du crédit alloué concerne « les objets étrangers au service du mobilier, tels que vases de fleurs, christs, cierges et encens, gaze, etc., pour le service de la chapelle, fourniture de papeterie pour le service des bureaux, qui seule monte à 2 520 francs, dorure de tableaux et autres objets, en tout 4 208 fr. 20 ».

La chapelle du pape n'est qu'une chambre affectée à cet usage [2]. On avait sous la main un tabernacle et un cadre doré : Biennais les a réparés. C'est aussi lui qui fournit deux christs en ivoire montés sur croix d'ébène (230 fr.). Quant au christ d'ivoire qui est placé dans le grand salon, on l'a emprunté au garde-meuble; en vendémiaire, on en a dérouillé les clous d'acier; « on a redoré les bords de la croix, rechampi ladite croix en noir et verni et fourni un cadre doré, fond velours soie violet ». L'épicier Tanserrat, qui vend pour le service de la maison du pape, savon de Marseille, genièvre en grains et nouveau et esprit de vin rectifié, fournit aussi les cierges, la cire fine et l'encens fin. « Les pains azymes » sont préparés chez Offroy, pâtissier, rue du Lycée; voici son mémoire : 9 frimaire : 300 à 5 centimes; 1er nivôse : 400, *id.*, plus 100 à 10 centimes; 3 pluviôse : 400 à 5; 6 ventôse : 500 à 5; 2 germinal, 30 à 10; 14 : 300 à 5; 200 à 10.

On n'a pas oublié les prie-Dieu. Un est en bois de chêne à panneaux pleins; trois ont été peints en acajou veiné; ils sont en forme de pupitre

1. Il n'y a pas de petites économies; en l'an XIII, on avait blanchi les plumes du lit de Napoléon. — D'ailleurs, toutes les notes présentées sont revues avec soin par la Maison de l'empereur, et, en général, réduites.

2. « Sa Sainteté dit tous les jours la messe à huit heures dans une chapelle qu'on a dressée dans son appartement. » (*Gazette de France.*) « Chacune des journées de Sa Sainteté est distribuée d'une manière uniforme. Elle se lève avant le jour et demeure jusqu'à dix heures en prières et en méditations. Ce n'est qu'à cette heure que les officiers de sa maison entrent dans son intérieur. — M. de Viry, chambellan de l'empereur, M. de Luçay, premier préfet du palais, et M. Durosnel, écuyer cavalcadour, font auprès de Sa Sainteté le service de chambellan, de préfet et d'écuyer. » (*Moniteur.*)

On commençait en l'an XIII à installer la chapelle des Tuileries. Jacob et Demalter livrent à cet effet, pour 2 200 francs, « deux grands candelabres de forme antique en bois de noyer, richement sculptés et dorés avec leurs socles peints en porphyre ».

avec tiroirs et marchepied. On a également songé aux paravents; nous sommes en hiver, et les vents coulis glissent à travers portes et fenêtres.

Rideaux, tentures et probablement étoffes pour les sièges sont en drap et en soie. On achète chez Boulé, rue Vivienne, du sedan cramoisi à 38 francs le mètre; au Magot de la Chine, chez Cartier fils, rue Saint-Denis, 14 mètres de damas jaune à 11 francs; chez un autre, du taffetas vert-d'eau et du quinze-seize cramoisi.

Il y a en tout pour 11 765 francs de passementerie, mais aussi quelle passementerie pour le dais et le trône de Sa Sainteté! Pour le dais, par exemple — avec sa tête, il pèse 29 livres 5 onces — il a fallu 9 mètres de très haute frange en mi-fin trois fois doré, garnie de torsades semblables, plus quatre très fortes embrasses « riches », également en mi-fin trois fois doré, avec de lourds glands, etc. [1].

Les tapis sont neufs comme le mobilier. Ils viennent de la Savonnerie [2] ou d'Aubusson, à 60 francs l'aune, ce qui fait pour un d'eux une somme de 1 026 francs. Une moquette avec encadrement ne vaut que 32 francs l'aune, mais il y en a pour 1 344 francs. On enlève dans l'escalier conduisant à l'appartement de Sa Sainteté, un tapis posé au commencement de l'hiver; on le remplace par un point de Hongrie jaspé bleu et noir à 11 francs l'aune.

En arrivant, Pie VII trouvera sur son bureau — celui-ci est couvert en maroquin sur lequel est imprimée une vignette d'or — une écritoire [3]

1. « La frangerie, dit un document, est de nécessité indispensable dans l'exécution surtout d'un grand meuble; elle ajoute à sa magnificence et à sa grâce, en même temps qu'elle en embellit les formes par l'effet qu'elle produit; l'usage en a été de tout temps; il est aujourd'hui dispendieux ». En effet, les deux trônes des Tuileries et de Saint-Cloud avaient coûté 338 846 fr. 92; or, la frangerie figure dans le mémoire pour 103 491 fr. 30. On ne regrettait pas ces dépenses; la soie s'use, disait-on, mais l'or reste. Cela sous-entend qu'on pouvait brûler les ornements qui avaient fait leur temps et en recueillir le métal. Aussi les balances sont un des objets indispensables du Garde-meuble. — Pour avoir dans des moments de détresse publique, un peu d'or ou d'argent, on avait brûlé sous la Révolution, des étoffes et des tapisseries précieuses.

2. On ne nous dit pas par quels artistes ils avaient été dessinés. — Le tapis qui ornait la salle du Trône impérial avait été exécuté d'après les dessins de Fontaine et de Percier sur les dimensions de la pièce. Il avait coûté 7 280 francs; il était en moquette double et double broche. « Le dessin se composait d'un grand compartiment d'ornements dorés, renfermant les divers attributs des armes et chiffres de S. M. l'Empereur, avec une bande analogue au reste du tapis. »

3. Biennais en fit une autre pour le pavillon de Flore, « en bois d'acajou à double gorge en bois d'ébène, portée par quatre chimères tirant la langue, et sur le dessus, au milieu, une gaine avec tête à deux faces sur laquelle est une couronne servant d'anneau, le tout ciselé ronde-bosse et en relief et doré au mat, 260 francs ». — On avait mis sur le bureau « 12 paires de crochets dorés communs, 6 paires *dito*, étoiles dorées au mat ».

Parmi les objets fournis au pape, on voit mentionnée une écritoire en argent vermeil avec tous ses accessoires. On ne donne pas d'autres détails; elle avait coûté 2 091 francs; « elle fut affectée au service particulier de Sa Majesté lors de la tenue des Conseils d'État ».

ciselée par l'orfèvre Biennais. Elle est enrichie d'ornements en argent vermeil, savoir : 4 chimères ailées à queue de poisson soutenant le soubassement; plus, 9 chimères de femmes ailées portant les coupes; une sonnette surmontée d'un coq ronde-bosse, et le corps de ladite sonnette avec culot d'ornements et frise cintrée en relief; le soubassement et l'acrotère ornés sur leurs quatre faces d'ornements, arabesques, patères et palmettes, le tout, y compris les 4 encriers et les 2 chimères à queue de poisson qui sont sur les couvre-papiers, ceux-ci en albâtre, ciselure et monture des ornements en vermeil (le corps de l'écritoire en bois de racine), 920 francs.

Sur le même bureau, se trouvent un couteau à papier, lame de vermeil, manche de nacre, cuvette et médaillon d'or ciselé en relief (84 fr.); un canif et un grattoir ciselés comme le coupe-papier, chacun, 78 francs.

Des détails intimes n'ont pas été négligés. On a acheté pour 12 francs chez Grangeret, coutelier de l'Empereur et des hôpitaux de la Marine, « un cuir garni de deux rasoirs ».

Si nous n'avons sur le mobilier du pavillon de Flore que des détails insuffisants, nous en avons d'abondants sur les fournitures de ménage.

La porcelaine [1] et la faïence viennent de chez Séjournant, grande rue Taranne : il y en a pour 2 377 francs. Les articles sont nombreux et variés. Citons-en quelques-uns : « un déjeuner composé de 2 tasses et soucoupes, un pot à sucre, un pot à crème, une théière, le tout en porcelaine, fond à grand feu, doré et peint à figures et riches décorations, plus un plateau de tôle vernis fin, le tout ensemble, 240 francs » : des plats à barbe en faïence de Sceaux, 3 francs; un en porcelaine doré et peint à décorations, 24 francs; des carafes à fleurs; des écritoires en faïence de Sceaux; 4 grands seaux de Rouen « à laver les pieds [2] »; enfin, des pots de chambre en porcelaine ou en faïence de Rouen, ceux-ci à 1 fr. 80.

Il faut s'éclairer — cela coûte d'ailleurs plus de 2 000 francs par mois. — On dépense 2 089 francs chez Duverger, « fabricant de lampes à double courant d'air, lustrier, illuminateur de S. M. l'Empereur et Roi ». Dans son mémoire, figurent, entre autres, 20 lampes à 250 francs la paire. Elles sont naturellemeut à double courant d'air, « forme vase, vernis fin vert bronze avec figures pareilles, montées sur deux pieds forme de candélabre antique, la couleur vert antique bronzé, les socles en marbre noir et blanc, les ornements en cuivre doré, or moulu ». Ravrio, bronzier-doreur, rue de la Loi, fournit flambeaux, sonnettes, et « un bougeoir à

1. Il est peu probable qu'il n'y ait pas eu de porcelaine de Sèvres au pavillon de Flore. La manufacture nationale avait fourni aux directeurs des pièces somptueuses pour le service ou l'ornement, mais ce qu'on dut lui demander en l'an XIII n'avait pas à figurer comme achats.

2. On ne parle pas de salle de bains pour le service du pape. Pourtant, il y a un mémoire pour réparations faites à des baignoires.

longue queue, dit d'évêque, or moulu, à 72 francs ». Un marchand plus modeste vend des flambeaux garde-robe et des éteignoirs; un autre encore, des mouchettes, et, pour le service particulier de chacun, des pelles à braise, des cafetières et des réchauds.

Pour balais, soufflets, éponges, tête de loup et hérissons [1], on trouve une note de 1 210 francs. On prend chez le tonnelier 6 tines reliées en fer et 4 seaux de ménage [2]. On se procure pour 550 francs de paillassons et de nattes.

Viennent enfin les articles de vannerie; ils sont vendus par Thierry, rue des Ciseaux : « 2 grands paniers pour chauffer du linge; 2 grands réchauds en fer avec leur crochet; des paniers à bois; 2 autres garnis de cuir sur les côtés et matelassés pour porter le bois dans les appartements de Sa Sainteté; 12 tire-bottes en bois; 6 éteignoirs en fer-blanc avec leurs manches en roseaux; une douzaine de baguettes pour battre les habits ; un panier carré à jour fait très proprement en osier fin, ayant une grande anse à bras, destiné à transporter les linges de Sa Sainteté; un moine en bois garni en fer dessous et dessus pour chauffer les lits; 10 mannes rondes à jour pour mettre dessous les bureaux, en tout : 204 francs ».

Voici, d'après le chevalier Artaud [3], ancien chargé d'affaires à Rome, quelles étaient les personnes qui accompagnaient le pape : « On comptait six cardinaux, Antonelli, Borgia [4], di Pietro, Caselli, Braschi et de Bayane. Les prélats de la suite étaient monsignor Bertazzoli, aumônier du pape; Menochio, *sagrista*, Fenaia, vice-gérant, Devoti, secrétaire des brefs aux princes. Le pape avait dû nécessairement emmener monsignor Gavotti, majordome, et monsignor Altieri, faisant fonction de maître de chambre. Parmi les prélats domestiques, on comptait monsignor Testa, secrétaire des lettres latines; Calderini, secrétaire d'ambassade; Maucurti... le père Fontana, secrétaire de la Propagande; ensuite le maître

1. « Tiges garnies de lames flexibles de fer pour ramoner à la corde les cheminées étroites. » — Un balai d'âtre en noyer coûte 2 fr. 50; une brosse à habits, 1 fr. 75.

2. La « clincaillerie » (c'est le véritable mot) vient de chez Guillaumot. — Un autre mémoire, énumérant les objets fournis par la cuisine des Tuileries, concerne peut-être le pavillon de Flore.

3. *Histoire du pape Pie VII*, 1836.

4. Il mourut à Lyon le 23 novembre. — Le cardinal Fesch faisait partie du voyage; « il n'était là que comme ministre de France, mais chacun rendit justice au zèle, à l'empressement qu'il mettait pour adoucir les fatigues du voyage, et lever incontinent tous les obstacles » (Artaud). — Le pape avait d'abord voulu emmener le cardinal Consalvi; de graves raisons, bien connues, l'en dissuadèrent.

« La plus grande partie de la suite de Pie VII n'entendait pas le français. Quelques-uns, Antonelli, Borgia, di Pietro et Devoti le comprenaient à la lecture, mais ne le parlaient point. » Ce témoignage est emprunté au cardinal Pacca dans ses *Mémoires*, et celui-ci critique le choix des personnes, en général trop âgées, désignées pour accompagner le pape.

des cérémonies, monsignor Zucchè, monsignor Speroni, *crucifero*, etc. Parmi les laïques, on remarquait le duc Braschi, neveu de Pie VI, un des signataires du traité de Tolentino, le prince Altieri, le marquis Sacchetti, surintendant de la maison et maréchal des logis du voyage. Le cardinal Consalvi avait attaché à la personne du pape une division des bureaux de la secrétairerie, composée de monsignor Mauri (ce n'était pas un parent du cardinal), l'abbé Menicucci, etc. Un médecin, un chirurgien, occupaient d'autres voitures. Enfin, quinze personnes de service précédaient ou suivaient le carrosse du pape[1]. »

Des points et des *etc.*, indiquent que cette liste n'est pas complète. D'après le nombre des lits, le souverain pontife avait auprès de lui vingt-trois personnes; d'après le nombre des chambres retenues par baux dans les hôtels, il faut en compter, mais les chiffres sont incomplets, plus de soixante (des cardinaux, avec leurs valets de pied, étaient descendus à l'archevêché)[2].

Les princes romains sont logés rue du Bac, chez Gombault. Il a fallu un supplément de meubles, surtout pour l'appartement de leur médecin. Leur loyer, de 1 000 francs par mois en frimaire, est de 700 en pluviôse, mais les frais, presque uniquement pour le chauffage et l'éclairage, s'élèvent à 1 400 francs. Deux voies et demie de bois « neuf » (2 stères et demi environ) sont cotées 38 francs, 4 falourdes, 6. La bougie, chez l'épicier, coûte 4 francs la livre, celle du Mans, 4 fr. 50; à l'hôtel, une bougie est comptée 1 fr. 50.

Rabier, qui tient l'hôtel de France, rue Saint-Thomas-du-Louvre, reçoit treize maîtres (il y a des chambres à deux lits) et quatre domestiques; il a demandé 1 250 francs par mois; les fournitures, presque toujours les mêmes et au même prix dans les différentes maisons, atteignent ou dépassent 1 000 francs. Dufieux, à l'hôtel de Genève, dans la même rue, fournit huit chambres de maîtres et trois de domestiques. Guillaumé est tailleur rue Traversière-Saint-Honoré; il est en même temps tenancier de l'hôtel des Indes; il prend chez lui quatre étrangers; le service du garçon est de 24 francs par mois et par personne. Piault, rue de Lille, en a aussi quatre. Marcel, à l'hôtel d'Haga, loge quatre maîtres et deux domestiques. L'hôtel d'Europe, rue Marceau, ci-devant de Rohan, donne l'hospitalité à dix-huit personnes. Le propriétaire, Framery, s'engage à « tenir les logements dans le plus grand état de propreté ». Il fournit une paire de

1. « Il y avait eu 251 chevaux et 44 voitures, dont une berline à 8 chevaux et 3 postillons pour Sa Sainteté, et 22 berlines à 6 chevaux et 2 postillons pour les cardinaux et leur suite. Un fonds de 400 000 francs avait été mis à la disposition du grand-écuyer pour le voyage du Saint-Père. » Welschinger, *Le Pape et l'Empereur*.

2. Des documents parlent de dépenses faites pour Leurs Eminences au pavillon de Flore et à l'archevêché. — Mogé, concierge des Tuileries, paye, du 7 au 14 frimaire, 48 francs pour 8 journées d'interprète. Ce moment passé, cette dépense ne reparaît plus.

draps par mois, une serviette et un torchon tous les huit jours — il ne fait pas payer l'eau ; on sait qu'alors on la portait par voies dans les maisons. Il a demandé pour tout cela 1 560 francs par mois, mais le 5 nivôse, par économie, on retire de cet hôtel — on ne dit pas où on les envoie, — les gens de la suite du pape. Les voitures sont remisées boulevard Poissonnière chez le sellier La Chapelle, qui reçoit 174 francs par mois.

Tout ce monde est, dans les hôtels, logé, chauffé et éclairé aux frais du Trésor, mais il n'y est pas nourri.

Évidemment, ces étrangers prennent leurs repas au pavillon de Flore. Tout compris, « la cuisine bouche et l'office bouche » s'élèvent en frimaire à 20 484 fr. 28 ; en nivôse, à 22 162 fr. 95 ; en pluviôse, à 23 968 fr. 51 ; en ventôse, à 22 787 fr. 35. En apparence, c'est énorme, mais si l'on songe qu'il s'agissait de près d'une centaine de convives, on arrive à une moyenne de 7 francs par jour environ, ce qui n'est pas excessif pour une hospitalité impériale.

Il y a des denrées qui sont achetées directement par le chef de cuisine. Voici un relevé de deux journées : le 7 frimaire, 4 ris de veau, 12 francs ; 4 cervelles, 4 francs ; 2 anguilles, 18 francs ; 2 moyennes anguilles, 8 francs ; 8 carpes, 20 francs ; 4 perches, 15 francs ; 6 gros merlans, 6 francs ; 1 livre de truffes, 8 francs ; 1 truite, 12 francs ; 4 soles, 12 francs ; 1 turbotin, 12 francs ; un lot d'éperlans, 5 francs ; 24 huîtres, 1 franc ; anchois, 4 francs ; saumon, 5 francs. — Le 27 : 6 ris de veau, 18 francs ; 6 cervelles, 6 francs ; 36 rognons, 5 francs ; 1 carpe du Rhin, 60 francs ; 2 lottes, 18 francs ; 4 perches du Rhin, 20 francs ; 50 écrevisses, 37 fr. 50 ; 2 raies, 20 francs ; 2 crêtes de morue, 18 francs ; 1 turbot, 27 francs ; 6 carrelets, 9 francs ; 36 merlans moyens, 20 francs ; un panier de harengs, 12 francs ; une belle paire de soles, 15 francs ; 3 maquereaux, 7 francs ; 1 saumon, 9 francs ; un lot d'éperlans, 7 francs ; 16 écrevisses, 8 francs ; 2 brochets, 12 francs ; une livre de truffes, 7 francs.

Les autres denrées sont apportées de chez les fournisseurs. La viande de boucherie coûte uniformément 1 fr. 50 le kilo ; on la prend chez Laflèche ; sa note la plus élevée est celle de nivôse, 7 000 francs.

Le « chaircuitier » Pagnerre présente, le même mois, un mémoire dont le montant est de 1 149 fr. 70. La noix de jambon vaut chez lui 24 sous la livre ; 4 boudins blancs et 4 boudins noirs, 6 francs ; une andouille, 1 fr. 20 ; un filet mignon, 4 francs ; une langue à l'écarlate, 3 francs ; un cervelas, 3 francs ; un saucisson, 6 francs.

Toujours en nivôse, on achète chez Biennais pour 2 765 francs de volailles. Sur sa note, on voit à profusion poulets (gras, 4 francs ; maigres, 2 fr. 50) ; pigeons, 1 fr. 50 ; canetons, 6 francs ; levrauts, 5 fr. 50 ; dindonneaux, 7 fr. 50 ; perdrix, pluviers, poulardes à la reine, mauviettes (3 francs les 24).

Le fruitier Bourdon fournit le beurre — 1 fr. 70 la livre — les légumes et les fruits. 4 artichauts coûtent 3 francs; 4 bottes de carottes, 1 fr. 40; 1 botte de radis, 1 fr. 20; 2 bottes de persil, 0 fr. 75; 1 botte de navets, 0 fr. 30; 1 boisseau de gros oignons blancs, 3 francs; des asperges — en pluviôse — 17 francs; 8 litres de lentilles, 14 francs; 2 boisseaux de pommes de terre, 2 fr. 50, et ce légume n'est pas souvent mentionné. Un panier de raisin, en pluviôse, vaut 12 francs; 25 belles oranges, 15 francs; 1 citron, 0 fr. 25; 25 pommes de calvi, 10 francs; 25 belles poires, 30 francs.

En nivôse, le compte de l'épicerie s'élève chez Pillet — on s'adresse aussi à d'autres maisons — à 1 595 fr. 50. Il fournit amandes douces, pistaches, « eau double de roses », « le vermichel, la semouille, les clous de gérofle, le gruerre » (nous laissons ces mots avec leur orthographe : ce sont des témoins de la prononciation d'autrefois). Le gruyère vaut 1 ou 1 fr. 20 la livre; le café, 3 francs; le moka, 3 fr. 50; le sel « blond », 0 fr. 20 le kilo; le sucre ordinaire, 2 fr. 40 la livre; le sucre fin, 2 fr. 80; le chocolat vanillé, 6 francs. Nous ne mentionnons que pour mémoire l'esprit-de-vin, l'eau-de-vie et les liqueurs dont il fut fait une assez forte consommation : il en fut de même pour le vin, mais pour la cave, on avait des fournisseurs spéciaux, dont les notes n'ont pas été toutes gardées.

La note du crémier est modeste : 84 fr. 40 en frimaire. La pinte de lait (un peu moins d'un litre) se paie 12 sous.

Hédé, boulanger des Tuileries, approvisionne le pavillon de Flore — un peu plus de 400 francs par mois — de pains de table, de pains à café, de pains de potage, de pains de soupe, de pains de mie, de pains de deux, trois ou quatre livres.

Raffort, « vinaigrier de S. M. l'Empereur », fournit le vinaigre (beaucoup de vinaigre à l'estragon, 1 fr. 80 le litre), des pots de moutarde, d'ailleurs fréquemment renouvelés, à 9 fr. 75; des truffes marinées, 9 fr. 75 le bocal; des bocaux de cornichons, 4 pour 17 francs, etc.

Pour cinq jours, à différents intervalles, on emploie 2 000 livres de glace, en tout, 200 francs.

C'est Dunant, « chef de la bouche de S. M. l'Empereur », qui est le premier chef de cuisine de la maison du pape. Ce qui est curieux, c'est que les sommes qu'il reçoit pour ses services varient chaque mois; en frimaire, 2 241 fr. 80; en nivôse, 3 500 francs; en pluviôse, 2 000 francs; en ventôse, 3 110 fr. 70. Il a sous ses ordres un chef d'office dont les gages sont de 500 francs par mois.

Un décret du 18 brumaire et un autre du 18 pluviôse avaient pourvu à ces dépenses en y consacrant chaque fois 60 000 francs[1]. La somme allouée

1. Un décret du 14 ventôse — qui n'existe plus aux Archives nationales — allouait des fonds pour les cadeaux destinés au pape et aux cardinaux. Pie VII « avait offert

pour le mobilier était de 40 000 francs. On a vu qu'elle avait été dépassée. « Cet excédent, dit une pièce officielle, fut nécessité par la prolongation du séjour du pape et par l'ordre donné au Mobilier de fournir tout ce qui serait demandé pour son service. » On proposait, en 1807, de combler ce déficit en y appliquant une somme de 27 888 fr. 66 qui restait libre sur quelques-uns des crédits ouverts au Mobilier pour l'an XIII. C'est ce qui fut accepté, le 1er mai de la même année, par Napoléon, alors à Finckenstein.

G. Vauthier.

un magnifique camée représentant la *Continence de Scipion*, et divers objets de prix. L'empereur avait ordonné que les meilleurs orfèvres de Paris, sur des dessins venus de Rome, fussent chargés de ciseler une tiare, qui serait plus tard envoyée au pape. Le travail ayant été hâté à force d'argent et de zèle, la tiare ne tarda pas à être apportée à Rome. » (Artaud.)

L'intention de l'empereur avait été d'offrir au souverain pontife une chapelle vermeil et or. Auguste en commença l'exécution : elle devait coûter 182 300 fr. 38. L'artiste mourut avant de l'avoir terminée. Une partie fut envoyée à Saint-Denis pour orner le maitre-autel (une chapelle d'argent avec deux pierres gravées représentant le Christ et la Passion); les autres objets furent déposés au trésor de la Couronne.

Parmi les présents offerts à la suite du pape, il faut compter les boites, tabatières, bonbonnières, dont les commandes furent souvent renouvelées, et sans doute, les nombreux portraits de l'empereur, exécutés par Isabey, dessinateur du cabinet, au prix uniforme de 500 francs.

UN ADVERSAIRE DU SYSTÈME CONTINENTAL

Louis-André Pichon, né à Nantes en 1771, passa en 1791 — à vingt ans — aux États-Unis et se trouvait à Philadelphie quand le second secrétaire de la légation française se noya dans la Delaware. Le ministre de France, qui le connaissait et l'appréciait, lui offrit le poste devenu vacant, qu'il accepta. Il revint en France avec la légation en 1795 et fut employé comme sous-chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, puis chargé de diverses missions en Hollande et en Suisse. En 1800 il repartait aux États-Unis en qualité de chargé d'affaires de France et de consul général, mais une disgrâce éclatante l'en rappelait en 1805. « Sous divers prétextes — dit un de ses biographes[1] — on lui suscita au Conseil d'État une sorte de procès politique. Le motif de ces tracasseries était, dit-on, que dans sa correspondance, il avait émis des opinions peu favorables au système du gouvernement impérial et fait sur l'expédition de Saint-Domingue des observations très sévères. »

En fait on l'accusait de négligences et peut-être de malversations dans sa gestion financière. Une commission spéciale du Conseil d'État fut nommée par décret du 7 août 1806 pour examiner sa conduite. C'est sur le rapport de cette commission et sur celui du ministre de la Marine et des Colonies, le vice-amiral Decrès, qu'après interrogatoire devant le grand juge ministre de la Justice — les 12, 14 et 16 janvier 1807 — et comparution personnelle à la séance du Conseil d'État du 29 septembre, fut élaboré et adopté le 30 un projet de décret qui destituait Pichon et l'obligeait à restituer les sommes indûment portées en compte par lui. Le décret approuvé par l'Empereur au palais de Fontainebleau

1. *Biographie nouvelle des contemporains* d'Arnault, Jay, Jouy, t. XVI (1824); cf. la *Nouvelle Biographie de Firmin Didot*, t. XL (1862). La *Biographie Michaud* ne consacre à Pichon aucun article.

le 7 octobre reçut la publicité du *Moniteur* — où il occupe, avec le détail des griefs relevés contre le malheureux diplomate plus de quatre colonnes du numéro du 10 octobre[1].

Le Chancelier Pasquier, alors maître des requêtes, assistait aux séances du Conseil d'État où Pichon — dit-il — « plaida sa cause avec une rare habileté et une présence d'esprit imperturbable. Sa défense — ajoute-t-il — était sans réplique[2] ». La section des finances s'était obstinée à trouver les dépenses qu'il avait faites pour recevoir aux États-Unis les débris de l'expédition de Saint-Domingue, insuffisamment justifiées ou autorisées. Mais avait-il été possible « dans une circonstance aussi impérieuse de s'astreindre à toutes les formes et d'attendre des instructions qui devaient traverser l'Atlantique?... Il fut cependant condamné; la majorité du Conseil se laissa entraîner. L'archichancelier y contribua beaucoup. » Selon Pasquier qui ainsi que son collègue, le financier Louis, parla à plusieurs reprises contre l'avis du rapporteur, le Conseil, dans cette occasion, « fut l'instrument d'une vengeance de Napoléon, qui ne pouvait pardonner à son consul de n'avoir pas su empêcher le mariage de son frère Jérôme[3] » avec Mlle Paterson. Pichon, dans sa brochure écrite au moment de la chute du régime impérial préfère attribuer sa disgrâce à son attitude indépendante en face du maître.

1. Le 8e considérant résume les griefs retenus, à savoir :

« Que le sieur Pichon, dans divers traités qu'il a passés et approuvés, a consenti à des conditions onéreuses et qui mettaient tous les risques à la charge du gouvernement :

« Qu'il a accordé des prix qu'il a reconnu lui-même être très élevés, et que, cependant, par des conventions postérieures à ces mêmes traités, il a encore rendu les conditions plus onéreuses pour le gouvernement;

« Que c'est sur sa demande du 18 thermidor an IX que notre ministre de la Marine et des colonies lui a transmis, les 8 ventôse an X et 1er pluviôse an XI, tous les pouvoirs nécessaires pour ordonner les opérations, régler et surveiller l'emploi des dépenses avant d'en opérer l'entier acquittement;

« Que le sieur Pichon, dans ses lettres à notre ministre de la Marine et des colonies, des 6 floréal an XI et 9 floréal an XII, a reconnu les obligations qui lui étaient imposées, et que c'est en conséquence de ces obligations qu'il a compris dans ses comptes généraux les comptes particuliers des consuls;

« Qu'il n'ignorait pas l'étendue de ses pouvoirs, puisqu'il écrivait les 15 messidor et 15 thermidor an XII, au consul de New-York « qu'il exerçait un contrôle politique « et administratif, et que, chargé de surveiller les dépenses et de faire les fonds, il ne « pouvait prendre des mesures trop sévères pour que ses instructions fussent suivies ».

2. *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 319.

3. *De l'Etat de la France*, p. v.

Les véritables causes de ma persécution, dont M. Decrès s'est rendu l'instrument, dit-il, ont été d'abord la désapprobation ouverte de la rupture de la paix d'Amiens, que j'exprimai devant M. Jérôme Bonaparte, que j'avais reçu chez moi à Washington dans l'été de 1803 et qui avait mis la conversation à table sur un pied de confidence et de liberté qui m'avait permis de discuter ce grand événement. M. Jérôme Bonaparte, dirigé sans doute par ceux qui l'accompagnaient, me dénonça en sortant de chez moi. Depuis il en a témoigné un vif regret.... Mais ce qui a le plus influé sur mon sort a été la délation d'un autre personnage,... M. Esménard que j'avais connu émigré, caché sous un faux nom à Paris, et ensuite chez les ministres du temps, où il était recherché pour son incontestable talent en poésie. Je crus pouvoir, à Washington où je le reçus à la même époque (?) lui témoigner ma profonde horreur pour la conspiration ourdie par Méhée et pour l'assassinat du duc d'Enghien et le procès de Moreau. M. Esménard qui, depuis, devint chef du Bureau de l'esprit public à la police, déposa contre moi dans le ministère une déposition en bonne forme.

Plus encore que ces dénonciations, ce sont ses propres rapports qui avaient perdu le diplomate en révolte contre les idées directrices de la politique impériale. Royaliste constitutionnel d'inclination, il condamnait au dehors « la théorie d'influence et de conquêtes sans bornes comme sans fin » que la diplomatie napoléonienne avait héritée des assemblées révolutionnaires. A l'en croire, il s'était déjà nettement prononcé dans ses années de travail de bureau au ministère des Relations Extérieures sous Talleyrand.

« J'avais signalé et combattu seul avec courage dès l'an 1797 les germes de la funeste manie d'antineutralité, qui, depuis, s'est développée sous le nom de *système continental*, opinion qui repose sur ce raisonnement que l'Angleterre ne pouvait être vaincue que par la destruction de son commerce, et que pour détruire ce commerce il fallait le lui interdire avec tout l'univers; ce qui équivalait à dire qu'on réduirait l'Angleterre à de fâcheuses extrémités quand tout le monde serait conquis; conclusion qui n'est assurément pas douteuse [1]. » Pendant les cinq ans de ma mission en Amérique, dit-il encore, « par la rupture de la paix d'Amiens, cette première source de la guerre qui vient de finir, et par la marche funeste de l'expédition de Saint-Domingue, où toutes les fautes et tous les crimes ont été accumulés, je me trouvai dans la nécessité d'annoncer dans ma

1. P. IV.

correspondance, des sentiments plus décidés encore d'opposition à ce *système affreux*, dont je voyais le développement progressif préparer autour de moi la guerre et tous les genres de désordre et de calamités;... ces correspondances, par leur sincérité, m'attirèrent un procès, une destitution publique, une persécution... qui m'ont fait perdre le fruit de quatorze ans d'honorables travaux[1]. »

Sa condamnation « imposée au Conseil d'État contre le vœu de la majorité de ses membres[2] », ne l'empêcha pas de recevoir bientôt de son ancien dénonciateur Jérôme Bonaparte devenu roi de Westphalie, un éclatant dédommagement. Nommé en 1809 conseiller d'État du royaume de Westphalie, il devint même directeur de la caisse d'amortissement et chef du trésor, sous le nom d'intendant général des finances, mais démissionna de tous ses emplois en 1812, ne voulant pas, dit-il, paraître autoriser des désordres contre lesquels il s'était vainement et longtemps élevé[3]. Il rentra en France et se tint dans l'obscurité jusqu'à la chute de Napoléon qu'il salua comme la revanche personnelle de ce qu'il appelait « huit ans de proscription ». Il publia coup sur coup trois grosses brochures in-8° inspirées d'une rancune implacable contre le régime et d'une anglomanie ingénue : 1° *De nos constitutions futures*. 2° *Manuel du droit parlementaire ou précis des règles suivies dans le Parlement d'Angleterre et dans le Congrès des États-Unis* — traduit de l'Anglais. — 3° *De l'État de la France sous la domination de Napoléon Bonaparte*, 1814.

Ce dernier ouvrage est avant tout une critique toujours acerbe et passionnée, mais souvent ingénieuse et parfois pénétrante des institutions issues des constitutions consulaires et impériales, Sénat, corps législatif, conseil d'État, ministres omnipotents dans l'arbitraire. Il condamne tout en bloc, les préfets dont il trouve « ridicule » le nom renouvelé des Romains, comme l'Université; les tribunaux de Prudhommes comme le conseil des Prises[4]; les

1. P. v.
2. *Biographie* citée d'Arnault, p. 268. Comparer au témoignage de Pasquier déjà cité, celui de Pichon lui-même, *De l'état de la France*, p. 82 : « La décision venait d'en haut, me dirent plusieurs conseillers honteux et affligés de celle qui fut rendue contre moi. »
3. Voir Turquan, *Le roi Jérôme*, p. 214.
4. « Les nations neutres, qui sont des tiers-intéressés à ce que cette juridiction

codes « monstrueux » comme « la funeste théorie d'une séparation rigoureuse des pouvoirs ». Mais ce qui constitue la partie la plus originale de ce réquisitoire, c'est la critique du *système continental*, fondement de la politique napoléonienne, contre lequel il avait, dans l'exercice même de ses fonctions, pris nettement position et que sa situation de chargé d'affaires aux États-Unis l'avait mis à même de juger en particulière connaissance de cause, sinon d'un point de vue suffisamment élevé et « désintéressé ».

C'est à trois reprises différentes que Pichon prend à parti les différents éléments de la politique impériale dont l'ensemble constitue le système continental : à propos des trois ministères de l'intérieur, du commerce et des affaires étrangères. Pichon, on le verra, gagné par son séjour en Amérique aux idées anglaises[1] de libéralisme en général, et spécialement en matière économique, est sinon libre-échangiste, du moins l'adversaire du protectionnisme outrancier, du prohibitionnisme qui inspirait tous les hommes du régime impérial comme ceux de la Révolution. Il se prononce en faveur d'un traité de commerce avec l'Angleterre, dont la condamnation dans les sphères officielles répondait en France au sentiment profond et unanime des industriels et à l'instinct des classes populaires[2]. Instruit par son expérience du Nouveau Monde il défend le crédit contre l'opinion générale française, qui a sans doute inspiré la tactique de l'Empereur contre la puissance britannique[3]. Il revendique les droits du commerce maritime sacrifié durant toute la crise du commerce de terre. Diplomate averti, enfin, il sait dire que le système continental était toute la poli-

agisse régulièrement et conformément au droit des nations, et qui l'ont habituellement stipulé de nous dans leurs traités, n'auraient pas pu supporter longtemps et hors du *système violent* qui a détruit toute neutralité, les accumulations de mensonge, de jonglerie et de perfidie qui ont été employées par le gouvernement de Napoléon pendant douze ans, pour les spolier en faisant parler ce fantôme de tribunal. » (P. 235.)

1. Voir p. 5, son éloge de l'Angleterre terminé par une prophétie sur l'hospitalité réservée par l'Angleterre à Napoléon en cas de revers derniers, que Sainte-Hélène a cruellement démentie.

2. P. 152.

3. Voir dans la *Revue des Études napoléoniennes*, janvier 1913, I, 127, notre compte rendu du livre d'Audrey Cunningham, *British credit in the last napoleonic war*. « Je connais, dit Pichon, p. 170, des hommes qui ont exercé une grande influence sur l'esprit de Bonaparte, qui ont sérieusement soutenu que le crédit était une chose antimonarchique. Il a donné dans ce piège comme dans beaucoup d'autres. »

tique extérieure de Napoléon, on ne s'étonnera pas qu'il en méconnaisse des côtés féconds, la naissance d'une industrie continentale grâce à la protection contre la concurrence anglaise ou bien les recherches de succédanés de produits coloniaux, auxquelles nous devons par exemple l'industrie du sucre de betterave.

Avant de tirer de l'oubli où il est tombé les principaux passages d'un jugement aussi compétent, et sujet à caution à la fois, et dont le caractère injuste et tendancieux n'a pas besoin d'être souligné, ajoutons que les convictions royalistes affichées dans ces brochures publiées par Pichon au moment du retour des Bourbons, lui valurent d'être aussitôt nommé maître des requêtes (1814) puis secrétaire général au ministère de la Justice (1819) et conseiller d'État (1820). En 1817 il fut chargé de régler les opérations administratives à la Martinique et à la Guadeloupe, et en 1830 il termina les négociations entamées avec le gouvernement d'Haïti. Après la conquête d'Alger il fut un des premiers intendants civils de la colonie et revint en 1832 à Paris. La Restauration l'avait fait baron et officier de la Légion d'honneur.

I. — Ministère de l'Intérieur.

Le ministère de l'Intérieur s'est infecté, durant l'usurpation de Bonaparte, de toutes les doctrines oppressives et de toutes les idées de monopole que l'administration a proclamées pendant douze ans, sous le prétexte de combattre les erreurs des économistes. Il était devenu fort à la mode, à la cour de Bonaparte, de tourner cette secte d'écrivains en ridicule.... On croyait sérieusement au ministère de l'Intérieur, que la production qui, sans doute, est proportionnée à la consommation, pouvait bien être réglée par le gouvernement pour empêcher, et l'exubérance des produits, et l'excessive multiplication des producteurs. A part le ridicule et la mômerie du moment, à part l'hypocrite ardeur avec laquelle on a mis des innocents ou des gens qui en jouaient le rôle, à la besogne pour nous donner du sucre de betteraves et de l'indigo-pastel, tandis qu'on faisait exploiter, avec des affidés ou même avec ceux qui avaient pris des rôles dans cette comédie économique, des licences en denrées coloniales, on a réellement laissé pénétrer dans ce département, des niaiseries statistiques qui ont conduit notre industrie à sa ruine, comme les conceptions de même nature en politique ont mené la France à l'état où elle se

trouve réduite aujourd'hui. Que cette sottise, cette charlatanerie officielles perdent enfin leur privilège exclusif à la parole et à l'impression, et l'on verra qu'il en sera promptement fait justice[1]....

II. — Ministère du Commerce.

La création d'un ministère du Commerce par Bonaparte fut une des ironies sanglantes de son règne. Une fois entré dans le système continental, il avait par cela même détruit tout commerce. Il était naturel qu'une résolution aussi inouïe que celle de faire un moyen de guerre de l'anéantissement de tout échange des produits du sol et de l'industrie française, résolution à laquelle on put se plier tant qu'elle s'annonça comme temporaire, et pendant le temps que dura l'illusion qu'on parvint un moment à produire sur son efficacité; que cette résolution, dis-je, produisît une vive sensation, lorsqu'on la vit proclamée comme un système arrêté, auquel on allait forcer toute l'Europe de se soumettre; comme une loi fondamentale de l'Empire, ainsi que Napoléon l'a depuis annoncé impudemment à toute l'Europe, dans un discours au Corps Législatif. On vit paraître dans les journaux des manifestes contre le commerce. Les fonctionnaires publics du plus haut rang se firent un jargon anti-commercial qu'on n'entendait point sans une profonde affliction. Un ministre célèbre, qui avait la réputation d'un homme très instruit, a pris la peine de me démontrer pendant une heure, que le commerce extérieur n'était rien pour la France; comme si l'on pouvait séparer le commerce extérieur du commerce intérieur! Averti cependant par le mouvement de l'opinion publique, Bonaparte crut qu'il fallait recourir à de nouveaux artifices; c'est alors qu'il joua la farce de ses conseils de commerce, qu'il a si fastueusement annoncés jusqu'au trente ou quarante-sixième, et que pour calmer la terreur, pour consoler l'affliction universelle, il rendit ce profond oracle, qu'*il cherchait un ministre du Commerce*.

Les plus fins y furent un moment trompés, même le rusé ministre qui tenait alors la police. Des hommes clairvoyants qui ne s'étaient jamais un instant mépris sur le fonds de ses desseins; qui connaissaient parfaitement sa pénétration à découvrir et son avidité à saisir le côté utile pour lui et dégradant pour la nation, des mesures où, dans le culbutis continuel de son gouvernement il était souvent jeté sans réflexion, — se prêtèrent à écrire sur cette matière et à lui faire remettre des mémoires où elle était traitée avec conscience et vérité. Mais son intention n'était point d'être instruit. Dans cette conception comme en beaucoup d'autres,

1. P. 122-123.

il commença par l'enthousiasme et finit par une profonde hypocrisie. Ses décrets de Berlin et de Milan, annoncés comme les restaurateurs et les vengeurs de la liberté des mers, étaient une machine organisée pour sa destruction; et en effet, sitôt qu'ils ont paru, nos amis comme nos ennemis n'ont pu naviguer sans canons à la ceinture de leurs bâtiments, pour repousser nos pirateries. Il avait annoncé son système continental comme un moyen dirigé contre l'Angleterre. Ce système a donné à l'Angleterre le monopole. Quand on n'a pu faire le commerce sans être armé, qui pouvait en faire plus, ou autant qu'elle? On croira difficilement qu'il y eut des fanatiques de l'efficacité de ce système, et qu'un conseiller d'État n'en parlait jamais au Conseil sans l'appeler *le bienheureux système continental*. Ce prétendu système, fruit d'une rage impuissante qui se jette sur tout ce qu'elle rencontre, ne fut plus qu'un moyen d'oppression pour les États de l'Europe qu'il avait fascinés ou qu'il opprimait; un instrument de ruine pour la France, un Pactole pour son trésor extraordinaire, une source de fortune pour tous les gens puissants à la cour, ou faufilés dans ses couloirs. Enfin l'on vit sortir de ces longues et hypocrites consultations le ministère du Commerce. *Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*

Ce ministère, comme il fallait s'y attendre, resta dans les mains du Conseiller d'État[1] qui, avec la qualité de directeur des douanes, avait déjà élevé la moitié de l'édifice du système, depuis qu'il avait été fondé par les immortels décrets de Berlin et de Milan, décrets qui auront dans l'histoire de l'Europe la célébrité de ceux de Léon X pour la vente des indulgences en Allemagne; décrets qui, après avoir six ans appauvri les nations au profit de la cassette de Napoléon, les ont réveillées de la stupeur qui faisait toute sa puissance. Après avoir léché pendant deux ans cette informe conception, lui avoir donné quelque figure à l'aide des profonds conseils de quelques contrebandiers déguisés[2], et de corsaires insatiables qui s'étaient insinués dans sa confiance, il eût été souveraine-

1. Colin de Sussy.

2. On n'oubliera pas qu'un homme qui a exercé une grande influence sur les mesures qui ont réglementé et aggravé les décrets de Berlin et de Milan, a été un certain *Lubbert*, négociant failli de Hambourg. Il faut lire les deux lettres qu'il a publiées pour M. le comte Colin de Sussy, et à son adresse, en 1809. Son but, concerté sûrement avec des actionnaires dans la contrebande ou la course, était de prouver que le commerce très précaire que faisaient encore les États-Unis avec nous, n'était qu'un commerce anglais, un commerce à proscrire par conséquent. Le piège le plus grossier réussit quand l'avidité de celui qui doit y tomber en fait l'appât. On acheva de proscrire le commerce américain. Alors Lubbert se mit à travailler activement dans la contrebande; mais il n'avait pas pensé aux cours prévôtales qui suivirent bientôt ses inspirations. Il y fut pris, et condamné aux galères : il en est mort de chagrin. Ce sont là, comme on le pense bien, des faits que les deux commissions sénatoriales elles-mêmes [de la liberté individuelle, et de la liberté de la presse] ne seraient pas parvenues à faire imprimer, même dans l'espoir qu'ils servissent à faire ouvrir les yeux à Napoléon.

ment injuste de ne pas lui laisser l'honneur de la produire au grand jour. C'est là que sont nés les juges prévôtaux des douanes, et toute cette législation tyrannique, destinée à régulariser le monopole de Napoléon, dans laquelle la cupidité a épuisé toutes ses ressources, pour tirer quelque parti des inspirations de l'ignorance. Sans cette cupidité, sans cette ardeur à faire arriver l'eau au moulin du maître avec les règlements et la pratique de l'hôtel d'Uzès, il ne serait pas sorti de France un ballot de marchandises ni entré un article étranger. Les plus expérimentés des bureaux de l'hôtel se perdaient dans l'explication des lois et des décisions qui en sortaient, ou plutôt qui restaient ensevelies dans les ténèbres de ses cartons; car on était sûr de trouver toujours dans son chemin quelques décisions bien inconnues contre lesquelles venaient échouer les plus légitimes réclamations et l'expédition la plus conforme aux lois. Il n'y avait plus qu'une simplicité ridicule qui pût s'imaginer qu'il y eût moyen de s'accommoder avec cette législation pour faire quelque commerce. Le secret était qu'on ne voulait pas qu'il s'exportât ni ne s'importât rien sans un permis. C'était le secret de la comédie, que le ministère du Commerce fut enfin chargé de proclamer.

Que dire de ce ministère dont la seule existence déclare à la nation que la fertilité de ses champs, l'étendue de ses côtes et de ses ports n'existaient que pour enrichir le trésor privé et qu'il n'y avait plus faculté de trafiquer que pour ceux qui seraient portés sur la liste des éligibles aux licences par les préfets, et sur les listes plus substantielles des élus par M. le comte Colin de Sussy? Le beau privilège que celui de pouvoir comme je l'ai entendu dire très sincèrement par un très honnête employé de ce ministère, qui parlait des services qu'il avait eu le bonheur de rendre dans la distribution des licences; quel bonheur que de pouvoir jeter par-dessus l'épaule, cent mille écus à celui-ci, cinquante mille à celui-là, cent cinquante mille francs à deux autres! C'est cependant pour organiser ce *système de favoritisme*, de révoltante partialité, qu'on a créé un ministère qui, depuis sa création, travaille dans un mystère qui suffit seul pour nous rendre ses intentions suspectes et odieuses.

Pour sauver les apparences, on lui a donné l'adjonction d'un *conseil de commerce* où l'on fait jouer à quelques honnêtes négociants surannés et retirés, la comédie d'une consultation dont on se moque dans les derniers bureaux du ministère. Le vrai conseil de commerce, le seul qui puisse éclairer le gouvernement, c'est le corps législatif et l'opinion ; tout le reste est un appareil trompeur, une mascarade où la conscience pactise avec l'intérêt. Loin de nous ces jongleries dont les princes sont dupes et les peuples victimes. Ce n'est pas au gouvernement à donner à la France du commerce, la France ne lui demande que de ne pas lui ôter ce qu'elle tient de la nature, et de la laisser profiter de ses avantages.

Ce département, au reste, est imprégné des mêmes doctrines de monopole et de prohibitions que celui de l'intérieur. Il n'y a ni prospérité ni paix possible pour la France si ces doctrines ne sont attaquées de front, terrassées, expulsées enfin des cartons de l'administration où elles se sont propagées, tantôt sous la couleur républicaine, tantôt sous celle de la monarchie. On y travaille dans le vague des abstractions et dans le champ des conceptions, au lieu d'opérer d'après l'expérience et les faits. On s'est échauffé la tête de je ne sais quelle idée fondamentale que l'Angleterre ne veut que nous ruiner dans ses communications avec nous; tandis que si c'est là son but, elle n'a qu'à se borner à nous laisser faire, et que nous n'avons jamais été plus complètement ruinés que depuis que nous les lui avions interdites. On a prétendu que cette Puissance faisait tout son commerce sous le pavillon neutre; on les a tous proscrits, et l'Angleterre nous a vus solliciter à ses pieds des licences pour exporter de chez elle des produits neutres que nous ne voulions pas recevoir des producteurs directement ou par l'intermédiaire d'une tierce nation. On a voulu faire des *créations de serre chaude en fabriques*; on a embarqué des capitalistes dans des entreprises folles en ce genre; on a eu des compères qui ont joué la comédie; on a prodigué tout le *galbanum* monitorial pour nous persuader que nous étions arrivés au dernier degré de perfection dans des fabrications importantes; et cette perfection consiste à nous faire payer les produits de ces fabrications un prix double de celui qu'on en donnait il y a vingt ans, avec la perspective, à la paix, d'une contrebande que toutes les cours prévôtales et toutes les peines qu'elles peuvent infliger ne suffiront pas pour arrêter. Le fait est que cette administration et ses principes ont détruit une quantité prodigieuse de capitaux et qu'en les détruisant ils n'ont laissé de salut qu'à quelques fabricants privilégiés par leurs relations, et qui, ayant pu soutenir le choc, étant débarrassés de la concurrence de ceux qui sont restés sur ce champ de bataille, ont élevé forcément leurs prix au niveau des dépenses et des frais que ces systèmes ruineux ont occasionnés.

Au milieu d'une expression aussi froidement calculée, on n'a pas craint de présenter à la France et à l'Europe, dans la session de 1812, des tableaux fallacieux d'où il appert que nous avions sous l'empire du système continental, un commerce plus florissant qu'avant la Révolution. On y présente comme un résultat favorable, que nous ayions importé par an, de 1807 à 1811, pour des dizaines de millions de moins de denrées coloniales, c'est-à-dire qu'on nous donne comme un avantage, ce qui est une preuve de notre ruine. On peut juger, par ce seul trait, de la bonne foi et de la sincérité qui ont présidé à ce travail, dans lequel, au reste, le grand homme et ses ministres ne voyaient qu'une vaine pâture donnée au corps législatif.

Pour donner une idée des lumières qui ont concouru à déterminer la politique commerciale de la France, je ne puis passer sous silence un fait on ne peut plus frappant. M. Crétet que nous avons vu vingt ans un des oracles de nos gouvernements successifs dans les matières économiques et commerciales, fut un jour chargé par Napoléon de la mission, sans doute inspirée par Crétet lui-même, de réunir une assemblée de banquiers pour lui proposer de faire une opération à l'effet de relever le change de Pétersbourg sur Paris, qui baissait d'une manière alarmante et au point de faire craindre à Napoléon que le cri de l'intérêt public, sur les bords de la Néva, ne finit par prévaloir contre l'affection de l'empereur Alexandre et par mettre fin à l'accession de la Russie au système continental. Croirait-on que jamais un homme capable d'une proposition pareille ait pu siéger dans un cabinet, et faut-il penser que le cabinet de Napoléon ait pu l'accueillir et l'autoriser? L'assemblée, et à sa tête le banquier que tout Paris voit avec une égale satisfaction occuper à la Banque de France la place de M. Crétet, représenta promptement au ministre que pour que le change de la Russie se relevât, il fallait que la Russie exportât plus de produits, qu'elle fît du commerce, et que c'était une plaisanterie de penser à remplir cet objet par de simples opérations de change qui ne feraient, si l'on pouvait y penser, qu'accroître la dépréciation. Le ministre partit convaincu de la mauvaise volonté de l'assemblée, et retourna sans doute, suivant l'usage, pallier le vice de sa conception en échauffant l'esprit de Napoléon contre la banque et le commerce de Paris. C'était la règle sous ce règne; jamais les ministres n'avaient tort : comment l'auraient-ils eu? Du moment où ils avaient fait adopter une idée à Bonaparte, celui-ci s'en passionnait; il la défendait comme sienne; et si elle ne réussissait pas, il n'en fallait accuser que le mauvais esprit de Paris ou des départements.

Bonaparte, du reste, et toute son administration faisaient profession du plus grand mépris pour le commerce. On lui avait persuadé que l'esprit commercial était antimonarchique; qu'il n'y avait pas d'honneur dans un pays commerçant et qu'il fallait que la France fût seulement militaire et agricole. Ce qu'il détestait de plus dans cette classe de la société, c'était ses correspondances et ses voyages. Il aurait voulu faire de la France un vaste monastère, et cependant il voulait y lever tous les jours de nouvelles armées et de nouveaux tributs.

III. — Ministère des Relations extérieures.

Talleyrand a su conserver à la politique française une certaine modération, Champagny disait à un auteur qui lui présentait un ouvrage politique : « *Nous ne voulons point de principes* ». Il l'a bien prouvé par les offices à jamais fameux qu'il a passés dans nos discussions avec les

États-Unis, sur les décrets de Berlin et de Milan, et à l'occasion de l'occupation et la réunion de l'État romain. » [Maret a continué sa politique, mais en l'enrichissant d'une] « découverte au moyen de laquelle il a réchauffé la question du système continental. Il nous a appris, il a voulu apprendre à toute l'Europe, que ce système n'était autre chose que l'*exécution des traités d'Utrecht*; et avec cet argument, on a espéré donner, quelque temps encore, le change à l'Europe et à la France.

Mais outre qu'il y a une différence énorme entre les principes de neutralité que ces traités consacrent, et la doctrine du système continental que ces principes ont dû remplacer; les deux moyens, considérés comme étant l'objet de la guerre de la part de la France ont cette commune absurdité, ou plutôt cette commune impertinence, qu'ils la présentent comme guerroyant à extinction, pour faire observer à des tiers, qu'elle force d'ailleurs à coups de canon à s'y intéresser, des stipulations dont ils ne veulent point, et qui ne peuvent avoir d'effet pour elle qu'en cas de survenance de guerre entre elle et l'Angleterre; car il s'agit toujours de savoir, la France étant en guerre avec l'Angleterre, de quelle immunité jouiront les États neutres pour commercer avec les deux belligérants; de sorte que, de sa part, tout moyen de forcer l'Angleterre à l'exécution du traité étant épuisé par une rupture, ces sortes de stipulations sont dépouillées de toute espèce de sanction. La justice et la sagesse voudraient donc qu'elle laissât les tiers intéressés, libres de suivre, à cet égard, l'inspiration de leurs intérêts : mais en les forçant d'accéder à sa théorie, elle leur montrait par cela même que tout son prétendu zèle pour la neutralité et la liberté des mers n'était qu'un piège tendu à la crédulité des peuples et des cabinets, qu'il s'agissait au fond de les jeter dans un système d'alliance offensive et défensive avec lequel elle entendait les lier dans toutes ses guerres futures avec l'Angleterre, et même envers et contre tous; et comme la nature des choses nous fait prendre en haine le bien même qu'on veut nous forcer à recevoir, il fallait s'attendre que, la paix se faisant sur la base de quelque égalité entre Napoléon et l'Europe, les puissances maritimes auraient protesté contre le prétendu bienfait des traités d'Utrecht, l'auraient repoussé : et peut-être afin de couper court aux vues insidieuses de Bonaparte, auraient solennellement renoncé même aux anciennes stipulations de ces traités en matière de commerce neutre.

Mais à quoi bon chercher des motifs et donner les honneurs de la discussion à des propositions qui n'étaient que de vains prétextes? Le système continental était fils légitime de deux idées pernicieuses, et dont l'une était le but, l'autre le moyen. Napoléon avait été imbu de l'opinion que l'état dont la seule existence, le seul nom frappait constamment sa domination au cœur c'était l'Angleterre. Après avoir envisagé la position

de la France, ses immenses moyens en tout genre, il avait aperçu que cette puissance une fois mise hors de combat, le monde lui était pour ainsi dire soumis. Il avait hérité du Directoire, il avait été nourri par les mêmes personnes qui en avaient entêté ce gouvernement de l'idée que le seul moyen qu'on eût de réduire l'Angleterre était de lui fermer les ports du continent. L'idée n'était pas difficile à concevoir; mais ce qu'on n'avait pas d'abord aperçu, c'est que pour arriver à ce résultat, il fallait être maître du continent; de sorte que c'était en exterminant le continent qu'on arriverait à joindre l'Angleterre. Voilà la progression d'opérations gigantesques et injustes auxquelles il avait été amené. On se dissimulait l'odieux et la violence de ces projets à force de sophismes. Depuis le Directoire, il était reçu comme opinion fondamentale... que tout le commerce neutre appartenait à l'Angleterre, ce qui est d'une insigne exagération et d'une insigne mauvaise foi. C'était une maxime consacrée que l'Angleterre voulait avoir le monopole du monde. Telles étaient les folles idées qu'il entendait journellement ressasser autour de lui, que l'on voulait sérieusement faire partager à l'Europe, en les enveloppant d'un langage entortillé, obscur, dans lequel on affectait une grande anxiété pour l'indépendance commerciale de l'Europe. En voici une phrase qu'il faut conserver comme un échantillon. On reprochait à l'Europe « l'inattention et les méprises des gouvernements qui tous, hors celui de l'Angleterre, semblaient méconnaître qu'il existe des rapports intimes entre les intérêts du commerce maritime et les intérêts du système continental; entre le commerce général et le commerce national; entre le commerce national et le commerce public ». On ne concevrait jamais que cet amphigouri, qui a valu à ses auteurs beaucoup d'honneur et d'argent, voulût dire aux États de l'Europe qu'ils ne seraient indépendants que lorsqu'ils fermeraient leurs ports à l'Angleterre, qu'il n'y aurait plus de neutres, et que la France seule les approvisonnerait par la voie de licences négociées avec Londres.

*
* *

A côté des motifs sentimentaux et politiques qui jettent les unes contre les autres des nations, on peut toujours trouver aux guerres qui ensanglantent périodiquement l'histoire de l'humanité, des causes d'ordre économique.

Le prestigieux éclat des victoires napoléoniennes — je l'ai déjà rappelé aux lecteurs de cette *Revue* — a fait trop longtemps oublier ce dernier aspect de la lutte formidable que soutint vingt ans contre l'Angleterre la France révolutionnaire et impériale. La

guerre commerciale et industrielle, contemporaine des campagnes d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram, avait pris une violence et une envergure qui n'ont été dépassées que dans le drame mondial d'aujourd'hui.

Or tandis que nous voyons les Allemands chercher dans la stratégie napoléonienne des leçons et des exemples dont ils sentent l'application quotidienne, il est curieux de souligner dans les visées « Kolossales » du Pangermanisme, le plagiat et le démarquage du grand rêve Impérial.

Après l'avortement du projet de débarquement en Angleterre, l'idée du formidable *Blocus* et le « système d'Antineutralité », comme le dit Pichon d'un mot si expressif, Guillaume II semble avoir voulu suivre dans ses fautes irréparables Celui dont il rêvait en même temps de renouveler les victoires continentales. Bien plus justement qu'à l'Empereur à qui notre pamphlétaire la prêtait, c'est au Kaiser qu'on peut reprocher cette conception monstrueuse : la *monarchie universelle* assurée par la *mise hors de combat de l'Angleterre*, — pour pouvoir *joindre* celle-ci, l'*extermination du continent*, — l'*odieux et la violence de ces projets dissimulés à force de sophismes.*

1815 a scellé la chute d'un conquérant dont, du moins, l'incomparable gloire était sans souillure. 1915 châtiera les mégalomanes qui prétendaient s'inspirer de sa tradition et ne parviennent à être que des pirates.

MARCEL DUNAN.

ESPAGNOLS RÉFUGIÉS EN FRANCE
EN JUIN-JUILLET 1813

L'armée du roi Joseph traînait après elle un groupe d'Espagnols ralliés à la monarchie nouvelle qu'on appelait les afrancesados. Après la bataille de Vittoria, ils étaient dirigés sur la France ainsi que le démontre le document ci-dessous, suivi de quelques noms tirés d'un fragment de la liste de ceux qui logèrent dans les Basses-Pyrénées.

Pau, le 25 juin 1813.

Le baron de l'Empire, auditeur au Conseil d'Etat, préfet du département des Basses-Pyrénées, à monsieur le sous-préfet d'Orthez :

Monsieur, 2 400 Espagnols victimes de leur dévouement à Sa Majesté Catholique, et ne se trouvant plus en sûreté dans leur patrie, viennent se réfugier en France et sont déjà arrivés à Bayonne d'où ils vont être dirigés provisoirement sur Dax et sur Orthez, d'après des ordres supérieurs. Je suis informé que Sa Majesté Catholique les a recommandés à la bienfaisance de Sa Majesté l'Empereur, et il ne me paraît pas douteux qu'il ne soit pris des mesures pour leur assurer des moyens d'existence, dont la plupart d'entre eux doivent manquer par suite de la privation de leurs emplois.

J'écris moi-même à ce sujet à leurs Excellences les ministres de l'Intérieur et de la Police générale. Enfin, en attendant les ordres du gouvernement, l'administration a demandé à M. le général commandant la division, de faire jouir ces étrangers que leurs malheurs doivent nous faire regarder comme compatriotes, des rations de vivres qu'ils ont reçues en Espagne pendant leur marche à l'instar des militaires, mais soit que Monsieur le général puisse ou non accéder à cette demande l'humanité exige qu'il soit pourvu à leurs besoins. Ils ont éprouvé déjà celle des Bayonnais qui se sont empressés de les accueillir et de leur prodiguer des secours. Ils trouveront sûrement la même hospitalité à Orthez. A cet effet et à leur arrivée dans cette ville, vous leur ferez délivrer des billets de logement pour les habitants les plus aisés, en leur recommandant de pourvoir à la nourriture de ceux qui n'auraient pas des ressources pour s'en procurer. Il conviendra de les prévenir en même

temps que l'administration espère d'être mise à portée de les faire rembourser en tout ou en partie des frais qu'ils feront dans cette occasion, soit à concurrence des rations si elles leur sont accordées, soit à concurrence des secours que le gouvernement pourra déterminer en leur faveur à compter de leur arrivée en France.

Veuillez m'accuser la réception de la présente et m'informer des mesures que vous aurez prises pour en remplir l'objet.

Recevez, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : G.-A. De Vanssay. — Pour copie conforme. Le sous-préfet de l'arrondissement d'Orthez, Paraige.

Voici quelques noms : Arambura, administrateur des biens nationaux; Arrias, général de brigade; Pablo Ayala, président de la chancellerie de Valladolid; Miguel Belgrane, commissaire des guerres de 1re classe; Antonio de Bera, directeur général des courriers et postes, recommandé par M. Siaran, intendant général de la province de Léon; Bernard, capitaine de vaisseau; Segonde Boade, juge au tribunal criminel de Ségovie; Eustaquio Xavier Cadano, gouverneur des pages du roi; Jose Calonze, administrateur général de la province de Palencia; Conte de Candamo, procureur général du Roi; Corral, directeur des postes; Joaquim Escudere, président de l'assemblée criminelle de Palencia; Francia, intendant-major; Joseph Gallety, capitaine d'artillerie; Girostina, auditeur au Conseil d'Etat; Gabriel Guerra, officier de marine; Jean-Baptiste Guitaut, juge; Guzman, capitaine de vaisseau; Manuel Pascal Hernandez, juge à Ségovie; Jaime Lopes Herreros, président de la chancellerie de Grenade; plusieurs fonctionnaires de la province de Léon dont des prêtres, des commissaires des guerres, des officiers d'administration, avec Joseph Braxxos, visiteur général; Joachim Lezacte, vice-président du tribunal criminel de Ségovie; Louis Losas, officier du trésor; Maldonado, commissaire des guerres; Martinos, administrateur des routes royales d'Espagne; Aznard Miguel, juge; Juan Moliner, aumônier de Sa Majesté; Monasterio, commissaire général de police; Alonzo Montezuma, maître des cérémonies de Sa Majesté; Laurens Mesquère, capitaine de marine; Joachim Palacio, conseiller de préfecture de Cordova; Pabacios, trésorier des finances; Joaquim Palocio, conseiller de préfecture de Cordova; Baron de Pallaruele, préfet de Ségovie; Maximo Caradas, chef de division au ministère de la Justice; Perras, procureur au tribunal de la Cour; Blas de Quesada, président du tribunal d'appel de la Manche; Andreas Ramos, premier juge au tribunal criminel de Tolède; Manuel Perez de Riosia, abbé de Castro; Riozu, juge de la Chambre des comptes; Joseph Romero, intendant

général de Sa Majesté C.; Ignacio Sarran, officier supérieur d'administion; Manuel Somprun, trésorier royal; Inaguen Leandro de Solis, conseiller d'État, préfet central de l'armée de Portugal; Raphael Tonorio, chef de division au ministère de la Justice; Santiago Urrero, alcade majeur; Balthasar Valles, procureur près le tribunal criminel de Ségovie; la veuve et la famille du général Vial; Domingo Ortiz de Zarate, intendant des domaines de la couronne à Valence; Augustin Perez Zaraugoza, intendant.

L'état mentionne un certain nombre de chanoines, de prêtres et d'officiers ministériels.

LOUIS BATCAVE.

BULLETIN HISTORIQUE

LES ÉTUDES NAPOLÉONIENNES EN SUISSE : 1915

Le 27 mai 1815, la Diète helvétique ratifiait l'acte du 20 mars de la même année en vertu duquel les Hautes Puissances alliées avaient déclaré l'Évêché de Bâle et le territoire de Bienne réunis, pour leur plus grande partie, au canton de Berne.

Cette solution n'était point intervenue sans quelques heurts. L'histoire même de l'Évêché avait été fort mouvementée au cours des vingt-cinq années qui précédèrent son agrégation définitive à la Suisse.

Sourd aux doléances réitérées de ses bailliages, qui se plaignaient des corvées, de la stagnation du commerce, des impôts, d'une administration défectueuse, le prince-évêque Joseph de Roggenbach s'obstinait à ne point convoquer les États dont la dernière session datait de 1752. Il y fut cependant contraint en 1791 mais, à cette heure même, des troupes autrichiennes cantonnées, sur sa demande, à Porrentruy, lui permirent de passer sous silence les franchises séculaires des hommes de l'Évêché.

Le parti populaire, à la tête duquel se trouvait l'avocat Joseph-Antoine Rengguer de la Lime, n'hésita pas à réclamer l'appui de l'Assemblée nationale. « L'évêque de Bâle, s'écria un orateur, se met à la tête des ennemis de la Révolution française. » Neveu de Gobel, évêque constitutionnel de Paris, Rengguer avait trouvé en France des défenseurs. Le 5 mai 1792, il rentre lui-même à Porrentruy, capitale de l'Évêché, et organise la révolution. Le 21 août, les troupes françaises occupent la ville. Le 9 décembre, le général Demars, escorté de Rengguer et de Gobel, dénonce le prince-évêque et son chapitre comme ennemis de la République et les somme d'adopter une nouvelle constitution. C'en était fait du pouvoir temporel des évêques de Bâle. « Huit siècles d'histoire avaient fini, — d'une histoire qui, sans avoir été glorieuse, n'en était pas moins digne de se terminer autrement. »

Cette histoire, un magistrat suisse distingué, M. Virgile Rossel, vient

de la résumer en un volume auquel il a donné pour titre *Histoire du Jura bernois*[1]. Des origines de la Rauracie, du pays jurassien au temps de la féodalité, de l'époque des grandes luttes religieuses, M. Rossel conduit le lecteur à la Révolution et au régime français pour aboutir, enfin, à l'époque actuelle.

Dans une brochure intitulée *Travail du Comité de la commune de Porrentruy*, datée du 7 novembre 1790, l'abbé Lémane, président du Comité, expose les doléances du peuple et réclame l'incorporation de la région d'Ajoie à la France. Deux années plus tard, c'est un autre ecclésiastique, le citoyen Copin, curé de Noirmont, qui préside l'assemblée des États. — A la même époque, à Genève, l'ex-abbé Soularie, devenu résident de France, organise les émeutes et prépare, *volens nolens*, la Terreur.

Trompée sur les sentiments des communes du Jura, dont quatre-vingts contre quarante avaient repoussé une réunion à la France, la Convention décréta, le 23 mars 1793, que « le pays de Porrentruy formerait un département particulier sous le nom de département du Mont-Terrible ». En application du traité de Campo-Formio, le général Gouvion-Saint-Cyr put, en 1797, s'emparer sans coup férir de la prévôté de Moutier-Grandval et de territoires adjacents. Le département du Mont-Terrible était constitué : il comptait 21 cantons, 210 communes et 77 000 habitants, — répartition éphémère, car, après 1800, il est incorporé au département du Haut-Rhin dont il représente deux arrondissements.

Les guerres et les exigences de la conscription empêchèrent les Jurassiens de s'attacher à leur nouvelle patrie. Plusieurs d'entre eux, cependant, se distinguèrent dans les armées impériales, tel le général Théophile Voirol, né à Tavannes[1], qui devait être créé maréchal de camp en 1823 et pair de France en 1836; tels aussi Hoffmeyer, Theubel, Comman.

Comme dans le reste de la France, les cérémonies officielles furent célébrées avec éclat dans le Porrentruy. En 1805, le passage des troupes de la division Oudinot, qui avaient été de réserve à la bataille d'Austerlitz et qui marchent contre Neuchâtel, excite la curiosité; à leur tête se trouve le général Dupas, le petit grenadier d'Evian, dont la bravoure est connue. En 1811, c'est la ville de Delémont qui fête la naissance du roi de Rome par diverses solennités, messes, illuminations, et, surtout, jeux de quilles : « A trois heures ont commencé les jeux de quilles aux trois portes de la ville; à chacun la commune a fourni deux prix. Pendant ce temps, les élèves de l'école primaire, sous la direction de leurs deux instituteurs, concourent également pour trois prix à un jeu de quilles à part. »

1. Atar, Genève, 347 p. in-8°, 1914 *sic*; illustré.

1. Et non point à Taranne, comme l'indique par erreur le Dr Robinet dans son *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*.

Gaîté factice. Des centaines de Jurassiens morts pendant la campagne de Russie laissèrent des familles dans le deuil et la rancune.

Le baron d'Andlau crut pouvoir profiter des événements politiques qui suivirent le désastre de Leipzig pour établir une dictature dans le Porrentruy. « Il reçut ou prit le titre de gouverneur général des Vosges, de la Franche-Comté et de la principauté de Porrentruy. » Le 14 avril 1814, à son instigation, on fête dans cette ville le couronnement de Louis XVIII. Quelques mois plus tard, cependant, il devient partisan de la réunion de l'ancien Évêché à la Suisse.

Le congrès de Vienne, nous l'avons vu, devait mettre fin aux incertitudes à cet égard : il n'admit point la suggestion du diplomate Charles Pictet de Rochemont, qui avait demandé la souveraineté de Genève sur l'Ajoie, afin de pouvoir procéder à un échange avec la France et obtenir l'annexion du pays de Gex à la Suisse. M. Virgile Rossel reproduit, à ce propos, un texte intéressant[1]. Tout son ouvrage, d'ailleurs, pour être écrit sous une forme populaire, décèle l'érudit consciencieux et impartial.

J'ai cité le nom du général Voirol et de quelques militaires jurassiens qui jouèrent un rôle dans l'épopée impériale. Il en est d'autres encore que rappelle M. de Vallière dans le beau livre qu'il vient de consacrer à l'histoire des Suisses au service étranger[2].

Le premier chapitre de M. de Vallière est consacré au xve siècle en Suisse; les trois derniers traitent de la Révolution française, de l'Empire et du xixe siècle, qui intéressent plus particulièrement les lecteurs de cette *Revue*.

« L'expédition de Bonaparte en Égypte, écrit M. de Vallière, mit en lumière le nom de Jean-Louis-Ebenézer Reynier. » Né à Lauzanne en 1771, engagé volontaire à vingt ans, Reynier est nommé à vingt-sept ans général de division; en 1809, il commande le corps d'armée saxon avec assez de gloire pour que, le moment venu, Napoléon lui confie le septième corps de la Grande Armée et le crée comte de l'Empire. Le souvenir d'un autre brave, né à Rolle, la gracieuse cité des bords du lac de Genève, doit être évoqué avec celui de Reynier : le général Amédée de La Harpe fut l'un des lieutenants préférés de Bonaparte et l'ami de cœur de Masséna. Comme Boinod et de Haller, deux Suisses, l'un général ordonnateur, l'autre intendant général, La Harpe lutta dans l'administration de l'armée d'Italie contre les pillages des fournisseurs.

J'ai donné ici même[3] quelques renseignements sur les capitulations

1. La Société d'histoire et d'archéologie de Genève entreprend la publication de la *Correspondance de Pictet de Rochemont et de F. d'Ivernois* pendant les congrès de Paris et de Vienne, et les conférences de Turin. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet ouvrage d'une grande importance pour l'histoire diplomatique.

2. *Honneur et Fidélité. Histoire des Suisses au service étranger*, par le capitaine de Vallière, illustré par B. Mangold, Neuchatel, s. d. Zahn, gr. in-8°, 731 p.

3. N° de janvier-février 1914.

militaires en vertu desquelles des troupes suisses furent incorporées dans l'armée française ; je n'y reviens pas. Rappelons cependant l'importance que leur attribuait l'empereur. « Je compte essentiellement sur ces régiments pour la défense des côtes de France », s'écriait-il. C'est à Naples, et non point sur les côtes de France, qu'en 1806 il les envoya pour soutenir le trône chancelant de Joseph, et lorsque le même Joseph devint, par le jeu des couronnes, roi d'Espagne, ce fut des Suisses encore qu'il réclama pour renforcer son armée. Et c'est ici que se place le drame de Baylen, si tristement célèbre dans l'histoire des mercenaires.

A Baylen, la rencontre entre les Suisses au service de l'insurrection espagnole commandés par le maréchal de camp Théodore de Reding, de Schwytz, et les Suisses rouges de l'Empire, commence par une idylle : se reconnaissant au moment de se battre, les uns et les autres posent leurs armes, tandis que les officiers s'embrassent. « Par une bizarre coïncidence, de chaque côté commande un lieutenant-colonel du nom de Christen. Cent ans auparavant, à Malplaquet, deux régiments de May s'étaient aussi trouvés en face l'un de l'autre. » Mais l'idylle ne dura guère. Une dispute éclata et, peu après, la fusillade reprenait sans égard au souvenir du pays natal et de la patrie commune.

M. de Vallière consacre quelques pages d'une documentation très sûre à la bataille de Polotzk où se distinguèrent les régiments suisses de la Grande Armée. Il réfute à cette occasion les erreurs commises par le général de Marbot dans ses *Mémoires* et par Thiers dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*; cette étude critique s'imposait. Il faut le louer aussi d'avoir apporté des détails précis sur le rôle des Suisses au passage de la Bérésina.

Pendant les Cent-Jours, les Suisses, qui avaient prêté serment à Louis XVIII, ne s'engagèrent point dans l'armée impériale. Deux Thurgoviens, le colonel et le major Stoffel formèrent pourtant un bataillon qui fut anéanti à l'attaque du pont de Wavre, le jour de Waterloo. Parmi les morts se trouvait le sous-officier Engel, des Grisons, et deux de ses fils. Sa femme, qui, depuis 1792, l'accompagnait dans toutes ses campagnes et lui avait donné 21 enfants, fut au nombre des blessés.

La suppression du service des troupes suisses en France, décidée en 1830, n'empêcha point un certain nombre de Confédérés de mettre leurs armes à la disposition des pays voisins : l'histoire de la légion étrangère se lie à celle de la conquête de l'Algérie. « En 1854, Napoléon III créa une nouvelle légion de 1 000 hommes, composée entièrement de Suisses, pour la guerre de Crimée. L'ancienne légion combattit au Mexique et en 1870-1871 elle se fit hacher à la défense des faubourgs d'Orléans et se signala à Coulmiers et à Montbéliard. »

Il faut féliciter M. de Vallière d'avoir rappelé tant de leçons de courage

et d'avoir apporté une contribution aussi importante à l'histoire militaire des divers pays pour lesquelles ses compatriotes, fidèles à l'honneur et à leurs serments, firent sans hésitation le sacrifice de leur vie.

L'œuvre de l'historien saint-gallois Dierauer est considérable. Avec une méthode critique remarquable et dans un style lumineux, M. Dierauer a écrit l'histoire de la Confédération suisse des origines à 1798[1]. La traduction de M. Auguste Reymond est excellente; il donna en 1913 à ses lecteurs le quatrième volume de cet ouvrage.

Les deux derniers chapitres traitent des projets d'invasion du territoire suisse par le gouvernement français et de la chute de l'ancienne Confédération. « Ce n'est pas en conquérant, que je me trouve en ce moment au milieu de vous », déclarait Brune aux Suisses ; il avait cependant en main une déclaration de guerre du Directoire lancée contre Berne et un appel aux populations soumises à l'ancienne république aristocratique. Comme le fait observer M. Dierauer, le plan du général était de paralyser l'action des Bernois, de provoquer successivement la chute des gouvernements des autres cantons et de substituer aux institutions fédératives une constitution unitaire que l'on tenait toute prête. L'avantage? Berne possédait alors dans ses caisses publiques et privées des sommes importantes dont l'extorsion pouvait être utile afin de payer les soldes arriérées et de subvenir aux frais de l'expédition projetée en Égypte. Grâce à des intrigues que Talleyrand et Bonaparte devaient, par la suite, réprouver, dès le 1er mars 1798 le but de Brune était, pour ainsi dire, atteint. Berne, prise, fut immédiatement soumise aux perquisitions les plus minutieuses; le trésor public et les fortunes particulières furent pillées, et, le 7 mars déjà, Brune déclarait avec cynisme « que l'opération avait été exécutée dans toutes les règles » ; il demandait des instructions au Directoire : 1° pour l'utilisation des quatre millions dérobés; 2° pour l'établissement de contributions dans le pays occupé; 3° pour l'utilisation des créances bernoises sur l'Angleterre « que l'on dit se monter à plus de 18 millions tournois ».

Les prestations de toute nature extorquées à Berne pendant les deux premiers mois de l'occupation — sans compter les dommages considérables causés à la propriété privée — peuvent être évalués à 24 millions. Plus de deux millions de livres passèrent sans contrôle officiel dans les poches de Brune et de ses intendants. Suivant les instructions du Directoire, trois millions furent envoyés à Lyon, les 11 et 12 avril, sur onze chariots, pour subvenir aux frais de l'expédition d'Égypte. Le 28 mars, Brune était parti lui-même pour l'Italie, emmenant sur une voiture un chargement d'or si pesant que l'essieu se rompit! Le général Schauenbourg lui succédait en Suisse en qualité de

1. Lausanne, Payot, 1911-1913, 4 volumes de plus de 600 p. in-8°.

commissaire militaire et Lecarlier était chargé d'organiser le nouvel état vassal, en qualité de commissaire civil.

La nouvelle constitution fondait la République helvétique : les anciennes ligues fédérales disparaissaient, les différences de droit public étaient supprimées, les cantons — perdant leur souveraineté — devenaient semblables à des départements français, le rôle du citoyen était anéanti par le mécanisme d'un pouvoir central, politiquement illimité. Il y eut aussi des questions territoriales tranchées en défaveur de la Suisse : le ci-devant évêché de Bâle ne lui était pas incorporé, la principauté de Neuchâtel non plus, et Mulhouse, l'alliée de la Confédération, était annexée, comme Genève, à la France.

La base de l'État ainsi organisé était en contradiction avec ses origines, ses traditions, son histoire : les querelles entre *unitaires* et *fédéralistes* donnèrent au Premier Consul un excellent prétexte pour intervenir. Il imposa sa médiation et donna, le 19 février 1803, « une Constitution qui tenait compte des conquêtes les plus importantes de la Révolution » et acheminait la Suisse vers un fédéralisme bien entendu.

Les Genevois ont célébré les 30 et 31 décembre 1913 et le 1er janvier 1914 le centième anniversaire de la restauration de leur République. Plusieurs publications virent le jour à cette occasion.

Conquise en 1798 par les troupes du Directoire sous les ordres du général Girard, Genève profita de l'approche des troupes autrichiennes en 1813 pour se proclamer de nouveau libre et souveraine. Avant même que le feld-maréchal Bubna, commandant l'avant-garde du prince de Schwartzenberg et se dirigeant sur Lyon, fût à Genève, les Genevois reconduisaient eux-mêmes à la frontière la garnison française du général Jordy, veillant, d'ailleurs, à sa pleine sécurité. Le 30 décembre, les Autrichiens entrent à Genève. Comme il importe qu'ils ne s'y considèrent pas comme des vainqueurs, le 1er janvier 1814 quelques hommes courageux se constituent en gouvernement provisoire et déclarent recevoir Bubna en ami.

Leur tâche fut, d'ailleurs, singulièrement difficile. Il ne suffisait pas de proclamer la reconstitution d'une république minuscule, il fallait la faire agréer par les puissances. Les journaux privés du temps font toucher du doigt la hardiesse de l'entreprise et retracent, dans un laconisme souvent éloquent, les circonstances parfois tragiques, toujours émouvantes, que connut Genève en 1814.

Mlle Lucie Achard et M. Édouard Favre ont compulsé la plupart de ces journaux et en ont tiré deux volumes d'un grand intérêt[1]. Ils

1. *La Restauration de la République de Genève. 1813-1814. Témoignages de contemporains*, 2 vol. illustrés, Genève, Jullien, 1913, in-8°.

offrent des détails précis et concordants sur l'investissement de la Savoie par Bubna, sur les combats qui eurent lieu aux environs de Genève. Ils donnent aussi maints renseignements sur l'empereur et ceux qui l'approchèrent, car nombreux étaient les Genevois répandus dans la société impériale, grâce à leur réputation scientifique ou à leurs grades dans les armées.

Comme le précédent ouvrage, le *Journal de Marc-Jules Suès pendant la Restauration Genevoise, 1813-1821* [1], que publie M. Alexandre Guillot, est utile à consulter.

Marc-Jules Suès, employé successivement dans plusieurs administrations publiques, nota scrupuleusement ce qu'il vit et entendit dès le 1er septembre 1813. Il ne manque pas de signaler, le 4 novembre de cette année-là, l'envoi d'une députation genevoise à l'impératrice « pour l'assurer de l'entier et complet dévouement des habitants pour son époux dans les circonstances critiques où il se trouve actuellement ». C'est sans surprise apparente qu'il mentionne, le mois suivant, l'évacuation de la ville par Jordy. Il écrit : « Le jour de l'entrée des Autrichiens, je montais la garde (*comme garde nationale genevoise*) à la Maison de ville; j'ai été du détachement envoyé à dix heures à Neuve pour protéger la retraite des troupes françaises. »

Suès n'omet pas de consigner ce qu'il apprend sur le congrès de Vienne où doit se régler définitivement le sort de Genève. Le 7 mars 1815, il constate l'émotion causée par la nouvelle du débarquement de Napoléon à Antibes et il tient son journal, pendant les Cent-Jours, d'une manière circonstanciée. Les Genevois, en effet, avaient tout à craindre du retour de l'empereur et ils ne voyaient pas sans appréhension la lutte recommencer à leurs portes entre Français et Autrichiens. Après avoir signalé les combats qui se livrèrent en juin et en juillet dans le pays de Gex, Suès note, à la date du 20 juillet : « La reine Hortense, femme du roi d'Espagne, est à Sécheron (*faubourg de Genève*), ainsi que Mme Lætitia, mère de Napoléon, le cardinal Faesch, le duc de Bassano et sa femme. » Deux mois plus tard, il narre la réception faite par le Conseil de Genève à la famille impériale d'Autriche, cependant que l'ex-roi Joseph, déguisé en paysan, cherche un refuge dans la ville. Le 26 avril 1816, il relate l'expulsion du territoire genevois de Benoît, secrétaire de Maret, du chevalier de Saint-Aignan et du colonel Hugues, officier d'état-major de Berthier

Philippe Monnier, l'érudit auteur du *Quattrocento* et de *Venise au XVIIIe siècle*, le conteur charmant des *Causeries genevoises*, n'a pu pré-

1. Genève, Jullien, 1913, in-8°, 298 p.

sider lui-même à la publication de l'ouvrage qui vient de paraître sous son nom et sous ce titre : *La Genève de Töpffer*[1]. Deux de ses amis ont su cependant tirer de ses notes le volume qu'il eût souhaité. Ce petit livre n'est point dans toutes ses parties étranger à nos études : il décrit Genève au lendemain de la résurrection de son indépendance et souligne le contraste existant entre le ci-devant chef-lieu du département du Léman et la République souveraine; il rappelle la fureur de Napoléon à l'ouïe de la révolution pacifique, mais impossible à réprimer, des Genevois; après l'historien Mallet, il reproduit sa conversation menaçante avec Pictet-Diodati aux Tuileries et le témoignage d'Augereau déclarant à Gaspard de la Rive, l'un des signataires de la proclamation du 1er janvier 1814, qu'il était sur la liste des cinquante Genevois à fusiller par ordre de l'empereur, au cas où Genève aurait été reprise. Monnier, que la mort a enlevé si prématurément aux bonnes lettres, a donné surtout dans sa *Genève de Töpffer* une évocation puissante de l'esprit qui anima sa petite patrie de 1814 à la révolution de 1846, par lequelle fut instauré le régime politique actuel.

La *Revue militaire Suisse* a édité en 1913 un travail écrit en collaboration par MM. les capitaines Henri Muret et Bernard de Cérenville sur *La Suisse en 1815. Le second passage des alliés et l'expédition de Franche-Comté*[2]. Une étude analogue de M. Muret avait été antérieurement couronnée par la Société des officiers du canton de Vaud.

Les auteurs de la *Suisse en 1815* résument d'une manière heureuse la situation dans laquelle se trouvait ce pays depuis le 15 novembre 1813. A cette date, la Diète extraordinaire siégeant à Zurich et réunie pour aviser aux circonstances, proclamait solennellement la neutralité des Cantons et mettait sur pied 12 000 hommes pour, au besoin, la garantir.

Cette mesure suscita certaines appréhensions dans le peuple. Dans le canton de Vaud, en particulier, on redoutait de voir l'Autriche et, avec elle, le régime aristocratique, recueillir les faveurs de la Diète alors que Napoléon incarnait encore pour beaucoup les idées révolutionnaires. Quoi qu'il en soit, et malgré l'avis du tsar Alexandre, du 24 décembre 1813 au 13 janvier 1814 les ennemis alliés franchirent successivement le Rhin à Bâle et firent la marche que l'on sait.

La question de la neutralité devait se poser de nouveau l'année suivante. Le 12 mars 1815, la Diète avait décidé une mise sur pied dans le but de protéger Genève, exposée à une vengeance immédiate de l'empereur. Dans sa proclamation, la Diète ne parlait point de la neutralité, mais seulement de la nécessité de défendre l'indépendance du pays. Au

1. Genève, Jullien, 1913, in-8°, 277 p.
2. Lausanne, in-12, 86 p.

début, l'armée fut commandée par le colonel Finsler, de Zurich, qui remplaça le baron de Bachmann-Anderletz, dont la verte vieillesse — il avait soixante-quinze ans — ignorait la fatigue. Né en 1740, Bachmann avait servi en France sous l'ancien régime, avait fait la guerre de Sept ans, pris part au 10 août et, après la campagne d'Helvétie où il lutta contre les Français, avait été appelé par Louis XVIII au commandement des régiments suisses. Pour Bachmann, défenseur valeureux des Bourbons, « la proclamation de la Diète équivalait à une déclaration de guerre contre Bonaparte ». C'est dire que toutes ses sympathies allaient aux Alliés lorsque la Diète le plaça à la tête de l'armée suisse.

Au mois d'avril 1815, le général baron de Steigentesch, porte-parole de Schwartzenberg et, par lui, de la dynastie autrichienne, se rendit à Berne, au quartier général de Bachmann. Steigentesch avait pour mission d'obtenir de plein gré l'accès du territoire suisse aux armées alliées et de conquérir des sympathies qui risquaient de revenir à Napoléon. Dès son retour à Paris, l'empereur avait essayé de reprendre les relations avec la Suisse. S'il n'y avait point réussi, il s'était cependant trouvé à la Diète des députés pour réclamer que la neutralité fût observée vis-à-vis de tous les pays belligérants et non point seulement en faveur de telle des parties en cause.

Mais les événements se précipitent. Suchet prend le commandement de l'armée des Alpes et la division Dessaix se présente devant Genève, où le commandant de place, Sonnenberg, ne dispose que de 2 400 hommes. Sur le lac, de petites escadres se donnent la chasse. Le 20 juin, l'avant-garde autrichienne traverse la vallée du Rhône et le 21, à trois heures, rencontre les troupes françaises qui, par une marche rapide, se sont portées sur Meillerie. Contraintes de battre en retraite, celles-ci viennent occuper la ligne de défense de l'Arve prévue par Dessaix.

Le désastre de Waterloo et l'abdication de Napoléon ne modifient pas le plan des Alliés, qui continuent leur marche en avant. Comme l'année précédente, Genève est occupé par les Autrichiens, mais voit tomber le blocus qui l'enserrait.

Puis c'est la mort du lion : la campagne de Franche-Comté, le siège de Huningue qui firent, l'un et l'autre, peu d'honneur à la Diète helvétique, incapable de résister aux suggestions du moment pour maintenir un principe.

Dans sa brièveté le récit de MM. Muret et de Cérenville apporte des précisions particulièrement précieuses sur les combats, trop souvent passés sous silence, qui se livrèrent dans les montagnes du Jura à l'heure même où le premier Empire s'effondrait dans la « vaste plaine ».

Pour être complet, signalons ici deux brochures relatives aux événements genevois de 1813-1814.

Dans la première, M. Alexandre Guillot étudie *L'Église de Genève et la Restauration de l'indépendance*[1] et prouve que, pendant toute la durée de la domination française, l'église protestante demeura attachée au souvenir des libertés perdues.

Dans la seconde, *La Restauration de la République de Genève*[2], nous avons tenté de retracer, d'après des documents en partie inédits, les circonstances dans lesquelles les Genevois recouvrèrent leur indépendance et lièrent leur sort à celui de la Suisse.

Edouard Chapuisat.

1. Genève, Atar, 1914 (*sic*), 80 p.; illustré.
2. Genève, Atar, s. d., 48 p., illustré; extrait de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse.*

Le Gérant : R. Lisbonne.

Coulommiers. — Imp. Paul Brodard.

LES BANQUES D'ÉMISSION SOUS LE CONSULAT

Lorsque la loi du 24 germinal an XI créa, au bénéfice de la Banque de France, le monopole de l'émission des billets de banque, il existait en France plusieurs banques de ce genre. La connaissance exacte de leur situation et de leur organisation est nécessaire à l'économiste et à l'historien : sans elle on ne peut étudier complètement l'activité économique et le développement du capitalisme à cette époque ; et d'autre part elle seule permet de bien comprendre la fondation de la Banque de France et le privilège qui lui fut conféré. Divers écrivains ont déjà donné quelques renseignements sur ces diverses banques[1], mais ils passent rapidement, pressés d'arriver à une matière plus importante et mieux connue : l'histoire de la Banque de France.

L'étude qui va suivre n'a pas la prétention d'épuiser le sujet. Nous voulons seulement marquer son intérêt et fournir à de plus compétents quelques indications précises ; nous les avons puisées dans des ouvrages de l'époque et surtout dans les rapports et études préparatoires à l'établissement du privilège de la Banque[2].

1. André Liesse, *Evolution of credit and Banks in France*. From the founding of the Bank of France to the present time (Senate Documents, Vol. 24-61 st. Congress, 2d session, 1909-1910. National Monetary Commission). Washington, 1909, in-8°, 267 pages. C'est l'exposé le plus clair et le plus complet. — René Stourm, *Les Finances du Consulat*. Paris, Guillaumin, 1902, in-8°, 363 pages. — Alphonse Courtois fils, *Histoire des banques en France*, 2° édit., Paris, Guillaumin, 1881, in-8°, 375 pages. — L. de Lanzac de Laborie, *Paris sous Napoléon*, t. IV. Le monde des affaires et du travail, Paris, Plon, in-8°, 1910. (M. L. de Laborie dit peu de choses des banques mais a complètement renouvelé l'histoire de la fondation de la banque en France).

Voir également les histoires générales, particulièrement l'*Histoire socialiste* (t. V : Thermidor et Directoire, par Gabriel Deville ; t. VI : Consulat et Empire, par Paul Brousse et Henri Turot), Thiers, Levasseur (*Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*, t. I, p. 354 et suiv.); le *Répertoire de jurisprudence* de Dalloz, les divers traités et manuels sur les banques, surtout celui de Courcelle-Seneuil (10° édit., revue par André Liesse, Alcan, 1909).

2. Ces documents manuscrits se trouvent aux Archives Nationales, A F, IV, 1070 et 1071.

*
* *

Sous le Gouvernement révolutionnaire, le Directoire et le Consulat jusqu'en l'an XI, la banque jouit de la plus entière liberté, liberté qu'elle n'avait jamais connue et qui ne devait jamais lui être rendue. La loi du 8 novembre 1792 portait bien (art. 22) : « Il est défendu aux corps administratifs et municipaux, et aux particuliers ou compagnies, de souscrire ni d'émettre aucun effet au porteur sous quelque titre ou dénomination que ce soit, sous peine, pour les contrevenants, d'être poursuivis comme faux monnayeurs », mais elle ne fut jamais appliquée aux banques[1], et elles participèrent à la liberté générale de l'industrie et du commerce établie par la loi des 2-17 mars 1791 : « ... il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon » (art. 7).

La tourmente révolutionnaire, les confiscations, la guerre, l'arrêt du commerce et de l'industrie, la chute des assignats ayant arrêté les affaires, l'organisation du crédit avait été bouleversée, les banques avaient suspendu ou restreint leurs opérations, elles n'avaient donc pu songer à profiter pendant la Révolution de leur nouvelle liberté[2].

Les principaux ouvrages contemporains sont :

Boucher, *La Science des negociants et teneurs de livres*... 2e édit. renfermant un commentaire nouveau sur l'édit de 1673, et un dictionnaire de commerce. Paris, Levrault, an XI (1803), XXIII-721 pages.

Du Pont (de Nemours), *Sur la Banque de France*, les causes de la crise qu'elle a éprouvée, les tristes effets qui en sont résultés et les moyens d'en prévenir le retour, avec une théorie des banques. Rapport fait à la Chambre de Commerce par une commission spéciale. Paris, Delance, 1806, in-8°, 70 pages.

Fiévée, *Correspondance politique et administrative*, in-8°, 3 vol.

Mollien, *Mémoires d'un ministre du trésor public*. Paris, Guillaumin, 18[illegible], in-8°, 3 vol.

1. Il fut vaguement question, en l'an X, de remettre cet article de loi en vigueur. Mais c'était une simple menace. Il se trouvait d'ailleurs implicitement abrogé par les lois du 15 germinal an VI (titre 2, art. 1) et du 8 floréal an VI (art. 1), et par l'arrêté du 17 prairial an X, qui reconnaissaient la validité du billet au porteur (Voir Albert Wahl, *Traité théorique et pratique des titres au porteur français et étrangers*. Paris, Rousseau, 1891, in-8°, 2 vol.).

2. Les Caisses de billets, dites *Caisses patriotiques*, qui émirent des *billets de confiance* avaient pour but, non d'augmenter la circulation mais de la faciliter en émettant de petites coupures en échange des assignats, l'émission ne devant pas en principe dépasser le montant des dépôts. Sur leur fonctionnement à Paris, voir Braesch, *La Commune du 10 août*, p. [illegible]-[illegible] et [illegible].

Sous le Directoire, l'accalmie politique permit la reprise des affaires. L'afflux des contributions imposées aux peuples vaincus, les difficultés financières du gouvernement, la liquidation des spéculations sur les assignats et les biens nationaux, les entreprises de fournitures aux armées, la renaissance de l'industrie et du commerce déterminèrent un gros mouvement d'affaires, d'affaires financières surtout, et nécessitèrent le développement des institutions de crédit. C'est alors que les banques profitèrent de la liberté qui leur avait été accordée.

On manquait de numéraire[1] et cette rareté de la monnaie faisait monter l'escompte à des taux énormes, jusqu'à 7 p. 100 par mois, dit-on[2]. Pour remédier à cette situation, il était impossible que l'on ne songeât pas à émettre des billets au porteur, opération que n'interdisait ni ne limitait plus aucune disposition législative; on se souvenait des succès et du privilège envié de l'ancienne Caisse d'Escompte, plusieurs de ses anciens administrateurs étaient encore parmi les maîtres du crédit. Mais si la loi ne gênait plus les banquiers, la défiance publique était un obstacle bien plus grand. Point n'était besoin d'évoquer le lointain souvenir de Law et le désastre du *Système*, l'effondrement des assignats et des mandats territoriaux rendaient suspecte à la masse toute monnaie de papier. C'est pourquoi l'on dut opérer au début avec la plus grande prudence, accumuler les garanties et réunir les noms jouissant de la meilleure réputation pour gagner la confiance du public[3].

1. « On est convaincu que les grandes opérations de commerce ne peuvent se faire sans papier, vu l'insuffisance du numéraire, même dans les temps de grande abondance. » Rapport de police du 28 messidor an IV (Aulard, *Paris sous le Directoire*, t. III, p. 320).

2. Ce chiffre énorme de 7 p. 100 est donné par Barbé-Marbois, dans son grand rapport sur les banques (AF, IV, 1770).

3. Il existait à Paris, à la fin de l'an VIII, six banques d'émission : Banque de France (Caisse des Comptes Courants transformée), Caisse d'Escompte du commerce, Comptoir commercial, Banque territoriale, Factorerie du commerce, Caisse d'échange des monnaies (Stourm, les *Finances du Consulat*, p. 231, n° 1). Nous ne parlerons que des quatre premières parce que nous n'avons pu trouver de renseignements sur les deux dernières. La Caisse d'échange des monnaies était probablement une « banque de sols » analogue à celle de Rouen dont il sera parlé à la fin de cet article.

I

Caisse des Comptes Courants.

Depuis quelque temps déjà l'opinion se répandait qu'il était nécessaire de créer une banque d'émission[1]. On projeta d'abord de ressusciter, grâce au concours de l'État, l'ancienne Caisse d'Escompte[2]. A l'appel du liquidateur Laffon-Ladebat et de gros banquiers : Lecouteulx-Canteleu, Foncier, Fulchiron et Texier, un certain nombre de financiers[3] se réunirent en nivôse et pluviôse an IV et entrèrent en pourparlers avec le ministre des Finances, Faypoult. On convint de fonder une grande banque d'émission dont les statuts reproduiraient ceux de la Caisse d'Escompte, les anciens actionnaires de la Caisse y seraient admis d'office, une action de l'ancienne banque donnant droit à cinq actions de la nouvelle. Pour lui procurer des ressources, le gouvernement lui remettra la plus grande partie des biens nationaux non encore aliénés qu'elle liquidera, service qu'elle paiera en fournissant au Trésor une forte mensualité (Faypoult demande 25 millions).

La réalisation de ce projet était difficile. La nouvelle banque aurait été fortement obérée par la reprise des anciennes actions, et surtout les liens étroits qui l'auraient unie à un gouvernement près de la banqueroute eussent rendu sa situation périlleuse et irrémédiablement ruiné son crédit auprès du public. Le projet fut donc abandonné, mais l'idée restait dans l'air. Peu après un certain nombre de banquiers parisiens — dont plusieurs s'étaient intéressés au projet précédent — et de gros manufacturiers fondèrent, en s'inspirant de la Caisse d'Escompte mais en s'affranchissant de tout lien avec l'Etat, la Caisse des Comptes Courants.

1. Voir Aulard, *Paris sous le Directoire*, t. II, p. 742, t. III, p. 270, 305, 320, 403, 635.

2. Voir : Lecouteulx-Canteleu, représentant du peuple, membre du conseil des Anciens. *A ses compatriotes les négociants, manufacturiers, fabricants du Département de la Seine-Inférieure.* Paris, Guyot, an IV, 8°, 35 pages.

Banque. Procès-verbaux de l'Assemblée des citoyens réunis pour l'établissement de la Banque. Du 17 et du 19 pluviôse an IV, 4°, 20 pages.

3. L'assemblée du 19 pluviôse élit pour directeur général Laffon-Ladebat, pour administrateurs Lecouteulx-Canteleu, Augustin Monneron, Perregaux, Parat de Chalandray, Marigner père, Foncier, Maciet, Perrier, Johannot.

Elle ouvrit ses bureaux le 11 messidor an IV (29 juin 1796) dans la maison Massiac, place des Victoires. D'après l'*Avis* publié ce même jour par ses fondateurs[1] : « Les opérations de la Société consisteront :

« 1° à escompter des lettres de change ou des billets de commerce revêtus de trois signatures réputées solides et dont l'échéance n'excédera pas quatre-vingt-dix jours :

« 2° à se charger, par comptes courants, de recevoir dans sa caisse, pour compte des particuliers, les sommes qu'ils auront à recevoir ; et de payer pour eux, sur le montant desdites sommes, les mandats qu'ils tireront ou les lettres de change acceptées payables à son domicile ;

« 3° à émettre des billets payables à vue lorsque l'administration, au nombre de huit membres au moins, jugera qu'ils pourront être utiles au commerce. » Ces billets seront en coupures de 500 et 1 000 francs.

Les bénéfices seront répartis en dividendes après qu'aura été fait pour la réserve un prélèvement, « qui ne pourra être moindre du dixième, ni excéder le huitième desdits bénéfices ».

Le but de la nouvelle banque est donc de faciliter l'escompte, le moyen c'est l'émission de billets au porteur qui permettent la mobilisation immédiate de la valeur du portefeuille. Ces billets ne pouvaient trouver du crédit que s'ils avaient de solides garanties ; la principale garantie c'était naturellement la valeur des effets escomptés, d'où la mesure qui fait l'originalité de l'institution et qui subsistera lorsqu'elle deviendra la Banque de France : la troisième signature exigée sur les effets escomptés.

L'organisation de la Caisse est simple et rationnelle. C'est une société par actions, au capital de 5 millions réparti en 1 000 actions de 5 000 francs. L'administration comprend un directeur, sept administrateurs[2], elle est contrôlée par sept « commissaires des actionnaires ».

1. Avis sur l'établissement de la Caisse des Comptes Courants. Reproduit par Boucher. *La Science des négociants*, p. 471-472.

2. C'était, en brumaire an VII, J.-Ch. Davillier, Girardot, Fulchiron, J. Récamier, Doyen, Desprez, Jubié.

Grâce à ces sages mesures, grâce surtout à la confiance qu'inspiraient ses administrateurs, grâce enfin au grand besoin que l'on avait de ses services, la Caisse des Comptes Courants réussit brillamment. Un peu plus de deux ans après sa fondation, en brumaire an VII, elle avait émis pour près de 14 millions de billets et elle avait en portefeuille plus de 15 millions d'effets.

Elle était donc en plein essor lorsqu'elle faillit être emportée par une catastrophe imprévue[1] : son directeur, Augustin Monneron, disparut le 27 brumairè an VII laissant une note où il se reconnaissait débiteur de 2 500 000 francs. La nouvelle causa une véritable panique; dans Paris, la foule afflua aux guichets. Pour calmer ces craintes, les administrateurs publièrent un bilan accusant un excédent de 2 409 094 fr. 65[2]. Ils certifiaient en même temps qu'il n'avait été fait « directement ni indirectement aucune opération avec le gouvernement ». Ces simples assurances ne pouvaient suffire à calmer la panique; aussi les actionnaires prirent-ils une résolution énergique qui mit immédiatement un terme à la crise : ils garantirent solidairement le paiement des billets. Fut-ce un mouvement spontané, ou agirent-ils de leur plein gré pour éviter une contrainte judiciaire[3], nous ne pouvons le

1. Voir sur cette affaire le *Moniteur* du 1er frimaire an VII, Du Pont de Nemours, *Sur la Banque*, p. 33-36; Aulard, *Paris sous le Directoire*, t. II, p. 211-212, 223-224.

2.

PASSIF.	
Billets en circulation, y compris ceux de Monneron.	13 944 000
Dû aux comptes courants	5 792 492,45
Total du passif	19 736 492,45
ACTIF.	
Effets en portefeuille payables presque tous avant le dernier frimaire	15 268 254,28
En caisse : { en sous : 770 172,12 ; en espèces : 157 653,30 }	927 822,42
Effets au comptant	5 929 407,40
Total de l'actif	22 145 487,10
Excédent	2 409 094,65

(*Moniteur*, 1er frimaire an VII). Du Pont donne des chiffres différents :

Billets émis	16 500 000
Effets en portefeuille	13 247 000
En caisse	4 060 000
Surplus du capital	940 000

3. Du Pont le prétend : « ... leur compagnie n'étant sous la protection d'aucune loi particulière, la solidarité de ses actionnaires serait prononcée conformément à la

savoir. Toujours est-il que la confiance fut aussitôt rétablie et que la Caisse put reprendre ses opérations et les poursuivre avec succès jusqu'au moment où elle fut transformée en la Banque de France.

Quelle est la nature des services qu'elle rendit? Elle abaissa le taux de l'escompte à 6 p. 100, mais cet abaissement profita-t-il à tout le monde? Certainement non. La Caisse des Comptes Courants, comme plus tard la Banque de France, fut accusée d'être uniquement une banque pour banquiers et non une banque pour négociants [1]; la chose est incontestable. Il est vrai que l'escompte était en principe ouvert à tous, mais on accordait la préférence aux actionnaires [2]. Parmi les actionnaires la majorité semble bien avoir appartenu aux banquiers, et ceux qui étaient industriels et commerçants étaient naturellement de gros capitalistes qui ne représentaient nullement la masse des négociants et des manufacturiers [3]; sur les administrateurs, cinq au moins étaient des ban-

loi générale, et qu'il serait beaucoup plus honorable pour eux, bien plus favorable dans l'opinion, de la déclarer eux-mêmes, comme par un mouvement spontané de leur loyauté et de leur volonté » (*Ibid.*, p. 35). Le contrat de société lui donnait tous les caractères d'une société anonyme, mais ce genre de sociétés, quoique admis par l'usage, n'était pas encore reconnu par la loi et, jusqu'à la promulgation du code de commerce, la jurisprudence fut très flottante à leur égard.

1. Voir les critiques formulées dans les *Observations des actionnaires de la Caisse d'Escompte du Commerce*. Sur la question de savoir quels sont les avantages et les inconvénients qui pourraient résulter de la réunion de la Caisse d'Escompte du commerce à la Banque de France. Paris, Montardier [24 floréal an X], 4°, 20 pages. L'exemplaire qui se trouve aux Archives Nationales (AF, IV, 1070) contient de très intéressantes annotations manuscrites tendant à réfuter les observations.

2. Elle « escomptait à tout le monde.., tout particulier était admis à l'escompte », écrit l'annotateur des *Observations*, mais il doit reconnaître que « la solidité du papier, *ainsi que le nombre d'actions*, obtenaient seuls quelque préférence dans la répartition de l'escompte ».

3. D'après les signatures figurant au bas des certificats et engagements du 28 brumaire an VII les actionnaires sont au nombre de 34. Ce sont Geyler, Jordon, Barillon, Enfantin, Jubié, Basterrèche, Choulx, Tirlemont, Gros-Davillier et Cie, Ch. Deladreux, Louis-Alexandre Saint-André, Tourton, Ravel, Carrié, Bezard, Laug-Hupais, Gelat, Sevène frères, Doyen, Durieux, Delfosse, Amelin, Vanrobais et Cie, Dejoly, J.-Ch. Davillier, J. Récamier, Girardot, Faber, Razuret, Roger, Dallarde, Fulchiron, Desprez, Perrégaux.

Parmi eux : Barillon, Tourton, Ravel, J.-Ch. Davillier, J. Récamier, Girardot, Fulchiron, Desprez et Perrégaux nous sont connus comme gros banquiers. Enfantin et Jubié étaient à la tête de grosses filatures de soie; la maison Gros-Davillier et Cie était la première fabrique d'indiennes, non seulement d'Alsace, mais de France; Sevène frères étaient gros fabricants de coton à Rouen; Dejoly, probablement le grand filateur de Saint-Quentin, et chacun sait que Vanrobais dirigeait la fameuse manufacture de draps d'Abbeville.

quiers. — L'obligation de présenter du papier à trois signatures écartait les manufacturiers et les négociants; leurs effets ne portant que deux signatures, celle de l'acheteur et la leur, ils devaient, ou renoncer à l'escompter, ou passer par l'intermédiaire d'un banquier qui fournissait la troisième signature, mais la faisait naturellement payer.

Barbé-Marbois, qui pourtant était favorable à la Banque, dut reconnaître plus tard que la Banque, suivant en cela les errements de la Caisse des Comptes Courants, voulait tenir les commerçants « dans une dépendance gênante à la fois et dispendieuse »[1]. Enfin, plus que toutes les considérations et tous les aveux, les faits sont là pour prouver l'insuffisance de la Caisse : alors qu'elle escomptait à 1/2 p. 100 par mois, le commerce devait payer 2 et et même 3 p. 100. C'est pour échapper à la dépendance des banquiers, que les commerçants fondèrent la plus originale des grandes banques de ce temps; la Caisse d'Escompte du commerce[2].

II

Caisse d'Escompte du commerce.

La Caisse d'Escompte du commerce est une banque d'un caractère très particulier, c'est, plutôt qu'une banque, une société de crédit mutuel; elle doit tendre, disent ses fondateurs, « à procurer à ses actionnaires de perpétuelles facilités pour leur commerce bien plus qu'à chercher des bénéfices à la chose même, ce qui ne sera jamais considéré que comme un accessoire »[3].

Fondée par acte du 4 frimaire an VI, la Caisse d'Escompte

1. Rapport aux Consuls de la République sur les banques (an X) (AF, IV, 1070).

2. On a pu constater que les sources de l'histoire de la Caisse des Comptes Courants sont assez rares. L'histoire de cette caisse, comme celle de la fondation de la Banque, ne pourra être définitivement fixée que lorsqu'on se décidera à ouvrir aux historiens les archives de la Banque.

3. *Rapport des commissaires nommés par l'administration de la Caisse d'Escompte du commerce*, à l'assemblée générale des actionnaires, en lui présentant l'acte de prorogation de son association. Paris, le 16 messidor an VIII, 4°, 28 pages (AF, IV, 1070).

Tout ce qui suit est tiré, sauf indication contraire, des documents des Archives Nationales (AF, IV, 1070), particulièrement de l'acte de prorogation de la Societé de la Caisse du Commerce, du 15 messidor an VIII.

du commerce s'intitule « société-commandite et par actions »; elle présente en réalité tous les caractères d'une société anonyme : « L'établissement forme un corps social commanditaire .. dont la mise de 10 000 francs par action compose le fonds capital, qui reste seul responsable des engagements de la caisse; chaque actionnaire en particulier, n'étant que bailleur de fonds, n'affecte que sa mise et nulle autre partie de ses biens. Dans aucun cas il ne peut être tenu à rapporter aucun autre fonds, au delà de la somme pour laquelle il s'oblige dans la présente société[1] ».

Les opérations de la Caisse sont déterminées avec la plus grande précision par l'acte de société[2]; elles consistent :

« 1° à escompter aux associés les effets, soit billets de commerce ou lettres de change, n'excédant pas 60 jours et revêtus de deux signatures au moins, réputées solides;

« 2° à émettre les billets qui lui sont fournis par les actionnaires pour la partie de leur mise payable en cette nature;

« 3° à recevoir en compte courant, soit pour les actionnaires, soit pour les externes, les sommes en numéraire et les effets à recouvrer qu'ils verseront, et à payer pour leur compte, avec les sommes encaissées, les mandats qu'ils tireront sur la Caisse, ou les engagements qu'ils indiqueront; le tout sans frais de recette ni de droit;

« 4° à recevoir aussi de tous prêteurs les fonds qu'ils voudront verser à intérêt sur récépissés, à terme de deux mois et plus, fournis par les directeurs, en allouant l'intérêt au même taux que celui qui aura été fixé pour l'escompte. L'association s'interdit toute autre espèce d'opération. »

D'abord limitée à trois ans, la société fut prorogée le 15 messidor an VIII pour une durée illimitée, ne pouvant être dissoute « que d'après la volonté manifestée par écrit des trois quarts des actionnaires ». Les actionnaires nouveaux devaient être agréés par l'administration. Ils pouvaient se retirer de trois ans en trois ans, à dater de l'entrée en jouissance de leur action. En tout temps, chaque actionnaire libre d'engagement envers la caisse peut

1. Acte de prorogation, art. I.
2. *Ibid.*, art. II.

céder son action, « mais ce transport ne peut avoir lieu qu'en présence des directeurs ».

L'article IV des statuts règle le versement des fonds; c'est le plus intéressant; de ses dispositions vient le caractère particulier de la caisse.

Il n'y eut d'abord qu'une espèce d'actions, de 10 000 francs, dont chaque actionnaire acquitte le montant « par 5 000 francs qu'il verse en espèces[1] et 5 000 francs en dix billets chacun de 500 francs payables à vue, au porteur, au domicile de la caisse. Ces billets uniformes, dont la contexture est arrêtée par l'administration, sont reçus par les actionnaires pour espèces. La Caisse les échange contre du numéraire à la volonté du porteur. »

Les capitaux ainsi réunis ne suffirent pas au fonctionnement de la Caisse : « L'administration s'aperçut que la difficulté des temps, la rareté du numéraire et l'absence de toute confiance étaient autant de barrières élevées contre sa prospérité. Les fonds ne s'y multipliaient qu'en raison de l'augmentation des actionnaires; chacun d'eux, apportant 10 000 francs par action, ne tardait pas à la repomper par la présentation à l'escompte, même encore avec un excédent plus ou moins fort[2] »; il fallait satisfaire à cet excédent. On essaya d'abord la création de 200 actions de 10 000 francs « pour être placées à des porteurs »; elles n'eurent guère de succès. On recourut à un autre procédé : « convertir partie des actions de prêteurs en récépissés à prêt (*sic*) pour soixante jours, et portant intérêt au même taux que l'escompte, sans aucune participation au dividende ». Les résultats ne furent pas plus brillants.

C'est alors que l'on imagina une combinaison toute nouvelle et passablement hardie, la création d'*actions hypothécaires*; « ces actions s'acquittent par 5 000 francs en dix billets de circulation comme dessus, et 5 000 en autres dix billets également de circulation avec une obligation hypothéquée pour cette somme sur un bien immeuble de valeur double. Le contrat inscrit et accompagné

1. « La mise en espèces de chaque action porte intérêt au même taux que celui fixé pour l'escompte » (art. V).
2. *Rapport des commissaires*, p. 3.

du certificat du conservateur des hypothèques doit être remis à la Caisse aux frais de l'actionnaire. » L'achat de ces actions ne comportait, on le voit, aucun versement en espèces; aussi leur vente était-elle soigneusement réglementée : seuls les propriétaires d'actions primitives, dites actions *mobilières*, avaient le droit d'en acquérir, et chacun d'eux ne pouvait en posséder plus de cinq. Lors de la création de ces actions, on avait décidé que leur masse totale ne pourrait excéder la moitié des actions mobilières; on porta ensuite ce rapport aux trois quarts et enfin à l'égalité.

La nouvelle création obtint le succès le plus complet[1], les actions hypothécaires furent rapidement souscrites. « Cette source une fois ouverte, l'établissement prit un grand accroissement; c'est à elle qu'il doit en partie la prospérité où il s'est élevé. Les actionnaires lui doivent à leur tour les facilités qu'ils y ont trouvées puisque l'escompte a été augmenté des trois quarts sans avoir nécessité l'apport d'aucun fonds. »

L'administration comprend : un directeur général[2], un directeur et agent général des comptes courants[3], tous deux obligés de verser 50 000 francs et ne pouvant « exercer aucun genre de commerce ni pour leur compte, ni par commandite »; douze administrateurs[4], élus tous les trois mois par l'assemblée générale des actionnaires, renouvelés par tiers tous les mois et dont les fonctions sont gratuites. Ces quatorze personnes décident de l'admission ou du rejet des papiers présentés à l'escompte, fixent la réserve, admettent les nouveaux actionnaires, etc.

Le lecteur a certainement été frappé par la singularité de cette organisation. Du point de vue technique, en dehors de toute consi-

1. Les actions d'emprunt furent supprimées, mais on conserva les prêts à terme, quoique peu avantageux, parce que, disent les commissaires, « ils conviennent aux actionnaires, en ce qu'ils augmentent les fonds disponibles qui leur sont répartis ».

2. Ce fut d'abord Christian-Frédéric Maillot, puis G.-Th. Nicolas.

3. Jean Poulard fut agent général jusqu'au 3 nivôse an XI, jour où il disparut avec une forte somme. Il eut pour successeur Debourge.

4. C'étaient, au 17 germinal an XI, Dufougerais, Dufrayer, Jorre, Lagorce, Guiton, Hacquard, Lefebvre, Portarieu jeune, Dubloc. — Il y avait en outre un « comité de surveillance intérieure » (Boursier, président; Delon, Thomas, Dufrayer, Moinery fils). On trouvera les signatures des actionnaires dans les « Observations des associés de la Caisse d'Escompte du commerce sur un projet de loi relatif aux banques présenté au Corps Législatif le 14 germinal an XI » (17 germinal — AF, IV, 1070). Elles remplissent six pages.

dération sur le fonctionnement et les services rendus, deux points attirent l'attention : la nature des billets émis, les actions hypothécaires.

Les billets de la Caisse du Commerce ne sont pas à proprement parler des billets de banque; ils ne sont pas créés par la Caisse, sous sa seule garantie. Ce sont en somme de simples billets au porteur que les actionnaires mettent en circulation par son intermédiaire et qu'ils prennent l'engagement réciproque d'accepter; s'ils sortent du cercle restreint des actionnaires, ce n'est que parce que leur crédit est solidement établi. C'est ce que l'on fit valoir lors de l'établissement du privilège de la Banque. La Caisse du Commerce prétendit ne pas être atteinte par l'interdiction d'émettre des billets : « la Caisse d'Escompte ne crée point de billets de banque et n'en a jamais créés... L'associé qui fait escompter son effet reçoit, à son choix, des écus ou le billet de l'un de ses coassociés. Cet arrangement intérieur n'est qu'entre associés; ils sont bien libres de s'accorder entre eux la confiance qu'ils s'inspirent. Le billet de ses associés diffère-t-il des autres billets de commerce? La vignette, les gravures, qui n'ont pour objet que de garantir des contrefacteurs, ne font que décorer le billet sans en changer l'essence...

« Que l'imprudence de l'administration compromette le fonds capital, il reste au porteur de billet de la Caisse un débiteur certain et contraignable.

« Au porteur de celui de la Banque *personne*[1]. »

En droit, le raisonnement est inattaquable; en fait il est certain que les billets de la Caisse, reçus par la banque, le trésor et les particuliers circulaient comme de véritables billets de banque et en présentaient tous les caractères.

Quant à la création des actions hypothécaires, elle est contraire

1. « Observations des associés de la Caisse d'Escompte du commerce sur un projet de loi relatif aux banques présenté au Corps Législatif, le 14 germinal an XI » (AF, IV, 1070). — A remarquer également que l'émission se trouve forcément limitée, par le nombre des actions; c'est ce qui fait dire à Mollien, hostile pourtant à cette caisse : « Si elle n'est pas utile comme banque elle n'est pas du moins très dangereuse comme association émettant des billets, puisqu'elle ne peut pas même abuser de la faveur de son crédit pour forcer la mesure de ses émissions. » (*Mémoires*, t. I, p. 459.)

aux principes de la plupart des économistes, et elle a été vivement critiquée : la Caisse du Commerce, écrit Barbé-Marbois[1], « n'offre point aux porteurs de ses actions cette garantie immédiate, cette certitude absolue de les réaliser à volonté en espèces qui est le fondement du crédit de ces établissements. L'hypothèque sur immeubles n'est pas un gage propre à satisfaire ceux qui, dans un moment de crise ou d'inquiétude, bien ou mal fondée, demanderaient à convertir. Ce n'est pas l'espérance de l'arrivée des écus qu'il faut donner en de telles circonstances, il faut des écus présents. »

Considérations fort justes, semble-t-il; mais toutes les plus belles considérations ne sont rien en face de l'expérience; l'existence trop courte de la Caisse du Commerce ne permet pas de donner une réponse ferme, on est pourtant bien obligé de constater qu'elle fit toujours honneur à ses engagements et que l'existence des actions hypothécaires ne semble pas l'avoir gênée.

La Caisse du Commerce, avons-nous dit, présente tous les caractères d'une société de crédit mutuel; on a pu le constater par la nature de ses billets et toute son organisation repose sur cette conception. L'escompte est exclusivement réservé aux actionnaires et proportionné au nombre d'actions pris par chacun d'eux[2]. La Caisse, qui ne se propose pas de réaliser de gros bénéfices, réduit les frais au minimum. Elle prélève un droit de 1 p. 100 sur les effets jusqu'à 30 jours, d'1/8 p. 100 sur ceux de 30 à 60 jours. Quant au service des comptes courants, recouvrements et paiements, il est entièrement gratuit.

Les services rendus par la Caisse à ses actionnaires et la brillante réussite de ses opérations sont incontestables, Nous avons vu que, lors de sa création, le commerce ne pouvait trouver d'escompte à moins de 2, 3, et parfois même 7 p. 100 par mois. La caisse réduisit progressivement le taux de ses escomptes jusqu'à

1. Rapport sur les banques, an X.

2. Le règlement (du 16 messidor an VIII) porte que, pour l'acceptation du papier, l'administration consulte un tableau donnant pour chaque actionnaire, le nombre d'actions et le montant des papiers escomptés à échoir; elle « règle son opinion sur la solidité du demandeur, sur celle des effets qu'il présente et enfin sur le plus ou moins de papiers qu'il a déjà pris ». D'après les *observations des actionnaires*, le crédit était borné à 12 ou 15 000 francs par action.

1/2 p. 100 par mois, taux qui fut atteint le 16 vendémiaire an IX[1]. Elle prenait donc le papier à deux signatures au même taux que la Caisse des Comptes Courants le papier à trois signatures. Ses actionnaires étaient entièrement affranchis de la domination des banquiers, le but essentiel était atteint.

Elle avait pu y parvenir grâce à sa rapide extension. Le nombre de ses actions s'était accru dans de très grandes proportions ; il existait :

Le 4 frimaire	an VI. .	47	actions réparties entre	12	actionnaires.
Fin frimaire	an VII .	551	—	103	—
—	an VIII.	456	—	253	—
—	an IX. .	1 446	—	355	—
26 vendémiaire	an X . .	2 400	—	596	—

Jusqu'à cette date du 26 vendémiaire an X elle n'avait posé aucune limite à son développement ; elle y fut contrainte par le gouvernement qui voulait favoriser la formation de la Banque de France ; le nombre des actions fut donc fixé à 2 400. Elle n'aurait pas voulu en rester là. Le 16 messidor an X, ses administrateurs adoptèrent un projet portant l'émission de 1 200 actions nouvelles, ce qui permettrait de mettre en circulation pour 10 200 000 f. de nouveaux billets, et, grâce à cette extension, *d'abaisser l'escompte à 5 p. 100*[2]. Le gouvernement, qui cherchait à fusionner les banques d'émission et était déjà décidé à créer le privilège de la Banque, s'opposa à ce projet qui ne fut pas présenté à l'assemblée des actionnaires[3].

Les billets en circulation restèrent donc fixés à la somme de 20 millions environ. Les escomptes dépassaient 150 millions par an.

Rien ne prouve mieux la solidité de la Caisse du commerce que la facilité avec laquelle elle traversa une crise redoutable au mois de nivôse an XI. Le 3 nivôse, l'agent général des comptes courants, Jean Poulard, disparut en laissant un vide dans la caisse. La nouvelle pouvait causer une panique : en craignant les contre-coups, le Trésor et la Banque soutinrent la Caisse. Le ministre Barbé-Marbois retint dans les caisses publiques une partie des

1. Boucher, *op. cit.*, p. 492.
2. *Observations des actionnaires*, p. 19.
3. AF, IV, 1070.

billets qui s'y trouvaient[1], la Banque envoya trois de ses censeurs qui vérifièrent les caisses, les registres, le portefeuille; ils constatèrent la régularité des comptes et la solidité de la Caisse[2].

Cette attitude de la Banque et du Trésor semble au premier abord fort surprenante. Nous sommes au moment où l'on prépare le projet de loi qui instituera le privilège de la Banque; le gouvernement rencontre de la part du commerce, et particulièrement des membres de la Caisse, la plus vive opposition. N'aurait-il pas dû être fort satisfait de cette crise, la laisser s'aggraver pour mieux montrer la nécessité du privilège? La surprise s'accroît à constater que la Caisse du Commerce n'avait aucun besoin de cette intervention officielle. « Il paraît, écrit Perrégaux[3], que l'événement n'a pas porté atteinte au crédit de la Caisse d'Escompte du commerce parce qu'on n'est venu lui demander le remboursement de ses billets que pour la somme de 265 000 francs. » Quelles furent les raisons de l'attitude du gouvernement et de la Banque? On peut en trouver deux. Il importait fort de faire croire que sans leur appui la caisse aurait succombé; c'était un excellent argument à faire valoir en faveur du privilège. D'autre part la crise pouvait être bien plus grave pour la Banque que pour la Caisse. Perrégaux en fait l'aveu[4] : « l'événement de la Caisse de Commerce n'a influé, quant au remboursement des billets, *que sur la Banque*, qui heureusement avait des envois d'espèces en route suffisants pour faire face et qui seule l'a supporté. La Caisse d'Escompte du commerce n'a eu aucune demande extraordinaire. » Est-ce à dire que le crédit de la Banque fût moins solide que celui de la Caisse? Non point, mais les billets de la Banque étaient entre les mains de toute la masse du public qui n'avait point un intérêt direct à sa solidité et s'effrayait facilement parce que connaissant mal les nouvelles institutions, tandis que les

1. « J'ai, sans le faire connaître aux intéressés eux-mêmes, aidé leurs opérations en retenant au Trésor public une portion de leurs billets plus forte que de coutume. » (Rapport aux Consuls. — AF, IV, 1070.)
2. Lettre de Perrégaux à Bonaparte, 6 nivôse an IX (AF, IV, 1071).
3. *Ibid.*
4. Lettre du 12 nivôse an XI à Bonaparte (AF, IV, 1071).

billets de la Caisse étaient en majeure partie entre les mains de ses actionnaires directement intéressés à son maintien.

La solidité de la Caisse du Commerce et son utilité pour ses actionnaires est donc évidente. Rendait-elle des services équivalents à la masse du public? Certainement non. Elle fut très vivement critiquée et on lui reprocha vivement de travailler exclusivement à l'avantage de ses actionnaires, sans se préoccuper du public, parfois même à ses dépens. Elle escomptait exclusivement le papier de ses actionnaires, l'abaissement du taux ne profitait donc qu'à ces 596 capitalistes et le bénéfice ne s'en étendait point à la masse. Bien plus il constituait aux actionnaires un véritable privilège dont ils pouvaient user pour des opérations qui n'avaient rien de commercial, ni même de très régulier : « Les actionnaires, ayant seul le droit d'escompte à la caisse, vendaient leur signature aux marchands qui n'étaient pas actionnaires, en prélevant un second escompte à leur profit, ce qui doublait et triplait le bénéfice de leurs actions. A l'approche de l'échéance des billets, les marchands faisaient aux prêteurs d'autres billets, d'une valeur égale que ceux-ci escomptaient de nouveau, opération qui recommençait à l'échéance suivante. Pour renouveler plus souvent le droit très élevé de commission, les actionnaires prêteurs n'acceptaient que des billets à court terme... Par ce procédé l'agiotage et l'usure se substituent aux véritables relations commerciales[1]. »

C'était là de très fâcheux abus. L'accroissement du nombre des actionnaires aurait pu y porter remède. Il est remarquable que du commencement à la fin de son existence le rapport entre le nombre des actions et celui des actionnaires reste à peu près le même : quatre actions en moyenne à chaque porteur. La limitation du nombre des actions, provoquée par le gouvernement, était une mesure malheureuse[2]. — On lui a également reproché le haut prix

1. Fiévée, *Correspondance*, t. I, p. 130-131. Cf. le rapport de Barbé-Marbois : « Les uns obtiennent un intérêt exorbitant des fonds qu'ils avancent. Les autres peuvent y faire des emprunts à un intérêt modique, soit pour leurs opérations de commerce, soit pour prêter à leur tour à un intérêt plus élevé. Plusieurs y remplissent des places à grands émoluments et la Caisse leur offre même des moyens d'obliger sans efforts leurs amis. Les simples actionnaires retirent eux-mêmes 10 à 12 p. 100 de leurs fonds. » Cf. encore le discours de Bérenger au Corps Législatif, 14 germinal an XI (*Moniteur* du 26 germinal).

2. Les actionnaires affirment pourtant à tort dans leurs « observations » que

des actions : 10 000 francs, prix nécessaire pour écarter les petits commerçants au crédit peu solide[1]; il ne faut pas éxagérer : 5 000 francs seulement étaient versés en espèces, ce n'était pas acheter bien cher les avantages procurés par la Caisse. On comprend pourtant qu'à côté des 576 actionnaires il devait y avoir une infinité de petits marchands et fabricants qui manquaient de crédit. C'est pour satisfaire à leur besoins que fut fondé le Comptoir Commercial,

III

Comptoir Commercial ou Caisse Jabach.

Le Comptoir Commercial fut fondé en frimaire an IX par Jacquemart et Doulcet d'Etigny pour les « marchands, manufacturiers, artisans et débitants livrés aux plus petits détails de l'industrie commerciale » qui ne pouvaient « fournir de papiers convenables à la Banque, ni atteindre le haut prix des actions de la Caisse du Commerce », afin de permettre au « fabricant presque ignoré » de « faire escompter les effets de 100 francs et 200 francs que lui donne à mesure de besoin le marchand pour lequel il travaille[2]. »

L'organisation repose sur les mêmes principes que la Caisse du Commerce. C'est une société anonyme à responsabilité limitée[3]. Le capital est fixé à 13 300 000 francs, divisé en 6 650 actions de 2 000 francs dont 500 francs versés en numéraire et 1 500 francs en billets de circulation signés chacun par l'actionnaire et contresignés par deux administrateurs, les deux directeurs et le contrô-

c'est cette limitation qui provoqua la formation du Comptoir Commercial, puisque la limitation fut décidée le 26 vendémiaire an X et le Comptoir fondé en brumaire an IX.

1. « On porta cette mise assez haut pour n'y laisser atteindre que le manufacturier, le marchand, le négociant faisant des affaires de quelque importance et dont la signature connue fixât la confiance publique. » (Boucher, *La Science des négociants*, p. 492-3.)

2. Les principaux documents utilisés sont, outre le grand rapport de Barbé-Marbois, un *Rapport des administrateurs et directeurs* [pluviôse an X], 4°, 9 pages, deux pétitions au Premier Consul (une de l'an X, une du 15 pluviôse an XI), une lettre au ministre du Trésor Public, du 26 floréal an X, le tout dans AF, IV, 1070-1071.

3. Article 10 des statuts : « Le montant des actions restera seul responsable des engagements du Comptoir. Les directeurs et les actionnaires, chacun en particulier, n'étant que bailleurs de fonds, n'affectent que leur mise respective, et non aucune autre partie de leurs biens, de manière que, dans aucun cas, ils ne puissent être tenus à rapporter aucuns fonds. »

leur. Les actionnaires sont admis par l'administration assemblée, seul arbitre; ne seront acceptés que des négociants « reconnus pour jouir d'une réputation à l'abri de tout reproche » et présentés par des actionnaires. Afin d'empêcher l'accaparement, il faudra une autorisation spéciale de l'administration pour acquérir plus de quatre actions, et nul ne pourra en posséder plus de trente. Le Comptoir ne fera d'opération que pour ses actionnaires. Il tiendra leurs comptes courants, et, c'est son but essentiel, il leur escomptera du papier à deux signatures au taux de 1/2 p. 100 par mois, moyennant une « commission de 1/16 p. 100 pour les effets à 30 jours et au-dessous, de 1/8 pour ceux au-dessus ». Les paiements seront faits au moyen des billets souscrits par les actionnaires[1], billets qui comprennent des coupures, petites pour l'époque, de 500 francs et de 250 francs. « La somme allouée chaque jour pour l'escompte, quelle qu'elle soit, se répartit entre tous les actionnaires ayant droit à l'escompte », et chacun n'a droit qu'à un escompte de 1 500 francs par action.

Toutes ces règles sont la reproduction à peu près exacte de celles qui régissent la Caisse du Commerce. L'administration par contre est organisée d'une façon fort différente; elle est à peu près entièrement entre les mains des directeurs qui sont les véritables maîtres du Comptoir, mais ont de grosses responsabilités. Primitivement les actionnaires ne devaient supporter aucune part des frais d'administration, mais ne participaient pas non plus aux bénéfices; ils avaient droit seulement à un intérêt de 6 p. 100 pour la portion des actions fournie en espèces; les directeurs faisaient les frais et encaissaient les bénéfices[2]. Ces dispositions furent modifiées le 1er germinal an X : désormais les bénéfices, frais et intérêts déduits, seront répartis en dividendes; mais les directeurs restent responsables « envers les actionnaires, des pertes que l'établissement pourrait éprouver sur les effets qui sont

1. « Ces billets sont livrés à la circulation et s'y maintiennent par le seul concours du grand nombre des actionnaires qui les admettent entre eux et s'en servent dans leurs paiements réciproques. »

2. Article 14 des statuts : « Les actionnaires n'auront aucun dividende à espérer, ni aucun compte de profits à demander. Le directeur se chargera des frais d'établissement, loyers, appointements des employés et autres frais d'administration quelconques, et en supportera les faillites. »

escomptés, de manière que la mise des actionnaires n'en éprouve pas de diminution ». — Les actionnaires ne participent pas à l'administration; ils ne se réunissent que lors de la fondation pour désigner les premiers administrateurs, les directeurs et le contrôleur. Après quoi, il n'y a plus d'assemblée générale, l'administration se recrutant elle-même; le bureau nomme tous les mois de nouveaux administrateurs et dirige toutes les opérations[1].

Le Comptoir est donc entièrement entre les mains de ses fondateurs et c'est d'ailleurs de leur crédit qu'il vit[2]. Ce sont deux hommes universellement estimés : Ferdinand Jacquemart, gros industriel, propriétaire de la célèbre manufacture de papiers peints Révillon, à qui appartient l'hôtel Jabach (au coin des rues Saint-Martin et Neuve-Saint-Merry) où s'est installé le Comptoir (d'où le nom de *Caisse Jabach* qu'on lui donne couramment) — et Jacques Doulcet d'Etigny, adjoint au maire du 7e arrondissement.

Les débuts furent difficiles, le développement très limité. Le Comptoir, dit avec une sévérité injustifiée un rapport officiel[3], est « géré par des hommes probes mais peu intelligents... Il jouit de quelque confiance parmi les négociants qui l'entourent, mais il n'a pas un grand crédit hors de son arrondissement; ses billets circulent difficilement et en petite quantité; les caisses publiques ne les reçoivent pas. » Il ne faudrait pourtant pas en faire une banque de quartier. Sur « 700 chefs de fabriques et de maisons de commerce » ayant pris part à la société, « 400 ont déposé leurs actions », soit 2 100 actions donnant un capital de 3 150 000 francs en billets et 1 050 000 francs en espèces. Elles sont très divisées : une seule maison atteint le maximum permis, 30 actions; six en possèdent 20, quinze en possèdent 10, trente de 5 à 10; le

1. Voici les noms des administrateurs : Marvis, Tourasse, Moullé jeune et Sorelle, Godot de Mauroy, Cinot et Charlemagne, Carteron, Cuvyer, Millot, Levasseur, Carpentier, Bévy, Charmet, Bouchard, Lepreux, Barruel, Polissard, Guyot, Havard, Edme Deloge, Salleron frère, Manoury, Crépon, Paul Delaloge, Ledoux, Boischard Jeune, Guillaume, Marie, Jorre et Cie.

2. La seule garantie « repose sur les moyens d'un homme estimé, mais dont la fortune ne suffit pas pour mettre le Comptoir à couvert d'un échec » (lettre du 20 thermidor an X. AF, IV, 1070).

3. « Renseignements sur les diverses caisses publiques établies à Paris, autres que celles du gouvernement »; rapport sans signature ni date (AF, IV, 1070).

surplus est divisé à l'infini ». Au 26 floréal an X la circulation effective des billets est de 1 500 000 à 1 600 000 francs; le Comptoir a escompté dans les six derniers mois 7 125 560 francs d'effets, à raison de 400 effets par mois environ; « les effets en portefeuille sont également dans cette proportion; ils montent à 2 206 764 francs échéant journellement ». Les opérations étaient menées prudemment; on connaissait les actionnaires, on avait pour garanties leur versement en espèces et la deuxième signature des effets; pendant dix-huit mois on n'enregistra que sept faillites parmi les actionnaires, et aucune ne causa de pertes au Comptoir.

IV

Banque Territoriale[1].

La Banque Territoriale est une institution fort différente des précédentes. Nous verrons qu'elle n'offre pas complètement les

1. Voir sur la Banque territoriale, outre les documents manuscrits des Archives Nationales (AF, IV, 1070, 1071), les brochures de la Bibliothèque et des Archives Nationales (AD, XI, 58 et 59) :

Banque Territoriale établie à Paris, rue du Sentier n° 31, boulevard Montmartre, imprimerie de la Banque Territoriale, an VIII, 4°, 15 pages.

Règlement de la Banque Territoriale arrêté les 29 pluviôse et 25 ventôse an IX (1801), an IX, 4°, 20 pages.

Réglements pour les opérations de la Banque territoriale, Paris, imprimerie de la Banque Territoriale, an XI, 4°, 27 pages.

Notice explicative des opérations de la Banque Territoriale établie à Paris, rue du Sentier n° 31, Paris, an X, 4°, 8 pages.

Laffon-Ladebat, *Observations sur le Crédit territorial*, Paris, de l'imprimerie de la Banque Territoriale, floréal an X (mai 1802), in-8°, 30 pages.

Réglements arrêtés par l'administration de la Banque Territoriale formée sous la raison de Chavagnac et Cie. [Paris, 3 frimaire an XII], 4°, 13 pages.

Avis aux créanciers et débiteurs de la Banque Territoriale, Paris, 5 brumaire an XII, 4°, 10 pages. Signé Du Pont de Nemours.

Rapport fait à l'Assemblée des créanciers de la Banque Territoriale dans leur séance du 11 frimaire an XII par M. Du Pont de Nemours, président de la commission intermédiaire. Paris, Goujon fils, 4°, 8 pages.

Parallèle entre le plan de M. Lecointe-Puygraveau et celui de la nouvelle Banque Territoriale relativement aux droits et aux intérêts des créanciers de l'ancienne Banque, Paris, Goujon fils, 4°, 8 pages.

Banque Territoriale sous la raison Chavagnac et Cie [5 brumaire an XII], 4°, 14 pages.

[Soufflot de Mérey], *Précis sur la Banque Territoriale* et moyen d'assurer sa liquidation avec utilité pour les créanciers et sans perte pour les débiteurs [Paris, 15 ventôse an XII], 4°, 35 pages.

caractères d'une banque d'émission et finalement ne fut point considérée comme telle. Malgré la triste fin de l'entreprise, elle n'en est pas moins intéressante. C'est la première tentative faite pour l'établissement d'un crédit foncier; elle repose sur des idées nouvelles, hardies, pleines d'avenir, qui méritèrent d'intéresser des hommes de valeur comme Laffon-Ladebat et Dupont de Nemours.

A la fin de la période directoriale l'attention des économistes et des financiers était fortement attirée sur les questions de crédit. Nous avons vu comment la reprise des affaires et le manque de numéraire avaient amené la fondation de trois banques destinées à faciliter le crédit aux banquiers, aux gros et aux petits commerçants. Or à côté des entreprises financières et commerciales un grand mouvement d'affaires *foncières* avait été provoqué par la vente des biens nationaux. Un immense déplacement s'était produit dans la fortune immobilière qui nécessitait un grand mouvement de fonds, produisait un grand besoin d'argent pour l'acquittement des achats ou la mise en valeur des terrains par les nouveaux propriétaires. De même que l'on avait mobilisé la valeur des effets de commerce, on va s'efforcer de mobiliser la valeur des biens fonciers : « Le crédit territorial, écrit Laffon-Ladebat, existera lorsque tout propriétaire pourra se procurer des capitaux mobiles sur la valeur de sa propriété [1]. »

L'idée première en avait été conçue depuis longtemps déjà, dès 1770, par un négociant lyonnais, Jacques-Annibal Ferrières [2]. Il l'avait présentée en 1780 au contrôleur général des finances, puis à tous ses successeurs. Lorsque vint la Révolution il s'adressa

Projet de défense générale pour la Banque Territoriale contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, IIIe section, du 4 fructidor an XIII. par Jéan-Claude Simonne, l'un des fondateurs de l'établissement. Paris, Mame, 1807, 8°, 27 pages.

Cf. Enfin les notices de Frédéric Masson et d'Emile Laffon de Ladébat en tête du *Journal de ma déportation à la Guyane française*, de Laffon-Ladebat. Paris, Ollendorff, 1912, in-12, 382 pages.

[Cossigny]. *Réflexions sur le plan d'une Banque Territoriale par le citoyen Ferrières.* [29 nivôse an V], 8°, 16 pages.

1. *Observations*, p. 21.

2. *Plan pour rétablir solidement les finances* et payer sur-le-champ en numéraire les rentiers, les fonctionnaires publics, et insensiblement toutes les dettes de l'Etat, par le citoyen Ferrières, *s. l. n. d.*, 8°, 8 pages.

à l'Assemblée Nationale, il s'efforça d'attirer l'attention en publiant et republiant son projet; en vain [1].

C'est seulement en l'an VII qu'un nommé Simonne, ayant eu connaissance du projet, entreprit de le réaliser. Une première société (comprenant quinze participants) fut fondée le 3 fructidor an VII. Les premières opérations furent désastreuses; malgré l'accession de quinze nouveaux sociétaires, la Banque était dans la plus triste situation lorsque Laffon-Ladebat — l'ancien président du Conseil des Anciens, le déporté de fructidor, le liquidateur de la Caisse d'Escompte — entreprit de la relever. C'est sous sa direction qu'elle fut définitivement organisée.

La Banque Territoriale « a pour objet de procurer des capitaux à tout propriétaire foncier qui veut se liquider, améliorer sa propriété, ou s'intéresser dans des entreprises de commerce, d'industrie ou de service public ».

Le fondement de ses opérations repose sur la mobilisation de la valeur d'un bien foncier obtenue par deux opérations combinées : vente à réméré de la propriété à la Banque; représentation de sa valeur par des effets au porteur. « L'emprunteur vend sa propriété à la Banque, à *pacte de réméré* pour un temps déterminé, mais qui ne peut être de plus de dix années. Le propriétaire conserve la jouissance et le revenu entier de sa propriété ainsi aliénée, et la Banque lui accorde un crédit qui ne peut excéder la moitié de la valeur du fonds aliéné [2]. Le proprétaire fait usage de ce crédit en recevant les bons à vue que la Banque émet, ou d'autres valeurs

Plan de la Banque Territoriale, Paris, *s. d.*, 4°, 10 pages.

Plan d'un nouveau genre de Banque Nationale et Territoriale présenté à l'Assemblée Nationale. Paris, 1789, 4°, 13 pages.

Precis et succinct aperçu d'un nouveau plan de finances qui convertit en effets négociables les biens fonds du royaume, 1789, 8°, 23 pages.

Plan de la Banque Territoriale inventée par le citoyen Ferrières. Paris, an VII, 4°, 37 pages.

Plan de la Banque Territoriale, par Ferrières, ancien négociant de Lyon. An VII, 1°, 10 pages.

1. Le plan fut présenté et chaudement appuyé par Pétion à la séance des 27 mars 1790. Voir *Discours de M. Pétion de Villeneuve sur l'établissement de caisses territoriales en France* suivi d'un projet de décret. Paris, Impr. Nat., 1790, 8°, 20 p. Cf. Colmar, *Note intéressante présentée le 15 janvier 1790 au comité central de la ville de Paris....* [1790], 8°, 15 p. — Colmar, *Adresse à la Nation et au Roi*, 9 février 1790, 8°, 8 pages.

2. On sait que cette proportion de moitié entre le prêt accordé et la valeur du bien hypothéqué est encore aujourd'hui la règle du Crédit Foncier.

territoriales, ou enfin des traites qu'il tire lui-même sur la Banque, qu'elle accepte, qu'elle paye à l'échéance », dites *traites territoriales*. « A l'échéance, le propriétaire qui veut continuer l'usage de son crédit doit renouveler ses traites au profit de la Banque en lui payant l'escompte au cours. S'il a reçu des bons à vue ou d'autres valeurs, il en paye l'intérêt en renouvelant ses traites à terme. A l'expiration du réméré, il doit définitivement payer à la Banque la valeur des traites qu'il a fournies sur elle et les bons à vue ou autres valeurs qu'il a reçus. Si le propriétaire ne remplit pas ses obligations, soit aux échéances des traites, soit à l'expiration du réméré, la Banque vend la propriété qui lui a été aliénée ; elle se rembourse sur le produit et elle remet l'excédent à l'aliénateur. »

On voit le caractère très particulier du papier émis par la Banque Territoriale. Traites ou bons à vue « font partie intégrante du prix de la vente à réméré... La Banque n'en peut jamais émettre que sur les propriétés territoriales qui lui sont aliénées et seulement par le contrat qui en contient l'aliénation. » Les porteurs « sont subrogés aux droits de la Banque : ainsi le papier territorial est un vrai titre de propriété... sur une terre ou une maison d'une valeur toujours double au moins de tout le papier territorial donné pour prix de cette maison ou de cette terre ». On ne pouvait donc les considérer que « comme des portions circulantes de la propriété foncière », la Banque est « une caisse de prêts sur nantissement » ; c'est pourquoi on crut pouvoir l'excepter du privilège de la Banque de France [1]. Pour faciliter la circulation de son papier, la Banque Territoriale émit des coupures de 1 000 francs sur papier blanc, 500 francs sur papier rouge, 250 francs sur papier bleu, 100 francs sur papier vert et 50 francs sur papier jaune. Les petites coupures étaient une innovation hardie, généralement considérée alors comme dangereuse.

La Banque était constituée en société en commandite par actions, au capital de 20 millions répartis en 20 000 actions de 1 000 francs payables 500 francs en argent, 500 francs en traites territoriales à trois mois au plus et 1 000 francs « en une seule

1. Exposé des motifs de la loi de germinal an XI.

obligation de verser à la Banque, à sa réquisition, jusqu'à concurrence de 1 000 francs en numéraire ». Comme elles ne s'écoulaient pas, on les divisa, en germinal an VIII, en quatre séries de 5 000 actions portant 4 p. 100 d'intérêt, plus deux primes de 4 p. 100 à toucher l'une en l'an X, l'autre en l'an XI, et un dividende d'un vingt-millième sur les bénéfices nets. Les sociétaires devaient d'abord faire les fonds de 7 000 actions « par leurs fonds primitifs portés à 600 000 francs, par un versement de 1 500 000 francs qui doivent être complétés le 30 floréal an X, et enfin par des versements successifs et l'accumulation des dividendes. Les 13 000 actions restantes doivent être successivement émises. » Les actionnaires devaient bénéficier pour leurs opérations à la Banque d'un taux exceptionnel, 5 p. 100 l'an.

Toutes ces combinaisons ne donnent pas l'idée d'une affaire prospère. De multiples obstacles s'opposaient à sa réussite. Le douloureux souvenir des assignats et des mandats territoriaux rendait la confiance publique réfractaire à tout papier territorial[1] : ses bons étaient refusés par les autres banques et par les caisses publiques. Cette méfiance n'était pas entièrement injustifiée. Quelque réelle que fût la garantie offerte par les biens vendus, ce gage n'était en temps de crise réalisable que très lentement et susceptible d'un grand avilissement.

Ce qui, par-dessus tout, la paralysait, c'étaient les frais énormes entraînés par le procédé qu'elle avait imaginé : « les formalités exigées pour assurer la solidité du prêt, les frais qu'elles entraînent pour les déboursés, la commission de la banque et les droits du gouvernement s'élèvent à *18 p. 100 au moins*; l'aliénateur paye en outre 1 p. 100 à chaque renouvellement de traites »[2]. Ces frais, explique Barbé-Marbois « ne peuvent, généralement

1. « La Banque Territoriale (coupable d'une grande imprévoyance lorsqu'elle annonça que ses billets admettraient des coupures de 50 francs) est heureusement condamnée à l'impuissance de nuire par celle d'obtenir du crédit et de trouver des emprunteurs... » (Mollien, *Mémoires*, t. I, p. 459.)

2. Rapport de Barbé-Marbois sur les banques. Laffon-Ladebat voyait bien cet obstacle et le déplorait : « La Banque aurait pu prêter sur de simples *obligations hypothécaires*, elle aurait eu moins de droits à payer, mais l'impuissance des lois et des lenteurs des formes pour le recouvrement rapide et à terme fixe des capitaux des obligations l'ont forcée d'exiger la vente à *réméré*. » (*Observations*, p. 13.)

parlant, être supportés que par des individus qui se livrent à des spéculations très hasardeuses, ou dont la ruine est déjà commencée et qui n'y regardent plus. Ils mettent pour ainsi dire leurs propriétés à la loterie. » Aussi juge-t-il la Banque très sévèrement; elle ne peut favoriser que des aventuriers; « quel est le propriétaire qui ne pourra pas emprunter sur une hypothèque solide pour exécuter des projets vraiment utiles et sous la garantie supplémentaire de son habileté et de sa probité? S'il ne peut offrir ni l'une ni l'autre, il est inutile qu'il trouve du crédit... La Banque Territoriale existe depuis deux ans et on ne cite aucun projet avantageux exécuté par ses secours. »

Malgré tout, sous la direction de Laffon-Ladebat[1], la Banque prit quelque activité. En floréal an X elle n'avait pu émettre que pour 200 000 francs de bons à vues (sur 1 304 850 francs) mais elle avait pour 6 167 765 francs de traites en circulation[2]. Elle avait payé, en traites, 7 240 450 francs pendant le premier semestre de l'an X, 1 620 900 en germinal, 2 000 000 en floréal soit 10 861 350 francs[3] et les administrateurs disaient des bons à vue: « la confiance que leur sûreté inspire est telle que, *terme commun*, un dixième de ces bons n'est pas présenté au remboursement[4] ».

La situation de la Banque était pourtant bien précaire[5] car il suffit de peu de chose pour la faire crouler. Deux négociations, l'une de 150 000 francs, l'autre de 115 000, ayant manqué, elle dut suspendre ses paiements le 4 prairial an XI. Laffon-Ladebat demanda secours à la Banque : l'escompte de ses traites montant à 7 500 000 francs, on refusa et il fallut liquider.

La liquidation fut pénible, elle causa à son directeur et à ses actionnaires[6] beaucoup de pertes et de soucis. La gestion n'avait pas été très régulière, les versements n'avaient pas été effectués comme

1. Il était secondé par trois administrateurs (Ruault, ex-législateur, Servonat, ex-législateur et Volant, ancien receveur des consignations à Lyon) et six conseils (Target, Duclos, Hua, Jolly, hommes de loi; Faugé, Trutat, notaires).

2. Lors de la suspension des paiements, il y aura pour 9 207 530 fr. 42, de traites et bons reçus en circulation.

3. Etat fourni au ministère (AF, IV, 1070).

4. Les administrateurs au ministre, 2 prairial an X.

5. Elle avait été victime d'un vol, le 21 prairial an X et ses administrateurs ne s'entendaient point entre eux.

6. Voici la liste des actionnaires : Simonne, Lemarois, Carbonnet, Barrière, Gairal,

ils auraient dû l'être, la société elle-même était fort légalement constituée : la législation des sociétés n'était pas incertaine à cette époque; les tribunaux refusèrent de lui reconnaître le caractère de commandite parce que « les prétendus commanditaires étaient immiscés dans l'administration ». Laffont-Ladebat fut condamné à payer les traites acceptées par la banque, les actionnaires à verser « 30 000 francs par chaque portion d'intérêt », avec menace de contrainte par corps[1].

On avait tenté de relever l'affaire sous une autre forme. En brumaire an XII une nouvelle Banque Territoriale s'était constituée sous la raison de Chavagnac et Cie, et sous les auspices et la direction réelle de Du Pont de Nemours[2]. Elle se proposait de liquider les affaires de l'ancienne banque[3], puis de reprendre ses opérations, mais sous une forme entièrement nouvelle; c'est un véritable Crédit Foncier, une « Chambre d'assurance hypothécaire[4] », elle n'a aucun caractère de banque d'émission[5].

Laffon-Ladebat, Soufflot, Thévenin, Tamnay, Bourrienne, Durbach, Dumas, César et Constantin Faucher, Hervier, Lebas, Dupuy, Mme de Chambray, Peneau, Lenud, Guerre, Fasbender, Lelevreur, Ferrières (action d'apport), Latouche-Tréville, Audebert-Malay, Servonat, Voland, Ruault, Marthis, Dangicourt, Follope, Leballeur.

1. Jugements de la Cour de Paris du 4 fructidor an XIII, de la Cour de cassation des 27 floréal et 21 mars 1808 (Sirey, *Recueil général des lois et des arrêts*, t. V, 2e partie, p. 676-677, t. VIII, 1re partie, p. 225-227).

2. Du Pont de Nemours, Le Mercier, et Reynier étaient administrateurs gérants, Choart, directeur général. A noter que Dupont avait combattu le projet Ferrières à l'Assemblée constituante à la séance du 27 mars 1790.

3. La nouvelle banque « épargne aux débiteurs, sur toute l'étendue de la France, une multitude de procès ruineux; elle conserve leurs propriétés à leurs familles ». Elle augmente la sûreté des créanciers « en affectant à l'acquit de leurs créances une partie [un cinquième pendant vingt ans] de ses bénéfices ». Voir, pour le détail des arrangements proposés, les *Règlements arrêtés par l'administration de la Banque Territoriale...*

4. « La banque prêtera sur des cédules et autres engagements hypothécaires, auxquels seront affectés des biens de valeur au moins double.

« Elle prêtera ses propres fonds et cautionnera les emprunteurs quand les fonds ont été faits par d'autres capitalistes...

« Lorsque la banque ne gardera pas dans son portefeuille les effets de l'emprunteur et en mettra en circulation, elle cautionnera les intérêts jusqu'au jour du remboursement. » Au cas où l'emprunteur ne paiera pas, elle garantit le paiement des intérêts, l'avance des frais de procédure et « le remboursement dans les trois mois au plus tard du terme souscrit par l'emprunteur » (*Ibid.*).

Le capital devait être constitué par 6 000 actions de 1 000 francs payables en argent ou effets escomptables — en bons ou traites territoriales — « en transports faits à la nouvelle société par les créanciers, en comptes courants de l'ancienne association » — « en anciennes actions de la Banque Territoriale sur l'évaluation provisoire de 500 francs ».

Nous ne croyons pas que ces projets aient reçu de réalisation.

5. La Banque fondée en vendémiaire an VIII par Bouty et Cie sous le nom de *Banque*

V

Banques des départements.

Toutes les banques dont nous venons de parler sont des banques exclusivement parisiennes. Les mêmes raisons qui avaient nécessité leur création à Paris rendaient éminemment désirable l'institution d'établissements semblables dans les départements, surtout dans les grandes villes manufacturières ou commerçantes où le besoin de crédit se faisait vivement sentir. Nous n'avons pu trouver de renseignements que sur la ville de Rouen; certainement la Banque de Rouen fut la seule banque véritablement importante qu'on ait fondée hors de Paris; peut-être y en eut-il d'autres, éphémères ou médiocres; notre documentation est sur ce point très incomplète et les lignes qui vont suivre ne peuvent avoir qu'une valeur d'indication.

Rouen était au début du siècle une des villes les plus actives de la France. Port très animé, centre principal de l'industrie cotonnière, elle était le siège d'opérations très actives; les grosses maisons de commerce, les grandes manufactures y étaient nombreuses et solides, leurs chefs puissants et éclairés. Il est donc naturel que les plus importants de ses négociants et industriels se soient — comme ceux de Paris — associés pour former une banque d'escompte. Patronnée par la Société libre pour l'encouragement du commerce et de l'industrie, administrée par les plus notables rouennais[1], la Banque de Rouen ouvrit ses guichets le 1er floréal an VI.

L'organisation de la Banque est fort différente de celle de la

d'Union du commerce n'est pas non plus une banque d'émission. Elle émet, il est vrai « un papier sous le nom de lettres de crédit de 1 000 jusqu'à 25 francs », mais il n'est pas au porteur; ces lettres ne peuvent se transmettre qu'après visa d'un receveur de la banque et moyennant un droit de 2 p. 100. Les commerçants les obtenaient « en payant d'abord un à-compte de 4 p. 100 et en souscrivant ensuite, pour le reste, des obligations envers la caisse payables en une année, de six mois en six mois ». Le capital était divisé en 5 000 actions de 100 francs, dont 50 payables de suite. Voir *Banque d'Union du commerce, établie à Paris, rue de Cléry, n° 500, en vertu du brevet d'invention déposé chez le cit. Pottier, notaire à Paris*, 8°, 6 pages (AD, XI, 58).

1. Les administrateurs sont : Defontenay aîné, Guillaume Hermel, Lecouteulx, A. Hellot, Lambert, Bornainville, P.-Ant. Duvergier, Leturier, Lachesnez-Heude père, Lecaron, Manoury, Ezéchel Desmarest père.

Caisse du Commerce, elle ressemble plutôt à la Caisse des Comptes Courants, c'est un établissement modeste, prudent, timide même. Il est formé en commandite et par actions au capital de 1 million, en 1 000 actions de 1 000 livres; les fonds sont faits moitié comptant, moitié en un billet de l'actionnaire à deux mois[1]. La Banque ne doit faire que trois sortes d'opérations :

Elle « escomptera des lettres de change ou des billets de commerce payables dans Rouen et Paris, revêtus de deux signatures au moins, à la satisfaction des administrateurs-régisseurs, et dont l'échéance n'excédera pas quatre-vingt-dix jours »;

Elle tiendra des comptes courants, mais n'opérera pas sur des sommes au-dessous de 250 francs;

« Elle pourra recevoir à terme les fonds qui lui seront apportés par tous particuliers. »

Pour faciliter ces opérations elle émettra des billets à vue et au porteur, en coupures de 100 à 1 000 francs, mais l'émission ne pourra dépasser la valeur des fonds déposés que par mesure spéciale, proposée par la majorité des administrateurs, consentie par la majorité du Conseil d'administration, votée par les deux tiers des membres d'une assemblée comprenant, outre les précédents, les vingt-cinq plus forts actionnaires.

Les actionnaires se réunissent chaque année en assemblée générale; les porteurs de une à cinq actions ont une voix; ceux de six à dix actions deux voix, et ainsi de suite, avec maximum de cinq voix par actionnaire. L'assemblée élit un Conseil de douze personnes qui fournira une direction de trois administrateurs pour trois mois, renouvelée par tiers tous les mois[2].

La Banque ne marcha pas brillamment. Elle imposait de lourdes charges à sa clientèle : escompte à *1 p. 100 par mois*, avec un quart en sus de change pour le papier sur Paris — pas d'intérêt pour les fonds laissés en compte courant — intérêt de 3/4 p. 100 payé aux prêts à terme déterminé. Le public provincial se défiait

1. La société est formée pour neuf ans; elle ne commencera ses opérations que lorsque 300 actions seront remplies. Voir Boucher, *La Science des négociants*... p. 474-478; un rapport de Beugnot, préfet de Rouen, en l'an IX (AF, IV, 1079).

2. « Le père et le fils, l'oncle et le neveu, les frères, les associés d'une même maison, ne pourront être administrateurs en même temps. »

d'une société dont aucun administrateur n'était garant ni solidaire; les administrateurs, occupés de leurs propres affaires, manquaient de zèle, de hardiesse et de désintéressement; « trop difficiles sur le choix du papier, ils n'administraient que pour eux et leurs amis et partageaient dans le cercle étroit de leurs connaissances des facilités auxquelles chacun des actionnaires avait un droit égal ». Pour Beugnot le principal obstacle est la nature même des affaires à Rouen qui portent sur des paiements en détail pour les salaires, les gros versements se faisant à Paris. Or pour les petits paiements, les coupures de la Banque sont trop grosses, on leur préfère celles des banques de sols. Pour lutter contre cette concurrence, elle émet des billets de 20 livres payables en écus; mais « ces bons n'arrivent pas sitôt au fabricant qu'il court au remboursement, non pas par méfiance, mais parce que 20 livres en argent sont faciles à porter et plus commodes qu'un billet de semblable somme qui s'égare, se chiffonne, se mouille, et périt par tant d'accidents dont le métal est exempt ».

Les *Banques de sols* étaient des établissements d'un genre spécial, nés de la situation monétaire créée par la Révolution.

Les gouvernements révolutionnaires avaient fait frapper un grand nombre de pièces de billon, cuivre et métal de cloches[1]. En même temps les assignats avaient fait sortir de France une grande partie du numéraire argent et or, si bien que la circulation se trouvait surchargée de monnaie de cuivre. D'après un *Rapport à la Société libre pour l'encouragement du commerce et de l'industrie à Rouen*[2] la situation était la suivante.

	1792.	An IX.
Monnaie d'argent et or	2 673 996 133	1 800 000 000
Billon.	12 398 786	12 398 786
Cuivre	10 359 761	20 000 000
Métal de cloche	0	20 000 000

Donc, alors que le numéraire or et argent avait diminué de près

1. Voir *Les Assignats et la Monnaie*. Instruction, recueil de textes et notes publiés par Camille Bloch (Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution, 1911.)

2. Du 26 messidor an IX. 4°, 13 pages. Voir p. 4-5.

d'un milliard, la petite monnaie de cuivre était passée de 22 758 547 francs à 52 398 786 francs.

En l'an V et en l'an VI la place de Rouen s'était trouvée particulièrement surchargée de cette monnaie qui perdait au change contre écus de 6 à 10 p. 100; la différence « était plus grande encore pour les petites sommes et le discrédit était tel que, dans les marchés, chez les boulangers, les bouchers et les revendeurs, il s'était établi, même pour les plus petites quantités, deux cours, l'un contre la monnaie blanche, l'autre contre le cuivre ou le billon[1] ».

C'est pour remédier à cette situation que furent créées les banques de sols. En thermidor an VI une société de négociants rouennais, sous la direction de la maison Le Camus et Cie, encouragée par la municipalité et le département, fonda la première banque de sols. Elle échangeait le cuivre et le billon contre des billets; avec les billets elle acquittait au pair et sans escompte des effets de commerce à 30 et 40 jours sur Rouen et sur Paris; les billets servaient surtout au paiement des salaires.

Le succès fut complet, la différence entre sols, bons et écus tomba à 15 ou 20 sols pour 100 francs; dans le détail on ne fit plus deux prix et cette monnaie fut reçue au pair par tous les détaillants. Le succès fut même trop grand, car il se fonda deux autres banques Thézard et Cie en l'an VII, Le François aîné père et fils en l'an IX; leur capital monta de 4 ou 500 000 francs à 3 ou 4 millions; l'émission de la première[2] atteignit 300 à 350 000 francs; celle de la seconde[3] 450 000 francs; de la troisième 8 à 900 000 francs. C'était excessif. Les maisons Le François et Petiton, écrit Beugnot, « ont émis plusieurs fois une trop forte somme de leurs billets et la lenteur qu'elle ont mise au rembour-

1. « Observations sur les banques de sols établies à Rouen », par Beugnot, an IX (AF, IV, 1070). — Cet embarras était général et le Directoire avait dû prendre, le 14 nivôse an IV, un arrêté portant qu' « il ne pourra être admis en paiement de tous les droits et contributions, de quelque nature qu'ils soient, payable, en numéraire, que le quarantième en monnaie de cuivre de la somme à payer, indépendamment de l'appoint » (Bloch, Recueil précité, p. 497).

2. Elle passa entre les mains de Petiton, Langlois et Cie, commandités par un capitaliste parisien J.-B. Cardon.

3. A la mort de son fondateur elle prit la raison sociale Veuve Thézard et Cie (Hermel et Lachesnez-Heude fils et neveu y étaient associés).

sement de ce que la circulation ne pouvait supporter a occasionné souvent du tumulte de la part des ouvriers qui n'en pouvaient avoir le remboursement à volonté. Plusieurs fois la force armée a été demandée pour empêcher la confusion de trop grands attroupements au domicile de ces deux caisses ».

Nous ne savons s'il y eut d'autres banques départementales. On projeta d'en établir une à Troyes, à l'imitation de la Caisse du Commerce de Paris, « la Caisse d'Escompte du commerce de Troyes »[1]. Cette multiplication des banques inquiétait le gouvernement. « Les Banques ou Caisses d'Escompte qui s'établissent dans les départements, écrit Barbé-Marbois à propos de ce dernier projet, seront peut-être une cause encore plus funeste de désordre ». Il s'inquiète de l'émission des petites coupures : « Ainsi il ne faudra plus dans les transactions entre citoyens que des appoints au-dessous de 100 francs. Ainsi à Troyes et partout où il y aura de semblables établissements, les espèces fuiront devant le papier jusqu'à ce que la grandeur du mal nécessite quelque mesure dont l'exécution sera difficile et dont il vaudrait bien mieux prévenir la nécessité ».

Cette mesure, on allait bientôt la prendre, c'est l'établissement du privilège de la Banque.

VI

La loi du 24 germinal an XI établit le monopole de l'émission des billets :

Article premier. L'Association formée à Paris sous le nom de Banque de France aura le *privilège exclusif* d'émettre les billets de banque aux conditions énoncées dans la présente loi.

1, Les statuts en furent imprimés. Les actions, de 2 000 francs, devaient être payées, 1 000 francs en espèces d'or ou d'argent, 600 francs en « six billets de 100 francs, chaque valeur mêmes espèces », 400 francs en « 40 billets de 10 francs en billon, tous payables à vue, au porteur, au domicile de la caisse ». Le versement en espèces était donc plus fort que pour la caisse parisienne, et il y avait un essai de combiner la caisse d'escompte avec la banque de sols. Ces statuts avaient été arrêtés dans une réunion de vingt et un négociants troyens, ils avaient choisi, « pour commissaires à l'organisation de l'établissement, les citoyens veuve Camusat et fils, Truelle-Lemaire, Dalbaume-Lebœuf, Oudan, Chérot-Maroy et Pierlot, pour adjoints les citoyens Dusaussay-Mily et Romain ». Nous ne croyons pas que ce projet ait reçu même un commencement d'exécution.

Art. 30. La Caisse d'Escompte du commerce, le Comptoir Commercial, la Factorerie et autres Associations qui ont émis des billets à Paris ne pourront, à dater de la publication de la présente, en créer de nouveaux, et seront tous tenus de retirer ceux qu'ils ont en circulation d'ici au 1er vendémiaire prochain.

Art. 31. Aucune banque ne pourra se former dans les départements que sous l'autorisation du gouvernement....

Art. 32. La moindre coupure des billets émis dans les villes auxquelles le privilège en sera accordé, sera de 250 francs.

Nous ne voulons pas examiner ici cette grande question d'économie politique : liberté ou monopole de l'émission; elle a donné lieu à d'ardentes controverses et nous renvoyons le lecteur aux ouvrages des spécialistes. Nous voulons seulement préciser les *circonstances historiques* de l'établissement du privilège afin de mieux comprendre les raisons qui l'ont fait adopter.

En proposant ce retour aux institutions privilégiées de l'Ancien Régime, si contraire aux principes de liberté posés par la Révolution, le gouvernement invoqua des raisons d'intérêt public. Dans l'exposé des motifs, les discours prononcés pendant la discussion, les correspondances échangées entre les membres du gouvernement, nous relevons les arguments suivants.

L'existence simultanée de plusieurs banques concurrentes est dangereuse; leur rivalité peut les entraîner à dépasser leurs moyens, les empêcher de régler leurs affaires sur les besoins de la place qu'elles ne peuvent bien connaître; enfin, et l'on y revient constamment, il existe forcément entre elles « une solidarité indirecte qui lie la fortune de chaque banque à celle de ses rivales »[1].

Les banques existantes travaillent non point pour l'intérêt public, mais exclusivement pour leurs actionnaires; elles établissent à leur profit le monopole de l'escompte. Il faut créer une Banque *générale* « qui, ne faisant exception d'aucune classe de commerçants, les appelle tous à la distribution de son crédit et de ses secours »[2].

A ces raisons s'ajoutent la crainte de voir les petites coupures

1. Exposé des motifs.
2. *Id.* — Cf. Mollien, *Mémoires*, t. I, p. 458.

chasser le numéraire hors de France, la commodité pour le public de n'avoir qu'un même type de billet, la nécessité de contrôler l'émission afin d'empêcher les abus et les désastres qu'ils pourraient occasionner.

Quelle que puisse être la valeur théorique de ces arguments, peu de chose pouvait les justifier dans l'état de la place au moment où le privilège fut établi :

La sécurité du public était garantie par la gestion, en somme très sage, des établissements existants; après les banqueroutes de l'Ancien Régime et de la Révolution, le public n'avait confiance que dans les banques indépendantes de l'État. On a remarqué que lors du vol de Poulard, ce n'est pas la Caisse du Commerce, c'est la Banque qui vit accourir le plus de monde à ses guichets, et jamais, pendant la période de liberté, on ne vit de paniques semblables à celles qui devaient se produire sous le régime du monopole, en 1805 par exemple.

Quant à l'intérêt du commerce, il n'était nullement en jeu. Les négociants et manufacturiers ne demandaient pas le monopole, bien au contraire[1]. Les actionnaires de la Caisse du Commerce opposaient une vive résistance ; la fusion, qui leur fut imposée[2], provoqua des faillites qui préparèrent la grande crise de 1805[3]. Il n'était nul besoin de l'intervention du gouvernement pour étendre à un plus grand nombre les bénéfices de l'escompte à bon marché ; l'augmentation du nombre des actionnaires de la Caisse du Commerce (n'oublions pas que la limitation de nombre des actions fut demandée par le gouvernement), le développement du Comptoir commercial y auraient pourvu. — Pour rassurer le commerce, qui craignait de retomber sous le pouvoir des banquiers,

1. Voir les rapports de police de septembre 1802 (Aulard, *Paris sous le Consulat*, t. III, p. 284, 287).

2. Les négociations furent très laborieuses. On a même cité (Courtois, Liesse) un article du *London Courrier* disant qu'elle fut fermée *manu militari*. Il n'y a pas trace de cet événement dans les journaux ni dans les rapports du temps. Nous possédons aux Archives une longue correspondance de Perrégaux, Barbé-Marbois, etc., sur les négociations entre les deux banques; il n'y a pas non plus d'allusion à aucun fait semblable. C'est donc probablement un « canard » de journaliste.

3. Fiévée, qui en 1804 était très hostile à la Caisse du Commerce, écrit en février 1806, à propos de la récente crise : « La Caisse du Commerce supprimée, l'engorgement fut terrible; tous les négociants, fabricants, marchands, obligés d'examiner leur situation réelle, en furent effrayés. » (*Correspondance*, t. II, p. 186-187).

le gouvernement décida que sept des quinze régents et les trois censeurs de la Banque seraient « pris parmi les manufacturiers, fabricants et commerçants actionnaires »; les trois régents désigneront « parmi les actionnaires exerçant le commerce à Paris », les douze membres du conseil d'escompte, d'après l'avis duquel sera dressé le tableau des commerçants admis à l'escompte. Cela ne suffit pas à obtenir le résultat désiré. Seuls les très gros négociants ou industriels pouvaient être représentés à la Banque; la nécessité de présenter des effets à *trois* signatures empêchait le plus grand nombre de s'adresser directement à elle et l'obligeait à passer par l'intermédiaire d'une banque privée; cela est si vrai que le Comptoir commercial, au lieu de liquider, se transforma et se fit une spécialité de servir d'intermédiaire aux commerçants en munissant leurs effets d'une troisième signature[1]. — Enfin la loi de germinal an XI entrava le développement du crédit dans les départements[2].

On ne peut pas dire que l'intérêt du commerce ait décidé Bonaparte à instituer le monopole de l'émission; le public, le monde des affaires, la Banque de France elle-même y étaient hostiles[3], rien dans l'état de la place, dans la situation des banques d'émission ni dans leur passé ne le rendait nécessaire. Le véritable mobile est ailleurs. Bonaparte, au lendemain de Brumaire, s'était trouvé aux prises avec de grosses difficultés financières, il avait alors mesuré la puissance et l'indépendance des gros banquiers; un homme d'État pénétrant et despotique comme il était ne pouvait admettre que le gouvernement restât dans leur dépendance; c'est pour rétablir la prééminence de l'État qu'il créa

1. Courtois, *Histoire des Banques*, p. 116. Fiévée écrit, en avril 1811 : « la Banque de France a été fondée pour faire tomber l'intérêt de l'argent, et elle a atteint le but qu'on se proposait, *mais seulement dans les hautes relations commerciales* et en ne prenant que des effets de 60 à 90 jours » (*Correspondance*, t. III, p. 117). En février 1806 il signale un mouvement en faveur du rétablissement de la Caisse du commerce et ajoute « il serait difficile de former contre une objection valable » (*Ibid.*, t. II, p. 189).

2. La Banque fonda, en 1808 seulement, des comptoirs à Lyon et à Rouen, en 1810 à Lille.

3. Voir sur ce point l'étude de M. de Lanzac de Laborie : il a le premier bien mis en évidence les résistances de la Banque et sa répugnance à accepter un privilège que le gouvernement lui faisait payer trop cher, à son gré.

une banque privilégiée, mais soumise au gouvernement qui nomme son directeur. Il avait également compris l'importance du crédit dans la vie générale du pays, le contrôle qu'il exerce sur la production industrielle, sur le mouvement commercial — et il voulait posséder ce pouvoir de contrôle.

Voilà pourquoi il créa un instrument de crédit qui pût aider le Trésor, soutenir le cours de la rente, et dont il pût diriger l'action sur le marché. Nous ne disons pas que ce fut une erreur économique, mais nous pouvons affirmer que ce fut avant tout une création politique.

CHARLES BALLOT.

UN LYCÉE SOUS L'EMPIRE

LE LYCÉE DE POITIERS (1802-1815)

I

Les Écoles centrales, établies par la loi du 3 brumaire an IV, avaient donné des résultats divers. Les unes, bénéficiant de circonstances heureuses, avaient pleinement réussi : de ce nombre étaient celles du Doubs et de la Haute-Garonne. Les autres, moins favorisées au point de vue du personnel enseignant, plus attaquées aussi peut-être, végétèrent, telles les écoles centrales de l'Aude, de la Sarthe et du Rhône. L'école centrale de la Vienne, s'il faut en croire les rapports préfectoraux, pouvait compter parmi les établissements privilégiés[1]. Mais son existence devait être éphémère puisque, par la loi du 11 floréal an X, le Premier Consul entreprit la réorganisation de l'Enseignement et remplaça les Écoles centrales par des lycées nationaux et des Écoles secondaires communales ou privées. Il fut d'abord stipulé « qu'il y aurait au moins un lycée par arrondissement de chaque tribunal d'appel », puis du 24 vendémiaire an XI au 16 floréal an XII, le nombre des lycées fut fixé définitivement à 45 dont 36 pour l'Ancienne France et 9 pour les départements nouveaux. Les chiffres seuls étaient donnés officiellement; les villes dans lesquelles un lycée devait être créé n'étaient pas indiquées pour des raisons que l'on comprendra facilement : le gouvernement comptait bien, en effet, sur l'empressement des villes et sur leur rivalité pour leur faire supporter une partie des frais nécessités par l'organisation nouvelle.

1. L'École centrale de la Vienne comptait 431 élèves. M. Aulard met en doute ce chiffre et pense qu'il doit être ramené à 241. (*Napoléon et le Monopole Universitaire*, p. 27, note.) Il convient toutefois de faire remarquer que l'école centrale de la Vienne avait bénéficié d'un personnel enseignant réellement remarquable. (*Arch. dép. de la Vienne*, T 4.)

Ces calculs étaient justes, en ce qui concerne Poitiers. Dès la promulgation de la loi du 11 floréal an X, la municipalité à la tête de laquelle se trouvait un maire actif et remuant M. Bourgeois, écrivit au ministre de l'Intérieur Thibaudeau pour lui faire valoir les arguments en faveur de la création d'un lycée à Poitiers[1]. Les raisons qu'il donne sont d'ordre hygiénique, moral et esthétique : « Poitiers est une ville calme et tranquille, écrit-il, et le commerce peu actif, y rend les mœurs moins corrompues... De plus la campagne aux environs est fort jolie. » Enfin — et l'argument lui paraît décisif — il ne faut pas oublier l'éclat de l'antique Université poitevine et il faut considérer, également, que c'est la capitale du Poitou qui accueillit l'Imprimerie presque à sa naissance.

La réponse du ministre fut vague[2] et ne rassura pas le maire de Poitiers qui avait de bonnes raisons de redouter les démarches tentées par les villes voisines, Tours et Angoulême, par exemple[3]. Énergiquement soutenu par son conseil municipal le maire ne négligea aucun des moyens propres à attirer l'attention et la bienveillance du gouvernement : il fut autorisé à prendre au nom de la commune tous les engagements que le gouvernement jugerait nécessaires pour l'établissement d'un lycée[4].

Ces frais furent évalués par les inspecteurs généraux envoyés à Poitiers pour procéder à l'examen des locaux, à 70000 francs environ que le maire se procura d'ailleurs assez difficilement en faisant un emprunt, garanti par la municipalité : les conditions offraient peu d'avantages aux bailleurs de fonds, qui devaient récupérer leur capital, sans intérêts, dans un délai de dix années. Les souscripteurs n'étaient donc pas attirés par la promesse d'une bonne affaire, mais plutôt par la satisfaction de concourir à une bonne œuvre et l'un des premiers envois recueillis fut celui du conseiller d'État Thibaudeau, qui, en sa qualitité de Poitevin, se fit inscrire pour la somme de 200 francs[5]. Son exemple fut suivi. De tous les coins du département, des communes de Cissé, de

1. La lettre est datée du 16 floréal an X (*Arch. dép. de la Vienne*).
2. *Arch. dép.* (T 1, L 1).
3. Boissonnade et Bernard, *Histoire du Collège et du Lycée d'Angoulême.*
4. Séance du 25 vendémiaire an XI.
5. *Arch. dep. de la Vienne*, T 1, L 1.

Vandeuvre, de Loudun, de Châtellerault, le maire de Poitiers reçut quelques milliers de francs. Chose bizarre, la population de Poitiers semble manifester en cette occasion moins d'empressement que les villes et les communes voisines. A la suite d'un nouvel et pressant appel du maire, on parvint à réunir la somme demandée[1] et en conséquence le gouvernement décida l'établissement d'un lycée à Poitiers le 16 floréal an XI et décréta par la même occasion la fermeture des écoles centrales de la Vendée, de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres, et naturellement, de la Vienne.

*
* *

Le lycée devait être installé dans les locaux du vieux collège Sainte-Marthe, fondé par Henri IV et qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, était dirigé par les Jésuites. A en juger par les articles publiés dans les journaux locaux[2] — peut-être inspirés, il est vrai — et surtout par les nombreuses lettres de félicitations adressées au maire de Poitiers par des particuliers[3], la satisfaction paraît avoir été générale et laisse l'impression qu'on attend de la réforme du Premier Consul, de meilleurs résultats que ceux qui ont été obtenus jusque-là.

Mais le zèle de la municipalité semble se ralentir dès que l'établissement du lycée fut définitivement décidé. La lenteur avec laquelle furent effectuées les réparations — qui lui incombaient — en retardèrent l'ouverture qui ne put avoir lieu, à la date fixée, en mai 1803. D'un autre côté, il est vrai, on ne se hâtait guère à Paris de choisir et de désigner le personnel administratif et enseignant, d'assurer le recrutement des élèves, et il fallut plus d'une année

1. Parmi les lettres qui accompagnaient les offrandes, il en est de pompeuses et de solennelles qui font sourire. Telle est celle adressée au Maire par le Receveur général du département de la Vienne et qui peut être citée, à titre d'exemple :

« Les mœurs, citoyen, sourient, et je sens que, tressaillant à l'avance dans le sein de leurs auteurs, nos neveux bénissent comme nous le Génie restaurateur auquel nous devons le bienfait d'un lycée. Honoré d'être compté parmi les citoyens qui ont concouru à cet Etablissement, je vous prie, citoyen Maire, de regarder comme classé parmi mes engagements les plus sacrés, celui que j'ai souscrit pour une œuvre si éternellement utile au Corps social. » (*Arch. dép. de la Vienne*, T_1, L_1.

2. Le *Journal de la Vienne*, 13 déc. 1803.

3. *Archives municipales de Poitiers*, 1802-1815.

pour achever tous ces préparatifs et mettre le lycée en état d'ouvrir ses portes.

Dès le début de prairial an XII, le préfet de la Vienne avait cru devoir recommander au conseiller d'État, trois candidats pour occuper les postes de proviseur, de censeur et de procureur gérant. Deux d'entre eux furent acceptés : M. Brault, proviseur, M. Chevalier, procureur gérant. Le premier proviseur du lycée de Poitiers était un ancien magistrat. Il était âgé de soixante ans au moment où il fut chargé d'une fonction à laquelle il n'était nullement préparé. Pendant les sept années qu'il resta à la tête du lycée, son rôle paraît avoir été purement représentatif : il semble même qu'à diverses reprises, il ait manqué d'initiative et d'énergie[1].

Le censeur, M. Bernard, suppléa fort à propos à l'incapacité du Proviseur. Appartenant à l'Enseignement depuis de longues années déjà, il avait l'expérience et surtout l'activité qui manquaient à son supérieur. Le censeur fut, à cette époque, le chef incontesté du lycée pour la prospérité duquel il se dépensa sans compter de 1804 à 1811. Toutes les questions concernant la discipline et les études étaient réglées par lui et le Proviseur eut le bon esprit d'abandonner au Censeur la direction effective de son Établissement.

Le Procureur gérant, M. Chevalier, était un ancien professeur de droit de Poitiers, et semble avoir été à la hauteur de la tâche qui lui incombait. La fonction du procureur gérant était plus étendue que celle de l'économe actuel : ses responsabilités surtout étaient plus grandes. La nourriture des élèves, leur entretien, la surveillance du personnel domestique, les rapports avec les fournisseurs, les réparations des locaux et du matériel, toutes ces fonctions regardaient exclusivement le procureur gérant, et le proviseur, contrairement à ce qui existe aujourd'hui, restait absolument étranger à la gestion matérielle de l'Établissement. Le Procureur gérant était personnellement responsable de toute irré-

1. Lors de l'Enquête aux Préfets sur la situation de l'Enseignement secondaire dans le département, en 1810, le Préfet de la Vienne apprécie M. Brault de la façon suivante : « Ce fonctionnaire, écrit-il, ne paraît pas être à sa place au lycée, malgré sa bonne volonté. » (*Arch. dép. de la Vienne*, T 1, L 1.)

gularité : chaque trimestre il devait fournir à l'Administration un état extrêmement détaillé de la situation financière du lycée et ces rapports fournis ponctuellement témoignent des qualités de M. Chevalier qui conserva ses fonctions jusqu'en 1813.

Une des grandes difficultés que l'organisation nouvelle allait avoir à surmonter, consistait dans le choix du personnel enseignant et dans l'élaboration des programmes, travail difficile et délicat, question de la plus haute importance si l'on songe que l'échec du plus grand nombre des Écoles centrales doit être attribué, en grande partie, à l'absence de réglementation dans toutes les branches de l'Enseignement, à l'anarchie des Études beaucoup plus qu'à l'inaptitude pédagogique du personnel enseignant qui montra en général de réelles qualités[1].

Sous ce rapport, l'École centrale de la Vienne avait même été privilégiée. Les professeurs avaient fait ailleurs leurs preuves et paraissent même avoir été bien au-dessus de la tâche qui leur incombait. Il eût donc été naturel qu'ils conservassent tous leurs fonctions du lycée. Il n'en fut pas ainsi. Des anciens professeurs de l'École centrale de la Vienne quatre seulement furent maintenus au lycée[2] : MM. Fradin, Odezenne et Ricque professeurs de lettres ; M. Couteault, professeur de mathématiques transcendantes. Les autres avaient été choisis par les Inspecteurs généraux chargés de ce soin dans d'autres écoles centrales ou dans de simples écoles secondaires privées[3]. M. Bernardy le nouveau professeur de Belles-Lettres avait été professeur à l'École centrale de la Charente où il enseignait la législation[4]. M. Bernardeau, second professeur de mathématiques, avait été jadis chargé d'un cours de Philosophie à l'Université de Poitiers. Les deux autres professeurs de sciences.

1. M. Aulard, dans son ouvrage, cité plus haut, explique clairement les causes de la décadence des Écoles centrales (p. 32 et suiv.).

2. Ils furent nommés par décret du 20 août 1804, sur la proposition de la 3e Commission des Inspecteurs généraux des Études. Le *Journal de la Vienne* du 21 août 1804, en mentionnant le décret, y signale des erreurs. Entre autres, il prétend que M. Odezenne n'a jamais été professeur à l'École Centrale de la Vienne. En réalité, M. Odezenne fut nommé professeur, mais n'y exerça pas.

3. En mai 1803, les préfets avaient invité, par voie d'affiche, tous ceux qui désiraient une chaire dans un lycée, à subir l'examen préalable devant les 3 inspecteurs généraux chargés de ce soin.

4. Rectification du *Journal de la Vienne* du 21 août 1804.

MM. Laspin et Demeré, avaient exercé l'un dans une école privée de Saint-Jean-d'Angély, l'autre à l'École centrale des Deux-Sèvres.

Enfin, conformément au décret du 8 pluviôse an XIII, le proviseur avait la faculté de choisir les maîtres d'études chargés de la surveillance des élèves pendant tous les exercices étrangers à la classe. La fonction de répétiteur alors n'existait pas et ces maîtres d'études devaient, au surplus, remplacer les professeurs absents ou malades pour peu de temps [1]. Le proviseur choisit les nouveaux maîtres parmi ceux qui avaient été déjà pourvus des mêmes fonctions soit dans des Institutions privées de Poitiers, soit dans des écoles secondaires du département, et fit ratifier son choix par le Conseil d'Administration du lycée le 1er vendémiaire an XII.

Mais il ne suffisait pas de créer des lycées, il fallait assurer leur prospérité en organisant le recrutement des élèves sur une base régulière et permanente : le Premier Consul pensa l'avoir trouvée en appliquant le système des bourses qui présentait, pensait-il, un double avantage : d'abord celui de maintenir dans chaque lycée une élite d'élèves destinés à attirer par leurs succès scolaires les élèves payants; ensuite celui de permettre l'accès de l'enseignement secondaire aux plus méritants des enfants du peuple [2].

Au moment où un lycée était créé, un décret spécial déterminait le nombre de boursiers qu'il recevrait, nombre qui variait suivant l'importance du lycée et les ressources du département et de la région. Car ces bourses étaient à proprement parler régionales, les frais devant en être supportés par la ville de Poitiers et les villes voisines, Châtellerault, Loudun, Montmorillon, Civray, Niort, la Rochelle et Fontenay-le-Comte [3]. Le nombre des boursiers qui devaient être entretenus au lycée avait été fixé à 30 en 1803, puis plus tard en 1806 à 50. Jamais ces chiffres ne furent atteints et

1. A cet effet, ils devaient justifier d'un « brevet de Capacité » pour une classe déterminée. Ce grade était conféré par le chef de l'Établissement où avaient exercé déjà les Maitres d'Études.

2. Cette intention démocratique est contestée par M. Aulard (*ouv. cité*, p. 88).

3. Cette mesure paraît d'ailleurs avoir été assez impopulaire dans chacune de ces localités. Les protestations des corps municipaux contre ces charges arbitraires se succèdent de 1803 à 1815. (*Arch. dép. de la Vienne*, T1, L1.)

il n'y eut à aucun moment plus de 25 à 28 boursiers au lycée[1].

C'était absolument insuffisant; vingt-huit élèves répartis sur diverses classes, ne forment pas un noyau assez compact pour permettre d'espérer les succès nécessaires. C'est ce que le Premier Consul avait fort bien compris au moment même où il consentait à la création d'un lycée à Poitiers et par le décret du 16 floréal an XI il décidait que 30 élèves du Prytanée seraient placés au lycée de Poitiers[2].

Enfin une troisième catégorie d'élèves comprenait les élèves ordinaires ou payants qui furent dès 1805 les plus nombreux au lycée. Les prix de pension et d'externat subirent d'assez fréquentes variations de 1802 à 1815. Au début, le prix de l'internat avait été fixé à 650 francs y compris les frais de livres et dépenses d'études. En 1811 on le diminua de plus de quarante francs mais pour lui faire subir à la fin de 1814 une nouvelle augmentation qui le portait à 690 francs, environ. Il est vrai que le trousseau était fourni une fois pour toutes par la famille et que le lycée prenait à sa charge les frais d'habillement et d'équipement complets pendant toute la durée des études.

Les élèves qui suivaient les cours du lycée en qualité d'externes libres[3] devaient acquitter une rétribution qui variait de 36 à 70 francs par an[4].

Nous aurons à examiner plus loin quels furent les résultats généraux de cette organisation au double point de vue matériel et intellectuel. Notons seulement que le nombre des élèves du lycée de Poitiers atteignit très rapidement un chiffre respectable[5] et

1. Et ce ne fut pas sans peine que ce chiffre put être maintenu! De toutes les villes citées plus haut et auxquelles incombait une partie de ces dépenses, seules Niort et la Rochelle s'acquittèrent ponctuellement de leur dette! Mais que de fois le Proviseur eut à se plaindre à l'autorité académique, de la mauvaise volonté de Châtellerault et même de Poitiers!

2. Il en fut de même au lycée de Bordeaux (Aulard., *ouv. cité*, p. 104).

3. Il n'est fait mention nulle part, à cette époque, des demi-pensionnaires ni des externes surveillés.

4. Décret du 26 brumaire an XIII.

5. Le lycée de Poitiers comptait en 1805, c'est-à-dire trois ans à peine après son ouverture, 200 internes et plus de 100 externes. On peut comparer ce résultat avec celui obtenu, à la même époque par les lycées de Bordeaux et de Lyon. Le premier possède un effectif de 230 élèves dont 100 boursiers, 58 internes payants et 72 externes. Le lycée de Lyon n'avait pas plus de 200 élèves, en tout (Voir Aulard, *ouv. cité*, p. 103 et suiv.).

dont les éléments se décomposent ainsi : 28 p. 100 environ d'élèves non payants (boursiers et élèves enlevés au Prytanée) et 72 p. 100 d'élèves payants[1]. La proportion était normale.

II

Dans un aperçu même aussi général que le sera celui-ci du fonctionnement d'un lycée sous l'Empire, il convient de distinguer deux périodes. La première, qu'on pourrait appeler période de début, comprend les cinq années pendant lesquelles les lycées vécurent sous le régime de la loi du 11 floréal an X. La seconde, la plus importante, correspond au régime du Monopole universitaire, institué par la création de l'Université impériale, en 1806, appliqué en 1808 seulement.

La loi de floréal an X n'était, dans l'esprit de Napoléon Ier, qu'une étape dans la voie de l'organisation qu'il s'était tracée[2]. C'était un essai qui ne lui donna pas toute satisfaction, apparemment, puisqu'un régime nouveau fut institué. Néanmoins, il est permis de penser, que si les résultats obtenus par la plus grande partie des lycées de France avaient été analogues à ceux qu'obtint le lycée de Poitiers, le Monopole universitaire n'aurait pas eu sa raison d'être.

En effet, si les débuts furent pénibles dans nombre de lycées en raison de l'hostilité de l'opinion ou de la concurrence des institutions religieuses[3], il n'en fut pas ainsi au lycée de Poitiers qui comptait, un an après son ouverture, plus de trois cents élèves,

Le personnel administratif et enseignant se multipliait et l'examen des pièces officielles, circulaires, notes diverses datant de cette époque laisse nettement l'impression du bon fonctionnement de la discipline et des études.

1. En 1804, 1805 et 1806, le Conseil municipal de Poitiers et le Conseil général de la Vienne, constatent, à l'issue de leurs délibérations, la prospérité de plus en plus grande du lycée et votent des félicitations à l'Administration et au Corps enseignant (Délibérat. du Corps municipal et du Conseil général).

2. A. Aulard, *Napoléon et le Monopole*, p. 141 et suiv.

3. M. Aulard donne à ce sujet des renseignements précis en ce qui concerne les lycées de Lyon et de Bordeaux (*ouv. cité*, p. 103 et suiv.).

Le 26 mars 1805, peu de temps après la rentrée, le conseil d'Administration du lycée fit distribuer des prix aux meilleurs élèves, Le Censeur, à cette occasion, prononça un discours dans lequel il exalta le régime de la loi de floréal an X. A l'issue de cette cérémonie, il donna lecture de deux arrêtés : l'un, instituant une messe quotidienne obligatoire pour les catholiques internes et externes et prescrivant l'enseignement du catéchisme d'une façon régulière; l'autre décidant l'établissement d'une classe élémentaire de septième confiée à l'aumônier : M. Audios[1].

Quelques mois plus tard, en mai 1805, Fourcroy conseiller d'État, accompagné de M. Lefèvre-Gineau, inspecteur général des Études, vint visiter le lycée.

« Ils furent, dit le *Journal de la Vienne*, reçus à leur arrivée par une foule d'élèves qui criaient : « Vive l'Empereur; vivent les Commissaires du Gouvernement! » Le local, visité par les inspecteurs, fut trouvé très bien aménagé, ainsi que chaque classe en particulier. Cette visite qui n'a pas manqué de satisfaire les commissaires du gouvernement, prouve combien l'Empereur attache de prix à l'institution des lycées[2]. »

Sans entrer ici dans les détails de l'enseignement sur lesquels il faudra revenir plus loin, il importe de signaler dès maintenant quelle part plus importante fut donnée à l'enseignement des lettres. Les Écoles Centrales, pour la plupart, avaient représenté la tendance contraire : l'enseignement scientifique y avait prévalu. Désormais, c'est le latin qui est à la place d'honneur et l'on vit renaître les humanités, un moment abandonnées, sous la forme de dissertations latines et de solennels hexamètres[3].

1. Le premier aumônier du lycée fut l'abbé Rouhet (1803-1805).

2. Article du 26 mars 1805, inspiré par le censeur M. Bernard. Le Journal s'étend ensuite sur la fête qui fut donnée au lycée à cette occasion. Au cours de celle-ci, un jeune élève de seize ans vint présenter à Fourcroy en témoignage de bienvenue ces vers latins, laborieusement composés :

« ... Vivat Napoléo! Vivat Furcrenus, uter que
Vivat Musarum et sophiae columenque decusque!
Vivat Furceni doctus comes! Haec sacra nostris
Nomina semper erunt animis, stimulique laboris.
Vivat Napoléo, sua quantum gloria Vivet!! »

3. Voici un aperçu des sujets offerts à l'inspiration des élèves : « Bienfaits de l'Empereur ». « L'amour de la gloire est une condition essentielle de la prospérité

Autre fait à noter : au moment de la création des lycées, l'enseignement religieux avait été adopté en principe, mais sans faire l'objet de dispositions spéciales. La création d'un cours d'Instruction religieuse obligatoire témoigne de la tendance nouvelle[1].

De 1805 à 1808, le lycée continua à prospérer, lentement, il est vrai, mais chaque rentrée fut marquée par un accroissement du nombre des élèves, résultat fort appréciable, si l'on envisage la situation précaire de bien d'autres lycées pendant les mêmes années[2]. Néanmoins il est permis de penser que cette prospérité n'eût pas duré longtemps si l'état de choses créé par la loi de floréal an X, avait été maintenu : les pensions et les institutions se multiplièrent, en effet, à Poitiers, de 1802 à 1811 et l'une d'elles, dirigée par M. Pontois, ex-professeur à l'École centrale de la Vienne, faisait au lycée une concurrence sérieuse[3]. Partout les lycées étaient menacés. La loi du 10 mai 1806 et surtout les décrets de 1808 et de 1811 étaient destinés à les protéger : ils restèrent souvent sans efficacité.

*
* *

Conformément à l'article 3 du décret de mars 1808[4], Proviseurs, censeur, professeurs, avaient consenti à faire partie de l'Université impériale et s'étaient engagés à se conformer aux nouveaux statuts. A ce moment, on n'avait pas encore modifié le personnel administratif du lycée de Poitiers. M. Brault resta proviseur jusqu'en 1810 et M. Bernard, censeur jusqu'en 1809. Ce

d'un peuple », etc. L'Histoire romaine, dans la personne de César et, plus souvent encore d'Auguste, offrait d'inépuisables thèmes.

1. L'Histoire comparée des religions était inscrite au programme des lycées. Je n'ai trouvé nulle trace de ce dernier enseignement dans les documents concernant le lycée de Poitiers. M. Aulard formule à ce sujet des réserves qui se justifient, par conséquent (*ouv. cité*, p. 97).

2. Et, en particulier, ceux de Quimper et de Clermont, impuissants à triompher de la concurrence des petits séminaires. (Voir Ch. Schmidt, *la Réforme de l'Université impériale en 1811*, p. 55 et suiv.)

3. Dès 1805, il y avait cinq établissements privés d'Enseignement secondaire à Poitiers qui groupaient ensemble plus de 280 élèves. L'Institution Pontois en avait à elle seule 85 dont 70 pensionnaires et 15 externes (*Arch. mun. 1802-1815*).

4. La loi de 1806 établissait le Monopole universitaire. L'économie générale du nouveau régime fut réglée par les décrets du 17 mars 1888 et par le règlement de police du 19 sept. 1809. (Dalloz, *Lois et décrets*, t. 34.)

dernier fut remplacé alors par l'abbé Ricque, curé de Pleumartin, qui ne resta censeur qu'un an et fut nommé proviseur en remplacement de M. Brault en 1810.

La discipline, au moment de la création des lycées, avait été établie sur une base absolument militaire.

Dans l'esprit de l'Empereur, les lycées étaient avant tout de petites casernes où le futur soldat devait faire l'apprentissage de la vie des camps. La création du monopole universitaire ne modifia pas cette tendance : tout au contraire elle l'accusa davantage. Avant 1808, on avait laissé aux proviseurs une certaine latitude dans le choix des maîtres d'études : il n'en fut plus ainsi avec le régime nouveau. Ces fonctions, si délicates, de maîtres d'études furent confiées de préférence à de vieux sous-officiers invalides[1].

Au lycée de Poitiers, les élèves étaient divisés en compagnie de 25 avec un sergent et 4 caporaux[2]. Les internes y étaient répartis suivant leur âge et leur cours d'études. Chaque division couchait dans un dortoir et un maître surveillait partout la conduite et veillait au maintien de l'ordre. Le silence absolu était obligatoire dans tous les mouvements, qui devaient s'opérer en rang et au pas. Chaque exercice était commandé par un roulement de tambour. Les sanctions étaient assez diverses : le cachot était la plus ordinaire, encore qu'elle ne s'appliquât qu'aux graves manquements à la discipline : les autres punitions consistaient dans d'interminables pensums, les arrêts, le pain sec et enfin la réprimande publique qui paraît avoir été la plus sensible à l'amour-propre des élèves.

D'une façon générale l'esprit n'était pas mauvais au lycée de Poitiers[3]. De 1804 à 1815 il n'apparaît nulle part qu'il se soit produit de ces actes d'indiscipline collective qu'il soit nécessaire de réprimer énergiquement[4]. En juillet 1808 un différend éclata entre

1. Règlement de police du 19 septembre 1909.

2. Choisis parmi les meilleurs élèves de la compagnie. Ils dirigeaient surtout les jeux et commandaient parfois les marches et les exercices militaires.

3. Les inspecteurs généraux n'étaient pas de cet avis, ainsi qu'en témoigne leur rapport concernant le lycée de Poitiers et reproduit par M. Aulard (*ouv. cité*, p. 272). Leurs critiques, il est vrai, sont assez vagues et pourraient s'appliquer aux élèves de n'importe quel lycée.

4. J'entends ici, par exemple, la révolte d'une division tout entière. Bien entendu, « le chahut » n'y était pas inconnu des élèves et, comme ailleurs, la majorité se laissait souvent conduire par quelques meneurs turbulents.

la municipalité et le lycée au sujet d'une interdiction faite aux élèves d'entrer dans le parc de Blossac : Quelle en avait été la cause? Quelques dégradations? peut-être des mutilations d'arbres ou quelque farce d'un goût douteux jouée à de paisibles promeneurs? L'enquête, assez incomplète, ne le dit pas. Toujours est-il que le proviseur protesta énergiquement contre la décision du maire et porta ses doléances au Préfet. Le ministre de l'Intérieur s'en mêla et, dans une lettre au préfet il l'invita à prendre une décision « qui concilie la police publique avec la jouissance des élèves[1].

La vie intérieure, au lycée, pouvait passer, à juste titre pour monotone. Les congés étaient rares[2]. 1° Le jour de l'an et le lendemain; — 2° le lundi et le mardi gras; — 3° les trois derniers jours de la semaine sainte et le lundi de Pâques; — 4° le jour de la Saint-Charlemagne (28 janvier); — 5° les grandes vacances (septembre et octobre) et, extraordinairement, les fêtes ordonnées par le gouvernement.

Parmi ces fêtes qui venaient rompre la monotonie d'une existence monacale il en était de deux sortes, les fêtes religieuses et les fêtes civiles.

Les premières étaient strictement observées par l'assistance des élèves aux offices, accompagnés de leurs maîtres et de leurs professeurs. L'administration du lycée, surtout lorsqu'elle eut à sa tête l'abbé Ricque, veilla avec un soin tout particulier à l'éclat des fêtes religieuses et au maintien de la foi chez les élèves, tâche que l'indignité d'un aumônier avait rendue particulièrement délicate[3].

Les fêtes civiles, plus nombreuses peut-être encore, comprenaient les visites des inspecteurs, les circonstances exceptionnelles, anniversaires, fêtes, etc., etc., enfin les distributions de prix.

1. Lettre du 3 août 1808.
2. Ils furent réglés par le décret du 1er décembre 1807.
3. Les inspecteurs généraux se plaignaient également du relâchement des exercices religieux au lycée. « Malgré le louable zèle de M. Ricque, s'exprime leur rapport, il y aura beaucoup à faire encore pour rétablir parmi les élèves la pureté des mœurs et les rappeler à l'amour de la religion qui en est la sauvegarde. » Et M. Aulard, qui cite quelques passages de ce rapport, ajoute qu'au lycée de Poitiers le zèle religieux était tel qu'il fallait qu'un élève eût fait ses Pâques pour obtenir des vacances. Rien ne permet d'affirmer que cette règle ait été ponctuellement appliquée.

Celles-ci étaient toujours entourées de la plus grande solennité. Elles avaient lieu aux premiers jours de septembre dans la chapelle du lycée et toutes les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques y assistaient. Généralement trois discours y étaient prononcés par le Proviseur, le Préfet ou l'Évêque et un professeur qui laissait aux précédents orateurs le domaine de la politique ou de la morale et se contentait de développer un aphorisme pédagogique.

A l'occasion de chaque fête un banquet était servi où maîtres et élèves fraternisaient gaiement. A ces agapes succédait parfois une représentation théâtrale, mais la coutume s'en fit assez rare à partir de 1808.

Telles étaient la discipline et la vie intérieure dans un lycée d'il y a cent ans. Le caractère des études et la physionomie du personnel enseignant méritent enfin de retenir quelque temps l'attention.

Dès 1803, on a pu s'en rendre compte, la tendance nouvelle des études est marquée par un retour partiel aux méthodes anciennes. Après 1808, elle s'affirma de plus en plus et l'enseignement des Belles-Lettres reprit presque le rang qu'il avait occupé jadis. Si les mathématiques n'en furent pas sacrifiées, par contre les sciences naturelles et historiques n'y gagnèrent rien[1].

La nomination de l'humaniste Fontanes à la tête de l'Université, à la place du chimiste Fourcroy, indique suffisamment de quel côté penchaient les préférences de l'Empereur.

Mais cet enseignement des lettres devait être envisagé d'une façon toute spéciale : il suffit de relire les instructions du grand maître et même de feuilleter seulement les programmes pour se rendre compte des préoccupations qui les animaient. Il était recommandé, par exemple, aux professeurs de français de faire connaître aux élèves Corneille et Bossuet. « *Cinna*, le chef-d'œuvre de Corneille, devra être expliqué et appris en entier par les élèves[2]. »

1. Guizot, qui admira fort l'Uuiversité impériale, dans son ensemble, lui reproche d'avoir sacrifié les sciences historiques et l'étude de l'antiquité. (*Essai sur l'Histoire et l'État Actuel de l'Instruction publique.*)

2. Recueil de lois et règlements.

Voici maintenant, conformément au prospectus édité par les soins du lycée de Poitiers, la façon dont étaient divisées les études dans cet établissement[1].

... « 1° L'enfance est d'abord formée à la connaissance de la langue et de la grammaire française. La langue latine est enseignée par les méthodes sûres des Lhomond et des Dumarsais ; tous dans ce premier cours apprennent les éléments du calcul.

« 2° A ce premier cours en succède un plus élevé; on donne plus de temps au latin, au grec et au français.

« 3° Enfin, dans le troisième cours, les élèves reçoivent le complément de l'instruction. Là, chacun d'eux est libre d'opter à sa guise. Ceux qui veulent se consacrer à la littérature étudient la Rhétorique suivant les principes de Cicéron et de Quintilien; ceux, au contraire, qui se destinent aux Écoles spéciales du gouvernement, ont à leur disposition un cours complet de Mathématiques. »

Tels sont les termes, un peu vagues, du Prospectus. En fait, l'enseignement était ainsi distribué : deux années de grammaire, deux années d'humanités, une année de rhétorique, une année de mathématiques[2]. Le lycée de Poitiers possédait, en outre, une chaire de Mathématiques transcendantes, destinée à la préparation des grandes écoles et une chaire de philosophie[3].

Le lycée de Poitiers comptait huit professeurs[4] qui avaient conservé leur poste après l'organisation de l'Université impériale et qui avaient dû pour cela se plier aux exigences d'un règlement monastique[5]. Par le décret de Saint-Cloud le classement des membres de l'Université avait été fixé de la façon suivante : le personnel enseignant d'un lycée se divisait en trois ordres. Les professeurs des classes supérieures appartenant au 1er ordre avaient un traitement de 1 500 francs, ceux du second ordre 1 280 francs

1. Prospectus du lycée de Poitiers (années 1808-1809, etc.).
2. A. Aulard, *Napoléon et le Monopole*, p. 274-275.
3. Arrêté de février 1810.
4. Et non dix qu'il aurait dû avoir normalement comme chef-lieu d'académie.
5. Et en particulier, à la vie en commun au lycée. De plus l'article 101, titre IV, du décret du 17 mars 1808 astreignait les proviseurs, censeurs, principaux, régents de collège, au célibat. Aucune femme ne pouvait être logée ni reçue dans l'intérieur des lycées et collèges (art. 102).

et ceux de 3e ordre 1 000 francs. Indépendamment de leur traitement fixe, le Censeur et le Proviseur bénéficiaient d'un « boni » supplémentaire fourni par le dixième de la pension des élèves payants : on l'appelait le casuel.

Les qualités pédagogiques, la compétence du personnel enseignant du lycée sont attestées par les succès brillants des candidats aux examens et aux concours des Grandes Écoles. Le professeur de Première, M. Bernardy, avait jadis enseigné les Belles-Lettres à l'École centrale d'Angoulême. Son zèle napoléonien n'avait pas été pour rien dans sa nomination à Poitiers. C'était d'ailleurs un esprit cultivé, excellent professeur, un humaniste d'ancien régime. Son souvenir est resté, grâce aux entrefilets du *Journal de la Vienne* qui ne cesse de célébrer ses talents et sa valeur professionnelle. Lui-même manquait rarement une occasion de se produire et chaque anniversaire glorieux qui se célébrait fournissait à sa muse le prétexte d'alimenter la chronique littéraire du *Journal de la Vienne*[1].

Le zèle napoléonien de M. Bernardy ne se prolonge pas après 1815.

M. Fradin, professeur de seconde, est une personnalité plus intéressante encore.

Né le 30 avril 1769, docteur en droit en 1789, il fut professeur de philosophie au collège de Poitiers en 1791.

Pendant toute la Révolution il joua un rôle considérable dans la région; procureur syndic du département (1793-95) il multiplia, dans les clubs et les comités, les discours et les harangues. Jusqu'au 9 thermidor, il fut un des partisans les plus violents de la politique de Robespierre. Il engage perpétuellement le peuple à « se méfier des sourdes menées de l'aristocratie ». Il préconise l'instruction du peuple et termine un discours prononcé dans une réunion par ces mots; « La souveraineté du peuple vaut bien la puissance des rois; la force populaire vaut bien la ligue des

1. Il célébra, par les vers suivants, la naissance du roi de Rome :

... « Ces temps de l'âge d'or que prédisait Virgile
Par la faveur des dieux nous sont rendus :
Oui, sous le fils d'un autre Achille,
Nous reverrons encor cet âge si tranquille
Ces temps du grand Auguste et du sage Titus. »

Tyrans. Justice, Humanité, Démocratie, voilà le cri des Républicains. La France restera libre ou la France ne sera plus[1]. »

Après Thermidor, Fradin changea subitement d'attitude. Il ne fait plus parler de lui et en 1795 il accepte un poste de professeur à l'école centrale. Pendant six ans il se consacra uniquement à ses fonctions nouvelles et cette attitude lui valut peut-être de conserver son poste au lycée lors de sa création. Le 1er mai 1806, au moment de la réorganisation des Facultés, il est nommé professeur suppléant à l'école de droit, puis en 1809, professeur d'Histoire à la Faculté des lettres. Son activité remarquable lui permit d'accomplir à la fois sa triple tâche au lycée, à la Faculté de droit et à la Faculté des Lettres. Il lui était ainsi difficile, il est vrai, de s'occuper d'autre chose. Après 1815, la politique le tente de nouveau. Élu député en 1819, il conserva son mandat jusqu'en 1825 et mourut très âgé à Poitiers en 1846. Au lycée où il était chargé du cours de seconde de 1805 à 1815, Fradin paraît avoir rempli très consciencieusement ses fonctions. Son savoir était en quelque sorte encyclopédique. Tour à tour poète, humaniste, historien, géographe, il avait publié, en 1807, une traduction du traité de Pomponius Méla intitulé : *De situ orbis*, dont le *Journal de la Vienne* vanta longuement les mérites.

M. Couteaud, professeur de mathématiques transcendantes, avait cherché à donner à son activité des résultats pratiques. Il s'était lancé dans la voie des inventions et avait imaginé un fourneau économique qui fut installé en 1807 dans les cuisines du lycée et qui valut à son inventeur les félicitations des inspecteurs et les dithyrambes du *Journal de la Vienne*.

La carrière universitaire des autres professeurs ne présente rien

1. A l'occasion de la fête de la Fédération, Fradin composa une chanson patriotique sur l'air de *La Marseillaise*. En voici un couplet, pris au hasard :

« Bons habitants de la campagne
Industrieux cultivateurs
Le courage de la Montagne
Brise vos fers, sèche vos pleurs (*bis*).
Plus de gabelles, plus d'entrées
Plus de dîmes, plus de seigneurs!
Plus de lapins dévastateurs!!
Plus de tailles, plus de corvées!!!
Aux Armes, citoyens, etc.

de saillant. Tous furent en réalité d'excellents maîtres et des fonctionnaires modèles dont le loyalisme fut hautement proclamé par le préfet de la Vienne en 1810[1].

Telles sont, rapidement esquissées, l'origine et la physionomie d'un de nos grands lycées de la région du Sud-Ouest, à l'époque impériale. Les premières années, on a pu le voir, furent prospères; contrairement aux autres lycées de Bordeaux, Lyon, Clermont, Reims, pour ne citer que ceux-là, celui de Poitiers n'eut pas trop à souffrir de la concurrence des petits séminaires ou des institutions et des pensions. Après 1808, il bénéficia de la protection plus efficace des pouvoirs publics, et grâce à une installation convenable, à un enseignement solide donné par des professeurs expérimentés, grâce surtout aux garanties qu'offrait à la bourgeoisie paisible et croyante du Poitou, la direction d'un ecclésiastique très apprécié de l'Évêque et des autorités de Poitiers, le lycée prospéra ainsi pendant ses quinze premières années; et si l'époque de la Restauration et de la Monarchie de juillet marqua pour lui un arrêt dans cette prospérité, celle-ci reparut plus grande que jamais sous le second Empire et semble ne pas s'être ralentie jusqu'à nos jours.

René Simon.

1. Lors de l'enquête, ordonnée par le duc de Rovigo, en 1810; le préfet en profita pour envoyer au ministre de la Police générale l'exemplaire d'un discours prononcé par un professeur « et qui révélait un excellent esprit ».

LE « WATERLOO » DE HENRY HOUSSAYE[1]

Le *Waterloo* de Henry Houssaye offre souvent des citations inexactes. Respecter la littéralité d'un texte, c'est un devoir élémentaire. Henry Houssaye s'y soustrait avec une complaisance véritablement excessive.

On sait l'admiration fort vive que professe Henry Houssaye envers Napoléon. Mais les sentiments de l'écrivain ne l'empêchent nullement de modifier les termes employés par l'Empereur. Une de ses opérations familières consiste à retrancher imperturbablement, tout en enfermant entre guillemets les phrases ainsi mutilées.

En voici trois exemples.

Parlant des cuirassiers et de la pénurie des cuirasses, Henry Houssaye attribue à Napoléon l'observation suivante : « Les hommes ne doivent pas perdre un moment pour rejoindre les escadrons de guerre, puisque l'on peut se battre sans cuirasse » (p. 19). Or Napoléon, à propos de plusieurs régiments de cuirassiers, a recommandé de leur faire connaître « que les hommes qu'ils ont disponibles ne doivent pas perdre un moment pour rejoindre les escadrons de guerre, puisqu'on peut se battre sans cuirasse » (*Correspondance*, 21 991). On voit que Henri Houssaye, au début de sa prétendue citation, a supprimé plusieurs mots, tout en lui attribuant une allure grammaticale absolument abusive.

Plus loin, au sujet de l'importance accordée par Napoléon à l'armement de Paris, Henry Houssaye prête à l'Empereur ces paroles, qui ont l'air d'un apophtegme militaire : « Il faut mettre du canon tant qu'on peut, car on se bat à coups de canon comme

1. Les citations de l'ouvrage examiné sont extraites de la 66e édition, Paris, in-12, 1910.

on se bat à coups de poing » (p. 25). Si l'on se reporte à la source consultée, on n'est pas peu surpris de lire ceci : « ... il faut que l'on puisse mettre du canon autant que l'ouvrage peut en contenir. d'après le principe que l'on se bat à coups de canon comme on se bat à coups de poing » (*Correspondance*, 21 995). L'Empereur, en effet, entend réformer les habitudes jusqu'alors suivies par le génie dans l'établissement des « ouvrages de campagne ». Son opinion n'a point la portée que lui donne Henry Houssaye, et le travestissement du texte aboutit à un contresens indéniable.

Mais il y a mieux.

Au début de la campagne de Belgique, le 14 juin 1815, Napoléon fait lire aux troupes une proclamation célèbre. Cet appel si éloquent et si habile, Henry Houssaye, non sans audace, le réduit si bien qu'il en devient méconnaissable. Suivant Henry Houssaye. Napoléon se serait ainsi exprimé :

« Soldats, c'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo et de Friedland qui décidèrent deux fois du destin de l'Europe. Alors, comme après Austerlitz, comme après Wagram, nous fûmes trop généreux. Aujourd'hui, cependant, coalisés contre nous, les princes que nous avons laissés sur le trône en veulent à l'indépendance et aux droits les plus sacrés de la France. Ils ont commencé la plus injuste des agressions. Marchons donc à leur rencontre : eux et nous, ne sommes-nous plus les mêmes hommes? » (P. 102.)

Il est évident que, par la vertu des guillemets et du renvoi à la *Correspondance* de Napoléon, tout lecteur non prévenu s'imaginera qu'il se trouve en face du texte fidèle, complet, authentique. de la proclamation. Illusion singulière, contre laquelle rien ne le protège, sauf s'il a l'idée de se référer à la *Correspondance*.

Si en effet on examine la proclamation réelle (*Correspondance*, 22 052), on s'aperçoit que Henry Houssaye en a cité à peu près le tiers, c'est-à-dire le premier paragraphe. Et encore avec des changements assez graves, puisque la seconde partie d'une phrase a été entièrement omise. Napoléon avait écrit :

« Alors, comme après Austerlitz, comme après Wagram, nous fûmes trop généreux ; nous crûmes aux protestations et aux serments des princes que nous laissâmes sur le trône ! »

Henry Houssaye a jugé bon de transporter dans une phrase de son cru un lambeau de ce texte, et à la place du mot « ils » il dit « les princes que nous avons laissés sur le trône », négligeant de s'arrêter aux mots : « nous crûmes aux protestations et aux serments ».

Quant aux deux autres tiers de la proclamation, Henry Houssaye les efface. Pas de points de suspension pour indiquer une lacune. Ainsi disparaissent et le passage haineux contre les Anglais : « Que ceux d'entre vous qui ont été prisonniers des Anglais nous fassent le récit de leurs pontons et des maux affreux qu'ils ont soufferts ! », et cette exclamation si caractéristique, qui semble résumer à elle seule la terrible campagne de Belgique : « Pour tout Français qui a du cœur, le moment est arrivé de vaincre ou de périr ! »

De pareilles libertés sont d'autant plus étranges que Henry Houssaye, en une multitude de notes, s'attarde à des dissertations peu utiles.

L'altération des paroles de Napoléon est parfois insignifiante et presque invisible, mais elle n'en a que plus de saveur. Ainsi, d'après la déclaration du colonel de Blocqueville, rapportée par Grouchy (*Relation succincte*, Appendice, quatrième série), Napoléon, le 16 juin, répond à Gérard, qui lui parle de la défection de Bourmont : « Je vous l'avais bien dit, général, qui est bleu est bleu, qui est blanc est toujours blanc. » Ce propos, Henry Houssaye l'enregistre, mais, on ne sait pourquoi, il en lie les deux dernières parties par un « et », et il écrit : « Je vous l'avais bien dit, général : Qui est bleu est bleu et qui est blanc est toujours blanc » (p. 161). La ponctuation, de même, a changé.

Avec des témoignages moins considérables, Henry Houssaye, on le conçoit, pratiquera d'analogues fantaisies. On en jugera par les preuves suivantes.

Racontant la bataille de Ligny, Henry Houssaye, d'après la *Bibliothèque universelle de Genève*, emprunte à un émigré, Rilliet de Constant, témoin de l'action, ces paroles d'estime pour les soldats français : « Revenus des déserts de la Russie ou des pontons de l'Angleterre, animés par le souvenir de leurs anciens

triomphes, la colère de leurs défaites récentes, jaloux surtout de cacher sous beaucoup de gloire leur défection au gouvernement royal, les soldats français s'élevaient au-dessus d'eux-mêmes » (178, n. 2). Le récit de Rilliet de Constant, — que Henry Houssaye écrit d'ailleurs Rillet de Constant, sans i, — a été réédité en 1910, au tome III d'une publication intitulée *Soldats suisses au service étranger*. La phrase signalée par Henry Houssaye est ainsi conçue : « Revenus des déserts de la Russie ou des pontons de l'Angleterre, animés par le souvenir de leurs anciens triomphes, la honte de leurs défaites récentes, jaloux surtout de cacher sous beaucoup de gloire le fait immense de leur défection au gouvernement royal, ils s'élevaient au-dessus d'eux-mêmes » (III, p. 304). Il y a donc trois différences : au mot « honte », Henry Houssaye a substitué le mot « colère », « le fait immense de leur défection au gouvernement royal » est devenu « leur défection au gouvernement royal », et « ils » a été remplacé par « les soldats français ».

Henry Houssaye ménage encore moins les *Souvenirs d'un ex-officier* (du 45e). Il en livre le texte à une torture extraordinaire.

Cet officier, qui faisait partie du corps de d'Erlon, déplore en ces termes les faux mouvements du 16 juin : « Ainsi, le soir de cette journée qui avait coûté plus de 30 000 hommes aux combattants des deux parts, il ne nous restait qu'à nous coucher comme de grands inutiles, sans avoir tiré un coup de fusil. Nous en étions honteux » (p. 277). S'inspirant confusément d'un témoignage si précis, Henry Houssaye peint d'Erlon ramenant à Fresnes ses troupes « irritées et honteuses de n'avoir rien fait dans cette journée » (p. 220). Henry Houssaye a inventé l'irritation, avec vraisemblance, sans doute, mais enfin il l'a inventée. Et cette formule si militaire : « Sans avoir tiré un coup de fusil », elle se métamorphose en la locution banale « n'avoir rien fait »! Comment Henry Houssaye, après avoir fabriqué une pareille citation, a-t-il pu l'insérer entre guillemets et renvoyer, avec une assurance catégorique, aux *Souvenirs d'un ex-officier*, p. 277?

C'est un étonnement de même nature qu'on éprouve dans le récit de la bataille de Waterloo. Invoquant à nouveau les *Souve-*

nirs d'un ex-officier, Henry Houssaye, à l'occasion de la première attaque de d'Erlon, expose, entre autres faits, l'épisode suivant :

« Je poussais un soldat en avant, raconte un officier du 45e. Je le vois tomber à mes pieds d'un coup de sabre. Je lève la tête. C'était la cavalerie anglaise qui pénétrait de toutes parts au milieu de nous et nous taillait en pièces » (p. 353).

Ces paroles ont l'air d'avoir été reproduites méticuleusement. Dans leur netteté un peu brusque elles ont un accent de vraisemblance dramatique qui proscrit le doute. Malheureusement l'officier du 45e ne les a pas rédigées, puisqu'il a écrit :

« Au moment où je poussais dans les rangs un de nos soldats, je le vois tomber à mes pieds d'un coup de sabre. Je me retourne vivement,... c'était la cavalerie anglaise qui pénétrait de toute part au milieu de nous et nous taillait en pièces » (p. 353).

Le soldat a donc été poussé « dans les rangs », et non « en avant », l'officier s'est retourné, au lieu de lever simplement la tête. L'aspect de la scène change. Et pourquoi « toutes parts » au pluriel, au lieu du singulier?

Mêmes constatations pour deux témoignages du général Durutte. A propos des charges de la cavalerie anglaise sur le corps de d'Erlon, Henry Houssaye fait dire à Durutte : « 150 cavaliers de cette colonne, ivres ou ne sachant pas conduire leurs chevaux, vinrent jusqu'à nos positions » (357, n. 2). Or Durutte a écrit : « 150 cavaliers ivres, ou ne sachant retenir leurs chevaux, vinrent jusqu'à nos positions » (*La Sentinelle de l'Armée*, 8 mars 1838). Henry Houssaye a donc ajouté « de cette colonne », et remplacé « ne sachant retenir » par « ne sachant pas conduire » : il y a là un contresens manifeste, car « conduire » n'équivaut pas à « retenir ». Dans le même épisode, au sujet des lanciers français aux prises avec les dragons anglais, Henry Houssaye prête à Durutte l'observation suivante : « Jamais je ne vis si bien la supériorité de la lance sur le sabre » (p. 357). Durutte s'est exprimé autrement, sous une forme non point personnelle, mais très générale, et avec un vocabulaire tout différent : « Dans aucune circonstance, remarque-t-il, on n'a été à même d'apprécier aussi

bien que dans cette rencontre la supériorité de la lance sur le sabre » (*La Sentinelle de l'Armée*, 8 mars 1838).

La description de la déroute de Waterloo contient une citation du général Gneisenau ainsi relatée : « C'était une vraie chasse, une chasse au clair de lune » (p. 434). Voilà qui est pittoresque, frappant, et c'est bien là, ce semble, l'impression toute fraîche d'un témoin très attentif. Il n'est pas possible que ces expressions constituent un leurre. Pourtant, Henry Houssaye a encore mutilé un texte, sans aucun avantage littéraire, car Gneisenau a écrit une phrase beaucoup plus suggestive que celle imaginée par Houssaye. La voici : « Le clair de lune favorisait beaucoup la poursuite de l'ennemi, qui n'était qu'une chasse continuelle, soit dans les champs, soit dans les maisons » (*Rapport* de Gneisenau).

En examinant de près le *cas* du maréchal Grouchy, on se convainc que Henry Houssaye, pour donner à son récit plus de vivacité et plus de chaleur, en arrivait à des procédés funestes à la vérité historique.

Le 17 juin, Henry Houssaye place dans la bouche de Napoléon, à l'adresse du maréchal Grouchy, des paroles fictives :

« Pendant que je vais marcher aux Anglais, vous allez vous mettre à la poursuite des Prussiens. Vous aurez sous vos ordres les corps de Vandamme et de Gérard, la division Teste, les corps de cavalerie de Pajol, d'Exelmans et de Milhaud » (p. 232).

Napoléon a pu dire cela, mais ce n'est point sûr. Henry Houssaye, d'ailleurs, s'en explique dans une note : « Je donne ici, assure-t-il, l'esprit, et non la lettre des paroles de l'Empereur, qui, comme on va le voir, ont été rapportées de dix façons différentes » (p. 232, n. 4). Suivent diverses références. Soit, mais enfin ce prétendu langage napoléonien, dont l'auteur est Henry Houssaye, n'en demeure pas moins suspect et déconcertant. Et Henry Houssaye continue à narrer une conversation *possible* entre Napoléon et le maréchal Grouchy. Grouchy présente quelques objections, mais Napoléon, c'est-à-dire Henry Houssaye, sait à point le réfuter en détail. Car Napoléon, écrit Henry Houssaye, « ne dut pas manquer de lui répliquer quelque chose comme ceci :

« Pajol est en marche à la suite de l'ennemi depuis trois heures du matin ; il lui a pris, dès cinq ou six heures, sur la route de Namur, des hommes, des bagages et du canon. Exelmans, qui a suivi un corps d'infanterie prussienne massé à Gembloux, a certainement maintenant retrouvé le contact. Donc, si les têtes de colonnes de Blücher peuvent avoir huit ou dix heures d'avance sur vous, votre cavalerie talonne les arrière-gardes » (p. 234-235).

Développement ingénieux, mais entièrement hypothétique, fondé sur des sources dont l'autorité est fragile, et dans lequel on discerne en outre une opinion défavorable au maréchal Grouchy, dont Henry Houssaye est l'un des plus énergiques et des plus agressifs détracteurs.

Un peu plus loin (p. 236-237) une lettre dictée par Napoléon à Bertrand et adressée à Grouchy le 17 juin, quoique soigneusement guillemetée, n'est pas exempte de lacunes. La comparaison entre ce document et le texte cité par Grouchy (*Relation succincte*, Appendice, première série) en fait foi. Henry Houssaye abrège. Napoléon recommande à Grouchy d'avoir de la division Teste « un soin particulier, étant détachée de son corps d'armée ». Henry Houssaye se débarrasse de cette recommandation. Napoléon précise le rôle que devra tenir Grouchy à Namur : « Si l'ennemi a évacué Namur, écrivez au général commandant la deuxième division militaire à Charlemont, de faire occuper Namur par quelques bataillons de garde nationale et quelques batteries de canon qu'il formera à Charlemont. Il donnera ce commandement à un maréchal de camp. » Henry Houssaye sacrifie la dernière partie de la phrase, et il corrige le reste en ne répétant pas deux fois Namur. La revision aboutit à ceci : « Si l'ennemi a évacué Namur, écrivez au général commandant la deuxième division militaire à Charlemont de faire occuper cette ville par quelques bataillons de garde nationale. »

La fameuse discussion entre Gérard et Grouchy à Walhain, le 18 juin (p. 300-305), est un exemple typique des déformations que Henry Houssaye fait subir aux documents. Le sujet, très dramatique, invitait Henry Houssaye à déployer toutes ses ressources. Il n'y a point manqué.

Comment Gérard a-t-il entamé l'entretien? D'après Henry Houssaye, Gérard aurait dit : « Je crois qu'il faut marcher au canon. » Pour appuyer ce langage, Henry Houssaye cite quatre sources, et dans aucune on ne rencontre de telles paroles. Le général Valazé (*Dernières observations*, par Gérard, p. 32) rapporte que Gérard a dit : « Il faut marcher sur le canon. » Gérard (*Quelques documents*, p. 24-25), après avoir rappelé le bruit d'une lointaine canonnade, continue ainsi : « C'est alors que j'ouvris l'opinion de faire marcher des troupes sur le canon; j'offris d'y conduire mon corps d'armée. » Grouchy, dans un rapport à l'Empereur, expédié de Dinant le 20 juin (*Relation succinte*, Appendice, deuxième série) écrit : « Je montais à cheval pour aller les [les Prussiens] faire attaquer, quand le général Gérard m'arrêtant m'engagea à me diriger du côté où l'on tirait le canon. » Enfin Grouchy (*Relation succincte*, p. 33) signale que Gérard « émit l'opinion qu'il était de mon devoir de marcher du côté où l'on tirait du canon, et d'effectuer le plus tôt possible ma jonction avec l'Empereur ». Tels sont les quatre textes allégués par Henry Houssaye : pas un seul ne l'autorisait à faire parler Gérard de la manière précitée.

Henry Houssaye introduit dans la conversation le guide de Valazé. Ce guide aurait déclaré : « La bataille est à Mont-Saint-Jean. On serait là en quatre ou cinq heures de marche ». Ce guide, d'après Valazé (*Dernières observations*, par Gérard, p. 31), s'est exprimé tout différemment. Valazé lui ayant demandé : « Où est le feu? », le guide répondit : « C'est vers Mont-Saint-Jean, et dans trois ou quatre heures nous pouvons être là où on se bat. »

En outre, et il importe de le remarquer, le propos du guide, dans la relation de Valazé, est *antérieur* à l'opinion de Gérard, tandis que dans le récit de Henry Houssaye, Gérard parle d'abord, et le guide ensuite. C'est le contraire qu'indique le témoignage de Valazé, et Henry Houssaye ne pouvait s'y tromper. Il a préféré arranger à sa guise la série des interventions orales qui marquèrent la réunion de Walhain.

Ce souci de transposition apparaît mieux encore quand Henry Houssaye donne la parole au notaire Hollërt. « Le notaire Hollërt,

écrit-il, appelé par Gérard, confirma les paroles du guide : — C'est sur la lisière de la forêt de Soignes. Il y a d'ici environ trois lieues et demie. » Mais Gérard (*Quelques documents*, p. 12), citant le rapport du colonel Simon Lorière, indique très nettement que Hollërt, appelé non par lui Gérard, mais par Grouchy, exprima son avis avant qu'il fût question de marcher au canon, et il ne dit rien du guide. Hollërt n'a pas parlé *après* Gérard, comme le prétend Henry Houssaye, mais avant.

De plus, Henry Houssaye attribue à Hollërt une phrase en style direct que la relation de Gérard ne contient pas, et il ajoute le mot « lisière ». Hollërt, interrogé par Grouchy sur le lieu de la canonnade, « indiqua la forêt de Soignes, distante du point où nous étions d'environ trois lieues et demie » : voilà ce que porte le texte de Gérard, que Henry Houssaye a absolument travesti.

Henry Houssaye assure encore qu'après les paroles de Hollërt, Gérard renouvela sa proposition, et que Valazé se rangea à son avis. Or, des documents produits à ce sujet, il est impossible de conclure que Gérard a répété à ce moment qu'il fallait rejoindre l'Empereur. Gérard a insisté, mais quand Grouchy eut fait connaître son opinion.

Cette opinion, Henry Houssaye la formule ainsi :

« L'Empereur m'a annoncé hier que son intention était d'attaquer l'armée anglaise si Wellington acceptait la bataille. Donc je ne suis nullement surpris de l'engagement qui a lieu en ce moment. Si l'Empereur avait voulu que j'y prisse part, il ne m'aurait pas éloigné de lui au moment même où il se portait contre les Anglais. D'ailleurs, en prenant de mauvais chemins de traverse, détrempés par la pluie d'hier et de ce matin, je n'arriverais pas en temps utile sur le lieu du combat. »

De telles phrases n'ont pas été réellement prononcées. Elles ne sont qu'un résumé, en style direct, des explications énoncées par Grouchy (*Relation succincte*, p. 33), et dont voici le texte :

« Je lui [Gérard] répondis que lorsqu'il [l'Empereur] m'avait détaché la veille, il m'avait annoncé que son intention était d'attaquer l'armée anglaise, si le duc de Wellington se déterminait à livrer bataille. « Ainsi « je ne suis pas surpris, général, de l'engagement qui a lieu en ce moment. « D'ailleurs, si l'Empereur eût voulu que j'y prisse part, il ne m'aurait pas

« éloigné de lui, au moment même où il se portait vers les Quatre-Bras. » Je fis encore remarquer au comte Gérard qu'au dire des gens du pays, la canonnade qu'on entendait avait lieu à six ou sept lieues du Port-à-Walhain ; qu'ainsi je n'y arriverais pas à temps utile, puisque aucune route praticable n'y conduisait, que les chemins étaient étroits et fangeux, et qu'on aurait grande peine à en tirer les bouches à feu. »

Très probablement pour rendre plus solides ses reproches, Henry Houssaye s'est abstenu de mentionner les six ou sept lieues : cette longue distance présumée n'avait-elle point dû influer à bon droit sur les résolutions du maréchal?

Suit un passage où les généraux Baltus et Valazé, puis Gérard, discutent. Henry Houssaye n'hésite pas. Le débat est passionnant. Peu importe la littéralité des textes, pourvu que le récit devienne de plus en plus émouvant. Aussi lit-on : « Le général Baltus conclut comme Grouchy : « — Les chemins seraient bien difficiles. « L'artillerie ne s'en retirerait pas. — Avec mes trois compagnies « de sapeurs, riposta le général Valazé, je me charge d'aplanir « bien des difficultés. — J'arriverai toujours avec les coffrets! » s'écria Gérard. » Nouvelles conjectures, nouvel emploi littéraire des sources. Ce qui se rapproche le plus de cette version, c'est une lettre de Valazé à Gérard (*Dernières observations*, par Gérard, p. 31-32) qui expose les faits en style indirect, sous la forme suivante :

« Le général (*sic*) Grouchy et le général Baltus faisaient observer que les chemins seraient très difficiles pour l'artillerie ; je représentai que j'avais trois compagnies de sapeurs avec lesquels je pourrais aplanir bien des difficultés ; vous assuriez que vous arriveriez au moins avec les coffrets. »

Mais comment Henry Houssaye a-t-il pu attribuer au général Baltus cette phrase : « Les chemins seraient bien difficiles. L'artillerie ne s'en retirerait pas »? C'est bien simple : au témoignage de Valazé il a mélangé celui de Grouchy (*Relation succincte*, p. 33), lequel dit qu'ayant observé « que les chemins étaient étroits et fangeux, et qu'on aurait grande peine à en tirer les bouches à feu », son avis fut confirmé par le général Baltus. On saisit nettement l'opération, qui consiste à souder, pour en faire une phrase non prononcée, deux indications distinctes.

Poursuivant son récit, Henry Houssaye ajoute : « Gérard s'animait de plus en plus : — Monsieur le maréchal, il est de votre devoir de marcher au canon. » Cette phrase est encore située à tort, puisque Grouchy (*Relation succincte*, p. 33) la relate *avant*, et non après l'opinion de Baltus et de Valazé, sous une forme indirecte. Gérard, écrit-il, « émit l'opinion qu'il était de mon devoir de marcher du côté où l'on tirait le canon, et d'effectuer le plus tôt possible ma jonction avec l'Empereur ». L'artifice se dévoile avec une précision évidente : Henry Houssaye, par une supposition gratuite, admet que Gérard a réclamé une troisième fois la jonction avec Napoléon.

Grouchy (*Relation succincte*, p. 34) suspendit le débat en déclarant à Gérard que ses instructions s'opposaient aux projets de son lieutenant.

« Enfin, dit-il, je terminai ma discussion avec le général Gérard en lui observant que mes instructions m'enjoignaient de ne point perdre de vue les Prussiens quand je les aurais joints, et que ce serait les enfreindre que d'obtempérer à ses avis. »

Henry Houssaye traduit ainsi :

« Mon devoir est d'exécuter les ordres de l'Empereur, qui me prescrivent de suivre les Prussiens; ce serait enfreindre ses instructions que d'obtempérer à vos avis. »

Enfin, Henry Houssaye fait dire à Gérard :

« Si vous ne voulez vous porter vers la forêt de Soignes avec toutes vos troupes, permettez-moi, du moins, de faire ce mouvement avec mon corps d'armée et la cavalerie du général Vallin. Je suis certain d'arriver, et d'arriver en temps utile. »

Henry Houssaye, pour forger cette phrase, a combiné deux documents : le rapport du colonel Simon Lorière, cité par Gérard (*Quelques documents*, p. 13), et les assertions de Grouchy (*Relation succincte*, p. 34). Simon Lorière écrit : « Il [Gérard] offrit, dans le cas où M. le maréchal ne jugerait pas à propos d'y diriger toutes ses troupes, d'exécuter ce mouvement avec son corps d'armée et la division de cavalerie légère du général Vallin. » Quant à Grouchy, il écrit : « Il [Gérard] me retint encore pour me dire

que si je ne croyais pas devoir partager son opinion, de lui permettre, du moins, de se porter vers la forêt de Soignes. »

L'entretien, d'après Henry Houssaye, se termina sur ces paroles de Grouchy :

« Non, ce serait commettre une impardonnable faute militaire que de fractionner mes troupes et de les faire agir sur les deux rives de la Dyle. J'exposerais l'une et l'autre de ces fractions, qui ne pourraient se soutenir, à être écrasées par des forces deux ou trois fois supérieures. »

Voilà encore une citation très fausse. Deux affirmations très importantes ont été omises : Grouchy, à propos de la Dyle, rappela qu'elle était « inguéable en ce moment », et d'autre part il observa qu'il poursuivait une armée « triple » de la sienne (*Relation succincte*, p. 34). Henry Houssaye renonce à ces deux arguments, sans doute parce qu'ils le gênent dans sa thèse hostile à Grouchy.

Il serait facile d'accumuler longuement de nouveaux griefs contre la documentation de Henry Houssaye. Il n'est presque point de page, dans son *Waterloo*, qui, soumise à une critique minutieuse, ne trahisse un état d'esprit absolument contraire aux exigences de la bonne méthode historique. Henry Houssaye, pourtant, n'est pas incapable d'exactitude : lui qui a tant dénaturé les écrits de Grouchy, il lui arrive (p. 344, n. 1), et c'est vraiment un comble, de reprocher au maréchal d'avoir cité une lettre « inexactement »! Mais, malgré ses réelles qualités d'information et d'intérêt, son *Waterloo* ne mérite pas une confiance entière. Il ne faut consulter cet ouvrage qu'avec une extrême circonspection.

Émile Le Gallo.

LE DUC DE PERSIGNY

D'APRÈS UNE NOTICE DE SON ANCIEN SECRÉTAIRE

M. Henri de Laire, comte d'Espagny, ancien secrétaire particulier du duc de Persigny, auquel il était apparenté par sa mère, et qui fut à la fois un de ses exécuteurs testamentaires et le tuteur de ses enfants mineurs, vient de publier dans une revue locale une intéressante notice sur le fidèle serviteur de Napoléon III[1].

M. de Laire, enfant, connut Persigny dans les prisons de Doullens et de la Conciergerie où il expiait l'infructueuse tentative de Boulogne, occupant ses loisirs forcés à divers travaux, et notamment à la rédaction d'un mémoire présenté à l'Institut par Arago et Jomard, et traitant de l'utilisation des pyramides d'Égypte[2]. Atteint d'une grave affection de la vue, Persigny obtint du ministre de l'Intérieur Duchâtel, par l'entremise de Mme de Laire, son transfert à la Conciergerie. « La chambre, occupée par le détenu au rez-de-chaussée, n'avait qu'une fenêtre en partie masquée par une sorte d'auvent en bois qui la rendait assez obscure; elle était meublée de l'indispensable lit, d'une table et de quelques sièges; un tapis défraîchi recouvrait le froid dallage; il y avait même un piano sur lequel le prisonnier exécutait tant bien que mal, mais plutôt mal que bien, l'ouverture de *Sémiramis*, à ma grande satisfaction; le tout à ses frais, bien entendu, car il était à la pistole, ma mère ayant obtenu encore cette faveur, réservée aux détenus

1. *Le Duc de Persigny et sa famille*, souvenirs intimes, dans *Rodumna*, revue du Pays Roannais, I, 1913, p. 222-246. Cf. du même, *Mémoires du duc de Persigny* publiés avec des documents inédits, un avant-propos et un épilogue, Paris, Plon, in-8°, 1896. — M. J. Delarue a fait paraître, en 1865, un livre sur *Le Duc de Persigny et les doctrines de l'Empire* dont M. de Laire a extrait une notice biographique placée en appendice aux *Mémoires*.

2. Ce travail est analysé dans les *Mémoires*, p. 476-480. — M. André Lebey a publié dans la *Révolution de 1848* (V, 1908, p. 621, 695), dix lettres écrites par Persigny durant sa captivité et qui nous renseignent sur ses idées et ses projets à cette époque.

politiques. Nous trouvions là invariablement, un petit goûter composé de gâteaux que le pauvre captif faisait venir de chez le pâtissier voisin pour régaler ses jeunes visiteurs. Et il s'égayait quelques heures de nos propos, de nos jeux enfantins. Cette détente hebdomadaire lui était douce[1]. »

Comme l'état de santé de Persigny s'aggravait, Duchâtel l'autorisa à résider à Versailles dans la clinique du Dr Baille. Il y jouissait d'une assez grande liberté, puisqu'il pouvait sortir en ville et même se rendre à Paris, pourvu qu'il fût rentré dans sa chambre à l'heure réglementaire.

Relaxé après les journées de Février, il fut incarcéré de nouveau à la Conciergerie par le Gouvernement provisoire pour s'être employé avec trop de succès à l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la Constituante. Le triomphe du Prince, nommé Président de la République, le libéra définitivement. Représentant du peuple à la Législative, il devait prendre « une part occulte, mais active » au coup d'État et à la fondation de l'Empire[2].

*
* *

M. de Laire n'a pas voulu raconter la carrière politique de Persigny. Après avoir esquissé le portrait physique de ce « joli homme, adorateur fervent du beau sexe », et qui eut « de nombreuses bonnes fortunes », il nous le montre, au moral « bon, généreux, vif, ardent, impétueux, porté à l'enthousiasme », mais aussi très irritable et ne se gênant pas pour dire, en termes crus, ce qu'il pensait des gêneurs et des solliciteurs, même les plus haut placés. Canrobert qui dans ses *Souvenirs* le traite de « fou furieux » avait été sans doute l'objet d'une de ses algarades. Vis-à-vis de l'Empereur lui-même, il conservait son franc-parler. « Mon cher Persigny, lui disait un jour Napoléon III, vous avez raison... Mais vous êtes un violent, je vous vois toujours en colère[3]. »

1. *Rodumna*, p. 225. — Cf. A. Lebey, *loc. cit.*, p. 746-747.
2. *Rodumna*, p. 225-226.
3. *Rodumna*, p. 226-227. — Cf. *Mémoires*, Avant-propos, p. x et p. 327-328, 347. Persigny parle lui-même de « cette franchise brutale » qui lui a été si souvent nuisible. Après sa démission, Napoléon III disait un jour au baron de Richemont :

Actif, laborieux, doué d'une intelligence remarquablement lucide, il se plaisait aux études historiques, « cherchant à pénétrer le jeu des intérêts, des passions des hommes, à dégager les mobiles de leurs actions, à en déduire les secrets de la politique. Ces études lui avaient révélé les relations des causes aux effets et donné comme une sorte de prescience prophétique qui l'avait fait surnommer par ses amis le *Voyant*[1] ».

Très attaché aux souvenirs du passé, Persigny regrettait de voir se substituer à la noblesse d'épée l'aristocratie d'argent. « Maintenant, les hauts barons... sont les Rothschild, les Pereire, les Schneider, les fondateurs du Louvre, du Bon Marché et *tutti quanti*. Bientôt, nous verrons ces terres, ces châteaux, prix du sang versé pour la patrie, tomber entre les mains des commerçants, des industriels, des banquiers enrichis. La féodalité chevaleresque sera remplacée par la ploutocratie[2]. »

Le caractère indépendant et les allures parfois cassantes de Persigny lui avaient valu dans l'entourage même de l'Empereur des inimitiés et des jalousies. Rouher, Billaut, Baroche ne l'aimaient guère et minaient sourdement son crédit.

Il semble qu'il n'ait jamais voulu s'enrichir par des moyens illicites, en se servant de sa situation. Il avait écrit un jour : « Je veux garder les mains pures, car si j'arrive au pouvoir il faut qu'on ne puisse pas même me soupçonner. » Et M. de Laire cite un fait curieux[2], tout à l'honneur de Persigny. Au lendemain de l'élection présidentielle, il avait prêté son appui aux frères Pereire qui sollicitaient l'autorisation nécessaire à la fondation du *Crédit Mobilier*. Lorsque l'affaire fut en train, les banquiers désireux de récompenser leur protecteur, lui offrirent deux mille actions libérées entièrement et qui déjà faisaient prime sur le marché. Il les refusa : « Je ne me fais pas payer les services rendus non à des particuliers, mais à mon pays[3]. »

« Combien il est regrettable qu'une nature si distinguée soit si passionnée... Il m'aime, je le sais, mais il a bien des inconvénients. » (Lettre du baron de Richemont, citée en appendice aux *Mémoires*, p. 493-494.)

1. *Rodumna*, p. 227. — Cf. *Mémoires*, Annexes, p. 485, note de M. de Laire, en tête d'un fragment de Persigny.

2. *Rodumna*, p. 228-229.

3. *Rodumna*, p. 231.

Il est vrai que sous l'Empire, il devait toucher de fort beaux émoluments, comme ministre, ambassadeur, ou membre du Sénat et du conseil privé, et que lors de son mariage, en 1852, le Prince-Président lui fit don d'une somme de 500 000 francs[1].

*
* *

Ce mariage fut l'une des fautes d'un homme par ailleurs habile et clairvoyant. A l'âge de quarante-quatre ans, il s'éprit de la beauté blonde et peut-être du grand nom de Mlle Eglé de la Moskowa, petite-fille du maréchal Ney par son père, du banquier Laffitte par sa mère, et qui comptait vingt-six années de moins que son futur mari. Persigny l'épousa sans dot, malgré l'opulente fortune de Mme de la Moskowa, et lui constitua par contrat un douaire de douze mille francs de rentes. Avec le demi-million, cadeau de noces de Louis-Napoléon, il acheta, près d'Étampes, le château de Chamarande auquel Rochefort devait, plus tard, faire dans sa *Lanterne* de malicieuses allusions[2].

M. de Laire parle de Mme de Persigny en termes peu flatteurs, et lui reproche « un profond égoïsme, un mépris absolu des convenances et du respect humain, des goûts sans frein de plaisirs, de luxe, de dépenses » et une « absence totale de sens moral ». Elle se brouilla avec sa famille, ses amis, car « elle ne respectait rien, ni le rang, ni l'âge, ni le talent ; ses insolences, son manque de tact étaient légendaires ». A Londres, durant l'ambassade de son mari, elle scandalisa la cour par son ignorance voulue de l'étiquette et du protocole, et s'arrangea pour faire, en cinq ans, deux cent mille francs de dettes[3].

1. M. de Laire parle à tort d'un don de l'*Empereur*, puisque le mariage eut lieu en mai 1852, c'est-à-dire plusieurs mois avant le rétablissement officiel de l'Empire.

2. *Lanterne*, 13 juin 1868, p. 124-125. « Je n'ignore pas que M. de Persigny a usé depuis longtemps de cette ressource spéciale aux gens parvenus et qui consiste à renier leur passé... Tant qu'on n'a pas Chamarande, on accepte son passé. Le jour où on a Chamarande, on le renie... Maintenant, M. de Persigny a toujours la faculté de croire qu'il doit à ses immenses talents politiques la haute position qu'il occupe, mais elle coûte assez cher aux contribuables pour que nous ayons le droit de lui demander de temps en temps si les lettres qu'il écrit çà et là dans les journaux valent le prix exorbitant que nous les lui payons. »

3. *Rodumna*, p. 232-234.

L'antipathie que lui témoignait l'Impératrice ne fut pas étrangère à la disgrâce de son mari. On sait qu'il abandonna défitinivement le pouvoir en 1863, après les élections législatives qui renforçaient à la Chambre l'opposition jusque-là réduite aux « Cinq ». Avec lui s'en allaient Delangle, Rouher et Rouland, et Mérimée saluait ainsi leur départ : « Le cabinet gagne cent pour cent en se défaisant de quelques-uns de ses membres. On peut dire que le dernier changement donne raison aux gens d'esprit. Les fous et les bêtes de moins, c'est une bonne chose[1]. »

Persigny, que le mordant écrivain comptait sans doute au nombre des « fous », reçut de Napoléon III une lettre autographe où il lui expliquait la nécessité de se séparer de lui « pour rétablir le calme dans les esprits ». Mais il ajoutait : « Je dois vous dire aussi que la conduite inconséquente de Mme de Persigny vous fait grand tort. Je vous conseille de l'emmener faire un voyage, et je ne puis m'empêcher de penser que les occupations qui vous absorbent ont dû contribuer à accroître les contrariétés de votre ménage, ce qui me peine infiniment[2]. »

Persigny n'ignorait certainement point les « inconséquences » de sa femme; il ne consentait point cependant à la séparation que lui conseillaient ses amis, afin d'éviter un scandale qui eût rejailli sur ses enfants[3].

*
* *

Dans sa retraite, il se consacra particulièrement aux intérêts du Forez, en sa qualité de président du conseil général de la Loire. D'importants travaux publics furent entrepris sur son initiative.

En même temps, il achetait, en vue de constituer un établissement territorial à son fils Jean, plusieurs domaines, songeant à faire bâtir une résidence destinée à sa famille.

La guerre franco-allemande l'empêcha de réaliser son rêve. Craignant pour sa sécurité, il passa en Angleterre avec ses enfants

1. Mérimée, *Lettres à Panizzi*, I, p. 326.
2. *Rodumna*, p. 236.
3. *Rodumna*, p. 236-237.

après la révolution du 4 septembre et ne revint en France que la paix signée, résolu, écrivait-il à M. de Laire, à ne plus « s'occuper de politique et à vivre à l'écart[1] ».

Dans les premiers jours de janvier 1872, il fut frappé à Paris d'une congestion cérébrale qui détermina une hémiplégie du côté droit. Transporté à Nice sur les conseils du Dr Ricord, il y mourut le 12 janvier, entouré de ses enfants, de M. de Laire et du colonel Stoffel. Une lettre de Napoléon III, très succincte, presque indifférente dans son laconisme, arriva deux jours après. Le duc l'avait anxieusement espérée jusqu'à son agonie[2].

Mme de Persigny, depuis un an, était au Caire, en compagnie d'un avocat, M. Hyacinthe Lemoyne. Malgré les dépêches successives que lui adressa M. de Laire, elle ne se pressait point d'arriver au chevet de son mari. Elle vint trop tard pour recueillir de ses lèvres un mot de pardon, et se contenta d'annoncer bientôt à M. de Laire qu'elle épousait « Hyacinthe ». Conformément à ses volontés testamentaires, Persigny fut inhumé, après des obsèques très simples, à Saint-Germain-Lespinasse, son pays natal.

Sa femme, devenue veuve une seconde fois en 1879, continua ses prodigalités excentriques (Persigny laissait 500 000 francs de dettes), surtout lorsqu'elle fut en possession de l'immense fortune de Mme de la Moskowa, et M. de Laire dut, pour tâcher de sauver quelques débris de son patrimoine en faveur de ses enfants mineurs, lui faire donner un conseil judiciaire. Elle mourut dans une somptueuse villa japonaise qu'elle avait fait édifier près de Nice. On a dit qu'elle cherchait l'oubli dans l'abus des liqueurs fortes. Toujours est-il qu'un beau jour les gens de la maison la trouvèrent étendue sans vie sur le parquet. On a supposé qu'à la suite de quelques excès, elle avait été frappée d'une congestion[3].

1. *Rodumna*, p. 240. — M. de Laire doit se tromper sur la date de cette lettre, puisqu'il dit : « Le 9 novembre 1870 (*sic*) il m'écrivait de Londres *après la signature de la paix et la défaite de l'insurrection communarde...* »

2. La lettre de l'ex-empereur a déjà été reproduite dans les *Mémoires*, p. 507. — Là encore, M. de Laire est en contradiction avec les *Mémoires* où il donne le *12 janvier* comme date de la mort de Persigny, tandis que dans la notice de *Rodumna* il indique le *12 février* et note que la lettre impériale arriva le *14 février*, datée du *12 janvier*. Il serait bien étrange que de Chislehurst à Nice, la poste ait mis un mois à transmettre la missive attendue. (*Mémoires*, p. 507-509, *Rodumna*, p. 241.)

3. *Rodumna*, p. 246.

Persigny avait eu quatre filles et un fils. L'aînée de ses filles mourut prématurément en 1880. Les trois autres divorcèrent; l'une se suicida, la seconde finit dans la misère à Marseille. Son fils Jean, sous-lieutenant d'infanterie en Bretagne, donna sa démission et acheta un bateau pour se livrer à la navigation en vue de passer l'examen de capitaine au long cours. Il fut enlevé en 1885 par une phtisie galopante.

*
* *

On ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse et de pitié en face du sort lamentable de la famille de Persigny. L'homme qui avait été un moment le maître des destinées françaises, l'artisan de l'Empire, celui dont on enviait la haute fortune, mourut ruiné et bafoué, en proie à l'ingratitude de son maître, aux trahisons de sa femme. Le malheur s'acharna sur les siens, et dans le petit cimetière de campagne où son corps repose, à côté de celui de son fils, personne, aux fêtes commémoratives ne vient s'agenouiller près de la pierre qui porte son nom historique.

La « justice immanente » l'a cruellement frappé....

François Dutacq.

LA REPRISE DE CONSTANTINOPLE
ET L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE[1]

I

L'Orient depuis l'invasion turque.

I. — LE SENS DE L'ÉTABLISSEMENT TURC A CONSTANTINOPLE.

Lorsque Mahomet II prit Constantinople le 29 mai 1453, il y avait près d'un siècle que les Turcs Ottomans avaient mis le pied sur la terre d'Europe à Gallipoli : ce n'est pas que nous voulions dire que les alliés mettront près d'un siècle à aller de Gallipoli à Constantinople; les armes d'aujourd'hui sont perfectionnées. Et surtout la prise de Constantinople achevait une lutte séculaire contre les chrétiens des Balkans, comme la reprise de Constantinople est de nos jours le couronnement d'une retraite de l'Islam, commencée depuis plus de deux siècles. A étudier le sens de l'événement de 1453, on a chance de déterminer, par contraste, celui de l'événement de 1915. On dirait que les phénomènes historiques se développent par grandes ondes que rythme le formidable balancement de la faux du temps.

Bien avant l'arrivée des Turcs en Europe, leur passage dans l'Asie antérieure avait effacé tout d'un coup l'éclat de la civilisation arabe. De race mongolique, ils venaient du fond de l'Asie, aussi incapables de continuer et même de conserver l'œuvre des Arabes que celle des Grecs; car il y a autant de différence entre les Turcs et les Arabes qu'entre les Turcs et les Grecs ou les Latins ou les autres Occidentaux; les Arabes sont de race blanche, quoi qu'ils se soient accordés avec les Turcs par la religion.

1. Cette étude est la première de celles que nous consacrerons aux *Origines de l'Europe nouvelle*: c'est le grand intérêt de l'époque napoléonienne que d'avoir préparé l'émancipation des nationalités à laquelle la guerre actuelle va apporter une contribution décisive.

A part ce fait religieux — et encore faudrait-il y regarder de près, car l'Islam n'est pas interprété de la même manière chez les uns et chez les autres, — les Turcs paraissent n'avoir rien compris à la culture si délicate et si aimable des Arabes. Gardes du corps des califes de Bagdad, ils ne furent jamais que des guerriers : ainsi les Prussiens étouffant sous leur militarisme grossier les promesses du génie allemand. Bagdad, et avec elle Damas, Alep, le Caire, d'autres encore, furent ruinées par cette barbarie : elles ne sont pas encore relevées. Ce sera l'œuvre de demain : au souvenir du passé, que de splendeur on en peut attendre! C'est le temps de relire les *Mille et Une Nuits*, de remplacer les sultans par des califes.

Il en fut de même en Europe. Autour de Byzance-Constantinople avait rayonné une civilisation brillante, et le christianisme avait éveillé dans tout l'Orient balkanique de jeunes royaumes qui s'essayaient à vivre et qui voulaient grandir, car vivre c'est grandir. Depuis quatorze siècles, les colons romains établis par Trajan dans l'ancienne Dacie étaient définitivement maîtres de la région du Danube inférieur, et de la Transylvanie, au nom si latin, où ils s'étaient retranchés quelque temps pour laisser passer le flot des invasions slaves. De celles-ci étaient nés au sud du grand fleuve les royaumes de Bulgarie et de Serbie; eux aussi, convertis de bonne heure au christianisme, ils avaient eu des moments de gloire : on avait vu venir au XIIIe siècle la Grande-Bulgarie jusqu'aux portes de Constantinople. Puis en Serbie la dynastie des Nemanya avait régné sur la plus grande partie de la péninsule — car la rivalité serbo-bulgare dans les Balkans est à peu près aussi vieille que les Balkans eux-mêmes, — et Stéphane Douchan, kral de Serbie à Oujitsé, puis empereur des Serbes à Uskub, était venu lui aussi jusqu'aux côtes de la mer Égée, jusqu'au voisinage du Bosphore. Il mourut prématurément en 1355. En 1356, les Turcs Ottomans abordaient sur la presqu'île de Gallipoli. Quelques années plus tard, le 15 juin 1389, sur le plateau de Kossovo, d'où descendent vers le nord et vers le sud toutes les grandes vallées des Balkans, ils écrasaient la dernière armée des Serbes et fondaient pour plus de

quatre cents ans leur domination sur toute la péninsule jusqu'à la Save, jusqu'au delà du Danube.

La Grèce elle-même et tout l'empire byzantin ne résistèrent pas beaucoup plus longtemps. Il y avait là, depuis Constantin le Grand, autour de Constantinople, un des plus admirables foyers de civilisation que les hommes aient jamais su fonder. Nous en jugeons mal assez souvent en Occident, suite du grand schisme peut-être, ou rivalité plus profonde encore dont on rechercherait les origines jusqu'au fond de l'antiquité. Nous avons accolé aux mots *Byzantin*, *Byzantinisme*, un sens désobligeant et parfaitement injuste; nous avons attaché à ce milieu politique et social les caractères de la corruption. Mais les formes corrompues de l'établissement humain ne durent pas si longtemps. Même Rome, la grande et forte Rome impériale, n'a pas fourni une telle carrière, succombant dès le ve siècle aux invasions des Barbares. Constantinople y résista glorieusement plus de mille ans, et elle eut le temps d'organiser une première fois l'Orient. Elle convertit à l'orthodoxie presque toutes les populations slaves jusqu'à la Bohème, jusqu'à l'Oural; elle les instruisit, elle les groupa en corps politiques, en nations, elle introduisit la Russie, la sainte Russie de Kief, de Novgorod et de Moscou, dans la civivilisation méditerranéenne. Elle régna, au nord des pays de culture arabe, sur le monde grec dont les aptitudes intellectuelles et morales apparurent dès lors aussi comme extrêmement brillantes en attendant les développements que l'avenir leur réserve.

Mais tout ce grand passé, toutes ces promesses furent écrasés pour des siècles par la poussée de pure barbarie que représente l'événement de 1453. Le dernier empereur de Constantinople, Constantin Dragasès, se fit tuer héroïquement sur les murs de sa capitale, ce qui n'est pas mal pour un empereur byzantin. Mahomet II, le Conquérant, entra dès le jour de sa victoire dans la basilique de Sainte-Sophie ; un vieux prêtre s'était tenu en prière devant le grand autel et y avait continué l'office. Il prit les objets consacrés au culte; il s'en alla vers la muraille; elle s'ouvrit devant lui pour lui donner passage, puis elle se referma, protégeant avec lui tout le secret et tous les espoirs du retour.

Les Turcs collèrent aux coupoles de Sainte-Sophie des minarets musulmans. Ils n'osèrent pas détruire sur les murailles intérieures de l'église les mosaïques dorées où vivent les légendes chrétiennes; ils se contentèrent de les couvrir d'un enduit de chaux, où ils inscrivirent des versets du Coran.

Mais la nièce de l'empereur Constantin, Sophie Paléologue, s'était réfugiée à Rome auprès du pape. Par ses soins elle fut mariée au tsar de Moscovie Ivan III : un lien vers l'avenir de réparation et de reconnaissance; — un symbole aussi : n'est-il pas curieux que ce soit par les mains du pape de Rome que les tsars de Moscou aient été mis en possession de l'héritière de Constantinople? Le grand schisme n'est peut-être pas irréparable : car les Grecs et les Romains ont les mêmes barbares ennemis.

L'Orient fut comme mort sous la domination turque; et pendant longtemps, jusqu'à Ferdinand de Lesseps, pour aller dans les Grandes Indes, les marchands de l'Europe furent obligés de faire le tour par le cap de Bonne-Espérance ou même par l'Amérique.

Tout de même, parmi cette ruine universelle, intellectuelle et économique, quelques restes de lumière occidentale préparaient des lendemains meilleurs. Car les Turcs n'eurent jamais une réelle puissance navale; sauf par quelques pirates ils ne régnèrent jamais sur la Méditerranée. Ils en laissèrent l'exploitation commerciale à Venise et à la France.

Après la croisade de Constantinople, celle de 1204, Venise demeura maîtresse d'un quart et demi de l'empire grec. Elle y retrouvait les traces de l'ancienne domination romaine qui, pardessus la Macédoine et l'Achaïe, avait jadis organisé sur la côte d'Anatolie, autour de Pergame, la riche province d'Asie. Elle y prolongeait jusqu'au fond de la mer Noire son ancienne rivalité avec Gênes, toutes deux marquant ensemble la place de l'Italie sur ces côtes. Elle y retenait pour elle-même à travers les temps modernes, presque jusqu'à nos jours, la possession de la Crète, des Iles Ioniennes, de toute la Dalmatie, car ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle, au traité de Campo-Formio, que Bonaparte installa l'Autriche sur la mer Adriatique.

La France fut plus puissante encore dans le Levant. Car elle

n'y fit pas que du commerce. Elle y fit surtout du sentiment, et la politique la plus profitable, même la plus habile, n'est pas toujours dans « l'égoïsme sacré ». Sans remonter aux Gaulois de l'antiquité, dont quelques tribus s'installèrent au milieu même de l'Asie Mineure, en Galatie, la France prit la plus grande part aux croisades. *Gesta Dei per Francos*. Même la quatrième croisade, que les vaisseaux de Venise portèrent à Constantinople, aboutit à la fondation, d'ailleurs éphémère, d'un empire latin féodal dont les principaux chefs furent des seigneurs de France.

Puis, lorsque la maison d'Autriche, au temps de Charles-Quint, prétendit établir son empire sur l'Europe, la France y fit une heureuse diversion en s'alliant avec les Turcs, comme de nos jours elle s'est alliée à la Russie pour conjurer le nouveau péril allemand. Ce fut la politique de François Ier quand, au grand scandale de la chrétienté, il accorda la Croix avec le Croissant; le grand dessein de Charles-Quint y fut brisé par l'invasion des Turcs jusqu'au cœur de la Hongrie, et l'empire des Habsbourg fut dès lors brisé en deux morceaux. Ainsi, avec la Pologne et la Suède, la Turquie fut, pour la politique des rois de France, le principal élément de ce qu'on appelait alors « la Barrière de l'Est », elle servit longtemps avec efficacité à contenir le développement des ambitions allemandes : pourquoi s'est-elle faite, depuis, leur esclave?

En attendant, la France fut pendant des siècles prépondérante en Orient. François Ier avait obtenu de Soliman le Magnifique l'établissement du régime des *Capitulations*, qui devait être renouvelé et étendu sous Louis XV en 1740. Il assurait à la France le protectorat de tous les catholiques du Levant et le monopole presque absolu des relations commerciales dans les Échelles, de Constantinople à Alexandrie. Les ambassadeurs de France, les Savary de Brèves, les Nointel, les Villeneuve, les Vergennes, les Sebastiani, jouissaient auprès des sultans d'une autorité particulière, ils étaient comme les vice-rois des chrétiens de l'empire ottoman. On a dit très justement que le Levant était au XVIIIe siècle, la plus belle colonie de la France. Nulle autre puissance ne pouvait alors rivaliser avec elle dans toute la région méditerranéenne.

et elle y développait peu à peu l'influence bienfaisante de ses idées; elle y préparait par la tolérance l'accord des « Infidèles » avec leurs sujets chrétiens : une chimère peut-être, du moins généreuse.

II. — LA RETRAITE DES TURCS.

Pendant deux siècles, XVIe et XVIIe, l'armée des Janissaires garda toute sa vigueur offensive. Maîtres de Buda-Pest et de toute la Hongrie, les Turcs pensèrent même enlever Vienne (1683).

Ce fut leur dernier effort, et la chrétienté tout entière en parut ébranlée. La Pologne ne voulut pas laisser tomber Vienne, le boulevard de l'Église; elle se mit toute à cheval, sous son vaillant roi Jean Sobieski; elle accourut aux bords du Danube; elle livra pour le salut de l'Autriche la grande bataille du Kahlenberg. Elle vainquit, et le flot turc reflua en descendant le Danube. Jamais depuis les Turcs n'ont réparé ce désastre; toujours depuis ils ont reculé devant l'effort de leurs ennemis, venus de tous les points de l'horizon.

L'Autriche d'abord se vengea des défaites qu'elle avait subies au temps de Charles-Quint. Le prince Eugène y remporta les succès qui ont immortalisé sa mémoire. Il reconquit toute la Hongrie et la Transylvanie. Il porta la frontière autrichienne jusqu'à la Save, en Croatie. Il organisa tout le long de cette rivière une zone frontière qui fut dès lors infranchissable; elle fut appelée « les Confins Militaires »; les Croates y prirent une réputation de valeur guerrière qui remplit toute l'Europe. Même, dans les premières années du XVIIIe siècle, les armées d'Autriche franchirent la Save, envahirent la Serbie alors turque, prirent déjà Belgrade et une grande étendue de pays, marquèrent une étape sur le chemin de Salonique. Elles furent arrêtées par l'intervention de la France; le marquis de Villeneuve, ambassadeur à Constantinople, conduisit contre l'Autriche une admirable campagne diplomatique, dont les troupes turques assurèrent l'efficacité; il alla lui-même au camp du grand vizir, et il fut assez heureux pour imposer au gouvernement de Vienne le traité de Belgrade (1739) qui reporta la frontière autrichienne à la Save. C'est peut-être à cet

épisode que la Serbie doit son indépendance actuelle; car il lui eût été sans doute moins facile de secouer le joug de l'Autriche que celui de la Turquie.

La poussée russe vers la mer Noire et le Danube inférieur fut plus formidable; car elle ne pouvait pas avoir une autre direction, et tout l'y déterminait, traditions et intérêts. Déjà Pierre le Grand avait essayé d'ouvrir une fenêtre sur la mer Noire, par Azof. Catherine II lança décidément la Russie sur le « chemin de Byzance ». Tout en consentant, de mauvais gré d'ailleurs, au partage de la Pologne, elle occupait la Crimée; elle fondait Sébastopol et Odessa. Elle colonisait la Nouvelle-Russie, les pays du Dnieper et du Don, c'est-à-dire les riches prairies de la Terre-Noire, qui allaient devenir l'un des greniers de l'Europe. Elle renouvelait les souvenirs religieux qui dans le passé avaient lié étroitement la Russie avec Constantinople; mais surtout, en développant la puissance de production de la Russie, elle lui rendait plus indispensables les débouchés sur la mer libre. Elle la portait avec une force irrésistible vers la Méditerranée, et dès lors les empereurs de Russie ne pouvaient plus avoir d'autre politique.

Mais aussi la France régnait en ce temps sur la Méditerranée, et par conséquent elle ne pouvait pas manquer de combattre les ambitions de la Russie. Et contre Catherine II elle ne cessa pas de soutenir tous ses ennemis, la Suède, la Pologne et la Turquie; elle garantissait de tout son effort, au moins diplomatique, son système traditionnel de la « barrière de l'Est ».

Ce fut l'un des traits essentiels de la politique de Napoléon. Assurément tout ne s'y peut pas ramener à sa rivalité avec la Russie, et il est certain qu'il a eu en Allemagne, en Italie, sur les mers, des intentions et une activité qui ne s'expliquent pas toutes par les affaires d'Orient. Il est vrai pourtant que, dans les dernières années de son règne, elles ont été l'objet principal de ses préoccupations, puisque ce sont elles qui l'ont entraîné à l'expédition de Russie. Car il faut se défaire ici de l'impression laissée par quelques ouvrages récents qui, avec plus d'art que de vérité, ont prétendu trouver dans les relations d'Alexandre Ier et de Napoléon, les origines et les manifestations éclatantes de l'alliance

franco-russe. C'est à peu près le contraire de ce qu'il faut penser. Sans doute Paul Ier, une sorte de fou, a rêvé d'une expédition franco-russe contre les Anglais de l'Inde; sans doute Napoléon et Alexandre ont échangé des propos aimables à Tilsit, ont ensemble à Erfurt entendu la comédie avec un parterre de rois. Cependant on pourrait soutenir qu'il n'y a jamais eu d'alliance franco-russe sous le premier empire, mais bien plutôt une rivalité constante, passionnée, où l'entrevue de Tilsit n'apporta qu'une trêve de quelques mois : et encore! D'Austerlitz et Friedland d'une part, à la Moskova et à la Bérésina de l'autre, la France et la Russie se sont disputé l'Orient ; Napoléon, héritier des traditions de la politique royale, ambitieux de restaurer le titre impérial dans toute sa signification historique, ne voulait pas laisser la Russie descendre à la Méditerranée : « Constantinople! s'écria-t-il, mais celui qui aura Constantinople sera le maître du monde! » Et donc il ne voulait pas céder Constantinople aux Russes ; il prétendait les rejeter au nord du Danube, au delà de la mer Noire vers l'Asie, arrêter net toute leur expansion vers les mers européennes. Il ne pouvait peut-être pas avoir une autre politique ; mais il y perdit sa couronne.

Est-ce pour cela que sous la Restauration, la France et la Russie s'accordèrent pour assurer l'indépendance de la Grèce et tirèrent ensemble le canon de Navarin? Il n'est pas sûr que leurs intérêts y fussent déjà confondus : car la Russie voulait surtout affaiblir la Turquie par un démembrement; la France et l'Angleterre étaient soucieuses aussi de dresser devant la Russie la barrière d'un État jeune et résistant. En tout cas Navarin ne fut donc qu'un accident passager dans cette longue tradition de la rivalité franco-russe, qui s'affirma encore pendant la plus grande partie du XIXe siècle.

Sous Louis-Philippe, lorsque la France soutenait le pacha d'Égypte, Mehemet Ali, contre le sultan Mahmoud, la Russie s'effraya, comme l'Angleterre, de ce développement de l'influence française en Orient. Elle entra dans la Quadruple-Alliance de 1840 et contribua à la chute de Thiers. Elle n'en eut pas beaucoup de profit, car l'incident se termina par la Convention des Détroits,

du 15 juillet 1841, la fameuse convention qui, en assurant la neutralité des Dardanelles et du Bosphore, enferma la Russie dans la mer Noire, établissant à son détriment un régime dont elle n'a pas pu se dégager jusqu'à nos jours.

Et il ne faut pas considérer la guerre de Crimée comme un accident, mais au contraire comme une manifestation normale de ce conflit séculaire entre la France et la Russie. L'affaire des Lieux Saints ne fut pas une simple « querelle de moines »; elle révéla une rivalité foncière et jusqu'ici irréductible entre l'Église orthodoxe et l'Église catholique. L'Église catholique dispose en Palestine de privilèges peut-être plus anciens, du moins plus anciennement reconnus par les sultans de Constantinople. L'Église orthodoxe prétend avoir le droit d'honorer d'un culte aussi fervent les pays illustrés par la vie et par la mort de Jésus. Ces zèles qui ne sont qu'en apparence contradictoires se concilieront sans doute un jour, mais il y faudra un effort particulier de l'esprit de tolérance. Rappelons seulement en passant que le tsar Alexandre Ier avait eu, il y a un siècle, l'idée d'un rapprochement avec le Saint-Siège.

Donc la guerre de Crimée éclata parce que l'empereur de Russie Nicolas Ier prétendait s'assurer le protectorat des orthodoxes de la Turquie. La France remporta quelques-unes de ses victoires les plus glorieuses, l'Alma, Inkermann, Malakoff, Sébastopol; et avec l'Angleterre elle infligea à la Russie un nouvel échec en établissant, par le traité de Paris de 1856, la neutralité de la mer Noire, c'est-à-dire l'interdiction d'y entretenir des vaisseaux et des ports de guerre; la Russie désarmée, la Russie rejetée dans ses steppes, vers l'Asie, c'était la politique de Napoléon Ier, celle aussi de nos anciens rois, la politique traditionnelle de la France. Napoléon III peu de temps après intervenait diplomatiquement en faveur de la Pologne révoltée contre le tsar.

Il était naturel que la Russie profitât des désastres de la France. Au lendemain de la capitulation de Metz, octobre 1870, le chancelier russe Gortchakoff annonça à tous les cabinets européens l'intention où était son gouvernement de ne pas observer plus longtemps la neutralité de la mer Noire, et la conférence de

Londres dut enregistrer cette disparition des conséquences essentielles de la guerre de Crimée; en sorte que nos victoires devant Sébastopol, sans aucun avantage pour nous, n'avaient servi qu'à irriter contre la France le gouvernement de Saint-Pétersbourg, pour le plus grand profit de celui de Berlin. On y trouverait quelques-unes des causes de la chute du second Empire comme de celle du premier.

Pourtant encore à la fin de la guerre des Balkans, en 1878, lors du traité de Berlin, la France aida l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche à arracher à la Russie les bénéfices essentiels de ses succès et à lui refuser toute influence sur la nouvelle principauté de Bulgarie.

La politique de la France en Orient était donc très nette, au temps des rois comme au temps des Empereurs ou même de la République : elle consistait à interdire à la Russie l'accès de la Méditerranée pour garantir les anciens privilèges de la France dans le Levant et pour assurer l'indépendance de la Turquie, le seul élément qui restât de l'ancien système de la « barrière de l'Est ».

Mais la Turquie était entraînée, malgré tant d'efforts, dans une ruine irrémédiable. La France s'honora de rester fidèle jusqu'au bout à ses anciennes traditions. Elle essaya de l'introduire dans la société des nations civilisées en lui enseignant le respect de toutes les croyances, en lui faisant abandonner le système barbare de la persécution des « Roumis ». Elle crut que la Jeune Turquie, dont elle fut la première inspiratrice, serait capable de fonder un régime viable où les populations chrétiennes, sous l'autorité éclairée du sultan, jouiraient enfin des libertés fondamentales. Victor Duruy fonda en 1868 à Constantinople le Lycée de Galata, où des maîtres venus de France eurent mission d'enseigner à des jeunes gens de toute croyance la grande vertu politique de la tolérance : une noble entreprise qui sombra dans nos défaites de 1870.

Et, par l'effet d'une force fatale, ou plus exactement par l'action de causes profondes, la Turquie continuait de se démembrer avec une rapidité qui annonçait une fin prochaine, et à laquelle aussi la Russie contribuait de tout son effort.

Après avoir perdu la Grèce et la Serbie, le sultan perdit, au lendemain même des victoires de ses alliés en Crimée, les principautés de Moldavie et de Valachie qui allaient devenir le royaume de Roumanie; puis, en 1878, vaincu par les Russes, il faillit perdre déjà toutes ses possessions européennes; il y perdit du moins la Bulgarie, constituée aux portes mêmes d'Andrinople et non pas très loin de Constantnople.

Il semblait que le sultan ne régnât plus en Europe que par le jeu des rivalités européennes; il s'en amusait parfois, mais il en pâtissait toujours.

De la fin du XVIIIe siècle à la fin du XIXe, deux cents ans où la retraite des Turcs, de Buda-Pest jusqu'au voisinage du Bosphore, apparaissait comme un phénomène inéluctable. On ne remonte pas de pareils courants.

III. — LA CONDITION POLITIQUE DE L'ISLAM ACTUEL.

Ces considérations s'appliquent à tous les autres États mulsumans dont quelques-uns avaient été aussi puissants et glorieux que l'empire ottoman. Comment l'expliquer? Est-ce le fait de la eligion même de Mahomet, capable d'exciter un moment les enthousiasmes de la guerre sainte, mais incapable d'en soutenir l'effort dans les épreuves, et indulgente aux résignations fatalistes? Est-ce le fait du climat où se sont développés les empires de l'Islam? Car leur domaine, de l'Inde et du Touran au Niger et au Congo, en coïncidence presque absolue avec les régions désertiques interrompues par des oasis d'une incomparable beauté, prédispose aux rêves poétiques et aux amollissements dans la jouissance.

Quoi qu'il en soit, dans cet immense et merveilleux cadre, en Asie comme en Afrique, depuis un siècle surtout, l'Islam est entré presque tout entier sous la domination des grandes puissances chrétiennes; il y faut donner une attention particulière; c'est le fait capital de la Question d'Orient en sa forme contemporaine.

La Russie y semble, en Asie, l'héritière désignée des grands empires mongoliques. Depuis le commencement des temps histo-

riques, l'Asie a été bouleversée par de formidables migrations de peuples dont quelques-unes ont atteint presque les extrémités de l'Europe occidentale. Les Huns d'Attila sont venus jusque sur la Marne et se sont fait écraser aussi aux Champs Catalauniques; ils ont seulement laissé quelques-unes de leurs familles dans la vallée du Danube. Plus tard les Mongols de la Bannière Bleue, sous le grand Gengis-Khan, ont fondé de la Chine à la Baltique un immense empire dont la Russie ne fut qu'une province, jusqu'au milieu du XIVe siècle. Enfin on sait que Tamerlan au commencement du XVe fut le maître d'un empire qui autour de Samarcande, sa capitale, s'étendit de l'Asie Mineure jusqu'au cœur de l'Inde.

Ce n'est peut-être pas le dernier effort des invasions mongoliques; qui sait si l'Occident européen ne verra pas un jour les masses profondes des Jaunes ravager ses plus fertiles provinces? Guillaume II, l'illustre Kaiser qui mène avec tant de fracas son petit Empire à la ruine, avait rêvé jadis de conduire la croisade de l'Europe chrétienne contre le Bouddha de l'Extrême-Orient; il faut le plaindre d'une chute si haute.

En fait, ce sont les Russes qui conduisent glorieusement d'ouest en est le reflux de l'Europe sur l'Asie. Longtemps écartés du chemin de Byzance par les puissances rivales, la France ou l'Angleterre ou de nos jours l'Allemagne, les Russes ont accompli depuis moins d'un siècle en Asie Centrale une œuvre magnifique qui donne la plus haute idée de leur valeur politique et militaire. Au lendemain de la guerre de Crimée, la mer Noire interdite pour un moment à leurs entreprises, ils conquirent le Turkestan oriental, les riches régions du Syr Daria et de l'Amou Daria; ils prirent Tachkent, Boukhara. En 1868, Samarcande, la capitale de Tamerlan, tomba entre leurs mains, et le retentissement en fut considérable dans toute l'Asie : qu'était le petit échec de Sébastopol en comparaison? Sait-on en effet que depuis Pierre le Grand la Russie n'a pas cessé de grandir en tous sens, et que ses plus puissants ennemis, Napoléon ou Bismarck, n'ont jamais pu que la contenir un moment? — Courts arrêts qui rendent ensuite sa poussée plus formidable.

Après la guerre des Balkans, les généraux Skobeleff et Annen-

koff achevèrent la conquête du Turkestan, par la soumission des régions qui sont situées à l'est de la mer Caspienne. Le dernier des chefs Turcomans, Tokma-Sadar, vaincu en 1881 dans sa forteresse de Géok-Tepé, ne voulut point cacher son admiration pour ses vainqueurs; il sollicita l'honneur de servir dans les armées du « Grand Tsar blanc » de Saint-Pétersbourg, et il fut nommé au commandement d'une sotnia de Cosaques. Ces rudes guerriers du désert n'ont pas d'autre passion que celle de la bataille, et, comme les Cosaques, ils constituent pour l'armée russe un instrument offensif de premier ordre. Déjà même au lendemain de ces événements on annonçait une poussée russe sur l'Inde anglaise, vers l'Océan Indien; il fallut toute la volonté pacifique du tsar Alexandre III et du grand ministre anglais Gladstone pour concilier les intérêts opposés.

Du moins les Russes, de la mer Noire à la Mongolie, jusqu'aux confins de l'Inde, semblent avoir pour mission de rassembler sous leur commandement toutes les tribus turques. Ils pèsent sur la Perse septentrionale, et la famille turcomane qui règne à Téhéran est désormais de leur clientèle comme les Khans de Khiva et de Bokhara. Ce sera bientôt le tour des Turcs Ottomans. C'est écrit.

*
* *

A l'autre extrémité du monde musulman, la France est la principale héritière des brillants empires arabes qui ont donné à l'Afrique du Nord la physionomie historique qu'elle garde. Sa part est plus belle que celle de la Russie; car les Arabes, de race blanche, ont représenté pendant des siècles et représenteront encore dans un prochain avenir d'admirables contributions à la civilisation universelle. Il y a eu autour de Fez, de Kairouan, comme autour du Caire ou de Damas ou de Bagdad, de puissants empires, d'une grande activité intellectuelle et artistique, et dont les descendants sont assurément capables d'une culture remarquable.

Pourquoi n'enseignons-nous pas dans nos classes primaires ou secondaires cette histoire prestigieuse? Combien elle serait utile

et suggestive? Pourquoi ces choses de l'Orient sont-elles restées le fait de quelques spécialistes? Sans doute la France est riche en trésors historiques; mais à négliger ceux-là elle risque de se les faire prendre!

Il y a bientôt dix siècles pourtant qu'elle a commencé d'être la grande puissance chrétienne du monde arabe, et pendant longtemps, presque jusqu'à nos jours, ces populations n'ont pas connu d'autres chrétiens que « les Francs ». Nous reviendrons sur le Maroc. Mais il y a bientôt cent ans que la France a mis le pied sur l'Afrique du Nord à Alger.

Nous invitons nos pouvoirs publics à préparer pour l'année 1830 les fêtes nécessaires à commémorer l'établissement français sur la côte méridionale de la Méditerranée. On y célébrera tous les soldats de cette conquête, ceux de la Restauration qui ont pris Alger, ceux de la Monarchie de juillet qui ont pris Oran, Constantine, vaincu et gagné Abd-el-Kader, ceux de la République qui ont pris Tunis et Fez. Ce sera la fête de l'union et de la grandeur nationale. Comme les grands durbars anglais de l'Inde, elle inscrira à jamais dans l'histoire les gloires françaises de l'Afrique. Et surtout elle manifestera avec éclat, au lendemain de la grande guerre, l'alliance indissoluble de la civilisation française et de la civilisation arabe, dont l'harmonieuse collaboration donnera certainement dès lors les plus beaux fruits.

Ainsi la France s'est assuré dans l'Afrique du Nord bien autre chose que l'héritage de la Rome antique, et elle y a pris une mission beaucoup plus haute : par delà les plateaux que les Romains d'autrefois n'avaient pas franchis, par delà les déserts dont ils avaient la terreur, elle est allée jusqu'au Sénégal, jusqu'au Soudan, jusqu'à l'Équateur, jusqu'aux extrémités du monde musulman vers les Indes Noires; elle s'y est fait un empire immense, elle y a ouvert des routes inconnues avant elle et dont la valeur économique est encore incalculable. Comment dire par exemple dès aujourd'hui l'importance d'une route qui ira de Londres au Cap par Paris, Marseille, Alger, le Tchad, etc.! Ou de telle autre qui ira de Saint-Pétersbourg à Rio de Janeiro, par Vienne, Rome, Bizerte et Dakar?

En vérité, il faut le dire, la grandeur de Rome fut petite en comparaison de celle de la France, qui d'ailleurs n'a pas achevé sa carrière. Il faudrait enseigner tout cela à nos enfants; il ne faut pas être modeste pour la patrie, surtout quand on sait qu'elle est la plus belle patrie de l'histoire.

*
* *

Combien il est regrettable que la France n'ait pas su garder l'Égypte! N'est-ce pas parce qu'on n'en savait pas assez bien l'histoire, ou du moins parce qu'on n'en était pas pénétré? Les Croisades y avaient laissé la mémoire vénérée de saint Louis. Les Capitulations avaient livré à la France le commerce d'Alexandrie comme de Beirout ou de Jaffa. Un illustre Allemand, Leibniz, avait conseillé à Louis XIV de prendre l'Égypte. Bonaparte avait mené aux bords du Nil, puis en Syrie, jusque devant Saint-Jean d'Acre, une campagne de prestige et de résurrection. Il avait fondé l'*Institut du Caire* avec la compagnie de savants qu'il avait emmenée; un de ses officiers avait découvert la pierre de Rosette où Champollion allait déchiffrer le secret des hiéroglyphes; Mariette avait retrouvé sur les murailles et les colonnes de granit la laborieuse et glorieuse Égypte des Pharaons. Ferdinand de Lesseps avait coupé la barrière de sable qui séparait la Méditerranée de l'Océan Indien; il avait ouvert par le canal de Suez la plus importante route de l'univers, celle qui mène de l'Europe à l'Asie méridionale, à l'Afrique orientale, à l'Australie, au Pacifique (17 novembre 1869). Il avait mis l'Égypte au carrefour des continents, sur le grand chemin des peuples. Pour avoir retrouvé l'ancienne Égypte, pour avoir ouvert à l'Égypte nouvelle un avenir infini, la France avait droit d'y rester la maîtresse; elle avait le devoir d'en conduire les destinées.

Il suffit de médiocres incidents et de misérables erreurs individuelles pour détruire ces grandes promesses. En 1873, le Khedive Ismaïl-pacha, ayant besoin d'argent, offrit à la France de lui vendre les 177 000 actions qu'il avait de la Compagnie du Canal. Le gouvernement français, au lendemain de la guerre de 1870,

après le paiement à l'Allemagne d'une lourde indemnité, ne crut pas pouvoir s'offrir ce luxe : ce n'était pas du luxe, c'était une bonne affaire et d'une nécessité primordiale. Le Khédive s'adressa à l'Angleterre qui fut plus habile et acheta tout le lot des actions à vendre : elle le paya 100 millions; il vaut aujourd'hui près d'un milliard.

Dès lors l'Angleterre avait en Égypte une situation politique et des intérêts financiers égaux à ceux de la France; elle arrivait à la onzième heure, mais rattrapait d'un coup toute l'avance française. La France s'entêta dans son erreur, parce qu'elle ignorait, parce qu'elle ignore l'importance de ses intérêts extérieurs, parce que, méconnaissant son histoire en ses pages les plus belles, elle y fait faillite en toute inconscience.

En 1882, le parti national égyptien voulait se débarrasser de l'influence étrangère et molestait gravement les Européens établis dans le pays. La France et l'Angleterre durent y envoyer des vaisseaux pour protéger leurs nationaux. Au moment d'agir, le Parlement s'y opposa, par crainte d'un conflit qui n'était nullement vraisemblable avec l'Angleterre, par crainte de l'action, du risque, par faiblesse en un mot. Et les Anglais seuls assurèrent l'ordre en Égypte et s'y installèrent tranquillement.

Vaincu par sa faute, le gouvernement de Paris ne fut pas beau joueur. Il bouda aux événements qu'il avait lui-même permis. Vingt ans, il somma l'Angleterre d'évacuer l'Égypte, lui refusant, par son influence sur les finances du pays, toutes les ressources nécessaires à son activité économique, l'obligeant ainsi à en faire elle-même les frais, ce qui augmenta la valeur de ses droits. Même il y risqua une aventure. Profitant de ce que le Mahdisme avait enlevé tout le Soudan oriental à la domination des Anglo-Égyptiens, il y envoya du Congo l'expédition Marchand; il créa l'incident de Fachoda.

Naturellement l'Angleterre se défendit; elle avait tous les droits pour elle; ses officiers avaient exploré la région et découvert les sources du Nil quarante ans avant le passage de Marchand. L'Égypte avait possédé tout le Soudan jusqu'à l'Équateur, avant le soulèvement des esclavagistes, et il n'était pas trop honnête à

la France d'en profiter pour y prendre sa place. La position diplomatique de la France était fausse, autant que sa position militaire et navale était fragile. Tout de même elle ne joua pas une partie difficile sur cette mauvaise carte; elle rappela Marchand de Fachoda par la mer Rouge, et elle laissa aux Anglais tout le bassin du Nil.

Outre sa valeur propre l'Égypte a pour les Anglais cet intérêt qu'elle est la route de l'Inde et de l'Asie méridionale. Or on pourrait dire que l'empire anglais est essentiellemant l'empire de l'Océan Indien, ou que l'Océan Indien est un lac anglais ; car, sauf Madagascar, toutes les côtes en sont anglaises. Il importe donc à la sécurité même de cet empire que l'Angleterre y puisse atteindre en toute liberté.

En vérité les autres possessions de la Grande-Bretagne, Canada, Australie, Afrique australe même, sont plutôt des états autonomes, étroitement et loyalement alliés d'ailleurs à la métropole. L'empire britannique par excellence, c'est l'Inde, avec ses 300 millions d'habitants, et ses souvenirs historiques, et ses ressources incalculables.

Il lui a fallu plus d'un siècle pour en faire la conquête, depuis qu'elle avait commencé d'y prendre encore la place de la France, sous Louis XV. Ce fut une entreprise de longue haleine et de persévérance admirable et de souplesse intelligente, le chef-d'œuvre de la politique britannique dans les temps modernes. Presque toutes ses préoccupations impérialistes s'y ramènent encore, et c'est justice.

Le dernier grand effort qu'elle eut à y faire, ce fut de vaincre en 1857 la révolte des Cipayes. L'alerte fut émouvante. Elle se résolut sans accident grave, et la leçon n'en fut pas perdue. La Compagnie des Indes orientales, la « Grande Dame de Londres », qui n'avait eu naturellement que des soucis mercantiles, fut remplacée par le gouvernement direct de la couronne. La reine Victoria prit en 1876 le titre d'Impératrice des Indes qui est resté depuis le complément du titre royal. En 1911, le roi George V et la reine Mary sont allés présider au grand durbar de Delhi. Delhi, l'ancienne capitale des empereurs Mongols, fut proclamée capitale de

l'empire des Indes britanniques. Ainsi fut renouée la chaîne des temps : l'Angleterre, maîtresse, à l'ouest et à l'est de l'Inde, des côtes de l'Arabie et du golfe Persique, de l'Indo-Chine occidentale et de quelques points des côtes chinoises, y prend, comme ailleurs la France et la Russie, position de grande puissance musulmane; de l'Égypte au Bengale, par la Mésopotamie, l'Iran et l'Afghanistan, elle s'insère, entre la France en Afrique et la Russie en Asie, au rang des héritières et des éducatrices de l'Islam.

Gigantesque croisement d'intérêts et d'activité civilisatrice : à la Russie, l'Asie du nord, l'Asie centrale, les régions de la mer Caspienne et de la mer Noire jusqu'aux portes de Constantinople; — à la France, l'Afrique du nord, de Fez à Kairoan, d'Alger au Congo par Tombouctou, sans compter une situation qui n'est pas toute compromise, tant s'en faut, dans le Levant, et surtout en Syrie; — à l'Angleterre, entre les deux, les routes de l'Inde, Égypte et Arabie, Mésopotamie et Zanzibar, l'Inde jusqu'aux barrières de l'Himalaya. — Tout un croissant de puissances chrétiennes, de Tanger au Caire et à Samarcande, enveloppant ce qui reste d'Islam indépendant, dans l'Asie antérieure, de Constantinople à Bagdad.

Car l'empire ottoman, réduit dès lors aux environs de Constantinople et des Détroits et si décrépit, est le seul état musulman qui ait conservé jusqu'à nous quelques restes d'indépendance; les débris de son ancienne puissance étaient encore imposants à la date de 1878, au moment du traité de Berlin : en Europe, l'Albanie, la Macédoine, la Thrace, Constantinople; — en Afrique, la Tripolitaine, la suzeraineté au moins nominale de l'Égypte; — en Asie, l'Arabie et ses villes saintes, la Mésopotamie, la Syrie, l'Arménie, et l'Asie Mineure : — un grand empire encore s'il avait eu un gouvernement digne de lui. Et l'on pouvait croire que le titre de « Commandeur des croyants, successeur des Khalifes », que portait le sultan de Constantinople, avait encore quelque prestige dans le monde de l'Islam.

C'est sur ces ruines que l'empereur allemand fonda son grand dessein.

II

La Crise (1878-1913). La poussée allemande sur l'Orient.

I. — LE TRAITÉ DE BERLIN ET SES SUITES.

Le fait nouveau qui détermina la crise actuelle et précipita le dénouement, ce fut l'intervention allemande dans les affaires d'Orient.

A vrai dire, l'Allemagne n'avait aucune situation dans ces régions, donc aucun droit à y faire valoir, aucune tradition à y poursuivre; elle y venait heurter toutes les traditions. Sa politique orientale avait les caractères d'une pure improvisation, sans racines dans le passé, quelque chose ainsi d'anormal, ou, comme on dit en biologie, de monstrueux. Or les monstres ne sont pas viables, et les représentants de cette race hyperboréenne n'ont pas leur place aux bords ensoleillés de la Méditerranée. On ne viole pas impunément la logique de l'histoire et de la géographie, et la théorie des climats, chère à Montesquieu, eût suffi à condamner d'avance l'effort allemand en cette fausse direction.

Tel fut pourtant, en ces trente dernières années — une minute, une goutte d'eau dans le torrent des siècles, — le phénomène essentiel de cette histoire de la Question d'Orient.

Ce fut le résultat du traité de Berlin, dont la guerre actuelle est en train de faire un chiffon de papier. La Russie, alliée de la Roumanie, avait enfin engagé contre la Turquie la guerre décisive où la poussaient toutes ses traditions et tous ses intérêts. Non sans peine, et avec le concours des populations chrétiennes en hâte de secouer le joug musulman, elle avait vaincu les Turcs à Chipka, à Plevna, comme dans la région de l'Ararat; et les armées du grand-duc Nicolas étaient arrivées devant Constantinople, au faubourg de San Stefano.

Elles avaient alors dicté au gouvernement ottoman une paix qui ruinait la Turquie d'Europe. Car non seulement la Serbie, la Grèce et le Montenegro étaient agrandis. Mais, tout le pays

compris entre le Danube inférieur et la mer Égée, avec la plus grande partie de la Macédoine, formait une principauté nouvelle, la Bulgarie, dont la Russie libératrice s'attribuait naturellement le protectorat. Si la Russie n'avait pas encore osé mettre la main sur Constantinople, en tout cas elle arrivait à la Méditerranée, à travers la Bulgarie, par une importante longueur de côtes.

Mais il se forma contre cette grande nouveauté politique, la Russie puissance méditerranéenne, une combinaison des autres puissances qui pouvaient s'en inquiéter. La Russie à Salonique, c'était l'Autriche contenue dans la région du Danube moyen, rejetée vers le Nord, donc sur l'Allemagne dont elle avait été écartée par la victoire prussienne de Sadowa. Bismarck ne le permit point et, pour détourner définitivement l'Autriche vers les Balkans, il s'accorda avec le chancelier austro-hongrois, le comte Andrassy, pour assurer l'équilibre balkanique contre les prétentions de la Russie. Ils furent soutenus par l'Angleterre qui ne voulait point que la Russie vînt jusqu'en Méditerranée menacer sa route de l'Inde : et c'est ainsi que le traité de Berlin, juillet 1878, fut presque absolument la contre-partie de celui de San Stefano.

La Turquie d'Europe fut reconstituée avec la Thrace, la Macédoine et l'Albanie ; on lui laissa même la Roumélie Orientale, avec Philippopoli, c'est-à-dire la haute vallée de la Maritza à condition qu'elle y établît un gouverneur chrétien. Ainsi la nouvelle principauté de Bulgarie ne fut organisée qu'entre le Danube et le Balkan, loin de la mer Égée, et son autonomie fut mise sous la garantie de toutes les grandes puissances, et non plus sous le protectorat de la Russie. La Russie y perdait le bénéfice essentiel de ses victoires ; elle était une fois de plus rejetée au nord de la mer Noire.

Par contre, l'Autriche-Hongrie, qui n'avait fait aucun sacrifice ni de sang ni d'argent, fut chargée pour vingt-cinq ans, au nom de l'Europe, de l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine Elle eut même le droit de tenir garnison dans le sandjak de Novi-Bazar. Ainsi elle s'enfonçait très loin vers le Sud ; il semblait qu'elle eût déjà Salonique et la côte méditerranéenne à portée

de la main. Le résultat de Sadowa était consacré : l'Autriche-Hongrie renonçait à tout son passé, à toute son activité politique en Allemagne; elle y assurait l'hégémonie de la Prusse. Elle devenait une puissance balkanique, la rivale de la Russie : déviation mortelle de ses plus anciennes traditions : l'Autriche, qui est allemande, n'est pas faite pour organiser les États Slaves des Balkans. L'histoire devait avoir sa revanche.

En attendant, comme par dépit, la Russie se reporta de l'Europe sur l'Asie. C'est là que se place l'achèvement de la conquête du Turkestan, par Skobeleff, et le gouvernement de Saint-Pétersbourg se trouva pendant quelques années en état de conflit aigu avec l'Angleterre. Il ne s'en tint pas là, il chercha la mer libre jusque dans l'Extrême-Orient, vers le Pacifique. Le tsar Nicolas II, dès son avènement en 1894, donna tous ses soins à la construction du Transsibérien; il empêcha le Japon en 1895 de s'établir à Port-Arthur; il y établit la Russie elle-même en 1898; il poussa le Transsibérien à travers la Mandchourie; il traita la Mandchourie comme une province russe; il essaya d'en faire autant de la Corée; il ne tint aucun compte des intérêts et des ambitions du Japon.

Ce fut l'origine de la guerre de Mandchourie (1904-1905). Quoi qu'on en ait dit, elle ne révélait pas une incapacité foncière de l'empire des tsars. La flotte japonaise y parut supérieure à son adversaire qui d'ailleurs balança longtemps la fortune. Mais l'armée russe, si loin de ses bases d'opération, avec une seule ligne à une seule voie pour son ravitaillement, fit une fort belle contenance, et après dix-huit mois de lutte elle était intacte et prête à de nouveaux efforts. C'est ce qui hâta la paix de Portsmouth (août 1905) qui coûta si peu à la Russie que l'opinion japonaise en manifesta le plus vif mécontentement. La Russie en somme ne perdit que Port-Arthur, qu'elle ne tenait qu'à bail de la Chine, et la moitié de l'île de Sakhaline. En vérité la Russie est invincible, parce que son immense corps est impénétrable; on peut la piquer aux extrémités, en Crimée, en Mandchourie; on ne peut l'atteindre en ses profondeurs vitales; vingt ans après la guerre de Crimée, elle écrasait la Turquie; dix ans après la guerre de Mandchourie, voici qu'elle inflige à l'Autriche et à

l'Allemagne d'effroyables pertes. Il se pourrait que le fait essentiel de l'époque où nous vivons fût la consécration définitive de la grandeur russe.

Cependant l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne avaient profité de ces événements pour développer dans les Balkans les avantages que leur promettait le traité de Berlin, et la Russie fut bien obligée d'en prendre souci. Notons les étapes de cette poussée germanique.

La Serbie prit le titre de royaume en 1882; son premier roi fut Milan Ier, de la famille des Obrenovitch; pour des raisons diverses et peut-être tout simplement parce que sa femme, qu'il n'aimait pas, était Russe, il s'appuya sur l'Autriche; il en fut comme le vassal, ou du moins tous les intérêts de la Serbie furent liés à ceux de sa puissante voisine par un traité de commerce qui compromettait en réalité sa liberté économique et politique. Ce fut une des raisons capitales de l'impopularité du roi Milan; son fils Alexandre Ier ne fut pas plus heureux et en 1903 il fut assassiné par des conspirateurs militaires, qui appelèrent au trône le descendant de Kara-Georges, le roi Pierre Ier; la Serbie allait être avec lui extrêmement jalouse et fière de son indépendance totale.

La Roumanie aussi était entrée en 1878 dans les voies allemandes. Elle avait un roi allemand, Charles ou Carol de Hohenzollern. Mais surtout elle fut très justement mécontente des résultats de la guerre des Balkans; car, quoiqu'elle eût aidé les Russes à vaincre à Plevna, elle perdit la Bessarabie, de population roumaine, et n'eut en échange que les steppes désolées de la Dobroudja. Elle se lia par une convention militaire avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne; elle fut en Orient l'avant-garde de la Triple-Alliance.

La Bulgarie, délivrée du joug ottoman, fondée par la Russie, n'eut pas d'autre politique que de se dégager de tout lien de vassalité ou de reconnaissance, à l'égard de sa libératrice. On prétend que la reconnaissance n'est pas une vertu politique : ce n'est pas sûr. En tout cas, le premier prince de Bulgarie, Alexandre de Battenberg, encore un Allemand, irrita profondément le tsar Alexandre III par le soin qu'il prit d'éloigner de la

Bulgarie toute influence russe. En 1885, la province de Roumélie Orientale se révolta contre le sultan, chassa son gouverneur, et se donna à la Bulgarie. La Serbie, voulut s'y opposer, au nom de l'équilibre balkanique; Milan se fit battre par Alexandre de Battenberg, qui dès lors ne garda plus aucun ménagement à l'égard de la Russie. Le tsar Alexandre III en manifesta sa colère de telle manière que le prince de Battenberg fut obligé d'abdiquer en 1886. Le Sobranié Bulgare, ou l'Assemblée Nationale de Sofia, a l'instigation des gouvernements de Vienne et de Berlin, repoussa le candidat russe, élut Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha, encore un Allemand, et sous la dictature d'un ministre énergique, Stamboulof, la Bulgarie acheva de se dégager de la tutelle des tsars : une situation où l'on trouve quelque ressemblance avec les relations de la France et de l'Italie.

Sous une forme ou sous une autre, les diverses nationalités chrétiennes de l'empire ottoman poursuivaient donc leur évolution vers leur entière libération. Elles n'y réussissaient pas toutes. L'Arménie, à laquelle le traité de Berlin avait promis les libertés nécessaires, les réclama au sultan Abd-ul-Hamid II; il y répondit de 1894 à 1896 par les plus horribles massacres dont il soit question dans l'histoire, pourtant sanglante, de l'empire turc : 2 ou 300 000 victimes. La question arménienne y fut réglée pour longtemps.

La Grèce, déjà agrandie de la Thessalie après le traité de Berlin, voulut avoir la Crète et la soutint dans une nouvelle insurrection contre la Turquie; les armées turques où servaient des officiers allemands attaquèrent et écrasèrent les troupes grecques que commandait le prince héritier Constantin. Malgré cela, grâce à l'action diplomatique de la France, de la Russie et de l'Angleterre, la Crète fut constituée en une principauté autonome sous le gouvernement d'un fils du roi de Grèce. Victorieuse ou vaincue, c'est comme une loi de la politique européenne que la Turquie soit démembrée. Elle s'en va d'elle-même en morceaux.

Excitée par toute cette agitation, la Macédoine voulait aussi se séparer de l'empire ottoman, comme elle l'avait été un moment par le traité de San Stefano; mais elle était disputée entre les

Grecs, les Serbes et les Bulgares, et ravagée sans cesse par leurs bandes armées. La question d'Orient soulevait ainsi des problèmes de plus en plus délicats : une eau très trouble où les plus habiles se promettaient de pêcher.

Les gouvernements de Vienne et de Berlin en tiraient déjà le plus de profit; ils avaient des princes amis sur presque tous les trônes de la péninsule. Ils y poussaient leurs voies ferrées, sur Varna, sur Constantinople, sur Salonique; la compagnie de navigation autrichienne, le *Lloyd* de Trieste, et les compagnies allemandes encerclaient de leurs lignes de paquebots les rivages balkaniques. Tous ces pays, de la mer Noire à la mer Adriatique, entraient de gré ou de force dans la clientèle, sous la domination des puissances germaniques.

II. — LA POUSSÉE ALLEMANDE SUR BAGDAD.

Vers le commencement de ce siècle, deux épisodes pittoresques, qui caractérisent la manière de l'empereur Guillaume II, ont excité l'intérêt universel : le voyage de Palestine en 1898 et celui de Tanger en 1905.

On s'amusa du premier. Il parut d'abord comme un voyage d'agrément, de tourisme; l'Empereur profita du grand soleil de la Méditerranée pour faire des effets de costumes. On rit aussi du grand souci qu'il avait de placer dans ces pays nouveaux beaucoup de produits allemands. L'affaire pourtant était sérieuse; on s'en aperçut d'année en année. L'empereur visita les Lieux Saints du christianisme; il posa à Jérusalem la première pierre d'une église du Sauveur; il attaqua directement le privilège ancien qu'avait la France de représenter dans le pays du Jourdain les droits des catholiques, et le gouvernement français se garda bien d'avancer la moindre protestation : combien de ces humilités, ou de ces humiliations, dans notre histoire des quarante-quatre dernières années! Que de sacrifices à la paix!

L'empereur visita avec dévotion quelques lieux saints de l'Islam; il alla à Damas; il fut reçu dans les mosquées les plus vénérées; il gagna les cœurs des bons Musulmans. Le sultan Abd-ul-Hamid II

avait alors perdu l'estime du monde ; pour avoir fait massacrer des centaines de milliers d'Arméniens, il avait encouru les épithètes les plus sévères, notamment en France et en Angleterre : l'empereur allemand, accompagné de l'impératrice, l'alla pourtant visiter solennellement à Constantinople, s'honora des fêtes éclatantes qui lui furent données. Le « sultan rouge » et les bons Musulmans furent les meilleurs amis du Kaiser; nous l'avons vu de reste ; ce n'est pas à dire qu'ils y aient gagné beaucoup.

Cependant, à l'autre extrémité de la Méditerranée, la France, redoutant que le Maroc, indépendant et troublé, n'excitât les convoitises de l'Allemagne en quête de débouchés, avait commencé d'y préparer son installation ; elle l'estimait nécessaire pour la sécurité de la frontière occidentale de l'Algérie. Donc elle poussait la voie ferrée du Sud-Oranais au delà de Figuig ; elle occupait la région du Touat, surveillait les harkas du Tafilet. D'autre part elle s'efforçait de résoudre le problème au point de vue diplomatique, elle désintéressait l'Angleterre en reconnaissant enfin sa prépondérance en Égypte et en admettant l'établissement d'un statut spécial pour Tanger. Elle désintéressait l'Espagne en lui abandonnant toute la côte méditerranéenne du Maroc et une partie de sa côte atlantique. Elle ne crut pas devoir entrer en rapport avec l'Allemagne, qui n'avait aucun droit dans la région.

Au mois de mars 1905, au moment où les Russes vaincus à Moukden étaient dans l'impossibilité de donner à la France un appui efficace, l'empereur allemand parut devant Tanger sur un vaisseau de guerre. Il y déclara hautement qu'il garantissait envers et contre tous l'indépendance du sultan du Maroc et l'intégrité territoriale de son empire. Encore une manifestation qui n'avait rien d'aimable pour la France! M. Delcassé estima qu'on pouvait passer outre, et poursuivre au Maroc, sans se soucier de l'opposition allemande, la politique qu'on y avait engagée. Ses collègues ne furent pas de son avis et consentirent à porter la question du Maroc devant une conférence internationale. La conférence d'Algésiras allait en effet se réunir quelques mois après.

Ainsi, de Tanger à Constantinople, l'empereur Guillaume II proclamait sa volonté de protéger les États musulmans qui étaient

restés jusque-là indépendants. Il affirmait, avec un orgueil fondé sur la conscience de sa force, la politique méditerranéenne de l'Allemagne et le mépris souverain de toutes les situations et de tous les droits antérieurement acquis.

Mais ces droits et ces situations étaient fortement établis : il ne suffisait pas d'un voyage tintamaresque dans le Levant pour y détruire la prépondérance séculaire de la France. Il ne suffisait pas d'une apparition tonitruante à Tanger pour y assurer le triomphe de l'Allemagne. On n'improvise pas à ce point, et les traditions et l'histoire ont plus de force que les plus épais bataillons.

Cependant le gouvernement de Berlin poussait son action. Il obtint de son ami le sultan turc la concession d'un chemin de fer colossal, le Bagdad. La France, seule parmi les grandes puissances, eut l'énergie de disputer à la pénétration économique de l'Allemagne l'immense domaine de l'Asie antérieure; elle se fit concéder par la Turquie, soit en Syrie, soit en Arménie, un chiffre de kilomètres de voies ferrées à peu près égal à celui des Allemands, et toute cette magnifique région qui s'étend de la Méditerranée à l'Iran commença d'être un nouveau champ de bataille de la rivalité franco-allemande.

Quand même, les lignes cédées à la France n'étaient que des lignes secondaires, des embranchements, des rameaux qui à droite ou à gauche faisaient cortège à la grande voie allemande, capables seulement de développer sa vitalité et sa fortune : ne vit-on pas, dans un moment d'embarras de la compagnie allemande, les capitaux français lui venir en aide? Les ministres turcs ont été habiles, jusqu'à la veille de la grande guerre, à obtenir de la France les subsides qui leur manquaient; mais ils viennent de tuer la poule aux œufs d'or.

Donc, de Hambourg à Bagdad et vers « les au-delà », mettant en œuvre toute l'activité économique de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, enveloppant, enserrant de ses voies maritimes et ferrées toute la péninsule des Balkans, une formidable poussée allemande assiégeait l'Asie antérieure; mal contenue par les efforts de la concurrence française, elle traversait déjà de part en part ces

régions où se sont fondés les plus grands empires de l'histoire; elle gagnait les côtes du golfe Persique, de l'Océan Indien. Elle s'ouvrait le chemin par-dessus les positions laborieusement établies par la Russie, par la France et par l'Angleterre. La Turquie en paraissait déjà galvanisée, ressuscitée; sous la direction des missions allemandes, elle organisait solidement ses forces militaires, qui, ayant montré leur valeur à travers les siècles et jusque dans la guerre des Balkans, semblaient capables d'autres exploits. Point de barrière solide sur cette route : la Serbie vassalisée, ou si faible! La Roumanie liée aux empires germaniques par une convention militaire, la Bulgarie par ses mystérieuses ambitions, la Grèce même par des liens dynastiques, la Turquie par une alliance intime : — le système dressé par le Kaiser était de large envergure et de redoutable vigueur.

Mais il avait des ennemis, et par son ampleur même il provoquait de nombreuses résistances; il attaquait ensemble la Russie dans la région de la mer Noire, la France dans l'Afrique du Nord, l'Angleterre sur ses routes de l'Inde. Il préparait leur entente; elle se noua dans le moment même, de 1904 à 1907.

Le roi d'Angleterre Édouard VII n'a pas régné longtemps; il laissera un souvenir glorieux pour avoir vu le péril allemand, et, si peu de temps après Fachoda, réalisé l'entente cordiale avec la France. Ce fut l'objet de la convention du 8 avril 1904; elle n'était en apparence qu'une œuvre de liquidation coloniale, réglant tous différends entre les deux puissances à Terre-Neuve, en Afrique, surtout en Égypte et au Maroc. En fait elle montra dans la pratique qu'elle avait toute la valeur d'une alliance.

Elle le prouva aussitôt, à Algésiras. La conférence internationale exigée par l'Allemagne lui donna quelques satisfactions de principe en reconnaissant l'indépendance et l'intégrité territoriale du Maroc; mais elle reconnut aussi la situation particulière de la France et de l'Espagne sur les frontières continentales ou maritimes du pays; par là elle y fortifiait la situation de la France. Les plénipotentiaires français y avaient été fermement soutenus par ceux de l'Angleterre et de la Russie, naturellement aussi par ceux de l'Espagne, et même par ceux de l'Italie, et il est plaisant

de constater que l'Acte d'Algésiras allait permettre à la France de transformer très vite sa situation particulière au Maroc en un régime de protectorat effectif.

Le succès appelle le succès. L'année suivante (1907), la diplomatie française réussit à faire aboutir entre la Russie et l'Angleterre une entente qui fut aussitôt comme une extension de l'entente cordiale. Ce fut la convention du 31 août : la Russie et l'Angleterre y réglèrent tous leurs différends en Asie, au Thibet, en Afghanistan, déterminèrent avec précision leurs zones d'influence en Perse et dans la région du golfe Persique; dès lors elles étaient en dispositions d'améliorer sans cesse leurs relations jadis si difficiles, leur conviction étant établie qu'il leur fallait avant tout rester unies contre l'ennemi commun.

La Triple-Entente était fondée, et elle vivait. Du Turkestan et de la Perse au Maroc et à l'Égypte, elle faisait front contre la pénétration allemande.

Il était temps, car quel eût été l'avenir si la rivalité franco-anglaise et la rivalité anglo-russe avaient duré davantage? L'Allemagne peut-être eût réalisé son colossal dessein de domination universelle.

III. — LA CRISE BALKANIQUE (1908-1913).

La Révolution turque de juillet 1908 ouvrit dans cette grandiose histoire de l'Orient une crise politique et guerrière qui tient l'Europe en armes ou en bataille depuis sept ans, et qui se déroule avec une rapidité vertigineuse, comme par une sorte de déclanchement de toutes les questions nationales ou économiques en suspens.

Le 29 juillet 1908, le corps de l'armée turque qui tenait garnison à Salonique se souleva, marcha sur Constantinople, obligea le sultan Abd-ul-Hamid à confier le pouvoir aux chefs du parti jeune-turc, à donner une constitution aux peuples de l'Empire. Au mois d'avril suivant, le sultan essaya de réagir et de reprendre toute son autorité; il fut vaincu et dut abdiquer : il eut pour successeur Méhémet V. Étant donnés les liens qui unissaient depuis quelques années le sultan déchu à l'empereur Guil-

laume II, on crut un moment que l'influence allemande allait être compromise à Constantinople. Elle fut au contraire très habilement sauvée par l'ambassadeur d'Allemagne, le baron Marshall von Bieberstein, et, pour des raisons qu'il est difficile de pénétrer, le chef le plus audacieux du parti jeune-turc, Enver-bey, bientôt Enver-pacha, se donna de toute son énergie sans scrupules à la défense et au développement des intérêts allemands.

La Turquie n'y gagna rien, en attendant d'y perdre tout.

Le parti jeune-turc se présentait à l'opinion comme un grand parti national résolu à régénérer le gouvernement ottoman, à enrayer la décadence qui entraînait depuis trente ans la Turquie à de continuels démembrements, et à refaire ainsi toute la puissance morale de l'Islam. L'entreprise était louable, même généreuse, si elle avait été autre chose qu'une combinaison d'intrigues avec le gouvernement allemand.

Tout d'abord l'Autriche-Hongrie jugea bon de résoudre la question de Bosnie-Herzégovine. Elle avait été chargée par le traité de Berlin de l'administration de ces provinces, mais seulement à titre provisoire, pour une période de vingt-cinq ans, close depuis 1903. Il ne convenait pas de permettre au parti jeune-turc de faire du zèle et de revendiquer la Bosnie et l'Herzégovine, sous prétexte qu'il était un gouvernement éclairé. Donc elle en proclama purement et simplement l'annexion. On attendit une protestation des jeunes-turcs; ils se contentèrent de peu : l'Autriche retira, pour leur être agréable, sa garnison de Novi-Bazar; pour leur être plus agréable encore, elle leur donna quelque argent.

Une protestation plus vigoureuse vint de la Serbie. Car la Bosnie est toute peuplée de Serbes; tant que le régime en était provisoire, la Serbie conservait l'espoir d'achever un jour avec elle son intégrité territoriale; la réunion définitive à l'Autriche détruisait tout cet avenir. Aussi la colère fut-elle vive à Belgrade. On y espéra l'appui de la Russie; on compta que la Triple-Entente, toute neuve, allait prouver son autorité en exigeant le respect des traités ou du moins l'examen de la question de Bosnie par une conférence européenne.

L'ambassadeur d'Allemagne fit une démarche menaçante auprès

du gouvernement de Saint-Pétersbourg. Celui-ci, encore affaibli par les suites de la guerre de Mandchourie, céda, renonça à soutenir la cause serbe, et la pauvre Serbie fut obligée, par comble d'humiliation, d'adresser à l'Autriche une déclaration par laquelle elle reconnaissait qu'elle n'avait pas été atteinte dans ses droits par le fait accompli en Bosnie-Herzégovine, elle renonçait à son attitude de protestation pour vivre désormais avec l'Autriche sur le pied d'un bon voisinage (31 mars 1909).

Cependant la Bulgarie profitait des circonstances. Elle craignit sans doute que le parti jeune-turc ne réclamât la restitution de la Roumélie orientale, qui ne s'était donnée à la Bulgarie que par une révolution. Le prince Ferdinand de Bulgarie prit solennellement à Tirnovo le titre de tsar des Bulgares, c'est-à-dire non pas seulement de ceux de Bulgarie, mais aussi de Roumélie, et autres lieux. La Turquie laissa faire.

Et comme la Bulgarie n'était pas en mauvais termes avec l'Autriche, ni avec l'Allemagne, on peut dire que ce premier acte de la crise s'achevait sur un succès de l'influence allemande en Orient : elle avait fortifié ses positions.

*
* *

Après une accalmie relative de deux ans, le feu se ralluma sur un autre point.

La question du Maroc était restée brûlante depuis Algésiras. Déjà en octobre 1908 l'affaire des déserteurs de Casablanca avait renouvelé les passions toujours prêtes à s'enflammer; la France y avait maintenu fermement son droit. En 1909, on avait essayé de concilier les intérêts économiques de la France et de l'Allemagne au Maroc. En 1911, l'Acte d'Algésiras approchant de son terme qui était de cinq ans, la question marocaine allait se poser à nouveau, d'ailleurs sur des bases qui ne pouvaient être que plus favorables à la politique du gouvernement de Paris. Au printemps, une grande agitation se produisit parmi les tribus des environs de Fez; le sultan inquiet, menacé, appela une intervention militaire de la France. Une division partit pour Fez, dispersa les

rebelles qui assiégeait la ville et rétablit l'ordre. Ainsi l'affaire du Maroc approchait de sa maturité.

L'Allemagne irritée se livra à une de ces manifestations de violence où elle se plaît; elle envoya une canonnière devant le port marocain d'Agadir et déclara que la question ne se résoudrait pas sans qu'elle donnât son avis. Le gouvernement français, très conciliant, consentit à causer; la négociation fut laborieuse et maintes fois aiguë. Elle aboutit à la convention du 4 novembre 1911 : la France accepta une rectification de frontière au Congo, en faveur du Cameroun allemand qui ainsi poussa deux pointes jusqu'au grand fleuve et à son affluent l'Oubanghi. Mais l'Allemagne reconnut la prépondérance politique de la France au Maroc, et quelques semaines après le protectorat français y fut proclamé. L'incident de Tanger était à peu près effacé.

La crise alors se reporta en Méditerranée et se précipita.

Sous prétexte que le parti jeune-turc, en effet souvent arrogant, refusait de considérer les intérêts italiens en Tripolitaine, le gouvernement de Rome y envoya un corps de débarquement et entreprit d'y établir sa domination. Ce ne fut pas sans peine : la guerre se prolongea pendant toute une année et ne se termina, à l'avantage de l'Italie, que par le traité d'Ouchy-Lausanne, en octobre 1912.

Aussitôt un immense incendie embrasa les Balkans.

Quand la diplomatie de la Russie recule, comme son armée, c'est pour prendre des positions plus fortes. Elle avait cédé en 1909 parce qu'elle n'était pas en bonne posture; elle attendait et préparait son moment.

En mars 1912, dans un secret absolu qui ne fut pénétré que l'année suivante, elle fit signer entre les États des Balkans, Bulgarie, Grèce, Monténégro, Serbie, une convention d'alliance offensive contre la Turquie, et, le cas échéant, défensive contre l'Autriche : un des plus remarquables succès politiques du gouvernement russe dans les temps modernes.

L'occasion paraissant bonne, par suite du conflit italo-turc, en octobre 1912, les Balkaniques partirent en guerre pour délivrer leurs frères de Macédoine du joug ottoman. On comptait sur une

formidable résistance de la Turquie, dont les armées avaient été instruites par des officiers allemands.

Elle s'effondra lamentablement, et la Croisade chrétienne ne connut, dans les quelques semaines que dura la guerre, que des victoires éclatantes.

Les Grecs, dont les troupes avaient été réorganisées par des instructeurs français, enlevèrent brillamment Salonique, puis Janina. Les Serbes, qui avaient le bon canon français, vengèrent, au plateau de Kossovo, les glorieux vaincus d'autrefois, descendirent dans la vallée du Vardar par Koumanovo, entrèrent triomphalement dans Uskub, où jadis Stéphane Douchan avait été couronné empereur des Serbes, rejoignirent les Grecs au cœur de la Macédoine.

Les Bulgares n'eurent pas moins de succès, ils remportèrent en Thrace des victoires dont la gloire retentira fortement dans les siècles, Kirk-Kilissé, Lulé-Bourgas; ils investirent Andrinople qui fut prise, ils marchèrent sur Constantinople et s'arrêtèrent devant les lignes fortifiées de Tchataldja et devant l'opposition des grandes puissances.

Car l'Europe ne laissa point les Balkaniques seuls en tête à tête avec les vaincus, et aux glorieuses et pures victoires succédèrent les basses intrigues, les louches combinaisons diplomatiques. Et d'abord l'Autriche-Hongrie déclara qu'elle ne permettrait pas à la Serbie d'avoir des côtes sur la mer Adriatique; tout au plus lui consentait-elle un débouché économique sur ce rivage : sous quelle forme? On n'eut pas le temps de le déterminer. Pour être agréable au gouvernement de Vienne, — car en ce temps-là l'Europe cédait volontiers à celui qui parlait le plus haut, — on constitua une principauté d'Albanie, dont on savait bien qu'elle n'était pas viable, qu'elle serait en proie à des troubles continuels : l'Autriche et l'Allemagne n'y voyaient que des avantages.

C'est ainsi que le traité de Londres, en mai 1913, régla en principe la question balkanique : en dehors de la principauté d'Albanie, il réduisait la Turquie d'Europe aux environs immédiats de Constantinople, jusqu'à une ligne Enos-Midia parallèle à la direction des détroits du Bosphore et des Dardanelles.

Riche butin réservé aux vainqueurs. Il restait à le partager et surtout à concilier les prétentions rivales en Macédoine; encore une occasion favorable aux intrigues ténébreuses : — cet Orient est un pays de crimes et de trahisons.

Dans la nuit du 19 juin 1913, sur les bords du Vardar inférieur où les alliés victorieux avaient établi des troupes prêtes à prendre possession des pays qui leur seraient attribués, l'armée bulgare traîtreusement, sans avertissement, tomba tout à coup sur ses alliés de la veille, Grecs et Serbes, essaya de les séparer, de les écraser les uns après les autres pour s'emparer ensuite de Salonique et de toute la Macédoine. Ainsi la Bulgarie se fût étendue jusqu'à l'Albanie, et, en se mettant d'accord un jour avec les Turcs, par les bons soins sans doute des puissances allemandes, elle eût établi, avec leur permission et pour les servir, sa suprématie sur la plus grande partie de la péninsule.

Ce mauvais coup rata. Les Grecs et les Serbes tinrent bon sous le choc brutal, rejetèrent l'attaque; puis, ils prirent l'offensive, et les uns en remontant la Strouma, les autres la Bregalnitza, affluent du Vardar, ils refoulèrent rudement leurs ennemis; ils marchèrent de concert sur Sofia.

D'autre part la Roumanie s'était émue des ambitions bulgares; elle ne pouvait pas permettre que la Balkanie ne fût plus qu'une Bulgarie : — chacun de ces États de la péninsule voudrait être le Piémont des Balkans, et craint que ce ne soit le voisin. — L'armée roumaine franchit le Danube et marcha sans obstacle sur Sofia, les troupes bulgares étant concentrées devant les Serbes et les Grecs. Enfin les Turcs ne manquèrent pas d'en profiter et reprirent Andrinople sans coup férir.

Les Bulgares, honteux et confus, se hâtèrent de signer le traité de Bucharest (août 1913) qui donna la plus grande part de la Macédoine à la Serbie et à la Grèce, Uskub et Monastir à la première, Salonique et Cavalla à la seconde. Même le traité de Constantinople, en octobre suivant, rendit Andrinople aux Turcs. Du moins, les Bulgares avaient désormais un large accès sur la mer Egée; ils gardaient le profit essentiel de leurs victoires sur les troupes ottomanes.

En somme les calculs des gouvernements de Vienne et de Berlin avaient été déjoués. Leurs alliés de Turquie avaient été écrasés et rejetés déjà sur les détroits et vers l'Asie. La trahison bulgare avait mal tourné pour ses auteurs, et n'avait fait qu'accentuer le succès de la Serbie et de la Grèce. La Roumanie, malgré les menaces de l'Autriche, avait pris parti contre la Bulgarie, et constitué au traité de Bucharest une sorte de Balkanie indépendante, assez forte pour n'être plus un jouet entre les mains des grandes puissances.

Par là l'influence de la Russie et de la Triple-Entente était rétablie parmi les États des Balkans, favorable à leur émancipation totale. Le second acte de la crise se fermait sur un échec très sensible de l'influence allemande : une solide barrière était dressée devant elle.

III

Vers le dénouement.
La solution de la question d'Orient.

I. — LA GRANDE GUERRE (1914-1915). — DEVANT CONSTANTINOPLE.

Le duel formidable où va se résoudre, au moins pour un temps, entre autres questions, la question d'Orient, intéresse à beaucoup d'égards le monde entier, puisqu'il s'agit de savoir si l'univers sera soumis à la domination économique de l'Allemagne et à l'organisation de sa culture. A ne le considérer même qu'au point de vue particulier qui nous occupe ici il garde encore une suffisante ampleur.

Il rappelle en quelque manière les invasions barbares du commencement du moyen âge, nous le disons sans parti pris et même sans allusion aux violences commises : aujourd'hui comme alors les Allemands des régions septentrionales veulent atteindre la Méditerranée et régner sur ses rivages privilégiés. Ils y rencontrent la civilisation gréco-latine; mais estimant qu'elle a achevé sa carrière, ils s'offrent à la continuer et pensent marquer ainsi un

progrès dans l'évolution de la société humaine. Cependant, à la faveur de la décadence politique de l'Islam en général et de la Turquie en particulier, la civilisation grecque représentée par la Russie surtout et la civilisation latine représentée surtout par la France, ont commencé de reprendre possession de leur domaine historique et de reconstituer leur unité foncière par la reconquête de toute la Méditerranée; elles y sont renforcées par la puissance économique et intellectuelle de l'Angleterre, héritière des vieilles civilisations de l'Égypte et de l'Inde. C'est comme le faisceau de toutes les civilisations humaines, depuis la plus haute antiquité, qui se trouve rassemblé pour arrêter la barbarie. Le spectacle est unique dans l'histoire universelle.

Et dès lors le terrain de la bataille a une incomparable grandeur. La bande des empires de proie et de domination brutale est au centre du tableau, cherchant à percer à travers les Balkans vers Constantinople; elle gronde et mord. Tout autour d'elle, ses frontières sont vigoureusement battues par les Anglais, les Belges, les Français, les Serbes, les Russes, en attendant que d'autres peuples entrent dans ce grand devoir. Mais derrière ces armées de la civilisation et de la liberté, il faut considérer la France entière et son empire africain et toute la puissance de son génie émancipateur, l'Angleterre en Égypte, dans l'Inde, dans le golfe Persique et toute la puissance de son génie industriel et de sa suprématie commerciale, la Russie et son empire asiatique, et ses masses énormes d'humanité naïves encore, mais qui paraissent déjà si bien douées pour les œuvres de tendresse et de fraternité.

Comment la barbarie traverserait-elle de pareilles profondeurs de ressources matérielles, de traditions cinquante fois séculaires et de promesses de beautés nouvelles? Plus tard, beaucoup plus tard, dans le recul des temps, le sursaut de violence dont nous sommes les témoins étonnés autant qu'indignés, paraîtra misérable dans la splendeur de l'avenir qui se prépare dans le sang.

Mais il faut revenir à ces rudes contingences.

Le conflit qui bouleverse l'Europe est donc né en Orient, au centre de l'immense champ de bataille que nous avons essayé d'embrasser d'un regard.

On en connaît les origines qui sont directement dans les événements balkaniques de 1913. La Serbie, fière de ses victoires, doublée en étendue, devenait non seulement un obstacle infranchissable à la poussée autrichienne vers Salonique, mais un danger pour l'intégrité de la monarchie austro-hongroise, étant dès lors un centre d'attraction pour les autres populations serbes de la Bosnie ou même de la Croatie. Le gouvernement de Vienne résolut de détruire ou de soumettre la Serbie : il y allait en effet de tout l'avenir de l'influence politique et économique des puissances allemandes vers la Méditerranée et l'Asie Mineure.

Il n'est pas étonnant que l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand à Serajevo ait déchaîné la guerre : il ne pouvait pas y avoir de meilleur prétexte, et les choses furent menées rondement. Au bout d'un mois, toutes dispositions prises entre Berlin et Vienne, la Serbie reçut du gouvernement autrichien un ultimatum proprement inacceptable; elle l'accepta pourtant, sauf de légères réserves de pure forme qui permirent à l'Autriche de rompre quand même. La Russie intervint naturellement, par solidarité de race et de religion; et, tout en essayant de négocier, elle commença la mobilisation de son armée sur sa frontière autrichienne. Guillaume II essaya de répéter le coup de 1909; il adressa au gouvernement russe sommation d'avoir à arrêter sa mobilisation. Mais la Russie était prête; elle n'accepta pas une nouvelle humiliation et la guerre générale fut déchaînée.

Les États des Balkans, directement intéressés dans le conflit, y prirent position selon la logique des événements récents. Dans leur ensemble ils se tinrent sur le terrain du traité de Bucarest, résolus, du moins pour la plupart, à assurer par lui le maintien de l'équilibre balkanique. Ainsi la Roumanie, malgré les liens qui l'avaient unie jadis aux puissances allemandes, déclara tout d'abord qu'elle observerait une neutralité absolue; elle sentait qu'elle n'avait rien à gagner à une victoire de l'Autriche, qui assurerait à celle-ci, ou par elle à la Bulgarie la domination des Balkans. Cependant il lui fallait songer aussi à une défaite possible de l'Autriche et donc à son démembrement; et il se forma en Roumanie un puissant parti national qui réclama hautement la réunion

des Roumains de Transylvanie et l'achèvement de la Grande Roumanie. Et sans doute, aux premières victoires des Russes, la Roumanie aurait pris les armes à côté d'eux si elle n'avait été obligée de surveiller sur ses derrières l'attitude de la Bulgarie.

La Grèce se trouva d'abord plus près encore d'un accord avec la Triple-Entente à laquelle elle doit tout, même son existence, depuis Navarin. Elle en a témoigné quelquefois de la reconnaissance, mais on enseigne, à tort selon nous, que la reconnaissance n'est pas une vertu politique.

Du moins la Grèce avait noué avec la Serbie en 1913 les relations les plus étroites, celle de la confraternité des armes contre les Turcs, puis contre les Bulgares. D'ailleurs elle n'a avec elle aucun conflit d'intérêt ni de race; elles ont depuis le traité de Bucarest des frontières communes, et elles se sont liées, surtout contre la Bulgarie inquiétante, par un traité formel où elles se garantissent leurs possessions respectives sur la base de ce traité. Par là elles forment avec la Roumanie une sorte de Triple-Alliance balkanique.

Comme la Serbie, comme la Roumanie, la Grèce sait que tous ses intérêts la portent vers la Triple-Entente. Pour achever son unité nationale par l'annexion de toutes les côtes égéennes de population grecque, il faut que la Turquie soit abattue et avec elle ses alliés allemands. Logiquement donc, son grand ministre, M. Venizelos, à qui elle doit déjà la réunion de la Crète et de l'Épire et de la Macédoine méridionale, voulut s'allier formellement avec la Triple-Entente, pour en obtenir la côte de l'Ionie depuis la hauteur des Dardanelles jusqu'à celle de Rhodes. Il ne fut pas approuvé par le roi Constantin, beau-frère de l'empereur allemand, sous prétexte qu'il importait surtout de surveiller l'attitude de la Bulgarie.

Il est évident que la Bulgarie, par ses dispositions suspectes, fait beaucoup de tort à la Triple-Entente et retarde son succès. Car depuis le commencement des hostilités elle empêche l'intervention de la Grèce et de la Roumanie, sans compter que des bandes d'irréguliers compromettent sans cesse la sécurité de la ligne de Salonique par où la Serbie se ravitaille en munitions.

Il est vrai que la Bulgarie n'est pas contente du traité de Bucarest qui a brisé son grand dessein de domination balkanique. Fallait-il donc qu'elle fût récompensée de sa trahison à l'égard de ses alliés de la veille? Quoi qu'il en soit, mécontente, déçue, elle s'est mise sous le gouvernement de ministres dont les sympathies tendent plutôt vers les Austro-Allemands que vers la Triple-Entente, et si elle ne se prononce pas ouvertement c'est qu'elle ne sait pas de quel côté se placera définitivement la victoire. Il n'est pas sûr que de tels calculs soient les plus habiles.

Quant à la Turquie, elle était d'avance dans le parti de l'Allemagne, et comme elle a une confiance absolue en ce qui se dit à Berlin et que ses ministres sont tout dévoués aux ordres de Berlin, elle ne douta point de la victoire allemande dont elle attend pour elle-même le relèvement de toute son ancienne puissance. Quand elle sut que les Allemands avaient conquis la Belgique, qu'ils marchaient sur Paris, qu'ils avaient infligé aux Russes la défaite de Tannenberg, elle ne put se tenir de participer à leurs exploits. Elle entendit bien parler de la bataille de la Marne; mais on lui expliqua que les Allemands se retiraient volontairement de Paris pour aller achever les Russes et qu'ils avaient obligé l'armée française à les accompagner dans ce mouvement; pour plus de sûreté d'ailleurs, les officiers allemands de Constantinople s'emparèrent du pouvoir, de concert avec Enver pacha; ils firent bombarder par des navires turcs les forts russes de la mer Noire, et la Turquie se trouva jetée dans la bataille.

Pour sa part elle n'y fut pas heureuse. Elle s'essaya pourtant, sous la direction des Allemands, à des entreprises colossales. Elle pensa envahir la Caucasie, prendre Kars, Batoum, les pétroles de Bakou; même un moment un détachement turc s'établit à Tauris en Perse et essaya de soulever le gouvernement de Téhéran contre les Russes. En vain. Les Russes reprirent presque aussitôt Tauris et infligèrent aux Turcs un désastre qui les rejeta sur Erzeroum.

Ailleurs les Anglais débarquaient des troupes au fond du golfe Persique, s'emparaient de Bassorah, et se préparaient à marcher sur Bagdad.

Mais la Turquie mettait ses plus grandes espérances dans l'expé-

dition d'Egypte. Le khédive Abbas Hilmi, retenu à Constantinople, s'y déclara tout dévoué à la cause de la guerre sainte et annonça qu'il ne rentrerait en Egypte que pour en chasser les Anglais. La proclamation de la guerre sainte, lancée par le sultan, n'eut aucun succès; car il y a longtemps que les sultans de Constantinople ont perdu tout crédit dans la vallée du Nil, et les quelques troupes que les Turcs purent conduire jusqu'au canal de Suez s'y firent battre piteusement.

Du moins la Turquie pouvait-elle compter sur le secours des grands empires de l'Europe centrale. Ils lui tendirent la main en novembre; une formidable armée austro-hongroise, 300000 hommes, envahit la Serbie, prit Belgrade, refoula les Serbes jusqu'au cœur de leurs montagnes; un pas de plus elle arrivait en Bulgarie, et faisait donc sa jonction avec les Turcs; dès lors ils auraient eu de Berlin et de Vienne tous les renforts nécessaires en munitions et, au besoin, en hommes; la coalition ennemie aurait été coupée en deux. Hélas! les Serbes écrasèrent la formidable armée austro-hongroise, la rejetèrent toute hors de leurs frontières. rentrèrent à Belgrade en triomphe, et les Turcs ne purent contempler que de loin les signes d'encouragement que leur prodiguaient leurs amis eux-mêmes dans l'embarras.

Mais ce fut bien une autre histoire quand la Triple-Entente s'avisa de porter son effort droit sur les Dardanelles et sur Constantinople. Voilà bien où les Turcs auraient besoin d'un appui tout particulier. Nous ne savons pas à quelle date ni comment les Dardanelles seront franchies et Constantinople tombera aux mains des alliés. Nous savons seulement que l'événement est certain et qu'il est déjà possible d'en étudier le caractère et les conséquences : il est préparé d'ailleurs depuis plus de deux siècles; il ne sera que le couronnement d'une évolution historique dont nous venons de parcourir les phases. Il ne sera que le signe suprême marquant la fin de la Turquie d'Europe, la fin de l'empire ottoman, libérant les peuples opprimés, annonçant la renaissance de l'Orient.

II. — L'ORIENT NOUVEAU.

Il est impossible de prévoir avec précision les nouvelles formes politiques qui se constitueront sur les ruines de l'empire ottoman, c'est-à-dire dans l'une des régions les plus admirables, les plus prestigieuses de la terre, l'Orient méditerranéen. Mais on se rend compte, par tout ce que nous venons de dire et par beaucoup d'autres éléments de réflexion, que l'avenir est renfermé en germe dans le passé, qu'on ne remonte pas les grands courants historiques, et que, les ayant déterminés, on peut calculer et suivre les lignes essentielles où ils poursuivront leur voie. Ce ne sont donc pas les conditions de la paix de demain que nous prétendons décider; nous voulons seulement indiquer les résultats qui nous paraissent inévitables, quelles que soient désormais les circonstances de la guerre; il ne s'agit que de conclure un chapitre d'histoire, avec le sentiment d'ailleurs que l'histoire offre des leçons.

Le plus remarquable phénomène qui résulte déjà de la grande guerre actuelle, c'est l'impuissance où l'Allemagne s'est trouvée réduite à vouloir sauver et restaurer l'empire turc. Elle compta que le sultan de Constantinople avait encore assez de prestige pour soulever la guerre sainte dans tout le monde musulman, du Maroc à la Perse et à l'Inde; grave erreur : elle ignorait donc les causes profondes qui depuis trois ou quatre cents ans ont ruiné à tous égards l'empire turc; il faut la renvoyer à l'école.

Elle fondait sur ce cadavre l'établissement de sa propre domination dans la Méditerranée : — Qu'elle en enviât les riches pays, si beaux à côté de ses tristes brumes, rien de plus naturel. Mais son désir ne peut plus créer le droit. Il n'y a pas de place sur la Méditerranée pour la barbarie germanique; qu'on ouvre une carte ethnographique de l'Europe, même dans un atlas allemand : il n'y a pas un Allemand sur tous ces rivages depuis Gibraltar jusqu'au fond de la mer Noire. Et le principe des nationalités auquel l'Allemagne doit sa naissance et auquel elle emprunte ses prétentions, l'exclut à jamais de la Méditerranée. Et sa « culture » n'a rien de commun avec les leçons de la civilisation méditerranéenne. « Fuori i

barbari! » La Méditerranée n'est pas pour eux. Ils n'y seraient qu'un corps étranger qui en troublerait toute l'économie. Elle continuera de s'organiser sans eux : il faut qu'ils en prennent leur parti, c'est une loi de l'histoire, aussi puissante et inéluctable qu'une loi de la nature.

Donc l'Afrique du Nord restera française et grandira par la France, seule capable d'y allumer un nouveau foyer de culture arabe et mauresque. Le traité du 4 novembre 1911 sur le Maroc y a encore réservé aux Allemands des avantages économiques qui sont une charge pour nous; dès l'ouverture des hostilités, Allemands et Autrichiens en ont été expulsés, leurs biens mis sous séquestre : il faudra que le Maroc reste débarrassé de cette lèpre. Cependant les Marocains, vaillants soldats, se sont enrôlés en grand nombre dans l'armée de la métropole, y ont renouvelé, y renouvellent chaque jour les exploits qui depuis près de cent ans ont illustré notre armée d'Afrique. Leur sang versé avec le nôtre achèvera de fondre leur pays dans la grande patrie commune.

L'Italie à côté de nous retrouvera dans l'ancienne Cyrénaïque, ou la Tripolitaine, le souvenir suggestif de la civilisation grecque et romaine.

Sous la libérale tutelle de l'Angleterre, l'Égypte poursuivra l'admirable renaissance où Bonaparte, Ferdinand de Lesseps et les grands égyptologues français l'ont engagée depuis plus de cent ans. La voici délivrée de tout reste de suzeraineté turque; son khédive Abbas Hilmi, pour avoir commis la faute de confondre sa cause avec celle des Barbares de Constantinople et d'ailleurs, est déjà déchu et a cédé la place au sultan Hussein-Kamel : voici le Caire élevé au rang de capitale d'Empire. Le sultan de Constantinople, dont l'autorité même religieuse a sombré définitivement dans l'échec de sa « guerre sainte », perdra donc son titre de khalife, ne sera plus le « commandeur des croyants » et l'on verra sans doute renaître bientôt un khalifat arabe entouré de tous les glorieux souvenirs des temps de Bagdad et de Damas, avant les Turcs. Quelles promesses on peut fonder sur ces peuples du Levant, si admirablement doués quand ils seront à jamais dégagés de la barbarie qui les a ruinés!

L'Angleterre, au delà de l'Égypte, consolidera son empire sur l'Arabie, la Mésopotamie. Elle n'aura plus seulement, entre la Méditerranée et l'Inde, la route étroite et fragile du canal de Suez; elle y aura toute une large avenue, des frontières de la Tripolitaine à celles de la Perse, les Propylées de son empire des Indes. Et, comme elle a fait, aux bords du Gange et de l'Indus, à Delhi, à Bénarès, à Lahore, comme elle est en train de faire au Caire, elle ressuscitera Bagdad, peut-être Ninive et Babylone, Suse et Persépolis. Elle réveillera tout ce grand passé historique et économique.

La France en Syrie et en Palestine se débarrassera sans peine des traces éphémères laissées par le passage du Kaiser. Elle reprendra avec plus de soin le culte de ses traditions millénaires. Son esprit y règne depuis les Croisades, y a développé ses vertus même sous les Turcs, grâce au régime des Capitulations, grâce à ses commerçants, grâce à ses écoles laïques ou confessionnelles. Elle y prendra un souci scrupuleux de ses intérêts; ses alliés l'y aideront. Elle s'établira fortement sur toute cette côte, de Port-Saïd à Alexandrette; elle refera sous son gouvernement l'unité de ce beau pays du Liban auquel elle assurait en 1860 un régime déjà bienfaisant; et, comme elle sait mieux que quiconque éveiller les races endormies — voyez la Grèce, l'Italie, la Roumanie, l'Égypte, etc., — comme elle est, pourrait-on dire, une accoucheuse de civilisations, elle rendra au Levant toutes ses vertus de développement. De cette côte partait dans les temps anciens la grande route du commerce terrestre avec l'Inde et la Chine; Sidon, Tyr y devaient leur fortune; Tyr fut prise par Alexandre le Grand, mais elle demeura encore pendant quinze cents ans le point de départ de ces communications : c'était alors la route principale du commerce universel. Il fallut les Turcs pour la couper. On la rouvrira; il faudra qu'au départ de la côte française de Syrie des voies ferrées soient jetées aussitôt de Beirout sur Damas et sur Bagdad le long de l'Euphrate, et la pensée de Bonaparte se réalisera et rejoindra en ce grand foyer de l'histoire universelle le souvenir d'Alexandre de Macédoine et des marchands de Tyr.

*
* *

La haute ligne du Taurus est une barrière, barrière de races et d'intérêts, et de tout temps. Aujourd'hui elle sépare nettement les populations arabes qui sont au sud des tribus turques qui ont leur habitat au nord. Les eaux de ces montagnes, sauf les sources de l'Euphrate, descendent à la mer Noire, comme les eaux russes, et la mer Noire doit être, est déjà en grande partie une mer russe : c'est une indication de la nature.

Si l'on analyse de plus près les formations nationales de ces hauts plateaux d'Asie Mineure, on y trouve d'est en ouest l'Arménie, l'Anatolie et la côte d'Ionie. L'Arménie, grâce à ses montagnes escarpées, a sauvé à travers les siècles sa pure race blanche et sa foi chrétienne malgré tous les assauts des Musulmans, malgré les massacres. Elle est déjà en grande partie russe puisque le sommet de l'Ararat est la borne actuelle entre la Perse, la Russie et la Turquie. Elle va rentrer définitivement dans la grande famille chrétienne; elle en demeurera la forteresse aux sources des fleuves qui s'en vont vers les pays musulmans.

Le vrai, le seul domaine des Turcs Ottomans, le cadre où ils doivent être enfermés, c'est le centre du plateau d'Anatolie entre Konieh et Sivas dans la vallée intérieure du Kyzil-Yrmak qui coule vers Sinope. Parmi ces déserts, ils occupent une situation comparable à celle des Turcomans, leurs frères, qui sont à l'est de la mer Caspienne dans les vallées de l'Amou-Daria et du Syr-Daria. Il faut rapprocher par la pensée Angora, Konieh, Sivas, des villes du Turkestan, Bokhara, Khiva. Il faut que les Turcs Ottomans suivent les destinées de tous les Turcs, qu'ils entrent dans l'empire russe et dans l'armée russe; leurs vertus guerrières s'y exerceront avec autant d'éclat et avec plus de profit que sous le commandement des instructeurs allemands. Ce sera pour les Osmanlis une honorable fin de carrière.

Et cependant les Russes jetteront à travers leur pays, comme ils ont fait à travers le Turkestan, ces grandes voies ferrées qui ont commencé de donner à l'immense empire une vie économique

où il se transforme si merveilleusement, comme les pays neufs de l'Amérique. Déjà des compagnies françaises y ont reçu concession des principaux embranchements du Bagdad. Et on a dessiné sur la carte ce grand plan de campagne économique : l'ancienne voie allemande, passant sous des lois meilleures, ira de Constantinople à Bagdad; une autre voie russe est marquée d'Odessa à Sinope vers Diarbekir et Bagdad; une autre enfin, sans transbordement, venue de Moscou et Bakou, s'en va déjà sur Téhéran vers le golfe Persique et vers l'Inde.

Quelle puissante activité va renaître sur ces pays qui ont été autrefois les grands marchés de l'ancien continent, avant l'invasion de la barbarie turque!

Sur les côtes, les convoitises qui commencent à se déclarer sont à peu près conformes à la nature des choses.

L'Italie, cherchant ce qu'elle pourrait bien demander pour avoir quelque chose, — car il faut, pour l'équilibre méditerranéen, qu'elle ait quelque chose, — se souvient, ambitieuse de refaire l'histoire du passé, que l'empire romain a compté dans ces pays une province d'Asie. Elle occupe en fait, sinon en droit, depuis trois ans, depuis la guerre de Tripolitaine, Rhodes et une douzaine d'îles le long de la côte, ce qu'on appelle le Dodécanèse. De là elle voudrait prendre pied sur le continent, et elle avance, non des droits, mais des prétentions, sur la côte qui est en face, l'ancienne Lycie ou l'ancienne Cilicie, aux environs du port d'Adalia. De là elle pourrait pousser un embranchement sur la voie Constantinople-Bagdad qui s'y rapproche de la côte.

On pourra parler de cela au congrès de la paix.

La Grèce, à la poursuite de sa « Grande Idée » c'est-à-dire de l'achèvement de son unité nationale par la réunion de tous les pays de langue grecque, réclame naturellement la côte de l'Ionie, de Rhodes à l'entrée des Dardanelles. On a annoncé que M. Venizelos, quand il était premier ministre, en avait obtenu la promesse de la Triple-Entente, moyennant une alliance formelle. Le roi Constantin n'a pas voulu le suivre et l'a renversé du pouvoir. Alors, on ne sait plus s'il en faut conclure que le gouvernement d'Athènes ne demande rien, qu'il se contente de ses dernières acquisitions

en Macédoine : il ne faut pas être plus Grécophile que les Grecs, et s'ils sont désormais satisfaits de ce qu'ils ont, leurs rivaux ne s'en plaindront pas.

A noter, pour toutes ces situations mal définies, que lors des négociations, les puissances victorieuses, qui y auront fait d'énormes sacrifices, établiront évidemment ce principe que les profits y devront être proportionnés. Sans doute, comme a dit récemment un illustre ambassadeur, les neutres voleront vaillamment au secours des vainqueurs; mais il est possible qu'ils arrivent trop tard, ou fassent une chute à se trop presser, n'étant pas partis à point.

Il y a un proverbe que répète la sagesse des nations : Qui ne risque rien n'aura rien.

Il s'appliquera exactement aux États des Balkans. La loi des nationalités y est très nette : elle donne à la Bulgarie une grande partie de la Macédoine et de la Thrace; à la Serbie, la Bosnie et l'Herzégovine, peut-être la Croatie; à la Roumanie, la Transylvanie, une partie de la Bukovine et de la Bessarabie. Mais les circonstances peuvent y apporter des modifications, et si par exemple l'Autriche épuisée, éclairée sur ses intérêts, signait la paix bientôt, elle ne perdrait pas la Transylvanie, ni sans doute Trieste. Et aussi le principe des nationalités se prête partout aux interprétations les plus variées, il est extraordinairement souple.

Il est un autre principe que les vainqueurs établiront fortement, c'est qu'il ne faut pas que les États des Balkans restent par leurs divisions intestines un foyer favorable aux intrigues autrichiennes ou allemandes. La Triple-Entente, et surtout la Russie, a déjà commencé, elle continuera de travailler à la formation d'une Confédération balkanique, seul moyen d'assurer la véritable indépendance de chacun des États composants.

Car il ne faut pas oublier que c'est à la Russie surtout que tous ces États, sans exception, Monténégro, Serbie, Grèce, Roumanie, Bulgarie enfin, ont dû leur existence; elle seule par conséquent est capable d'assurer leur liberté complète, et les efforts qu'elle fait pour les confédérer sont la meilleure preuve de son propre désintéressement. Il ne faut pas s'effrayer de la perspective d'un

immense empire russe, écrasant pour tous ses voisins : comme il est prouvé par l'exemple de la Pologne restaurée, l'empire des tsars, trop vaste pour rester sous des lois uniformes, va s'organiser peu à peu selon le principe de ses autonomies nationales, comme le monde latin s'est jadis organisé en plusieurs nations, Espagne, France, Italie. C'est la loi même issue des enseignements de la Révolution française; c'est la condition, quoi qu'en pensent les intellectuels allemands, du développement réservé à toutes les ressources économiques et politiques dans l'émulation de toutes les nations émancipées.

III. — A QUI CONSTANTINOPLE ET LES DÉTROITS?

La question est posée maintenant devant l'opinion publique, et tous les arguments doivent être avancés pour que le problème mûrisse, et que toute surprise y soit évitée. Car il s'agit de l'un des plus gros événements de l'histoire universelle : qu'on en juge par l'importance de celui de 1453.

Il ne faut pas songer à laisser Constantinople aux Turcs : autant y installer une garnison allemande.

On a parlé d'en faire une ville internationale; et, comme le concept en est obscur, on a cité des exemples, Tanger, Shang-haï. Outre que le statut de Tanger est assez difficile à établir, et que Shang-haï est bien une ville chinoise, comment leur comparer Constantinople? Comment y effacer dans une combinaison compliquée d'internationalisation, tout son passé, toutes ses glorieuses traditions politiques et religieuses, tous ses monuments si expressifs? Comment détruire toute son histoire? Vains efforts. On n'y parviendrait pas. Une telle solution, ne satisfaisant aucun des intéressés, ne serait que provisoire, exaspérerait les ambitions contraires, susciterait d'autres conflits. A la grande guerre il faut des solutions fermes.

Que si l'on s'arrêtait à cette formule alambiquée, en mettant Constantinople, comme Galatz, si la chose était possible, sous le gouvernement d'une commission internationale, quelles chicanes! Quelles intrigues! Quelles sourdes rivalités! Quel gâchis! Une

condition bien favorable aux entreprises suspectes, comme celles que l'on pourra attendre de l'Allemagne, qui sans doute ne renoncera pas aussitôt à son grand dessein!

C'est encore pourquoi Constantinople ne peut être ni bulgare ni grecque. Constantinople aux mains des Grecs ou des Bulgares serait plus dangereuse pour les Russes et pour leurs alliés qu'aux mains du Sultan. Car si alors la Grèce ou la Bulgarie était l'amie de l'Allemagne — cela peut arriver —, à quoi auraient servi les efforts que l'on fait aujourd'hui pour en chasser les Turcs?

D'ailleurs un empire grec ou un empire bulgare dont Constantinople serait la capitale aurait naturellement et historiquement les visées les plus ambitieuses sur tout le Levant et pourrait être redoutable aux autres puissances établies dans ces régions. — Constantinople aux mains des Russes ne sera pas une capitale; l'empire russe a son centre historique et économique vers Moscou ou Kiev et ses tendances l'attirent vers l'Asie Centrale; il ne se déracinera pas; il ne fera pas de Constantinople une résidence impériale; elle ne sera pour lui qu'une porte, sans jeu de mots, une porte prestigieuse digne de ses vastes et glorieuses destinées, de magnifiques Propylées.

Aussi bien toutes ses traditions, tous ses droits, tous ses intérêts l'y poussent : c'est le problème essentiel légué par les ancêtres, comme disait récemment l'empereur Nicolas II, le vrai profit que les Russes attendent de la grande guerre. Ils ont reçu de Constantinople l'orthodoxie; elle est le sanctuaire de leur foi, et s'ils cultivent le souvenir du mariage de Sophie Paléologue avec le tsar Ivan III, c'est parce qu'il exprime cette tradition aussi vieille que la Russie, une des formules sacrées dont se nourrit l'âme russe, l'expression de son droit historique. Mais ces droits traditionnels, qui illustrent le nom de Catherine II pour les avoir hardiment proclamés, se complètent des intérêts vitaux de la Russie. Elle étouffe dans la mer Noire, derrière les détroits où on l'a emprisonnée en 1841, où elle a toujours été emprisonnée. Elle a puissamment développé ses richesses agricoles dans les fertiles régions de la Terre Noire; elle commence à y avoir aussi de grands intérêts industriels. L'exploitation des pétroles de la Caucasie est

de plus en plus intense. A toutes ces ressources qui sont la grande fortune de l'Empire, il faut des débouchés sûrs. Depuis le commencement de la guerre, la Russie ne peut faire sortir ses blés de la mer Noire : quelle pitié!

La mer Noire est un lac russe; elle est russe sur presque tous ses rivages; elle est la façade vivante du grand empire : il faut que la Russie ait la clef de sa maison. L'âme nationale dans toutes les classes, surtout populaires, éprouve ce sentiment; il faut Constantinople à l'indépendance totale et à la grandeur nécessaire de la Russie.

Et la Roumanie? dira-t-on. Mais la situation de la Roumanie sur la mer Noire ne peut pas se comparer à celle de la Russie, et ses débouchés sur cette mer peuvent être, sans Constantinople, fermés par la Russie plus puissante; et sa sortie par les détroits peut être aussi facile sous un régime russe que sous un régime turc.

D'ailleurs la Russie sans doute ne se refusera pas à garantir le libre passage des détroits, et même elle est seule assez forte pour le garantir. Qu'on l'oblige, comme pour le canal de Suez, à en respecter la neutralité; qu'on lui interdise tous travaux de fortifications, toute concentration de troupes; qu'on inscrive ces conditions dans un traité très précis; qu'on institue sur place un contrôle aussi sévère que l'on voudra, qu'on établisse à Galata, ou ailleurs un quartier français, ou un quartier anglais, ou un quartier grec, dotés de larges libertés municipales; apparemment elle y consentira; elle ira au-devant de ces exigences naturelles, pourvu qu'elle puisse sortir de chez elle quand elle voudra, comme toutes les autres grandes puissances, pourvu qu'elle ait sa liberté d'action.

On peut être assuré qu'elle s'attachera à cette solution de toute sa volonté, de toute sa puissance, et qu'elle y reconnaîtra ses amis. — Une réflexion à ce propos : si l'Allemagne vaincue, en haine de l'Angleterre, abandonnait Constantinople à la Russie, (chose facile puisqu'elle ne lui appartient pas), l'Angleterre ou la France s'y refusant, que deviendrait la Triple-Entente?

Mais la Triple-Entente ne refusera pas Constantinople à la Russie. Angleterre et France l'aident à la réduire, comme la

Russie les aide ailleurs, en Prusse et dans les Carpathes, à abattre l'ennemi commun.

Sir Edward Grey déclarait récemment que l'Angleterre était en sympathie avec le désir qu'avait la Russie de s'installer à Constantinople. C'est qu'il s'agit de donner à la Russie au nord-est de la Méditerranée une situation semblable à celle que l'Angleterre va occuper au sud-est. L'Angleterre a par Alexandrie et Port-Saïd ses voies assurées sur l'Océan Indien, vers son empire des Indes. La Russie aura par les autres détroits, Dardanelles et Bosphore, ses voies assurées sur la mer Noire, vers son empire du Nord. Le parallélisme est frappant, et, nous semble-t-il, convaincant entre les bénéfices que les deux grandes puissances peuvent attendre de leurs sacrifices communs.

Mais la Russie viendra faire concurrence à l'Angleterre, comme à la France, sur la Méditerranée? — Pas plus que l'Angleterre et que la France ne lui feront concurrence. On se rend compte d'ailleurs qu'il n'y a pas tant concurrence qu'harmonie entre les valeurs économiques de l'Angleterre ou de la France et celle de la Russie. La France et l'Angleterre, selon des modes divers, sont de vieilles nations, arrivées à un développement industriel qui leur assure pour longtemps une incontestable supériorité technique. La Russie est un nouveau monde, encore jeune, d'une grande puissanee de production agricole et qui aura longtemps besoin des machines, des outils, de tous produits manufacturés à l'étranger; il faut ajouter qu'elle n'a pas les fruits de la zone tropicale que lui fourniront les colonies anglaises et françaises, et qu'il y a donc entre les puissance de la Triple-Entente matière à échanges avantageux pour toutes trois.

Pourtant la France, et nous l'avons rappelé plus haut, a eu pendant de longs siècles la domination économique et morale du Levant; il fut « la plus belle de ses colonies », et l'une des formules de sa politique nationale a été d'en interdire les approches à la Russie : il en fut ainsi sous les rois comme sous les empereurs, jusqu'à la guerre de Crimée au moins. La Turquie était le principal élément de sa « barrière de l'Est », à la fois contre la maison d'Autriche et contre les ambitions de la Russie. — Assu-

rément. Mais autrefois la France avait le monopole véritable du commerce et de toute influence morale dans le Levant; elle avait l'empire de la Méditerranée; et il ne pouvait lui plaire de le partager. Les temps sont changés, non pas tant par le fait des malheurs qu'elle a subis depuis cent ans que par celui de l'intervention de puissances nouvelles dans les pays d'Orient. Il faut compter par exemple avec l'Angleterre, avec l'Italie, et hier encore avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, demain peut-être avec la Grèce. Elle ne peut plus y avoir une politique impériale, mais une politique d'équilibre : pour y assurer et y développer sa puissance avec toutes les promesses qu'elle renferme, il faut qu'elle y appelle des concours capables de remplacer celui défaillant de la Turquie.

La Turquie s'est livrée aux pires ennemis de la France, aux plus redoutables adversaires de sa culture et de son génie. La Turquie d'ailleurs va mourir, et il est impossible de rien fonder sur elle. Il faut autre chose décidément dans les combinaisons de la politique française. Pierre le Grand nous offrait, il y a deux cents ans, de nous tenir lieu de Suède. Nous ne pouvions pas alors accepter son offre. Maintenant la situation est tout autre. La Russie peut et doit nous tenir lieu de Turquie; il faut reprendre, sous la forme nouvelle qu'exigent les circonstances, la politique de François Ier, la politique traditionnelle de toute notre histoire : jadis contre les menaces de l'empire de Charles-Quint nos rois se sont alliés aux sultans de Constantinople; maintenant contre le péril allemand, qui ne sera pas aussitôt écarté, il nous faut nous allier aux Russes en les installant à Constantinople, pour qu'ils soient en meilleure position de nous aider en réalisant eux-mêmes leurs aspirations nationales.

Sous cette forme l'alliance franco-russe aura devant elle une aussi longue et belle fortune que l'alliance franco-turque. Elle sera par là toute-puissante en Méditerranée; elle sera de taille à faire équilibre à toute autre combinaison diplomatique, fût-ce une combinaison anglo-italienne; elle assurera de Marseille à Odessa et Batoum des relations d'affaires qui étendront le marché français jusqu'au cœur de l'Asie Centrale et rappelleront et renouvelleront

notre ancienne suprématie dans les Échelles du Levant; elle se placera tout droit dans la ligne de nos destinées, et, comme elle accomplira les destinées de la Russie, elle sera forte, elle sera indestructible, étant la garantie des intérêts des deux alliées.

En 1807, à Tilsit, parmi les fêtes où Napoléon et Alexandre Ier tentaient de manifester leur alliance, ils apparaissaient comme les maîtres du monde, l'un en Occident, l'autre en Orient : ce n'était qu'une image; Napoléon ne voulait pas partager l'empire du monde, et alors ne pouvait pas livrer la Turquie aux Russes. Nous pouvons, nous devons réaliser cette conception d'équilibre, la République n'ayant pas des ambitions impériales, et la Turquie étant ennemie ou disparue : faisons un vrai Tilsit.

Quelques années après, en 1822, la Sainte-Alliance tenait un congrès à Vérone; le tsar Alexandre Ier s'y trouva, la France y fut représentée par Chateaubriand; celui-ci était hanté par la question du Rhin; il voulait assurer à jamais le prestige de la royauté restaurée par la reconquête des frontières naturelles. Il n'y a que ces poètes pour avoir des idées raisonnables. Il eut l'agrément d'Alexandre : « Il n'y a qu'une puissance au monde, disait-il, qui puisse nous garantir la ligne du Rhin; c'est la Russie. » Par contre, il admettait le développement de l'influence russe en Orient. C'était encore un vrai Tilsit, un Tilsit loyal. Reprenons ces leçons de l'Empire et de la Royauté : — Il nous faut la ligne du Rhin pour notre sécurité définitive et pour la reconstitution de nos traditions séculaires, de la Gaule à la Révolution; ce cadre national assurera au génie français toute la liberté et toute l'ampleur du développement dont il est capable dans l'intérêt même de l'humanité.

Et consacrons définitivement l'alliance franco-russe sur cette double base : la France au Rhin, la Russie au Bosphore et aux Dardanelles. Pendant trois cents ans, le système de la barrière de l'Est fondé sur l'alliance turque a permis à la France de tenir en respect le Saint-Empire et de gagner le Rhin; pendant trois cents ans, s'il le faut, l'alliance russe, notre nouvelle barrière de l'Est, après nous avoir rendu le Rhin, permettra à la France d'assurer l'écrasement définitif de l'Allemagne et de reprendre le cours de ses grandes destinées. Telles sont les formules claires que dictent

à notre politique les traditions du passé, les circonstances du jour et les espoirs de l'avenir.

Quel avenir en comparaison de la rude époque que nous avons traversée!

La barbarie turque déchue pour son indignité après cinq cents ans de ruines; la barbarie allemande refoulée, écrasée, incapable désormais de contenir l'évolution des nationalités libérées; la renaissance des civilisations brillantes ou délicates que ces barbaries conjointes étouffaient dans une organisation de pure violence, la renaissance de l'Égypte, de la Syrie, de l'Arabie, de la Mésopotamie, de l'Arménie; l'achèvement de la formation territoriale de la Grèce, de la Bulgarie peut-être, de la Serbie, de la Roumanie; la reconstitution de la civilisation gréco-byzantine prête à reprendre son admirable activité interrompue il y a cinq siècles par l'invasion turque; Rome et Constantinople, Paris et Moscou rapprochées à jamais et réparant le schisme, ou la séparation, des Grecs et des Latins, pour refaire l'unité de la civilisation méditerranéenne. Ce sont des pages merveilleuses qui se préparent pour l'histoire de demain : les rayonnants foyers de l'Orient rallumés, l'humanité en sera de nouveau tout entière éclairée.

Edouard Driault.

LES LOGEMENTS DE COUR A ERFURT
LORS DU CONGRÈS DE 1808

Le document grand in-folio à 4 pages, dont je donne copie plus loin, est un imprimé de 1808, de chez Henri Knick à Erfurt. Il contient plus de deux cents noms des notabilités princières et autres qui accompagnèrent en cette ville cette année-là[1], les souverains de France, de Saxe, de Russie, de Wurtemberg et de Westphalie, sans compter les Altesses et seigneurs membres de la Confédération du Rhin.

C'est une liste de toute rareté aujourd'hui, pièce originale et la seule officielle. Sans doute, à son époque, elle fut tirée à 3 ou 400 exemplaires, peut-être à moins. En tous cas elle avait pour but, comme celle non moins rarissime, imprimée à Milan en mai 1805 pour le Sacre, que nous possédons aussi, d'être distribuée aux illustres voyageurs afin de leur permettre de se retrouver au milieu de la réunion brillante de plusieurs cours, dans la localité. Depuis, il n'en a plus été question nulle part, et même peut-être aucun historien ne s'en est-il servi.

Elle est en français, donne les adresses à côté des noms et c'est précieux pour la topographie historique. Ces noms, qui sont tous suivis d'un numéro que nous reproduisons, sans en avoir pu établir la signification[2], sont assez souvent écorchés; nous en respectons dans une certaine mesure, l'orthographe mise par un Tudesque. Parmi les notabilités qu'on a le plus de plaisir à rencontrer, se trouvent Gœthe et Wieland.

1. Exactement du 27 septembre au 14 octobre 1808.

2. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse du numéro des maisons, vu les chiffres très élevés que marquent plusieurs d'entre eux. Il n'est pas vraisemblable que le numéro des maisons dans une petite ville qui n'avait alors en 1808 que 18 000 habitants, fût par endroit si élevé.

Nous empruntons le chiffre exact de sa population sous Napoléon au *Nouveau Dictionnaire universel de la géographie moderne* de F.-D. Aynès (2e édition), in-4°, 1813, Paris.

Depuis 1808 la ville d'Erfurt dans la Haute-Saxe et capitale de la Haute-Thuringe — immense contrée montueuse et boisée, très giboyeuse où chassait Charlemagne — a bien changé. Jusqu'à 1870 elle avait conservé à peu près l'aspect qu'elle avait à l'époque du premier Empire, aspect en bonne partie XVIIIe siècle : nombre de demeures particulières ou hôtels, rues propres bien alignées, quelques maisons moyen âge de style allemand, les unes revêtues d'ardoises du haut en bas sur leurs façades (l'effet en était heureux), d'autres plus nombreuses à hauts toits brisés et couverts de grosses tuiles foncées ou noircies, avec façades à petites fenêtres carrées. Il y en avait ainsi datant du temps de Cranach et des Margraves, enfin nombre d'églises. Tous ces derniers vestiges rappelaient matériellement le Saint-Empire romain brisé en 1806 et l'âge de la Réforme, dont l'empreinte est partout si reconnaissable dans la Saxe.

Mais avec le temps, et surtout depuis les triomphes de l'Allemagne en 1866 et 1870, le gouvernement a jeté des sommes considérables dans l'embellissement moderne des villes — peut-on dire ici l'embellissement! — Celles-ci ont pris des allures « kolossales » et celui qui les visiterait aujourd'hui après les avoir vues comme nous, ou avant 70 ou quelques années après, ne les reconnaîtrait plus. Elles ont perdu pour la plupart leur caractère d'autrefois, ce pittoresque simple, honnêtement coquet et calme qui annonçait, avec l'aisance, la douceur des mœurs.

Les maisons se sont transformées et se sont accumulées très hautes; de nouveaux quartiers ont envahi les jardins et les abords des anciens remparts, quand ceux-ci mêmes restent, ce qui est rare [1], les tramways les ont sillonnées, les magasins se sont multipliés, les vieux hôtels se sont trouvés délaissés, le style architectural a tout à fait changé; bref, c'est une métamorphose peu avantageuse au point de vue de l'évocation des souvenirs. Je ferai pourtant exception pour Nuremberg que l'on conserve jalousement comme un joyau, et d'ailleurs par ordre, ou par l'établissement de servitudes; pour Eisenach, la ville de Luther, au cœur

1. A Erfurt la ville avait été fortifiée en partie par les Français.

de cette belle Thuringe que traversait la route postale de la Grande-Armée, et pour Gotha[1] où l'Empereur et Roi avait un admirateur dans la personne du duc régnant, ami de Gœthe et prince cultivé. L'intérieur de sa vieille résidence le montre encore avec ce caractère.

Entre bien d'autres, trois villes que j'avais parcourues après 1870 ont surtout perdu le cachet qui m'avait tant frappé vers cette époque et où il me semblait retrouver les pas de nos pères et de la Grande Armée : Francfort, Erfurt et Dresde. Je pourrais en dire autant d'Aix-la-Chapelle, de Cologne et de Mayence. Le tout est à l'avenant. L'Allemagne de 1914, depuis 1870, a visé au « kolossal » et aucune de ses villes, dont j'aime encore à me rappeler la silhouette et les tableaux d'autrefois, n'a gagné sous le rapport du vrai bon goût.

Dresde, en 1875, m'avait paru une ville d'aspect français un peu comme Milan en Italie qui avait tant de caractère et rappelait tant Paris et l'époque napoléonienne; ce Dresde-là, aujourd'hui, n'est plus, la bâtisse a tout envahi comme à Berlin, comme à Francfort, et quelle bâtisse! je défierais quelqu'un qui a connu à Francfort la *Zeil* où défilait toute l'Europe princière, voyageuse et militaire, et qui donnait tant de cachet au vieux Francfort, de la retrouver aujourd'hui dans la modernisation de la cité. Cependant il y reste un quai sur le Mein qui était encore bien agréable à regarder en ces dernières années, parce qu'il n'avait pas encore été atteint par le mauvais goût régnant. Les façades de ses maisons ou hôtels particuliers révélaient l'influence de l'architecture à la française. Et les plus belles dans leur décor sobre étaient celles qui avaient été construites sous le prince Primat.

Quant à Strasbourg, que j'avais vu avec ses remparts et ses vieilles casernes françaises en 1876 encore, — l'une d'elles au moins datait de Louis XIV, — je défie également quelqu'un de la reconnaître, sauf au Broglie et vers la cathédrale, tant les Allemands se sont ingéniés à mettre la pauvre ville au diapason de leur esthétique lourde et tapageuse!

1. L'Empereur coucha dans la vieille résidence vers ces années. Sa chambre contient de lui un portrait de buste en grisaille du temps du Consulat.

De même donc à Erfurt. A mon second voyage, à quinze ans de distance, je n'avais plus sous les yeux la jolie petite ville illustrée par le célèbre congrès.

On n'a pas mal écrit sur cette réunion de têtes couronnées. Thiers s'y est complaisamment et patriotiquement exercé dans son style clair assez concis et personnel. Talleyrand, et c'est le seul intéressant chapitre de ce fatras de volumes qu'ont publié MM. de Bacourt et le duc de Broglie sous l'appellation de ses *Mémoires*, en a tracé une belle description [1].

Sur ces jours à jamais mémorables, ses notes sont piquantes. Plus d'un écrivain depuis s'y est essayé après eux. J'allais oublier, parmi les principaux, ceux de témoins ou des acteurs eux-mêmes, le chapitre que Beausset, préfet du palais, a laissé dans le 1er volume de ses *Mémoires* [2], où l'on trouve de bons détails, puis les instantanés de Gœthe, par exemple, déposés aux Archives de Weimar et le récit de M. de Müller. Les conversations de Napoléon sur des sujets de haute littérature avec ces Allemands de génie, sont parmi les plus brillants souvenirs de la physionomie des entours du Congrès [3].

Le duc de Frioul, grand maréchal, envoya M. de Canonville maréchal des logis du palais avec deux fourriers préparer à Erfurt, les logements de l'empereur et des autres souverains. Beausset se rendit d'avance sur les lieux pour établir le service du grand maréchal.

A l'époque ou j'allai à Erfurt pour la première fois, j'eus à découvrir l'emplacement où se tint le congrès. On m'indiqua le *Regierung Sall*, Regierungstrasse. La façade fait vis-à-vis à une petite place. La salle du congrès occupe le centre du bâtiment. Elle est très belle de dimensions et très haute de plafond, mais il ne reste plus aucun meuble de l'époque. Il est vrai que l'Empereur les avait fait venir de Paris. De belles tapisseries les accompagnaient.

1. Volume Ier.

2. *Mémoires sur l'intérieur du palais et quelques événements (1805-1814)*, 4 vol. parus en 1827.

3. Une brochure in-12 parue à Lille en 1853 (2e édition) intitulée : *Entrevue de Napoléon et de Gœthe*, par S. Skower, est à consulter.

A côté, sur le même étage, au premier, est le théâtre où Talma a joué. La salle est de forme carrée et longue. Elle est entourée d'une galerie à la hauteur d'un entresol, on y donne encore des fêtes. Les décorations du temps sur les murailles ont disparu et ont été renouvelées. C'est laid. La structure seule subsiste. Les appartements de l'Empereur et Roi étaient voisins.

Notons en passant à l'hôtel de ville (du moins quand j'y fus). l'existence d'un portrait de Napoléon peint du temps et en buste.

Encore n'est-il pas de premier ordre. C'est peut-être le seul souvenir du grand homme, car les Erfurtois sont d'une indifférence crasse à l'endroit de l'Histoire.

Le nom de Napoléon n'évoque rien de particulier dans l'esprit de ces Teutons tournés vers les contingences d'ordre matériel et tout imbus de l'orgueil allemand qui va toujours *crescendo* depuis 1815 et 1870.

Cependant leurs pères n'étaient pas si fiers, sous Napoléon, à Erfurt. Non seulement il y avait un commandant de place français, cette ville étant un lieu de passage continuel de troupes venant de France en Allemagne, mais c'était depuis toujours un endroit de poste important entre Paris et Berlin-Dresde, à cheval entre deux principautés rattachées à la Confédération. Ah! il fallait voir comme ces descendants des antiques Germains envahisseurs de la rive gauche du Rhin, mais alors refoulés sur la rive droite, de par les victoires et l'énergique diplomatie personnelle de Bonaparte dès 1797 à Campo-Formio, célébraient, en 1810 et 1811, la fête de l'Empereur et Roi! *O tempora, ô mores!*

Un recueil local du temps (1812) et de quelques années après, nous renseigne. Je cite son titre plus loin. Il nous raconte le feu d'artifice tiré à Erfurt pour l'anniversaire de l'empereur Napoléon les 14 et 15 août 1812, avec construction dans la montagne voisine, d'un temple abritant le buste de Sa Majesté, concert à l'Académie de musique, coups de canon, discours en l'honneur de Napoléon *der Grosse*, vivats en l'honneur de sa maison, pavoisement des boutiques, visites des autorités, députation de l'Université devant le baron Lacroix, gouverneur, et devant le baron de Saint-Aignan, ministre français près la cour de la Haute-Saxe,

revue des troupes, garde d'honneur, service à la cathédrale, messe de Mozart, cloches à toute volée, salves, repas donnés aux pauvres, illuminations. Rien ne manque à l'apothéose. Dans les discours à l'Académie des Sciences et Arts de cette ville, comme dans les gazettes[1], les éloges tiennent du dithyrambe.

En 1811 avait été érigé à Erfurt un obélisque qui s'y voit encore sur une place de l'ancienne ville, qui se trouve dans la direction de la route de Gotha. Il y a sur cette place une importante église.

Une gravure au bistre très rare et à l'*aqua tinta* (format sans la marge 17 centimètres largeur et 13 hauteur), d'après le dessin de Dornheim et le burin de Ermer, artistes locaux, nous donne l'aspect de ce monument entouré d'une grille à faisceaux de licteurs et de deux aigles impériales. L'obélisque avait pour ornement une étoile de bronze surmontant un N[2]. Ces attributs ont été enlevés depuis. Et sur l'inscription du socle nous distinguons d'un côté ces lettres, à la loupe : *Napoleon der Grosse.*

La légende est : *Der Obelisk zu Erfurt im Iahr 1811 errichtet.*

C'est l'époque où le Grand Empire avait ses limites les plus étendues et où, même avant la tenue du congrès, un officier français commandait dans la ville, située sur la route militaire de l'armée[3].

L'obélisque est resté, comme nous avons pu le constater en 1907, moins ses attributs napoléoniens et il frappa nos yeux dès notre arrivée en cette ville par la route de Gotha (4 lieues d'une ville à l'autre), cette place se trouvant à l'entrée d'Erfurt de ce côté. En 1811, ses maisons, presque toutes encore du moyen âge, avaient de hauts toits dans la manière de ceux de Nuremberg. La gravure nous permet d'en juger. La place a reçu aujourd'hui le nom de Frédéric-Guillaume et a la forme d'un vaste polygone.

La conquête ne dura pas assez longtemps (sept ans) pour que la sincérité, peut-être alors véritable, des habitants de ces pays se

1. Voir : *Erholungen. Ein Thüringisches unterhaltungsblatt*, année 1812, n° 68, p. 286 à 288 (en langue allemande), 1re année.

En traduction : *Récréations, Feuille de conversation de Thuringe.*

2. Nous trouvons cette estampe dans un recueil déjà cité paru en 1812 (1re année), à Erfurt, in-4°, intitulé : *Erholungen. Ein Thüringisches Unterhaltungsblatt für Gebildete.*

3. Lors de la venue de tous ces souverains, le commandement de la ville avait été extraordinairement confié au général Oudinot.

consolidât. Jusqu'à 1813, leur défaite les couchait aux genoux de l'Empereur et ce n'est qu'à la fin de cette année-là et au début de 1814 pour Erfurt, que leur véritable état d'esprit se manifesta.

Il parut en 1814, à Erfurt, *im ersten Iahre der Freiheit* (*sic*), un petit volume in-12 de 256 pages intitulé : *Erfurt unter franzosischer Oberherrschaft. vom 16 Oct. 1806 bis den 6 janv. 1814.*

Cet ouvrage allemand présenté sous la forme de « lettres à un ami », apporte quelques bons documents sur la domination française en ce pays. L'esprit y est naturellement anti-français, mais ce libelle, pour rechercher un impartial jugement, doit être signalé. Il est certainement le premier en date qui soit spécial au sujet. Mais, depuis, dans maint autre écrit appuyé sur les archives de la Guerre et du pays, des pièces sur Erfurt ont dû passer que ne devront pas négliger les historiens voulant être au courant des événements par le menu.

Voici maintenant la liste originale des souverains, princes et notabilités.

PAUL MARMOTTAN.

LISTE

DES TÊTES COURONNÉES, PRINCES ET AUTRES PERSONNES DE QUALITÉ

Qui se trouvent au Congrès d'Erfurt.

Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin : Napoléon (au palais).

Le prince de Bénévent, vice-grand Électeur (Anger), 1563.

Le prince de Neuchâtel, vice-connétable (Anger), 1411.

Le ministre des Relations extérieures, Champagny (St-Jean), 478.

Le ministre secrétaire d'État Maret (Anger), 923.

Le grand maréchal Duroc, duc de Frioul (au palais).

Le maréchal Lannes, duc de Montebello (ville-neuve), 1888.

Le maréchal Soult, duc de Dalmatie (Anger), 1419.

Le général et grand écuyer Caulincourt, duc de Vicence, ambassadeur de France à Pétersbourg (St-Jean), 472.

Le général Savary, duc de Rovigo, aide de camp de Sa Majesté (près le palais), 1838.

Le gouverneur général Oudinot, comte d'Empire (en face de la municipalité), 2610.

Le général et premier écuyer Nansouty (près le palais), 1840.

Le général Lauriston, aide de camp de Sa Majesté (au palais).

Le préfet du palais de Beausset (Anger), 1545.

Le premier chambellan Remusat (Anger), 1418.

Le chambellan prince de Sapieha[1] (Anger), 1558.

Le ministre de France à Dresde, Bourgoing (Junkersand), 581.

Le général comte Suchet (Eimergasse), 698.

Le général Boursier, 698.

Le général Claparede (ville-neuve), 1887.

Le général Albert (Grand'rue), 2429.

Le colonel de la gendarmerie d'élite Henri (près le palais), 1832.

Le maréchal des logis du palais, Canouville (Viti-Gewölbe), 1878.

Le lieutenant-colonel Bigi, commandant d'armes (Anger), 658.

Le sous-inspecteur aux revues, Labbe-Briancourt, intendant d'Erfurt (rue Traversière), 1817.

Le commissaire des Guerres, Tardieu (rue des Serruriers), 639.

Le payeur de la guerre, Bretelle, receveur des contributions d'Erfurt Futtergasse), 493.

Le directeur de la poste aux lettres Harelle (Anger).

Le fourrier du palais Eméri (Anger), 1546.

Le fourrier du palais Deschamps (Anger), 1446.

L'intendant général en chef Daru (Neuwerk), 1776.

Madame son épouse.

Le payeur général de la Grande Armée Rogun (Johannisgasse), 469.

M. Dervillé, commissaire-ordonnateur des guerres (rue Traversière), 1817.

M. Villemanzy, inspecteur en chef aux revues, 1817.

Le directeur des domaines Gentil (Anger), 1546.

Le conseiller d'État Jollivet (grand pont), 1877.

Le conseiller de préfecture Mosdorf[2] (grand pont), 1877.

L'administrateur des postes, Boulanger (Anger), 1525.

L'inspecteur des postes, de Gruben (Anger), 1525.

Le général Le Camus, aide-major (rue), 2416.

Le général divisionnaire Pernetti (St-Jean), 148.

Le général de la gendarmerie Lauer (Auguste), 934.

Le maréchal Mortier, duc de Trévise (Dominicains), 2484.

Le général de division Saint-Laurent (St-Jean), 136.

1. Ce noble polonais, chambellan de l'Empereur, alla au-devant de Gœthe le jour de son entrevue avec le souverain.

2. Mossdorff était conseiller de préfecture du Mont-Tonnerre.

Le général Boyer (rue Neuve), 2578.
Les pages de la Cour impériale de France (Anger), 1363.
M. Cavalletti [1], écuyer de Sa Majesté (au palais).
M. Ménéval, secrétaire particulier (au palais).
M. Fain, secrétaire particulier (au palais).
M. Yvan, chirurgien de Sa Majesté (au palais).
Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies Alexandre (Anger), 919.
Son Altesse le grand-duc Constantin (Anger), 1520.
Le prince Wolkonsky (Anger), 919.
Le prince Galitzin (Anger), 919.
Le prince Kourakin (Anger), 919.
Le consul général Labensky (Anger), 919.
Le grand maréchal Tolstoy (Anger), 919.
Le comte Romantzoff, ministre (Futtergasse), 497.
Le comte Tolstoy, ambassadeur de Russie à Paris (St-Jean), 170.
Le comte Oschorofsky [2], aide de camp général (Anger), 655.
Le comte Speransky, ministre (Anger), 655.
M. de Bacharach, négociant (Anger), 655.
Le prince de Troubetskoy, adjudant général (Anger), 654.
Le comte de Schouvalow (Anger), 654.
Le conseiller d'État de Schulepoff (Futtergasse), 499.
Le conseiller d'État de Greidemann (Futtergasse), 499.
Le conseiller d'État de Gervais (Futtergasse), 499.
Le comte d'Ozaufsky, chambellan (Futtergasse), 499.
Le comte d'Arowsky de Russie (Anger), 2528.
Le général Kanikow, 2528.
Le consul général de Bethmann (Futtergasse), 499.
M. Frœding, assesseur (Futtergasse), 499.
M. de Morgenstern, conseiller, professeur et directeur de la Bibliothèque impériale (Barfüfser), 1535.
Sa Majesté le roi de Bavière (grand'rue), 2451.

A la suite de Sa Majesté le roi de Bavière :

Le duc Guillaume de Bavière (d'Auguste), 1353.
Le baron de Montgelas, ministre d'État, 1353.
Le comte de Reuss, adjudant général, 1353.
Le comte de Wartenberg, adjudant général, 1353.
Le baron de Pfeten, directeur général des postes, 1353.
Sa Majesté le roi de Wurtemberg (Anger), 1364.

1. Un des écuyers d'Italie.
2. Probablement : *Oraklscheff.*

La duchesse de Wurtemberg (Lohbank), 1549.

Le prince de Hohenlohe, major et aide de camp du duc Alexandre de Wurtemberg (Lohbank), 1549.

Le comte de Taube, ministre d'État et de conférence, 1549.

Le baron de Gemmigen, envoyé de Wurtemberg à Cassel (Futtergasse), 495.

Le comte de Gœrlitz, grand-écuyer, 495.

Le baron de Moltke, chambellan et aide de camp, 495.

Le baron de Breuning, écuyer de voyage, 495.

Le baron de Speth, écuyer de voyage, 495.

Le général de Dillen (Anger), 1364.

Le comte de Salm, 1364.

Sa Majesté le roi de Saxe Auguste (municipalité) 2626.

Le comte de Bose, ministre du cabinet (municipalité) 2626.

Le comte de Marcolini, grand écuyer (municipalité), 2626.

Le chambellan de Gablenz (municipalité), 2626.

Le baron de Gustchmidt, colonel et adjudant général (municipalité), 2626.

Le baron de Funke, colonel et adjudant général (municipalité), 2626.

Le baron de Fetrikowsky, colonel et adjudant général (municipalité), 2626.

Le baron de Thielemann, major (municipalité), 2626.

Le comte de Marschansky (Anger), 654.

Le baron de Schœnberg (Krämpfengasse), 891.

Sa Majesté le roi de Westphalie (au marché), 2161.

Sa Majesté la reine de Westphalie, 2161.

A la suite de Leurs Majestés le roi et la reine de Westphalie :

Le prince de Hesse-Philipsthal, 2161.

Le général d'Uslar, 2161.

La comtesse de Bocholtz, 2161.

Le comte de Wernigerode, grand maréchal du palais, 2161.

Le comte de Bocholtz, grand maître des cérémonies et conseiller intime d'État, 2161.

Le ministre comte de Fürstenstein (au marché), 2120.

Le comte de Truchses, grand écuyer (au marché), 2161.

M. de Bigot, chambellan, 2161.

M. de Schlotheim, colonel et écuyer (Sand), 1972.

M. de Zandt, lieutenant et écuyer (Anger), 654.

M. de Zurwesten, colonel, maréchal de logis, 654.

Le prince Primat (après la citadelle), 2339.

Le prince de la Leyen (grande rue), 2420.

Le ministre comte de Beust (grand pont), 1094.
Le lieutenant général baron de Ferette (près la citadelle), 2340.
Le prince Guillaume de Prusse (Futtergasse), 482.
Le prince de Hesse-Homburg (Futtergasse), 482.
Le comte de Goltz, ministre des Affaires étrangères en Prusse (Futtergasse), 483.
Le comte de Goltz, major (Futtergasse), 483.
Le conseiller intime de légation le Coq (Anger), 1476.
M. de Dechen, conseiller de guerre (Futtergasse), 483.
M. Stegemann, conseiller privé, directeur de la banque à Berlin (St-Jean), 457.
M. la Croix, secrétaire (Futtergasse), 483.
Le prince héréditaire grand-duc de Bade (Anger), 1420.
Mme son épouse la princesse Stéphanie-Napoléon, 1420.
Mme de Venningen, grand'maîtresse de la cour, 1420.
Mme de Bourjolly, dame d'honneur, 1420.
Le baron de Dalberg, ambassadeur du grand-duc de Bade à Paris (Anger), 1519.
M. de Woellwarth, grand maître de la cour, 1421.
Le baron de Gailing, chambellan, 1444.
Le baron de Helmstaedt, chambellan, 1420.
Le major de Franken, aide de camp de Son Altesse, 1444.
Le capitaine de Seither, 1444.
M. Groos, conseiller intime de légation, 1444.
Le prince de Hohenzollern-Hechingen (Viti-Gewölbe), 1842.
Le prince héréditaire de Hohenzollern-Hechingen, 1842.
M. de Hœvel, capitaine et cavalier de la cour, 1842.
M. de Kniestadt, écuyer, 1842.
M. de Bauer, conseiller de la cour, 1842.
Le duc de Gotha, 1418.
M. de Studnitz, chambellan (Anger), 1418.
Le baron de Thümel, 1418.
Le baron de Zigesar, 1418.
Le baron de Herda, 1418.
Le baron de Wangenheim, 1418.
M. de Hof, conseiller de légation, 1418.
Le duc de Weimar (près le palais), 1839.
Le prince héréditaire de Weimar, 1839.
Le baron Eglofstein, chancelier (Pilse), 625.
Le baron d'Einsiedel, 1839.
M. de Bechtolsheim, chambellan (Saint-Laurent), 649.
M. de Wohlzogen, conseiller privé (Viti-Gewölbe), 1832.

M. de Goëthe, conseiller intime, 1832.
M. Wieland, conseiller intime, 1832.
Le duc d'Oldenbourg (Anger), 1477.
Le baron de Hammerstein, ministre d'État (rue des Serruriers), 618.
Le baron de Gall, grand écuyer (Anger), 1478.
M. de Zehnden, secrétaire du cabinet, 1478.
Le duc de Mecklembourg-Schwerin (Neuwerk), 1775.
La duchesse de Hildbourghausen (Saint-Laurent), 652.
Le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt (Anger), 1560.
M. de Kettelhott, chancelier (Krämpfengasse), 691.
Le maréchal de la cour et conseiller intime M. de Weifse (Anger), 895.
M. de Kettelhott, écuyer, 895.
M. de Gleichen, chambellan, 895.
Le prince de la Tour et Taxis (Anger), 898.
Mme la princesse, son épouse, 898.
M. de Leikamp, conseiller intime, 898.
Le prince de Reuss-Plauen-Schleiz (Anger), 654.
Le prince de Reuss-Lobenstein (grande rue), 2385.
Le prince de Reuss Ebersdorf (Anger), 900.
Le lieutenant-colonel de Beullwitz, 2385.
Le prince de Dessau (porte de Leipzig), 754.
M. de Bothe, conseiller intime du cabinet (Krämpfengasse), 891.
Le prince de Waldeck, 891.
Le prince Victor de Hesse-Rothenbourg (Eimergasse), 691.
Le comte de Lerchenfeld, de Cassel (Anger), 900.
M. Michlausen, consul des États d'Amérique (Anger), 654.
Le comte de Schœnburg, envoyé de Saxe à Cassel (grande rue), 2416.
Le chevalier de Bourdeaux, conseiller privé de légation du roi de Hollande (Futtergasse), 481.
Le prince de Hohenzollern (Lohbank), 1547.
Le prince de Schleitz (des Dominicains), 1480.
Le major de Falkenstein, 1480.
Le conseiller privé de Strauch, 1480.
Le prince héréditaire de Mecklembourg-Strélitz (Junkersand), 561.
Le comte de Schlitz, 561.
Le prince Léopold de Saxe-Cobourg (Junkersand), 582.
Le baron de Vincent, feldmaréchal-lieutenant au service d'Autriche (Saint-Jean), 706.
Le comte Saint-Aldegonde, 706.
M. d'Ogonelika, 706.
Le prince Reuss LXI (grand pont), 2991.
Le comte de Lüben (Saint-Jean), 471.

Personnes arrivées après l'impression de la liste ci-dessus.

Le prince héréditaire grand-duc de Darmstadt (Futtergasse), 495.
Le colonel de Marinville, 495.
M. le conseiller intime et ministre baron de Plessen (grand pont), 1842.
M. Platner, conseiller Aulique,
Le comte de Buckler (Kraempfengasse), 891.
Le comte de Keller (Witi-Gewölbe), 813.
Le chambellan d'Oerken (Neuewerk), 1775.
Le prince Dalcorofsky[1], 655.
Le baron Schulz de Aschenröden (rue), 2381.
Le banquier Frege, de Leipzig, conseiller des Finances (Saint-Jean), 136.

État des comédiens français de Sa Majesté l'empereur et roi, et des personnes qui les ont accompagnés à Erfurt.

M. Dazincourt, directeur des spectacles de Sa Majesté.
M. Saint-Prix.
M. Talma.
M. Lafond et sa femme.
M. Damas et sa femme.
M. Despres.
M. Lacave.
M. Varennes.
Mlle Raucourt, sa femme de chambre.
Mlle Talma, et sa femme de chambre
Mlle Bourgoin, sa sœur, et sa femme de chambre.
Mlle Duchesnois, et sa sœur.
Mlle Gros et madame sa mère.
Mlle Patrat et sa femme de chambre.
Mlle Rose Dupuis et madame sa mère.
Maignieu, secrétaire-souffleur de la Comédie-Française.
Colson, chef des Gardes.
Mongellas, premier garçon de théâtre.
Frechor, machiniste.

(*A Erfurt, imprimé chez Henri Knick.*)

Pour copie conforme. P. M.

1. Probablement : Dolgorouki.

UNE CRÉANCE DE TALLEYRAND

Les relations de Talleyrand avec Mme de Staël nous sont connues. Mme de Staël a laissé voir ou raconte, dans ses *Lettres à Meister* et dans ses *Dix Années d'Exil*, quelle passion profonde elle éprouva pour lui, comment elle le rejoignit en Angleterre (1792-93), le soutint en toute occasion de sa bourse et de son crédit, le fit rappeler d'Amérique, le présenta à Barras, le poussa de son mieux au ministère; et comment, pour la remercier, Talleyrand la *lâcha* du jour au lendemain, quand elle et ses amis eurent publiquement pris position contre Bonaparte. Au surplus, la lettre que je publie résume et précise cette histoire. B. Constant confirme le récit de Mme de Staël dans ses fragments de *Mémoires* publiés par Coulmann (*Réminiscences*, III, 49-50) et dans ses *Souvenirs historiques* parus en 1830 dans la *Revue de Paris* (XI, 123). D'une lettre écrite par lui à Mme de Rebecque le 29 octobre 1817, je tire ce détail inédit et inconnu, qu'il affirme avoir « positivement » fait la fortune de Talleyrand il y a dix-huit ans. Cette prétention ne semble pas exagérée pour les besoins de la cause; il ne tint peut-être pas à Talleyrand d'appeler Constant au secrétariat des Relations Extérieures [1].

Quoi qu'il en soit, de ces relations résulta pour Constant, en 1817, une affaire très désagréable; c'est ce que nous apprend la lettre suivante, adressée au duc de Dino, frère de Talleyrand.

Monsieur le Duc,

J'ai eu hier avec un M. de Villemarest, que je rencontrais ce jour-là pour la première fois, une conversation qui m'engage à vous écrire directement. Je n'ai point oublié le temps où nous nous rencontrions chez Mad^e de Staël, et il m'en est resté des souvenirs qui me font dési-

1. Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la cour de Vienne, II, 30 juillet 1797.

rer de dissiper tous les doutes qui pourraient s'élever dans votre esprit sur mes procédés. Ce désir s'est accru par votre manière obligeante envers moi, quand le hasard nous a fait nous trouver ensemble. M. de Villemarest, qui a l'honneur de vous connaître, m'a dit qu'il avait causé quelquefois avec vous de la bizarre discussion que j'ai eue, bien sans le vouloir, avec monsieur votre frère. Cette discussion, qui m'oblige à citer des faits lorsqu'on m'en parle, est en effet si singulière que je suis bien aise d'avoir l'occasion de vous les exposer. Mon but est de vous convaincre que je n'ai rien fait ni dit qui ne fût convenable. Quelques différentes que soient les opinions politiques, l'opinion d'un homme aussi loyal que vous ne peut que m'être précieuse, et vous le verrez, monsieur le Duc, par la mesure même que je tâcherai de mettre dans mes expressions.

M. de Talleyrand revint d'Amérique en 1796 grâce aux démarches de Mad^e de Staël [1]. Il en revint avec trente-sept louis pour tout débris de sa fortune, à ce qu'il disait à tout le monde.

Mad^e de Staël lui avait prêté de l'argent en Angleterre avant son départ pour l'Amérique [2]. Elle lui en prêta à Paris depuis son retour.

En 1797 elle employa des soins à le servir près du Directoire et sa fortune recommença [3].

Il fut fait ministre [4].

En 1799 un achat que j'avais fait quelque temps avant me mit dans le cas d'emprunter une somme qui devait être de 24 000 francs.

M. de Talleyrand m'en prêta 18 000.

En 1800, Bonaparte parvint au pouvoir. M. de Talleyrand s'attacha à lui.

Mad^e de Staël déplut à Bonaparte. M. de Talleyrand rompit avec elle.

Elle me dit alors qu'il lui devait bien plus que ma dette, et le lendemain d'une lettre de rupture qu'il lui avait écrite, pour refuser de l'inviter à une fête où devait être le premier Consul, c'était entre le 5 et le 15 janvier [5], elle le somma, ce furent ses paroles, que je ne puis me dispenser de transcrire, *de se mettre en règle comme débiteur, avant d'être ingrat comme ami.*

1. A la suite d'une pétition datée du 16 juin 1795, il avait été rappelé par la Convention le 4 septembre grâce aux bons offices de Chénier, qui fit le rapport, et de Boissy-d'Anglas; Mme de Staël et Constant stylaient Chénier. Il revint au mois de mars 1796.

2. En janvier ou février 1794, par application de l'Alien Bill.

3. Elle le recommanda notamment à Barras (*Mémoires*, II, 30).

4. Des Relations Extérieures, le 28 messidor an V.

5. Aulard (*Paris sous le Consulat*, 180) mentionne un bal donné le 6 ventôse an VIII (25 février 1800). Constant fait-il erreur sur la date? ou s'agit-il réellement d'une autre fête?

Comme nous avions elle et moi des comptes ensemble, elle se chargea de ma dette envers lui à compte de ce qu'il lui devait[a].

Il ne lui répondit point. Peut-être n'ouvrait-il plus les lettres nombreuses que dans la douleur d'une amitié blessée, elle lui écrivait.

Quatorze ans se passèrent.

Nous nous revîmes tous les jours, M. de Talleyrand et moi, en 1814[1].

Il ne me dit jamais un mot qui le supposât mon créancier.

Mad^e de Staël mourut en juillet 1817.

Trois mois après, M. de Talleyrand a fait saisir mes biens sans m'en prévenir.

Ma conviction intime était que ma dette se trouvait éteinte. Mais mon billet que je croyais déchiré m'étant présenté, je n'ai pu le contester[2].

J'ai rappelé deux faits à M. de Talleyrand, l'un que je n'avais reçu que 18 000 francs, il l'a reconnu, l'autre, que ces 18 000 francs avaient été acquittés par M. (*sic*) de Staël. Il m'a écrit qu'il n'avait jamais eu de relations pécuniaires avec elle, assertion qui prouve peu de mémoire et que ses gens d'affaires ne m'ont pas confirmée.

Quel a été le motif de M. de Talleyrand dans tout ceci?

Je suis loin de penser que dans l'état actuel de sa fortune, il ait voulu avoir deux fois 18 000 francs.

Est-ce rancune ancienne de quelques conversations assez vives quand je l'ai vu persécuter Mad^e de Staël?

Est-ce courtoisie envers mes ennemis des élections de 1817, avec lesquels il était et est encore en négociations[3]?

Est-ce tout simplement absence de mémoire?

J'aime mieux cette dernière version.

a. Ici, une ligne disparue sous un gribouillage. On lit : Un acte passé entre elle et moi postérieurement le rappela.

1. Voir dans les *Mémoires* de Talleyrand (II, 261) une lettre de félicitations assez gauche écrite par B. Constant à Talleyrand le 3 avril 1814, c'est-à-dire le lendemain du jour où Talleyrand avait fait signer individuellement par les membres du Sénat une délibération prononçant la déchéance de Napoléon et le rétablissement des Bourbons avec des garanties constitutionnelles. — M. le duc de Broglie m'avait envoyé une copie de cette lettre : j'y relève une différence avec le texte imprimé : 1789 et 1814 se lient au lieu de : se tiennent. — La date de cette lettre me paraît plus que douteuse, Constant n'étant rentré à Paris que le 15 avril au soir (*Débats* du 10); il suivait de près Bernadotte, arrivé lui-même dans la nuit du 12 au 13 (*Débats* du 14), et dont il était secrétaire intime.

2. Je reconnais avoir reçu du citoyen Talleyrand la somme de vingt-quatre mille francs, somme pour laquelle je lui donnerai un privilège spécial sur une acquisition dont je m'engage à lui rapporter le contrat incessamment.

Paris, ce 24 vendémiaire An Sept.

[autre plume, autre encre] payé en une hypothèque.

BENJAMIN CONSTANT.

3. Voir les brochures de B. Constant intitulées *Notes sur quelques articles de journaux* et *Seconde Réponse*. Le plus acharné de ces ennemis fut Molé.

Quoi qu'il en soit, je n'explique pas les causes, j'établis les faits.

Les dénégations de M. de Talleyrand, touchant ses relations pécuniaires avec Mad^e de Staël, relations constatées, prouvent que sa mémoire peut le tromper.

Son silence jusqu'après la mort de Mad^e de Staël est inexplicable.

Sa manière de faire, pour premier signe de vie, saisir mes biens, au lieu de s'adresser directement à moi, semblerait annoncer qu'il voulait éviter une explication personnelle.

Je lui ai communiqué ces observations. Il m'a envoyé son secrétaire, qui a vu quelques papiers et m'a promis une réponse. Je n'en ai point reçu. Son fondé de pouvoir m'a fait demander les intérêts, précisément le premier jour des dernières élections [1]. C'est une époque fixe, à ce qu'il paraît. Il m'a demandé ensuite la portion exigible du capital. J'ai payé.

Voilà, monsieur le Duc, ce qui s'est passé.

Si M. de Talleyrand eût voulu une explication, tout se fût éclairci.

Deux faits sont constants.

Il a fait saisir tous mes biens sans m'en prévenir.

Il l'a fait après la mort de la seule personne qui pût témoigner sur nos assertions opposées.

Son secrétaire m'a dit qu'il avait pris des informations sur ma fortune en 1814. Que ne m'en parlait-il? il me voyait alors deux ou trois fois par semaine.

Nous étions ouvertement brouillés du temps de Bonaparte. Comment n'a-t-il pas pris alors contre moi, une mesure que notre éloignement aurait expliquée? Mad^e de Staël vivait.

Comment a-t-il pris cette mesure en 1817 contre un homme qu'il avait de nouveau invité chez lui? Mad^e de Staël était morte, le témoignage de cette amie à jamais regrettable m'était enlevé.

J'ai confié ces détails à ceux qui m'en ont parlé, parce que je n'ai nulle raison de les taire.

Informé par M. de Villemarest que vous lui en aviez témoigné de l'étonnement ou de la peine, j'ai mieux aimé que vous sussiez au juste, par moi, ce qui en est. J'ai agi comme tout homme est obligé d'agir quand il y a un titre légal. Du reste, je n'ai, de ma vie, fait, sans mot dire, saisir les biens de personne, et il n'y a eu de ma part ni oubli des formes reçues, ni refus de payer même ce que je croyais ne pas devoir.

Cette explication, je le répète, Monsieur le Duc, est une preuve du prix que je mets à votre opinion, et je vous prie d'agréer tous mes hommages.

Ce 21 novembre 1818.

Copie d'une main qui n'est pas celle de Constant.

1. Les élections de 1817 s'ouvrirent le 23 septembre; celles de 1818 le 28 octobre.

Les assertions de cette lettre sont exactes. D'après une pièce du 13 novembre 1817, Talleyrand avait mis opposition sur une somme de 90 000 francs et intérêts dus à B. Constant par Mme Grimoard Beauvoir du Roure, épouse séparée de son mari quant aux biens, ainsi que sur les sommes à lui dues par les locataires de sa maison sise rue Saint-Denis, 31. Le Prince prétendait n'avoir pu obtenir jusque-là remboursement de sa créance. Le président de la Chambre des vacations, Dupuy, rendit un arrêt conforme le 11 octobre 1817. Le 17 et le 18 octobre, l'opposition fut signifiée aux époux du Roure et aux locataires de Constant; le 22, à Constant lui-même, avec la requête du Prince. L'huissier le citait en même temps à comparoir à la huitaine franche devant la première chambre du tribunal civil de 1re instance, pour voir déclarer les oppositions bonnes et valables, et comme telles converties en saisies-arrêts.

La procédure de conciliation, provoquée par Talleyrand le 23 octobre, échoua le 28, et le juge de paix renvoya les parties à se pourvoir devant les juges[1]. Entre temps, Constant s'était renseigné. J'ai une lettre de lui à Uginet, secrétaire du duc d'Orléans, en date du 25 octobre, dans laquelle il lui raconte l'affaire et entre dans quelques détails : le prêt fut fait, en 1798, à Saint-Ouen, où Mme de Staël avait une maison de campagne. Après la brouille, Constant ne remboursa pas, parce que Talleyrand était redevable à Mme de Staël de sommes beaucoup plus fortes, prêtées soit en Angleterre, pour le faire vivre, soit après son retour d'Amérique pour payer ses dettes et lui conserver ses livres et ses meubles. Mme de Staël lui aurait reproché de n'avoir payé ses dettes qu'en mauvais assignats. Elle prenait donc à son compte la dette de Constant. Il priait Uginet de s'informer si la succession Staël était débitrice à l'égard de Talleyrand[2].

Il ne poursuivit pas sa résistance : il ne pouvait pas, écrivait-il le 29 octobre 1817 à Mme de Rebecque, prouver judiciairement la mauvaise foi de Talleyrand, quoiqu'elle fût moralement évidente pour tout le monde; et il ne voulait mêler aux débats le nom de

1. Je passe sur les menus actes de procédure.
2. Cette lettre du 25 octobre 1817 est la plus ancienne trace que j'aie trouvée jusqu'ici de relations entre Constant et l'entourage du duc d'Orléans.

Mme de Staël. Le 13 novembre 1817, il reconnut par-devant notaire devoir au Prince de Talleyrand la somme de 18 000 francs. Il s'obligeait à la rembourser en quatre termes et payements égaux de 4 500 francs, échelonnés d'année en année, du 12 novembre 1818 au 12 novembre 1821. Les intérêts à 5 p. 100 seraient payables de six mois en six mois. Hypothèque serait prise sur sa maison de la rue Neuve-de-Berry.

D'une série de pièces inédites comme toutes les précédentes il appert que Constant ne fut en mesure de payer que le premier terme. Le 30 mars 1820, il demandait et obtenait du Prince que les 13 500 francs restant dus fussent prorogés pour cinq ans à partir du 1er janvier 1820, et payables à raison de 2 700 francs par an, le premier payement étant exigible le 1er janvier 1821. De ce payement même, Constant demanda la prorogation :

Mon Prince,

Je viens demander à Votre Altesse s'il lui disconviendrait qu'en payant les intérêts de la somme échue le 1er janvier j'ajournasse le paiement du capital. Sur sa réponse, j'effectuerais de suite ce paiement entre les mains de M. Rihouet. Mais en marche pour troquer ma propriété contre une maison d'habitation, j'aurais besoin, pour compléter la somme, de tous mes fonds disponibles : à peine même en aurais-je assez. Si j'y puis employer la somme destinée au paiement ci-dessus, cela m'arrangera beaucoup, et je payerai les intérêts comme de raison. La réponse de Votre Altesse décidera et le terme étant échu, je prends la liberté de la prier de me la faire tenir bientôt, en ajoutant l'assurance de tous mes hommages.

BENJAMIN CONSTANT.

Paris, ce 4 février 1821.

Talleyrand consentit, comme en fait foi le reçu d'intérêts signé le 22 février par son agent Rihouet. Mais, de 1822 à 1824, Constant ne fut en état de payer ni les intérêts ni le capital, de sorte qu'au 1er janvier 1824 il se trouvait devoir 15 525 francs. Il s'acquitta en 1825 (lettre de Rihouet, du 9 juillet) et obtint mainlevée de l'hypothèque; toutefois, sur la somme versée, le prince consentit à lui laisser pour un an 5 000 francs, dont une obligation fut dressée. L'année passa, une prorogation fut obtenue, 2 000 francs furent versés le 14 juillet 1827; puis intérêts et capital restèrent de

nouveau en souffrance; Rihouet rappela Constant à l'ordre le 2 avril 1829.

Constant lui répondit par une nouvelle demande de prorogation. Rihouet lui écrivit :

Paris, 23 avril 1829.

Monsieur,

Il ne fallait rien moins qu'une forte volonté de vous être agréable, pour me déterminer à mettre sous les yeux du Prince, la nouvelle demande d'une prolongation du paiement des 3 000 francs qui lui restent dus, attendu que les pertes qu'il a faites l'année dernière, l'ont forcé, malgré l'obligeance qui le caractérise, à résister à plusieurs demandes de la nature de la vôtre; cependant j'ai oublié un moment ces puissants obstacles, et j'ai été assez heureux pour être autorisé à vous prévenir que la prolongation serait portée jusqu'au 14 juillet 1830. Je vous prie de me donner l'assurance que les 3 000 francs seront exactement acquittés à cette nouvelle époque et d'agréer....

Par le P.-S. Rihouet réclamait à Constant les 225 francs d'intérêts dus au 14 janvier 1829 : ils furent payés, j'ai la quittance.

Le 6 février 1830, sur lettre du même Rihouet, Constant paya les 150 francs d'intérêts échus et enfin, le 14 juillet suivant, pardevant notaire, il éteignit sa dette, principal et intérêts. Il était temps : il mourut le 11 novembre suivant.

Cette petite histoire, assez piquante par elle-même, prendrait tout son sens dans une étude d'ensemble des finances de B. Constant. Elles furent, par moment, terriblement embarrassées : ni les ressources que lui procurait son talent d'écrivain, ni ses gains au jeu (s'il gagna) ne purent toujours suffire aux lourdes dépenses de la vie politique ou remédier à l'insuffisance de sa fortune. Ses efforts pour se maintenir à flot et ne pas tomber au-dessous du cens fixé par la loi nécessitèrent plus d'un emprunt et aboutirent au fameux remboursement des 300 000 francs par Louis-Philippe. On a voulu l'en écraser, sans prendre garde qu'après tout, la politique remboursait l'argent dépensé pour la politique, et que Louis-Philippe désintéressait, à travers B. Constant, son ministre Laffitte, peut-être aussi, je crois, Casimir Perier. C'est bien une circonstance atténuante.

GUSTAVE RUDLER.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Achard (Lucie) et *Favre* (Edouard). La Restauration de la République de Genève (1813-1814) : témoignages de contemporains, 284.
Apponyi (Comte). Journal, vingt-cinq ans à Paris (1826-1850), 126.
Aumale (duc d'). Correspondance avec Cuvillier-Fleury, t. IV, 129.
Bart (Pierre). Le poète Pierre Lebrun, 135.
Bonnefon (Paul). Correspondance de Lebrun avec Béranger, 124.
— Lettres et billets inédits de la princesse Mathilde, 135.
Cérenville (Bernard de) et *Muret* (Henri). La Suisse en 1815. Le second passage des alliés et l'expédition de Franche-Comté, 286.
Chapuisat (Edouard). Napoléon et le Musée de Genève, 141.
— La Restauration et la République de Genève, 288.
Claretie (Jules). Souvenirs, 130.
Cuvillier-Fleury. Cf. *Aumale* (duc d').
Déjob (Ch.). La jeunesse de Désiré Nisard, 132.
Deries (L.). Un régent de rhétorique au collège de Valognes, 134.
Dierauer. Histoire de la Confédération suisse, des origines à 1798, 283.
Driault (Edouard). L'unité française, 139.
Dugué de la Fauconnerie. Souvenirs d'un vieil homme, 1866-1879, 126.
Engerand (F.). L'histoire d'hier. Le projet Niel et l'opinion (1866-1867), 131.
Entraigues (général d'). Souvenirs de guerre (1870-1871), 139.
Faguet (Emile). Monseigneur Dupanloup, 129.
Favre (Edouard). Cf. *Achard* (Lucie).
Fleischmann (Hector). Louis-Napoléon et Madame Gordon, 124.
Fleury (Comte) et *Sonolet* (Louis). La société du second Empire, 137.
Freycinet (Ch. de). Souvenirs (1848-1878), 125.
Gonnard (Philippe). Benjamin Constant et la Minerve, 124.
Guillot (Alexandre). Le journal de Marc-Jules Suès pendant la Restauration Genevoise (1813-1821), 285.
— L'église de Genève et la restauration de l'indépendance, 288.
Halphen (Louis). L'histoire en France depuis cent ans, 142.
Hauser (Henri). Quelques souvenirs de Victor Duruy, 131.
Haussonville (Comte d'). Ombres françaises, 129.
Iwaszkiévicz. La Lithuanie en 1812, 188 et suiv.
Jeanjean. Montalembert, l'Eglise et l'Empire en 1859, 130.
Lambeau (Lucien). Histoire des communes annexées à Paris en 1859, Vaugirard, 139.

Lanzac de Laborie (de). Falloux (1861-1866), 131.
Laveille (Mgr). Chesnelong aux derniers mois de l'Empire, 131.
Loliée (Frédéric). Le roman d'une favorite, la comtesse de Castiglione, 137.
Loyson (Père Hyacinthe). Sa vie, d'après ses Mémoires, 125.

Marcère (de). Vision d'un siècle, 130.
Maugny (Comte de). Cinquante ans de souvenirs (1859-1909), 143.
Millaud (Edouard). Journal d'un parlementaire, 129.
Monin (H.). Lafaurie régent au collège de Blois, 134.
Monnier (Philippe). La Genève de Töpffer, 286.
Montesquiou (Robert de). La comtesse de Castiglione, 137.
Muret (Henri). Cf. *Cérenville* (Bernard de).

Ollivier (Emile). L'empire libéral, 136.

Palat (général). Bazaine avant 1870, 139.
Petit (Edouard). Eugène Pelletan, 129.
Figallet (Maurice). Les élections de Montalembert dans le Doubs, 131.

Ranc (Arthur). Souvenirs-Correspondance (1831-1908), 125.
Raphaël (Paul). L'affaire Emile Deschanel, 133.
Reclus (Maurice). Ernest Picard, 127.
— Jules Favre, 128.
Rossel (Virgile). Histoire du Jura bernois, 280.
Rousseau (F.). Une conspiration bonapartiste en 1820, 124.

Sonolet (Louis). Cf. *Fleury* (Comte).
Steed (Henry Wickham). La monarchie de Habsbourg, 143.

Vallière (Capitaine de). Honneur et fidélité. Histoire des Suisses au service étranger, 281.
Vauthier (Gabriel). Villemain. Essai sur sa vie, son rôle et ses ouvrages, 132.
— Notes sur l'ancienne Université, 134.
Villat (Louis). Histoire de Corse, 143.

Weill (Georges). La France sous la monarchie constitutionnelle, 125.
Welschinger (Henri). La protestation de l'Alsace-Lorraine (17 février-1er mars 1871), 141.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES

Ballot (Charles). Les banques d'émission sous le Consulat. 289
Chouet (Henri). Ney à Lons-le-Saulnier (14 mars 1815) . . 214
Driault (Edouard). Une conception nouvelle de la politique extérieure de Napoléon (A. M. Pierre Muret) 5
— La reprise de Constantinople et l'alliance franco-russe. 360
Dutacq (François). Le duc de Persigny d'après une notice de son ancien secrétaire 353
Ledeuil d'Enquin. Le palais Beauharnais, ambassade d'Allemagne à Paris. 168
Le Gallo (Emile). Le « Waterloo » d'Henry Houssaye . . 341
Lipinska (A.). La Lithuanie en 1812, d'après M. Iswaszkievicz 188
Marmottan (Paul). Le Voyage de la Grande-Duchesse Elisa à Paris en 1810. . . . . 39, 145
Mayer (Emile). La responsabilité de Napoléon III dans la faillite de l'artillerie française en 1870 58
Simon (René). Un Lycée sous l'Empire : le Lycée de Poitiers. 324

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Batcave (Louis). Espagnols réfugiés en France en 1813. 276
Dunan (Marcel). Un adversaire du système continental 262
Marmottan (Paul). Les logements de cour à Erfurt lors du congrès de 1808 412
Rudler (Gustave). Le vrai « Journal intime » de Benjamin Constant, 1814-1815. 73
— Une créance de Talleyrand. 425
Vauthier (Gabriel). L'installation de Pie VII au pavillon de Flore. 252

BULLETIN HISTORIQUE

Chapuisat (Edouard). Les Etudes Napoléoniennes en Suisse en 1913. 279
Lévy (Roger). — Histoire intérieure du second Empire 124

NOTES ET NOUVELLES

Notes de lectures. 141

Le Gérant : R. Lisbonne.

Coulommiers. — Imp. Paul Brodard.